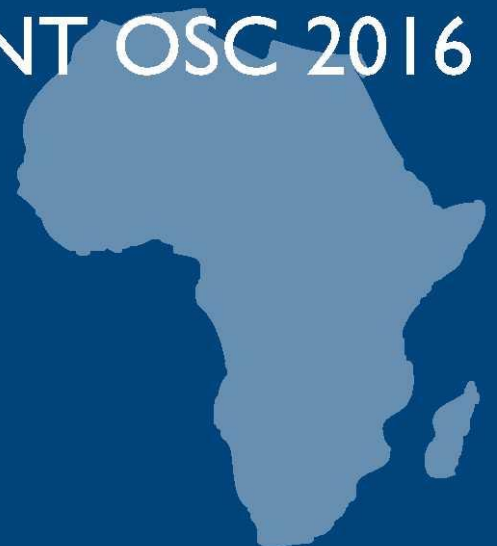




INDICE DE DÉVELOPPEMENT OSC 2016

POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Indice de développement OSC 2016

Pour l'Afrique Subsaharienne

Développé par :

L'Agence des États-Unis pour le développement international

Bureau pour la démocratie, le conflit et l'assistance humanitaire

Centre d'excellence sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance

Bureau for Africa

Office du Développement Durable

Cette publication a été rendue possible grâce à l'assistance de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du Management Systems International, Inc. (MSI) et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'USAID.

Photographie de couverture : Des participants en tête de file d'une manifestation à Dar es Salaam, en Tanzanie, pour marquer le lancement en 2015 des 16 Journées de Militantisme Contre La Violence Sexiste. Le lancement a été organisé par la section Tanzanienne des femmes dans la Loi et le Développement en Afrique. / Jessica Padron, USAID Tanzanie

SOMMAIRE

INTRODUCTION	III
REMERCIEMENTS	IV
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	VI
INDICE DE DEVELOPPEMENT DES OSC POUR 2016	XX
ANGOLA	1
BÉNIN	9
BOTSWANA	19
BURKINA FASO	28
BURUNDI	37
CÔTE D'IVOIRE	46
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	55
ÉTHIOPIE	65
GABON	74
LA GAMBIE	83
GHANA	93
GUINÉE	102
KENYA	112
LIBÉRIA	123
MADAGASCAR	131

MALAWI	143
MALI	152
MOZAMBIQUE	162
NAMIBIE	171
NIGER	181
NIGERIA	191
RWANDA	200
SÉNÉGAL	209
SIERRA LEONE	220
AFRIQUE DU SUD	229
SOUDAN DU SUD	239
SOUDAN	248
TANZANIE	258
OUGANDA	269
ZAMBIE	279
ZIMBABWE	288
ANNEX A: MÉTHODOLOGIE	249
ANNEX B: DONNEES STATISTIQUES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	265

INTRODUCTION

L'USAID (Agence des États-Unis pour le Développement International) a le plaisir de vous présenter la huitième édition de l'Indice de Développement des OSC (Civil Society Organization Sustainability Index : CSOSI) pour l'Afrique subsaharienne. Cet indice décrit, en fonction de sept dimensions fondamentales, les progrès et reculs de la société civile en terme de développement durable pour l'année 2016—l'environnement juridique, la capacité organisationnelle, la viabilité financière, l'action sociale, les prestations de services, l'infrastructure et l'image publique.

Les rapports sont réalisés par un comité de spécialistes composé de praticiens et chercheurs des OSC dans chaque pays inclus dans le classement de cette année. Les comités évaluent chaque dimension du développement des OSC en fonction des indicateurs clés et conviennent d'un score qui peut aller de 1 (pour les plus développés) à 7 (pour les plus en difficulté). On calcule ensuite la moyenne des scores de chaque dimension pour en déduire un score total de développement des OSC dans un pays donné. Un comité éditorial, composé d'experts techniques et régionaux, examine ensuite les scores et les informations correspondantes avec le souci de garantir la cohérence des approches et des standards utilisés afin d'effectuer des comparaisons transnationales. Les scores sont ensuite classés en trois catégories principales : développement amélioré (scores de 1 à 3), développement en évolution (3,1 à 5), et développement entravé (5,1 à 7). Cela constitue des points de référence additionnels. Plus de détails sur la méthodologie utilisée pour calculer les scores et réaliser les rapports narratifs peuvent être trouvés à l'Annexe A.

Cet indice constitue une source d'informations utile pour les OSC, les gouvernements, les donateurs, les universitaires, et tous ceux qui souhaitent mieux comprendre et surveiller les aspects clés du développement des OSC en Afrique subsaharienne. Il est utilisé en tant que complément aux indices déjà existants en Europe centrale et de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie, en Afghanistan et au Pakistan.

Une publication de ce type serait impossible sans les contributions de nombreux individus et organisations. Nous souhaitons, en particulier exprimer nos remerciements à nos partenaires opérationnels dans chaque pays, qui facilitent les réunions des comités d'experts et écrivent les rapports nationaux. Nous tenons également à remercier les représentants et experts des OSC, les partenaires de l'USAID et les donateurs internationaux qui ont participé aux comités d'experts dans chaque pays. Leurs connaissances, perceptions et idées ainsi que leur dévouement constituent les bases sur lesquelles cet indice est basé.

REMERCIEMENTS

Angola	Simao Macunge, João Domingos, et Allan Cain, Development Workshop
Bénin	Leontine Konou Idohou, Réseau pour l'intégration des femmes des organisations Non-gouvernementales et associations (RIFONGA-Benin)
Botswana	Monametsi.Sokwe, Conseil des organisations non-gouvernementales du Ngamiland (NCNGO)
Burkina Faso	Siaka Coulibaly, Réseau des organisations de la société Civile pour le développement (RESOCIDE)
Burundi	Déogratias Nzunogera, Observatoire de l'action gouvernementale (OAG)
Côte d'Ivoire	Toure Moussa, Réseau des éducateurs aux droits de l'homme, à la démocratie et au genre (REDHG)
République Démocratique du Congo	Justin Kangwenyenye, Centre national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP)
Éthiopie	Debebe Hailegebriel, conseiller juridique indépendant
Gabon	Martial Djinang, Essono Ondo, Samantha Navratilova Oyé Obame, et Martial Djinang, Brainforest
Gambie	Madi Jobarteh, l'Association des organisations non gouvernementales de Gambie (TANGO)
Ghana	Joseph Yeboah et Douglas Quartey, Institut de gouvernance démocratique (IDEG)
Guinée	Aboubacar Sylla, Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD)
Kenya	Dr. Miriam W. Oiro Omolo, Institut africain de recherche sur les politiques (APRI)
Liberia	G. Pewu Subah et Jimmy Thompson, Subah-Belleh Associates
Madagascar	Razafimandimby Andriamandranto, Voahary Salama
Malawi	Martin Chiphwanya et Chris Chisoni, Commission épiscopale justice et paix du Malawi (CCJP)
Mali	Boureïma Allaye Toure, L'Œuvre malienne d'aide à l'enfance du Sahel (OMAES)
Mozambique	Phillip Machon, Mécanisme de soutien à la société civile (MASC)
Namibie	Theunis Keulder, Institut namibien pour la démocratie (NID)
Niger	Adamou Mahaman et Ali Hassane, Réseau d'appui aux initiatives locales (RAIL)
Nigéria	Mohammed Bello, Centre de documentation et de recherche (CRD)
Rwanda	Epimack Kwokwo, Ligue de droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL)
Sénégal	Ibrahima Kane et Amadou CISSE, Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD)
Sierra Leone	Valnora Edwin and Marcella Macauley, Campagne pour la bonne gouvernance (CGG)
Afrique du Sud	Alex Mumbauer, Fondation pour le développement professionnel (FPD)
Soudan du Sud	Geoffrey L. Duke, Réseau International d'action contre les armes légères du Soudan du Sud (SSANSA)
Soudan	Dr. Hassan Abdel Ati, EDGE pour le Conseil et la recherche et le forum civique national
Tanzanie	Nasim Losai, Fondation pour la société civile (FCS)
Ouganda	Nakayima Esther et Aboneka Michael, Forum national des ONG en Ouganda (UNNGOF)
Zambie	Kryticous Nshindano et Muloongo Simuzingili, Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSPR)
Zimbabwe	Memory Kadau, Coalition contre la crise au Zimbabwe

Chefs de projet

Management Systems International, Inc.

Christopher Bathon
Halae Fuller
Alex Nejadian

The International Center for Not-for-Profit Law

Catherine Shea
Jennifer Stuart
Marilyn Wyatt

Comité éditorial

USAID: Mariam Afrasiabi, Kellie Burk, Ross Herbert, Vy Lam, Tess McEnery, Alexis Rogers, et Mordchai Shualy

MSI : Brian Calhoon, Phyllis Dininio, et Stevens Tucker

ICNL : Jennifer Stewart et Marilyn Wyatt

Experts régionaux : Monica Koep et Joseph Sany

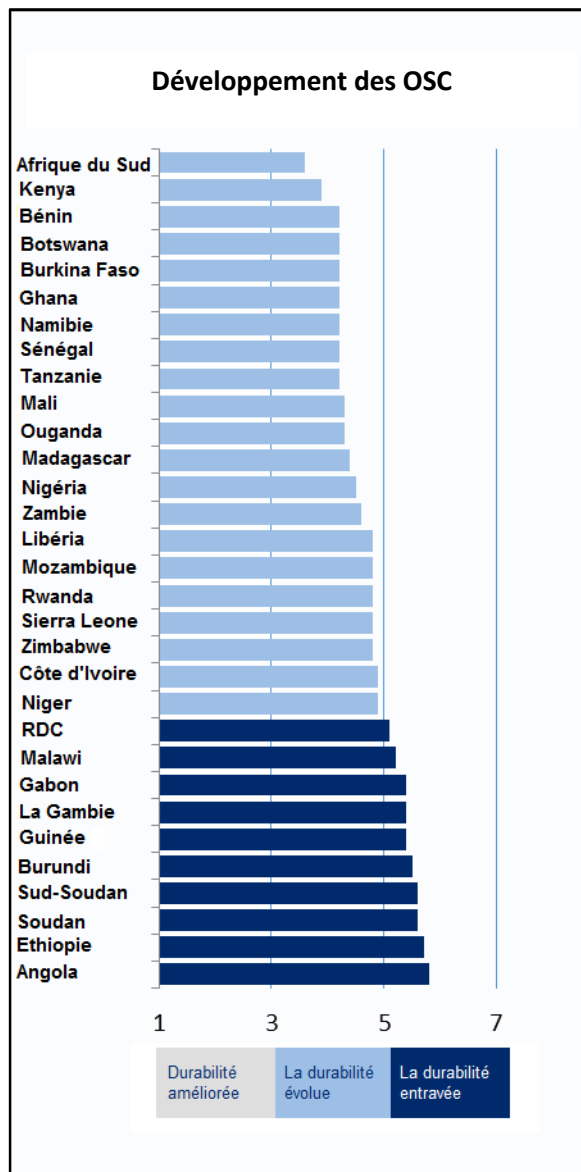
RESUME ANALYTIQUE

Pour la huitième année consécutive, l'Indice de développement OSC 2016 pour l'Afrique subsaharienne offre un aperçu des sept dimensions fondamentales qui affectent le développement des OSC en Afrique subsaharienne. L'Indice de cette année couvre trente et un pays, dont le Soudan du Sud, qui n'a pas déposé de rapport pour 2015.

Entraves contextuelles

Malgré l'immensité et la diversité de l'Afrique subsaharienne, les pays de la région ont connu plusieurs tendances communes en 2016 qui ont fortement affecté le travail des OSC. Si certains pays, notamment la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Rwanda, le Sénégal et la Tanzanie, ont connu une forte croissance économique, de nombreuses économies ont été affectées par la chute des prix des produits de base et de conditions climatiques difficiles. Les pires sécheresses depuis des décennies ont détruit des terres agricoles en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, à Madagascar, au Nigéria, en Afrique du Sud, au Soudan, au Soudan du Sud et au Zimbabwe, entraînant une pénurie généralisée de nourriture, la perte des moyens de subsistance et la famine. L'Angola, la République Démocratique du Congo (RDC), le Liberia, le Mozambique, le Nigéria, la Sierra Leone, l'Ouganda et la Zambie ont été durement touchés par l'effondrement du prix des matières premières sur les marchés mondiaux. D'autre part, les dévaluations à grande échelle en Angola, au Ghana, au Mozambique, au Nigéria et au Zimbabwe ont été à la base de la crise économique. Plusieurs rapports figurant dans l'indice de cette année identifient également la corruption comme un facteur constant du ralentissement de la performance économique. Conjugée aux contraintes persistantes qui pèsent sur le financement des donateurs et aux transferts de fonds, le contexte économique difficile a posé de graves difficultés financières aux OSC, alors même que la demande concernant leurs services s'est accrue dans de nombreux pays en raison des besoins humanitaires engendrés par la sécheresse et les conflits armés.

La situation en matière de sécurité en Afrique subsaharienne a été mitigée en 2016. Au Burundi, la situation a été plus calme qu'en 2015, bien que la violence politique se soit poursuivie dans certaines parties du pays et que plus de 350 000 personnes aient trouvé refuge dans les pays voisins avant la fin de l'année. Alors que la région du Nord-Est du Nigéria continue d'être en proie à l'instabilité, l'armée nigériane a remporté plusieurs victoires importantes dans sa lutte contre Boko Haram, parmi lesquelles la libération de plus de deux cents filles enlevées en 2014. Les conflits armés ont repris au Soudan du Sud après la rupture d'un accord de paix en 2015, avec des violences récurrentes dans les régions du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan après le blocage des efforts pour relancer les pourparlers de paix. Au Mali, malgré la conclusion d'un accord de paix et de réconciliation, les combats se sont poursuivis dans les régions du nord et du centre et provoqué le déplacement de milliers de personnes. Les tensions persistantes entre le parti au pouvoir du Mozambique et le mouvement d'opposition du pays ont éclaté sous la forme de nouveaux enlèvements, assassinats et menaces de



mort. En Éthiopie, la police et les forces de sécurité auraient tué plus de 500 personnes lors de manifestations dans les régions d'Oromiya, d'Amhara et dans les régions du sud. Le Burkina Faso a été secoué par de multiples attaques terroristes. Ces situations sécuritaires dangereuses ainsi que d'autres dans toute la région en 2016 ont causé d'énormes difficultés et parfois limité la capacité des OSC, des gouvernements et des donateurs à fournir des vivres et d'autres services de base aux populations dans le besoin.

Des élections nationales se sont déroulées dans neuf pays couverts par l'indice en 2016, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Niger, l'Ouganda et la Zambie. Les élections prévues en 2016 en RDC ont été reportées à une date indéterminée. Les élections se sont déroulées pacifiquement au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Ghana. Toutefois dans d'autres pays, des manifestations ont eu lieu lorsque des partis d'opposition ou d'autres intervenants ont dénoncé une mauvaise gestion électorale ou ailleurs lorsque des candidats sortants ont refusé de démissionner. Par exemple, des manifestations violentes ont éclaté en Zambie suite à l'arrestation des leaders de l'opposition et à la réélection du parti au pouvoir pour un nouveau mandat. En Gambie, le président sortant a rejeté les résultats des élections et n'a quitté son poste seulement après de nombreux appels des OSC à sa démission. En Ouganda, où le président a été réélu pour un cinquième mandat, des journalistes et des opposants ont été arrêtés, et les réseaux sociaux ont été coupés le jour des élections. Parmi presque tous les pays organisant des élections durant l'année, les OSC ont joué un rôle essentiel dans l'éducation des électeurs, l'organisation de forums de discussion, le suivi du processus électoral et la préservation de la paix, qui a contribué à renforcer l'image publique des OSC. Plusieurs rapports de l'indice de cette année indiquent que certains donateurs ont recentré leurs programmes en 2016 pour s'assurer que les OSC puissent participer activement au processus électoral.

Parmi les tendances les plus marquées affectant la société civile en 2016, citons la poursuite de l'essor de l'utilisation des médias sociaux dans de nombreux segments de la société. L'accès à l'Internet a continué de se développer en Gambie, Tanzanie, Ouganda ainsi que dans d'autres pays. À mesure que l'Internet devient plus accessible et plus abordable, et que l'utilisation des smartphones se développe, de nouvelles plateformes de communication changent le mode d'opération de nombreuses OSC. Par exemple, au Soudan, un nombre croissant de groupes communiquaient via les média sociaux pour éviter l'ingérence des autorités publiques, tandis qu'en Namibie, les OSC ont utilisé les média sociaux afin de promouvoir leurs activités et mener des campagnes ad hoc, notamment le mouvement de repositionnement affirmatif, qui a réussi à mobiliser les jeunes à exiger des terrains abordables. Au Bénin, les OSC ont utilisé les réseaux sociaux pendant les élections pour partager des informations, des articles et des rapports publiés par les observateurs électoraux. Il est important de noter que les OSC n'ont pas seulement eu recours aux médias sociaux pour mener des activités de défense des intérêts. Dans le cadre d'une nouvelle tendance en Tanzanie, les OSC prestataires de services ont tiré parti de l'amélioration des installations Internet et des smartphones pour partager des informations à jour sur la disponibilité de certains médicaments ainsi que les prix du marché pour les produits agricoles. En Guinée, des OSC spécialisées en services de communication en ligne ont vu le jour, notamment l'Association des Blogueurs Guinéens qui fournit des services relatifs à la collecte et au traitement d'informations en lien avec les élections. En Gambie, Ghana et Ouganda, on constate également une utilisation accrue des réseaux sociaux pour des activités allant des relations publiques à la diffusion d'informations relatives aux élections. Certains gouvernements ont sorti l'artillerie lourde pour lutter contre la prolifération des plateformes de réseaux sociaux. Les OSC craignent que la nouvelle loi éthiopienne sur les crimes informatiques et la nouvelle loi tanzanienne sur la cybercriminalité n'offrent à ces gouvernements des outils pour cibler de manière sélective les individus ou les organisations qui leur déplaisent.

Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables sur le nombre d'OSC opérant dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Au total, sept pays couverts par l'indice de cette année (l'Éthiopie, le Liberia, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie) signalent que leurs secteurs des OSC se sont développés. Le Ghana signale que son nombre d'OSC a probablement diminué. La plupart des autres rapports font état d'un manque de données récentes ou précises sur la taille de leurs secteurs des OSC.

Tendances générales du développement des OSC

Un examen des scores des sept dimensions de développement des OSC en Afrique subsaharienne révèle plusieurs tendances frappantes en 2016. Plus d'un quart des pays participants signalent une baisse du développement global par rapport à l'année précédente. Tous ces pays, sauf deux, se trouvent en Afrique de l'Est, où, en fait, sept pays sur neuf (le Burundi, l'Éthiopie, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda) affichent un déclin général. Le Rwanda fait état d'une détérioration dans toutes les dimensions de développement, tandis que le Burundi et le Soudan du Sud affichent une détérioration dans six et cinq dimensions, respectivement. Bien que les raisons de cette détérioration générale soient variées, la concentration écrasante en Afrique de l'Est d'OSC dont le développement se trouve compromise est préoccupante quant aux perspectives à plus long terme de la société civile dans la région.

Les seuls pays en dehors de l'Afrique de l'Est à faire état d'une détérioration générale de développement sont le Gabon et le Mozambique, qui notent tous deux une baisse de performance dans quatre domaines. Les pays affichant des déclinés dans plusieurs domaines de développement, mais non une détérioration générale sont le Botswana affichant un déclin dans quatre aspects, le Burkina Faso et la Zambie (trois) et l'Angola, la Guinée et la Namibie (un).

Parmi les neuf pays faisant état d'une pérennité générale réduite, seuls quatre signalent une amélioration : La Gambie, le Mali, le Nigeria et Madagascar. L'amélioration des résultats généraux dans ces pays a été remarquable en ce qui concerne l'action sociale des OSC et, sauf au Mali, l'amélioration des infrastructures. Bien qu'il n'y ait eu aucun changement dans leurs résultats globaux, le Ghana fait état d'améliorations dans quatre dimensions et le Zimbabwe dans trois. Dix-sept pays, soit plus de la moitié des pays participants, n'indiquent aucun changement en ce qui concerne leur pérennité globale.

Comme dans tous les rapports des années précédentes, aucun pays d'Afrique subsaharienne n'est parvenu à afficher d'amélioration en termes de pérennité qui le placerait dans la catégorie la plus élevée de durabilité, la Durabilité améliorée. Les résultats généraux dans 21 pays d'Afrique subsaharienne se classent dans la catégorie Évolution de la durabilité, tandis que les 10 autres pays sont concernés par la catégorie Obstacles à la durabilité. L'Afrique du Sud, suivie du Kenya, affiche le plus haut niveau de durabilité. Il est important de noter que l'action sociale en Afrique du Sud a obtenu une note de 3, le premier score de dimension visant un pays en particulier en Afrique subsaharienne à franchir le seuil dans la catégorie Durabilité améliorée. À l'autre extrémité de l'échelle se trouvent l'Angola, l'Éthiopie, le Soudan et le Soudan du Sud, qui ont affiché les scores de durabilité les plus faibles. L'Angola, le Soudan du Sud et le Soudan ont néanmoins enregistré des améliorations en matière d'actions revendicatrices en 2016, ce qui a été une réussite impressionnante malgré des environnements juridiques médiocres, des financements très limités et d'autres obstacles ralentissant le développement des OSC.

Plusieurs autres tendances régionales méritent d'être soulignées :

- ***L'accent est mis sur les prestations de services.*** La majorité des OSC en Afrique subsaharienne se sont engagées dans la prestation de services, et ces OSC ont généralement bénéficié de financement plus important et de bonnes relations avec les gouvernements que les organisations de défense des droits. En 2016, les gouvernements étaient généralement favorables aux OSC fournissant des services essentiels aux populations démunies et collaboraient souvent avec elles pour s'assurer que les communautés reçoivent les services dont elles ont besoin. En outre, l'image publique des OSC prestataires de services avait tendance à être plus positive que celle des organisations de défense des intérêts en raison de l'appréciation des bénéficiaires de leurs services, leur plus grande visibilité dans les communautés et leur protection contre les attaques parfois dirigées par les gouvernements contre les autres types d'organisations (en particulier celles qui sont engagées dans des activités liées aux droits de l'homme). Dans l'ensemble, la prestation de services a été globalement stable en 2016, à l'exception dans les pays affectés par une baisse de subvention ou, moins souvent, des conflits qui ont entravé l'accès aux populations vulnérables. De nombreux pays ayant organisé des élections signalent que les services liés aux élections étaient une priorité des donateurs au cours de l'année.

Dans les pays touchés par la sécheresse ou par d'autres crises humanitaires, la prise en charge des populations nécessiteuses était également une priorité des donateurs.

- ***Une défense des intérêts impressionnante dans des circonstances difficiles.*** Dans le contexte d'un univers politique hautement tendancieux et de situations de sécurité qui se détériorent, de nombreuses organisations militantes ont connu une pression intense ou croissante en 2016, en particulier surtout si elles étaient perçues comme défiantes les gouvernements autoritaires avec des activités impliquant la démocratisation, la bonne gouvernance ou les droits de l'homme. De nombreux secteurs des OSC ont dû relever le double défi de la dégradation des contextes juridiques et de la baisse du financement, ce qui a souvent entraîné une détérioration de la capacité organisationnelle. Néanmoins, les activités de défense des intérêts des OSC dans toute la région a enregistré des gains impressionnants en 2016 car les organisations ont mis à profit les compétences acquises lors de ces dernières années pour s'engager efficacement dans les processus politiques, législatifs et électoraux. Par exemple, au Soudan du Sud, en dépit d'une détérioration significative de l'environnement juridique, de la capacité organisationnelle et des possibilités de financement, les OSC ont collaboré efficacement sur un embargo sur les armes décrété à l'encontre du pays, le désarmement des civils et d'autres questions cruciales. En Angola, les OSC ont été confrontées à des exigences d'immatriculation contraignantes et à un financement très limité, mais leur défense des intérêts s'est considérablement améliorée grâce à leurs contributions significatives aux préparatifs des élections de 2017. Au Botswana et en Zambie, les obstacles administratifs ou la mise en œuvre sélective des lois régissant les OSC ont entravé les activités de défense des intérêts de certaines OSC. Toutefois le dialogue entre les OSC et le gouvernement s'est amélioré grâce à l'utilisation efficace des mécanismes de consultations. Au total, treize pays de la région ont fait état d'améliorations dans leurs activités de défense des intérêts en 2016. Cette réalisation est l'une des évolutions les plus notables de la société civile de l'Afrique subsaharienne au cours de l'année.
- ***Problèmes de financement généralisés.*** Un thème commun à presque tous les rapports nationaux figurant dans l'indice de cette année est la difficulté que les OSC rencontrent pour obtenir des fonds. Les OSC sont excessivement dépendantes des donateurs étrangers et doivent faire face à des financements stationnaires ou en recul en provenance de leurs soutiens traditionnels. Au même moment, les sources de financement nationales ont mis du temps à se développer et les activités génératrices de revenus n'ont produit que des résultats modestes. Cette dynamique négative affaiblit souvent la capacité organisationnelle des OSC et l'infrastructure qui les dessert, tout en obligeant de nombreuses organisations à dévier de leurs missions pour rechercher des financements. Les pressions financières incitent néanmoins un nombre croissant d'organisations à développer une approche agile et résiliente en matière de financement. Au Gabon par exemple, les OSC traditionnelles sont en train d'évoluer vers un modèle d'entreprise sociale en fournissant une assistance technique à leurs clients.
- ***Une collaboration renforcée.*** Une dernière tendance à noter est la croissance en 2016 des coalitions, des réseaux et des associations similaires. Plusieurs rapports dans l'indice de cette année soulignent l'accélération de la formation de coalitions, en particulier dans des environnements répressifs ou lorsque les donateurs ont montré une préférence pour financer des groupes d'OSC plutôt que des organisations individuelles. Bien que parfois minées par la concurrence interne ou la mauvaise gestion, les coalitions, surtout si elles sont fondées sur des problèmes plutôt que sur des financements, s'engagent souvent efficacement dans des domaines d'intérêt mutuel et offrent une formation et un soutien précieux aux organisations membres. Parallèlement, les organisations rurales et de petite taille ont été perçues comme désavantagées en termes de financement et d'autres opportunités puisque n'étant pas membres de la coalition. Étant donné l'importance des organisations axées sur les communautés dans la région, il est important d'observer l'évolution de cette tendance au cours des prochaines années.

Tendances par dimension de développement

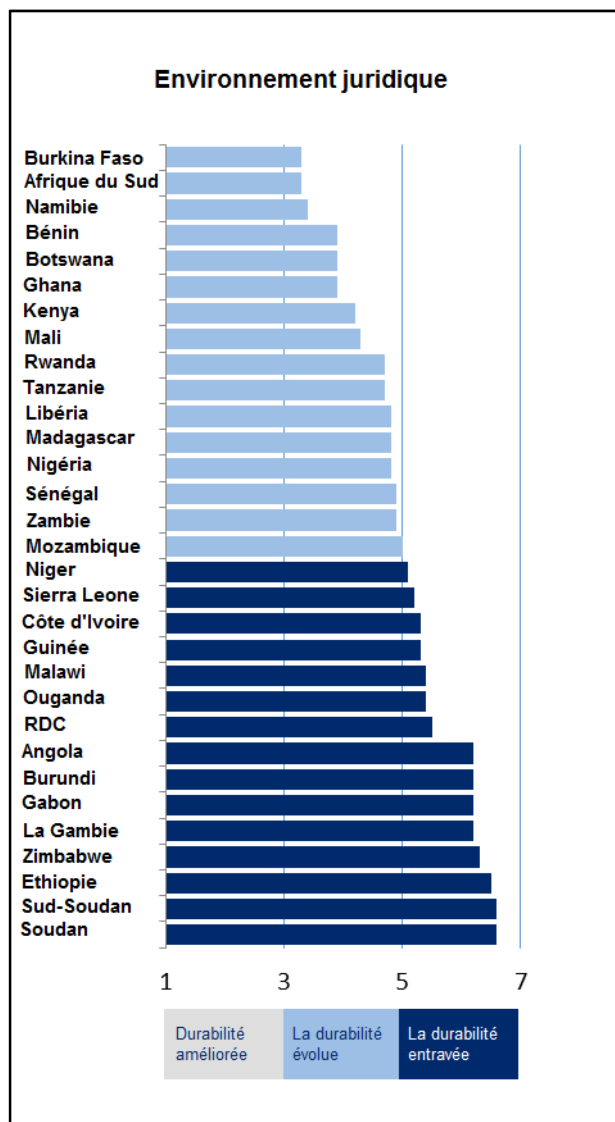
Environnement juridique

Une évolution remarquable reflétée dans l'*Indice de développement OSC 2016 pour l'Afrique subsaharienne* est le nombre de pays signalant une détérioration de leur environnement juridique. Quatorze pays, dont tous les pays d'Afrique de l'Est, signalent une détérioration de leur environnement juridique par rapport aux années précédentes. Dans cinq pays (Mozambique, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Ouganda), cette détérioration a été significative. Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'une tendance observée l'année précédente, avec un environnement juridique dégradé dans environ un tiers des pays couverts. L'environnement juridique n'a pas changé en 2016 dans seize pays, et il s'est même amélioré dans un pays, le Nigéria, grâce à une nouvelle plateforme en ligne permettant de simplifier l'enregistrement des OSC.

Les raisons de cette dégradation sont variables. Dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, l'environnement juridique s'est dégradé en 2016 en raison de nouvelles lois ayant eu des répercussions négatives sur les opérations des OSC. Le Burundi a ainsi voté plusieurs lois contenant des dispositions imposant de nouvelles exigences d'adhésion pour les organisations confessionnelles et de nouvelles exigences de financement pour les OSC internationales. Le gouvernement ougandais a approuvé une nouvelle loi sur les ONG qui, selon certaines OSC, sera utilisée pour réprimer les organisations travaillant sur les droits sexuels et des minorités. L'Éthiopie a institué une loi sur les crimes informatiques qui, selon les OSC, permettrait de cibler sélectivement les individus en fonction de l'utilisation normale des médias sociaux. Une inquiétude similaire s'est produite en Tanzanie, où le fondateur d'une plate-forme populaire de dénonciation en ligne a été arrêté en vertu d'une nouvelle loi sur la cybercriminalité après avoir refusé de céder les données personnelles de ses membres.

Dans d'autres pays, les lois régissant les OSC n'ont pas évolué, mais les lois existantes ont été appliquées de façon plus stricte. Des conditions restrictives imposées à l'inscription ont été signalées en Angola, en RDC, en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda et au Soudan. Ainsi au Kenya par exemple, en prévision des élections de 2017, le Conseil de coordination des ONG a contrôlé de façon plus stricte les organisations souhaitant s'inscrire. Les OSC angolaises ont été tenues de mettre à jour leurs enregistrements en 2016, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas pu obtenir les documents requis et ont donc été suspendues voire fermées. Au Soudan, de nouvelles procédures ont permis à la Commission d'aide humanitaire, principale instance d'enregistrement, de suspendre les activités d'une OSC jusqu'au terme de sa réinscription annuelle, ce qui a parfois pris jusqu'à six mois. Les autorités de la RDC ont suspendu indéfiniment l'enregistrement de toutes les nouvelles organisations en 2016, justifiant cette mesure par l'argument selon lequel, certaines organisations confessionnelles avaient outrepassé leurs mandats en s'engageant dans des activités politiques (tout en faisant exception à cette politique dans le cas de deux organisations). En Éthiopie, le principal organe de contrôle, l'Organisme caritatif et social (CSA), a introduit un système de notation reflétant la conformité des OSC aux directives légales et a annoncé qu'il commencerait à prendre des mesures plus strictes contre les OSC en situation irrégulière.

Le harcèlement des OSC par les gouvernements, en particulier les organisations de défense, a été signalé dans un certain nombre de pays, dont beaucoup ont également connu de graves conflits politiques et sécuritaires. Ainsi au Mozambique, des dirigeants d'OSC et des journalistes enquêtant sur les problèmes de dette, de corruption et de décentralisation ont été victimes d'un harcèlement allant des menaces anonymes au kidnapping et aux menaces de mort. Au Zimbabwe, la police a procédé à l'arrestation des leaders de mouvement de protestation, interdit temporairement toutes manifestations à Harare et a battu, arrêté et confisqué les biens des journalistes. En Ouganda, on rapporte des effractions dans les bureaux de cinq organisations de défense des droits de l'homme et vingt-cinq femmes ont été arrêtées alors qu'elles préparaient une pétition contre les modifications de l'âge limite de retraite obligatoire pour les officiers judiciaires et les commissaires électoraux. Les OSC du Soudan du Sud étaient tenus de soumettre les ordres du jour de leurs ateliers aux autorités et les agents de sécurité assistaient souvent à leurs réunions. En Zambie, les organisations impliquées dans les projets de gouvernance subissaient intimidations et attaques dans les médias et les autorités continuaient d'utiliser la loi sur l'ordre public pour interdire les rassemblements publics. Des journalistes, des défenseurs des droits de



l'homme et d'autres acteurs de la société civile ont aussi été arrêtés ou mis en détention en Éthiopie, au Soudan, en Tanzanie et à Madagascar.

Capacité organisationnelle

Seuls trois pays d'Afrique subsaharienne, à savoir la Gambie, Madagascar et le Zimbabwe, ont affiché une amélioration de leur capacité organisationnelle améliorée en 2016. Au Zimbabwe, la capacité organisationnelle des OSC s'est renforcée au cours d'une grande vague de manifestations publiques, lorsque les organisations ont repensé leurs stratégies de mobilisation des circonscriptions et ont utilisé les réseaux sociaux pour mieux sensibiliser les masses. En Gambie, la capacité organisationnelle des OSC a été renforcée à mesure que les organisations élargissaient rapidement leurs circonscriptions en offrant de nouveaux avantages aux membres, y compris l'accès aux coopératives de crédit.

La capacité organisationnelle s'est détériorée dans neuf pays, souvent en raison des déficits de financement et du défi presque omniprésent de conserver du personnel qualifié. Environ la moitié des rapports pour 2016 dans les pays suivants (Botswana, Burkina Faso, Burundi, Guinée, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zambie) indiquent des déficits de ressources humaines comme un obstacle majeur à la croissance en raison des bas salaires, l'incapacité d'embaucher des employés à plein temps, et une trop grande dépendance envers le personnel subalterne et les bénévoles. Ces défis sont invariablement liés à la baisse du financement des donateurs et à leur préférence pour le financement par

projet qui ne couvre ni les coûts de base ni le développement organisationnel. Les OSC du Niger et du Mali indiquent avoir perdu énormément de personnel qualifié au profit des OSC internationales, tandis qu'au Kenya et au Rwanda, le gouvernement a parfois refusé de délivrer des permis de travail au personnel étranger.

Un autre défi fréquent en 2016 a été la création de circonscriptions électorales pauvres. Divers facteurs ont contribué à cette difficulté. Au Malawi, le soutien du public pour les initiatives de sensibilisation a été faible et les soutiens potentiels s'attendaient souvent à recevoir des cadeaux tels que des t-shirts ou des vélos en échange de leur soutien. Au Kenya, les relations entre les OSC et les circonscriptions étaient solides, dans lesquelles les OSC utilisaient des tableaux de bord communautaires et des bulletins de rapport de citoyen pour engager les communautés à tenir les gouvernements responsables, et en Afrique du Sud où les grandes organisations dépendaient souvent des structures d'adhésion. Certaines OSC namibiennes envisagent d'autres méthodes plus efficaces pour atteindre les bénéficiaires isolés, comme des cliniques mobiles pour les soins de santé des populations rurales. Parmi les autres pays qui signalent des approches novatrices en matière de constitution de circonscriptions électorales en 2016, on peut citer la Tanzanie, où l'OSC Haki Elimu a établi une base de données de représentants communautaires pour servir de plate-forme à un mouvement civique favorisant

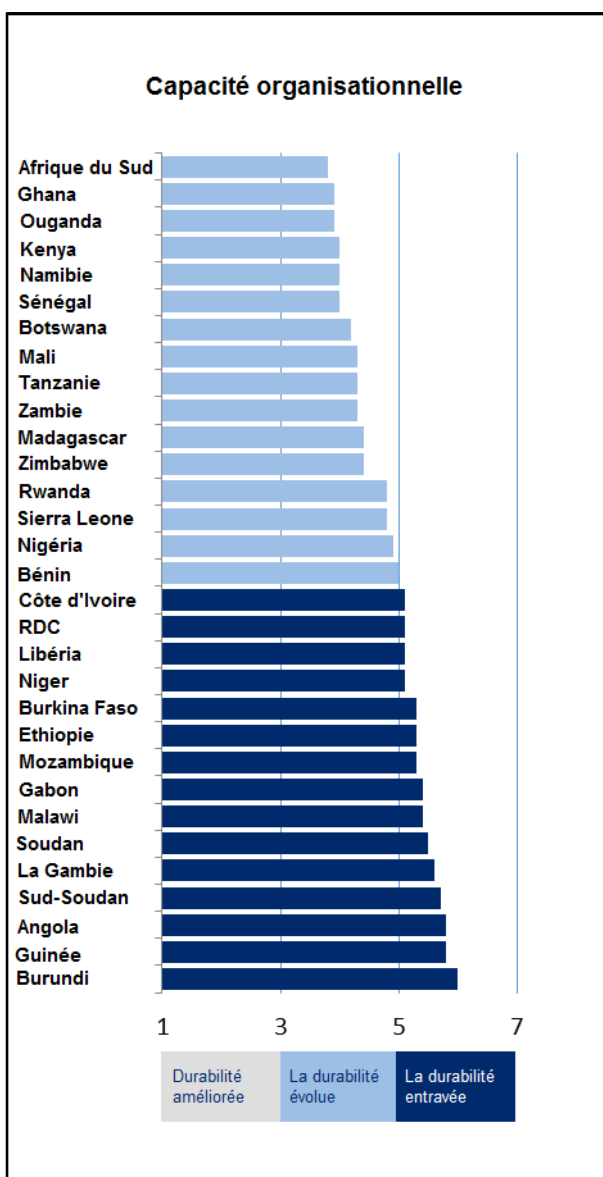
l'éducation au niveau local, et la Zambie, où une initiative liée aux élections a encouragé la participation des femmes en tant que candidates et électrices.

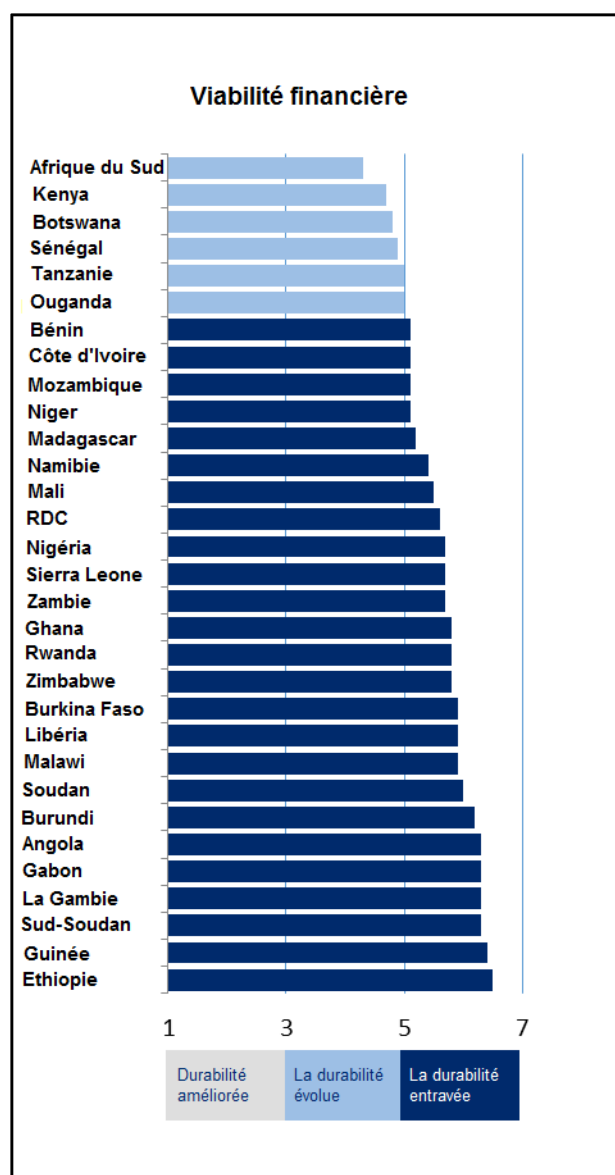
La plupart des pays couverts dans l'indice de cette année indiquent que la plupart des OSC ont des missions clairement définies, mais qu'elles doivent souvent en dévier pour chercher des financements. Les rapports publiés dans la région suggèrent que la planification stratégique n'est pas une priorité pour les OSC. Seuls l'Ouganda, le Ghana et la Gambie signalent qu'un nombre important d'OSC poursuivent la planification stratégique comme guide de prise de décision et indicateur de professionnalisme. Ailleurs, le petit nombre d'organisations ayant des plans stratégiques a souvent dû les abandonner en 2016 en raison d'un manque de financement pour les projets prévus ou le besoin d'assurer leur survie en acceptant le financement de projets non inclus dans leurs projections. Le rapport du Mali indique que les OSC ont renoncé à une planification stratégique face à l'instabilité des ressources financières, qui les a contraints à servir de sous-traitants pour les OSC internationales réduisant ainsi leur autonomie dans la conception de projets qui répondent adéquatement aux besoins de leurs communautés.

Viabilité économique

Les secteurs des OSC en Afrique subsaharienne continuent de se débattre avec la viabilité économique. Pour 18 pays, c'était de loin la dimension de développement la plus faible. Sur les 31 pays couverts par l'indice de cette année, onze (Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Gabon, Guinée, Mozambique, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie) ont signalé une baisse de leur viabilité financière, contre huit pays en 2016. Parmi les pays ayant déclaré une plus faible viabilité économique, trois ont signalé des baisses significatives. Le seul pays ayant signalé une amélioration de sa viabilité économique était le Ghana, grâce à la reprise du financement par STAR-Ghana, le programme majeur multi-donateurs de financement commun.

La grande majorité des secteurs des OSC en Afrique subsaharienne continue de dépendre fortement, voire souvent exclusivement, de sources de financement étrangères. Certains pays signalent que l'accès aux organisations de subventions étrangères diffère sensiblement selon que leur domaine d'intérêt est aligné sur les priorités des donateurs. Par exemple, à Madagascar, les fonds des donateurs ont été versé aux OSC travaillant dans le sud touché par la sécheresse et la famine. Les OSC au Kenya qui travaillent sur les politiques publiques ont eu des difficultés à trouver des fonds à moins qu'elles ne se penchent sur la dévolution et la responsabilisation, tandis que les organisations malawites non impliquées dans la crise humanitaire ont été forcées à réduire leurs opérations. Au Soudan du Sud, les donateurs ont transféré des fonds des initiatives de





sensibilisation à l'aide humanitaire, et en Zambie, les OSC qui n'étaient pas engagées dans le processus électoral ont reçu un financement réduit de leurs donateurs traditionnels.

Les changements de priorités des donateurs ont également entraîné des problèmes de financement dans certains sous-secteurs des OSC. De nombreux pays, dont le Kenya, la Namibie et la Zambie, ont évoqué le refus des donateurs à fournir aux OSC un soutien de base à long terme, ceci étant particulièrement néfaste pour les organisations plus petites et émergentes qui manquent souvent de bases de ressources diversifiées. Au Malawi et en Sierra Leone, les organisations sans lien avec des partenaires internationaux ont eu des difficultés à obtenir des fonds, les donateurs étant de plus en plus réticents à financer les OSC directement, sauf si elles font partie d'une coalition. Au Rwanda, les organisations faitières mettent de plus en plus directement en œuvre des projets financés par des donateurs plutôt que de réaffecter des fonds à des organisations membres, ce qui mit de nombreux membres des OSC dans des situations précaires, en particulier dans les zones rurales. En Côte d'Ivoire, le rapport indique que les donateurs préfèrent de plus en plus financer des groupes d'OSC plutôt que des organisations individuelles. Des facteurs locaux spécifiques ont également contribué au recul des moyens financiers des OSC. Au Soudan du Sud par exemple, l'effondrement du secteur bancaire n'a fait qu'accentuer les difficultés financières de nombreuses OSC. En Guinée, les OSC actives sur les projets de lutte contre Ebola ont, face à la crise, subi une baisse de ressources financières venant des organismes de subvention.

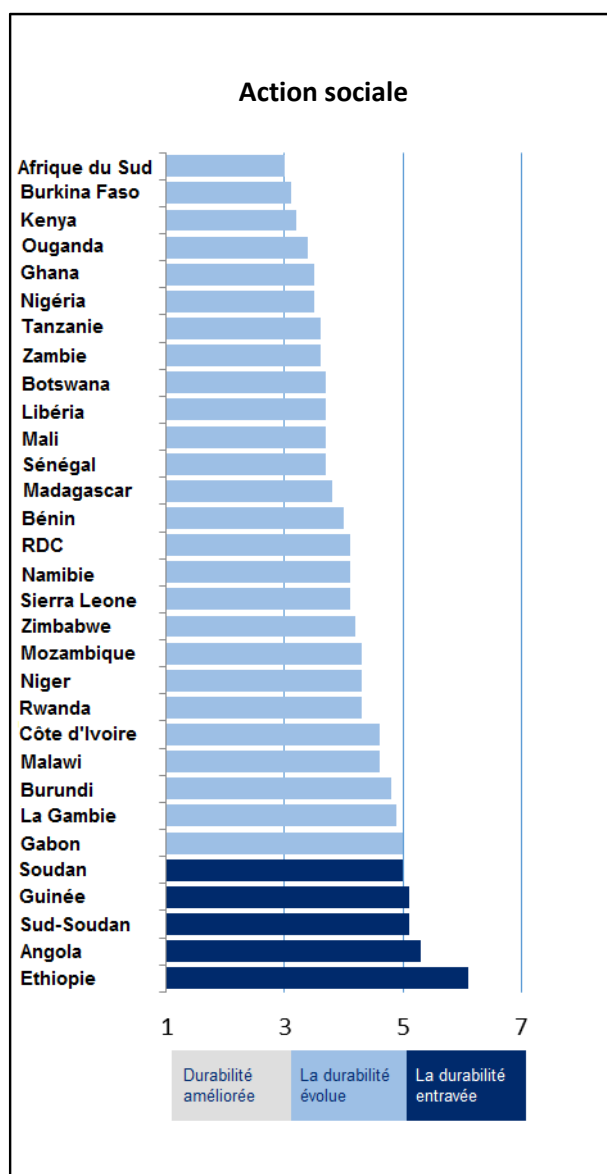
La baisse du financement étranger a été compensée dans quelques pays par la croissance des sources de financement nationales en 2016. Au Niger par exemple, les OSC ont commencé à créer des cybercafés et des centres d'affaires où les particuliers paient pour accéder aux technologies de l'information et de la communication ; au Gabon, les OSC gagnent un revenu en facturant des frais d'assistance technique ; et au Bénin, une OSC publie un manuel d'éducation civique qu'elle vend aux écoles. En Afrique du Sud, où le gouvernement et les entreprises fournissent de généreuses subventions, un projet pilote a été lancé pour une nouvelle source de financement prometteuse, du nom de contrats d'impact social (SIB), grâce auxquels les investisseurs socialement motivés paient d'emblée les services sociaux et sont remboursés si les objectifs prédéterminés sont atteints. Les OSC du Zimbabwe ont trouvé une nouvelle source de financement au sein de la diaspora du pays, qui a fait des dons pour aider les manifestants incarcérés.

Le revenu salarial est limité pour la plupart des OSC d'Afrique subsaharienne. Dans de nombreux pays, les organisations gagnent de modestes sommes à travers la vente de produits, la location de locaux ou en fournissant des services de consultation. Cependant, les revenus provenant des cotisations des membres sont généralement faibles et, dans plusieurs pays, en 2016, elles n'étaient plus fiables car les organisations membres ayant dû faire face à des difficultés financières et n'ayant pas payé les cotisations. Dans les pays où les OSC ont

le droit de répondre aux appels d'offres du gouvernement, les organisations ne disposent souvent pas des informations ou des compétences qui leur permettraient de le faire. Certaines OSC ont cependant continué à étudier d'autres sources de revenus en 2016. Par exemple, au Niger, les OSC ont commencé à créer des cybercafés et espaces de commerce où l'accès aux technologies de l'information et de la communication est payant ; au Gabon, les OSC gagnent leur revenu à travers des frais d'assistance technique ; et au Bénin, une OSC publie un manuel d'éducation civique qu'elle vend aux écoles.

Action sociale

En 2016, les OSC de l'Afrique subsaharienne ont réalisé plus de gains en matière de défense des intérêts que dans n'importe quelle autre forme de durabilité, treize pays ont rapporté une amélioration au cours de l'année, dans quatre cas (Angola, Botswana, Madagascar et Afrique du Sud) dans une large mesure. Pour le Soudan, ce fut la meilleure année de l'histoire récente pour l'action sociale, grâce à l'émergence de nouveaux groupes capables d'utiliser les média sociaux efficacement pour mener des campagnes visant à prévenir l'augmentation du prix des médicaments, stopper la démolition des bidonvilles et autre problèmes importants. En Côte d'Ivoire, les OSC ont permis d'ébaucher la nouvelle constitution du pays, qui reconnaît le rôle de la société civile comme pilier important de la démocratie et le rôle de la loi. Les OSC au Bénin, au Gabon, au Ghana et en Zambie ont toutes joué un rôle important lors des élections de 2016, et les OSC sénégalaises ont contribué à la conception de plusieurs projets publics, dont une réforme agraire importante. Le Kenya et l'Afrique du Sud ont également signalé une forte implication des OSC dans les processus politiques du gouvernement. Les OSC au Liberia ont défendu avec habileté les questions liées à l'environnement, au secteur extractif et à l'éducation. Les OSC nigériennes ont bénéficié de la nouvelle volonté du gouvernement de collaborer avec elles afin de travailler sur les problèmes environnementaux, le budget public, l'eau, l'assainissement et la santé. Au Botswana, les OSC ont collaboré avec le gouvernement pour définir les priorités nationales et les allocations de ressources. Au Mali, les OSC ont pris part à la Commission pour la Justice, la Vérité et la Réconciliation et contribué au processus de réforme constitutionnelle. Les OSC angolaises ont consulté les départements ministériels, les administrations municipales et les politiciens à mesure que la saison électorale se préparait.



Dans d'autres pays, l'action sociale était faible ou déclinante pour diverses raisons. Au Mozambique, au Rwanda et en Tanzanie, le harcèlement gouvernemental et les restrictions à la liberté d'expression et de réunion ont conduit de nombreuses organisations à éviter les actions provocantes ou à s'autocensurer. Au Burundi, le parti au pouvoir a qualifié d'opposition les OSC travaillant dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance, forçant ainsi les dirigeants des OSC à l'exil. L'action sociale des OSC malawites manque de

cohésion et peut être désorganisée et contradictoire, alors que la culture politique namibienne n'est pas organisée en vue de la participation et que les activités de défense des intérêts sont donc faibles.

Bien que de nombreuses OSC en Afrique subsaharienne aient une compréhension limitée du concept de lobbying, cette tendance pourrait s'inverser progressivement. En Zambie, par exemple, les OSC sont à l'aise avec le concept de lobbying et ont travaillé efficacement sur de nombreux projets de loi, tels que la loi sur l'équité et l'égalité des genres, la loi sur le mariage des jeunes enfants et les amendements à la loi électorale. Au Sénégal, des OSC se sont mobilisées pour faire adopter une loi anti-tabac régissant la fabrication, le conditionnement et la vente de produits du tabac. En RDC, les OSC ont contribué à assurer l'adoption de lois sur les hydrocarbures, les mutuelles de soutien aux soins de santé, et un fond de péréquation, alors que les OSC malawites ont travaillé avec succès contre la déréglementation des importations de cigarettes et contre l'adoption d'un projet de loi établissant un tribunal spécifique pour les délits économiques, financiers et fiscaux qu'elles n'avaient pas aidé à ébaucher. Le Soudan du Sud rapporte également que les OSC commencent progressivement à comprendre et à exercer des pressions avec un succès modeste.

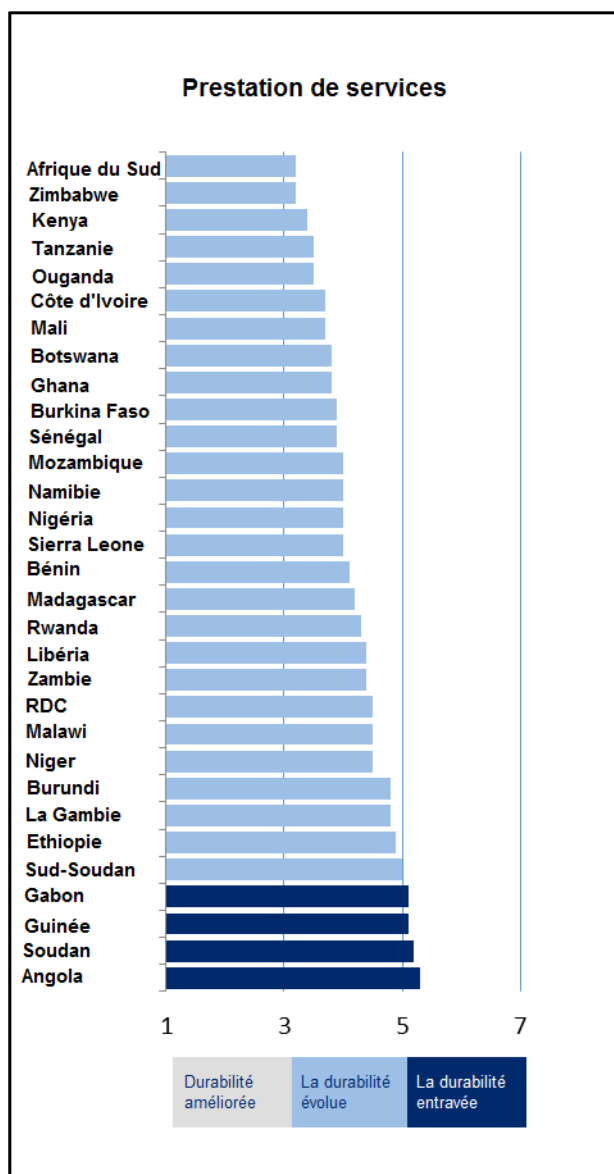
L'action sociale visant à l'amélioration de l'environnement juridique pour les secteurs des OSC a été variée. Cherchant à créer un environnement plus favorable, les OSC kényanes ont entamé, une procédure d'outrage au tribunal, contre le gouvernement, afin de forcer la mise en œuvre de la loi de 2013 relative à l'organisation des services publics, que la Haute Cour a ordonné au gouvernement d'appliquer en 2017. En Ouganda et au Soudan du Sud, les OSC ont sensibilisé le public aux implications des nouvelles lois régissant les OSC ; les organisations angolaises et éthiopiennes ont rencontré des représentants du gouvernement pour aborder certaines des préoccupations du secteur ; les OSC nigérianes ont organisé un forum national afin de discuter des contraintes réglementaires et des solutions possibles ; et les OSC sierra-léonaises se sont opposées à l'adoption d'une nouvelle politique draconienne des ONG. Cependant, dans d'autres pays, comme le Malawi, le Soudan, le Mozambique et la Zambie, les OSC ne se sont pas engagées dans ce domaine, en partie parce qu'elles manquent d'informations sur le cadre légal ou parce qu'elles croyaient que la responsabilité de la réforme du droit incombaient ailleurs, comme c'est le cas pour les organisations-cadres.

Prestation de services

La prestation de services est le principal domaine d'activité de nombreux secteurs d'OSC d'Afrique subsaharienne et a été la dimension la plus stable de la viabilité des OSC en 2016. La prestation de services s'est considérablement améliorée au Sénégal, grâce à la hausse de l'attribution des contrats aux OSC par le gouvernement et les donateurs, et en Gambie, où les OSC ont supplanté le gouvernement en tant que principal fournisseur de services dans un large éventail de domaines. La prestation de service des OSC a été également renforcée au Nigéria, où les OSC ont distribué la nourriture et des fournitures aux camps de personnes déplacées dans le Nord-est et le Zimbabwe, où les OSC ont rapidement fourni des secours d'urgence aux protestataires détenus et arrêtés pendant une répression violente. Seuls le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie ont rapporté des baisses de la fourniture de service, principalement en raison des diminutions dans le financement ou, dans le cas du Soudan du Sud, de l'incapacité des OSC de répondre aux besoins consistants humanitaires.

Les OSC de tous les pays couverts par l'indice fournissent des services essentiels dans les domaines de l'enseignement, de l'environnement, de la santé, des moyens de subsistance, l'eau et de l'assainissement, l'autonomisation des femmes et d'autres domaines. En 2016, les interventions en réponse à des crises humanitaires ont été les principales activités des organisations basées en Éthiopie, à Madagascar, à Malawi, au Mali, au Nigeria et au Soudan du Sud. Les préoccupations liées à la santé, en particulier les effets secondaires de la survie d'Ebola et les besoins des survivants, étaient au centre des préoccupations des OSC au Libéria. En Namibie, le VIH / LE SIDA était une préoccupation majeure, bien que la prestation de services aux groupes de lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transgenres et inter sexes (LGBTI) soit difficile en raison de leur exclusion sociale généralisée. Au Zimbabwe des camions mobiles discrets ont réussi à offrir les services de santé à la communauté LGBTI.

Les OSC impliqués dans la fourniture de service ont fait face à un certain nombre de défis en 2016. La baisse du financement a été l'obstacle le plus fréquemment mentionné. En outre, au Soudan, le gouvernement n'a pas respecté son engagement dans les accords techniques pour couvrir les frais de transport et d'hébergement des organisations locales, qui ont dû payer ces charges elles-mêmes, tandis que dans le Soudan du Sud, les donateurs ont réservé des régions spécifiques pour recevoir des services, ce qui a limité la portée de l'action des OSC auprès des communautés vulnérables. Au Mozambique le vol des professeurs et des infirmières de centres médico-sociaux et des écoles a empêché la disposition de service dans les zones de conflit, tandis qu'au Mali des prestataires de services humanitaires dans les zones de conflit ont dû être accompagnés par des escortes armées.



En général, les OSC des pays couverts par l'indice de cette année répondent aux besoins communautaires en matière de prestations de services, étant donné que les organisations proviennent généralement des communautés locales ou procèdent à des évaluations pour en déterminer les besoins. Au Mozambique, par exemple, les OSC s'appuient sur des tableaux de bord communautaires et d'autres outils de responsabilité sociale pour s'assurer que les services qu'elles offrent sont pertinents, tandis qu'au Sénégal, les OSC travaillent étroitement avec les communautés locales pour identifier des solutions, et s'engager dans des initiatives de suivi. Certains pays, dont le Bénin, le Gabon et le Mali, font état d'un décalage occasionnel entre les besoins communautaires et les services fournis, principalement parce que certains projets pilotés par les donateurs ne sollicitent pas de populations bénéficiaires avant d'assurer la prestation de services.

Que ce soit en raison du droit, de la coutume, des niveaux de pauvreté ou des exigences des donateurs, la grande majorité des OSC en Afrique subsaharienne ne facturent pas leurs services. Cependant, la diminution du financement incite les OSC à explorer de nouvelles possibilités de recouvrement des coûts. Au Zimbabwe, par exemple, des organisations prestataires de services ont commencé à demander de petites donations de ménages locaux et utilisent des modèles d'entreprises sociales comme la vente du bétail pour financer leur travail. Des OSC sénégalaises mènent des études et recherches contre rémunération.

Les partenariats entre les OSC et le gouvernement en matière de prestation de services sont courants. Au Botswana, par exemple, le plan de développement

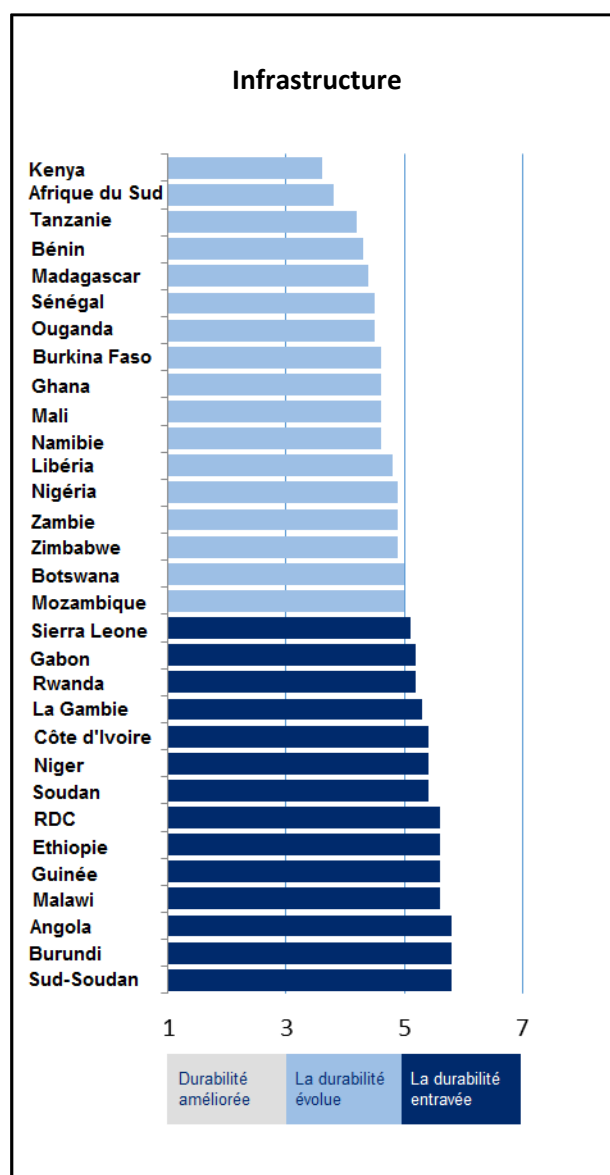
national reconnaît le rôle stratégique des OSC en matière de prestation de services et le gouvernement soutient et finance la collaboration avec des OSC. Même dans les pays où l'on signale des cas de harcèlement de la part du gouvernement à l'égard des OSC de défense des intérêts, la coopération entre les OSC et le gouvernement en matière de prestations de services est souvent productive. Ces pays comprennent le Mozambique, le Rwanda, le Soudan du Sud, l'Ouganda et le Zimbabwe.

Infrastructure

Les infrastructures des OSC ont connu une croissance mitigée en 2016. Une amélioration de l'infrastructure a été signalée en Gambie, au Ghana, à Madagascar, au Nigéria, au Sénégal et au Zimbabwe. Par exemple, au Nigéria les OSC ont travaillé efficacement dans le cadre de coalitions et leurs partenariats avec les entreprises et les médias ont également prospéré, tandis qu'au Sénégal des coalitions thématiques ont offert à leurs membres des occasions précieuses d'échanges d'informations, de formation et d'assistance technique. Dans sept pays (le Botswana, le Burundi, la Namibie, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda) l'infrastructure a décliné, souvent en raison d'un manque de ressources et des baisses significatives du niveau de formation et d'autres formes de soutien qui en a résulté. En Namibie le seul centre de documentation servant les OSC a mis fin à ses opérations faute de financement et au Burundi, les OSC n'ont pas été en mesure d'organiser des activités de formation à grande échelle, également en raison d'un manque de financement.

De hauts niveaux de collaboration parmi des OSC ont été rapportés dans plusieurs pays. Par exemple, en Gambie, au Libéria, à Madagascar et en Sierra Leone, les OSC se sont engagées efficacement dans des réseaux et des coalitions pour renforcer la capacité, défendre les intérêts et mettre en œuvre des projets. Au Zimbabwe, le pouvoir de coalition s'est manifesté lorsque des OSC se sont concertées rapidement pour mobiliser le public pendant les manifestations et répondre aux besoins en matière de services d'urgence. Dans certains pays, les donateurs ont activement encouragé la formation accélérée de consortiums. Par exemple, des donateurs du Kenya semblent préférer financer et travailler avec les groupes d'OSC plutôt que des organisations individuelles et des donateurs du Mali ont exigé des OSC internationales de travailler à des consortiums avec des organisations nationales. Dans certains pays, les coalitions et les réseaux étaient faibles ou sous tension en 2016. Par exemple, il a été signalé que des consortiums étaient minés par des soupçons d'infiltration d'agents de sécurité dans le Soudan du Sud ; souffraient d'un financement limité en Afrique du Sud, au Soudan et en Zambie ; qu'ils souffraient de la faiblesse de la gouvernance en Tanzanie ; et qu'ils avaient des adhésions en baisse au Botswana.

Les partenariats intersectoriels ont produit des résultats mitigés en 2016. En Gambie, en Guinée, au Libéria, à Madagascar, au Nigéria, en Tanzanie et en Ouganda, les partenariats avec le gouvernement étaient bons ou en voie d'amélioration. Les gouvernements de ces pays apprécient les services fournis par les OSC et les partenariats avec elles sont devenus plus productifs. Dans certains pays, comme le Zimbabwe et le Mozambique, les gouvernements sont réticents à conclure des partenariats avec des organisations de défense des intérêts dont le travail est considéré comme une menace. Les relations des OSC avec les gouvernements nationaux sont hostiles, non productives, ou, au mieux, bureaucratiques en Éthiopie, au Rwanda et au Soudan.



Les relations des OSC avec les entreprises ont tendance à être sous-développées partout dans toute la région, tandis que leurs relations avec les médias sont généralement plus productives.

Image publique

L'image publique des OSC était généralement meilleure en 2016 qu'au cours des années précédentes. Le Bénin, le Botswana, la Gambie, le Ghana, le Nigeria, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont signalé des améliorations de l'image publique des OSC, généralement en raison d'une couverture médiatique accrue et d'une meilleure perception du public. Seuls le Gabon, le Rwanda et l'Ouganda ont signalé des baisses, en grande partie à cause de l'image négative des OSC aux yeux des responsables gouvernementaux et du public.

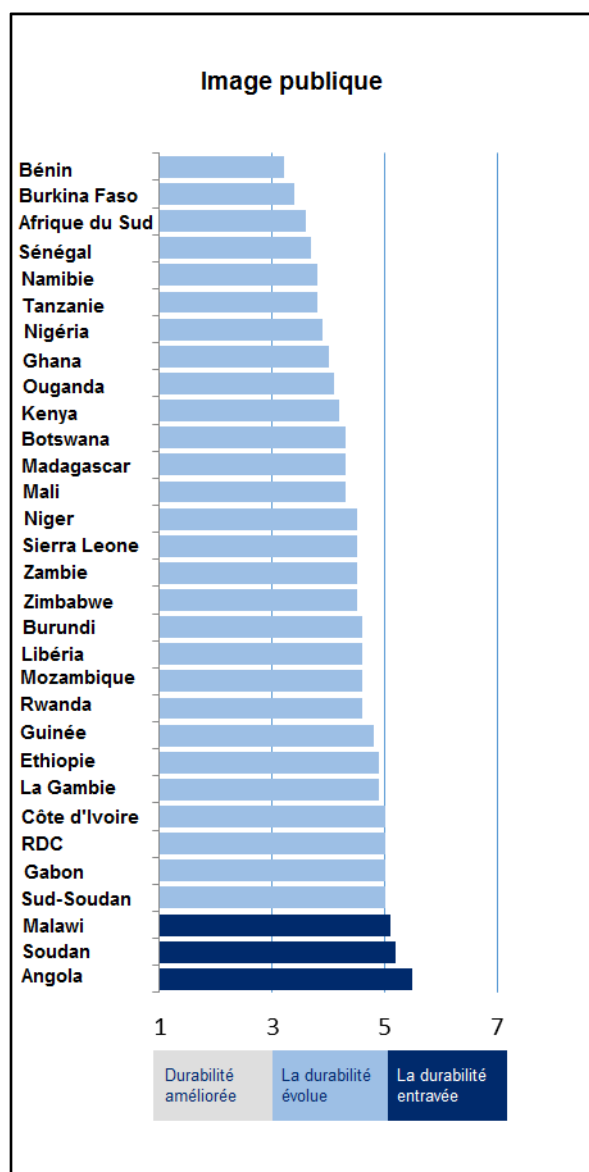
La couverture médiatique positive a été signalée au Bénin, en Gambie, au Ghana, au Mozambique, au Mali, au Nigeria, au Soudan du Sud et en Tanzanie. Par exemple, les OSC béninois ont été largement saluées pour leurs rôles divers dans le processus électoral. Au Kenya, en Namibie, au Niger, au Nigeria, en Sierra Leone et au Zimbabwe, les médias comptent souvent sur des dirigeants des OSC pour fournir des avis d'experts sur les questions d'actualité. Le Soudan, en revanche, rapporte que le gouvernement a continué de chercher systématiquement à détruire l'image des OSC par le biais de la presse écrite et des médias audiovisuels qu'il domine.

Les OSC en RDC doivent payer la couverture médiatique dans la plupart des médias locaux, ce qui limite les rapports positifs puisque la plupart des organisations ne sont pas en mesure de payer les frais.

Les perceptions du public à l'égard des OSC prestataires de services étaient généralement positives, puisque les communautés profitent directement de leur présence. En général, les OSC de défense des intérêts ont une réputation plus négative, souvent en raison de l'image déplaisante que les gouvernements hostiles se font d'elles ou de leur incapacité à établir des liens significatifs avec leurs mandants. De plus, la réputation des OSC en tant qu'arbitres neutres ou défenseurs de libertés publiques peut être sapée si elles sont impliquées dans des groupes d'opposition ou des mouvements politiques, comme au Burkina Faso et à Madagascar.

Néanmoins, certaines organisations de défense des intérêts jouissaient d'une meilleure réputation en 2016. Par exemple, la perception du public en Gambie s'est améliorée après que les OSC ont adopté une position résolue contre le refus du Président de quitter ses fonctions et au Ghana, l'image publique des OSC a été améliorée par la couverture médiatique de leurs activités électorales.

Un certain nombre de pays (par exemple, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Gabon, le Libéria, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, le Soudan du Sud et le Soudan) notent que le public n'est pas bien informé du rôle des OSC, particulièrement en matière de défense des intérêts et d'élaboration des politiques, que le public peut percevoir comme excessivement politisées. Dans l'ensemble de la région, les opinions du gouvernement à l'égard des OSC varient d'un point de vue généralement positif (en tant qu'organisations fournissant des services) à négatif voire



même hostile (organisations engagées dans les droits de l'homme et la démocratie). Les secteurs d'activité sont généralement indifférents aux OSC ou considèrent parfois que les OSC travaillent à l'encontre de leurs intérêts. Cependant, dans certains pays, les entreprises s'engagent progressivement avec la société civile. À Madagascar, par exemple, la plupart des entreprises nationales et internationales ont des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (CRS) qui financent des projets sur des sujets s'étendant des cancers de la femme à la protection environnementale. Les programmes de CSR de sociétés minières guinéennes financent des projets d'OSC qui offrent un soutien aux communautés locales et cherchent à atténuer les effets de l'exploitation minière sur l'environnement.

Peu de secteurs d'OSC en Afrique subsaharienne s'engagent dans une autorégulation efficace. Seul le Burkina Faso signale que les OSC ont un code de conduite et que sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi et de rapports annuels par un comité national. Cependant, en 2016 cette approche d'autoréglementation généralement minimale a montré des signes de changement. Soixante-deux organisations éthiopiennes ont adopté un code de conduite élaboré par le Consortium d'Associations Chrétiennes de Secours et de Développement et 183 OSC sud-africaines ont souscrit aux huit valeurs et principes fondamentaux du Code Indépendant de Gouvernance des organisations à but non lucratif. Les organisations mozambicaines ont conjointement rédigé et diffusé un code de conduite à l'intention des OSC ; les organisations tanzaniennes ont pris des mesures pour améliorer l'autoréglementation par l'intermédiaire du Conseil national des ONG ; et les OSC zimbabwéennes ont considéré qu'il s'agissait d'un mécanisme d'autoréglementation mis au point par l'Association nationale des ONG. Le Kenya a indiqué que l'autorégulation gagne du terrain et le Nigeria a un nouveau code de gouvernance d'entreprise qui sera adapté aux OSC qui devrait fournir une base solide pour un code de déontologie sectorielle.

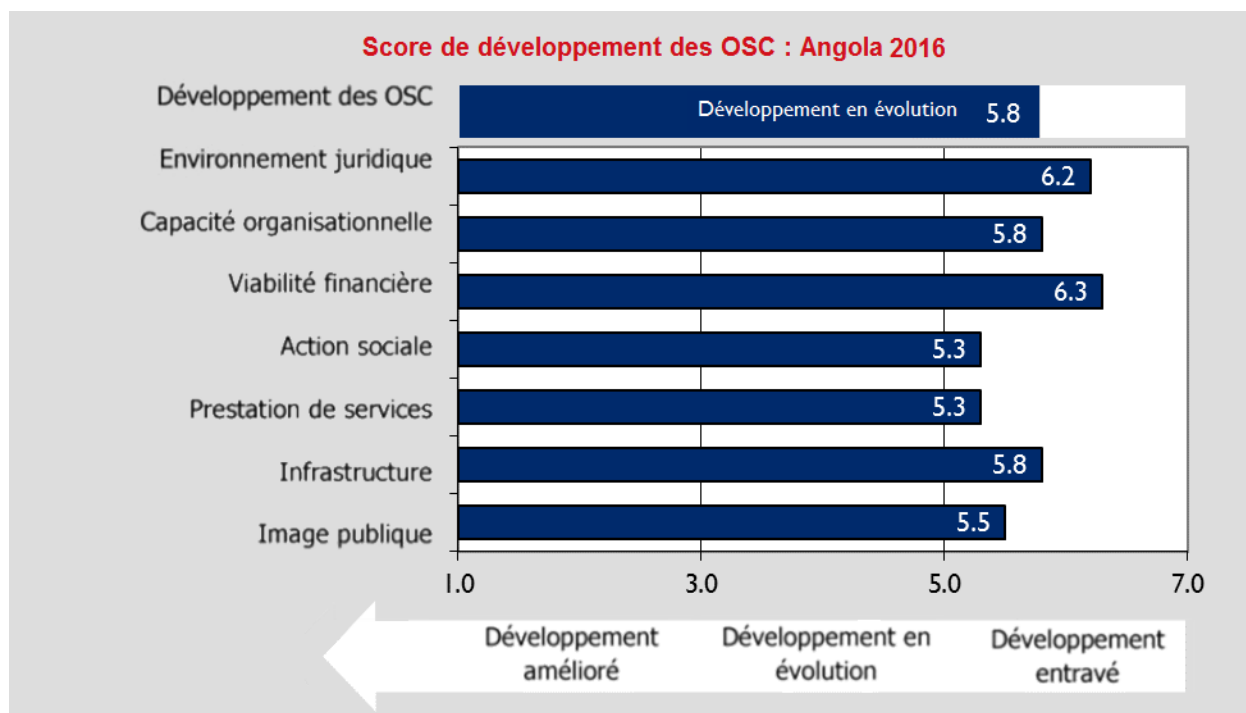
Conclusion

L'Indice de développement OSC 2016 pour l'Afrique subsaharienne reflète une région complexe, évoluant rapidement, dans laquelle les OSC apportent des contributions vitales à la prestation de services et l'action sociale, mais font face à des obstacles de taille, notamment l'insécurité financière et les menaces de gouvernements défavorables ou hostiles. Des milliers d'employés dévoués, de bénévoles, de donateurs, de membres de la communauté et d'autres sympathisants veillent à ce que le secteur des OSC continue de jouer un rôle de leadership dans la réalisation des perspectives de changement et de développement dans la région. Nous espérons que cet indice fournira un rapport utile sur les accomplissements et les défis du secteur des OSC en 2016 et fournira quelques points de référence pour son développement dans les années à venir.

INDICE DE DEVELOPPEMENT DES OSC POUR 2016

PAYS	Développement des OSC	Environnement juridique	Capacité organisationnell	Viabilité économique	Action sociale	Prestation de services	Infrastructures	Image publique
Angola	5.8	6.2	5.8	6.3	5.3	5.3	5.8	5.5
Bénin	4.2	3.9	5.0	5.1	4.0	4.1	4.3	3.2
Botswana	4.2	3.9	4.2	4.8	3.7	3.8	5.0	4.3
Burkina Faso	4.2	3.3	5.3	5.9	3.1	3.9	4.6	3.4
Burundi	5.5	6.2	6.0	6.2	4.8	4.8	5.8	4.6
Côte d'Ivoire	4.9	5.3	5.1	5.1	4.6	3.7	5.4	5.0
RDC	5.1	5.5	5.1	5.6	4.1	4.5	5.6	5.0
Éthiopie	5.7	6.5	5.3	6.5	6.1	4.9	5.6	4.9
Gabon	5.4	6.2	5.4	6.3	5.0	5.1	5.2	5.0
Gambie	5.4	6.2	5.6	6.3	4.9	4.8	5.3	4.9
Ghana	4.2	3.9	3.9	5.8	3.5	3.8	4.6	4.0
Guinée	5.4	5.3	5.8	6.4	5.1	5.1	5.6	4.8
Kenya	3.9	4.2	4.0	4.7	3.2	3.4	3.6	4.2
Liberia	4.8	4.8	5.1	5.9	3.7	4.4	4.8	4.6
Madagascar	4.4	4.8	4.4	5.2	3.8	4.2	4.4	4.3
Malawi	5.2	5.4	5.4	5.9	4.6	4.5	5.6	5.1
Mali	4.3	4.3	4.3	5.5	3.7	3.7	4.6	4.3
Mozambique	4.8	5.0	5.3	5.1	4.3	4.0	5.0	4.6
Namibie	4.2	3.4	4.0	5.4	4.1	4.0	4.6	3.8
Niger	4.9	5.1	5.1	5.1	4.3	4.5	5.4	4.5
Nigeria	4.5	4.8	4.9	5.7	3.5	4.0	4.9	3.9
Rwanda	4.8	4.7	4.8	5.8	4.3	4.3	5.2	4.6
Sénégal	4.2	4.9	4.0	4.9	3.7	3.9	4.5	3.7
Sierra Leone	4.8	5.2	4.8	5.7	4.1	4.0	5.1	4.5
Afrique du Sud	3.6	3.3	3.8	4.3	3.0	3.2	3.8	3.6
Soudan du Sud	5.6	6.6	5.7	6.3	5.1	5.0	5.8	5.0
Soudan	5.6	6.6	5.5	6.0	5.0	5.2	5.4	5.2
Tanzanie	4.2	4.7	4.3	5.0	3.6	3.5	4.2	3.8
Ouganda	4.3	5.4	3.9	5.0	3.4	3.5	4.5	4.2
Zambie	4.6	4.9	4.3	5.7	3.6	4.4	4.9	4.5
Zimbabwe	4.8	6.3	4.4	5.8	4.2	3.2	4.9	4.5
Moyenne	5.8	6.2	5.8	6.3	5.3	5.3	5.8	5.5

ANGOLA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.8

Faits relatifs aux pays*

Capitale : Luanda

Type de gouvernement :
République
présidentielle

Population :
29,310,273

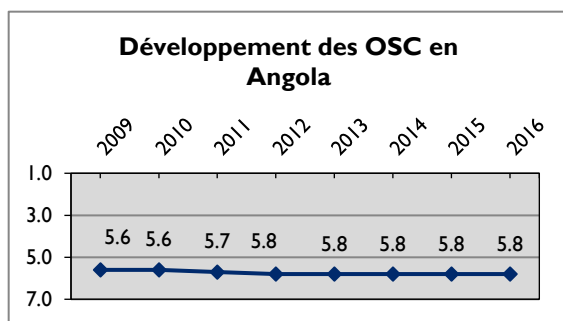
PIB par habitant (PPP) : 6 800 \$

Indice de Développement Humain : 150

Bien que la croissance de l'Angola ait été stable en 2016, la situation économique globale du pays est restée médiocre. La dette publique a augmenté de façon significative alors que le taux d'inflation annuel a atteint plus de 40 pour cent et le kwanza s'est fortement déprécié par rapport au dollar. En plein ralentissement, la croissance du PIB a été estimée à 1 pour cent. La qualité médiocre du logement et des soins de santé continue d'être source de mécontentement chez de nombreux Angolais. Les prix mondiaux du pétrole, principal produit d'exportation de l'Angola, ont rebondi après leur forte baisse en 2014, mais n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2014.



*Le capital, le type de gouvernement, la population et le PIB dans tous les rapports proviennent de l'Agence centrale du renseignement, *le World Factbook*, disponible en ligne sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>. Classements de l'Indice du développement humain disponibles à l'adresse suivante <http://hdr.undp.org/en/content/human->



Alors que le pays se préparait pour les élections législatives de 2017, les listes électorales ont été mises à jour et les listes électorales ont été actualisées et l'inscription des électeurs a commencé à avoir lieu. Certains politiciens, certains acteurs de la société civile et certains leaders d'opinion, craignaient beaucoup que les élections soient truquées. Néanmoins, les OSC étaient prêtes à appuyer le processus électoral, et certaines organisations ont développé des initiatives d'éducation civique. Au début de la campagne préélectorale, les politiciens et d'autres décideurs gouvernementaux étaient plus ouverts à assister aux réunions avec les OSC et à écouter leurs préoccupations.

Le gouvernement a pris des mesures pour modifier son bilan en matière de droits de la personne en 2016. La Cour suprême a infirmé la condamnation de Marcos Mavungo, militant des droits de l'homme accusé d'« incitation à la rébellion et à la violence », et de dix-sept militants reconnus coupables d'avoir discuté de la démocratie et de manifestations pacifiques lors d'une réunion du club de lecture, qui ont été libérés et graciés en vertu d'une loi d'amnistie. Toutefois, les OSC ont continué à faire face à des obstacles dans leurs opérations. Par exemple, depuis qu'une loi restrictive a été introduite en 2015, les OSC angolaises ont dû déclarer l'origine de leurs fonds et attendre l'approbation de l'Institut de Promotion et de Coordination des Communautés d'Aide (IPROCAC) avant de mettre en œuvre les projets. En 2016, les banques ont versé des fonds aux OSC en kwanza plutôt qu'en dollars, et les comptes bancaires de certaines organisations de défense des droits humains ont été bloqués.

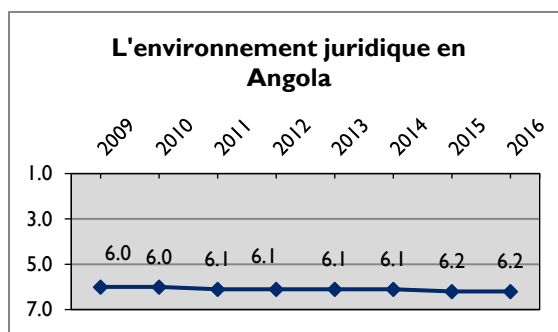
Le développement global des OSC n'a pas changé en 2016. Alors que l'environnement juridique s'est détérioré avec la poursuite de la mise en œuvre de la loi de 2015, le plaidoyer des OSC a été marquant, en particulier en ce qui concerne les questions préélectorales et la première conférence internationale sur les ressources naturelles de l'Angola. Les autres dimensions de la viabilité des OSC sont demeurées relativement stables en 2016.

Aucune information récente n'est disponible sur le nombre d'OSC opérant en Angola. En 2014, le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a indiqué que 228 organisations nationales et 73 organisations internationales de la société civile, soit un total de 301 organisations, étaient enregistrées. L'exactitude de ce chiffre ne peut pas être vérifiée, et de nombreux observateurs estiment que le nombre d'organisations actives est en fait beaucoup plus faible.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.2

L'environnement juridique s'est détérioré en 2016, car les OSC ont été confrontées à des problèmes croissants dans la mise en œuvre du décret présidentiel n° 74/15 sur la Réglementation des organismes non gouvernementaux (ONG), approuvé en 2015.

Le processus d'enregistrement est demeuré fastidieux en 2016. Le décret présidentiel n° 74/15 a confié la supervision des OSC à l'IPROCAC. L'Institut a reçu des pouvoirs importants pour définir les domaines prioritaires d'intervention des OSC, guider la mise en œuvre de leurs programmes, superviser leurs opérations et restreindre leur accès au financement. Selon la nouvelle loi, l'IPROCAC a exigé que toutes les OSC mettent à jour leurs enregistrements sous peine de suspension ou de fermeture et qu'elles s'enregistrent auprès des Ministères de la Justice et des Droits de l'Homme (MJHR) et des Affaires extérieures (MEA). Alors que certaines organisations, telles que l'Agence Adventiste de Développement et de Secours (ADRA) et l'Atelier de Développement (ED), étaient déjà titulaires de certificats MJHR et pouvaient se réinscrire facilement, la plupart des OSC n'ont pas pu



se conformer à cette exigence en raison de la longue attente pour obtenir des certificats de MJHR. Entre novembre et décembre 2016, après des rencontres répétées avec l'IPROCAC et le MJHR, une dizaine d'organisations – dont l'Alliance pour le Développement et la Promotion de la Commune d'Hoji-Ya-Henda (APDCH), l'organisation Œuvres pour le développement communautaire (OCODE), le Centre national de conseil (NCC), et le Forum des jeunes pour l'appui sanitaire et la prévention du sida(FOJASSIDA) - ont pu achever leur réenregistrement.

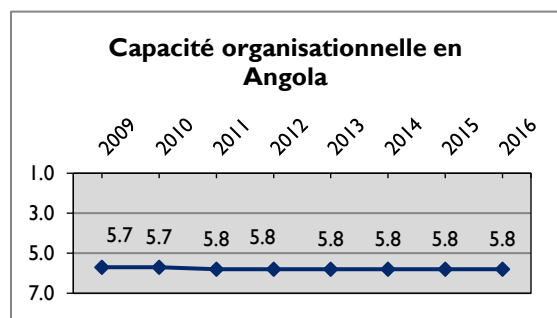
Au cours de l'année, plusieurs organisations ont connu des difficultés opérationnelles suite à la nouvelle réglementation. Au cours de l'année, plusieurs organisations ont connu des difficultés opérationnelles à la suite de la nouvelle réglementation. Les comptes bancaires d'Omunga, SOS Habitat et du Conseil de coordination des Droits de l'Homme ont été bloqués depuis 2015, et plusieurs OCS comme SOS Habitat, qui promeut le droit à la terre et au logement des communautés socialement et économiquement défavorisées, se sont vues demander par leurs banques et sans explication, de modifier la domiciliation de leurs comptes. Les organisations qui accordent une grande importance aux droits de l'homme ont parfois des difficultés à mettre en œuvre des activités. Par exemple, Rede Terra (Réseau Terrestre) a été effectivement empêché d'exercer une activité impliquant des conflits fonciers entre les habitants locaux et les intérêts commerciaux de Cela, province de Kwanza Sul, parce qu'un bureau administratif municipal a autorisé l'activité trop tardivement.

Les OSC ne sont pas autorisées à tirer un revenu des prestations de services ou de la vente de produits. Toutefois, en vertu d'une nouvelle loi sur les marchés publics adoptée en 2016, certaines organisations ont commencé à gagner des revenus en fournissant des services de consultation ou d'autres services aux gestionnaires publics et aux administrateurs municipaux. Selon le décret présidentiel n° 193/11, les OSC peuvent obtenir le statut d'organisation d'intérêt public, ce qui les rend éligibles au financement par le budget national. Néanmoins, seules quelques OSC ayant des liens avec le parti au pouvoir, y compris la Fondation Eduardo Dos Santos (FESA) et l'Union des associations locales d'Angola (AMANGOLA), ont obtenu le statut d'intérêt public.

Les OSC doivent s'inscrire auprès de la Direction Générale des Finances, qui relève du Ministère des Finances. Ils ne peuvent importer que les articles nécessaires à leurs projets qui ne sont pas disponibles en Angola. Les OSC sont censées bénéficier de taux réduits, de délais de grâce et d'un paiement partiel des taxes sur les éléments nécessaires à la mise en œuvre des projets. Toutefois, aucune OSC n'a déclaré avoir reçu cet avantage en 2015, car l'État calcule habituellement les exemptions et les compte ensuite comme sa propre contribution aux projets des OSC.

Le soutien juridique aux OSC demeure faible et peu d'avocats connaissent le droit des OSC. Toutefois, en 2016, les OSC ont obtenu des conseils juridiques alors qu'elles préparaient une action en justice alléguant que certaines parties du décret présidentiel n° 74/15 étaient inconstitutionnelles, et leurs avocats ont soumis la demande à la cour constitutionnelle en leur nom.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.8



La capacité organisationnelle des OSC angolaises n'a pas changé en 2016, bien que de nombreuses organisations n'aient pas été en mesure d'adapter leurs approches aux changements contextuels dans le pays et aux nouvelles priorités des donateurs et aient dû cesser leurs activités en conséquence.

En 2016, plusieurs organisations ont effectué des exercices de reddition de comptes avec leurs mandants. Par exemple, SOS Habitat a tenu une assemblée pour renouveler son

mandat et mettre en place de nouveaux organes directeurs, et l'ACAPS, qui soutient la communauté humanitaire

par l'évaluation des besoins, a accueilli une réunion avec les mandants afin de renforcer les partenariats entre l'Association des Comités de l'eau et de l'assainissement et le gouvernement pour une meilleure gestion des services d'eau.

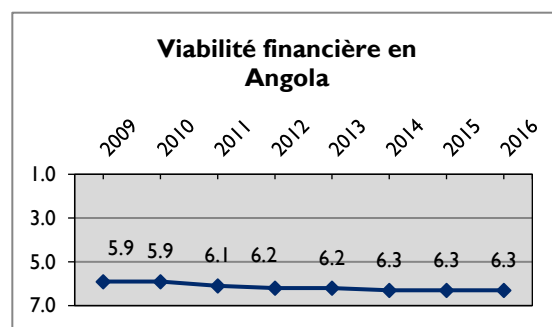
De nombreuses organisations continuent d'avoir des procédures internes et des pratiques de responsabilisation faibles pour orienter leurs opérations. Peu d'organisations ont des plans stratégiques. Cela est particulièrement vrai pour les petites organisations, qui manquent généralement de capacité technique et de financements nécessaires pour s'engager dans la planification stratégique. Les quelques OSC qui ont des plans stratégiques éprouvent habituellement des difficultés à les mettre en œuvre en raison du manque de fonds.

La plupart des OSC sont incapables de retenir le personnel en raison d'un financement limité. De nombreux organismes n'avaient pas de projets ni de personnel en 2016.

L'accès à Internet reste un problème pour la plupart des organisations, en particulier dans les zones périurbaines et rurales. En 2016, de nombreuses organisations n'étaient pas en mesure de payer les services Internet, car elles n'avaient plus financé de projets qui couvraient le coût des abonnements.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.3

Le soutien financier à la disposition des OSC n'a pas changé de façon significative en 2016. Bien que peu de donateurs étrangers opèrent en Angola, ils restent la principale source de financement des OSC. L'Union européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Société norvégienne d'aide aux églises (NCA) et la Société Ouverte pour l'Afrique australe (OSISA) ont lancé des appels à propositions en 2016. Parmi les organismes qui ont obtenu un financement, mentionnons l'APDCH, Rede Terra, la Plateforme d'actions pour les Femmes (PMA), Vision Mondiale, Docteur Monde et les Gens dans le Besoin. Les projets financés par les donateurs se concentrent sur des domaines tels que l'autonomisation économique, l'autonomisation des femmes, la gouvernance participative, la recherche et les conflits fonciers. Certains donateurs exigent que les OSC soient enregistrées auprès de l'IPROCAC, ce qui signifie que de nombreuses organisations n'ont pas été en mesure de demander des fonds.



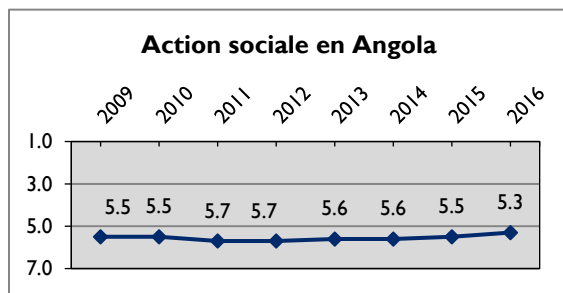
Les projets financés par les donateurs se concentrent sur des domaines tels que l'autonomisation économique, l'autonomisation des femmes, la gouvernance participative, la recherche et les conflits fonciers. Certains donateurs exigent que les OSC soient enregistrées auprès de l'IPROCAC, ce qui signifie que de nombreuses organisations n'ont pas été en mesure de demander des fonds.

Peu de financements nationaux étaient à la disposition des OSC en 2016. Certaines organisations ont obtenu des fonds de donateurs par l'intermédiaire de ministères gouvernementaux pour soutenir des projets d'éducation des électeurs et d'autres activités préélectorales. Quelques sociétés comme BP, Kixicredito, et Chevron ont fourni des fonds aux OSC le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et plusieurs organismes coopératifs ont appuyé les activités à petite échelle d'OSC. Autrement, il n'y avait pas de soutien du secteur privé, des fondations privées et des particuliers. Plusieurs organisations ont refusé le financement des partis politiques pour ne pas compromettre leurs missions.

Les OSC n'ont pas mené de campagnes de financement en 2016. En règle générale, les OSC ne perçoivent pas de droits d'adhésion, qui ne sont donc pas une source de revenus.

Les systèmes de gestion financière de la plupart des organisations demeurent faibles. Seules les grandes organisations, y compris DW, Mosaiko et APDCH, produisent des rapports financiers vérifiés pour répondre aux exigences des donateurs. ADRA est connue pour ses pratiques de gestion transparente et publie régulièrement des rapports sur son site Web et encourage les processus internes de responsabilisation.

ACTION SOCIALE : 5.3



L'action sociale des OSC angolaises s'est considérablement améliorée en 2016. En outre, à mesure que la campagne préélectorale commençait, les politiciens et les décideurs gouvernementaux étaient plus ouverts à rencontrer les OSC et à écouter leurs préoccupations. Une étape importante pour la société civile a consisté en la huitième Conférence nationale de la société civile plénière annuelle, qui s'est tenue à Uíge en décembre sur le thème de cohésion et d'inclusion participatives. La conférence a réuni environ

180 représentants d'OSC, des chefs traditionnels, des professeurs d'université, des étudiants, des chercheurs, des professionnels et des représentants du gouvernement pour discuter du rôle de la société civile dans les élections. Une conférence distincte organisée par l'Association Mains Libres, le Forum des femmes journalistes et Justice, Paix et Démocratie (AJPD) visait à assurer que les discours préélectorales des partis politiques préservent la paix publique. Ces organisations ont également cherché à encourager les politiciens à accepter les résultats des élections et ont exhorté les gens à s'inscrire et à voter. L'Association pour l'Education des Adultes, la FOJASSIDA et l'OCODE ont coopéré avec le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme et les femmes parlementaires pour créer un groupe politique de femmes.

Les OSC angolaises ont mené à bien plusieurs autres initiatives fructueuses en 2016. Un effort important a consisté en la première conférence internationale de l'Angola sur les ressources naturelles en novembre, organisée par l'AJPD, l'AJUDECA, l'ADRA, le Centre d'Etude et de Recherche Scientifique de l'Université catholique (CEIC), le Conseil des Eglises chrétiennes d'Angola (CICA), Mãos Livres, Mosaiko et d'autres OSC, avec le soutien du NCA et de l'OSISA. Des représentants des secteurs public et privé et des dirigeants d'OSC de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo, du Mozambique et du Zimbabwe ont assisté à la conférence, qui a abouti à la création d'une plateforme nationale pour les communautés, le gouvernement, les églises et le secteur privé afin de proposer des solutions pour une meilleure gouvernance dans le secteur des ressources naturelles. En coopération avec la Recherche d'un Terrain d'Entente et avec le financement de l'ambassade britannique, l'AJUDECA a travaillé à l'introduction d'un code de conduite pour les entreprises multinationales dans la région riche en diamants de Lunda Norte. Plusieurs organisations se sont rencontrées pour discuter de la politique nationale d'aménagement du territoire proposée par le gouvernement et ont proposé des propositions qui intègrent les préoccupations de la communauté. Parmi les autres réalisations, on peut citer une nouvelle coalition appelée le Groupe des OSC pour la Budgétisation Participative (GOSCOP), qui s'est réuni pour travailler sur le suivi budgétaire ; la coopération des femmes journalistes et de Rede Terra pour l'organisation de seize jours d'activisme en mars ; et la soumission des commentaires de Rede Terra sur un projet de loi foncière.

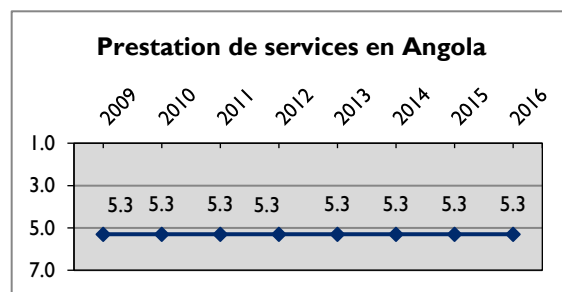
Au niveau local, les récentes modifications apportées à une loi sur l'administration locale des états fournissent peu d'indications sur les mécanismes de dialogue entre l'administration locale et les OSC, et peu d'administrations municipales font participer les OSC à la prise de décisions.

En 2016, les OSC se sont engagées dans plusieurs initiatives visant à réformer l'environnement juridique restrictif dans lequel le secteur opère. Rede Terra, la NCC, et SOS Habitat ont formé une coalition thématique qui a demandé à la Cour constitutionnelle d'éliminer les dispositions du Décret présidentiel n° 74/15 selon lesquelles la coalition estime qu'elles violent la Constitution et la loi de 2012 sur les associations privées - par exemple, en exigeant des organisations qu'elles s'enregistrent auprès de l'IPROCAC. La demande était toujours en instance devant la Cour constitutionnelle à la fin de l'année. En outre, les organisations de défense des droits de l'homme ont organisé un forum national avec le Ministère de la Justice, auquel ont participé plus de trois cents représentants d'OSC. Les OSC ont expliqué les différentes contraintes auxquelles elles sont confrontées dans la mise en œuvre de leurs projets, en particulier les obstacles bureaucratiques imposés par le décret présidentiel n° 74/15. Le Secrétaire d'état aux droits de l'homme a reconnu que la participation des OSC à la

vie publique est essentielle et que les opinions et les contributions de la société civile doivent être prises en compte pour une prise de décision optimale. Enfin, les OSC de Luanda ont organisé une réunion avec l'IPROCAC et le MJHR pour examiner les critères d'obtention des certificats du MJHR et d'enregistrement de l'IPROCAC.

PRESTATION DE SERVICES : 5.3

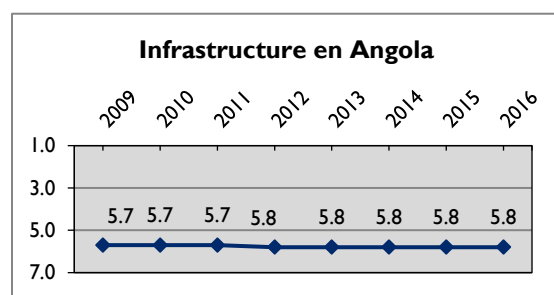
Bien que le manque de financement gouvernemental et le retrait de certains donateurs internationaux de l'Angola aient sapé la fourniture de services par les OSC en 2016, les OSC ont continué à fournir des services dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la reconstruction des systèmes d'approvisionnement en eau. Par exemple, l'organisation Vision du Monde a commencé à réhabiliter trois fontaines à Caala, dans la province de Huambo. L'Église anglicane, en partenariat avec l'Agence épiscopale catholique pour le développement en Angola et avec le soutien de l'USAID, a lancé un projet de trois ans pour améliorer l'approvisionnement en eau, construire des latrines et des postes de lavage des mains et recruter des agents de santé communautaire dans 81 communautés à Songo. Au cours de l'année, certaines organisations qui avaient déjà adopté des approches de défense des intérêts pour améliorer la prestation de services, se sont tournés vers des projets plus traditionnels offrant des services dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres domaines. De nombreux organismes communautaires et autres OSC se sont inscrits auprès de la Commission nationale électorale (CNE) pour pouvoir participer à la campagne d'éducation des électeurs.



Les OSC font participer les communautés à la prestation des services en faisant la promotion et en renforçant les groupes communautaires. Les OSC ne sont pas autorisées à tirer un revenu de la prestation de services ou de la vente de produits.

Les OSC ont créé quelques partenariats avec le gouvernement pour assurer la durabilité des projets et une expertise technique adéquate. Par exemple, DW a formé des techniciens des administrations municipales de Huambo, Bie et Benguela à la bonne gestion des registres fonciers.

INFRASTRUCTURE : 5.8



Il y a peu de centres de ressources ou de bibliothèques en Angola qui offrent aux organisations la possibilité d'effectuer des recherches ou de se réunir pour échanger de l'information. ADRA, DW, AJPD, Mosaiko, et Omunga sont parmi les rares organisations qui disposent d'un espace pour de telles fins. Il n'y a pas d'organisations locales de subventions en Angola.

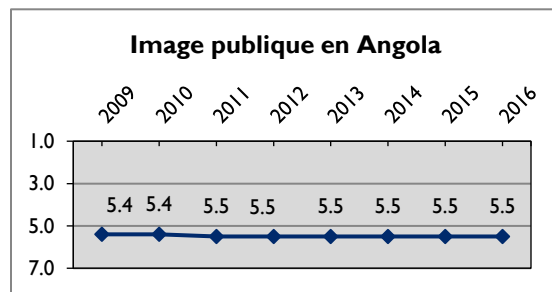
Au fur et à mesure que les ressources financières diminuent et que les donateurs se raréfient, les OSC angolaises travaillent de plus en plus dans des réseaux et des coalitions. De nombreux réseaux sont thématiques et servent de centres d'échange d'information et d'expertise. En 2016, deux nouveaux réseaux notables ont été créés : le Groupe des Ressources Naturelles d'Angola (COTA), qui se concentre sur l'utilisation des ressources naturelles, et le GOSCOP, qui encourage la participation à la budgétisation publique. Le GOSCOP prévoit de diffuser des données et des analyses budgétaires aux OSC afin d'améliorer la qualité et la crédibilité de leur travail, en plus d'autres types de soutien aux organisations membres.

En raison d'un manque de financement, peu de renforcement des capacités a été offert aux OSC en 2016, malgré le besoin généralisé d'une telle formation. Parmi les quelques activités de formation qui ont eu lieu, cinq ateliers ont été organisés par le groupe de Volontaires des Services Financiers (FSVC) et financés par USAID pour renforcer la nouvelle coalition GOSCOP. En outre, l'USAID a organisé un atelier pour les OSC sur l'intégration des questions environnementales dans leurs projets, et le PNUD et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement ont proposé une formation sur le développement humain comme première étape vers la préparation d'un rapport national sur le développement humain en Angola.

Plusieurs initiatives conjointes du gouvernement et des organisations de la société civile ont eu lieu au niveau local en 2016. Par exemple, l'Institut de Formation des Administrations Locales (IFAL) et le Fonds d'Appui Social (FAS) se sont associés à l'APDCH pour organiser des cours de formation à l'intention des membres des conseils municipaux de concentration sociale et de consultation. Au niveau national, le Secrétaire d'Etat à la Justice et aux Droits de l'homme a déclaré à la Conférence nationale de la Société civile que le gouvernement était disposé à établir des partenariats avec les OSC, bien que certains dirigeants d'OSC aient réagi avec scepticisme à cette déclaration. En 2016, les OSC ont travaillé principalement avec les médias privés sur des sujets tels que l'accès à l'eau potable, les conflits fonciers, la participation politique des jeunes et l'accès du public aux possibilités de développement. Bien que la coopération des OSC avec le secteur privé ait été limitée, certaines entreprises ont apporté leur soutien aux OSC. Par exemple, trois entreprises d'Uige ont pris en charge une partie du coût de la Conférence nationale de la société civile.

IMAGE PUBLIQUE : 5.5

Les médias angolais reconnaissent l'importance des activités des OSC. En 2016, selon l'Analyse des médias angolais, un service du Centre pour la documentation de DW, les journaux angolais ou les médias en ligne ont publié au moins un article quotidien sur les interventions des OSC. Dans de nombreux cas, les articles, bien que positifs, n'ont pas été placés dans un endroit bien visible. Il convient de noter en particulier la large publicité donnée à la Conférence nationale de la Société civile par six journaux officiels. En général, les médias, contrôlés par le gouvernement, ne couvrent les événements des OSC que lorsque des représentants du gouvernement y participent. De nombreux journalistes ne comprennent pas la nature du travail des OSC.



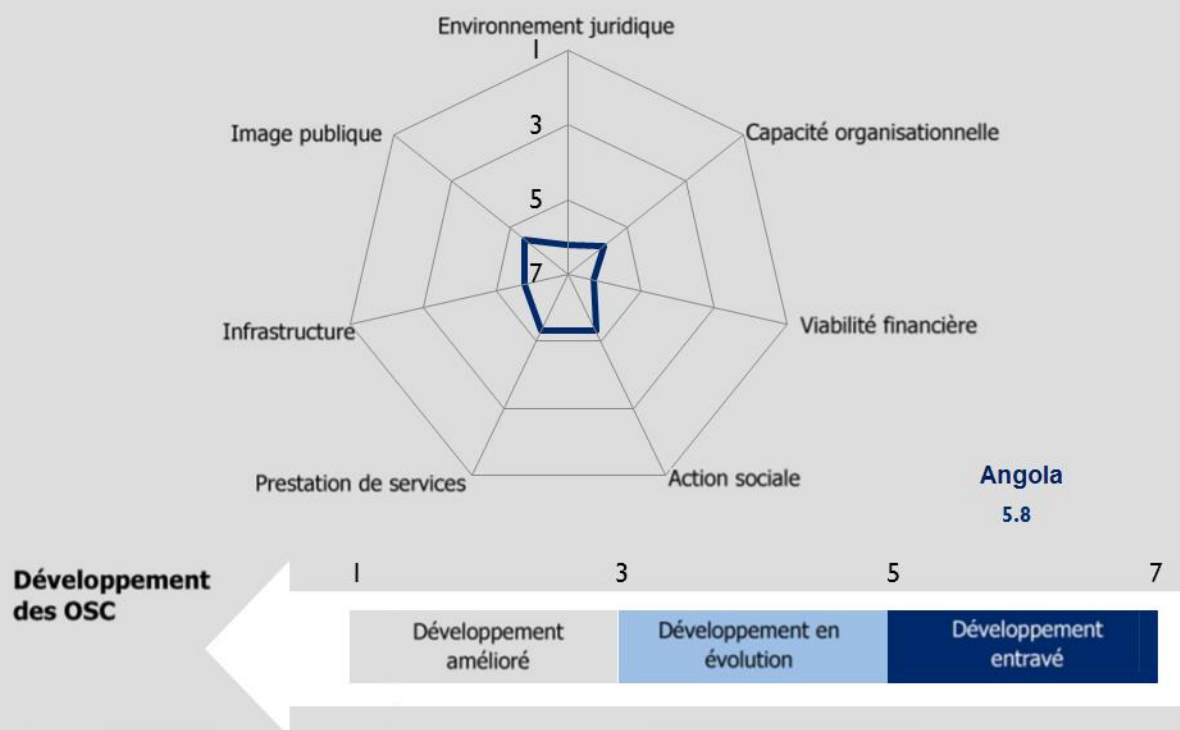
En général, les médias, contrôlés par le gouvernement, ne couvrent les événements des OSC que lorsque des représentants du gouvernement y participent. De nombreux journalistes ne comprennent pas la nature du travail des OSC.

Le public reconnaît la pertinence des OSC et appuie leurs activités. Beaucoup de personnes profitent des interventions des OSC et se plaignent rarement de leurs activités. Le gouvernement reconnaît également le rôle des OSC, et certains représentants du gouvernement ont indiqué qu'ils estiment que les OSC jouent un rôle positif. Néanmoins, la perception globale du gouvernement sur les OSC, surtout celles qui sont actives dans la défense des droits de l'homme, n'étaient pas positive en 2016. Quelques autorités ont prétendu que les OSC favorisent et soutiennent le blanchiment d'argent et d'autres activités illicites. *Novo Jornal*, un journal privé, a publié un article en juin faisant un rapport sur la vue positive du secteur privé du travail des OSC.

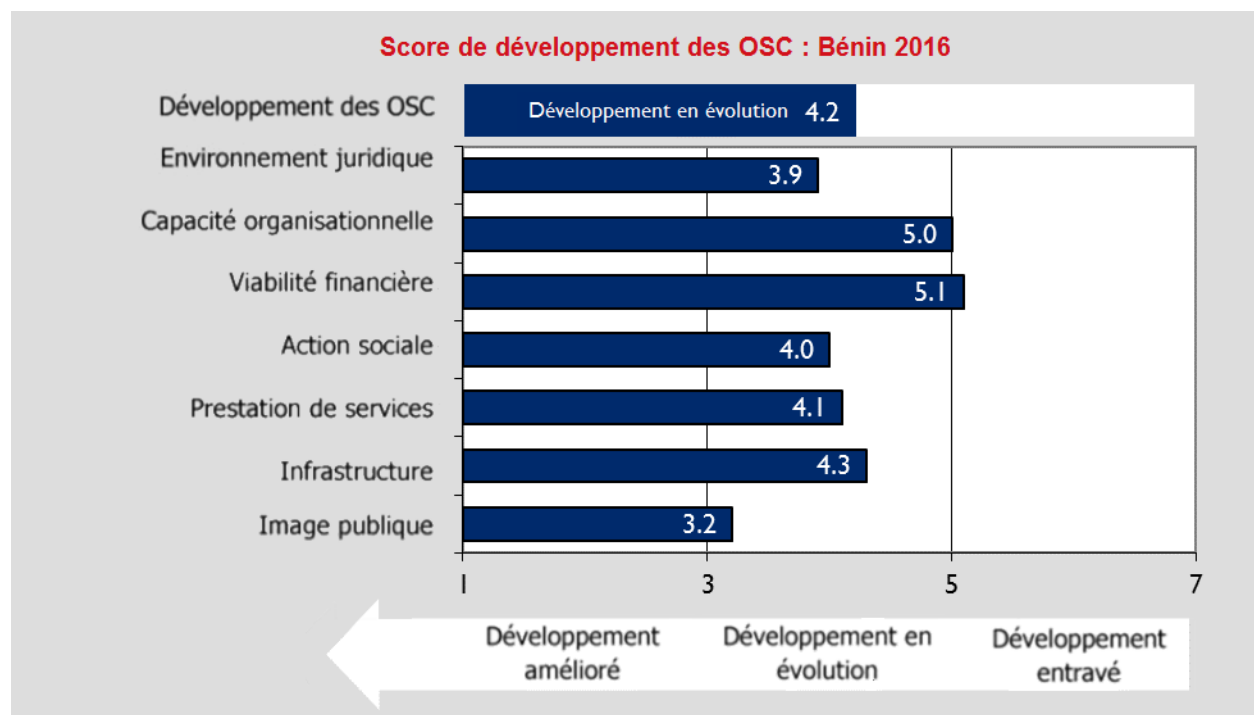
Les OSC angolaises sont centrées sur les médias et encouragent souvent la présence de presse dans leurs activités. Beaucoup d'organisations utilisent leurs sites Web pour rendre publiques leurs activités et diffuser d'autres informations au public. Quelques organisations commencent à utiliser les médias sociaux comme Facebook pour faire connaître leur travail.

Très peu de OSC en Angola ont des codes de déontologie qu'ils prennent au sérieux. En 2016, peu d'organisations ont publié des rapports annuels sur leurs sites Web.

Score de développement des OSC : Angola 2016



BÉNIN



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Porto-Novo

Type de gouvernement :
République présidentielle

Population :
11,038,805

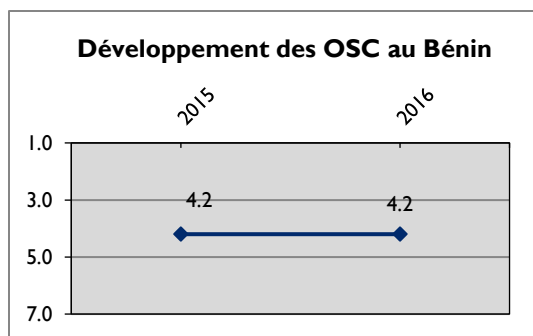
PIB par habitant (PPP) : 2 100 \$

Indice de Développement Humain : 167

Depuis la transition vers la démocratie en 1990, la société civile béninoise a proliféré. En 2015, selon les données les plus récentes disponibles, le Ministère des Relations Institutionnelles a compté environ 500 OSC actives (c'est-à-dire des OSC qui sont à jour sur les rapports annuels soumis), sur environ 6000 enregistrées. En 2016, les OSC se sont activement engagées dans un éventail d'activités de défense des intérêts, y compris l'égalité des sexes, la surveillance par les citoyens des affaires publiques, le renforcement des capacités légales et juridiques pour les femmes et la protection de l'environnement.



Les OSC ont joué un rôle significatif dans la préparation de l'élection présidentielle de mars 2016 et restent activement engagées dans les processus politiques et la gouvernance du pays. Patrice Talon l'emporta et pris pacifiquement le pouvoir. En décembre 2016, le gouvernement a amorcé son programme de développement, appelé Programme d'Actions Gouvernementales. Il consiste en 45 projets pour augmenter la productivité et améliorer les conditions de vie.



Le Bénin est classé pays à faibles revenus par la Banque mondiale. Son économie a légèrement rebondi en 2016 avec une croissance de quatre pour cent, comparée à seulement 2,1 pour cent l'année précédente. Le secteur informel représente un grand pourcentage de l'économie béninoise. En 2015, l'année la plus récente pour laquelle des estimations existent, le taux de pauvreté était de 40 pour cent. L'étiquette "OSC" inclut un large éventail d'organisations, y compris des organisations non gouvernementales, des organisations de développement, de groupes de jeunesse et de femmes, des clubs sportifs, des chefferies traditionnelles, des syndicats et

d'autres organisations professionnelles.

Quelques OSC sont créés principalement pour produire le revenu dans un environnement de difficultés économiques. Les OSC profitent généralement du soutien de donateurs internationaux. Il est rare que le gouvernement central ou les communes soutiennent les OSC. Cette dépendance étrangère les mène souvent à renforcer leurs capacités financières et de gestion, ou se spécialiser dans un domaine spécifique. Cependant, certains observateurs critiques affirment que certaines OSC sont payées par des politiciens (gouvernement ou opposition) et que cette image compromet le travail accompli par les OSC de bonne réputation.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.9

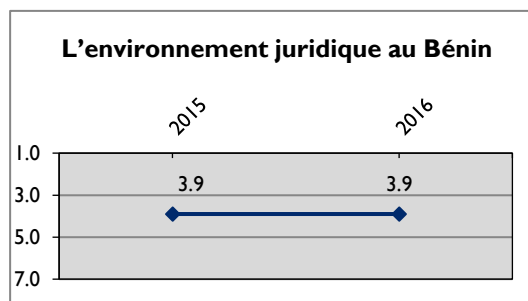
En 2016, le cadre juridique des OSC est resté sensiblement le même qu'en 2015. L'environnement juridique a continué de soutenir l'enregistrement des OSC, bien que le dysfonctionnement administratif ait entraîné des retards ; dans certains cas, il faut parfois plus de deux mois à une OSC pour terminer son processus d'enregistrement.

Outre les lois françaises de juillet 1901 réglementant les OSC, qui restent en vigueur, la Constitution du 11 décembre 1990 garantit la liberté d'expression des citoyens. Légalement, le gouvernement ne peut pas dissoudre une association une fois enregistrée.

Dans le passé, cependant, le gouvernement a limité certaines activités des OSC considérées comme une menace à l'ordre public ou comme immorales, bien qu'aucun cas de ce genre n'ait été rapporté en 2016. Ainsi les OSC ont généralement abordé les questions de gouvernance en matière politique et économique sans crainte de représailles. Les activités peuvent toutefois être limitées. L'Etat a établi "une zone rouge" autour des constructions gouvernementales à Porto-Novo où les manifestations ont été interdites.

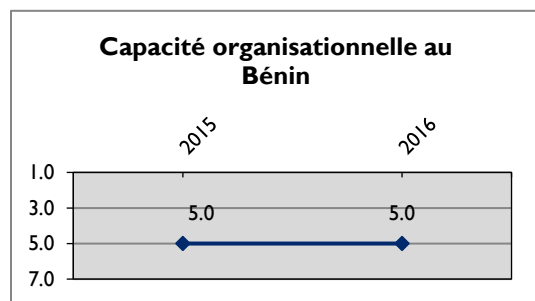
Les appels d'offres gouvernementaux établissent des critères tels que l'enregistrement commercial et un certificat fiscal, ce qui exclut souvent les OSC de la concurrence. Quand les OSC exercent des activités commerciales, elles payent des taxes comme les entreprises privées. Lorsque les OSC participent à des activités à but non lucratif qui sont dans l'intérêt public, le gouvernement peut accorder des accords de subventions et des exemptions fiscales.

Il n'y avait pas de conseillers juridiques, ni d'avocats spécialisés locaux facilement accessibles aux OSC. Les OSC peuvent engager des avocats pour défendre leurs intérêts devant les tribunaux, mais ils étaient trop chers pour que la plupart des OSC sollicitent leurs services. Seuls les grands réseaux d'OSC pouvaient se permettre ces avocats. Ces avocats locaux sont des avocats réguliers qui sont sollicités en tant qu'avocats plaidants pour défendre les OSC utilisant des dispositions



légales sur le sujet, mais cela est coûteux et seulement les grands réseaux peuvent se le permettre.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.0



En 2016, la capacité organisationnelle des OSC est généralement la même. Les OSC ont essayé de mobiliser les groupes d'intérêt, mais elles n'ont pas eu beaucoup de succès. Un des problèmes était que les membres démissionnaient, mais n'étaient pas remplacés par de nouveaux. Ceci s'explique en grande partie par la fin des comités de discussions tripartites - gouvernement, OSC et donateurs - qui ont éclairé la politique du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel a mis un terme à cette pratique consistant à engager des discussions entre les intervenants, et ce qui a eu pour effet

d'inciter moins de gens à participer aux OSC, puisqu'ils n'avaient plus de lien direct avec les décideurs. De plus, un manque de professionnalisme des OSC était dû en partie au fait qu'il y avait peu de personnel à plein temps dans les postes de gestion et que leur secteur d'expertise manquait de clarté. Afin de bien mettre en œuvre les activités, les OSC ont besoin d'un personnel technique et d'outils et de procédures de gestion qui leur permettent de suivre des pratiques de gestion acceptées. Malheureusement, une OSC avait rarement autant de personnel technique, d'outils et de procédures de gestion.

Les OSC nationales ont eu recours à du personnel à plein temps lorsque les projets financés par des acteurs externes l'exigeaient, ou lorsque l'OSC elle-même avait identifié le besoin et disposait des ressources internes suffisantes. Le matériel de bureau à la disposition des OSC a été rarement réapprovisionné. Les OSC ont souvent obtenu du matériel de bureau grâce au soutien d'un partenaire externe.

Les OSC sont soumises aux lois nationales du travail et sont exonérées d'impôts sur leurs revenus. À l'exception des services professionnels, le travail des OSC n'a pas été régulièrement documenté à des fins fiscales. Le personnel à plein temps des OSC devrait déclarer ses revenus à la Sécurité sociale et déclarer les impôts à l'autorité fiscale sur une base mensuelle. En réalité, cependant, les OSC n'engagent généralement que du personnel sous contrats de courte durée, pour au moins deux raisons. D'abord, les OSC ont rarement reçu de financements pour soutenir leur croissance institutionnelle qui leur permettrait de subvenir à leurs besoins en dehors des projets. Deuxièmement, les OSC ont évité les charges sociales en n'ayant pas de personnel à temps plein et à long terme sur leur liste de paie.

Un autre facteur qui a contribué à la faiblesse des organisations est qu'en raison des forts taux de chômage, quelques individus ont établi des OSC simplement pour avoir un emploi. Ces OSC ont alors pu bénéficier d'un financement international. Le financement externe exigeait généralement qu'une OSC renforce ses compétences en gestion et se spécialise dans des domaines spécifiques.

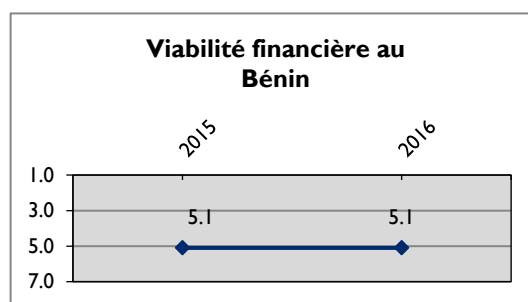
Bien que les structures de gestion des OSC soient alignées sur les dispositions exposées dans les documents organisationnels, ces structures varient significativement. Par exemple, les OSC dotées d'un conseil d'administration ont également une équipe de gestion pour superviser la mise en œuvre des activités. Les OSC ayant moins de ressources disposent généralement d'une équipe de direction élue et d'une assemblée générale à laquelle siègent cinq membres du conseil d'administration. Il convient d'observer une distinction formelle entre les deux fonctions, mais, dans la pratique, ce n'est souvent pas le cas. Dans certains cas, les administrateurs ne comprennent pas leur rôle et ne se conforment pas aux documents qui régissent l'organisation, ou ils ne font pas de rapport à l'assemblée générale ou au conseil d'administration.

Certains OSC ont élaboré des plans stratégiques et opérationnels même si elles ne les ont pas utilisés. En fait, la planification stratégique est devenue une composante régulière des modules de renforcement des capacités pour les OSC. Les partenaires donateurs ont financé cette initiative comme une activité distincte et des experts

locaux étaient disponibles dans les OSC, le secteur privé et les universités pour fournir ces services. Le module de planification stratégique standard a été basé sur le manuel de formation CIVICUS. Ils ont aussi défini leur vision et leur mission. Cependant, ils n'avaient pas le professionnalisme d'une organisation dotée d'un personnel permanent et au financement constant. Cela les empêchait souvent d'assurer le suivi des activités de planification annuelles.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.1

La viabilité financière des OSC est restée la même en 2016. La majorité du financement provient de donateurs étrangers. Les principaux donateurs internationaux au Bénin ont été l'USAID, la Coopération suisse, l'Union européenne, la Coopération allemande, les Nations unies, les Pays-Bas et la Société ouverte pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA). Ces donateurs ont soutenu l'élection de 2016, qui a permis aux OSC d'être très impliqués à la fois avant et pendant les élections. Les OSC qui respectaient les normes internationales en matière de vérification et d'évaluation ont continué de bénéficier du soutien de ces partenaires. Il s'agit notamment du Front d'Organisations nationales



Contre la Corruption (FONAC), la Surveillance Sociale, l'Association pour Combattre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER), le Réseau pour l'Intégration des Femmes, les Organisations non gouvernementales et les Associations africaines du Bénin (le RIFONGA-BÉNIN), des Femmes dans la Loi et le Développement en Afrique (WiLDAF) et la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCIB).

Les demandes de financement auprès de sources locales étaient très limitées. Il était donc difficile pour les petites OSC et les nouvelles OSC de croître et de devenir des organisations viables. Même lorsqu'une OSC recevait des fonds, il y avait peu de ressources pour couvrir les dépenses de fonctionnement et pour le soutien institutionnel. Comme la mise en place d'un système solide de contrôles financiers est plus coûteuse, il est difficile pour les OSC d'améliorer leur gestion financière. Les fondations locales qui ont soutenu les OSC comprenaient la Fondation MTN, la Banque d'Afrique, MOOV et les Fondations Adjavon. En revanche, ils ont en général fourni des fonds pour compléter un projet financé par des donateurs, et le soutien a été apporté à la communauté locale. Certaines personnes ont remis en question les intentions de ces entreprises du fait que leurs dirigeants pourraient avoir leurs propres ambitions politiques.

Dans leur pratique du renforcement des capacités techniques et financières, les OSC ont développé des divisions autonomes de formation et de services pour stabiliser leurs revenus. Les formations couvraient l'ensemble des soutiens institutionnels, notamment la gestion financière, la planification stratégique, la rédaction de rapports, le suivi et l'évaluation, le travail en réseau et l'élaboration des manuels de procédures. Des OSC comme WANEP, PASCIB et Care ont connu du succès grâce à cette stratégie. Le financement est assuré soit par un donateur tiers, soit directement par l'OSC ou le réseau des OSC bénéficiaires.

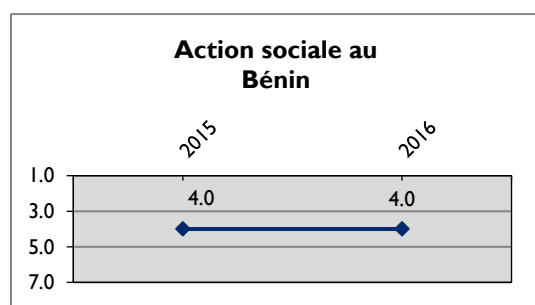
La mise en œuvre et la maintenance des systèmes de gestion nécessitaient des sources de financement que la plupart des OSC n'avaient pas. Comparativement aux grandes OSC nationales, peu d'OSC ont fait l'objet d'audits financiers ou de rapports publiés.

Certaines OSC ont tiré des revenus de leurs activités, notamment par le biais d'activités de publication ou de médiation sociale, ou en fournissant des services de renforcement des OSC, comme indiqué ci-dessus. Par exemple, ALCRER a publié un manuel d'éducation civique qu'elle a vendu aux écoles et s'est servi des revenus générés pour financer ses activités. Seule une minorité d'OSC comptent des membres qui paient leurs cotisations d'organisation.

Certaines OSC étaient parvenues à imposer des frais pour leurs produits et services. Cette pratique était courante pour les cliniques et les centres de santé gérés par les OSC. En reconnaissance du pouvoir d'achat faible de leurs populations et leur nature à but non lucratif, les OSC ont offert leurs produits et services au-dessous des taux du marché. Les recettes générées par des produits et services individuels, des subventions partielles, ou des contrats de sous-traitance ont généralement servi à couvrir les frais de location d'espace de bureaux et de main-d'œuvre. Dans d'autres cas, les populations ont fourni des paiements en nature, particulièrement pour ceux concernant le développement des infrastructures. Généralement, les OSC ont fourni gratuitement des biens et services à leurs populations.

Le soutien institutionnel pour couvrir les coûts de fonctionnement des OSC étaient souvent rare voire inexistant. Selon des estimations informelles d'experts des OSC, seulement 5 pour cent d'entre elles ont des ressources suffisantes pour être financièrement viables à court terme.

ACTION SOCIALE : 4.0



La capacité de l'action sociale des OSC n'a pas changé considérablement de 2015 à 2016. Des OSC comme FONAC, Surveillance Sociale et ALCRER ont défendu les intérêts de la radio, de la télévision et des événements communautaires. Cela a permis de sensibiliser les citoyens à des questions qu'ils ignoraient auparavant.

Les OSC ont assuré la surveillance et sensibilisé le public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Les OSC du secteur de la gouvernance, telles que la Surveillance Sociale et FONAC, ont été impliquées dans les élections, la surveillance, la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire et la promotion de participation citoyenne. Les associations de parents et des étudiants étaient actives dans les secteurs de l'éducation. Les ministères qui opéraient dans ces mêmes secteurs ont travaillé en étroite collaboration avec les OSC partenaires concernées.

Avec l'appui de partenaires techniques et financiers les OSC ont exercé des pressions auprès du gouvernement et ont défendu leur position sur les politiques et les lois dans divers secteurs, y compris la santé, l'agriculture, la famille, le transport, les élections, le travail de défense des intérêts, la sensibilisation, les discussions, les conférences de presse, les marches et des sièges.

En 2016, RIFONGA-Bénin (avec l'aide de la communauté des donateurs) a plaidé en faveur d'élections pacifiques et de l'atténuation des conflits liés à l'éducation. La Plateforme nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles du Bénin a plaidé pour une organisation plus forte dans le secteur de l'igname dans le cadre de l'approche du pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En juillet, le président de l'Assemblée nationale a rencontré la Fédération d'Association de personnes handicapées au Bénin pour discuter l'adoption d'une loi sur la protection et la promotion des droits de personnes handicapées.

La FONAC et l'ALCRER ont sensibilisé le public aux pratiques douteuses du gouvernement en matière de passation des marchés qui ont pu être liées à la corruption. Ces questions ont été soulevées au début du mandat du président élu. Bien qu'aucune législation spécifique n'ait résulté de cette défense des intérêts, on a l'impression que le gouvernement est conscient de l'attention prêtée par les OSC, ce qui contribue à limiter la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques

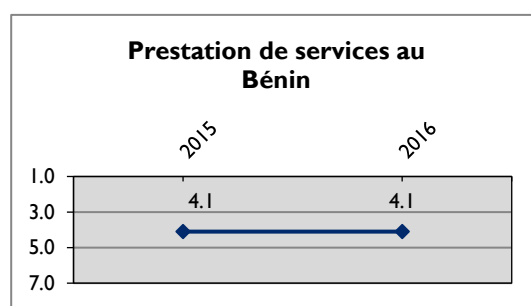
En outre, les OSC ont rencontré les principaux partis politiques et institutions de l'État, comme la Commission Électorale nationale Indépendante (CENA) qui a surveillé les élections et le PNUD pour les encourager à aider CENA à mieux gérer les élections. Ils ont également établi une relation avec la CENA et ont défendu les intérêts de celle-ci pour qu'elle reçoive un financement adéquat du ministère des Finances.

D'autres exemples d'initiatives de défense des intérêts en 2016 ont été associés au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle (RAMU), au vote sur la liste électorale numérique et au vote sur la loi anti-corruption. La Plateforme nationale des OSC pour les Élections était composée de WANEP, FONAC, la Surveillance Sociale, RIFONGA-BÉNIN, PFID, WiDAF, PASCIB et d'autres organisations ; le groupe a mené des activités de défense des intérêts, d'observation des élections, des conférences de presse et des sessions de sensibilisation sur ces questions.

Après l'élection, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la surfacturation soupçonnée par le Bureau du Conseil d'orientation et de supervision de la Liste électorale permanente (COS-LEPI). Les OSC ont demandé à COS-LEPI des clarifications sur ce qu'elle facturait et ont découvert que le coût de l'encre importée dépassait les prévisions et que les délais d'inscription des électeurs étaient plus longs, ce qui signifiait plus de personnes inscrites. Il y a donc eu plus d'impression et l'encre était plus chère, ce qui a augmenté les coûts. La transparence du budget de COS-LEPI a permis de résoudre ce différend sans contestation. Les OSC ont plaidé en faveur du financement de COS-LEPI et ont été couronnées de succès.

PRESTATION DE SERVICES : 4.1

En 2016, les OSC ont continué d'offrir un éventail diversifié de services. En général, ils fournissent des biens et des services qui reflètent les besoins et les priorités des groupes et des collectivités qu'ils soutiennent. Cependant, quelques partenaires techniques et financiers ont imposé leurs propres priorités de service à certaines OSC, en dépit d'une meilleure compréhension des conditions et des besoins locaux. Par exemple, un donateur a financé des OSC pour accroître l'inclusion des femmes sur les listes électorales avant les élections de 2016. Cependant, il ne s'agissait pas d'un besoin tangible dont les communautés évoquent généralement l'existence. La plupart des communautés appauvries expriment généralement le besoin d'un meilleur accès à l'éducation, à l'eau potable, aux routes, aux aliments nutritifs, au crédit et aux emplois. En 2016, les OSC ont fourni des services dans tous les secteurs, y compris la santé, l'éducation, la gouvernance, l'agriculture et la pauvreté et leur travail touchait les jeunes, les femmes et d'autres groupes de population.



Dans le secteur de la santé, des OSC comme Bethesda, l'Association béninoise pour la Promotion de la Famille et le Projet contre la faim - Bénin ont fourni une panoplie de services, en vendant des produits de santé, en créant des dispensaires et en construisant des espaces de jeux pour les enfants. Elles ont renforcé les capacités techniques des acteurs locaux à fournir des soins de santé maternelle et à lutter contre le VIH-sida. Ils ont aussi combattu la malnutrition infantile en travaillant avec des cultivateurs pour créer des plantes "à haute valeur nutritive", comme l'oléifère de Moringa.

Dans le secteur de l'éducation, la Vie Consciente et Actions Éducatives (VICAED), le Monde contre la Faim (HFW) et l'Association Dagbeli font partie des OSC qui construisent des structures éducatives telles que des écoles primaires privées, des ateliers d'apprentissage, des centres d'alphabétisation, des écoles communautaires et des centres de formation professionnelle. De nombreuses ONG ont élaboré du matériel pédagogique et formé des enseignants.

Dans le secteur de l'eau, les OSC contribuent à la construction de puits et à la gestion des ressources en eau, améliorant l'accès à l'eau potable, la compréhension des utilisateurs de son importance et l'amélioration des pratiques d'hygiène. Les OSC qui étaient actives dans le secteur de l'eau comprenaient l'Association pour La ville Propre du Bénin, l'Association pour la Promotion d'Initiatives Locales (ASSOPIL), l'Association pour l'Écotourisme du Bénin (Bénin éco) et Action Directe. Le Partenariat national pour l'Eau (PNE) et le Cadre de Coordination pour les Acteurs Non gouvernementaux dans le domaine de l'Eau et l'Assainissement (CANEA)

ont renforcé les capacités des acteurs non gouvernementaux à contribuer à l'accès durable et équitable aux services d'eau et d'assainissement.

Dans le secteur environnemental, le Centre pour le Traitement de Ordures ménagères et la formation à l'Agriculture biologique Intégrée (CEFRATOM-ABI), l'Association des Jeunes pour la Protection de l'Environnement et de la Culture (AJPEC), Bethesda, Jeunesse sans frontières-Bénin, l'Association pour la Lutte Contre le Développement Intégré et la Protection de l'Environnement (ALDIPE) et HFW ont été activement engagés. Ils ont été impliqués dans la collecte des déchets, le reboisement, l'élaboration des plans de développement rural et dans la construction de latrines. En matière de planification environnementale, les OSC travaillent avec des communautés pour gérer et préserver la biodiversité.

Le travail dans le secteur agricole au Bénin a été réalisé par de nombreuses de OSC, dont la Synergie des agriculteurs et le Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et le Développement (GRAPAD). Les OSC ont soutenu la construction d'une infrastructure communautaire pour l'approvisionnement, la transformation et la vente de produits agricoles. Ils ont aussi formé des groupes de producteurs pour mieux répondre aux besoins de sécurité alimentaire.

Dans le secteur de la gouvernance, les OSC actives comprenaient le WANEP-BÉNIN, ALCRER, LE RIFONGA-BÉNIN, WiDAF et FONAC. Ils ont renforcé les capacités des acteurs locaux à superviser la prestation des services publics par le biais de programmes de responsabilisation et de lutte contre la corruption, d'alerte rapide en cas de problème imminent, ou de défense des droits de l'homme.

Les OSC ont joué un rôle clé pendant les élections présidentielles de 2016, en créant une plateforme d'observation des élections des OSC avec le soutien du PNUD, de l'OSIWA, de l'USAID et de l'Organisation Internationale pour la Francophonie (OIF). Ils ont promu et facilité les tous premiers débats télévisés entre deux candidats à la présidence, qui ont reçu la plus grande audience télévisuelle jamais réalisée au Bénin. Les OSC ont supervisé les élections en demandant aux candidats de signer des promesses de ne pas diffuser de fausses rumeurs et des informations sans fondement. Le WANEP-BÉNIN a participé à l'installation et à la mise en œuvre d'un outil de contrôle des bureaux de vote appelé Open ESR qui utilisait les SMS pour signaler tout problème le jour des élections. Dans les mois précédant l'élection, le WANEP-Bénin a tenu des sessions de formation à l'utilisation d'Open ESR afin de rapporter et rapidement corriger les problèmes qui auraient pu affecter le vote. Après les élections, la société civile a installé le [Talonmetre](#), un outil de suivi en ligne des promesses électorales présidentielles.

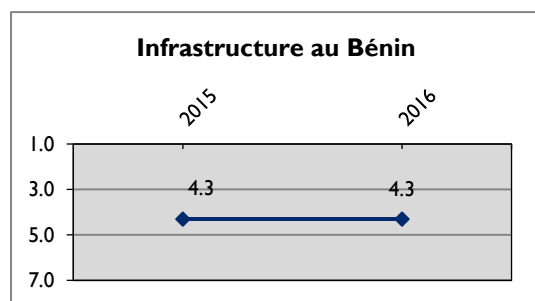
Bien que les CSO aient fourni une gamme de services, leur portée était limitée par des contraintes financières. La majorité des OSC n'étaient pas en mesure de couvrir les frais de leurs activités avec les fonds reçus pour leur mise en œuvre. Bien qu'ils aient été payés par le biais de projets, certains aspects de leurs activités ont été fournis gratuitement en tant que service au public.

Bien que les OSC aient aidé l'Etat dans la fourniture de services, l'Etat ne les considérait pas comme des alliés ou des partenaires importants. Néanmoins, les OSC ont coopéré avec l'Etat dans presque tous les secteurs dans lesquels elles opéraient, directement avec un ministère ou indirectement par le biais d'un projet financé par des donateurs qui aurait pu soutenir la mission d'un ministère.

Les avantages de produits et des services offerts par les OSC vont au-delà de leurs propres membres. Elles ont profité à des communautés entières où une OSC a mis en œuvre une activité au profit du public, comme l'amélioration de l'accès à l'eau potable ou la construction d'une nouvelle école. Le soutien des OSC aux élections a aussi servi un plus large public en informant les citoyens sur les candidats et en veillant à ce que le processus soit pacifique. Des OSC comme Droits de l'Homme, Paix et Développement, WANEP-Bénin et Surveillance Sociale ont produit des publications sur l'état de la nation, des rapports de séminaires et des publications thématiques, qu'elles distribuent à d'autres OSC, au public et aux institutions gouvernementales.

Le gouvernement apprécie la valeur et l'expertise des OSC, mais il y a peu de financement gouvernemental disponible à leur disposition. Cependant, depuis 1997 le gouvernement assure le financement des médias privés pour former des journalistes, maintenir leurs associations et financer des ressources médiatiques et les prix. De même, le gouvernement fournit le financement public aux syndicats pour soutenir leurs institutions et former leurs membres.

INFRASTRUCTURE : 4.3



En 2016, les OSC du Bénin ont bénéficié des centres de ressources de la société civile. Le principal centre de ressources était la Maison de la Société Civile (MdSC) et il servait de canal pour le partage d'informations, la formation et le renforcement organisationnel et institutionnel, les études thématiques, le soutien au dialogue politique, le financement des services d'appui aux OSC et les services de conseil en développement organisationnel. Le MdSC est situé à Cotonou, avec des bureaux satellites à Bohicon et Parakou (respectivement dans le centre et au nord du Bénin). Le MdSC

dispose d'une bibliothèque gratuite pour les membres cotisants. Le MdSC tire ses revenus de diverses façons. Elle a facturé des honoraires pour les services de consultation aux OSC, perçu des cotisations auprès des membres des OSC, a loué sa salle de conférences pour des événements des OSC et a facturé des frais de photocopies. Cependant, cela n'a pas couvert tous ses frais d'exploitation. La différence a été compensée par le soutien de l'Union européenne, la soumission de propositions aux donateurs pour la mise en œuvre de projets individuels, la négociation des subventions et la gestion des demandes de subventions.

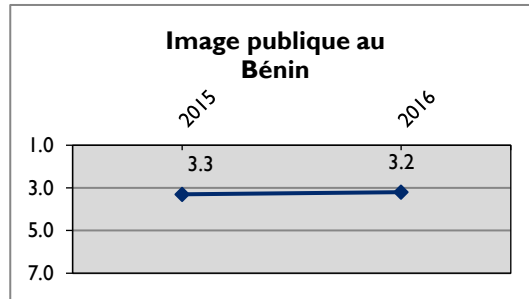
À l'exception de la Fondation d'Avajon, qui a mené sa propre assistance sociale, la mobilisation des ressources locales pour le financement de projet reste faible. Quelques sociétés privées ont des fondations, comme Bénin MTN, MOOV Bénin et la Banque d'Afrique, qui s'engagent dans des projets pour le bien public. Leurs activités consistent généralement à construire des salles de classe ou des amphithéâtres, ou à installer des dispensaires de santé dans les centres médicaux existants.

Les OSC se sont aussi servies des mécanismes de formation fournis par OSIWA, le PNUD et l'ambassade des Pays-Bas. Ces organisations ont utilisé des critères stricts pour sélectionner les OSC avec lesquelles elles devaient s'associer. Les programmes de formation élaborés jusqu'à présent ont ciblé les personnes sachant lire et écrire en français et qui travaillent à un haut niveau au sein de leurs organisations (par exemple, conseil d'administration, directeur, coordinateur et directeur de programme). Le GIZ et la SNV ont initié un partenariat multilatéral entre ONG et entreprises privées promouvant l'énergie solaire. De nombreuses OSC ont participé à ce programme d'énergie solaire, y compris Enfants dans la Solidarité pour l'Afrique et le Monde. Les activités ont eu lieu dans de nombreuses communautés partout dans le pays.

Les OSC ont souvent partagé des informations entre elles, particulièrement entre celles qui font partie du même réseau. Cependant, il n'y avait pas d'organisation cadre qui servait les intérêts des OSC dans tous les secteurs afin d'articuler une voix commune pour exprimer ses besoins. La charte des OSC prévoit la création d'un centre de contrôle pour surveiller l'éthique des OSC, mais le centre de surveillance des OSC n'a pas encore été établi. Les partenariats entre les OSC et les secteurs public et privé ont été développés en fonction d'objectifs spécifiques et les OSC étaient généralement conscientes que ces collaborations étaient nécessaires pour optimiser leurs interventions.

IMAGE PUBLIQUE : 3.2

L'image publique des OSC s'est améliorée au cours de l'année 2016 grâce à leur travail en faveur de la tenue d'élections pacifiques, démocratiques et du transfert subséquent de pouvoir. Pendant la période préélectorale, les OSC ont été visiblement engagées dans l'éducation civique, la formation électorale, le partage d'informations sur les candidats et la modération de débats. Pendant les élections, ils ont aidé à résoudre les différends et à régler les problèmes techniques grâce à la plateforme Open ESR. Ces efforts ont été salués par le grand public.



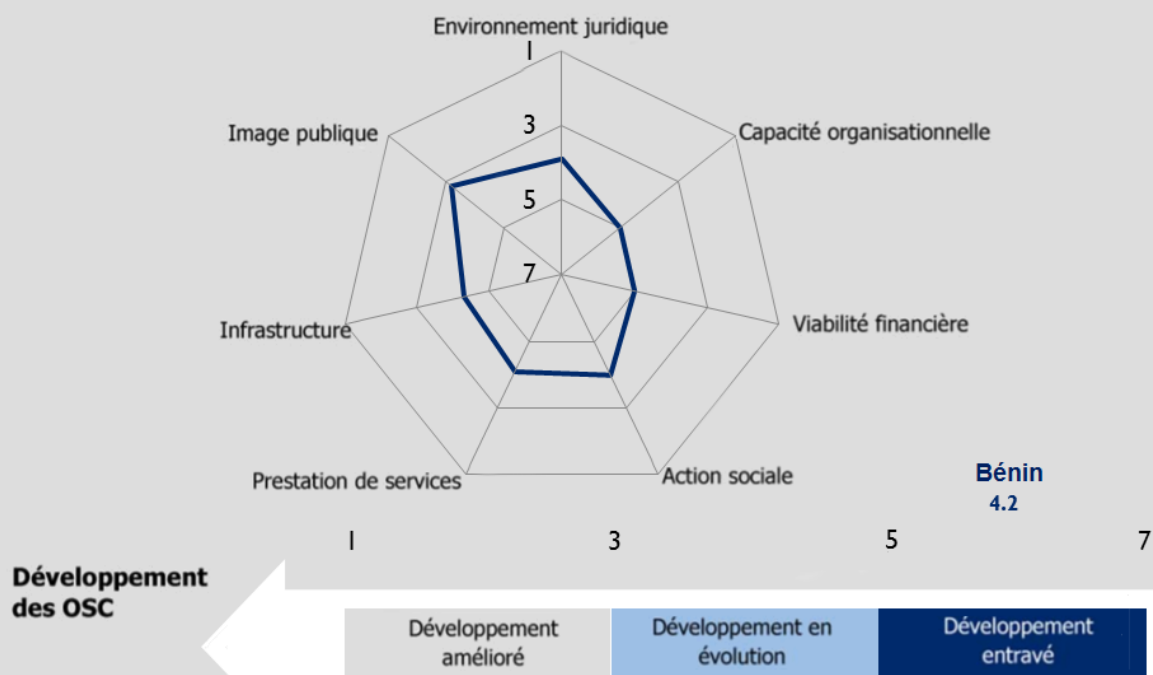
Les secteurs public et privé maintiennent une perception positive des OSC. Par exemple, les OSC sont régulièrement invitées à participer ou à assister à des événements financés par le gouvernement et les représentants gouvernementaux assistent également à des événements organisés par des OSC. Les médias couvrent des événements à la télévision, la radio et dans les journaux. La station nationale de télévision ORTB, n'a pas censuré les OSC en 2016 comme elle l'avait fait en 2015. L'ORTB a accordé du temps aux OSC pour leur permettre de présenter des points de vue alternatifs sur des questions nationales que la station couvrait. Les OSC profitent d'une couverture médiatique locale et nationale et payent des frais pour cette couverture. Cela contribue à la visibilité des OSC et à leur image positive. Les OSC invitent aussi les médias à leurs événements. Certaines OSC ont aussi des publicités et publications qui renforcent leur image positive.

La majorité des OSC ont un site internet et certains organisent des débats télévisés sur leurs activités. De plus en plus, les OSC tirent parti des réseaux sociaux pour accroître leur visibilité. Le RIFONGA-BÉNIN et d'autres organisations utilisent Facebook et des sites Web, par exemple. La plateforme Open ESR a montré que les OSC comprenaient de mieux en mieux les outils technologiques pendant les élections de 2016, car elles ont pu recevoir des rapports des observateurs électoraux et trouver où l'aide était nécessaire. Pendant les élections, les médias sociaux étaient un moyen de partager l'information. Les candidats et d'autres acteurs politiques clés ont été des thèmes communs sur des articles populaires et les résultats ont été aussi partagés sur des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux sont devenus un outil clé pour les OSC de partage de l'information entre elles et avec le grand public.

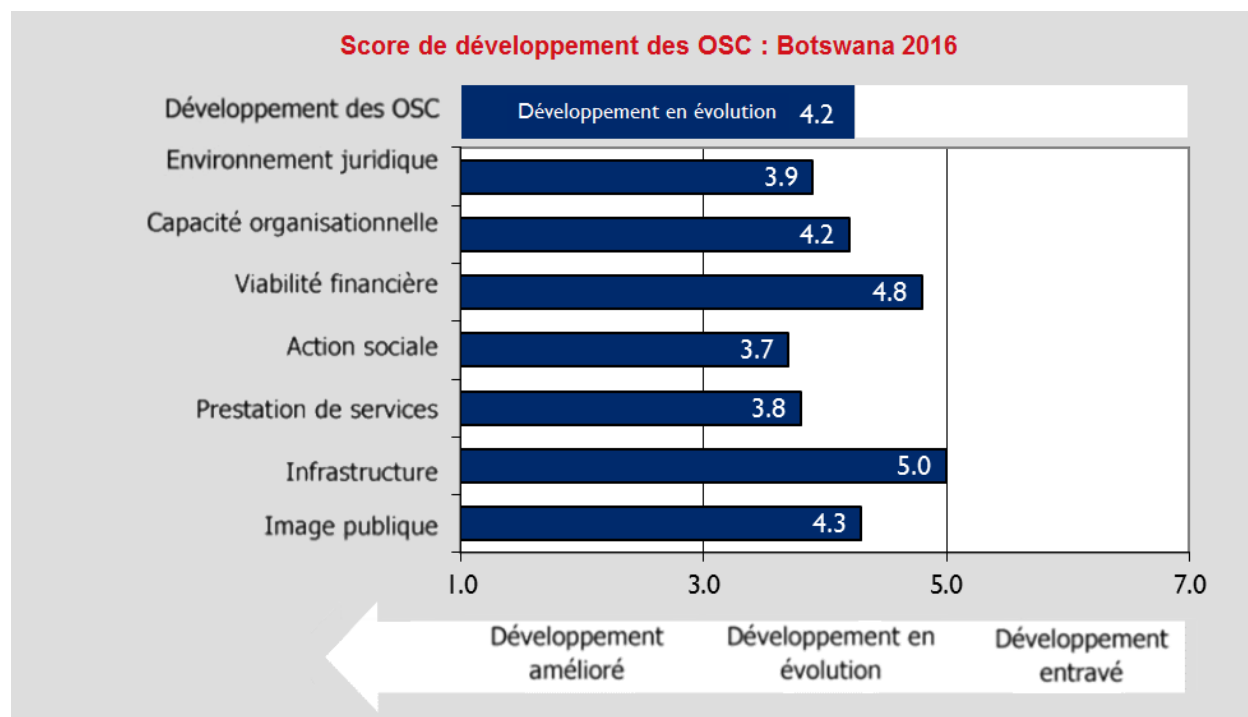
Certaines OSC ont signé des accords de partenariat avec des organismes de presse afin d'améliorer leur visibilité. Il s'agit notamment de la Plate-forme des OSC pour les élections, de la Plate-forme participative, du Projet Adept et du projet Social Watch pour dénoncer la corruption. De plus, le RIFONGA-BÉNIN, la Surveillance Sociale, le WANEP-BÉNIN, WILDAF, PASCIB et FONAC collaborent avec des organisations médiatiques pour améliorer la qualité du journalisme. Les OSC qui reçoivent des subventions gouvernementales pour le renforcement des capacités et la formation (comme les syndicats, les associations de journalistes, les groupes religieux, ou les chefferies) ont tendance à occuper une place plus importante dans les médias.

Les OSC publient régulièrement des rapports annuels récapitulant leurs activités, conformément à leurs directives organisationnelles. Les grands réseaux qui sont soumis à vérification et à évaluation de performance et travaillent d'une manière transparente. Cette transparence permet aux citoyens de contrôler leurs actions. Étant donné que les OSC exigent la transparence du gouvernement, leur propre transparence leur confère de la crédibilité.

Score de développement des OSC : Bénin 2016



BOTSWANA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Gaborone

Type de gouvernement :
République parlementaire

Population :
2,214,858

PIB par habitant (PPP) : 17 000 \$

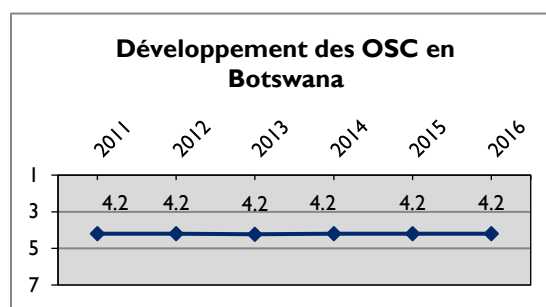
Indice de Développement Humain : 108

Le Botswana est un pays à revenu intermédiaire élevé et une démocratie stable, avec de multiples partis politiques et des libertés d'expression et d'association relativement fortes. Ces dernières années, le Botswana a accompli des progrès significatifs dans l'amélioration de l'éducation et de la santé et la réduction de la pauvreté. Par exemple, le taux d'inscription à l'école primaire est maintenant supérieur à 90 % et l'alphabétisation des adultes est estimée à plus de 88 %. Bien que l'infection par le VIH reste élevée, la plupart des gens vivent à moins de cinq



kilomètres d'un centre de santé et peuvent généralement obtenir un traitement pour la maladie. Le chômage est un défi majeur, et le gouvernement a récemment mis en place divers programmes d'autonomisation des citoyens pour mettre les gens au travail, y compris des programmes de soutien financier, de formation professionnelle et de mentorat. En octobre 2016, le gouvernement a présenté son onzième Plan national de développement (NDP 11), qui met l'accent sur la croissance tirée par les exportations et l'augmentation de l'emploi.

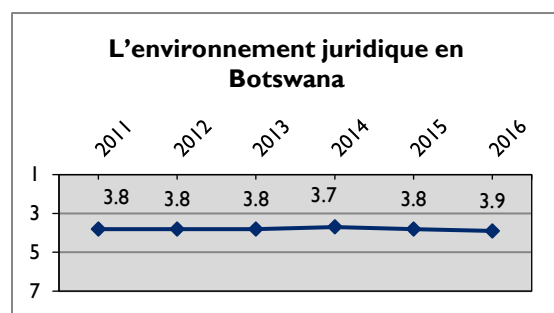
Les libertés de réunion et d'expression ont parfois été restreintes en 2016. Par exemple, des jeunes militants qui protestaient contre le chômage devant le Parlement ont été battus par la police et arrêtés, et trois journalistes éminents ont été arrêtés pour avoir couvert la corruption du gouvernement et certains actes du président. Les relations sexuelles entre personnes de même sexe continuent d'être illégales, mais l'organisme Lesbien, gays et bisexuels du Botswana (LEGaBiBo) a finalement été enregistré après que la Cour d'appel du Botswana eut statué que le refus du gouvernement d'enregistrer l'organisation était illégal.



Plusieurs aspects du développement des OSC au Botswana ont régressé en 2016. L'environnement juridique s'est détérioré à mesure que la mise en œuvre de la loi sur les sociétés de 2015 a fait craindre à de nombreuses organisations la radiation de l'enregistrement. Le soutien financier aux OSC a également diminué, ce qui a affaibli la capacité organisationnelle des OSC en raison des difficultés à recruter du personnel qualifié. L'infrastructure de soutien aux OSC a également été affectée par la raréfaction des ressources allouées au travail des organismes cadres et la cessation de plusieurs programmes de formation. Malgré ces défis, le travail des OSC en matière d'image publique et de défense des droits a fait des progrès, surtout en raison de leurs demandes pour une plus grande responsabilisation et transparence du gouvernement.

En l'absence d'enquête exhaustive ou de processus d'enregistrement consolidé, il est difficile de déterminer le nombre exact d'OSC enregistrées. Au moment de la cartographie des OSC du Botswana réalisée par l'Union européenne (UE) en 2016, 7 189 organisations opéraient dans le pays. Le registraire des sociétés rapporte qu'il y a moins d'OSC enregistrées en 2016 qu'au cours des années précédentes.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.9



Il n'y a pas eu de nouvelle législation affectant les opérations des OSC en 2016. Toutefois, les OSC, en particulier les organisations confessionnelles, craignent toujours d'être radiées de l'enregistrement si elles ne se conforment pas pleinement aux révisions de la loi sur les sociétés introduites en 2015. En outre, plusieurs journalistes ont fait l'objet de harcèlement, y compris des arrestations.

Les OSC continuent de s'enregistrer en vertu de la Loi sur les sociétés ou de la Loi sur les compagnies ou d'un acte de

fiducie. C'est illégal pour les OSC non enregistrées d'être en activité. L'inscription est généralement assez facile, bien que les organisations puissent éprouver des difficultés si elles ne satisfont pas aux exigences légales, comme le nombre minimum requis de membres et l'espace de bureau. Les contraintes d'enregistrement peuvent également être liées aux populations cibles que les OSC cherchent à desservir. Par exemple, l'organisme Sisonke s'est vu refuser l'enregistrement en 2016 parce qu'il mettait l'accent sur les droits des travailleuses et travailleurs sexuels. Cependant, dans une évolution positive, LEGaBiBo a finalement été enregistré en 2016 après neuf ans d'efforts. L'enregistrement a été ordonné par la Cour d'appel dans une affaire créant un précédent qui a annulé le refus du gouvernement d'enregistrer LEGaBiBo au motif qu'elle aurait étouffé la liberté d'association des organisations représentant les communautés vulnérables.

Les OSC estiment que certaines exigences imposées en vertu des modifications de 2015 à la Loi sur les sociétés sont restrictives. Bien que la mise en œuvre de la Loi sur les sociétés n'ait pas pris de l'ampleur en 2016, les OSC sont demeurées préoccupées par le fait que les difficultés à se conformer à certaines dispositions de la loi - comme l'augmentation du nombre obligatoire de membres à vingt pour les sociétés générales et à 150 pour

les organisations confessionnelles, la nécessité de prouver qu'il y a des locaux physiques pour les opérations et l'exigence qu'une majorité des membres du conseil d'administration soit Botswana - entraîneront leur radiation. Les OSC sont censées soumettre chaque année au gouvernement des états financiers, des procès-verbaux des assemblées générales et d'autres informations. Bien qu'un manque de capacité ou de ressources affecte parfois le respect de ces dispositions par les OSC, la surveillance est un défi pour le registraire des sociétés, et aucune OSC n'a été pénalisée pour non-conformité en 2016.

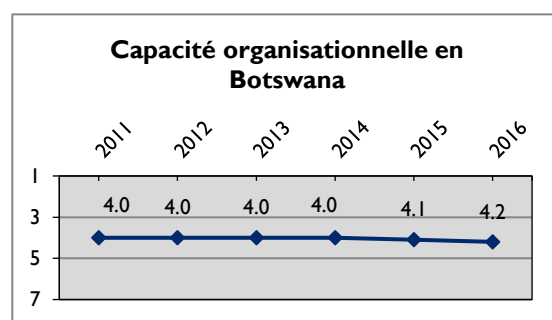
Les OSC demeurent exemptées de l'impôt sur le financement de leurs activités, puisque ces fonds sont considérés comme des aides aux activités à but non lucratif plutôt que comme des revenus. Les employés des OSC paient l'impôt sur le revenu et les OSC paient la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les matériaux et l'équipement achetés sur le marché libre. Les OSC ont le droit de réclamer la TVA au gouvernement, mais le processus est lourd et rien ne prouve qu'une OSC a réussi à obtenir des remboursements de TVA.

Les OSC peuvent poursuivre des activités génératrices de revenus à condition d'utiliser ces revenus pour atteindre leurs objectifs organisationnels. Les OSC sont légalement autorisées à soumissionner pour les marchés publics. Toutefois, aucune OSC n'a présenté d'offre pour les marchés publics en 2016, principalement parce que l'enregistrement est requis auprès du Conseil des marchés publics et de l'aliénation des actifs (PPADB) et des Services unifiés de recettes du Botswana (BURS), et aucune des deux organisations n'a pris de dispositions pour que les OSC s'enregistrent auprès d'elles. Le gouvernement s'attend tacitement à ce que les OSC se concentrent sur la prestation de services plutôt que de lancer des appels d'offres commerciaux.

Les modifications apportées en 2016 aux règlements régissant la Loi du Barreau de Botswana interdisent aux OSC et aux entreprises privées de recourir à des avocats internes pour les représenter aux audiences judiciaires. Les OSC doivent maintenant obtenir des services juridiques de cabinets d'avocats privés ayant des avocats qui exercent en cour. La nouvelle règle a été préconisée par les tribunaux et le Barreau, qui cherchaient à surveiller les avocats en exercice et n'avaient pas de contrôle direct sur ceux qui travaillaient pour des entreprises et d'autres organisations. Tous les avocats sont régulièrement formés aux lois et aux mécanismes régissant les OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.2

La capacité organisationnelle de la plupart des OSC du Botswana a diminué en 2016, car le financement des programmes de renforcement des capacités a été réduit et de nombreuses OSC n'ont pas été en mesure de recruter et de retenir du personnel qualifié. Les groupes de soutien aux personnes vivant avec le VIH/Sida, aux orphelins et aux personnes âgées ont été particulièrement touchés après la diminution du financement de l'organisation faîtière Réseau des personnes vivant avec le VIH et le sida au Botswana (BONEPWA), qui a entraîné le départ de membres importants du personnel.



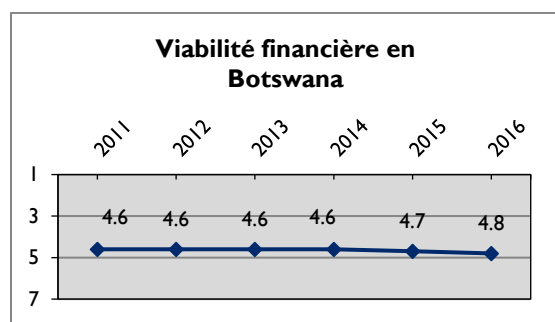
En 2016, les OSC nationales du Botswana n'ont pas cherché activement à constituer des circonscriptions locales pour soutenir leurs initiatives en raison d'un manque de financement. Cependant, des OSC internationales, telles que Le projet Préoccupation internationale (PCI), FHI 360 et L'homme à l'homme, ont fourni des fonds aux organisations locales pour des activités communautaires. Par exemple, FHI 360 a travaillé avec plusieurs communautés pour améliorer la prestation des services de traitement et de soins, et L'homme à l'homme a aidé les organisations communautaires à mettre en œuvre des interventions de subsistance. Les fiducies de gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) ont continué de soutenir les initiatives locales d'écotourisme.

Malgré les formations sur la gouvernance et le leadership organisées en 2014-2015, la bonne gouvernance est restée un défi pour certaines OSC, généralement en raison d'un manque de clarté sur les rôles différents du conseil d'administration et du secrétariat. Les tensions internes entre le conseil d'administration et le chef de l'exécutif ont affaibli le Conseil des organisations non gouvernementales du Botswana (BOCONGO).

La capacité des OSC a été affectée en 2016 par l'attrition du personnel, en particulier de ceux dont l'emploi était lié à des projets qui ont pris fin. Au Conseil des ONG du Ngamiland (NCONGO), la fin du soutien du projet Maatla a entraîné la fermeture de son bureau satellite à Shakawe. Skillshare Botswana a également licencié du personnel et restructuré ses programmes en raison d'une baisse du financement. On dispose de peu d'information sur l'utilisation des bénévoles par les OSC.

L'insuffisance du financement, le manque de personnel qualifié et l'insuffisance de l'infrastructure des communications limitent la capacité technologique des OSC. Bien que la plupart des OSC disposent d'un équipement de base, comme des ordinateurs et des ordinateurs portables, des photocopieurs et des véhicules, de nombreuses organisations n'ont pas les moyens d'entretenir leur équipement régulièrement. En 2016, plusieurs OSC, dont BOCONGO, le Réseau du Botswana pour les Organisations de Lutte contre le Sida (BONASO) et le Centre de conseil et de dépistage volontaire Tebelopele, ont déménagé dans des bureaux moins coûteux en raison d'une pénurie de fonds. Certaines OSC étaient considérées comme des bureaux communs, et le BONEPWA a continué d'occuper les bureaux fournis par le Ministère de la santé. Bien qu'Internet soit généralement accessible partout dans le pays, les OSC le trouvent coûteux, surtout auprès des fournisseurs de services privés. Dans les régions éloignées, les OSC sont parfois incapables d'accéder aux services Internet du gouvernement en raison du manque d'infrastructure.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4.8



En 2016, les OSC ont continué de subir des baisses de financement, ce qui a constitué une menace majeure pour leur viabilité financière. La faible croissance économique du Botswana dans des secteurs clés tels que les mines et le tourisme a contribué aux incertitudes du financement. La baisse des revenus du gouvernement ; le NDP 11 et la Vision 2030 du gouvernement, qui fixent de nouvelles priorités de développement et qui entraînent une réaffectation des fonds du gouvernement et des donateurs aux OSC dans certains secteurs ; et le départ de plusieurs

donateurs. Plusieurs partenaires clés du développement, dont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Mission Évangélique Luthérienne Finlandaise (FELM) et des fondations des secteurs privé et public, telles que la Fondation Ford, la Fondation Kellogg, la Fondation Friedrich Ebert, l'Initiative pour une Société Ouverte en Afrique australe (OSISA) et la Fondation Merck, ont fourni un soutien à des niveaux inférieurs à ceux des années précédentes. Seuls les niveaux de financement de l'USAID et de l'UE sont restés plus ou moins stables. La plupart des fonds accordés par les donateurs ont ciblé le développement communautaire et rural dans les domaines cruciaux de la sécurité alimentaire, de la formation professionnelle, de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale et de la gestion des ressources naturelles.

Le gouvernement a alloué des fonds aux OSC dans le cadre de ses programmes NDP 11 et Vision 2030, qui ont été lancés en 2016. Bien que ces plans exigent un financement accru pour les organisations œuvrant dans le domaine de la santé (en particulier la lutte contre le VIH/sida), de l'éducation et de l'agriculture, le ralentissement de la croissance économique du Botswana a affecté les dépenses publiques dans tous les secteurs et entraîné une baisse générale du financement des OSC. Le gouvernement a indiqué qu'il était prêt en principe à financer les OSC nationales, y compris les organisations confessionnelles et les organismes communautaires, mais il n'a pas encore clarifié le processus par lequel les OSC peuvent avoir accès au financement gouvernemental. Par exemple, même certaines OSC actives dans le domaine de la santé et du VIH/sida ont

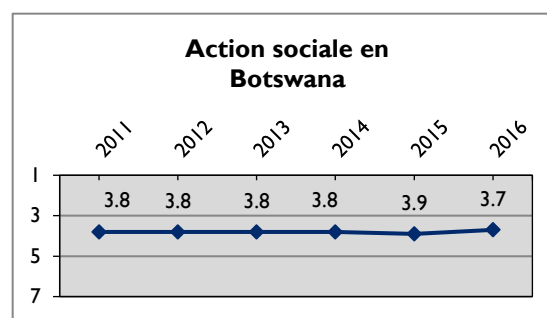
connu des difficultés financières parce que le gouvernement n'a pas publié de directives sur la façon d'obtenir du financement de la National AIDS Coordinating Agency (NACA) depuis son transfert au ministère de la Santé et du Bien-être en 2015. Parmi les autres sources de financement importantes au pays, mentionnons les Fonds environnementaux et de redevances sur l'alcool, ainsi que des entités du secteur privé comme Debswana Diamond Company, Kgalagadi Breweries, Barclays Bank, Standard Bank, Mascom Wireless et First National Bank. Les OSC ont indiqué que la plupart des fonds provenant de ces sources ont continué de stagner ou de diminuer en 2016.

La capacité des OSC à mobiliser des ressources est restée faible en 2016. Presque toutes les OSC nationales ont eu du mal à mener des activités de collecte de fonds efficaces.

La plupart des OSC ont des systèmes internes de gestion financière assez bien développés et respectent les exigences légales pertinentes, y compris les assemblées générales annuelles, les audits financiers et les rapports statutaires destinés aux registraires gouvernementaux.

ACTION SOCIALE : 3.7

En 2016, l'action sociale des OSC s'est avérée plus efficace alors que les organisations se font de plus en plus entendre pour exiger des comptes du gouvernement et de ses partenaires au développement. L'amélioration du travail de l'action sociale a été stimulée par trois facteurs : L'adoption par le Botswana des objectifs de développement durable des Nations Unies, l'examen par le gouvernement des indicateurs fondamentaux de bien-être social du Botswana, qui ont montré une diminution de l'aide sociale, et la volonté des OSC de veiller à ce que ces questions soient abordées dans le cadre de NDP 11. Les OSC étaient particulièrement préoccupées par le fait que les résultats en matière de développement communautaire n'étaient pas atteints et que la prestation des services était inefficace et politiquement partielle.



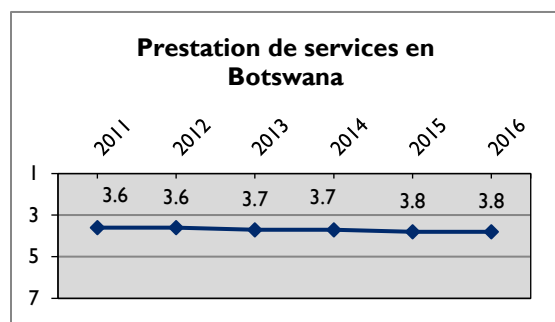
Au cours de l'année, les OSC ont pris part à des mécanismes qui leur ont permis d'aider à définir les priorités nationales et les allocations de ressources. Le gouvernement a invité les OSC à siéger au Conseil national de lutte contre le sida et à la Commission nationale sur l'égalité des sexes, à participer à la révision du Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida (NSF 3), à contribuer à l'élaboration et à la révision du NDP 11, et à contribuer à l'élaboration des demandes de financement au Fonds mondial et au Plan présidentiel d'urgence pour la lutte contre le sida (PEPFAR) des États-Unis. Les OSC ont contribué à faire en sorte que les interventions planifiées et l'affectation des ressources du Fonds mondial et du PEPFAR soient correctement classées par ordre de priorité et que l'expérience communautaire, les attentes réalistes et les stratégies opérationnelles efficaces soient prises en compte par le PND 11. Dans sa forme finale, le NPD 11 comprenait plusieurs appels à la collaboration avec les OSC et insistait sur l'engagement de la société dans tous les aspects du développement socio-économique, avec un environnement politique favorable à la participation active. Le Conseil national des ONG, qui a été créé par les OSC sous les auspices de BOCONGO, s'est engagé à diffuser le NPD 11 auprès des OSC dans tout le pays.

La sensibilisation des groupes de défense des droits de l'homme au Botswana a donné des résultats significatifs en 2016, comme en témoigne l'enregistrement de LeGaBiBo. En outre, le traitement antirétroviral a commencé à être distribué aux détenus des prisons non botswanaïses, à la suite d'une action en justice intentée par BONELA au nom d'un détenu zimbabwéen.

Au cours de l'année, le Conseil national des ONG a cherché à faciliter les relations entre le gouvernement et les OSC. Les relations de travail entre les OSC et le Conseil se sont améliorées grâce à des consultations plus

fréquentes et à la participation du Conseil aux événements dirigés par les OSC. Toutefois, ni le gouvernement ni les OSC n'ont tenté de faire la distinction entre les mandats du Conseil national des ONG et ceux de BOCONGO. En conséquence, les organisations ont des responsabilités contradictoires en matière de supervision, notamment dans la mise en œuvre de la Politique nationale sur les ONG.

PRESTATION DE SERVICES : 3.8



En 2016, les prestations de services par les OSC sont restées stables, bien que certaines OSC aient réduit leurs activités en raison de la baisse du financement. Par exemple, BONASO a suspendu ses activités de sensibilisation, NCONGO a fermé son bureau à Shakawe et BONEPWA a réduit l'appui de supervision sur le terrain à quelques districts. D'autres organisations faîtières telles que BOCONGO et le Réseau des organisations communautaires du Botswana (BOCOBONET), ainsi que diverses fiducies CBNRM, ont également réduit leurs visites

de supervision sur le terrain, leurs projets de mentorat et leur soutien technique. Certaines OCB affiliées à des organisations nationales parapluie auraient fermé leurs portes ou réduit leur nombre de jours ouvrables à trois ou moins. Au niveau communautaire, la réduction des activités de sensibilisation s'est traduite par une réduction du nombre de bénéficiaires atteints et de la couverture géographique des projets.

Le NPD 11 reconnaît le rôle stratégique que jouent les OSC pour compléter les prestations de services gouvernementales dans les domaines clés de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de la préservation de l'environnement. En même temps, la hiérarchisation des activités de développement et la baisse des recettes publiques ont réduit le financement global du gouvernement aux OSC par l'intermédiaire de leurs ministères de tutelle. Par exemple, en 2016, la NACA a accordé moins de fonds à la BONASO, à la BONEPWA et le programme Face the Nation géré par l'Eglise baptiste ouverte. En réponse, les OSC ont commencé à explorer de nouveaux modèles rentables de prestations de services que le gouvernement serait disposé à appuyer. Le Programme d'intervention chrétienne contre le sida au Botswana (BOCAIP), Tebelopele et BONEPWA ont fourni aux communautés des services de conseil et de dépistage du VIH ; le KURU s'est associé au Ministère de l'éducation pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'enseignement sur l'éducation de la petite enfance ; et Skillshare Botswana a fourni une formation et un mentorat sur les moyens d'existence durables pour compléter les efforts du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté.

La plupart des OSC reçoivent des subventions pour soutenir leurs prestations de leurs services et ne participent pas aux efforts de recouvrement des coûts. Quelques organisations font exception à cette règle. Par exemple, la Kalahari Conservation Society fournit des services de conseil contre rémunération, et Ghantsi Crafts génère des revenus en vendant des objets artisanaux fabriqués par les Basarwas.

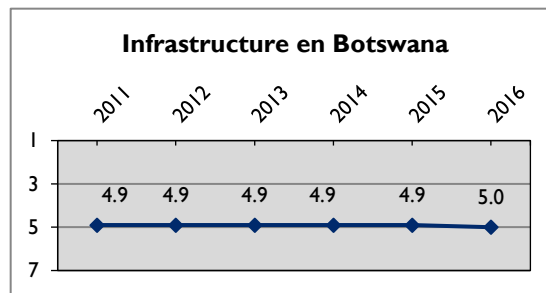
En 2016, les OSC ont continué à participer aux structures gouvernementales des districts et des communautés pour développer et fournir des services communautaires dans des domaines critiques tels que la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la protection sociale. Le gouvernement a continué de coordonner la participation des OSC et d'apporter un soutien technique et financier limité.

INFRASTRUCTURE : 5.0

L'infrastructure de soutien aux OSC au Botswana s'est détériorée en 2016. Il n'existe pas de centres de ressources autonomes desservant les OSC. En 2016, la BONASO a décidé de se transformer en un « centre d'excellence » ou centre de ressources pour les OSC œuvrant dans le domaine de la santé, en particulier dans

le domaine du VIH/sida mais n'a pas été en mesure de concrétiser ce concept à cause d'un manque de financement.

Quelques organisations internationales, telles que Project Concern International, FHI 360, Human People to People et African Comprehensive HIV/AIDS Partnerships (ACHAP), ont offert des subventions partielles aux OSC nationales en 2016. Par exemple, avec le soutien du Fonds mondial, l'ACHAP a continué de fournir un soutien financier à quatre OSC du Botswana. Bien que les subventions secondaires aient été autrefois une fonction clé des organisations faîtières et des coalitions régionales, ces groupes n'avaient souvent pas de fonds à offrir à leurs circonscriptions en 2016. La BONASO et la BONEPWA, par exemple, ont cessé d'accorder des subventions partielles au cours de l'année et les fiducies de GCRN ont réduit le total des montants accordés aux organismes locaux.

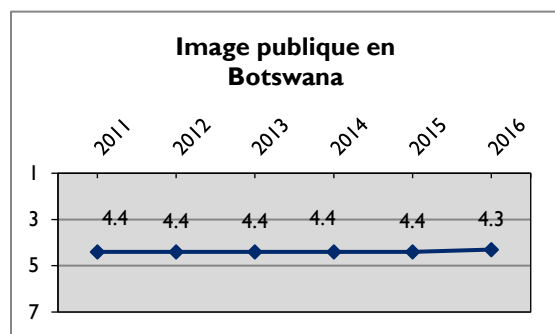


Les organisations faîtières se sont affaiblies en 2016. Leurs adhésions ont diminué, car les organisations n'avaient pas les moyens de payer leurs cotisations, ce qui constitue une source importante de financement. Par conséquent, les organisations parapluies étaient souvent incapables de fournir un soutien technique à leurs mandants. Par exemple, BOCONGO, BONASO, BONEPWA et Marang Child Network ont réduit leurs programmes de développement des circonscriptions et d'appui technique et ont indiqué que leurs activités en 2016 avaient diminué de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente. Les OSC ont commencé à débattre de la pertinence continue de certaines organisations faîtières nationales, comme BONASO et BOCONGO, en raison de leur incapacité à remplir leurs mandats. Les OCB étaient de plus en plus enclines à s'affilier à des coalitions régionales, telles que la NCONGO, qui sont présumées être plus proches des communautés locales. Face à cette tendance, les organisations faîtières nationales ont cherché à renforcer leurs partenariats stratégiques avec les réseaux régionaux. Les compressions dans le mentorat, la formation en cours d'emploi et la supervision périodique ont également affecté les organisations au niveau du district et de la communauté.

En 2016, la plupart des initiatives de renforcement des capacités des OSC ont pris fin, y compris celles dirigées par BONASO, BOCONGO, les fiducies CBNRM et le projet Maatla, financé par l'USAID sur cinq ans. Toutefois, quelques initiatives ponctuelles de renforcement des capacités se sont poursuivies, profitant principalement aux comités de protection de l'enfance des districts et des villages, aux jeunes et aux femmes. Ces efforts ont été financés par l'UE et les départements de la protection sociale et du développement communautaire du ministère du développement local.

Plusieurs OSC engagées dans l'action humanitaire ont renforcé leurs partenariats avec le gouvernement en 2016. Le Marang Child Network s'est associé au Département de la protection sociale pour fournir des soins et un soutien aux enfants vulnérables ; le Conseil du Botswana pour les personnes handicapées a collaboré avec le Ministère de la santé pour autonomiser les personnes handicapées et soutenir leurs activités génératrices de revenus ; et le CBNRM a collaboré avec le Département de la faune et des parcs nationaux pour améliorer la gestion des ressources communautaires. Les OSC ont également travaillé avec le secteur privé sur plusieurs projets en 2016. La banque Barclays a offert de la formation et du mentorat aux OSC, et plusieurs autres entreprises ont fourni un financement ponctuel pour appuyer les initiatives communautaires locales. D'autres institutions du secteur privé ont continué de travailler en partenariat avec les OSC pour donner du matériel et de la nourriture à des groupes communautaires, en particulier les personnes âgées, les orphelins et les enfants vulnérables. Les OSC ont établi des partenariats stratégiques avec les médias imprimés locaux pour faire connaître leurs travaux et leurs expériences.

IMAGE PUBLIQUE : 4.3



La couverture médiatique des OSC s'est améliorée en 2016. Les journaux locaux comme *Mmegi*, *Guardian*, et *Sunday Times* ont augmenté leur couverture des projets et du travail de sensibilisation aux OSC, en particulier celles liés aux droits humains et à la responsabilité gouvernementale. Cette couverture accrue est principalement due à l'intérêt des journalistes pour ces questions. Les journaux critiquaient les OSC lorsque leur leadership ou leur responsabilité étaient compromis, comme dans le cas des défis de gouvernance à BOCONGO. Des informations anecdotiques suggèrent que certaines activités des OSC ont

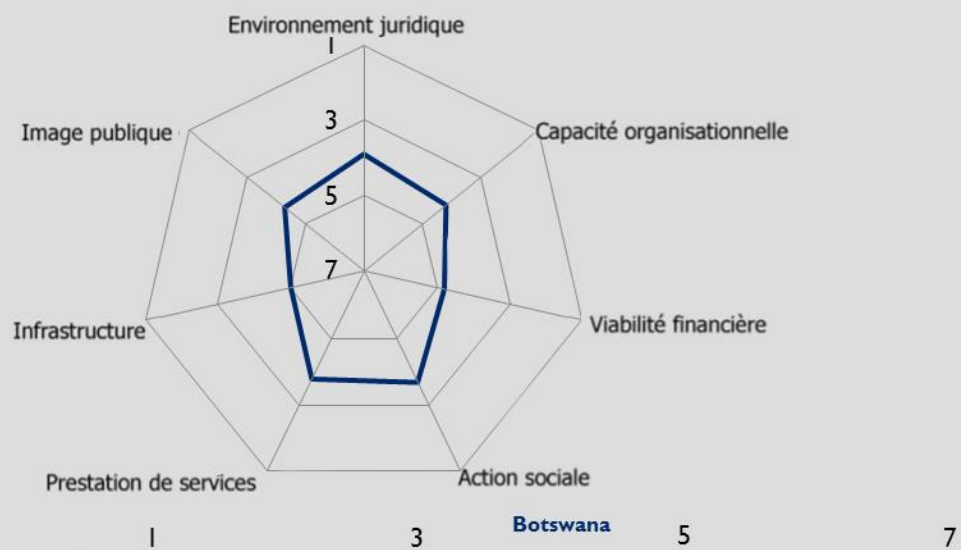
été incluses dans la couverture médiatique des initiatives par les comités de développement communautaire. Cette couverture a accru l'intérêt du public pour le renforcement de la transparence et de la responsabilité du gouvernement, comme en témoigne la participation croissante du public aux talkshows matinaux de Yarona Radio.

Malgré l'amélioration de la couverture médiatique, le gouvernement, les communautés locales et le secteur privé étaient parfois sceptiques à l'égard des OSC, surtout lorsqu'il y avait une publicité négative au sujet des manquements présumés en matière de responsabilité et de transparence. Bien que, dans la plupart des cas, les OSC acceptent les rapports critiquant leur responsabilité et leur transparence, elles estiment également que les médias cherchent à accroître leurs ventes en se concentrant sur les sujets négatifs plutôt que de présenter une vision équilibrée de leur travail.

Les relations publiques ont continué d'être sous-développées dans la plupart des OSC. Cependant, quelques organisations ont incorporé des efforts de publicité dans leurs plans et activités stratégiques en 2016. Certaines OSC ont placé du matériel publicitaire et des panneaux d'affichage dans des endroits publics pour annoncer leur travail. BONELA et Ditshwanelo ont mené des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et NCONGO a attiré la couverture médiatique de sa première conférence sur les droits de l'homme au niveau du district.

Bien qu'elles aient reconnu l'importance du Code de conduite des ONG adopté par le secteur des OSC en 2001, les OSC ont mis du temps à le mettre en œuvre. Les OSC s'attendent à ce que la BOCONGO et les organisations faitières surveillent la conformité au code, mais le manque de capacité et l'instabilité interne continuent de limiter l'efficacité de ces organisations.

Score de développement des OSC : Botswana 2016



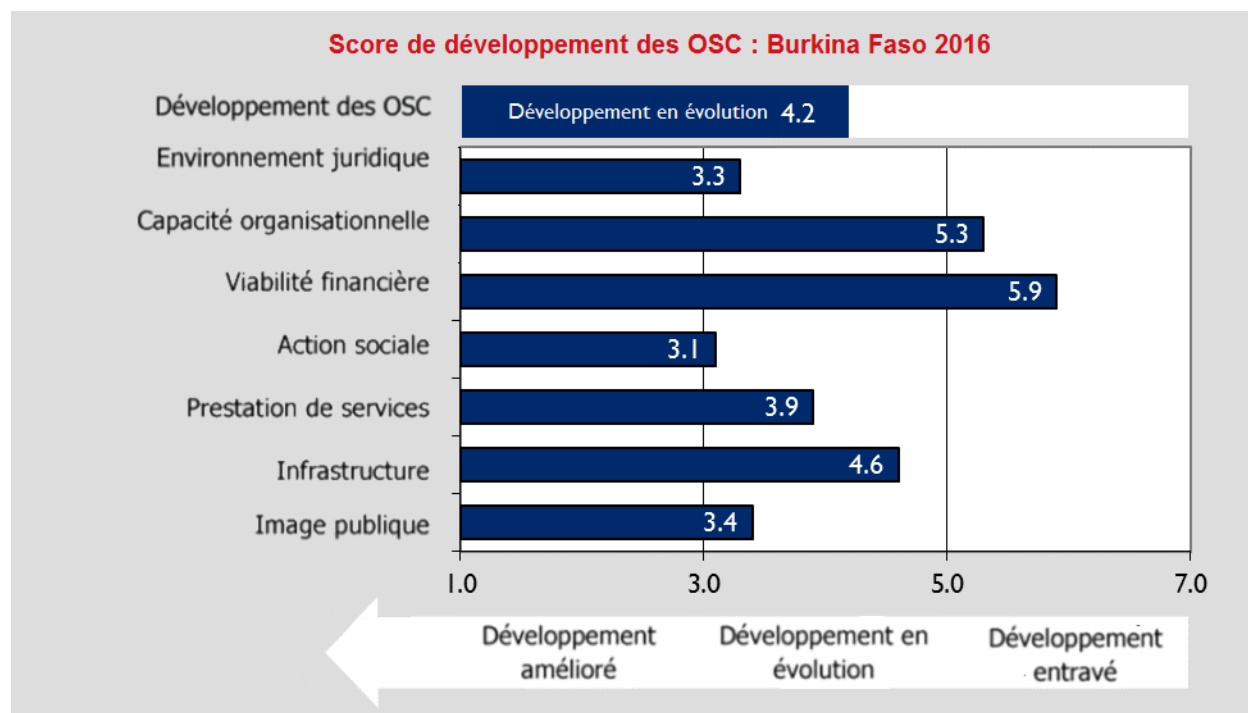
Développement
des OSC

Développement
amélioré

Développement en
évolution

Développement
entravé

BURKINA FASO



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale :
Ouagadougou

Type de gouvernement :
République présidentielle

Population :
20,107,509

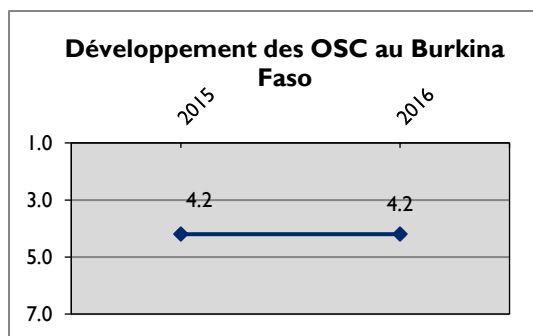
PIB par habitant (PPP) : 1 800 \$

Indice de Développement Humain : 185

Les élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu le 29 novembre 2015 ont marqué la fin d'une année mouvementée de transition politique, et le retour à un ordre constitutionnel normal a rouvert un processus de démocratisation qui était en cours depuis 1991. La population burkinabé a fondé de grands espoirs sur le nouveau régime, dont les principales missions étaient de guérir les plaies sociopolitiques - liées non seulement à la période de transition mais également aux 27 années précédentes, et de rétablir la cohésion sociale nécessaire au développement.



Mais l'année 2016 fut plutôt marquée par un malaise social et elle fut ponctuée par des grèves à répétition, réclamant de meilleures conditions de vie et de travail. Beaucoup de ces grèves ont été menées par des fonctionnaires de l'État. Le gouvernement dut faire face à de nombreuses revendications de la part de ses fonctionnaires, réclamant une amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Presque tous les syndicats du pays furent en grève au moins à deux reprises au cours de cette année 2016.



En 2016, le contexte terroriste changea de manière radicale, lorsqu'un groupe terroriste spécifique au Burkina Faso, Ansar ul Islam, revendiqua des droits sur un territoire au Nord du Burkina Faso, Djelgoji. Ansar ul Islam entama une lutte ouverte contre l'armée burkinabé et des attaques régulières continuent à ce jour. De multiples attaques terroristes eurent lieu en 2016, dont la majorité se sont déroulées dans la province de Soum, dans les villes de Intagom, Tin-Akoff et Nassoumbou, le long de la frontière avec le Mali. Bien qu'il n'ait pas été la cible d'attaques avant 2015, le Burkina Faso fait depuis longtemps partie de la zone à risques, du fait de sa

frontière avec le Sahel, où opèrent plusieurs groupes terroristes affiliés au groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Avec ses voisins, le Mali, le Niger et le reste du Sahel, le Burkina Faso partage le même défi de devoir faire face au terrorisme. Le 15 janvier, le Burkina Faso a subi une violente attaque sur la route principale de la capitale, Ouagadougou, qui a entraîné la mort de 30 personnes.

Le pays se trouve dans une situation économique difficile, caractérisée par un ralentissement économique profondément enraciné. La croissance économique s'est ralentie en 2016, particulièrement dans le secteur informel, qui emploie une proportion importante de la population du pays. Selon la Banque mondiale, la croissance a stagné en 2016, avec un PIB de 12,1 milliards de dollars. Cette situation est le résultat d'une convergence de crises politiques et sécuritaires affectant les acteurs économiques. Le gouvernement a privilégié les réformes politiques mais n'est pas parvenu à se centrer sur les réformes économiques.

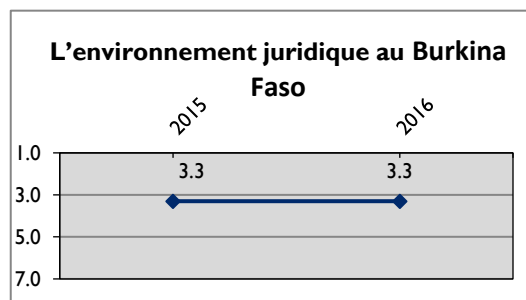
L'un des événements marquants de l'année 2016 fut le changement radical dans les relations entre les OSC et les instances gouvernementales. Durant la période de transition, les OSC étaient bien représentées à tous les niveaux du gouvernement (y compris dans la fonction publique, au sein du parlement provisoire, du contrôle d'État et des commissions). Avec la réapparition d'institutions légales démocratiquement élues en 2015, telles que l'Assemblée Nationale Burkina et la présidence, les OSC ont quitté leurs fonctions au sein du gouvernement et repris leurs rôles traditionnels de défense de l'intérêt public, de protection des droits de l'homme et de contrôle des dépenses et des activités du gouvernement.

Il y a environ 15 700 OSC enregistrées au Burkina Faso. Elles œuvrent pour la défense, la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme. Elles travaillent également dans l'aide humanitaire et au développement économique et social. Les OSC sont supervisées par le Bureau des Organisations de la Société Civile du Ministère de l'Administration du Territoire, au sein de la Direction Générale des Libertés Publiques. Les OSC sont situées principalement dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Dans les zones rurales, les OSC sont essentiellement des organisations d'agriculteurs ou d'éleveurs.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.3

Les dispositions légales sur la liberté d'association, qui réglementent l'inscription des OSC, n'ont pas changé en 2016. Les normes régissant la création, l'organisation et la fonction des OSC sont progressistes, et les conditions sont plutôt favorables. La constitution garantit le principe de liberté d'association dans son Article 2. Loi 10-92, qui fut confirmé par la loi N° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015, protégeant la liberté d'association au Burkina Faso. Par conséquent, il est relativement facile de créer des OSC au Burkina Faso (avec peu de démarches et d'exigences à remplir), dans la mesure où il leur est permis d'exister et d'exercer des activités. Elles sont inscrites au Bureau des OSC du Ministère de l'Administration du Territoire. L'une des innovations de la Loi 064 est de fournir une définition des ONG et de créer une catégorie de ONG nationales, les distinguant des OSC. Les principales différences sont que les ONG possèdent des structures plus formalisées, que la gouvernance des ONG est démocratique plutôt que liée à un groupe limité de leaders, et que les ONG ont signé une convention avec l'Etat, travaillent en collaboration avec des ONG étrangères ou bénéficient d'exemptions financières.

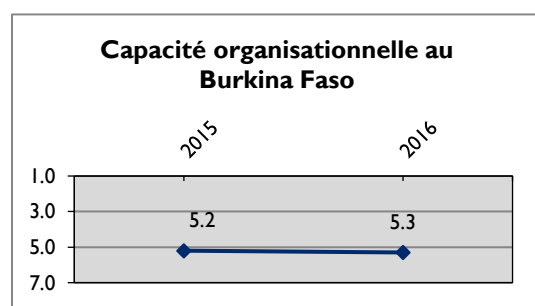
Bien que les OSC aient joué un rôle important dans le soulèvement populaire fin 2014, force est de reconnaître qu'elles sont devenues vulnérables, en grande partie en raison de la connexion étroite que les OSC ont entretenue avec les partis politiques et le gouvernement de transition. La direction du Collectif Anti-Référendum (CAR), M21 et APDC étaient également représentés au sein du Conseil National de Transition. Cette situation était inacceptable et les lois furent modifiées par la suite afin de limiter les relations problématiques. L'article sept de la Loi 064-2015/CNT interdit expressément à toute personne d'être à la fois responsable d'une OSC tout en servant simultanément au sein de l'instance dirigeante d'un parti politique.



Cependant, certains textes juridiques (en premier lieu, le décret d'application), nécessaires pour pouvoir appliquer la loi, n'ont pas été adoptés. Il n'existe aucune disposition concernant les opérations dans la Loi 064, qui empêche les autorités de faire pression sur les OSC ou de les dissoudre arbitrairement pour des raisons politiques. Mais les cas de dissolution d'OSC ont, en fait, été extrêmement rares jusqu'à ce jour. Par conséquent, les OSC se sentent libres de critiquer les actions du gouvernement. Il n'existe aucun avocat spécialisé dans la défense en justice des OSC car il y a très peu de procès impliquant la liberté d'association.

Les associations ne bénéficient pas d'exemptions financières. Afin de bénéficier d'exemptions financières, une association doit s'enregistrer en tant que ONG. Dans des secteurs tels que l'éducation ou la santé, les OSC participent à des appels d'offres et elles le font en se soumettant à la même législation fiscale que les entreprises privées. La principale différence entre les OSC et les entreprises à but lucratif, est que les OSC doivent réinvestir tous leurs bénéfices dans des activités liées à leur mission.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.3



La capacité organisationnelle des OSC a légèrement décliné en 2016, dû au manque constant de financement affectant la structure des organisations, et la réapparition d'un gouvernement démocratique après la période de transition de 2013 à 2015, signifia une perte de soutien pour de nombreuses OSC fondées sur le mouvement, et leurs organisations s'affaiblirent en 2016. La majorité des OSC au Burkina Faso ont de très faibles capacités organisationnelles en termes d'instances dirigeantes, de structures organisationnelles et de services (y compris en personnel, en bureaux et en logistique).

Cette fragile capacité organisationnelle est plus fréquente au sein des OSC spécifiques au mouvement, et elle résulte du fait qu'elles soient des organisations informelles.

Étant donné la diminution de financement sur plusieurs années, de nombreuses organisations qui comptaient parmi les plus solides en termes d'infrastructure ont régressé. En raison de faiblesses structurelles, la majorité des associations n'apparaissent qu'au moment de dénoncer des abus du gouvernement, avant de redevenir silencieuses, en attendant la prochaine occasion de dénoncer le gouvernement dans les médias. Seules quelques organisations ont la capacité d'entreprendre d'importantes planifications, leur permettant de maintenir une présence permanente au sein de leur champ d'action. Ces organisations mettent en œuvre des projets qui font partie de leurs plans stratégiques et agissent conformément à ces derniers. Dans leurs statuts, les OSC indiquent leur champ d'activités, qui peut être national (à travers tout le pays) ou local (au sein d'une région ou d'une municipalité en particulier).

Les OSC fondées sur le mouvement, qui parvinrent avec un succès incroyable à mettre en place une gouvernance démocratique, ont perdu de leur popularité en 2016, au moment où un retour à la normale eut progressivement lieu au sein du gouvernement. Le mouvement parvint à ses fins et en 2016, la population perdit tout intérêt pour le soutien de ces organisations. En outre, leur implication au sein du gouvernement durant la période de transition avait nui à leur popularité.

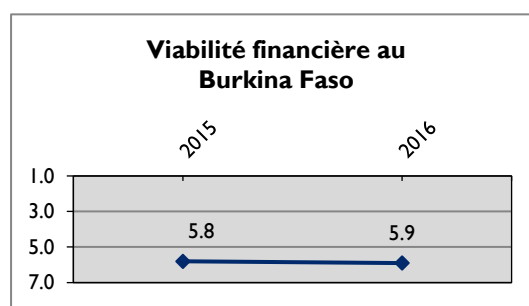
En termes d'intégration des sexes au sein des OSC, le Burkina Faso est plutôt avancé. Le concept d'égalité des femmes prit forme pendant la période révolutionnaire de 1983-1987. Le cadre légal des OSC envisage en outre un rôle pour les femmes au sein des organisations, et la grande majorité des OSC ont des postes destinés aux femmes à des niveaux de direction et exécutif.

La majorité des OSC n'ont pas de siège social physique. Elles sont capables de trouver des salles de conférence qu'elles louent ou utilisent gratuitement pour organiser leurs réunions de conseil d'administration, leurs activités ou tout autre rassemblement en relation avec l'OSC. Elles ne disposent pas d'endroit spécifique destiné à abriter leurs services, leurs équipements ou leurs activités, mais elles parviennent tout de même à mener leurs opérations. De nombreuses OSC ont des structures satellites qui leur permettent d'intervenir en-dehors de Ouagadougou, mais très peu d'entre elles possèdent une réelle portée au niveau national.

Les OSC ont rarement un plan stratégique, mais elles disposent en général d'une structure bien établie de gestion interne. Les OSC rencontrent des difficultés à maintenir leur personnel et elles disposent rarement de matériel approprié de bureau. Ces ressources sont très limitées. En règle générale, la majorité des OSC parviennent à rester opérationnelles grâce au leadership de quelques individus et en remportant quelques appels d'offres. Leur objectif principal n'est pas d'entretenir une solide base de membres, ni de percevoir des cotisations. Elles se concentrent plutôt sur leurs missions et sur les bénéficiaires, et elles fonctionnent avec des moyens limités. Ce qui a un impact considérable non seulement sur leur capacité organisationnelle, mais également sur leur faculté à réaliser des changements sociaux. En général, elles fonctionnent via l'utilisation de bénévoles, faisant de l'affiliation à l'OSC une activité secondaire pour la plupart des membres, ce qui affecte négativement leur capacité organisationnelle.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.9

La majorité des OSC n'étaient pas financièrement viables en 2016. Pendant la transition politique en 2014, de nombreux donateurs ont réduit leur participation financière dans le pays. Le climat incertain du Burkina Faso a affecté de manière négative les investissements de donateurs étrangers, ce qui provoqua une diminution des activités des OSC. Selon un rapport intitulé *Contributions des ONG et des Associations au Développement en 2015*, les ONG ont mobilisé une somme de seulement 73,2 milliards de FCFA, alors qu'elles étaient parvenues à récolter plus de 140 milliards de FCFA durant l'année fiscale 2009-2010. Même en 2016, la majorité des donateurs ne sont pas revenus dans le pays, et ces années de soutien financier limité se sont accumulées jusqu'à atteindre une situation financière de plus en plus désastreuse pour la plupart des OSC.



Il est dès lors plus difficile pour la majorité des OSC d'être financièrement viables. Même la plateforme OSC la plus ancienne, la plus importante et la mieux structurée du pays fut affectée par la situation financière désastreuse. Le Secrétariat Permanent d'Organisations Non-Gouvernementales (SPONG) a dû exclure 16 ONG de son assemblée générale en 2016 car elles ne parvenaient plus à honorer leurs cotisations de membres.

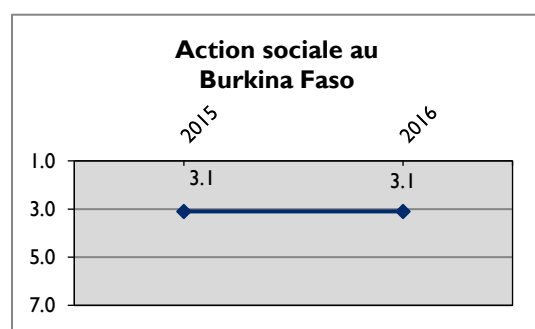
Il n'existe aucun financement public systématique pour les OSC, auxquelles il n'est pas permis de faire une offre pour des contrats ou des subventions du gouvernement. Le budget du gouvernement ne prévoit aucun poste

pour les OSC ni pour des activités du type OSC. La majorité des OSC ne possèdent aucun système pour percevoir la cotisation de leurs membres, et ne touchent aucun revenu des services qu'elles vendent. Deux associations qui perçoivent généralement un revenu à travers leurs activités, sont l'Association pour la Promotion d'Initiatives Locales (APIIL) à Kaya, et Dakupa à Garango. Les organisations de producteurs pour agriculteurs et éleveurs génèrent également des revenus.

Le régime fiscal n'encourage pas les activités génératrices de revenus. Au Burkina Faso, presque toutes les OSC fonctionnent avec l'aide de donateurs étrangers, dont les objectifs dans la plupart des domaines d'intervention ne correspondent pas toujours avec ceux des OSC avec lesquelles ils travaillent. Les ressources des donateurs sont organisées par secteur. Par exemple, l'aide de l'Allemagne est investie dans la décentralisation, celle du PNUD dans la gouvernance politique, celle de la Suède et du Danemark dans la gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la décentralisation.

Les OSC ont des difficultés à se procurer des fonds. Peu d'OSC perçoivent des revenus générés par leurs propres activités et permettant d'en couvrir les coûts, ce qui provoque une forte dépendance à l'égard des donateurs étrangers. Peu de membres des OSC paient leurs cotisations. Les OSC qui reçoivent un financement de l'étranger sont soumises à des audits financiers afin de respecter leurs contrats. Ces OSC disposent de systèmes de comptabilité qui répondent aux normes des donateurs étrangers. Peu d'OSC publient leurs états financiers. En 2016, SPONG fit exception à cette règle, en publiant son bilan financier sur son site internet, suite à un accord passé avec l'un de ses donateurs.

ACTION SOCIALE : 3.1



La capacité de d'action sociale des OSC est restée identique à ce qu'elle était en 2015. Les OSC capables de mener une défense de qualité sont celles qui sont bien structurées, qui bénéficient d'un financement adéquat et qui possèdent un plan stratégique au sein duquel elles ont inclus la défense de leurs droits. Les OSC qui répondent à ces critères sont des organisations importantes et bien connues, telles que SPONG, le Centre de Contrôle et d'Analyse Citoyenne de Politique Publique (CDCAP), le Centre d'Information, de Formation et d'Étude du Budget (CIFOEB), l'Institut

Africain de Développement Économique et Social (INADES Burkina), le Réseau Jeunesse Africaine (RAJ), ainsi que quelques autres. Au Burkina Faso, la majorité des OSC sont des organisations informelles et sont, pour la plupart, incapables de mettre sur pied des plans de défense et de mobilisation.

Les OSC qui sont financièrement viables sont également des militants plus efficaces. En fonction des objectifs et des résultats escomptés, la mobilisation peut nécessiter d'importantes ressources financières. La capacité financière des OSC est généralement très limitée. Le travail préliminaire indispensable afin de développer de solides campagnes et stratégies de défense nécessite de nombreuses ressources, limitant par conséquent le nombres d'OSC qui peuvent efficacement s'engager dans cette voie.

Il existe cependant des OSC qui disposent d'un potentiel suffisant et d'une expérience avérée en matière de défense. Elles se rassemblent souvent au sein d'organisations cadres qu'elles utilisent afin de développer leurs campagnes de défense. Les organisations cadres ont une plus grande capacité d'action, étant donné le nombre élevé de participants et les ressources impliquées. Citons par exemple la Coalition Contre les Coûts Élevés de la Vie (CCVC) et Toilettes Faso (un partenariat entre les média et des OSC pour la construction de latrines). L'Association Tocsin, par exemple, a lutté pendant des années pour obtenir le droit de vote pour les Burkinabés vivant à l'étranger. Ce droit a récemment été promis pour les élections de 2020.

Des OSC sont parvenues à sensibiliser le public et à militer pour le compte de leurs membres en 2016. À travers leurs activités, ils avertissent régulièrement le public et le gouvernement de la situation dans le pays, afin de les encourager à prendre des mesures. Par exemple, le gouvernement était sur le point de perdre une subvention du Japon, destinée à terminer la réparation des routes à Ouagadougou, mais après que le Cercle de l'Éveil et le Réseau de la Société Civile pour le Développement (RESOCIDE) aient organisé une conférence de presse sur le sujet, le gouvernement parvint à négocier un accord avec le Japon afin de garder la subvention et pouvoir terminer les routes.

Le gouvernement et les OSC collaborent de différentes manières. Il existait des cadres de dialogue sectoriel qui réunissaient des départements ministériels et des OSC travaillant sur les mêmes enjeux, pour une révision annuelle des initiatives du gouvernement. Depuis 2014, un dialogue entre le gouvernement et la société civile avait lieu lors de réunions, dans le cadre de la Stratégie pour une Croissance Accélérée et un Développement Durable (SCADD). Cependant, le gouvernement modifia son approche et utilisa 2016 pour développer le Plan National de Développement Économique et Social. Par conséquent, les dialogues SCADD n'eurent pas lieu en 2016. SPONG, CDCAP et CNOSEC participèrent au Comité Pilote de Stratégie Nationale pour Réduire la Pauvreté. Ils parvinrent à inclure les principes de financement public à la société civile et la reconnaissance des accomplissements des OSC dans les rapports de performance. Le Ministère de la Justice et SOS Pénitencier travaillent ensemble sur une réforme des prisons. Le Ministère de la Promotion des Femmes et des Sexes s'est associé avec le Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans des ONG afin d'encourager la promotion sociale et économique des femmes. Le Ministère d'Action Sociale travaille avec Solidarité Handicap afin de défendre les droits des personnes handicapées.

Le lobbying est souvent effectué à un niveau local (municipal) où les OSC n'ont pas encore le droit, à ce jour, de s'exprimer pendant les séances du conseil municipal. C'est la raison pour laquelle elles utilisent le lobbying pour faire part de leurs préoccupations aux conseils municipaux. Par exemple, AMW a effectué du lobbying dans la commune de Ouahigouya afin de protéger les populations affectées par l'exploitation minière. En conséquence, les populations concernées ont reçu une compensation en 2016.

Les OSC et les partis politiques se consultent et communiquent entre eux. Cette tradition existe depuis 1991. Les événements politiques majeurs de 1998 (l'Affaire Norbert Zongo) et de 2014 (le soulèvement populaire) entraînèrent une coopération entre les OSC et les partis politiques prônant la mobilisation et la défense des droits, et permirent que des questions importantes de gouvernance soient résolues. Mais cela a également soulevé la question de l'indépendance de certaines OSC, qui exercent un rôle plus politique que celui qu'elles avaient traditionnellement l'habitude de jouer.

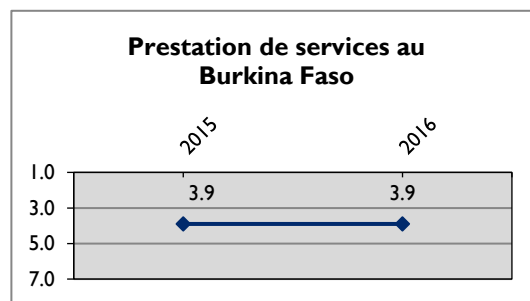
Au Burkina Faso, la majorité des OSC n'ont pas le potentiel suffisant pour s'engager dans un plaidoyer efficace. Cependant, certaines ont démontré leurs capacités de mobilisation afin de répondre aux besoins et aux intérêts de la communauté. Le contrôle et la défense du cadre légal de liberté d'association sont menés par un tout petit groupe d'OSC, SPONG, CDCAP et RAJ, qui travaillent dans ce domaine depuis 2009. La majorité des OSC ne sont pas impliquées dans ce processus, et elles collaborent parfois avec le gouvernement pour maintenir un cadre légal moins favorable.

PRESTATION DE SERVICES : 3.9

Au Burkina Faso, des services sont fournis par les OSC qui sont bien structurées et qui disposent de ressources importantes. Elles offrent des services afin de lutter contre la pauvreté, ainsi qu'une assistance juridique. Des organisations de bienfaisance fournissent de la nourriture et des services aux pauvres. Des exemples d'organisations offrant des services dans cette première catégorie, incluent l'Association Burkinabé pour le Bien-être Familial, qui fournit des conseils sur la santé sexuelle à grande échelle, et le Service de Secours Catholique, qui distribue de la nourriture (céréales, huile et germes de soja) aux cafétérias des écoles à travers tout le pays. Des OSC fournissent des marchandises à des personnes et à des communautés très pauvres à travers leurs

programmes financés par des donations. ATAD et APIL sont des programmes de sécurité alimentaire implantés à Kaya, au sein desquels sont distribués des graines, de la nourriture et des microcrédits.

Le deuxième type de services fournis est lié à l'assistance juridique. Ces organisations offrent assistance et conseils aux personnes dont les droits ont été bafoués. Elles les aident à suivre la procédure juridique et à défendre leurs droits. Certaines structures, comme l'Association des Femmes Avocates du Burkina Faso ou le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme (MBDHP), possèdent des bureaux qui fournissent une assistance juridique aux personnes dans le besoin. L'Association des Femmes Avocates du Burkina Faso aide les femmes dans leurs procédures judiciaires. Elles ne peuvent cependant pas représenter ces personnes au tribunal. Elles leur fournissent des conseils avant qu'elles ne passent devant les tribunaux et elles couvrent leurs frais de justice. Certaines OSC tentent également de modérer les dossiers où les droits des citoyens ont été bafoués.



Il n'existe aucune évaluation complète de l'impact des biens et des services fournis par les OSC. Les seules données disponibles pour évaluer leur efficacité sont les rapports rédigés par les OSC elles-mêmes. Ces rapports mentionnent en général que les OSC n'ont pas les moyens suffisants pour faire face à la demande excessive de leurs services.

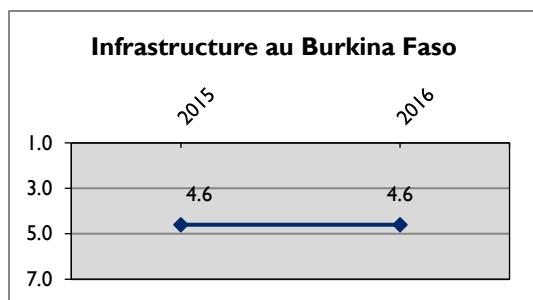
Les OSC fournissent gratuitement des biens et des services à leurs bénéficiaires, car elles reçoivent un financement de donateurs pour couvrir leurs coûts. Il n'existe aucune statistique permettant de savoir si les OSC fournissent leurs services de manière satisfaisante à leurs bénéficiaires, mais le sentiment largement répandu est que leur travail est important. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la citoyenneté engagée, dont le concept est peu connu - la manière dont les citoyens devraient s'impliquer avec le gouvernement, ainsi que leurs droits. Les OSC qui défendent les droits de l'homme et sont actives dans ce domaine incluent l'Association des Femmes Avocates du Burkina Faso, RESOCIDE, le Cercle de l'Éveil, l'Observatoire pour la Démocratie et les Droits de l'Homme et MBDHP.

Le gouvernement reconnaît les contributions des OSC à travers, entre autres, le rapport de la Direction Générale de Coopération sur les contributions des ONG au développement. Mais plus important encore, le Conseil des Ministres a officiellement formulé sa reconnaissance aux OSC le 24 mars 2016, pour leur défense des droits citoyens, leur approvisionnement en biens et en services et leur appui aux initiatives du gouvernement.

Un autre rôle joué par les OSC est la mise à disposition d'annonces d'intérêt public. Ces campagnes informent les citoyens sur leurs droits en tant que citoyens, sur le changement de conception concernant des pratiques régressives (par exemple, la mutilation génitale et les mariages précoces) et sur les initiatives de bonne gouvernance (transparence, responsabilité) du gouvernement.

INFRASTRUCTURE : 4.6

En 2016, l'infrastructure des OSC n'a pas évolué de manière significative. Le Burkina Faso compte de nombreuses OSC qui collaborent régulièrement au sein d'organisations cadres afin de pouvoir profiter de compétences et de financements plus importants. Les Organisations Intermédiaires de Soutien (ISO), qui jouent le rôle d'intermédiaires techniques et financiers entre les donateurs et les OSC, incluent des organisations telles que DIAKONIA, l'Institut National Démocratique, NODE NOTTO et Oxfam. Les OSC à Dori, par exemple, peuvent s'adresser à NODE NOTTO pour subvenir à leurs besoins en renseignements et en formation.



À travers de multiples sources, les OSC peuvent accéder à des informations destinées à améliorer leur gestion ou à en apprendre davantage concernant leur secteur d'intervention. Des OSC telles que le Centre de Gouvernance Démocratique, SPONG, CDCAP et INADES Burkina ont des services de partage d'informations, qui sont utiles au grand public et aux autres OSC. Pour des informations techniques spécifiques, les OSC peuvent également envoyer directement leurs demandes au service technique pertinent d'un ministère du gouvernement. Les OSC partagent des informations

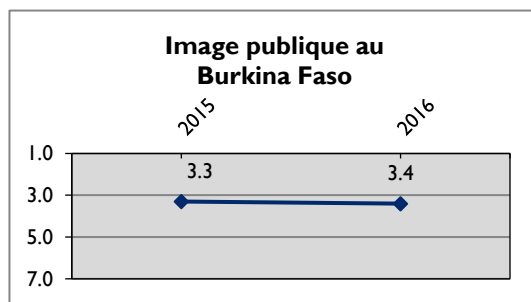
essentielles à travers des organisations cadres comme SPONG ou le trio d'OSC (SPONG, CDCAP, CNOSC) sur le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).

Il y a peu d'organisations locales accordant des subventions. Cependant, en 2016, CDCAP a fourni une subvention à RESOCIDE pour soutenir l'un de leurs projets. Les entreprises liées à l'exploitation minière s'impliquent de plus en plus dans des initiatives de responsabilité sociale en compagnie d'OSC et de donateurs, afin d'apporter leur soutien aux communautés limitrophes affectées par l'activité minière.

Certaines OSC maintiennent également des relations avec un seul partenaire afin de communiquer des informations, mais ce n'est pas très courant. Le CDCAP dispose d'un personnel ayant de l'expérience en formation et en supervision du suivi des politiques publiques en rapport avec les OSC. Il existe des partenariats intersectoriels, principalement avec les médias qui couvrent les activités des OSC. La majorité des OSC qui reçoivent un financement, reçoivent également une formation en gestion organisationnelle.

IMAGE PUBLIQUE : 3.4

L'image publique des OSC a été affectée de manière négative en 2016, avec des avis partagés à leur sujet au sein des entreprises, du gouvernement et du grand public. L'implication excessive des OSC au sein du gouvernement de transition, et en particulier des OSC spécifiques au mouvement, ont affecté de manière négative l'opinion du public sur l'ensemble du secteur.



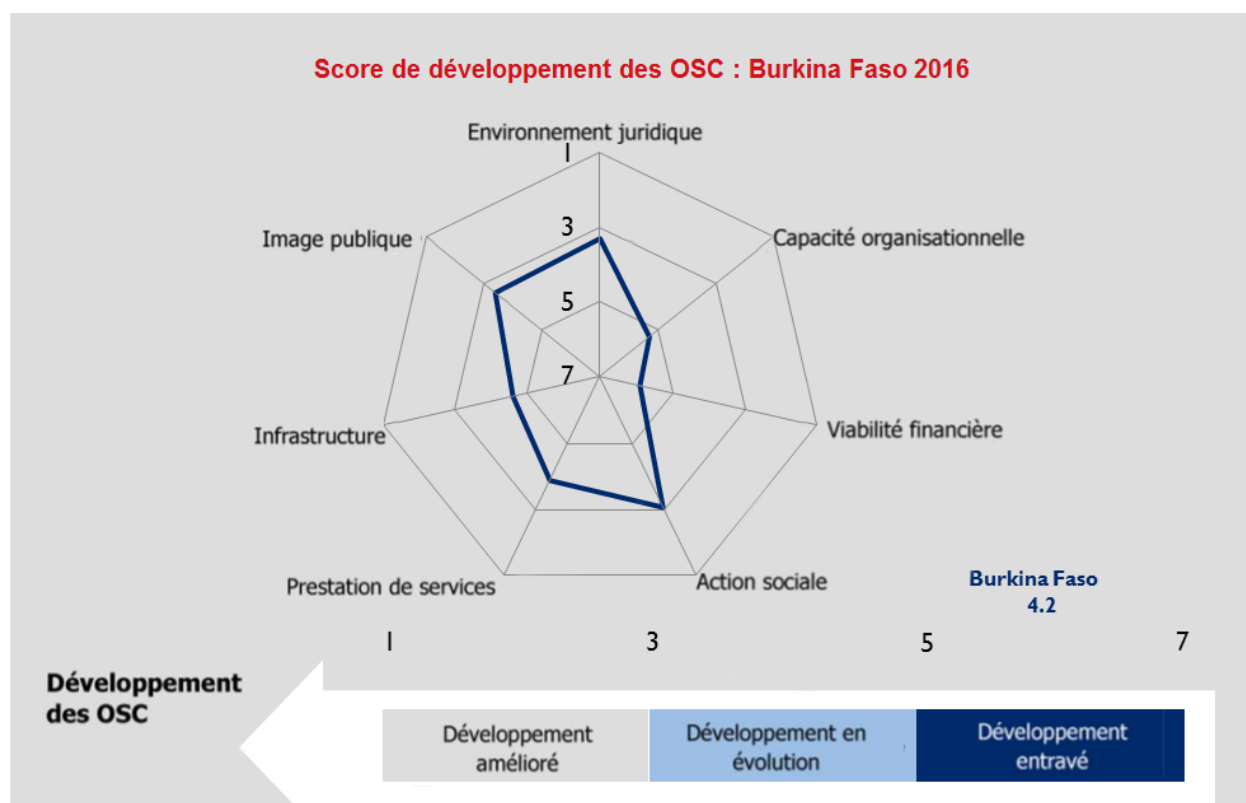
Il existe une différence importante dans l'opinion publique entre les OSC spécifiques au mouvement et les OSC traditionnelles. Les OSC spécifiques au mouvement sont nées du mouvement populaire contre les changements constitutionnels proposés par le régime de Compaoré en 2013 ; elles ont ensuite activement participé au sein du gouvernement de transition et ont été très médiatisées à travers des conférences de presse et d'autres médias. Les OSC traditionnelles sont généralement antérieures à la période de transition et se conforment à l'image traditionnelle d'une OSC travaillant à offrir des services de santé ou à promouvoir de meilleures conditions d'hygiène.

La particularité de 2016 contribuant à façonner l'image publique des OSC fut le retour à la normale du pays, aux institutions démocratiques, avec de la place pour une contestation du pouvoir ; ce changement réduisit l'espace d'action des OSC spécifiques au mouvement. Un autre facteur ayant affecté de manière négative la perception du public à l'égard des OSC concernait les querelles internes au sein du leadership de plusieurs OSC qui se sont répandues dans l'opinion publique. L'exemple le plus marquant vient du "Mouvement Rien ne Sera Comme Avant." Les membres fondateurs de ce mouvement s'engagèrent dans un débat public qui mena à des attaques personnelles et qui se termina en litige.

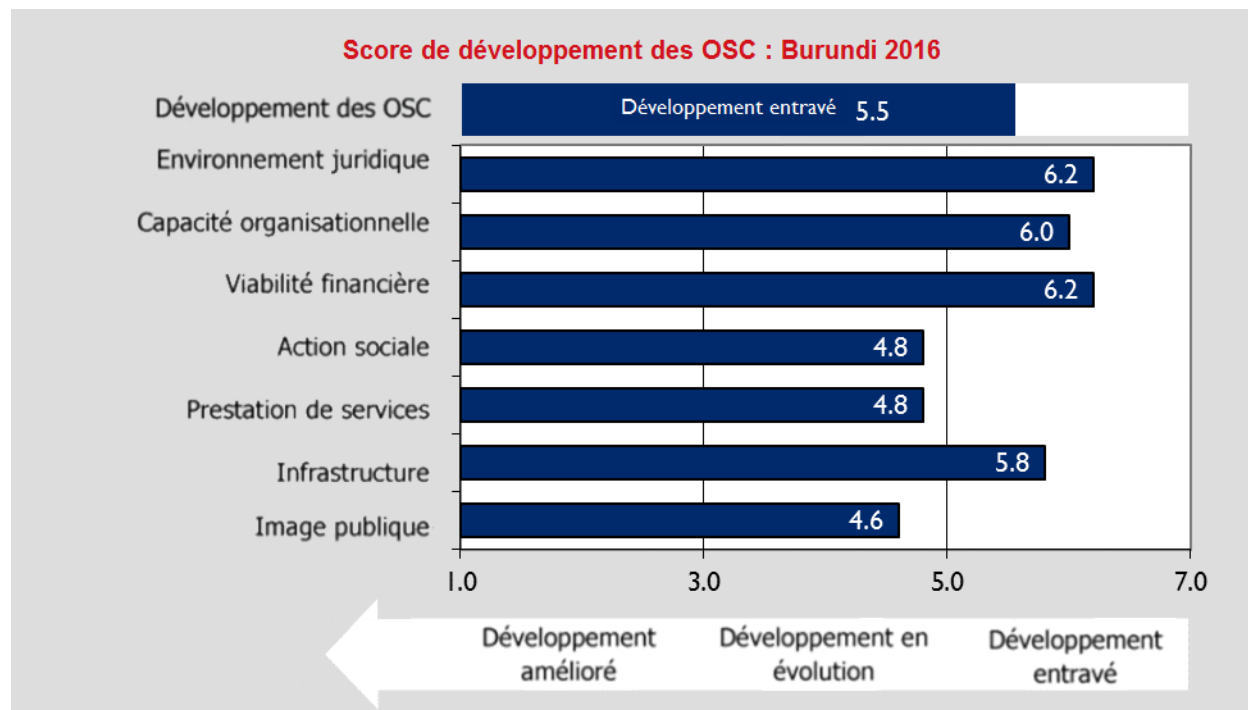
D'un autre côté, les OSC traditionnelles maintinrent une bonne image publique. Les OSC ont continué de bénéficier d'une couverture médiatique positive de leurs activités, et l'opinion publique a continué à les suivre et à les soutenir pour leurs efforts constants. Ces OSC maintiennent des relations classiques avec le gouvernement, où les OSC soutiennent les initiatives menées par le gouvernement au sein de leurs communautés. Mais ils mettent également le gouvernement au défi en mettant en lumière certains enjeux et en lui demandant des réponses. Cependant, en 2016, le gouvernement eut l'air moins réceptif aux activités de société civile. Cette situation s'est reflétée dans l'absence de dialogue entre le gouvernement et les OSC dans le cadre de SCADD.

Les relations entre les OSC et les média sont généralement bonnes. Par exemple, l'Union Nationale pour la Liberté Audiovisuelle de Faso (UNALFA), qui représente plus de 60 chaînes privées de radio et de télévision, s'associe régulièrement avec des OSC pour les aider à diffuser leur message. En 2016, l'Alliance Fas'eau et UNALFA se sont associées pour sensibiliser de manière plus efficace sur l'accès à l'eau. Il y a toujours eu une tendance à censurer certaines OSC, souvent liées aux OSC spécifiques au mouvement, en ne couvrant pas leurs événements en raison de leur mauvaise image. Les média utilisent fréquemment des reportages sur des activités menées par des OSC pour combler les trous dans leur programmation.

Les OSC du Burkina Faso maintiennent un code de conduite depuis 2010. Ce code établit des grandes lignes directrices et un cadre moral à suivre par les OSC. Afin de veiller au respect de ce code, les OSC ont fondé la Commission Nationale d'Éthique et de Contrôle du Code de Conduite des OSC, qui publie un rapport annuel de mise en œuvre du code. Chaque OSC définit en outre son propre règlement intérieur dans ses statuts.



BURUNDI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.5

Faits relatifs aux pays

Capitale : Bujumbura

Type de gouvernement :
République
présidentielle

Population :
11,466,756

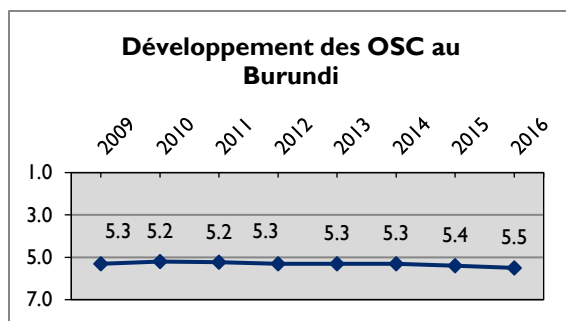
PIB par habitant (PPP) : 800 \$

Indice de Développement Humain : 184

En 2016, le taux de croissance économique est resté négatif, ce qui s'est traduit par un statu quo en termes de médiocre sécurité alimentaire, l'accès insuffisant à l'eau potable et aux services sanitaires ainsi que l'appauvrissement général de nombreux citoyens. Selon le Programme alimentaire mondial, à la fin de 2016, quatre personnes sur dix étaient dans une situation d'insécurité alimentaire. Même si par rapport à l'année précédente, en 2016, la situation au Burundi était légèrement plus apaisée la violence politique affectait toujours le pays. À la fin de 2016, plus de 350 000 réfugiés burundais résidaient dans les pays voisins.



Les effets de la violence politique de 2015 étaient ressentis par les OSC et affectaient leurs opérations d'une façon négative. En outre, les problèmes politiques ont impacté l'État du commerce extérieur ce qui a pénalisé les entreprises qui n'ont pas pu percevoir suffisamment de devises stables, incapables de maintenir leurs stocks via l'importation des marchandises. En 2016, les OSC étaient prises pour cibles de harcèlement par l'État et de nouvelles lois ont entravé leurs libres opérations.



Bien que les OSC bénéficient d'une protection juridique et ne puissent pas être dissoutes par l'État, certaines organisations ont fait face à des obstacles administratifs, entraînant la suspension de cinq organisations et la révocation de cinq autres organisations sans passer par des procédures judiciaires. Les cinq organisations dont l'activité a été suspendue ont reçu l'autorisation à rouvrir en décembre 2016. Les organisations radiées n'apparaissent plus sur la liste des OSC autorisées dans le pays et n'ont pas le droit d'y exercer leurs activités. Malgré la restauration

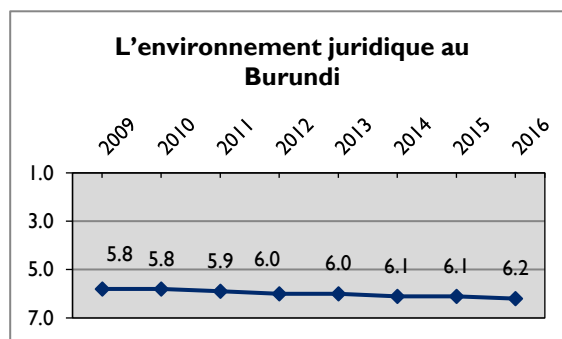
dans leurs droits des organisations suspendues, à la fin de 2016, la confiance entre le gouvernement et les OSC travaillant dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme est restée faible.

Le contexte de l'année 2016 a été marqué par une nette séparation entre celles qui étaient favorables au gouvernement et celles qui y étaient opposées. Les OSC antigouvernementales ont dû surmonter la restriction d'accès aux médias et la politisation des droits de l'homme ainsi que des pratiques de bonne gouvernance, alors que le parti au pouvoir essayait de saper et de limiter leur portée et leur objectivité.

Le nombre d'OSC a augmenté d'environ cinq pour cent, passant de 6 700 en 2015 à 7 006 en 2016. Ce chiffre inclut 6 414 organisations à but non lucratif et 592 organisations religieuses. Au niveau de la communauté, il existe d'innombrables associations informelles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.2

En raison de nouvelles lois qui ont imposé des restrictions sur les fonds et les activités des OSC, en 2016 le cadre juridique est devenu plus prohibitif vis-à-vis des OSC, il s'y rajoute le harcèlement des OSC par l'État sans égard à la primauté du droit. À la fin de 2014, le Burundi a adopté deux lois établissant une distinction entre les associations à but non lucratif et les organisations confessionnelles. La loi n° 1/35 du 31 décembre 2014 définit la structure des organisations confessionnelles, tandis que l'ordonnance n° 1/11 du 18 avril 1992 définit la structure des organisations à but non lucratif au Burundi. Ces deux lois sont favorables à la création des associations à but non lucratif et des associations religieuses. Il est facile d'obtenir un statut légal pour une OSC.



En 2016, de nouvelles lois concernant les organisations à but non lucratif et religieuses ont été examinées et adoptées par le Parlement. Le 12 août 2016, l'arrêté ministériel n° 530/2181 portant application de la loi n° 1/35 du 31 décembre 2014 sur la structure des organisations confessionnelles a été signé. La nouvelle loi sur les organisations confessionnelles a été plus restrictive. Elle a ainsi augmenté le nombre minimum de membres fondateurs requis (300 membres fondateurs résidant au Burundi, ou 500 membres pour une confession religieuse venant d'ailleurs et cherchant à établir une organisation au Burundi) et imposant un niveau minimum de formation pour les membres de l'organe directeur.

Sur le plan opérationnel, l'acquisition du statut juridique ne pose pas de problème, même s'il n'existe pas de texte spécifique facilitant la déclaration. Le décret-loi n° 1/11 du 18 avril 1992 et la loi sur les organisations confessionnelles ne limitent pas leurs activités approuvées et n'entravent pas le fonctionnement des OSC agréées.

Deux lois restrictives ont été adoptées en 2016. Le Parlement a analysé et adopté une loi modifiant la loi n° 1/011 du 23 juin 1999, qui elle-même modifie l'ordonnance n° 1/033 du 22 août 1990 en établissant le cadre général de la coopération entre la République du Burundi et des organisations non gouvernementales internationales (ONGI)¹ et a adopté une nouvelle loi sur les associations à but non lucratif. Ces deux lois contiennent des dispositions restrictives et défavorables affectant les organisations non gouvernementales (ONGI) et les organisations de la société civile, y compris leur gestion des ressources et le droit de constituer et de gérer librement des organisations sans subir l'ingérence de la part des autorités. Le 23 décembre 2016, le Parlement a modifié la législation qui régit les OSC en introduisant des règles supplémentaires concernant les ONGI. La nouvelle loi oblige les ONGI à ouvrir un compte en devises à la Banque de la République du Burundi, à introduire la parité hommes-femmes et la parité ethnique dans le recrutement, à payer 500 USD en frais administratifs non remboursables pour établir un bureau au Burundi et à déposer un tiers du budget d'un projet sur leur compte bancaire avant de signer un accord de coopération.

En octobre 2016, le gouvernement a provisoirement suspendu cinq OSC : la Coalition pour la Surveillance Electorale (COSOME), la Coalition Burundaise pour la Cour pénale Internationale (CB-ICC), l'Union des Journalistes Burundais (UBJ), la Ligue burundaise des droits de l'homme (ITEKA) et SOS Torture. Il les accuse de mener des activités « *non conformes aux objectifs déclarés dans leurs statuts, de nature à troubler l'ordre et la sécurité de l'État.* » Au cours de ce même mois, le gouvernement a interdit cinq organisations : le Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC), le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE), l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) et le Réseau des Citoyens Honnêtes (RCP). Les cinq organisations suspendues ont été autorisées à rouvrir d'ici à décembre 2016.

En ce qui concerne la capacité juridique locale, il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à 2015. Certes, un nombre d'avocats ont établi leurs cabinets dans le pays, mais la majorité d'entre eux réside à Bujumbura. Cela donne l'accès au conseil juridique dans les zones rurales, plutôt rare que cela soit pour les résidents locaux ou les OSC qui doivent se rendre dans la capitale pour recevoir des conseils juridiques.

Les OSC restent profondément préoccupées par l'habitude du gouvernement qui consiste à prendre des décisions unilatérales pour changer les lois ou introduire des dispositions légales ou réglementaires sans débat préalable entre les parties concernées. En pratique, cela signifie que les OSC ne sont pas consultées, même quand il s'agit de la nouvelle loi sur les organisations à but non lucratif.

Depuis 2015, la situation fiscale reste inchangée. Les OSC ne bénéficient pas d'exonérations fiscales et doivent payer des impôts sur leurs revenus, y compris l'impôt sur le revenu professionnel et une taxe sur la valeur ajoutée comme toutes les autres institutions.

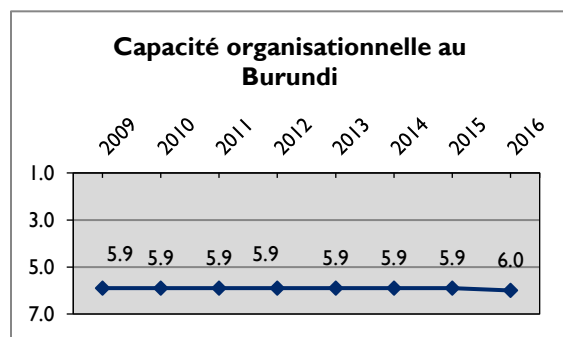
La loi permet aux OSC de générer des revenus grâce aux cotisations, aux dons et aux honoraires perçus à titre de consultation et de services rendus. Pour répondre aux appels d'offres sur les marchés publics, elles doivent être déclarées auprès du ministère du Commerce.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 6.0

En 2016, la conjoncture de crise et de pauvreté a été intensifiée par les effets des changements climatiques, ce qui a extrêmement touché les OSC du secteur agricole. Cela a contribué à un affaiblissement général des organisations, de leur capacité de fournir du soutien et à se mobiliser pour le soutien local et provincial. Les nouvelles mesures de contrôle sur le financement des ONGI et les nouvelles restrictions sur les OSC, qui

¹ Au moment de l'établissement de ce rapport, l'Acte n° 1/01, portant modification de l'Acte n° 1/011 du 23 juin 1999, portant modification de l'Ordre exécutif n° 1/033 du 22 août 1990 portant cadre de la coopération entre la République du Burundi et les Organisations Etrangères Non Gouvernementales (INGO) a été promulgué le 23 janvier 2017

affectent à la fois leur gestion des ressources et le droit de former et de gérer librement des organisations sans que les autorités y interfèrent, a également contribué à cet affaiblissement général.



Les OSC les mieux établies, ayant une expérience avérée et des partenariats loyaux, ont organisé des consultations de planification avec leurs membres pour élaborer des plans stratégiques quinquennaux, des budgets annuels et des plans de travail.

Comme en 2015, la gestion interne des OSC était de qualité variable, certaines étant solides et d'autres plutôt faibles. Celles dotées des systèmes de gestion, avait un comité exécutif, un conseil d'administration, un conseil de surveillance ou un secrétariat exécutif proprement

structurés et ont fait preuve d'un fonctionnement transparent. De plus, ces organisations disposaient également de procédés et d'outils pour la gestion administrative et financière. Les procédures administratives et de gestion ainsi que les rôles des membres dans les organisations solides ont étaient clairs.

Dans les organisations solides, les manuels de procédures administratives et financières, les codes de déontologie, les manuels du personnel et les procédures comptables sont monnaie courante. Ces outils clarifient les procédures administratives et de gestion ainsi que les rôles du personnel. La relation entre les organes directeurs et le personnel était également clairement définie. Les fonds ont été suivis et contrôlés à l'aide d'outils financiers, et des rapports techniques et financiers ont été régulièrement rédigés. Cela a facilité les procédures d'audit externe des organisations qui ont pu bénéficier du financement de leurs activités par des donateurs qui doivent passer par des audits externes avant de financer des organisations locales.

Typiquement, les OSC avec les pratiques de gestion d'entreprise saines organisaient des réunions statutaires et administratives régulières et transmettaient les procès-verbaux de leurs assemblées générales et les rapports d'activité annuels au ministère de l'Intérieur avant la date limite annuelle du dépôt (le mois de mars de chaque année). Les OSC ayant une gouvernance d'entreprise moins forte n'ont pas tenu de réunions statutaires régulières et n'ont pas transmis systématiquement les rapports au ministère de l'Intérieur.

En 2016, les OSC ont continué à faire face aux ressources limitées, et beaucoup ont dû réduire leur personnel permanent. Parmi les organisations qui ont dû réduire leurs effectifs, figurent ITEKA, FORSC et APRODH. De même, peu d'OSC ont été en mesure d'embaucher ou de garder du personnel permanent. En conséquence, les tâches d'OSC ont été exécutées par des volontaires en dehors de leurs heures de travail habituelles ou grâce au travail bénévole d'anciens employés qui ne faisaient plus partie d'effectifs. Ce fait s'est produit à l'Organisation pour l'Action Gouvernementale (OAG) afin de maintenir les activités quotidiennes dans les organisations concernées.

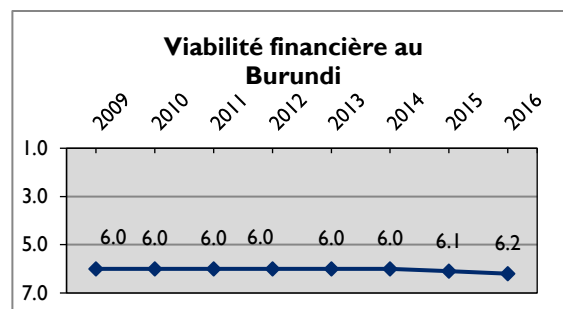
De plus, peu d'OSC disposaient de ressources suffisantes pour avoir des bureaux. Le manque de ressources des OSC ne leur permettait pas d'acquérir et de maintenir du matériel de bureau et de l'équipement moderne.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.2

En 2016, la viabilité financière des organisations a diminué à mesure que les donateurs étrangers réduisaient la portée de leurs programmes, ce qui a eu un impact sur les ONGI qui, par conséquent, disposent de moins de ressources pour mettre en œuvre des activités de manière indépendante ou par l'intermédiaire d'organisations locales. L'Union européenne (l'UE) a suspendu son aide financière directe au gouvernement au mois de mars. L'UE finançait alors environ 50 % du budget annuel du gouvernement. Cependant, l'UE n'a pas réduit le montant de son aide humanitaire. Alors que l'UE était un donateur important, d'autres donateurs ont continué à fournir leur soutien tout au long de l'année 2016. Notamment, la Chine a continué son soutien aux

infrastructures, la Belgique à l'agriculture, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme en matière de la santé, ainsi que d'autres ONGI européennes et américaines continuant à fournir leurs soutiens. Cependant, 2016 fut une année où l'accès des OSC au financement a été considérablement limité.

Les OSC ont fait face à des défis à long terme pour parvenir à l'indépendance financière. Ces défis sont liés à la réduction du financement externe et au manque de stratégies pour mobiliser des fonds au sein des organisations. La viabilité financière des OSC reste fragile et peu d'OSC disposent de réserves financières pour continuer à fonctionner et mener leurs activités de manière pérenne.



Le Burundi ne peut se prévaloir que de peu ou pas de diversification des ressources. Les OSC manquent de soutien financier local et de subventions de l'État. De plus, aucune organisation philanthropique n'accorde d'aide financière aux OSC. Les OSC disposent de ressources financières très limitées et les cotisations d'adhésion qu'elles perçoivent sont insignifiantes. Ainsi, les OSC font face à des problèmes de viabilité financière à court, moyen et long terme et n'ont toujours pas développé de stratégies pour diversifier les sources de financement ou développer des partenariats durables. Et même en ayant la possibilité de solliciter un donateur étranger ou une ONG internationale au sujet d'un financement, les OSC manquent d'effectif capable de générer des idées de projets, dépourvues de capacités techniques pour répondre à un appel d'offres.

De nombreuses OSC utilisent régulièrement des outils de gestion financière. Ces outils sont régulièrement mis à jour pour s'adapter au contexte opérationnel et aux normes requises par les donateurs internationaux. L'organisation d'appui à l'autopromotion, l'OAG et l'Association burundaise pour le bien-être familiale (ABUBEF) sont quelques exemples d'OSC qui maintiennent à jour leurs outils de gestion financière. Ils ont rédigé et publié des rapports annuels et ont fait l'objet d'audits externes indépendants, conformément à leurs accords de financement, créant une dynamique où la culture de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance a été encouragée.

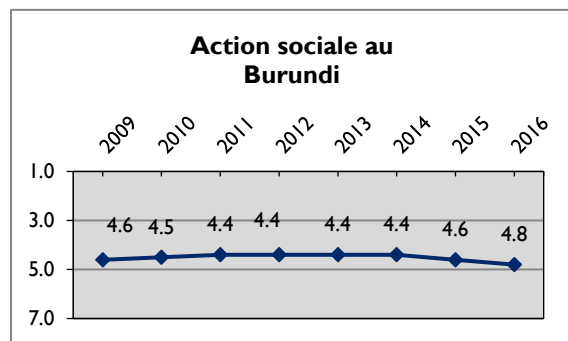
Les OSC n'ont toujours pas commencé à collecter des fonds par le biais de campagnes de sensibilisation ou de programmes visant à encourager la philanthropie. En raison de la pauvreté généralisée au niveau communautaire, nombreux sont ceux qui pensent que les gens préfèrent recevoir une aide ou un soutien de l'État et des OSC, l'État assumant un rôle du père de famille et les OSC agissant en tant qu'*abagiranzeza* («bienfaiteurs»). Dans un tel contexte de pauvreté, les OSC ne peuvent pas compter sur aucuns dons individuels ou communautaires.

Afin de recevoir un supplément de revenus, les OSC louent des bureaux, des véhicules et d'autres équipements ou offrent des services rémunérés. Cela est principalement le cas dans le secteur de la santé. Les OSC partenaires du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme bénéficient d'une approche de financement basée sur la performance qui les oblige à atteindre certains critères de performance afin de recevoir le paiement. D'autres OSC entreprennent des initiatives qui génèrent des revenus, telles que petits commerces ou des salons de coiffure.

ACTION SOCIALE : 4.8

La méfiance omniprésente entre le parti au pouvoir et les OSC identifiées comme membres de l'opposition a dominé la situation dans la communauté des partisans et a limité son efficacité en 2016. Les OSC qualifiées d'opposition par le parti au pouvoir incluent d'office celles qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme, la gouvernance et certaines organisations médiatiques. Le gouvernement a qualifié certains membres de la société civile de collaborateurs de l'opposition, et certains de ces dirigeants ont choisi de vivre en exil à cause

des menaces et de la violence. En bref, en 2016 les OSC ont eu du mal à mener des campagnes de soutien efficaces et n'ont pas pu influencer les décisions et les réformes juridiques.



Malgré cet environnement, les OSC et les partenaires gouvernementaux ont travaillé ensemble dans quelques domaines notables. Il y a eu des initiatives de soutien conjointes pour promouvoir la Journée de la lutte contre la corruption, les activités agricoles et l'engagement des jeunes. Lors de chacune de ces activités, l'implication et la participation du gouvernement ont été observées.

En outre, des directives de communication pour la mise en œuvre des projets ont été élaborées par le gouvernement, comprenant les informations qui devaient être

communiquées au gouvernement en ce qui concerne les budgets et l'engagement des autorités locales.

En 2016, les OSC ont créé des coalitions thématiques, dont une coalition agricole appelée le Groupe de plaidoyer agricole (GPA) et l'Observatoire burundais pour l'Eau et l'Assainissement (OBEA), qui considéraient l'accès à une eau potable de haute qualité dans les zones rurales comme un droit de l'homme. Les OSC ont participé à une conférence sur les droits de l'homme pour défendre le droit des populations rurales à une eau potable de bonne qualité.

Même si les OSC n'ont pas participé aux instances décisionnelles, elles ont eu quelques succès mineurs. Elles ont mené des actions de lobbying qui ont entraîné la réouverture des chaînes de radio Isanganiro et REMA FM et, en décembre 2016, la réouverture de cinq OSC suspendues (COSOME, CB-ICC, UBJ, ITEKA et SOS Torture). Cependant, les trois autres médias, African Public Radio, Radio TV Renaissance et Bonesha FM sont restés fermés fin 2016.

Les OSC, y compris les producteurs agricoles, se sont mobilisées par l'intermédiaire des organisations faitières (CAPAD et ADISCO) pour exiger l'amélioration des réglementations régissant leurs secteurs (café et riz). Les associations de commerçants, en particulier ceux approvisionnant les provinces et les associations de transport de la ville de Bujumbura, se sont mobilisées pour défendre leurs droits face à certaines mesures restrictives prises par l'administration.

D'autre part, malgré la réouverture d'Isanganiro et de REMA FM, les OSC n'ont pas eu suffisamment de liberté ou d'occasions d'organiser des débats publics pour communiquer leurs messages, que ce soit à la télévision ou à la radio. Cependant, les OSC pro-gouvernementales ont bénéficié d'une position privilégiée dans les médias publics, capables d'exprimer leur soutien au gouvernement ou d'attaquer certaines institutions internationales, telles que l'UE et les Nations Unies, et d'autres OSC pour ne pas s'aligner avec les organisations pro-gouvernementales.

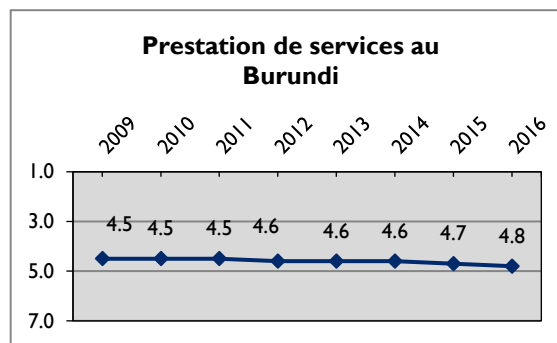
PRESTATION DE SERVICES : 4.8

Les OSC étaient moins en mesure de fournir des services qu'en 2015 en raison de la réduction du soutien financier des donateurs. Cela a eu un impact particulier sur les activités en dehors de la capitale, qui ont été réduites en raison de la raréfaction du financement.

Les OSC dotées de ressources financières ont continué d'offrir des services dans de nombreux domaines, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la planification familiale, des droits de l'homme, de l'éducation pour la paix et la réconciliation, du bien-être, de l'hygiène, de l'accès à l'eau potable, de la protection de l'environnement, de l'aide aux personnes vulnérables. Les coûts associés à ces services sont assumés par les donateurs de fonds par le biais d'un financement propre au projet.

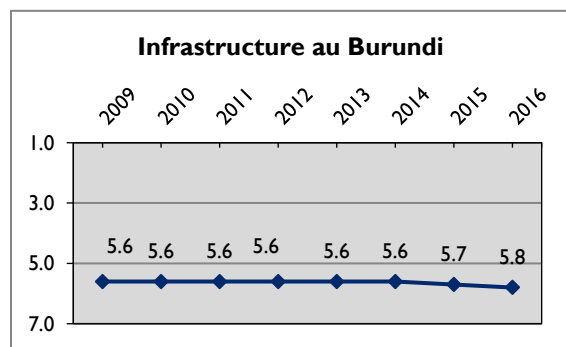
Faute de ressources suffisantes, les OSC ont été incapables de fournir des services adéquats qui répondaient aux besoins et aux priorités de la population. En règle générale, peu d'initiatives ont été prises pour faire participer la collectivité à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets communautaires.

Les avantages des interventions des OSC n'étaient pas limités à leurs seuls membres. Les services étaient offerts également aux autres groupes. Les OSC qui ont produit des publications les ont distribuées gratuitement lorsqu'elles ont pu le faire. Pour ne citer qu'un exemple, le BVG, qui produit des analyses d'actions gouvernementales, a distribué son travail aux organismes gouvernementaux et aux OSC qui forment son réseau. De plus, les rapports peuvent être téléchargés sur leur site web par toute personne disposant d'une connexion Internet.



Malgré la relation tendue entre les OSC et le gouvernement, l'Etat reconnaît la valeur du travail des OSC dans les domaines de la santé, de la consolidation de la paix, de l'éducation et de la gestion des terres et de l'environnement pour les collectivités. Des accords de financement ont même été signés entre le gouvernement (au niveau ministériel) et certaines OSC pour l'exécution de certains projets. Cependant, des problèmes surgissent lorsque les OSC commencent à dénoncer les violations des droits de l'homme et la mauvaise gouvernance.

INFRASTRUCTURE : 5.8



En 2016, un manque général de soutien de la part des organisations de services intermédiaires ou des centres de ressources des ONG a été constaté, ainsi qu'un manque de fondations pour fournir des subventions communautaires. Le Forum des Producteurs agricoles du Burundi (FOPABU) est l'une des rares exceptions à cette règle. La FOPABU regroupe sept organisations nationales d'agriculteurs réunies au sein d'un même organisme pour partager l'information, défendre les intérêts du gouvernement et des donateurs et promouvoir les intérêts ruraux.

En 2016, les OSC ont continué à s'échanger des informations via les réseaux sociaux. Les collectifs, les réseaux et les plateformes existantes ont fonctionné, mais avec difficultés. Les OSC ont échangé des informations entre elles par le biais de coalitions (pour l'éducation), de réseaux (Réseau des Personnes Handicapées, Réseau des Personnes Vivant avec le VIH / SIDA (RBP +) et de réseaux nationaux pour l'action des jeunes), Plateformes (Plateforme Intégrée de la Société civile) et collectifs (le Collectif des Organisations féminines et collectifs pour la promotion des associations de jeunes). C'est par le biais de ces réseaux où l'information est partagée que les OSC font la promotion de leurs intérêts auprès du gouvernement et des donateurs. Autrement dit, il n'y a pas une seule voix pour les OSC, mais plutôt de nombreuses voix qui s'expriment en leur nom.

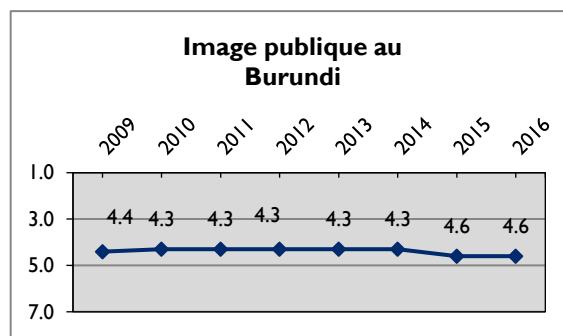
Par rapport à 2015, les OSC ont été moins en mesure d'organiser des activités de formation à grande échelle à cause d'un manque de ressources financières. En 2015, des formations au niveau national ont été organisées pour préparer les partis politiques aux élections législatives. En 2016, il n'y a eu aucune activité de formation au niveau national. Les activités organisées au niveau sous-national ont été offertes en français et en langues locales (kirundi et swahili).

En 2016, des partenariats intersectoriels entre les OSC (création de groupes d'OSC en rapport avec une question ou un thème spécifique) ont été initiés par plusieurs organisations afin de résoudre certains problèmes. Ainsi, l'Organisation d'appui à l'autopromotion (OAP) a travaillé dans les communautés rurales de plusieurs secteurs pour réduire leur dépendance aux fourneaux à bois, mieux gérer l'eau et améliorer les pratiques agricoles. Les organisations ont toujours hésité à s'associer aux médias. Aucun partenariat officiel entre les OSC et le secteur privé n'a vu le jour en 2016.

IMAGE PUBLIQUE : 4.6

L'image publique des OSC est mitigée et est largement déterminée par le fait qu'une personne s'identifie ou non à l'opposition ou au gouvernement. En 2016, la position de certaines organisations de la société civile et les différents rapports de violations des droits de l'homme rédigés par les OSC ont continué d'affecter leur image aux yeux des pouvoirs publics.

L'accès à la couverture médiatique des OSC critiques à l'égard du gouvernement a été limité en 2016. Cinq médias favorables aux points de vue de l'opposition ont été fermées avec seulement deux réouvertures. Cependant, il a été facile de trouver un espace médiatique pour les OSC considérées comme favorables au gouvernement. Les médias ont montré une certaine neutralité face à la tendance à classer les OSC en deux groupes, certaines OSC étant supposées proches du pouvoir et d'autres OSC accusées de collaborer avec l'opposition radicale.



Le public, dont les opinions ont été dans une certaine mesure manipulée, s'est montré méfiant lorsque les partenaires techniques et financiers ont annoncé qu'ils apporteraient leur soutien par l'intermédiaire des OSC. Cependant, en règle générale, les populations apprécient les interventions des OSC et les considèrent comme des bienfaiteurs proches d'elles.

Les organismes gouvernementaux ont continué de manifester une attitude de méfiance à l'égard de certaines organisations, notamment celles qui sont impliquées dans les questions de droits de l'homme et celles qui se sont prononcées publiquement contre le troisième mandat du président Nkurunziza.

La Radio de la Télévision nationale burundaise est appelée à couvrir et diffuser en priorité les activités des autorités politiques et à couvrir les activités qui les encouragent.

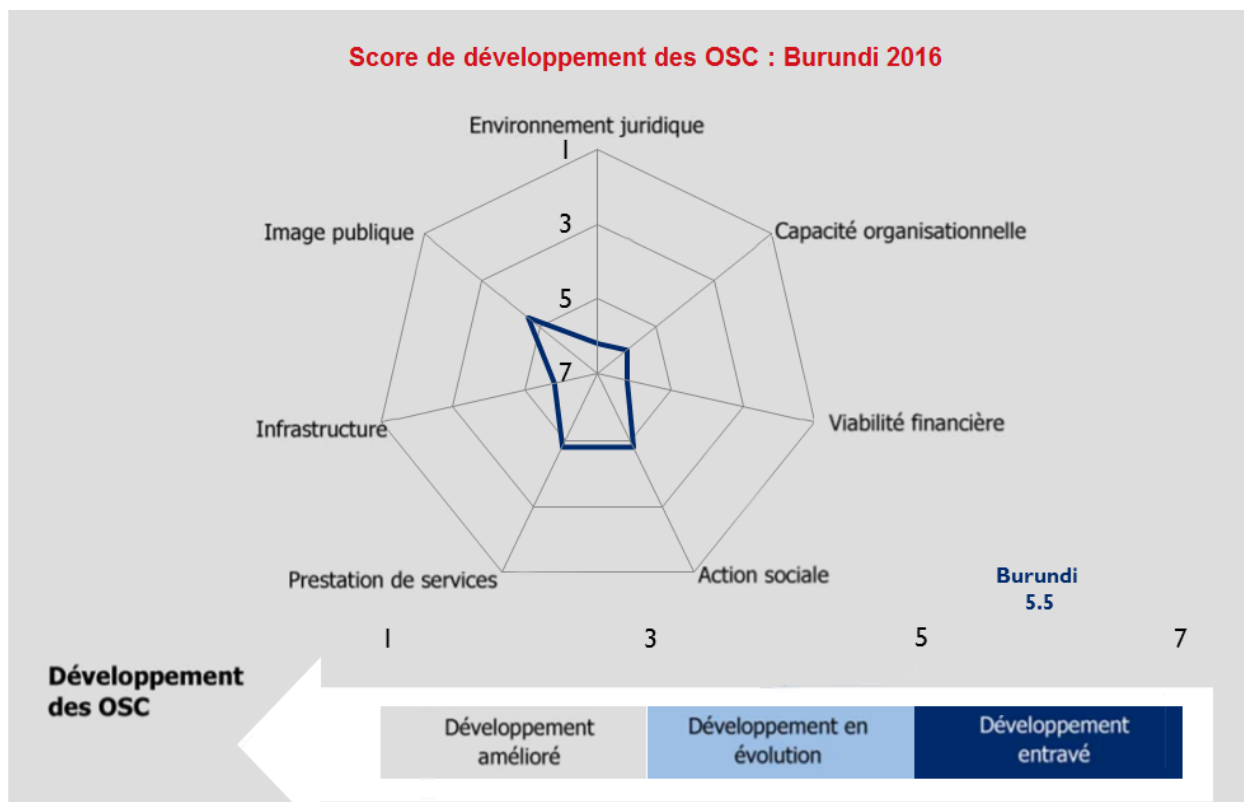
Il n'y a rien de remarquable à signaler à propos de la relation entre les entreprises et les OSC.

La destruction des médias privés indépendants a réduit les canaux de diffusion des activités des OSC. Les nouvelles technologies de l'information ont été privilégiées pour diffuser et partager l'information avec d'autres associations. Il y a eu un engouement pour les réseaux sociaux (y compris Twitter, WhatsApp et Facebook). Certaines OSC ont des sites Internet qu'elles mettent à jour régulièrement.

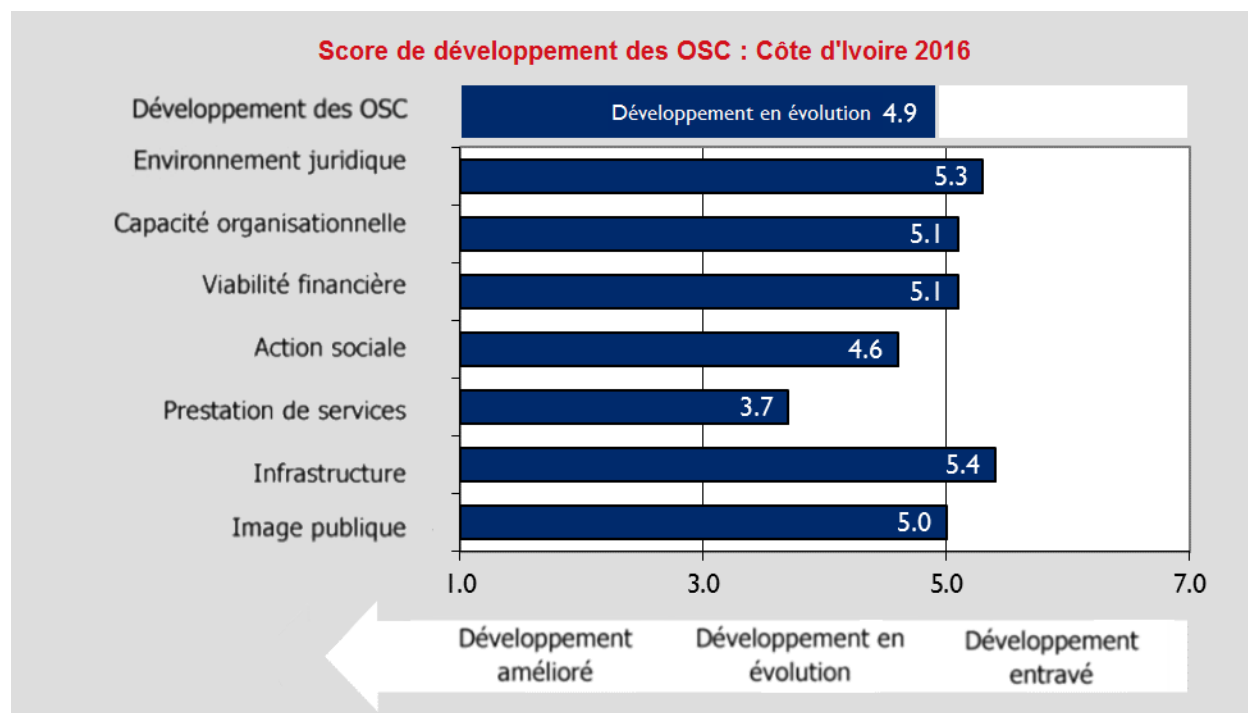
Aucun code de déontologie standard ne s'applique aux OSC. Le FORSC était en train d'en développer un, mais il a été suspendu et le groupe de travail a été dissous avant l'achèvement. La presse burundaise respecte toujours son code de déontologie.

Les quelques OSC qui ont poursuivi leurs activités rédigent et publient leurs rapports d'activité. Ceux qui reçoivent des fonds de donateurs externes sont, comme d'habitude, soumis à des audits internes (requis par leurs contrats) et à des audits externes. Ces vérifications renforcent leur crédibilité auprès des partenaires. Suite

à la méfiance affichée par les pouvoirs publics à l'égard de certaines organisations de la société civile, les opinions quant à l'image publique des OSC dans la société civile restent divisées.



CÔTE D'IVOIRE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.9

Faits relatifs aux pays

Capitale :
Yamoussoukro

Type de gouvernement :
République présidentielle

Population :
24,184,810

PIB par habitant (PPP) : 3 600 \$

Indice de Développement Humain : 171

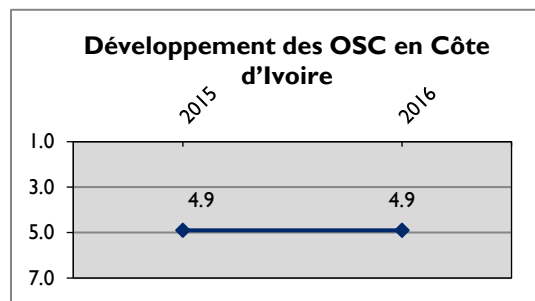
En 2016, la Côte-d'Ivoire a établi sa Troisième République, tenu des élections parlementaires et poursuivi sa croissance économique annuelle de près de huit pour cent. Sur la scène internationale, la Côte d'Ivoire a réaffirmé son engagement dans des institutions internationales. Le 1 janvier, la Côte d'Ivoire a été élue pour servir un deuxième mandat consécutif au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (UNHRC) pour la période de 2016 à 2019. Le 1 juillet, à la 32e session de l'UNHRC, la Côte



d'Ivoire et le Groupe des États africains a renouvelé la Procédure spéciale sur le Renforcement des capacités et la Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (Résolution A/HRC/32/L.27). En septembre, à la 71e session de l'Assemblée générale des Nations unies, la Côte d'Ivoire a formalisé sa candidature à un siège non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour 2018-2019.

Un nouveau gouvernement a été formé le 12 janvier. Ce gouvernement a spécifiquement nommé des ministères responsables des droits de l'homme et des libertés publiques, aussi bien que de la cohésion sociale et la compensation de victimes de crime de guerre. En ce qui concerne ces dernières, l'organisme ivoirien de réparation a identifié plus de 300 000 victimes susceptibles d'être indemnisées et, en octobre, le gouvernement

a publié le rapport de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation sur les crimes commis pendant les crises de 2002-2003 et 2010-2011. Il s'agit d'un signe de volonté politique de faire des droits de l'homme une priorité dans l'ordre de l'agenda national et définitivement tourner la page sur la longue crise politico-militaire dans le pays.



Malgré la menace omniprésente de violence, le dialogue entre le gouvernement et l'opposition s'est poursuivi. Ce dialogue a apaisé les tensions politiques et a contribué au calme relatif lors de la dernière élection présidentielle (octobre 2015), menant à des élections parlementaires relativement ouvertes, et pacifiques en décembre 2016. Avant les élections législatives, le pays a voté une nouvelle constitution le 30 octobre et puis l'a adoptée le 8 novembre, établissant la Troisième République de Côte d'Ivoire. La nouvelle constitution met explicitement en évidence le rôle de société

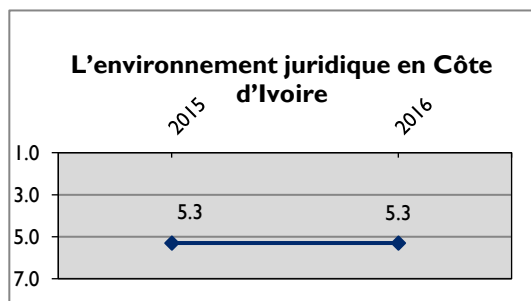
civile dans l'Article 26, déclarant que « la société civile est l'une des composantes de l'expression de la démocratie. Il contribue au développement social, culturel et économique de la nation. » La constitution précédente garantissait la liberté d'association, de réunion et de manifestation, mais elle ne mentionnait pas explicitement la société civile.

Sur le front de la planification sociale et de la sécurité, la Côte d'Ivoire a été la victime d'une attaque terroriste en mars 2016, qui a fait 18 morts parmi les membres des forces armées ivoiriennes dans un complexe touristique de Grand Bassam. En mars, des conflits intracommunautaires entre agriculteurs et éleveurs nomades dans les régions de Buna et Vavoua ont également entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels.

Les OSC, dont le nombre total reste inconnu, opèrent dans un climat relativement ouvert. Ils participent aux processus démocratiques, aux droits de l'homme et au développement économique. La législation régissant le secteur date de 1960 et ne fait aucune distinction entre les OSC, les ONG, les syndicats, les associations caritatives, les clubs, ou d'autres organisations.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.3

Jusqu'à 2016, l'environnement juridique régissant le secteur des OSC en Côte d'Ivoire est resté inchangé. Il était fondé sur la loi n° 60-315 de 1960. Cependant, avec l'adoption de la nouvelle constitution en 2016 et l'article 26, les OSC sont devenus formellement reconnus. Cette reconnaissance pourrait éventuellement accélérer le processus de révision de la Loi n° 60-315 du 21 septembre 1960. Le processus de révision est en cours avec les ministères d'État, de l'Intérieur et de la Sécurité depuis 2015.



Il est facile de créer une organisation en Côte d'Ivoire. L'article 2 de la Loi n° 60-315 stipule que « les associations de personnes peuvent se former sans autorisation préalable. » Il suffit donc de simplement déclarer une association. Ces déclarations sont remises aux préfets et aux sous-préfets, qui font partie du ministère de l'Intérieur et la Sécurité et une fois la déclaration faite, une preuve de dépôt est délivrée.

La loi de 1960 permet aux OSC et à leurs représentants d'exercer librement toutes les activités décrites dans leurs textes organisationnels. Cependant, dans l'article 4 la loi stipule que « toutes les associations fondées pour une cause ou un but illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs... sont nulles et non avenues. » Cette notion « de bonnes mœurs » n'étant pas définie dans la loi, sa définition est laissée aux autorités ; elle peut donc être interprétée de manière large et discrétionnaire par l'administration afin de refuser la preuve du dépôt de certaines

organisations. C'est la justification administrative souvent utilisée pour refuser un statut officiel aux OSC qui soutiennent les droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels, des transgenres, ou intersexuels et les questions relatives au virus du SIDA / VIH. C'est le cas de l'Association pour la vie lesbienne Côte d'Ivoire (LLACI) et d'Alternative-Côte d'Ivoire.

Cependant, les retards administratifs, les frais de déplacement, les enquêtes éthiques et de moralité, les visites des enquêteurs au siège social et la publication du Journal Officiel (OJ), etc., constituent un obstacle à l'obtention de ce document légal définitif final. Il en résulte que de nombreuses associations qui ont des demandes en attente d'une preuve de documents de déclaration fonctionnent sans statut officiel.

En outre, les articles 19 et 20 de la nouvelle constitution sur la liberté d'association, d'expression, de réunion et de manifestation renforcent les droits du OSC de manifester et d'opérer. L'article 6 de la Loi 2014-388 du 20 juin 2014 protège le siège social et les résidences des défenseurs de droits de l'homme (DHR). Malgré cette protection, des cambriolages ont encore été signalés au siège des DHR, comme celui du Mouvement ivoirien pour les droits de l'homme (MIDH) en octobre.

En outre, les associations ne sont pas exemptes de tentatives administratives visant à les rendre inefficaces. Par exemple, en septembre 2016, le Secrétaire général du Mouvement des Professeurs pour la Défense de leurs Droits (MIDD), M. Mesmin Comoé et certains de ses collègues ont reçu des menaces en réponse à leur engagement syndical, suggérant que les personnes impliquées seraient transférées à des postes à l'intérieur du pays. La décision de suspendre les activités des mouvements associatifs d'étudiants et de maintenir une présence policière sur les campus universitaires, à la suite d'un Conseil ministériel du 27 janvier 2016, constitue une violation flagrante de la liberté d'association et une atteinte aux libertés académiques. Malgré ces cas de harcèlement, les OSC ont participé à des débats publics et ont librement exprimé leurs critiques lors de réunions, débats, déclarations, points de presse, rapports et autres formes de communication.

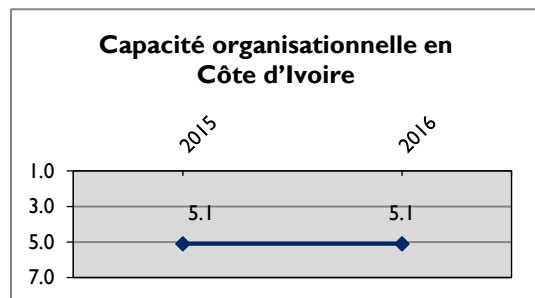
Il n'y a aucun avocat spécialisé en droit des OSC. Cependant les avocats qui sont membres d'OSC locales se sont intéressées à ces questions et des initiatives sont en cours avec Avocats sans frontières Canada, en collaboration avec des ONG locales comme SOS Exclusion, Centre des Femmes pour la démocratie et les droits de l'homme en Côte d'Ivoire (CEFCI), Association des Femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) et Ligue Ivoirienne des Droits de l'homme (LIDHO). En raison d'un manque de ressources financières et de spécialisation, les OSC n'offrent pas de conseils juridiques aux autres OSC, que ce soit à Abidjan ou dans d'autres zones du pays. La consultation juridique existante s'adresse exclusivement au grand public et aux interventions par projet. Un exemple en est le Projet d'amélioration de l'Accès à la Justice (PALAJ) mis en œuvre par l'AFJCI en partenariat avec le gouvernement de Côte d'Ivoire et l'Union européenne (l'UE).

Le cadre juridique n'impose aucun impôt aux OSC et les OSC ne paient pas d'impôt. Il est possible pour les particuliers de bénéficier d'une déduction fiscale pour les dons à des OSC ayant une mission humanitaire. La personne doit adresser une demande au service des recettes fiscales. Ce service est libre de décider d'honorer ou non la demande. Souvent, la demande est refusée par une demande de don adressée à un organisme d'État par l'intermédiaire d'un organisme public.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.1

De nombreuses initiatives ont favorisé la création des groupements d'organisations sous forme de groupes de soutien associant les autorités locales, les syndicats et les ONG. En effet, en 2016, les donateurs internationaux ont favorisé avec leur financement les groupes d'OSC, plutôt que les OSC individuelles. Les réseaux d'OSC qui ont reçu un financement international des donateurs en 2016 de l'USAID comprennent la Coalition de la société civile pour la paix en Côte d'Ivoire (COSOPCI), le Forum de la société civile ouest-africaine (FOSCAO), le Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire (WANEP-CI), la Coordination des femmes ivoiriennes pour les élections et la reconstruction post-crise en Côte d'Ivoire (COFEMCI-RPC), la Plate-forme des organisations de la société civile pour l'observation électorale en Côte d'Ivoire (POECI) et le

Réseau des éducateurs pour les droits de l'homme et le genre (REDHG). Ces groupes ont contribué à la formation de 31 commissions régionales de la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI). Les sessions de formation se sont concentrées sur les thèmes suivants : la vie en prison, le terrorisme, le renforcement des compétences pour faire face à la violence sexiste, la gestion de cas et la protection des droits de l'homme.



Les OSC ivoiriennes ont des missions précises liées à leurs objectifs. Cependant, seules quelques OSC travaillent à partir de plans stratégiques. Les OSC qui fonctionnent avec des plans stratégiques sont : l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), l'Association nationale des travailleurs agricoles professionnels de Côte d'Ivoire (ANOPACI), les confédérations syndicales (Dignité, Humanisme) et REDHG.

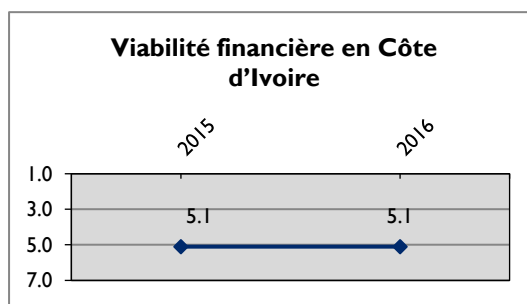
En termes de structure, les conseils d'administration sont progressivement mis en place, mais leurs fonctions varient d'une organisation à l'autre, avec pour objectif général d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation. Dans la plupart des cas, l'installation d'un conseil d'administration est une exigence imposée par un partenaire financier externe. Certains conseils d'administration travaillent de façon transparente et ouverte, tandis que dans d'autres organisations, les rôles des membres du conseil d'administration demeurent opaques.

La majorité du personnel des OSC est composée de bénévoles non rémunérés. Toutefois, certaines OSC rémunèrent du personnel pour des rôles spécifiques comme celui d'assistant administratif ou de comptable. Au fur et à mesure que les besoins du projet l'exigent, le personnel rémunéré et bénévole est recruté à l'aide des descriptions de poste. Il est courant que les bénévoles ne travaillent qu'auprès d'une OSC pendant une courte période pour répondre à un besoin spécifique à un projet. Avec cette mentalité de dotation à court terme, il est difficile d'accroître la capacité des OSC.

Les ressources des OSC ne leur permettent généralement pas d'acheter du matériel de bureau neuf ou plus moderne, à l'exception de certains réseaux et coalitions tels que le WANEP-CI et le Groupe des acteurs ivoiriens pour les droits de l'homme en Côte d'Ivoire (RAIDH). De nombreuses organisations de l'intérieur du pays n'ont même pas accès à Internet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.1

Les sources locales de financement des OSC sont rares voire inexistantes. Les bénévoles offrent généralement leur soutien par des moyens non financiers, comme le temps, l'accès à leurs contacts ou l'utilisation de l'espace pour des événements. Par exemple, l'ONG basée sur la Communauté pour le Développement des Activités des Femmes (ODAFEM) a demandé aux populations villageoises de la sous-préfecture d'Aboisso de construire des latrines dans le cadre du Programme d'appui à l'Accélération de l'Accès durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement (PADEHA). En outre, il existe de nombreuses sources locales de philanthropie sous forme de fondations (Fondation Djigui, Drogba, Kalou, etc.) et de clubs philanthropiques, comme le Rotary Club et le Lion's Club, qui sont directement soutenus par le public.



Le financement des OSC provient de diverses sources, y compris les cotisations des membres, la marchandise (comme les t-shirts et les casquettes de Baseball) et les donateurs externes. Cependant, les cotisations des

membres et les ventes de marchandises ne représentent que très peu de leur financement global. La grande majorité des fonds sont fournis par des donateurs extérieurs dans le cadre de projets spécifiques. Comme indiqué ci-dessus, les fonds provenant de donateurs extérieurs tendent à favoriser les groupes d'OSC plutôt que les OSC individuelles. Dans l'ensemble, la majorité des OSC ne sont pas en mesure de couvrir leurs dépenses à court terme, mais certaines des plus importantes disposent de ressources suffisantes pour couvrir leurs coûts fixes.

La transparence financière est un défi majeur pour les OSC, car les audits financiers sont rares et les rapports financiers ne sont pas publiés. Les statuts de l'organisation et les règlements internes fournissent un ensemble de plans pour la gestion de la trésorerie et les audits légaux dans les OSC. En plus d'avoir des plans législatifs et réglementaires, les OSC plus robustes disposent de manuels de procédures comptables et de systèmes d'audit interne et externe. Malheureusement, l'utilisation de ces mécanismes pour améliorer la gestion demeure un défi.

Certaines OSC ont réussi à retenir les services de partenaires financiers pendant une longue période, mais cela reste une minorité d'OSC bien connues. Par exemple, des partenariats à long terme ont existé parmi des organisations telles que REDHG et USAID, SOS Exclusion et la Fondation Ned, WANEP et Initiative de Société Ouverte pour l'Afrique occidentale, le Club d'Union africaine Côte d'Ivoire (UA) et l'Union européenne (UE), et l'Association pour les Avocats Féminins de Côte d'Ivoire (AFJCI).

Des efforts de communication sont faits pour encourager les membres à payer les cotisations. Malgré ces efforts, il y a très peu de philanthropie. Pour certains services, produits, ou locations, une contribution de dix pour cent du coût est déduite des salaires des membres du personnel lorsque les projets sont financés pour s'assurer qu'il y a suffisamment d'argent pour financer le projet à l'avance. Cependant, cette pratique n'est pas répandue.

Aucune loi n'empêche les OSC d'obtenir des revenus pour la fourniture de biens et de services. Bon nombre d'OSC ont répondu aux demandes de propositions du gouvernement dans leur domaine d'expertise et en ont profité. Par exemple, la Plateforme pour des Organisations de Société civile pour les Élections en Côte d'Ivoire (POECI), qui rassemble des organisations confessionnelles, des syndicats professionnels, des ONG et des coalitions, a bénéficié du soutien financier de la Commission Electorale Indépendante (IEC) lors des élections, comme l'élection présidentielle de 2015 et le référendum et les élections législatives de 2016. Autre exemple, le RAIDH, la LIDHO et le MIDH ont obtenu une subvention et l'appel d'offres du gouvernement et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du Contrat de Dette et de Développement (C2D).

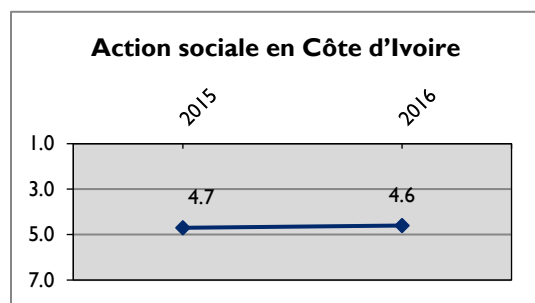
L'expertise des OSC est le plus souvent sollicitée par les acteurs gouvernementaux et étatiques dans des actions d'intérêt public. Par exemple, les OSC ont participé, ou participent actuellement, au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP), au Contrat d'emprunt et de Développement (C2D) et la Société du compte millénaire (MCC). Cependant, les collaborations entre les OSC et les entreprises locales sont pratiquement inexistantes.

Toutes les organisations bénéficient de dispositions légales leur permettant de recouvrer leurs cotisations, mais dans la pratique, très peu de contributions sont mobilisées pour soutenir l'organisation, même pour couvrir des coûts fixes tels que le loyer, l'électricité, l'eau, la formation, la communication et la sécurité.

ACTION SOCIALE : 4.6

Il existe des voies de communication directes entre les OSC et les décideurs. Certains sont dirigés par des partenaires au développement et d'autres sont des entités gouvernementales ou locales, comme les conseils régionaux et les mairies. L'établissement de l'OGP et du MCC est le résultat des recommandations de partenaires de développement. Le gouvernement a amorcé un dialogue social avec l'Intersyndicale des fonctionnaires ivoiriens (IFCI). Le rôle de la IFCI est de défendre les intérêts matériels et moraux des fonctionnaires et des agents de l'Etat et de former ses membres pour améliorer la gestion et développer leur

sens de la solidarité et du respect mutuel. Les OSC sont sollicitées plus régulièrement par le gouvernement et les donateurs pour aider aux projets, comme ce fut le cas lors du processus électoral de 2015-2016 avec la Commission électorale indépendante, l'IFES, le NDI et le PNUD qui ont travaillé avec des partenaires locaux et la France qui a travaillé avec LIDHO, MIDH et RAIDH sur le cadre C2D.



Plusieurs initiatives de défense des intérêts ont eu lieu en 2016 qui ont abouti à des résultats encourageants. Au cours de la réforme constitutionnelle susmentionnée, les OSC ont entrepris des actions de défense des intérêts avec l'Assemblée nationale et avec le Comité d'experts chargé de l'élaboration de l'avant-projet de la Constitution. Le 9 juin 2016, ces actions de défense des intérêts dans les bureaux du Président de la République ont abouti à des réunions de concertation entre le chef d'État et les groupes de société civile. L'un des résultats tangibles en est la reconnaissance du rôle de société civile

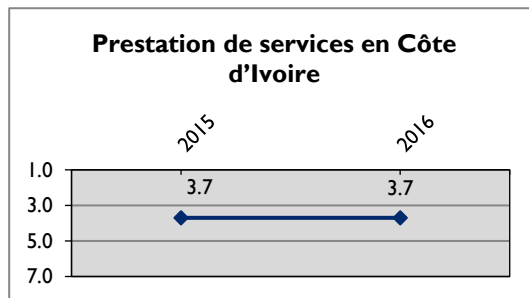
comme pilier important dans la construction de la démocratie et de l'État de droit inscrite dans l'article 26 de la Constitution du 8 novembre. Un autre travail de défense des intérêts par plusieurs organisations des droits de l'homme a débouché sur la rédaction d'un mémorandum du ministère des Droits de l'homme et des Libertés publiques et du ministère des Affaires étrangères visant à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention Contre la Torture (OPCAT) et le Protocole 2 de l'Accord international sur les Droits civils et politiques (ICCPR) visant à abolir la peine de mort.

Les OSC font rarement du lobbying et ne connaissent toujours pas le concept. Actuellement, le seul mécanisme connu de lobbying est le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (OGP), qui est encore en cours de développement. L'OGP permet la tenue régulière de réunions de comité techniques réunissant les ministères et les OSC. Ces réunions donnent aux OSC l'occasion d'influencer directement l'élaboration des politiques parmi les acteurs gouvernementaux.

Les OSC savent qu'un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer leur efficacité et leur viabilité. C'est pourquoi, le 4 août 2015, la Convention de Société civile ivoirienne (CSCI) et le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) ont initié une réunion avec le ministère d'État, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Sécurité pour discuter de la réforme de la loi sur les OSC. A cette occasion, le ministre d'Etat a reconnu dans son discours que « ... les associations sont régies par une loi de 1960. Les défis ne sont plus les mêmes. Des réformes sont nécessaires pour redonner vie à ces lois souvent désuètes. » Les efforts de réforme de cette loi se poursuivent en 2016.

PRESTATION DE SERVICES 3.7

Les domaines d'intervention des OSC sont variés. Des organisations telles que l'Association pour le Soutien à la Santé et à l'Autopromotion Urbaine (ASAPSU) et l'Association Ivoirienne pour le Bien-être des Enfants et des Femmes (AIBEF) interviennent dans les domaines de la santé, SOS Exclusion et REDHG dans l'éducation et la formation, et l'ONG ODAFEM s'occupent des services sociaux de base tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'Animation rurale Korhogo et la Chambre économique des jeunes (JCE) sont très actives dans le développement économique et l'indépendance des femmes et des jeunes dans les zones rurales. Le Réseau des organisations de la société civile ivoirienne pour le contrôle citoyen de l'Action publique (ROSCI-CCAP) s'intéresse aux domaines de la gouvernance et de la justice sociale, tout comme le font d'autres organisations. Cela reflète une diversification des secteurs d'intervention.



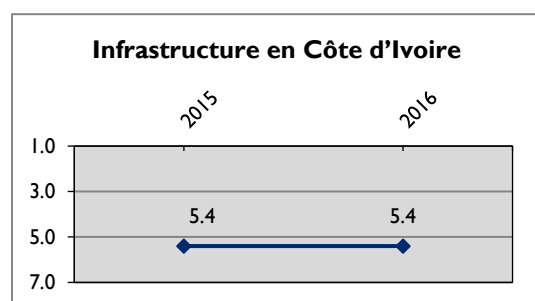
Les produits et les services fournis par les OSC reflètent les besoins et les priorités des communautés, mais les OSC ne sont pas en mesure de satisfaire la demande urgente de services de base. Par exemple, une des principales causes du conflit en Côte d'Ivoire est le conflit foncier. En réponse, les OSC sensibilisent à la législation actuelle sur la propriété foncière, mais elles luttent pour le faire avec des ressources limitées et les résultats sont mitigés. De même les OSC répondent à la demande dans le secteur de la santé, mais elles ne sont pas en mesure de répondre pleinement aux besoins. Les OSC fournissent activement de l'aide aux personnes vivant avec le VIH/SIDA et sensibilisent les populations à risque d'être infectées par la maladie. Encore une fois, le besoin d'aide et d'éducation en matière de VIH/SIDA est plus grand que le soutien que les OSC peuvent obtenir, particulièrement dans les zones rurales.

Les services fournis par les OSC, autres que les services sociaux de base, profitent à la fois à leurs membres et à la population en général. Par exemple, le rapport sur l'Indice de développement des OSC 2015 préparé par le REDHG a été distribué à des ministères spécifiques, à des institutions nationales et internationales, à des ambassades, à des centres de recherche et à des OSC. Il est de plus en plus fréquent que les rapports des OSC et les enquêtes soient communiqués au grand public. En 2016, le secteur des OSC a connu une amélioration dans la rédaction et la production de rapports professionnels. Pour illustrer ce point, le CIDDH a produit un rapport sur les mécanismes internationaux des droits de l'homme ; l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Côte d'Ivoire (ACAT-CI) a publié un rapport sur les conditions à l'intérieur des prisons ivoiriennes ; et RAIDH et d'autres OSC ont publié des rapports sur le déplacement de populations dans la région du Mont Peko.

Peu d'OSC demandent à être rémunérées pour leurs services en raison de la précarité et de l'appauvrissement de leurs populations. Lorsque des services consultatifs et techniques spécifiques sont nécessaires, les OSC sont rémunérées. Pour des services tels que les rapports sus mentionnés, les frais d'examen et les honoraires manuels ne sont ni prévus ni reçus. Les services sont également gratuits pour les bénéficiaires lorsqu'un projet financé par un donateur couvre les coûts.

Le gouvernement reconnaît la valeur que les OSC peuvent apporter à la prestation des services sociaux de base. Cette reconnaissance de l'État s'est traduite par des prix décernés par la CNDHCI à des organisations qui se sont distinguées lors des commémorations de la Journée internationale des droits de l'homme. Les récipiendaires étaient les ONG Publiez ce que vous payez (PCQVP) et Action pour la protection des droits de l'homme (APDH). Le prix au PCQVP récompense son dévouement à la maîtrise des dépenses gouvernementales et l'APDH a été reconnue en raison du procès qu'elle a gagné contre l'Etat de la Côte d'Ivoire devant la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CAFDHP) le 18 novembre 2016. Le LIDHO, le MIDH et le RAIDH ont également reçu 300 millions, 200 millions et 116 millions de FCFA à la demande de leurs donateurs, respectivement, dans le cadre de la mise en œuvre du C2D, supervisé par un comité composé de l'Agence Française de Développement et du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

INFRASTRUCTURE : 5.4



Il y a peu d'Organisations de Soutien Intermédiaire (ISO) en Côte d'Ivoire à l'exception du CERAP, institution universitaire ayant une fonction similaire à celle d'une ISO. Celles qui existent ont été créées par le CERAP dans le cadre du Projet Leadership et initiatives des acteurs non étatiques (LIANE) en 2015. Ces ISO sont situées à Bouaké, Bondoukou, Korhogo, San-Pedro et Man et il n'y a pas eu de changement dans le secteur ISO en 2016. Les ISO répondent le mieux possible aux besoins des OSC locales, mais leurs efforts sont insuffisants dans les régions les plus reculées du

pays. Néanmoins, les services sont offerts gratuitement à leurs bénéficiaires.

Certaines fondations, comme Kalou, Drogba, MTN, Orange et Moov, fournissent des équipements pour offrir de meilleurs services sociaux de base. Par exemple, les interventions de ces fondations ciblent les écoles, en fournissant des équipements pour les salles multimédias et les bibliothèques. Ils soutiennent également l'amélioration des plateformes techniques des hôpitaux. Comme indiqué ci-dessus, le CERAP, en temps qu'ONG, entreprend le renforcement des capacités pour des OSC en mobilisant les ressources des donateurs internationaux.

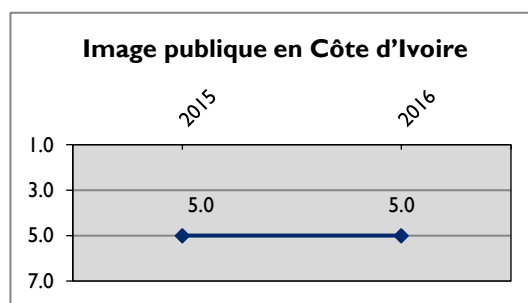
Le partage de l'informations a lieu entre les organisations membres au sein de la même plateforme, d'un même réseau ou d'une même coalition. Ces plateformes peuvent spontanément collaborer dans le cadre de thèmes spécifiques. Par exemple, WANEP-CI réunit des OSC intéressées par la consolidation de la paix. Le partage d'informations entre réseaux thématiques est rare. Les OSC qui sont engagées dans le domaine de la santé communiquent avec d'autres qui s'occupent de la santé et les OSC qui s'occupent d'éducation communiquent avec d'autres dans le domaine de l'éducation. Il n'y a aucun comité unifiant ou organisation unificateur par lequel le secteur des OSC puisse exprimer un intérêt commun d'une seule voix.

De nombreux formateurs spécialisés dans la gestion des OSC existent en Côte d'Ivoire. Le CERAP, l'UNESCO, le Centre africain de Gestion et de Développement de la gestion et plusieurs sociétés privées proposent ces formations à Abidjan. Les modules proposés couvrent la conception des projets, la gestion et les ressources humaines, les droits de l'homme, la gestion des conflits et la paix et la sécurité. Le matériel de formation est disponible en français et en anglais, mais il n'est généralement pas disponible dans les langues locales.

Il existe quelques exemples d'OSC travaillant en partenariat avec des entreprises locales, le gouvernement ou les média pour atteindre des objectifs communs. Le Réseau d'Action sur les Armes légères et de petit calibre en Afrique occidentale (RASALAO) a établi un cadre de journalistes formés pour faire un rapport sur les problèmes d'armes légères. LIDHO a rejoint le contentieux civil lors de la crise post-électorale de 2010 et a signé un partenariat avec un cabinet d'avocats local. Un groupe de journalistes formés par la Coalition ivoirienne pour la Cour pénale internationale (CI-CPI) à Abidjan rapporte des reportages de La Haye sur les questions de justice internationale liées à la crise post-électorale. Ils informent régulièrement les populations sur les procès en cours à la Cour pénale internationale (CPI).

IMAGE PUBLIQUE : 5.0

Les opinions sur les OSC varient entre le grand public, le secteur privé et le secteur public. La couverture médiatique profitant aux OSC est souvent mitigée et sujette à des tendances, même lorsque leurs activités sont dans l'intérêt public. La plupart du temps, les activités des OSC font l'objet d'un rapport conforme à la position éditoriale de l'organe concerné. C'est-à-dire que seuls les média proches des informations du rapport de l'opposition pourraient être perçus comme critiques à l'égard du gouvernement. De même, lorsque l'information est susceptible de contribuer à la reconnaissance d'une action favorable au parti au pouvoir, l'information est diffusée par des relais proches de ceux du pouvoir.



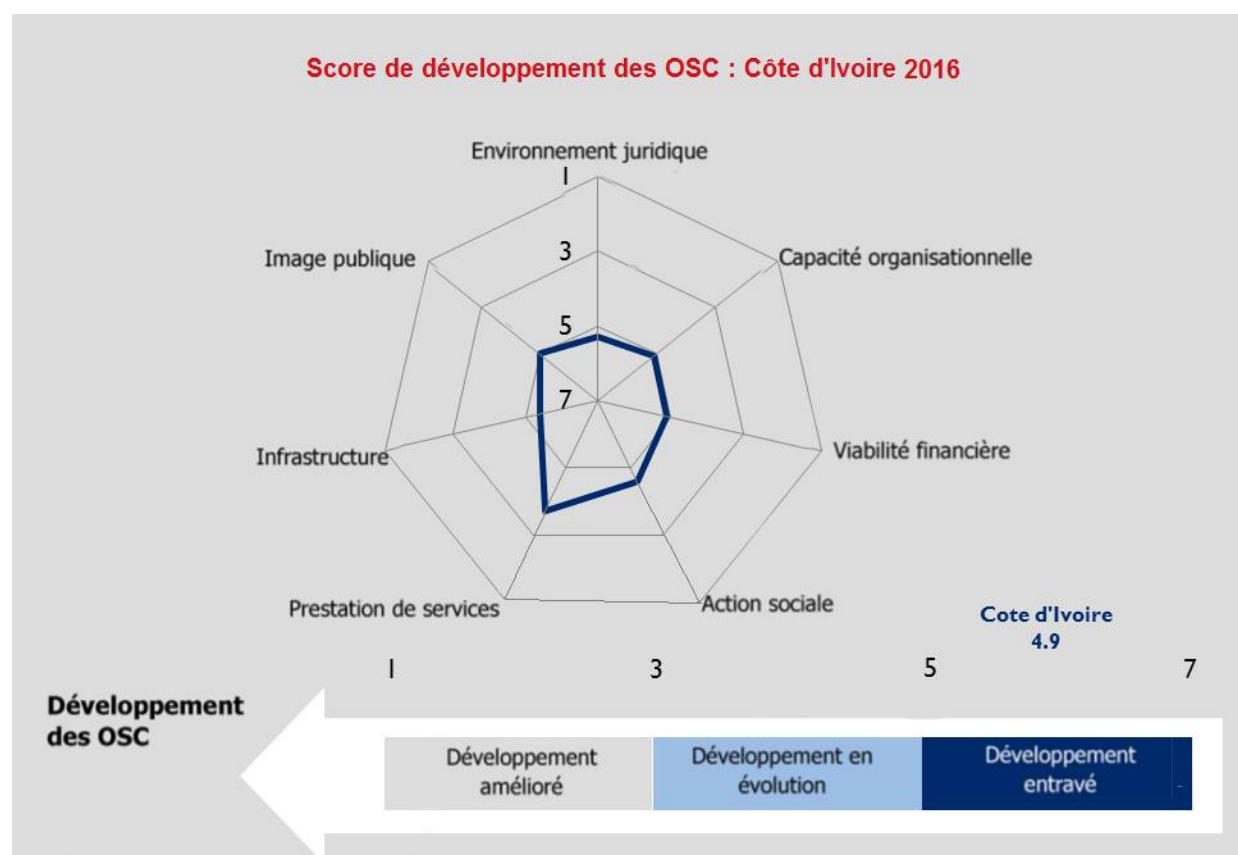
Les OSC ne jouissent pas toujours d'une bonne réputation auprès du grand public, car tout le monde ne comprend pas le concept d'OSC. Le soutien public est généralement faible dans les zones urbaines et rurales. Dans des zones rurales, cependant le public soutien davantage les projets des OSC plus que dans les zones urbaines. Ceci est dû au fait que les OSC répondant visiblement aux besoins des populations rurales, même lorsque les efforts peuvent être insuffisants.

Le secteur privé n'a généralement pas une perception favorable des OSC en raison de leur rôle crucial dans la sensibilisation de la population et des travailleurs. C'est particulièrement vrai dans le secteur des industries extractives, où les OSC critiquent les pratiques commerciales et appellent à la responsabilité sociale. Dans le secteur public, leur réputation est relativement bonne. Dans la communauté, les secteurs privé et public font appel à l'expertise des ONG. D'autre part, en ce qui concerne les syndicats, les secteurs public et privé se méfient beaucoup plus des revendications syndicales et des revendications des entreprises.

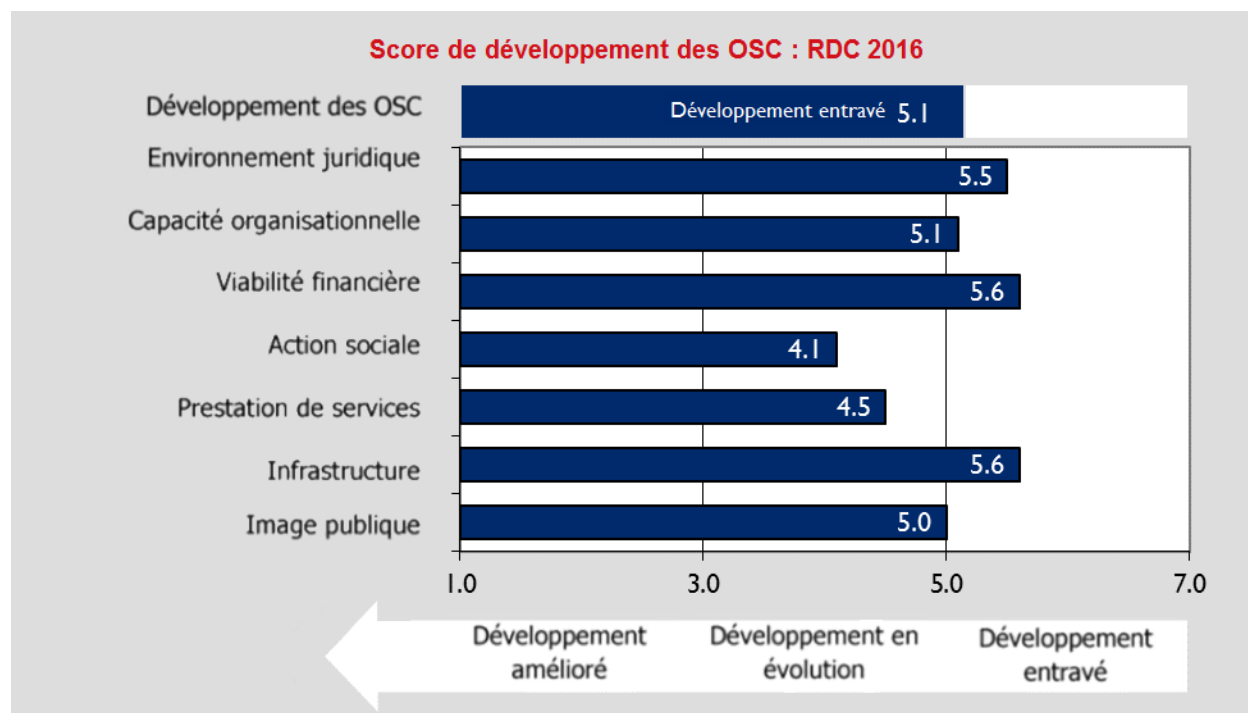
En 2016, les OSC ont diffusé des informations en créant des sites Web et via les réseaux sociaux. Certaines OSC ont utilisé les média traditionnels, comme la presse écrite et la télévision. Les OSC ont mieux réussi que par le passé à nouer des relations avec les journalistes en créant des groupes thématiques. Des exemples tels que le Réseau des professionnels des Médias, des Arts et des Sports engagés dans la lutte contre le SIDA et autres pandémies en Côte d'Ivoire (REPMASCI) et les réseaux de journalistes travaillant sur les droits de l'enfant, les droits des femmes et le genre sont des exemples de bonnes pratiques.

Il n'existe pas de code de déontologie propre au secteur des OSC. Cependant, il existe des codes d'éthique sectoriels spécifiques, tels que l'Observatoire de la liberté journalistique, de l'éthique et de la déontologie, qui est un organisme d'autorégulation de la presse écrite en Côte d'Ivoire.

L'article 13 de la loi 2014-388 du 20 juin 2014 relative à la protection et à la promotion des défenseurs des droits de l'homme dispose que « ... les défenseurs des droits de l'homme sont tenus de rendre compte chaque année de leurs activités au ministre chargé des droits de l'homme. » Tel que définie dans la loi, cette disposition s'applique à presque toutes les OSC opérant en Côte d'Ivoire. Malgré cette disposition, très peu d'organisations ont déposé des rapports auprès du ministère des Droits de l'homme depuis la promulgation de la loi.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.1

Faits relatifs aux pays

Capitale : Kinshasa

Type de gouvernement :
République

Population :
83,301,151

PIB par habitant (PPP) : 800 \$

Indice de Développement Humain : 176

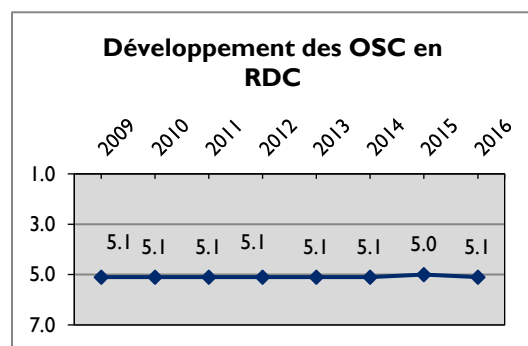
En 2016, la situation politique en République Démocratique du Congo (RDC) s'est détériorée en raison du report des élections présidentielles. Le président, Joseph Kabila, a achevé son second mandat en 2016, et les élections de septembre étaient censées inaugurer son successeur en décembre. Le président Kabila a retardé ces élections ce qui a entraîné une autre année de présidence. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) a tenu un dialogue entre



les dirigeants pro-gouvernementaux et l'opposition qui a débouché sur un accord politique le 31 décembre 2016. L'accord établira un gouvernement intérimaire, veillera à ce que les élections se tiendront en 2018 et maintiendra le président Kabila hors du scrutin.

Sur le plan économique, la RDC continue de se débattre et a été durement touchée par la baisse des prix des matières premières et la baisse de la demande mondiale pour ces matières, note la Banque mondiale. Sa croissance du produit intérieur brut ne devrait pas dépasser 2,5 % en 2016. Le gouvernement travaille à réformer les secteurs extractifs et participe à l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Le ministre de la Justice a suspendu l'octroi de l'enregistrement légal aux Organisations de la Société Civile (OSC) qui étaient en place depuis la fin de 2015. Ainsi, seules deux OSC ont pu s'inscrire auprès du gouvernement en 2016 : le Musée national de l'automobile et la Mutuelle des enseignants du Congo. Au total, la Direction des cultes et des associations du ministère de la Justice estime qu'il y a 25 987 OSC officiellement enregistrées en RDC, dont 14 868 sont des institutions non religieuses et publiques, et 11 119 sont religieuses.



Néanmoins, les OSC ont bénéficié d'espaces ouverts d'expression et d'échanges dans le cadre de différents projets financés par les donateurs comme la table ronde sur la décentralisation dans la province de Kwango qui soutient la gouvernance locale. L'Initiative de société ouverte pour l'Afrique australe (OSISA) soutient également le dialogue sur l'accès à l'énergie dans la province de Kongo Central. En outre, les institutions démocratiques nationales ont également encouragé un espace politique ouvert. Ces institutions comprennent le Conseil économique et social, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil supérieur de

l'Audiovisuel et de la Communication et la Commission électorale nationale indépendante. Ces initiatives ont renforcé la collaboration entre les OSC et les différents ministères concernés, contribuant à un processus plus inclusif au sein des ministères pour l'adoption, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.5

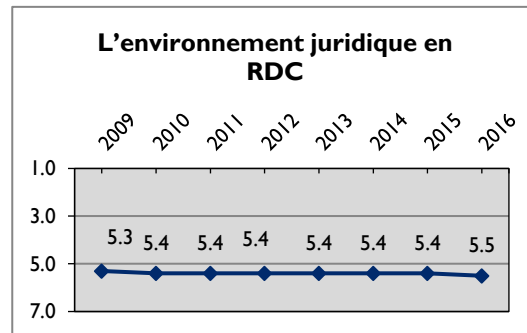
L'environnement juridique s'est légèrement détérioré par rapport à 2015 en raison du blocage des enregistrements légaux et du contrôle accru des activités des OSC. La loi 004 du 21 juillet 2001 réglementant les organisations à but non lucratif et les organisations d'utilité publique est favorable aux OSC, mais dans la pratique il n'est pas facile pour une OSC ou une association d'être désignée comme personne morale, pour plusieurs raisons. De nombreuses OSC sont situées loin du ministère de la Justice, ce qui confère un statut légal, ce qui rend difficile, pour les OSC, d'obtenir des documents et de recevoir des réponses. En outre, les coûts des procédures administratives sont élevés, ce qui limite le nombre d'OSC qui tentent d'obtenir un statut juridique. Cette situation s'est aggravée le 30 décembre 2015, lorsque le ministre de la Justice a suspendu indéfiniment l'enregistrement des organismes sans but lucratif et des organismes d'utilité publique. Cette justification reposait sur un rapport selon lequel certaines OSC religieuses avaient dévié de leurs missions pour se livrer à des activités politiques. Selon la loi sur les associations, les OSC doivent rester apolitiques. Cette suspension de l'octroi du statut juridique a touché presque toutes les organisations qui tentaient de s'inscrire en 2016. En 2016, le gouvernement a fait des exemptions spéciales à deux organisations pour leur permettre de s'inscrire légalement. Il s'agissait du Musée de l'Automobile et de la Société Mutuelle de Santé des Enseignants du Congo. Il n'y a pas eu d'immatriculation temporaire, F92, accordée en 2016.

La loi sur les associations de 2001 énumère les critères que les OSC doivent remplir pour s'enregistrer et rester OSC conformément à l'article 7. Il s'agit notamment des règlements sur la gestion interne, les domaines d'activités autorisées, les personnes responsables des finances de l'OSC et les modalités de dissolution. Cependant, les petites organisations ont tendance à s'inscrire sans remplir ces critères. C'est le cas pour des organisations telles que les organisations d'agriculteurs, les organisations syndicales, les organisations communautaires, les dispensaires, les pharmacies et les organisations de soutien mutuel.

La Constitution congolaise garantit les libertés d'association, de manifestation, d'opinion, de religion, d'information et d'expression aux articles 22 à 27. Cependant, les OSC travaillant dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, de la transparence et de la lutte contre la corruption sont plus souvent surveillées pour leur travail que les OSC travaillant dans le domaine de la santé ou de l'agriculture. Du point de vue de la loi, les organismes sans but lucratif et les organismes d'utilité publique peuvent fonctionner librement. Cependant, les ONG des droits de l'homme sont parfois la cible des autorités qui les harcèlent. Par exemple,

l'Association africaine des Droits de l'Homme (ASADHO) a été menacée de fermeture par la Direction générale des Impôts (DGI) en 2016.

En principe, les ONG peuvent s'exprimer librement dans un débat public, à condition qu'elles ne violent aucune loi, l'ordre public ou les bonnes mœurs. Cependant, certains responsables d'organisations de défense des droits de l'homme ont été menacés et intimidés par les services de sécurité. Outre le cas de l'ASADHO, mentionné plus haut, des menaces ont été proférées à l'encontre du Comité des droits de l'homme et du développement et de la Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC). Aucune OSC n'a été dissoute en 2016.



Dans les villes principales et secondaires, on trouve des avocats spécialisés dans les questions de société civile. L'accès aux consultations est généralement difficile pour les associations en raison des coûts élevés, mais il existe des prestataires d'assistance juridique gratuits tels que Toges Noires, Avocats Sans Frontières, ASADHO et Des voix pour les sans-voix. Les services juridiques sont difficiles d'accès dans les zones rurales.

Les OSC bénéficient de privilèges administratifs et fiscaux. Cela inclut certaines exonérations fiscales, telles que celles sur les revenus de location, les véhicules et les biens ; les exemptions douanières pour les marchandises importées liées à leur mission ; les visas de travail pour les employés étrangers ; le droit d'utiliser certains équipements médiatiques appartenant à l'État ; et des procédures simplifiées à l'Office congolais de Contrôle (OCC) du ministère du Commerce. Les privilèges d'une OSC sont déterminés par le ministère de la Planification une fois que tous les ministères compétents les ont approuvés. Cependant, les OSC doivent encore payer des taxes sur les dons et les subventions qu'elles reçoivent. Il n'y a pas de déductions fiscales pour les individus ou les organisations qui font des dons aux OSC. Le processus de réception de ces avantages fiscaux est long et coûteux. En 2016, sur les 112 demandes soumises au ministère de la Planification, 92 ont été accordées, dont 34 pour des organisations internationales et 58 pour des organisations congolaises.

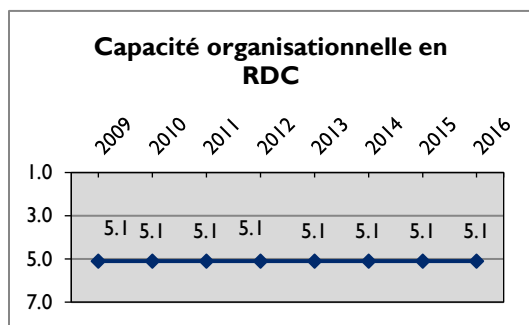
CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.1

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas évolué de manière significative en 2016. En comparaison avec les organisations religieuses, les organisations laïques font très peu d'efforts pour établir un soutien local au sein des communautés pour leurs initiatives. Les organisations religieuses ont tendance à avoir plus de succès dans ce domaine que les organisations laïques en raison d'une plus grande crédibilité auprès du grand public.

La majorité des OSC en RDC ont des missions clairement définies par les chartes qui leur confèrent le pouvoir d'opérer. C'est une exigence de leurs documents d'enregistrement d'avoir une mission définie. Les organisations d'envergure nationale intègrent les techniques de planification stratégique avec le soutien de leurs donateurs. Cependant, certaines organisations plus petites n'ont pas défini de vision à long terme pour leur mission et ont dressé la liste de leurs missions uniquement pour répondre aux exigences administratives.

La charte de chaque organisation définit clairement les organes de décision et de gestion. La loi 004 reconnaît l'assemblée générale, le conseil d'administration, les commissaires aux comptes et le pouvoir exécutif. En pratique, ces différents organes ne fonctionnent que dans des organisations nationales, où ils se rencontrent régulièrement. La division du travail entre les organes de décision et l'équipe de direction est également bien établie dans ces grandes OSC. Les petites OSC ont des organes de surveillance moins fonctionnels et satisfont simplement aux exigences administratives requises.

Dans les organisations nationales, le conseil d'administration travaille de manière ouverte et transparente. L'audit fournit un contrôle interne, qui s'accompagne d'audits externes réguliers. Les organisations d'envergure nationale qui bénéficient du soutien des partenaires ont un personnel rémunéré composé d'au moins un



directeur exécutif, un administrateur de programme, un comptable, un informaticien et un greffier. Ces membres du personnel signent un contrat dans lequel les tâches et les salaires sont bien définis. Ces organisations disposent généralement d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière, dans lequel on trouve les détails des processus de rémunération et de recrutement. Les bénévoles sont souvent utilisés pour combler les lacunes lorsque les ressources manquent pour le personnel à temps plein.

Cela est difficile pour les petites organisations qui n'ont pas de personnel rémunéré en raison du manque de ressources financières. La plupart des petites OSC ne font pas l'objet de vérifications régulières, n'ont pas de personnel rémunéré et n'ont pas de manuels de procédures administratives ou financières. En outre, ils manquent généralement d'équipement de bureau. Dans la majorité des cas, les donateurs ne paient pas les salaires du personnel en dehors d'une activité spécifique dans le cadre d'un projet. Ces grandes organisations utilisent des bénévoles par le biais de la coopération avec les donateurs.

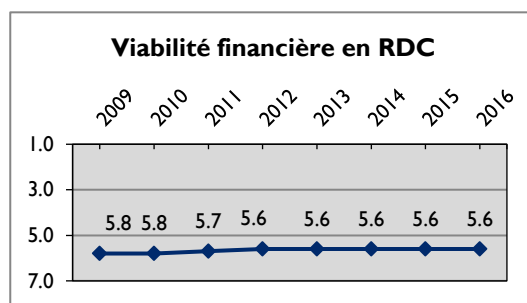
Les syndicats et les syndicats indépendants sont constitués de manière légèrement différente en RDC. Ils s'enregistrent auprès du ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Les travailleurs élisent le comité exécutif des syndicats. Les syndicats indépendants fonctionnent comme des fédérations aux niveaux provincial et national. Ils ont un bureau exécutif, un conseil national et un congrès des membres. Seuls les principaux syndicats ont un personnel permanent et des structures de gestion claires, des plans stratégiques, des rapports annuels et des audits. Parmi les exemples de syndicats figurent le Syndicat national des médecins, le Syndicat national des magistrats, le Syndicat national des enseignants du Congo et la Confédération des syndicats congolais.

Les organismes qui bénéficient d'un soutien des partenaires peuvent mettre à jour leur équipement. Les programmes internationaux financés par des donateurs aident les OSC à moderniser leur équipement en raison de revenus supplémentaires provenant d'une OSC ou de la disposition de biens à la fin d'un projet. Les organismes qui ont peu de financement et qui ne profitent pas de l'aliénation des biens utilisent du matériel désuet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.6

La majorité du financement des OSC provient de sources externes. Néanmoins, il existe des sources de financement locales telles que le Bureau central de coordination (BCECO) et le Fonds social républicain (FSR), qui recrutent des OSC comme partenaires locaux de mise en œuvre. Le BCECO est un organisme gouvernemental qui appuie les projets de développement proposés par les OSC à l'échelle nationale. Il mobilise également les fonds des donateurs. Le FSR est un fonds gouvernemental qui répond aux besoins des victimes de conflits armés. Les deux organismes émettent des demandes de propositions auxquelles les OSC doivent répondre. Toutefois, la majorité des OSC n'ont pas la capacité suffisante pour soumettre des propositions en réponse aux demandes de propositions. Par exemple, en 2016, BCECO n'a travaillé qu'avec 217 organisations comme exécutants locaux, et la Revue de la sécurité financière n'a travaillé qu'avec 75 organisations. Elles mettent généralement en œuvre des projets à petite échelle pour construire ou réhabiliter des écoles, des routes, des ponts, des centres de santé ou des puits et améliorer l'assainissement dans les communautés. En 2016, BCECO a passé des contrats avec 96 CSO pour construire et réhabiliter des écoles, avec 41 CSO pour mieux équiper des institutions d'assainissement, avec trois CSO pour construire des tribunaux de paix et 77 CSO sur l'assainissement et l'amélioration de 24 communes à Kinshasa. Le FSR a travaillé avec 75 OSC sur un projet de stabilisation dans l'est de la RDC visant à améliorer l'accès aux moyens socio-économiques et de subsistance des communautés vulnérables.

Bien que prévues dans leurs chartes, les OSC perçoivent rarement des cotisations sur une base régulière. Ceci est dû à la pauvreté générale des populations qu'elles desservent mais aussi au manque de vision des dirigeants des OSC. Cependant, il y a plus d'organismes religieux qui font appel à des bénévoles, qui obtiennent de l'aide financière de leur communauté et mettent sur pied des groupes de soutien. Les OSC religieuses utilisent ces fonds pour mettre en œuvre leurs propres projets. En général, leurs projets contribuent à répondre aux besoins de la communauté en matière d'éducation, de santé, d'élevage, d'agriculture, d'accès à l'eau potable, de logement et de prise en charge des orphelins, d'aide aux jeunes mères et aux personnes handicapées. Quelques organisations religieuses célèbres qui se sont avérées aptes à mobiliser des appuis sont le Congo Caritas, l'Institut africain pour le Développement Socio-économique (INADES) la Formation pour l'Église catholique et le partenariat de Santé Rural de l'Église Protestante du Congo (la SANRU-CEE).



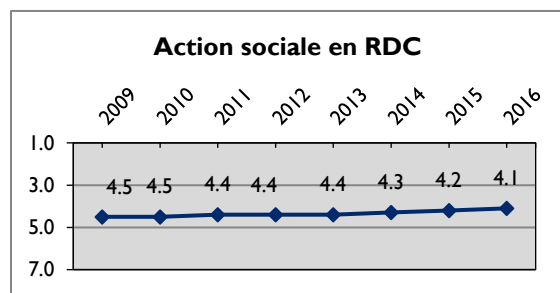
La plupart des OSC n'ont pas beaucoup de partenaires financiers. Il existe des fondations telles que Banro, Tenke Fungurume Extraction, la Fondation Dikembe Mutombo, Werrason et d'autres qui soutiennent aussi les OSC par le biais de la philanthropie, bien que la sélection des partenaires soit limitée. La Fondation Dikembe Mutombo s'emploie activement à améliorer les soins de santé et l'éducation. Les Fondations Banro et Tenke Fungurume développent des communautés à proximité de leurs sites miniers. La Fondation Werrason aide les orphelins congolais.

Les organisations d'envergure nationale ont généralement des systèmes de gestion bien établis et se soumettent à des audits réguliers accompagnés de rapports certifiés sur leur situation financière à la demande de leurs donateurs. Ces OSC de niveau national incluent Caritas Congo, la Formation INADES, la SANRU-CEE, le Conseil national pour les ONG de Développement (CNONGD), l'Observatoire de Dépense Publiques (ODEP), le Comité des Droits de l'homme et du Développement (CODHOD), le Centre national pour le Développement et la Participation citoyenne (CENADEP). Les petites organisations manquent souvent de systèmes de gestion adéquats. Les OSC nationales ou les projets financés par des donateurs font appel à elles pour leur expertise d'une activité particulière dans une communauté et s'assurent que l'argent soit bien géré en leur nom. Seulement quelques OSC disposent des ressources pour rester viables, même à court terme.

Il arrive parfois que les OSC lancent des appels explicites de dons. Un exemple en est Caritas Congo, qui se tourne vers la philanthropie pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Elles utilisent les églises pour solliciter un soutien financier et matériel. Elles reçoivent des médicaments, des vêtements, des articles ménagers et d'autres produits de première nécessité dont les familles ont besoin pour survivre et les redistribuent aux populations dans le besoin. Pour compléter le revenu des projets et des organismes de bienfaisance, les OSC perçoivent des recettes par le biais d'activités rémunératrices comme la location de salles de conférence, la prestation de services aux entreprises et la location de véhicules.

Le Gouvernement congolais, ainsi que les entreprises locales, utilisent les OSC qui répondent aux appels à manifestation d'intérêt, soit comme un partenaire local de mise en œuvre, soit comme sous-traitant, en particulier pour la fourniture de services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau et à l'électricité. Le gouvernement utilise les fonds de BCECO et de FSR pour passer des contrats avec les OSC. Le BCECO travaille avec les OSC dans les domaines de l'éducation, de la justice, de la santé, de l'assainissement et de l'amélioration communautaire. Le FSR travaille principalement dans l'est de la RDC pour aider les communautés à accéder aux moyens de subsistance, créer des emplois et renforcer les capacités.

ACTION SOCIALE : 4.1



formes de dialogue établies par les donateurs.

L'action sociale des OSC s'est modérément améliorée en 2016. Il existe des voies de communication entre les OSC et les décideurs politiques, notamment par l'intermédiaire des institutions démocratiques du gouvernement (Conseil économique et social, Commission nationale des droits de l'homme, Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, Commission électorale nationale indépendante), des groupes thématiques, des commissions spécialisées au sein des différents ministères et des plates-

Un bon nombre de plateformes visant à améliorer le dialogue ont été organisées en 2016 pour aider les campagnes de défense des intérêts. C'était le cas de la Plateforme de la société civile pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ² de la coordination des activités de défense des intérêts de la société civile sur des ressources naturelles pour l'expansion du régime général des hydrocarbures, de la consultation des OSC dans le secteur de la santé pour la promulgation de la loi sur les sociétés de soutien mutuel pour la santé et de la Coalition des OSC pour les objectifs de développement durable.

Ces campagnes ont été efficaces et ont permis d'obtenir des résultats tels que la diffusion de la loi sur les mutuelles de santé, l'intégration des objectifs du développement durable dans le Plan stratégique national de développement 2017-2050, la libération des prisonniers politiques, la réouverture des médias appartenant aux membres de l'opposition, la tenue de dialogues politiques efficaces, etc.

En 2015, le Sénat a approuvé une loi sur l'accès à l'information. Cependant, il n'a pas été voté par le Congrès national en 2016. Des organisations telles que Collectif 24, OSISA et l'Observatoire pour la Liberté de la Presse en Afrique ont continué à défendre les intérêts pour que cette loi devienne loi afin d'introduire une plus grande transparence dans la gouvernance.

Les institutions soutenant la démocratie, comme la Commission Électorale nationale Indépendante, le Conseil Social et Économique, la Commission nationale pour des Droits de l'homme, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication ont soutenu l'engagement des OSC dans la démocratie en 2016. La Commission électorale nationale indépendante a révisé les rôles de vote, inscrit les électeurs, sensibilisé aux droits de vote et formé des observateurs électoraux. Le Conseil économique et social a consulté le président sur les conditions économiques et sociales du pays. La Commission nationale des droits de l'homme a surveillé les violations des droits de l'homme. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication a soutenu la liberté de la presse et de l'opinion. Le dialogue politique pour la résolution des crises électorales de fin 2016 a également été l'occasion pour la société civile de faire entendre sa voix dans le processus politique.

En outre, la Commission épiscopale Justice et Paix (CEJP) a défendu avec succès, par l'intermédiaire de son réseau national de 47 diocèses, des questions telles que l'observation des élections, les droits de l'homme et l'éducation civique et électorale. En 2016, le réseau CEJP a déployé 22 équipes d'observateurs électoraux pour les élections du gouverneur et du vice-gouverneur en mars et a présenté leurs observations à la Commission électorale nationale indépendante.

De plus en plus, les OSC s'habituent et utilisent le lobbying pour soutenir l'action sociale, notamment pour voter des lois au Parlement. C'est le cas, par exemple, du projet de loi sur la société d'entraide sanitaire, du projet

² Ceci est un accord de paix, sécurité et coopération entre la RDC et la région des Grands Lacs africains.

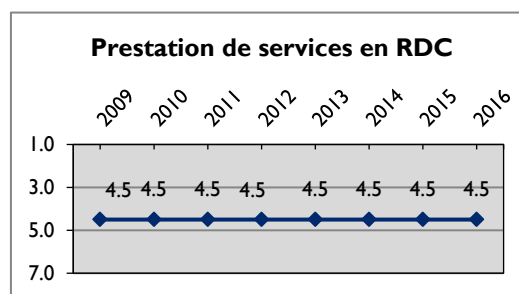
de loi sur le Fonds national de péréquation et du projet de loi sur les hydrocarbures, qui ont tous été votés et sont devenus loi.

Les mouvements de défense des intérêts en faveur des réformes juridiques et les discussions entre les OSC et la Deuxième Direction pour des Congrégations et des Associations du ministère de la Justice sur la réforme de la loi 004 du 21 juillet 2004 réglementant les organisations à but non lucratif et d'utilité publique prouvent suffisamment que les OSC sont conscientes qu'un cadre légal et réglementaire plus favorable pourrait renforcer leur efficacité et leur durabilité.

PRESTATION DE SERVICES : 4.5

Les OSC offrent une gamme de services diversifiée de services dans tout le pays. Elles donnent accès à l'eau, à l'énergie, aux soins de santé et à l'éducation, et œuvrent, entre autres, pour la protection de l'environnement, l'amélioration de la gouvernance, la construction et le maintien de communautés pacifiques, pour une qualité de vie et de travail décente, la lutte contre la pauvreté.

Dans la majorité des cas, les produits et les services fournis par les OSC fournissent aux besoins des populations et des communautés vulnérables. Les OSC ont répondu aux besoins des communautés depuis de nombreuses années, même aux endroits où le conflit a duré depuis de nombreuses années comme à Goma et Bukavu. Les organismes donateurs internationaux fixent souvent leurs priorités à l'avance, mais elles ne correspondent pas toujours aux besoins des communautés bénéficiaires. Cela est particulièrement vrai dans les environnements sujets aux conflits, comme dans l'est de la RDC.

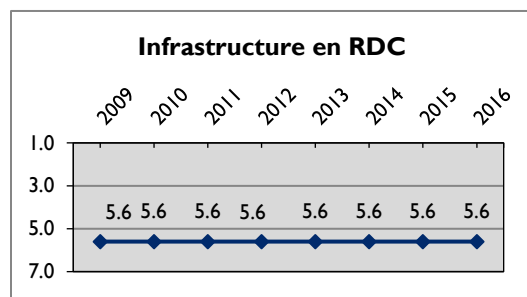


Les produits et les services sociaux de base fournis par les OSC bénéficient non seulement à leurs membres, mais aussi à toute la communauté au sein de laquelle les OSC mettent en œuvre une activité. Parallèlement, les autres produits et services, comme les ateliers, les analyses d'experts et les publications, sont partagés avec le gouvernement, les universités, les réseaux et les plateformes des OSC, des groupes de discussion et des organisations communautaires.

Les OSC ne font pas de profits. Elles recouvrent les coûts liés à la fourniture de leurs produits et services par le biais de contrats de sous-traitance ou d'ententes auxiliaires avec des OSC nationales ou des ONG internationales qui mettent en œuvre des projets financés par des donateurs. Elles mettent également en œuvre des attributions directes de la part de BCECO ou du FSR. Les OSC travaillent dans des lieux géographiques qu'elles connaissent afin de connaître les besoins des populations. Pour les aider à couvrir leurs frais, les OSC peuvent également louer des salles de conférence, des véhicules et des chaises.

Le recours aux OSC, en tant que sous-traitants du gouvernement et des entreprises, aux niveaux local et national, prouve que le gouvernement reconnaît la valeur des OSC en tant que fournisseurs de services sociaux de base. Par exemple, en 2016, le BCECO et la FSR, qui sont des structures gouvernementales, ont signé des contrats avec 292 organismes à but non lucratif et similaires. Le BCECO travaille avec les OSC dans les domaines de l'éducation, de la justice, de la santé, de l'assainissement et de l'amélioration communautaire. Le FSR travaille principalement dans l'est du pays pour aider les communautés à accéder aux moyens de subsistance, créer des emplois et renforcer les capacités.

INFRASTRUCTURE : 5.6



Les organisations de soutien intermédiaire (ISO), les centres de ressources ou d'autres moyens d'accès à l'information existent principalement dans les grandes villes et offrent des services qui répondent aux besoins des OSC locales, comme la formation, le soutien technique, etc. Les zones rurales manquent de ces services. Deux ISO situées en centre urbain sont la Formation INADES et CARITAS Congo. Ils reçoivent des revenus pour leurs services de formation et pour la publication de guides, ainsi que d'autres ressources grâce au

soutien des organisations paysannes et des organismes communautaires.

Les OSC reçoivent également des fonds de donateurs pour organiser des activités génératrices de revenus. C'est le cas des Programmes de Développement Intégré du Bas Fleuve (PDIBF) et des programmes de Njamba Ndjle exécutés par le Centre National d'Appui avec les fonds des donateurs de SOS Hunger et de l'Agence Belge de Coopération au Développement, et le CENADEP travaillant à Kongo Central et dans le Lac Mai-Ndombe pour mieux gérer les ressources halieutiques avec un financement du Fonds Mondial pour la Nature et de l'Agence Belge de Coopération au Développement.

Les OSC congolaises ont mis en place des stratégies de partage de l'information aux niveaux local, provincial et national. De nombreuses plateformes et réseaux de la société civile sont conscients des intérêts mutuels grâce à un système efficace de diffusion de l'information. Les réseaux et coalitions les plus efficaces sont le CODHOD, le Réseau pour la promotion de la démocratie et des droits économiques et sociaux (PRODDDES), le Réseau des ressources naturelles (RRN) et le CNONGD. Les OSC utilisent de nombreuses techniques de communication, y compris des prospectus, des bulletins en ligne, des courriels, des messages texte, des rapports d'activités, des communiqués de presse et des réseaux sociaux.

Au sein des OSC, il y a des formateurs compétents en gestion des ONG, comptabilité, gestion financière et planification stratégique. Tous ces documents reflètent les intérêts locaux. On peut trouver de bonnes ressources pour ces types de formation à INADES Formation, CENADEP et Caritas Congo.

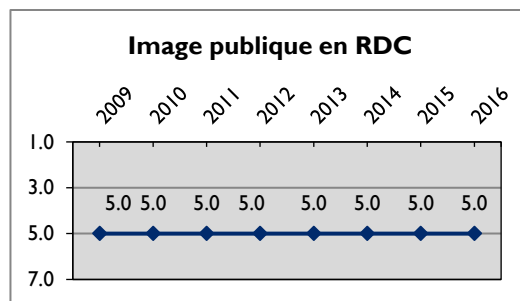
De plus en plus, des partenariats entre les OSC, le gouvernement et les médias se développent dans tous les secteurs, tant au niveau local qu'au niveau national. En 2016, la coalition Publiez ce que vous payez a organisé un tribunal d'expression populaire en partenariat avec le gouvernement et la radio communautaire sur la gestion transparente des ressources naturelles et des finances publiques à Bukavu, montrant l'impact de l'exploitation minière sur les communautés locales. Le Comité d'orientation pour la réforme des finances publiques, qui est un service du ministère des Finances, travaille avec les OSC et les médias pour mettre en œuvre un budget participatif dans les Entités Territoriales Décentralisées, fonctionnant de la même manière.

IMAGE PUBLIQUE : 5.0

L'image publique des OSC reste à peu près la même qu'en 2015. Au niveau local, la couverture médiatique des activités des OSC apparaît généralement dans les journaux et les stations de radio. Cette couverture est assujettie au paiement de frais. Cela limite la couverture positive de leurs actions car seules les OSC qui peuvent payer la couverture bénéficient d'une couverture. Toutefois, les OSC ont élaboré des stratégies de communication pour leurs activités qui leur permettent de se faire connaître par l'intermédiaire des stations de radio communautaires, gratuitement ou moyennant des frais minimes. Ils peuvent aussi avoir accès à la station de radio OKAPI des Nations Unies en RDC. Les médias internationaux assurent une couverture indépendante et positive des OSC sans rémunération. Les OSC sont facturées moins cher par un média qu'une entreprise commerciale pour la publication d'une annonce.

Le grand public ne comprend généralement pas la société civile et la mission des OSC. En général, le public n'appuie pas les activités des OSC, sauf lorsqu'une OSC agit directement au profit de sa propre collectivité ou d'une cause plus vaste que le grand public soutient. Les points de vue reflètent le fait que certains acteurs de la société civile abusent de leur position dominante pour obtenir des positions politiques.

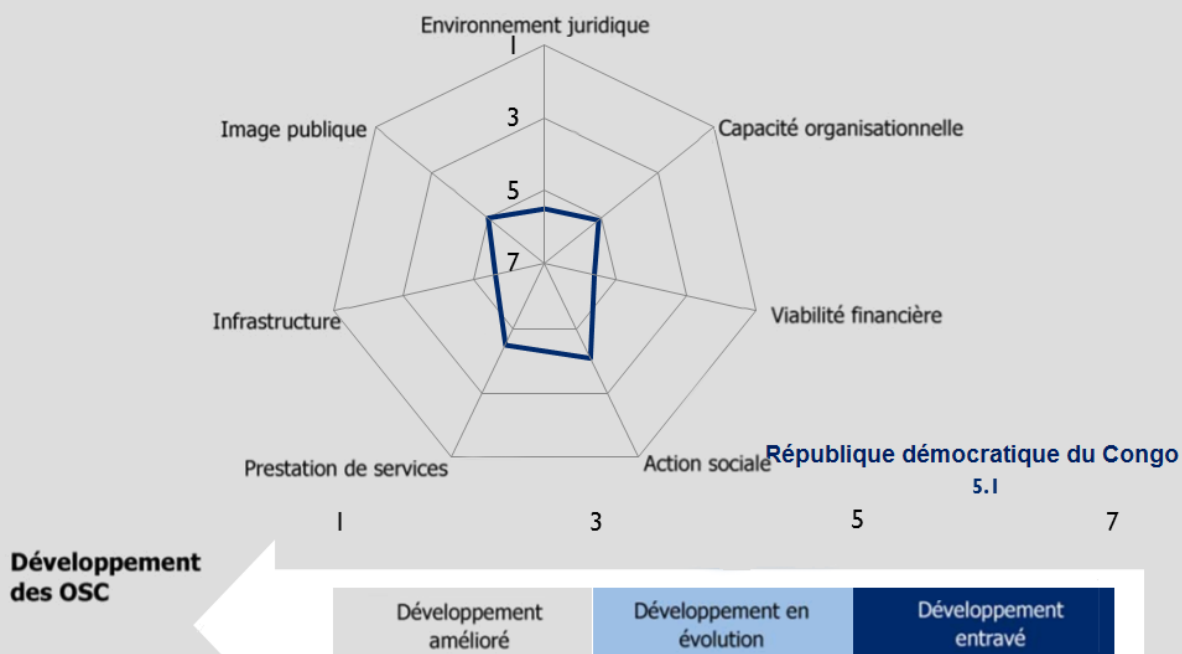
Dans la plupart des cas, les OSC sont une source d'information crédible, mais lorsqu'elles critiquent de façon constructive les mesures gouvernementales, le gouvernement réfute leurs allégations en les discréditant. Un exemple récent est celui de l'action sociale menée par Lucha et Filimbi pour le respect des délais électoraux dans la constitution. Ils ont ensuite été étiquetés par le gouvernement comme mouvement terroriste. Lucha et Filimbi ont utilisé efficacement les médias sociaux pour susciter l'opinion publique autour de leur cause.



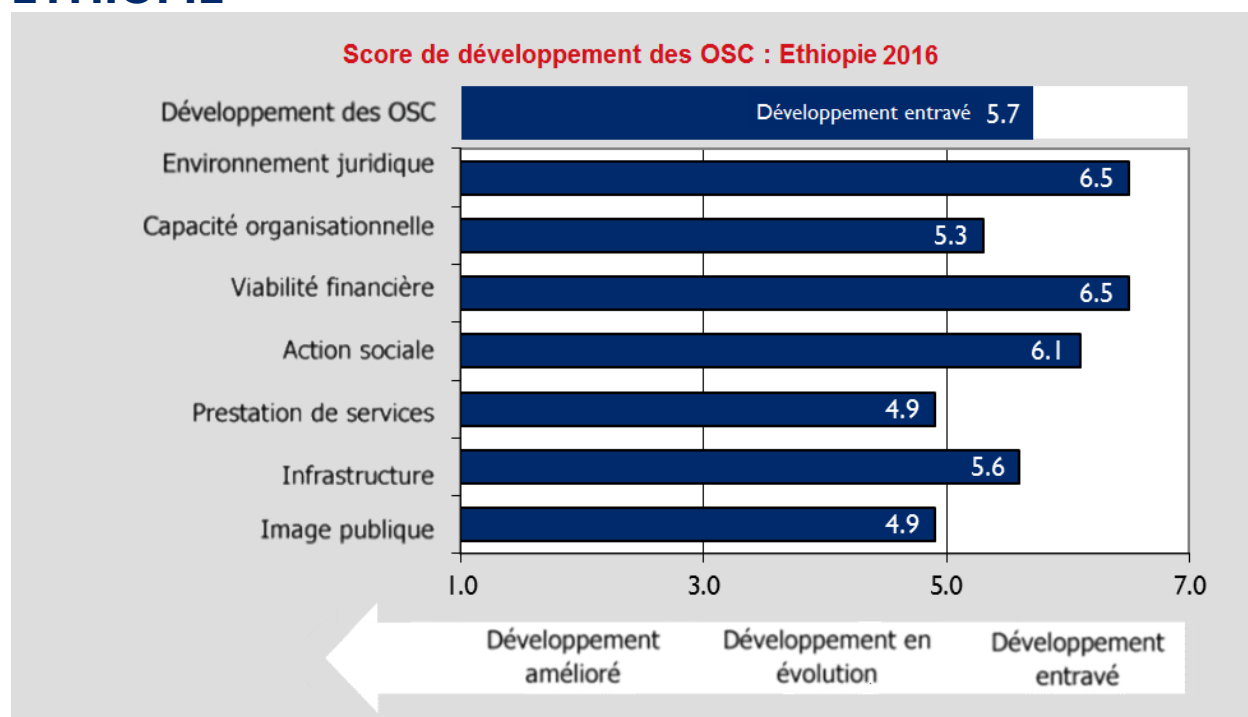
Les OSC ont mis au point des outils de communication tels que prospectus, chroniques, circulaires, sites Web, bulletins et fiches de renseignements afin de faire connaître leurs activités. Ils sont actifs sur Facebook, WhatsApp, LinkedIn et Instagram. Ces sites de médias sociaux offrent une plateforme gratuite et facile à utiliser aux OSC qui n'ont pas les moyens de se payer leurs propres sites Web. Ils ont également établi des relations avec les médias pour améliorer leur image auprès du public et assurer une couverture médiatique positive. L'Association des journalistes agricoles du Congo en est un exemple : elle travaille avec les organisations paysannes. Dans ce cas, les organisations paysannes ne rémunèrent pas l'Association des journalistes agricoles. Ce partenariat est cofinancé par SOS Hunger et l'Agence belge de coopération au développement. Ils ont récemment organisé une table ronde agricole et une campagne médiatique intitulée Agri Congo.

De plus en plus, avec l'appui des donateurs, les OSC ont commencé à mettre en place des codes de conduite et d'éthique pour les acteurs sociaux. Les plus grandes OSC ont mis en place des codes d'éthique et de bonne conduite pour leurs propres organisations. De même, les plus grandes OSC publient également leurs rapports financiers et programmatiques annuels régulièrement. Cela inclut le CENADEP, Caritas Congo, INADES Formation, CNONGD, ASADHO, CAFCO et RRN.

Score de développement des OSC : RDC 2016



ÉTHIOPIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.7

Faits relatifs aux pays

Capitale : Addis Ababa

Type de gouvernement :
République fédérale

Population :
105,350,020

PIB par habitant (PPP) : 1 900 \$

Indice de Développement Humain : 174

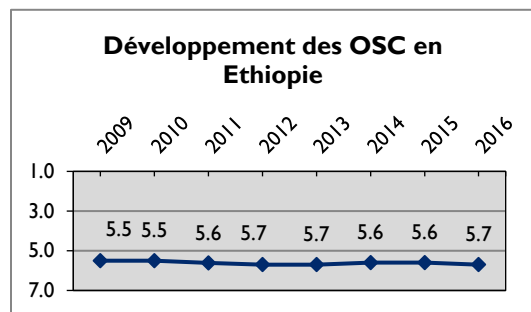
La situation humanitaire en Éthiopie au début de l'année 2016 a été catastrophique. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les précipitations insuffisantes et les mauvaises récoltes en 2015 ont laissé 10,2 millions d'Éthiopiens dans l'insécurité alimentaire. En outre, plus de deux millions d'agriculteurs et de bergers avaient besoin d'un soutien humanitaire immédiat à la production agricole. Au début d'octobre 2016, 9,7 millions de



personnes avaient un besoin urgent d'aide alimentaire. Bien que l'Éthiopie ait continué de connaître un développement économique rapide en 2016, le pays est resté l'un des pays les moins avancés du monde en termes de revenu par habitant, de capital humain et de vulnérabilité économique.

Tout au long de l'année 2016, les manifestations ont secoué Oromiya, Amhara et certaines parties de la région du sud, poussant le gouvernement à prendre des mesures sans précédent pour fermer le réseau Internet, bloquer l'accès aux médias sociaux et à certains sites Web, détenir des milliers de personnes dans des camps militaires et déclarer l'état d'urgence, qui était encore en vigueur à la fin de l'année. Selon des informations émanant de groupes de défense des droits de l'homme, la police et les forces de sécurité auraient tué plus de cinq cents

personnes. Le gouvernement a continué à utiliser la Proclamation Anti-Terrorisme (ATP) contre des membres éminents de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Par exemple, le dirigeant du Congrès fédéraliste d'Oromo et plus de soixante-dix autres personnes ont été arrêtés en vertu de l'ATP dans le cadre des manifestations Oromiya de 2015-16.



Après avoir reçu les réactions des principales parties prenantes, le gouvernement a publié son deuxième Plan d'action national pour les droits de l'homme en mai 2016. Le NHRAP intègre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les engagements internationaux et constitutionnels du gouvernement en matière de droits de la personne, mais les OSC sont sceptiques quant au respect de ces obligations par le gouvernement. Le gouvernement a également promis d'élargir l'espace démocratique et de s'attaquer aux questions de gouvernance, par exemple en modifiant la loi électorale pour permettre aux

partis politiques de l'opposition d'être membres du Parlement. Le premier ministre a pris des mesures en créant le poste de conseiller spécial pour les partis politiques et les OSC en octobre 2016. Bien que les discussions avec les partis politiques aient commencé peu après, aucune réunion officielle avec les OSC n'a eu lieu au cours de l'année.

Selon l'Agence des organismes de bienfaisance et des sociétés (CSA), il y avait 108 OSC nouvellement enregistrées en 2016, ce qui porte le nombre total à 3 187 organisations. Dans ce nombre, on comptait 429 organismes de bienfaisance étrangers (dont 46 agences d'adoption), 2 258 organismes de bienfaisance et sociétés de résidents éthiopiens, 338 sociétés éthiopiennes, 109 organismes de bienfaisance éthiopiens et 53 consortiums d'organisations caritatives et de sociétés. Cependant, le nouveau système de classement des OSC de l'organisme indique qu'il y a 2 162 OSC. Il n'est pas évident que cet écart implique la fermeture de 1 025 OSC depuis l'adoption de la Proclamation sur les organismes de bienfaisance et les sociétés en 2009 (même si les rapports des ACVM ne ferment que 502 organismes) ou bien que les ACVM n'ont pas eu les ressources nécessaires pour évaluer tous les organismes enregistrés.

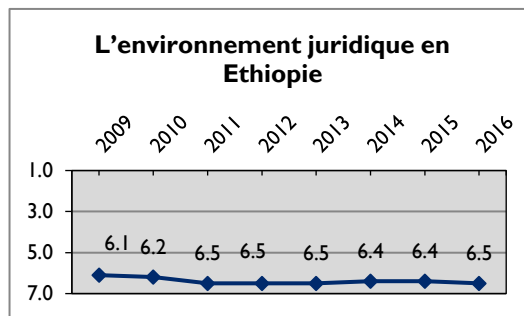
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.5

L'environnement juridique des OSC s'est détérioré en 2016, le gouvernement ayant adopté une approche plus rigoureuse pour mettre en œuvre les lois existantes. Le cadre réglementaire des OSC comprend la constitution de 1995, le DSP, un règlement du Conseil des ministres et neuf directives émises par les ACVM. Le CSP classe les OSC en tant qu'organisations caritatives et sociétés éthiopiennes, en tant qu'organisations caritatives et sociétés résidentes éthiopiennes, ou en tant qu'organisations caritatives et sociétés étrangères. Les organisations caritatives et les sociétés éthiopiennes sont des organisations dont les membres sont éthiopiens, qui sont entièrement contrôlées par des Ethiopiens et dont au moins 90 % des fonds proviennent de sources locales. Les organisations caritatives et les sociétés de résidents éthiopiens ont des membres qui résident en Éthiopie, et ils peuvent recevoir plus de 10 pour cent de leurs ressources de sources étrangères. Les organismes de bienfaisance étrangers sont des OSC constituées en vertu des lois de pays étrangers et qui ont des membres étrangers, sont contrôlées par des étrangers ou reçoivent des fonds de sources étrangères. Selon la loi, les OSC qui ne mettent pas en œuvre des projets pendant plus de deux ans risquent d'être fermées.

Seules les organisations caritatives et les sociétés éthiopiennes peuvent s'engager dans les activités énumérées à l'article 14 (j-n) du DSP, y compris la promotion des droits de l'homme et des droits démocratiques, la promotion de l'égalité et des droits des personnes handicapées et des enfants, la résolution des conflits et la promotion de l'efficacité des services judiciaires et de maintien de l'ordre. En d'autres termes, les organisations caritatives et les sociétés qui recueillent plus de 10 pour cent de leurs revenus de sources étrangères peuvent ne pas s'engager dans ces activités, et les organisations de défense des droits de l'homme et des politiques ne peuvent pas couvrir plus de 10 pour cent de leurs budgets par des sources de financement étrangères. En

pratique, la restriction sur le financement étranger des groupes de sensibilisation vise généralement les organisations engagées dans le travail basé sur les droits plutôt que le plaidoyer politique en général.

Bien qu'il y ait eu peu de changements dans le code juridique concernant la création et le fonctionnement des OSC en 2016, il y a eu plusieurs développements importants liés à la mise en œuvre des lois existantes. Les ACVM ont révoqué les permis de 125 organismes de bienfaisance et sociétés, dont 16 organismes de bienfaisance étrangers, et ont émis des mises en garde écrites finales accompagnées d'ordonnances de mesures correctives à 167 autres organismes. Un directeur adjoint de l'ASC a déclaré que ces mesures ont été prises contre les organismes de bienfaisance et les sociétés qui se sont livrés à des activités allant au-delà de leurs objectifs établis, qui ont ouvert des comptes bancaires sans la permission de l'organisme, qui n'ont pas présenté de rapports annuels, qui n'ont pas déclaré leurs sources de financement ou qui n'ont pas mis en œuvre d'activités pendant plus de deux ans - autant de conditions indiquées par le DSP et les directives connexes comme étant des motifs de sanction. Certains organismes qui n'avaient pas les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des projets ont retourné leurs licences de leur propre chef.



En juin 2016, les CSA ont divulgué dans un article de journal leur intention de publier une directive plus stricte réglementant les mesures administratives à l'encontre des organismes de bienfaisance et des sociétés qui ne se conforment pas aux directives CSP et CSA. Le directeur de la Direction des affaires juridiques de l'agence a dit au journal que le projet de directive entrerait en vigueur après l'approbation du conseil d'administration du CSA. Les défenseurs des droits de l'homme ont exprimé des préoccupations quant au fait que l'agence avait, en réalité, outrepassé son mandat au titre du DSP en se donnant le pouvoir d'imposer des pénalités en cas de non-respect. La nouvelle directive n'avait pas encore été publiée à la fin de l'année.

Également en 2016, le CSA a instauré un système de classement pour les organismes de bienfaisance et les sociétés enregistrés afin d'indiquer leur degré de conformité aux directives au CSP et au CSA. Les indicateurs comprennent la présentation de rapports annuels et d'états bancaires et le respect de la Directive 30/70, qui classe une série de dépenses, y compris les salaires du personnel, la recherche, la formation et le transport, comme étant de nature administrative et précise que leur coût total ne doit pas dépasser 30 pour cent du budget global d'une organisation. L'agence a noté 191 organisations ayant obtenu la note la plus élevée, soit A, 673 organisations ayant obtenu la note moyenne de B, et 1 327 organisations ayant obtenu la note la plus faible de C. Ce chiffre suggère que plus de 60 pour cent des OSC éprouvent des difficultés à se conformer aux exigences légales.

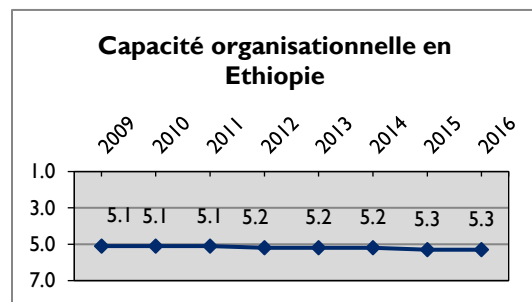
En juin 2016, le gouvernement éthiopien a adopté une nouvelle loi sur les crimes informatiques qui établit un cadre législatif complet pour la protection des systèmes informatiques et des données. Si la nouvelle loi a été généralement saluée comme une évolution positive, les groupes de défense des droits de l'homme, tels que l'article 19, se sont dits très préoccupés par le fait que la loi risquait d'incriminer l'exercice de la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux. Par exemple, sa définition vague des actes criminels peut ouvrir la porte à un ciblage sélectif des individus pour une utilisation normale des médias sociaux et des sites Web d'information générés par les utilisateurs. Le vaste mandat confié aux organismes de réglementation et d'application de la loi de surveiller les personnes soupçonnées d'avoir enfreint les dispositions du CSP, d'enquêter à leur sujet et de les poursuivre en justice est également préoccupant.

Bien que les revenus provenant de subventions, dons et cotisations ne soient pas assujettis à l'impôt, les OSC doivent payer des impôts lorsqu'elles achètent des biens et services. Les OSC qui exercent des activités génératrices de revenus sont assujetties aux mêmes impôts que les organisations commerciales privées.

Les OSC peuvent tirer un revenu de la fourniture de biens et de services et des marchés publics. Toutefois, le fait de se livrer à des activités génératrices de revenus sans l'autorisation préalable du CSA peut entraîner la révocation de leurs licences. Dans le seul cas de poursuite criminelle d'un organisme de bienfaisance en 2016, le directeur d'un groupe local de jeunes a été condamné à neuf mois d'emprisonnement et à une amende de 5 000 ETB (environ 220 \$) pour avoir généré un revenu sans la permission de l'organisme.

Les honoraires d'avocat sont considérés comme des frais administratifs et, par conséquent, les OSC n'engagent généralement pas d'avocats pour fournir des conseils juridiques.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.3



La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé de façon significative en 2016. Comme les années précédentes, la Directive 30/70 entrave la capacité des OSC à procéder à l'évaluation des besoins, à la surveillance et à l'évaluation, à travailler dans des zones reculées et inaccessibles, à dispenser une formation et à gérer des organisations en réseau.

La plupart des OSC identifient explicitement leurs membres, car il s'agit d'une exigence pour l'enregistrement et le financement. Cependant, elles font souvent face à des

difficultés lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes de leurs commettants en raison des ressources limitées. En outre, les donateurs et d'autres critiquent parfois les OSC parce qu'elles ne renforcent pas suffisamment les capacités de leurs mandants, ce qui est essentiel pour assurer la durabilité de leurs interventions dans le cadre des projets.

La plupart des OSC travaillent sur la base de projets et n'ont pas de plans stratégiques à long terme, ce qui exige des perspectives financières stables. Cependant, les OSC sont légalement tenues de se doter de statuts définissant leurs objectifs et leurs structures de gestion interne, y compris les pouvoirs et responsabilités de l'assemblée générale, du comité exécutif et d'un auditeur interne - structures mandatées par la loi. Le fonctionnement de ces structures n'est pas toujours conforme aux intentions, car les assemblées générales et les conseils d'administration n'existent souvent que pour satisfaire aux exigences légales et, dans la pratique, les organisations sont régies par leurs secrétaires.

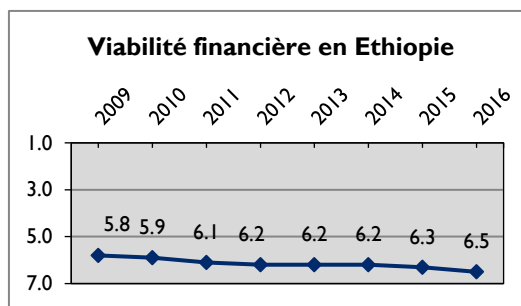
Les recherches menées en 2016 par le Forum éthiopien des organisations caritatives et des sociétés (ECSF) ont révélé une insuffisance significative des ressources humaines des OSC. La plupart des organisations manquent de professionnels qualifiés qui peuvent rédiger des propositions de projet convaincantes et accomplir d'autres tâches essentielles. La directive 30/70 peut constituer un obstacle à l'embauche de personnel expérimenté, car les salaires sont parfois considérés comme des coûts administratifs, qui doivent être limités à 30 % du budget global.

La couverture Internet en Éthiopie est extrêmement faible. Les investissements des OSC dans les technologies, comme les nouveaux ordinateurs et logiciels, les téléphones cellulaires, les télécopieurs, les scanners et l'accès à Internet, sont considérés comme des coûts administratifs et sont donc limités. Les OSC petites et émergentes manquent souvent de ressources suffisantes pour acquérir des installations de base.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.5

La viabilité financière des OSC a fortement diminué en 2016. Les OSC comptent beaucoup sur les sources de financement étrangères, et les principaux donateurs internationaux soutenant les OSC en 2016 comprenaient l'USAID, le ministère canadien des Affaires étrangères, la Société allemande de coopération internationale

(GIZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et l'Agence française de développement (AFD). Selon une étude de l'ECSF, un certain nombre d'OSC éthiopiennes ont signalé des baisses de financement substantielles en 2106. Ce déclin s'explique par des critères de financement plus stricts de la part des donateurs, y compris leur demande de fonds de contrepartie, par des changements dans les priorités des donateurs, par un manque d'accès à l'information sur les possibilités de financement et par des restrictions juridiques. En outre, deux accords de mise en commun de financement, le Fonds II de la société civile financé par l'UE (EU-CSF II) et le Programme de soutien à la société civile financé par plusieurs donateurs (CSSP), qui se concentraient sur le renforcement des capacités des OSC émergentes et petites, ont pris fin en 2016. Les efforts visant à étendre ces programmes étaient constatés à la fin de l'année.



La viabilité financière des OSC a également été entravée par le fait que, dans certains cas, le CSA considérait tous les coûts d'octroi de subventions comme des coûts administratifs, ce qui a obligé de nombreuses OSC internationales qui avaient auparavant octroyé des fonds aux OSC nationales, à mettre en œuvre des projets directement en 2016. Cette évolution a eu un impact particulièrement regrettable sur les petites OSC locales qui dépendent de fonds étrangers et ont une base étroite de donateurs. Par exemple, en 2016, Sauver les enfants d'Éthiopie a reçu une lettre d'avertissement du CSA l'incitant à mettre fin à ses partenariats avec quatre-vingts OSC locales. Plus de 120 OSC ont été fermées au cours de l'année en raison du manque de financement pour les projets. Certaines de ces organisations ont volontairement choisi de présenter une demande d'annulation. En fait, selon le CSA, dans tous les cas sauf cinq, les permis ont été révoqués à la demande des OSC parce qu'elles n'avaient pas les fonds nécessaires.

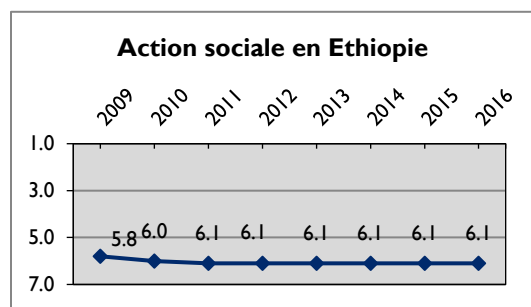
La mobilisation des ressources nationales ne représente qu'une très faible proportion du financement des OSC. Les sommes d'argent que les OSC gagnent de leurs mandants sont insignifiantes, et très peu d'OSC tentent de tirer un revenu de la vente de services ou de produits en raison de la lourdeur des exigences légales. Les institutions privées et gouvernementales ne passent pas de contrats avec les OSC pour leurs services et leurs produits. Quelques organisations, dont Mekedonia, un organisme caritatif éthiopien qui vient en aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ont réussi à recueillir des fonds par le biais de collectes publiques. Exceptionnellement, Grande course éthiopienne, une entreprise commerciale de gestion d'événements, a amassé 1,5 million ETB (environ 65 700 \$) dans le cadre d'une campagne de financement en 2016 sous le thème « Courir pour une cause », qu'elle a utilisée pour faire des dons à quatre OSC locales.

Il est obligatoire pour les OSC d'avoir des systèmes de gestion financière sains. Les OSC sont légalement tenues de faire évaluer leur performance financière chaque année par des auditeurs externes indépendants. Le CSA fournit une liste approuvée de vérificateurs agréés. Seules quelques OSC rendent leurs rapports financiers accessibles au public.

ACTION SOCIALE : 6.1

En général, les OSC ne sont pas à l'aise avec les activités de lobbying et de l'action sociale en raison des restrictions juridiques et de leur manque d'expérience. Peu d'OSC en Éthiopie sont impliquées dans les questions liées aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance, puisque seules les organisations caritatives éthiopiennes peuvent travailler sur ces questions et qu'elles ne représentent que 3,4 % du nombre total d'OSC. En dépit de ces restrictions, en octobre 2016, le gouvernement a choisi quelques organisations de la société civile, dont le Conseil des droits de l'homme en Éthiopie (HRCO), Congrès éthiopien Vision pour la démocratie et l'Association des avocats éthiopiens, pour commenter le NHRAP. Dans la très courte période qui leur a été accordée, ces organismes ont contribué de façon appréciable à l'élaboration du plan.

En mars et juin 2016, l'HRCO a publié de nouveaux volumes dans sa série de rapports spéciaux sur les enquêtes et la surveillance des droits de l'homme. L'Association des juristes éthiopiens a mené diverses activités de sensibilisation, y compris des évaluations de la réforme du secteur de la justice en Éthiopie dans le cadre des deux plans de croissance et de transformation du gouvernement (GTP I et II) et un atelier sur l'accès à la justice.



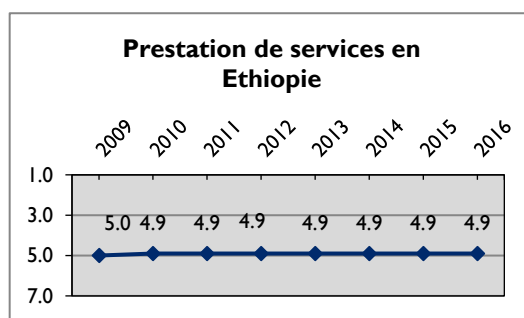
Le CSP prévoit la création de consortiums par les organisations caritatives et les sociétés « pour coordonner leurs activités ». Toutefois, la Directive 30/70 décourage les consortiums de s'engager dans des questions de politique et de sensibilisation, et ils servent plutôt principalement de canaux de financement aux membres.

Traditionnellement, le gouvernement semble peu disposé à comprendre le rôle d'un cadre juridique habilitant pour les OSC. Toutefois, en 2016, à un jalon important, le

gouvernement a manifesté un certain intérêt pour répondre aux préoccupations du secteur. En novembre, un groupe d'experts gouvernementaux a contacté l'ECSF pour évaluer les préoccupations des OSC concernant le cadre réglementaire, et l'ECSF a demandé officiellement à la communauté des donateurs et à certaines OSC de partager leurs idées. Quelques organisations, en particulier celles travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de l'action sociale, ont exprimé des doutes sur le fait qu'ECSF, dominé par les OSC prestataires de services, serait en mesure de communiquer pleinement les défis auxquels sont confrontées les OSC et de s'engager adéquatement avec le gouvernement pour amender la loi.

PRESTATION DE SERVICES : 4.9

La prestation de services aux OSC n'a pas changé en 2016. La grande majorité des OSC éthiopiennes travaillent dans les domaines de la fourniture de services, tels que la sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement rural et urbain, la santé, le VIH/SIDA, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les infrastructures et la protection de l'environnement, car ce sont les domaines prioritaires des donateurs.



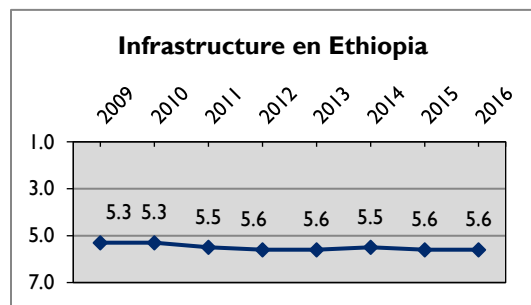
La réalisation d'évaluations des besoins communautaires pour évaluer la pertinence des propositions de projet est un critère essentiel pour la plupart des donateurs. Les grandes organisations procèdent souvent à des évaluations, mais elles représentent un défi pour la plupart des OSC de petite taille et émergentes, puisque les évaluations sont considérées comme des activités administratives plutôt que comme faisant partie d'un projet.

L'étude de l'ECSF de 2016 indique que "la plupart des OSC ne cherchent pas à mobiliser des ressources de sources locales inexploitées comme les mécanismes de recouvrement des coûts. Cela s'explique par le fait que les coûts liés aux publications, à la recherche et aux ateliers sont considérés comme des coûts administratifs, de sorte que les OSC les évitent. De plus, la vente de produits nécessite une licence d'affaires et une permission du CSA, ce qui n'est pas facile à obtenir. Par conséquent, seuls quelques organismes, comme le Forum pour les études sociales (FSS), tentent de commercialiser leurs produits de recherche sur les politiques auprès d'un public plus large.

En 2016, dans ce qui a été considéré comme un pas inhabituel mais louable vers le renforcement du partenariat entre le gouvernement et les OSC, le ministère fédéral de la Santé a alloué des fonds du Ministère du Développement international (DFID du Royaume-Uni pour sélectionner des OSC travaillant sur les questions de santé. Cependant, le dernier plan de développement du gouvernement, le Plan de développement II, qui sert de cadre général de la politique de développement pour 2015-2020, accorde encore très peu d'attention au rôle

et aux contributions des OSC dans le développement du pays. Le plan ne fait référence qu'aux associations de femmes et de jeunes, ne mentionnant ni les associations professionnelles ni les organisations communautaires dont les rôles sont explicitement définis dans les plans à moyen terme précédents.

INFRASTRUCTURE : 5.6



L'infrastructure de soutien aux OSC était relativement stable en 2016. Le CSP et les règlements et directives qui en découlent ne sont pas propices au fonctionnement des organisations intermédiaires de soutien (ISO) en Éthiopie, car leurs coûts sont considérés comme purement administratifs. Par conséquent, il y a peu de centres de ressources qui soutiennent les OSC, et celles qui existent sont en grande partie des organisations internationales situées à Addis-Abeba. Quelques ISO, des OSC internationales et des organisations de programmes et réseaux locaux, tels que EU-CSF II, CSSP,

Le Consortium de secours et de développement chrétien (CCRDA) et le Centre de soutien et de ressources de la société civile de la région Sud, fournissent des informations, des technologies, de la formation et de l'assistance technique aux OSC locales. Ces organismes utilisent des fonds de sources étrangères et limitent leurs services à la capitale. Le programme de développement des capacités locales (LCD) financé par l'USAID vise à renforcer les capacités des OSC.

Le nombre de consortiums enregistrés auprès de l'ASC est passé de cinquante-deux en 2015 à cinquante-trois en 2016. Toutefois, certains consortiums, dont le Forum foncier et le Réseau d'action pour la poésie, ont fermé leurs portes en 2016 en raison de contraintes financières. L'ECSF, une organisation faitière créée en 2013, regroupe toutes les organisations de réseaux thématiques ainsi que les associations individuelles n'appartenant pas à un réseau. Bien que limité dans sa capacité, le forum tente de promouvoir les intérêts du secteur de diverses manières, par exemple en publiant des travaux d'organisations de la société civile, en menant des recherches et en exprimant les préoccupations du secteur.

Une étude menée par Nega Solomon Asres et publiée en 2016 dans le *Journal international de recherche appliquée*, a révélé que « le gouvernement n'est pas intéressé à travailler avec une société civile indépendante ; il crée plutôt ses propres associations affiliées à un parti qui vont dans le sens de son agenda. » Dans le même temps, l'étude note que "la plupart des sociétés civiles ne veulent pas d'engagement formel avec les autorités locales". Par conséquent, les partenariats entre le gouvernement et les OSC sont faibles. Toutefois, dans la mesure où les OSC sont tenues d'avoir des accords de projet avec les institutions gouvernementales et de travailler conformément au plan de développement du gouvernement, les OSC et le gouvernement peuvent avoir des relations de travail productives. Les partenariats entre les OSC et le milieu des affaires ne sont pas solides, et très peu d'entreprises soutiennent le travail des OSC.

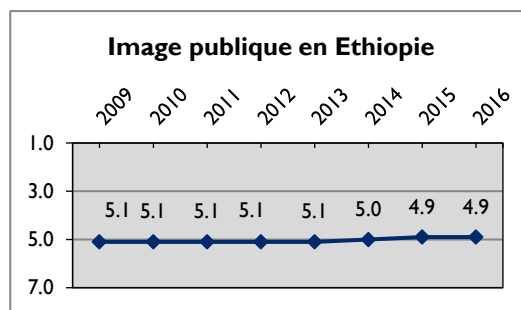
IMAGE PUBLIQUE : 4.9

L'image publique des OSC n'a pas changé en 2016. Bien que des efforts aient été faits en 2015 pour créer une relation de collaboration entre les média et les OSC, rien n'a été fait en 2016. Les OSC ne bénéficient pas d'une bonne couverture médiatique, car les média sont fortement dominés par des divertissements comme la musique et le sport.

Une enquête menée en 2016 par Maison de la Liberté auprès des utilisateurs d'Internet en Éthiopie a révélé que les OSC bénéficiaient d'un fort soutien du public et que leurs services étaient très demandés, notamment dans les domaines de la paix, des droits humains et de la démocratie. Néanmoins, les répondants au sondage n'étaient pas au courant des difficultés que rencontrent les OSC pour répondre aux attentes du public. De façon générale,

le public apprécie la contribution des OSC à la démocratisation et au développement économique, mais les associe parfois négativement à des niveaux élevés de financement.

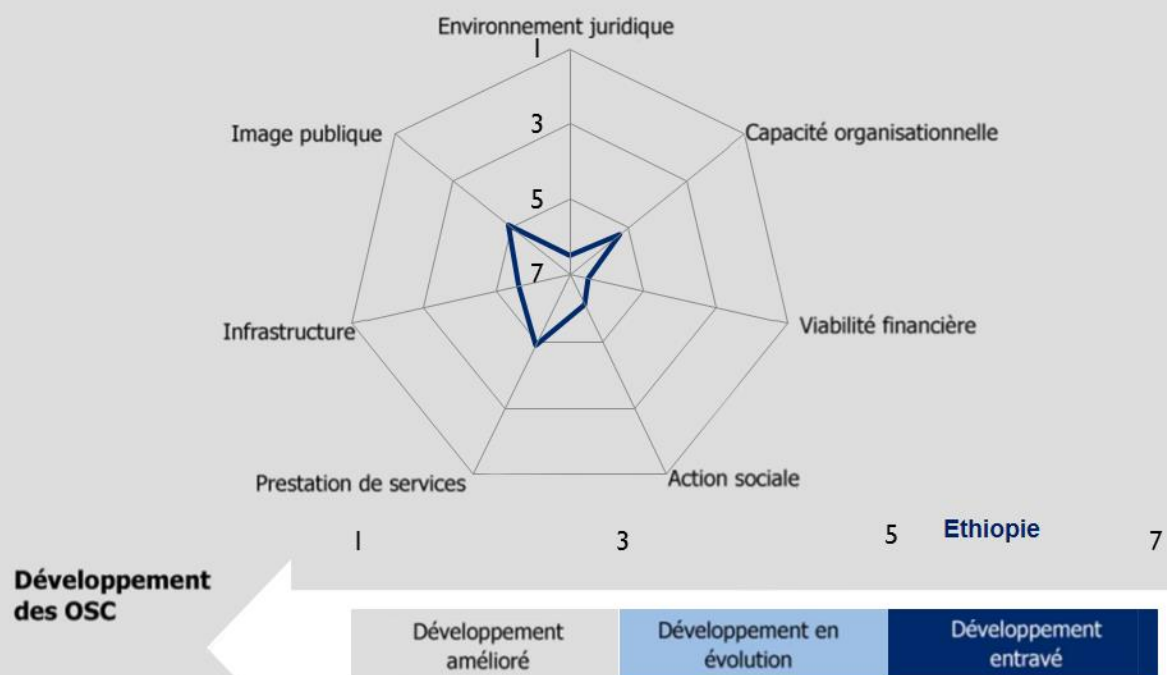
L'absence de mention du rôle des OSC dans le développement du pays illustre la tendance du gouvernement à sous-évaluer les OSC. Ce qui est encore plus inquiétant, ce sont les opinions hostiles aux OSC exprimées publiquement par les représentants du CSA dans des entretiens du quotidien national, *The Ethiopian Herald*, en 2016. De telles déclarations comprenaient un avertissement du directeur des affaires juridiques du CSA selon lequel le gouvernement avait l'intention de publier des lignes directrices plus strictes sur les mesures administratives à l'encontre des organismes de bienfaisance et des sociétés non conformes. Néanmoins, il y a eu quelques signes d'attitudes nettement plus positives à l'égard des OSC parmi les fonctionnaires gouvernementaux aux niveaux local et régional. Le secteur des affaires a tendance à ne pas apprécier le rôle des OSC dans le renforcement de la démocratisation et la stimulation de la croissance économique.



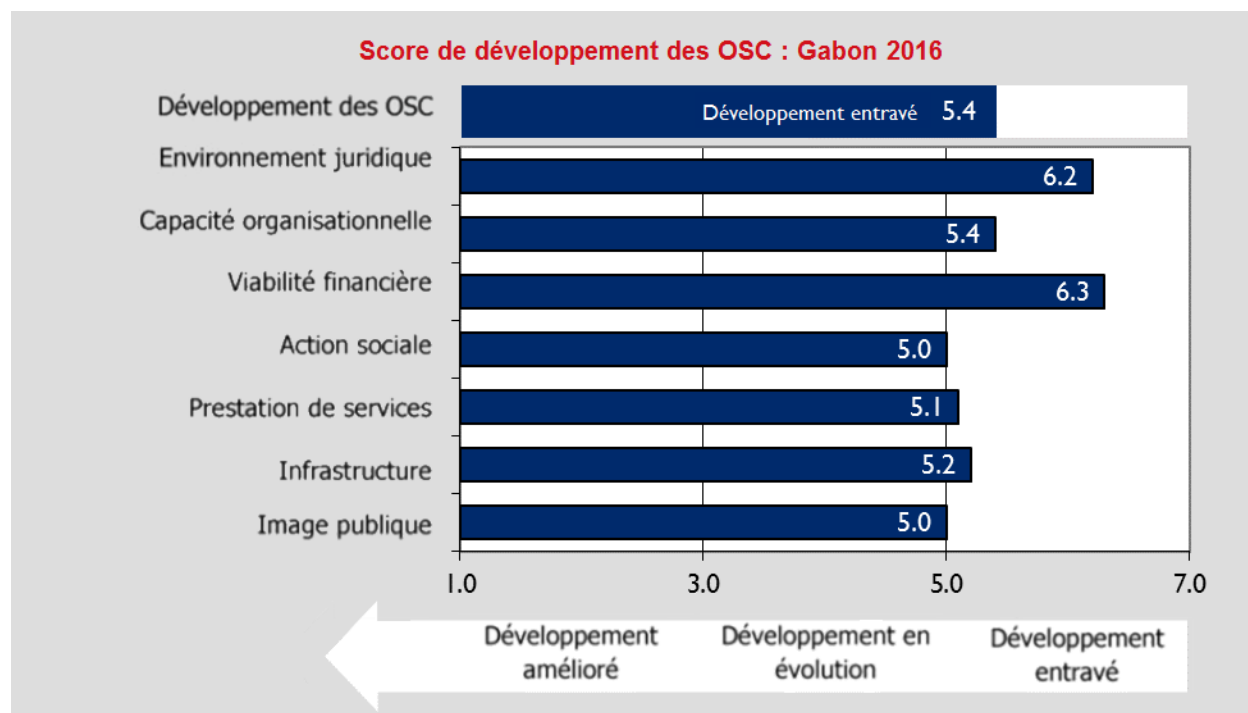
De nombreuses OSC nationales ne font pas régulièrement la promotion de leurs rôles et activités publiquement. Cependant, en décembre 2016, le CCRDA a lancé une émission de radio hebdomadaire intitulée « Bonté » pour faire connaître les bonnes pratiques auprès des OSC et présenter des dirigeants exemplaires d'OSC. Le programme devrait jouer un rôle important dans la construction d'une image positive des OSC. Au cours de l'année, l'ECSF a publié des descriptions de dix organisations caritatives dans le but de promouvoir les bonnes pratiques auprès des OSC.

En 2016, le CCRDA, le plus ancien et le plus important consortium d'organismes de bienfaisance en Éthiopie, a adopté un code de conduite révisé pour les organismes de bienfaisance et les sociétés opérant en Éthiopie. Le consortium a mis sur pied un comité sur l'éthique lors de son assemblée générale en mars et, à l'issue des efforts d'autoréglementation déployés depuis les années 1990, 62 membres du CCRDA ont signé le code de conduite lors d'un événement spécial en décembre. Le code appelle les OSC à respecter les normes de responsabilité, de transparence, d'égalité entre les sexes, de protection de l'environnement et d'utilisation efficace des ressources ou à prendre des mesures punitives. Les signataires doivent soumettre des rapports réguliers au comité concernant la mise en œuvre du code. Toutes les OSC éthiopiennes sont tenues par la loi de préparer des rapports annuels d'activité et de vérification et de les soumettre au CSA. Peu d'OSC publient leurs rapports annuels.

Score de développement des OSC : Ethiopie 2016



GABON



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.4

Faits relatifs aux pays

Capitale : Libreville

Type de gouvernement :
République présidentielle

Population :
1,772,255

PIB par habitant (PPP) : 19 000 \$

Indice de Développement Humain : 109

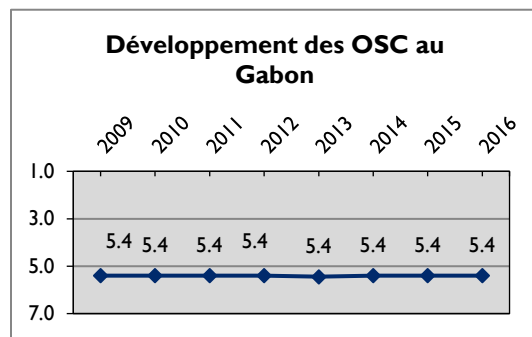
Selon la Banque mondiale, la croissance du PIB gabonais a continué de diminuer progressivement depuis 2013 et se situait à 2,3 pour cent en 2016. 2016 a vu des élections présidentielles contestées, la répression de l'État et le harcèlement des OSC et des médias, la violence électorale, des grèves générales et un choc pétrolier qui a nui à l'économie du pays. Depuis 2012, la société civile réclame avec insistance que la nation s'attaque véritablement aux crises auxquelles le Gabon est



confronté à travers un dialogue national. Toutefois, ce n'est qu'au lendemain de la crise post-électorale de 2016 que le gouvernement a commencé à prendre des mesures pour apaiser les tensions politiques et sociétales. Le gouvernement a organisé un dialogue national inclusif qui se tiendra d'avril à mai 2017.

L'élection présidentielle a eu lieu le 27 août et le 31 août, on a annoncé que le président sortant, Ali Bongo, était élu. Le même soir, des violences ont éclaté à l'Assemblée nationale partiellement incendiée, des manifestants descendant dans la rue, le quartier général du candidat de l'opposition attaqué et l'armée déployée pour maintenir l'ordre. L'opposition a été rapidement réprimée ; des informations faisant état de morts, de disparitions présumées et de choix d'exil volontaire plutôt que de demeurer au Gabon. Les OSC ont joué un rôle majeur dans le processus électoral en informant les citoyens sur les règles de vote et les candidats.

Cependant, ce fut aussi une année de répression menée par l'Etat contre les OSC travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de la gouvernance.



En 2016, il n'y a pas eu d'amélioration significative de la viabilité des OSC par rapport à 2015. Il n'y a eu effectivement aucune initiative de réforme juridique, la réduction des fonds disponibles a continué d'avoir un impact négatif sur les capacités organisationnelles et d'infrastructure des OSC, et les initiatives de défense des intérêts entreprises au cours de l'année n'ont pas été bien accueillies. L'image publique des OSC est restée mitigée en raison des conditions difficiles dans lesquelles les médias ont travaillé. Bien qu'il n'existe pas de sources définitives pour le nombre d'OSC actives au Gabon, on peut dénombrer environ 1 200 OSC enregistrées.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.2

L'environnement juridique des OSC au Gabon a été marqué par une augmentation du harcèlement et de l'intimidation de l'Etat en comparaison à 2015. Au Gabon, la liberté d'association et la liberté syndicale sont des principes constitutionnels consacrés par la loi n° 35-62 du 10 décembre 1962 portant création des associations et par la loi n° 3-94 du 21 novembre 1994 portant création du Code du travail en République du Gabon. Ces deux lois soutiennent la création respectivement d'associations et de syndicats. En ce qui concerne les autres types d'OSC, le législateur gabonais a décidé qu'elles seraient régies par la loi n° 35-62. Toutefois, les changements nécessaires pour adapter le droit au concept actuel de société civile n'ont jamais été apportés.

En pratique, le statut juridique est acquis en deux étapes. La première étape consiste à obtenir un récépissé provisoire, pour lequel la procédure est relativement simple. Ce récépissé provisoire permet aux OSC de commencer leurs activités. La deuxième étape, cependant, consiste à obtenir le récépissé définitif. Ici, les charges administratives et les points de vue des autorités sur le positionnement des OSC sont des éléments qui rendent incertaine la délivrance du récépissé définitif entre les différentes OSC.

La loi n° 35-62 ne permet pas au gouvernement de contrôler la gestion interne et les rapports financiers des OSC. La portée des activités autorisées est respectivement et clairement définie pour les OSC et les syndicats dans les lois n° 35-62 et 3-94. Si une OSC enfreint la loi, le ministère de l'Intérieur et le président ont le droit de la dissoudre. Les OSC peuvent consigner leurs procédures internes de gestion et d'information financière dans leurs statuts et procédures opérationnelles normalisées. La loi n° 35-62 n'impose aucune restriction à la liberté de fonctionnement des OSC et de leurs représentants, la seule contrainte étant que leurs actions doivent être conformes aux autres lois et règlements en vigueur au Gabon. Bien que le principe de la liberté d'association soit garanti, il n'y a pas non plus de loi protégeant les OSC contre le harcèlement par les autorités administratives ou le risque d'être dissoutes par l'Etat pour des raisons arbitraires ou politiques. Il n'existe pas non plus de disposition garantissant la protection des OSC contre le contrôle de l'Etat. Toutefois, dans la pratique, ces libertés sont réservées aux OSC pro-gouvernementales.

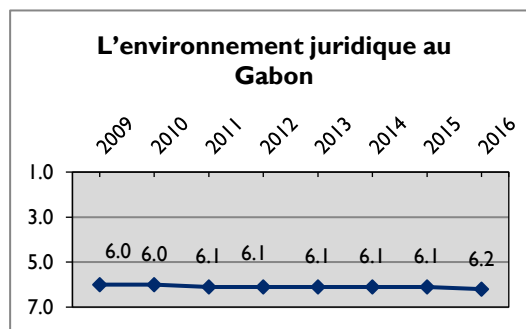
En effet, l'intimidation et la violence préélectorales ont fait l'objet de nombreux reportages. Voici quelques exemples : Le 9 juillet, 26 personnes ont été arrêtées alors qu'elles défilaient pacifiquement contre la candidature du président sortant Ali Bongo Ondima. Le 23 juillet, une marche pacifique de sept candidats à la présidence a été démantelée par la police à l'aide de gaz lacrymogène et de bombes assourdissantes. La police a interrogé deux journalistes internationaux qui couvraient les violences électorales. Le dirigeant du Mouvement syndical national des jeunes a été arrêté le 21 juillet, avec deux autres membres de cette organisation.

Après les élections, le soir de l'annonce des résultats, le siège du principal parti d'opposition a été attaqué et des manifestants ont été arrêtés (y compris des dirigeants de l'opposition et de la société civile, dont Enrique

Mamboundou du Mouvement Brakata et l'honorable Bertrand Zibi Abeghe, ancien membre du Parti démocratique gabonais). Le nombre de victimes de cette violence varie considérablement d'un pays à l'autre, le nombre officiel du ministère de la Communication étant fixé à cinq. Le journal Mbandja, a rapporté que 212 personnes ont disparu et qu'il existait des charniers humains. Mbandja a été suspendu et le rédacteur en chef a été contraint à l'exil. Un rapport co-écrit par le Dr Nkoghe Mbot, président de l'ONG Hippocrate, a cité 20 morts et 50 disparus. Le Dr Nkoghe Mbot a ensuite été arrêté et relâché une semaine plus tard.

Le Gabon a assisté à l'arrestation et à l'incarcération de nombreux dirigeants syndicaux sans procédure régulière. Compte tenu du nombre impressionnant d'arrestations, de détentions et de cas de violations des droits de l'homme des acteurs de la société civile au cours de l'année, de nombreux avocats ont été mobilisés. Ces avocats, en partenariat avec plusieurs organisations de la société civile, ont choisi de former un collectif d'avocats des droits de l'homme afin d'être plus efficaces. En ce qui concerne la loi n° 3-94 portant Code du travail au Gabon et tous les décrets portant organisation des confédérations syndicales, plusieurs avocats

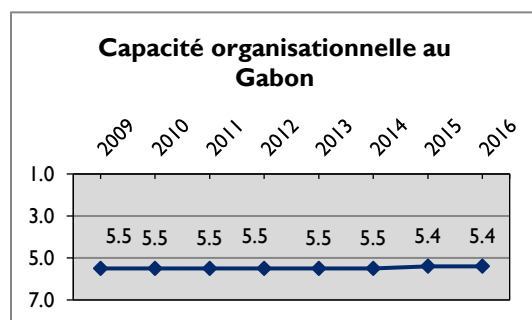
spécialisés ont été admis au Barreau de Libreville. L'arrestation en décembre 2016 de Maître Iga, avocat constitutionnel proche du principal candidat de l'opposition, a porté atteinte aux procédures d'arrestation d'un avocat et provoqué l'indignation et la colère d'un grand groupe d'avocats admis au barreau de Libreville. Selon les enjeux, les OSC des villes secondaires et des zones rurales étaient parfois forcées d'obtenir les services de ces avocats basés à Libreville.



La promulgation d'un Code de communication qualifié par "Reporters sans frontières", d'instrument d'autocensure et de menace à la liberté de la presse, a pour conséquence la fermeture d'un espace réservé aux professionnels de la presse. Entre cet événement et l'incendie de plusieurs médias comme TV+, NTN (chaînes de télévision considérées comme proches de l'opposition), le quotidien L'Union et le groupe Gabon Télévision (médias publics proches du régime), la suspension du groupe de presse privée Mbandja, l'arrestation, la détention arbitraire, la torture de journalistes, et l'agression de journalistes de l'AFP par les forces de police gabonaises, 2016 a été une année particulièrement difficile pour les journalistes. Tous ces faits ont suscité des inquiétudes quant à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes et des médias.

La législation fiscale applicable aux OSC est assez souple. Outre la taxe sur les revenus des personnes physiques (IRPP) et la TVA à laquelle les OSC sont assujetties, elles bénéficient de nombreuses exonérations fiscales, y compris le paiement de taxes sur les subventions et dons qu'elles reçoivent. La législation actuelle ne permet pas aux OSC de réaliser des profits, mais elles peuvent percevoir des recettes provenant de la fourniture de biens et de services. Toutefois, les fonds obtenus doivent être utilisés pour les dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre des activités.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.4



La loi n° 35-62 exige que chaque OSC, au moment de sa création, établisse clairement sa structure organisationnelle et spécifie dans ses textes constitutifs sa ou ses missions, ainsi que la conformité de l'organisation aux lois et règlements en vigueur au Gabon. Bien que les syndicats puissent facilement définir leurs missions, l'exercice est plus complexe pour certaines ONG et associations. Dans la pratique, il est courant de voir les OSC intervenir dans des domaines autres que ceux qu'elles ont identifiés dans leurs statuts.

Au cours des dernières années, lorsque les intérêts publics l'exigeaient, les OSC se regroupaient pour soutenir des initiatives définies d'un commun accord. Le travail du Groupe de soutien juridique (GSJ) en est un exemple. Le GSJ a réuni un groupe d'OSC pour élaborer des directives visant à aider les OSC à appliquer la loi no 105, qui établit des spécifications contractuelles dans le domaine de l'exploitation forestière. Un autre groupe travaillant dans l'intérêt commun est le collectif d'organisations connu sous le nom de Réseau Gabonais d'Organisations et de Projets (ROPAGA), un partenaire majeur du Forum des Associations de Développement Social 2016 qui s'est tenu à Libreville en juin. Dans un effort pour maintenir un climat calme et pacifique dans la période pré-électorale présidentielle, le réseau de femmes « Les femmes se lèvent ! » a réuni une douzaine d'organisations différentes et tenu des forums pour promouvoir l'importance de la démocratie et faire du pays un endroit plus agréable à vivre.

Très peu d'OSC ont intégré des techniques de planification stratégique dans leur processus décisionnel, ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. De façon similaire, très peu d'OSC gèrent leurs fonds de manière transparente. Par conséquent, peu de rapports techniques et financiers sont publiés et peu de vérifications externes sont effectuées.

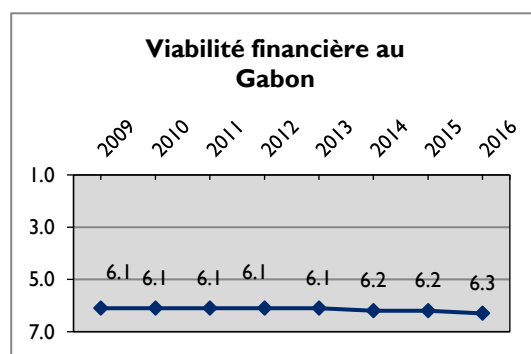
En raison de la rareté des ressources financières, de nombreuses ONG gabonaises ont éprouvé des difficultés à conserver leur personnel qualifié et permanent et à entretenir ou acheter du matériel de bureau neuf. De plus, le manque de financement a considérablement réduit les activités des OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.3

Le principal défi auquel sont confrontées les OSC gabonaises ces dernières années est la viabilité financière. Un mécanisme d'adaptation mis au point par les OSC pour gérer moins de fonds comprend le partage des ressources financières, humaines et matérielles et l'amélioration de la capacité des organisations à faire plus avec moins. Néanmoins, en 2016, les OSC se sont encore une fois heurtées à la rareté des fonds disponibles dans tout le pays.

Pour financer leurs actions, les groupes de la société civile gabonaise ont eu recours à des sources de financement diversifiées. La plupart des financements proviennent de sources extérieures ou de donateurs internationaux (délégation de l'UE, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Agence allemande de développement et Banque africaine de développement). Toutefois, en 2016, les donateurs ont continué de réduire sensiblement leurs subventions. Ainsi, la plupart des appels à propositions publiés concernaient des projets dont la mise en œuvre était prévue pour 2017. Cette situation pourrait être le résultat du choix des donateurs d'éviter ce que de nombreux observateurs de la politique gabonaise ont appelé "l'année de tous les risques" en raison de l'élection présidentielle de 2016, du mécontentement social, de la crise économique et du climat hostile qui a précédé les élections, conduisant au spectre de l'instabilité dans le pays.

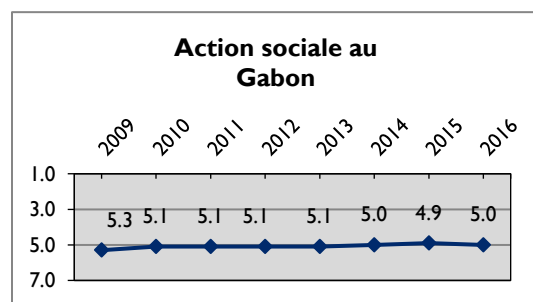
A côté de ces sources de financement externe, l'Etat octroie des petites subventions qui ne sont pas susceptibles de permettre une autonomie opérationnelle aux OSC bénéficiaires et de leur permettre d'établir une présence à long terme dans le projet. Enfin, il existe des sources philanthropiques locales, qui sont généralement de grandes fondations. Cependant, les conditions des subventions de l'Etat et des fondations ne sont pas toujours clairement définies. Des dons de politiciens ont parfois été constatés, mais ces dons sont davantage le reflet d'ambitions politiques que d'un réel désir d'aider les OSC. Au-delà de ces sources conventionnelles de financement, les OSC gabonaises n'ont pas encore mis au point de mécanismes permettant de trouver d'autres formes de soutien financier.



L'absence de systèmes de gestion financière solides a également entravé la viabilité des OSC gabonaises. Toutefois, ceux qui reçoivent des fonds de donateurs sont tenus d'intégrer une gestion rigoureuse des ressources et ont donc mis en place des systèmes de gestion financière plus solides. Ce n'est que dans le contexte d'un projet financé par un donateur que les audits des OSC se sont produits avec la transmission systématique des rapports techniques et financiers à la fin de chaque projet. En 2016, très peu d'OSC ont parrainé des audits financiers indépendants.

Pour tenter de réduire les déficits de financement, la société civile a complété ses revenus en fournissant des services facturables aux clients, incluant le gouvernement, les acteurs du secteur privé et les organisations internationales. Par exemple, lors des élections présidentielles d'août 2016, des organismes comme l'Organisation internationale de la Francophonie ont accordé de petites subventions à deux ONG, Brainforest et Jeunesse sans frontières, pour des opérations d'observation électorale. En 2016, les ONG traditionnelles ont continué à modifier leurs modèles économiques pour fonctionner davantage comme une entreprise sociale fournissant une assistance technique aux clients. Ce changement s'inscrit dans la continuité de 2015, des ONG traditionnelles vers un modèle d'entreprise sociale. Pour leur part, les syndicats ne comptaient que sur les cotisations de leurs membres.

ACTION SOCIALE : 5.0



Les actions sociales initiées par les OSC au cours de l'année ont principalement porté sur des questions politiques, avec l'élection du 27 août 2016 au cœur de la question. Avant l'élection présidentielle, toutes les OSC étaient convaincues du caractère inéluctable d'une crise dans la soirée du 27 août 2016 et de la nécessité pour le gouvernement et les autres intervenants d'apaiser la situation. L'action sociale des OSC pro-gouvernementales s'est concentrée sur la connaissance des différents partis à l'élection présidentielle. Les militants des OSC avaient déjà soulevé de nombreuses questions sur le

succès de l'ensemble du processus électoral, y compris la sécurisation des voix, le respect du choix du peuple gabonais et la possibilité d'un coup d'État électoral. De nombreuses questions qui ont inspiré les organisations de la société civile se sont formées autour de plateformes telles que la « Plate-forme de la société civile libre », l'« Unitaire dynamique » et « Les femmes se lèvent ! » qui a ciblé l'action sociale des différentes institutions en charge des élections. Toutefois, en raison des événements du 31 août 2016, il est évident qu'aucune de ces défenses n'a été efficace contre les violences post-électorales.

En général, il existe des voies de communication traditionnelles entre les OSC et les décideurs qui, dans le cadre de certains projets ou activités, travaillent ensemble. En outre, les donateurs et les partenaires du développement préfèrent une approche participative pour les projets qu'ils financent, une approche qui oblige parfois le gouvernement à travailler avec les OSC. Mais en 2016, ces canaux de communication traditionnels n'étaient pas très fonctionnels ni souvent utilisés dans la mesure où les projets ont été interrompus par le gel des financements des donateurs.

2016 a été marquée par une forte implication des OSC dans le processus électoral. Entre autres initiatives, ils ont lancé des campagnes de sensibilisation du public aux questions électorales et à la nécessité de respecter les règles démocratiques. Une initiative importante a été prise par les caravanes de sensibilisation du public qui ont parcouru le pays pour encourager le respect de l'article 10 de la Constitution, qui stipule les conditions de citoyenneté et de résidence des candidats à la présidence. Ils ont également soutenu les candidats à la présidence en organisant des événements afin que le public puisse rencontrer les candidats, mobiliser les partisans et donner des instructions de vote aux citoyens.

Outre la défense des OSC sur les questions électorales, il y a eu peu de progrès en ce qui concerne les quelques initiatives de défense des intérêts en faveur d'une réforme juridique et politique. Par exemple, la plate-forme "Gabon, Mon pays, mon droit" a été invitée à débattre de la réforme du Code forestier dans le cadre d'efforts de défense des intérêts plus larges visant à améliorer la politique forestière.

Le qualificatif "apolitique" souvent appliqué aux OSC leur a longtemps permis de se tenir à l'écart du processus politique au Gabon. Toutefois, en 2016, certains mécanismes permettant aux OSC de suivre le processus électoral en tant qu'observateurs ont été mis en place avec le soutien de partenaires internationaux. Ainsi, en juillet 2016, les OSC ont bénéficié de l'instruction du processus électoral par les formateurs des directeurs du scrutin et des observateurs, par le biais du financement de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'ONG française Secours Catholique-Caritas France.

Bien que par le passé, les OSC gabonaises, avec le soutien de partenaires internationaux, aient essayé de faire du lobbying, elles ne sont toujours pas très à l'aise avec le concept.

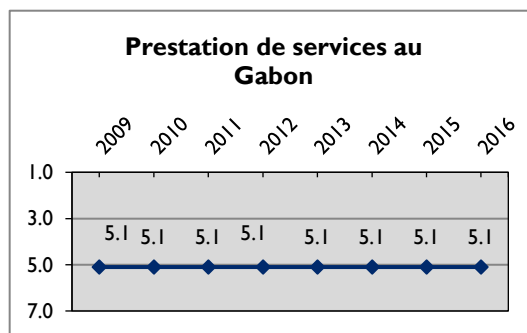
Les OSC sont conscientes qu'un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer leur efficacité et leur durabilité ; c'est la raison pour laquelle elles ont continué à réclamer une réforme du cadre juridique, qui a été clairement établie comme étant dépassée. L'effort des OSC locales de défense des intérêts en faveur de la promotion des réformes juridiques n'a pas été très efficace. Toutefois, les OSC espèrent que les réformes entreprises à l'issue du dialogue national de mai 2017 permettront d'aborder la question de la révision de la loi n° 35-62.

PRESTATION DE SERVICES : 5.1

La capacité des OSC à fournir des services est demeurée semblable à ce qu'elle était en 2015. Le défi que les OSC devaient surmonter était le financement limité. Cette situation est due au climat socio-économique et politique qui a prévalu avant, pendant et après l'élection présidentielle du 27 août 2016, ce qui n'a pas rassuré les donateurs.

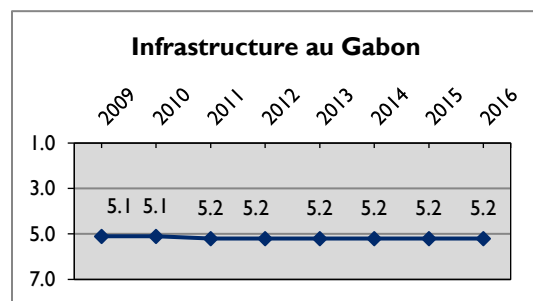
Les OSC ont fourni un éventail de produits diversifiés tels que la sensibilisation, la formation, l'assistance juridique et les caravanes médicales. Cependant, la pertinence des services fournis posait problème. Les différents acteurs sociaux se sont mis d'accord pour reconnaître que la fourniture de services sociaux de base est une priorité, mais ces produits et services ne correspondent pas toujours aux besoins réels des populations ou des communautés, besoins qui font appel à des solutions réelles et immédiates comme la construction d'écoles et de dispensaires, la fourniture d'électricité, l'approvisionnement en eau potable, etc. Cette inadéquation a été renforcée par les projets financés par certains donateurs et partenaires techniques et financiers qui ont ensuite façonné les actions des OSC avec les produits et services qu'elles fournissent. Dans de nombreux cas, les OSC mettent en œuvre des activités qui ne répondent pas aux besoins des bénéficiaires. Au-delà des communautés, les services et produits fournis gratuitement (y compris les publications et les analyses) ou à un coût élevé (y compris les études et la formation) par les OSC peuvent être étendus à d'autres acteurs tels que les universités, le gouvernement, les entreprises, les organisations et les partenaires internationaux.

Reconnaissant progressivement que les OSC ont un rôle important à jouer dans la prestation des services sociaux de base, le gouvernement admet implicitement que les OSC, en raison de leur proximité avec les communautés, sont les plus susceptibles d'identifier les besoins des communautés et de les aider à prendre le contrôle de leurs droits. Ceci explique les efforts du gouvernement central dans la consultation systématique des OSC. Cette consultation a lieu à différents niveaux, par exemple lors de la mise en œuvre des projets ou du suivi et de l'évaluation dans un cadre de consultation sur la mise en œuvre des réformes de la législation en



vigueur. Cependant, la consultation ne signifie pas automatiquement l'acceptation des recommandations des OSC. Le gouvernement ne fournit pratiquement aucune ressource dans le cadre de ce partenariat qui permet aux OSC de financer leurs actions de soutien au gouvernement. De plus, les quelques dons et contrats disponibles ne sont accessibles qu'aux OSC pro-gouvernementales.

INFRASTRUCTURE : 5.2



En 2016, les OSC ont continuellement éprouvé des difficultés en matière d'infrastructure, y compris l'absence de bureaux, d'équipement de travail et même d'accès à Internet. Le problème d'infrastructure était lié à la viabilité financière des OSC qui, en plus de financer leurs activités, doivent payer les dépenses de fonctionnement. D'importantes fondations liées pour la plupart à la famille Bongo, au pouvoir depuis près de 50 ans, ont continué à jouer le rôle d'organismes intermédiaires de soutien (ISO) en 2016. Toutefois, l'origine du financement de ces ISO est inconnue, à l'exception de ceux

qui sont alloués en vertu de la loi de finances. Le processus de distribution de ces fonds reste opaque. Malgré tout, les dons ont été principalement utilisés pour répondre aux besoins et aux projets identifiés au niveau local. D'autres organismes internationaux ont fait des dons au niveau local ou ont accordé de petites sommes d'argent. Les organismes internationaux ont fait preuve d'une plus grande transparence quant à la façon dont ils répartissaient leurs fonds en fonction de décisions qui s'harmonisaient en grande partie avec la situation géographique des OSC et leur expertise pertinente.

Les ISO travaillent avec les OSC en fonction de leurs propres objectifs et agendas. Leur intervention n'est pas fondée sur un diagnostic sectoriel des besoins des OSC. En général, en dehors des montants mineurs de financement, les services que les ISO fournissent aux OSC sont essentiellement la formation et la mise à disposition de compétences techniques spécifiques pour combler une lacune au sein d'une OSC.

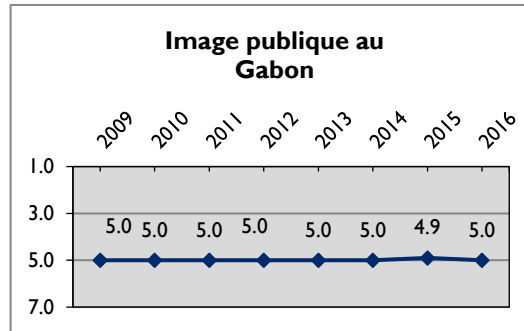
Tout au long de l'année 2016, le secteur associatif n'a pas enregistré la création d'un grand nombre de réseaux associatifs. Cependant, il y en avait déjà quelques-uns qui semblent durables, à savoir ROLBG, ROPAGA, GMTMD et Dynamique Unitaire. En effet, le retour à la stabilité après les élections peut s'expliquer par la volonté des OSC d'évoluer ensemble, de coordonner leurs actions, mais aussi de partager les informations dont elles disposent.

Les OSC gabonaises exigent constamment le renforcement des capacités, tant en ce qui concerne la gestion de leurs structures que la collecte de fonds. En effet, très peu de formation dans ce domaine est disponible au niveau national. Par conséquent, les OSC gabonaises et les donateurs opérant au Gabon doivent de plus en plus se tourner vers d'autres pays pour trouver des formateurs compétents en matière de gestion des OSC, de collecte de fonds, de gestion financière, etc. Pour accroître la disponibilité locale de ces compétences, les donateurs et les grandes fondations envoient des Gabonais à l'étranger pour recevoir une formation dans ces domaines.

Dans le cadre de leurs activités, les OSC ont souvent travaillé en partenariat avec la presse, les autorités administratives (ministères, collectivités locales) et parfois avec des entreprises privées. L'ONG "Centre de recherche pour le développement international Afrique" a travaillé avec la multinationale Olam Gabon afin de sensibiliser le public au Programme Graine (2015-2020), premier grand programme agricole du pays. Le programme Graine s'efforce de limiter les importations, d'assurer la sécurité alimentaire, de créer des emplois durables et de promouvoir le développement durable. Cependant, ce partenariat, comme de nombreux partenariats OSC-secteur privé au Gabon, menace l'indépendance des OSC qui deviennent de facto des défenseurs d'intérêts privés.

IMAGE PUBLIQUE : 5.0

L'image publique des OSC reste étroitement liée à la couverture médiatique qu'elles reçoivent. Les OSC ont vu cette année une baisse marginale de l'image publique des OSC, dans la mesure où la règle informelle selon laquelle la couverture médiatique des activités des OSC au Gabon reflète à la fois la position de l'OSC et celle des médias. En effet, les OSC pro-gouvernementales avaient un libre accès aux médias publics ainsi qu'aux médias privés, et les OSC qualifiées d'opposition n'ont bénéficié que du soutien des médias privés, qui sont eux aussi associés à l'opposition. Cela explique en partie l'inégalité flagrante de la couverture médiatique qui favorise les OSC pro-gouvernementales. Les OSC considérées comme étant associées à l'opposition bénéficient également d'une couverture médiatique étatique et harmonisée lorsque leurs activités ne représentent pas une menace pour le gouvernement gabonais.



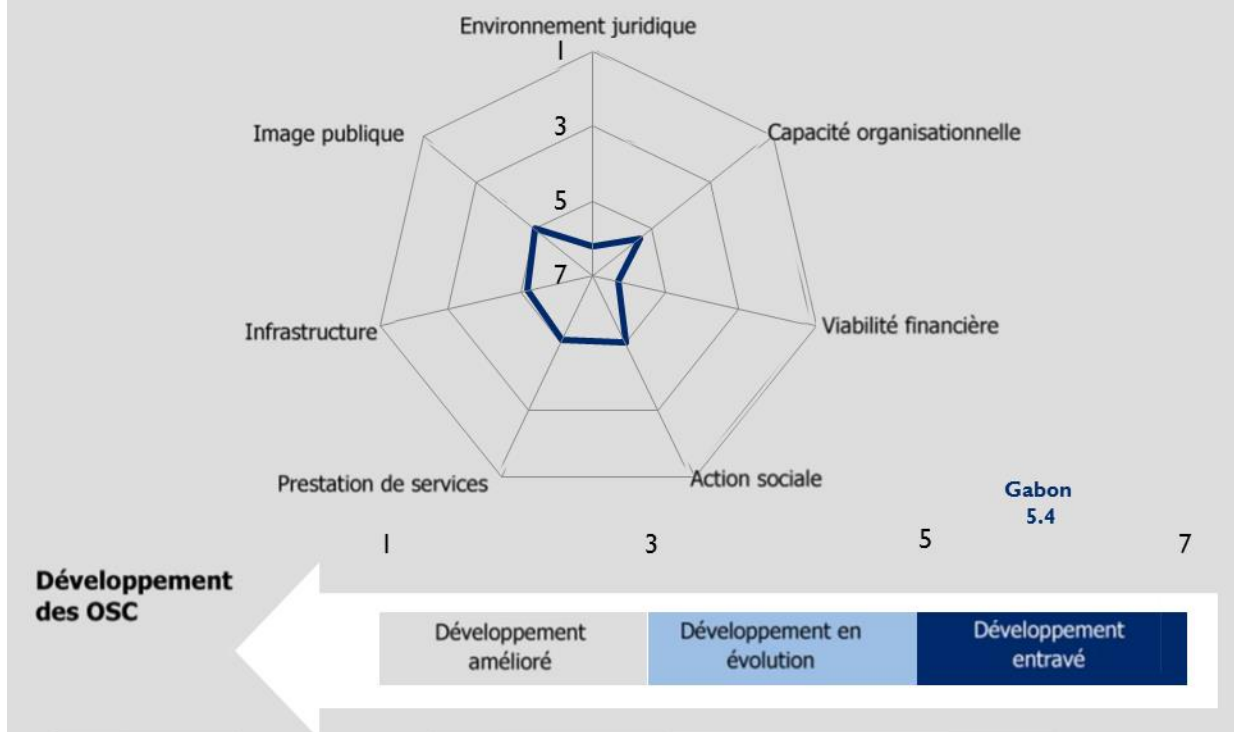
Sans vraiment comprendre le concept d'OSC, le grand public semble avoir une vision positive du rôle des groupes de la société civile, particulièrement en ce qui concerne leurs différentes interventions. En fait, de nombreuses communautés locales considèrent les ONG comme des défenseurs de leurs droits. Cependant, la participation des OSC lors de l'élection présidentielle d'août 2016 a encore une fois biaisé la perception que le public avait de la notion d'OSC. Il est certain qu'une partie de la population croit toujours que les OSC devraient être apolitiques, ce qui souligne l'importance de mieux faire comprendre au grand public le concept des OSC. Dans le cadre de leurs activités, les OSC ont souvent l'appui du grand public, mais ce soutien n'est pas systématique et s'exprime faiblement par crainte de représailles de la part du gouvernement. En fait, le grand public n'appuie réellement les OSC que lorsqu'il a le sentiment que la question concernée le touche directement. Cela se manifeste en participant à des initiatives locales pour faciliter la réussite d'un projet mené par les OSC et la communauté, au cas par cas.

Le gouvernement gabonais et le secteur privé reconnaissent que les OSC ont une certaine expertise. Cependant, les positions fortes de certaines OSC sur des thèmes tels que les droits de l'homme et la bonne gouvernance ont souvent conduit le gouvernement à les qualifier d'opposants dans le but de politiser leur travail. Toutefois, les entreprises du secteur privé essaient d'obtenir l'aide des OSC pour appuyer leurs efforts de relations publiques. Un exemple particulièrement poignant s'est produit après la publication par Mighty Earth d'un rapport sur l'implication d'OLAM Gabon dans la déforestation et l'accaparement des terres. Avant même qu'OLAM Gabon ne publie sa réponse officielle, le CRDI Afrique, partenaire d'OLAM Gabon, s'était déjà prononcé publiquement contre les conclusions du rapport pour défendre OLAM Gabon.

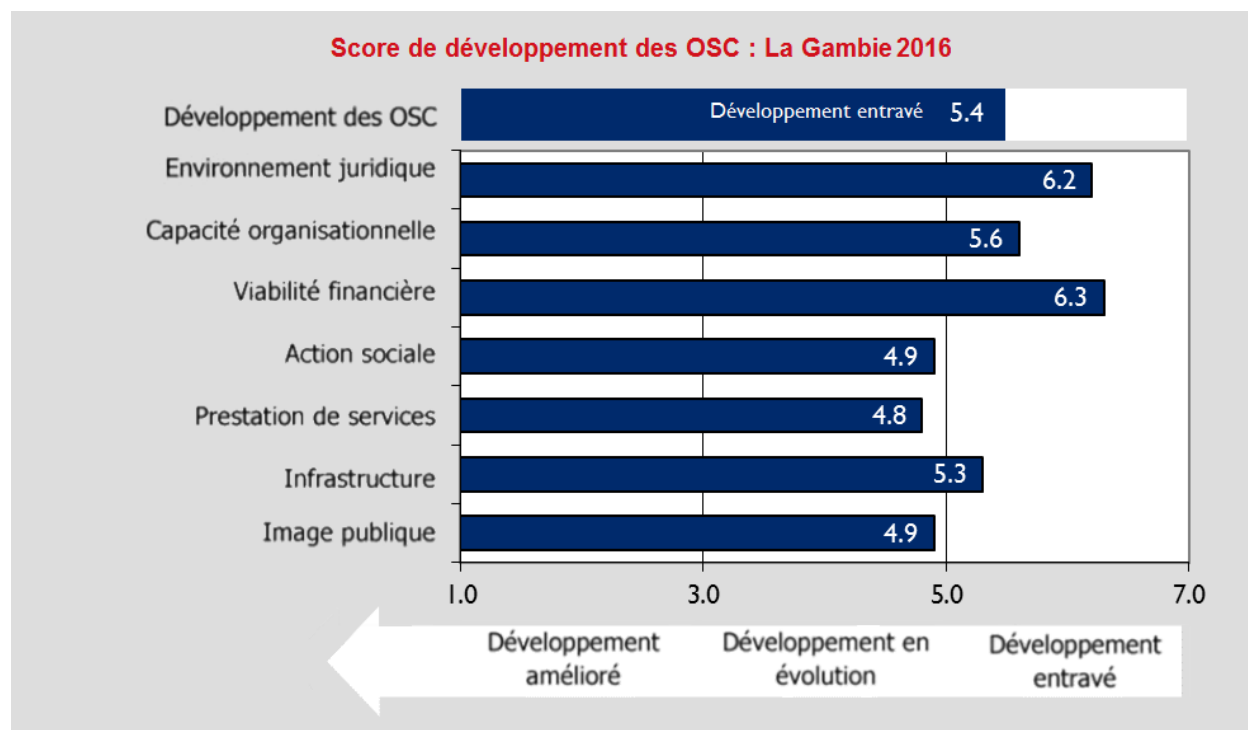
En 2016, de nombreuses OSC ne disposaient pas toujours d'un plan de communication pour mettre en valeur leur image publique et promouvoir leurs activités. Cependant, les communications, longtemps menées par les donateurs, sont de plus en plus souvent guidées par les média sociaux qui ont aidé les OSC à mettre au point un large éventail d'outils et de médias pour faire connaître leurs atouts. Ces efforts, bien qu'importants, sont encore minimes. Il existe très peu de partenariats formels entre les OSC et les média. Au lieu de cela, les OSC et les média s'alignent sur le fait qu'ils ont ou non une position pro-gouvernementale ou d'opposition.

Si des efforts sont faits par les OSC en ce qui concerne la couverture médiatique de leurs activités, la question de l'autoréglementation demeure. En 2016, à l'exception des OSC qui avaient déjà accepté de s'auto réguler, aucune n'a élaboré de code d'éthique commerciale et encore moins de code d'éthique. Dans le cas contraire, il a été noté que certains dirigeants d'ONG s'efforcent de faire preuve de transparence. Par exemple, des OSC comme Brainforest, le CRDI Afrique et Attac Gabon publient des rapports d'activité annuels sur leur site Web, les mettent à la disposition de leurs sièges sociaux ou les publient par l'intermédiaire de donateurs qui les publient ensuite en ligne.

Score de développement des OSC : Gabon 2016



LA GAMBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.4

Faits relatifs aux pays

Capitale : Banjul

Type de gouvernement :
République

Population :
2,051,363

PIB par habitant (PPP) : 1 700 \$

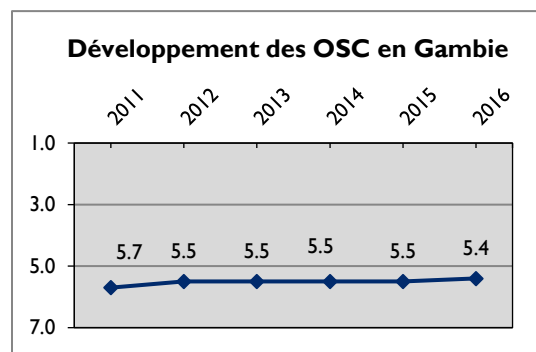
Indice de Développement Humain : 173

La fin de l'année 2016 a probablement été la période la plus libre jamais vécue par les OSC gambiennes. Lorsque le président sortant Yahya Jammeh a rejeté sa défaite lors des élections présidentielles du 1er décembre, les OSC gambiennes ont réagi par un barrage de déclarations publiques appelant à sa démission. Cette réponse était bien loin de leur passivité plus tôt dans l'année, alors que la critique ouverte du président était tout simplement inouïe. Jammeh avait dominé la



société et l'État en Gambie depuis son arrivée au pouvoir lors d'un coup d'État militaire en 1994, et son régime était caractérisé par un isolement international croissant en raison de la médiocrité des droits de l'homme de son régime. Mais en avril 2016, après que des militants politiques dirigés par Solo Sandeng, du Parti démocratique uni, aient organisé une manifestation pacifique et que le gouvernement ait réagi par une répression violente, le paysage politique en Gambie a fondamentalement changé. Solo lui-même n'a pas survécu à la répression, car il a été torturé à mort immédiatement après la manifestation. Mais le soulèvement a donné lieu à de nombreux appels au départ de Jammeh et à la formation d'une remarquable nouvelle grande coalition d'opposition sous la direction d'un dirigeant relativement inconnu, Adama Barrow.

La migration illégale hors de la Gambie a atteint des proportions alarmantes en 2016. L'Organisation internationale pour les migrations a indiqué qu'en 2016, le pays figurait parmi les principaux pays producteurs de migrants en Afrique. Les gambiens constitueraient le cinquième plus grand nombre de réfugiés arrivés par la mer en Italie entre janvier et octobre 2016. L'exode massif des jeunes Gambiens reflétait l'espace politique limité et la situation économique difficile du pays, caractérisée par un chômage élevé, un coût de la vie élevé et des services publics inadéquats.



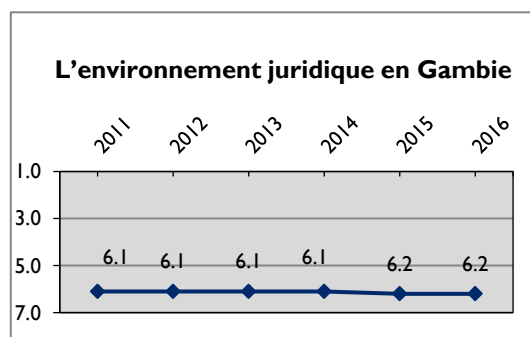
En 2016, la capacité des OSC à fournir aux collectivités de tout le pays les biens et services dont elles ont un besoin urgent s'est grandement améliorée. La capacité organisationnelle des OSC s'est renforcée au fur et à mesure qu'elles s'adressaient à de nouvelles clientèles et s'engageaient de plus en plus dans la planification stratégique. L'image publique des OSC s'est également renforcée au cours de l'année, et l'infrastructure de soutien aux OSC s'est améliorée. L'environnement juridique, la viabilité financière et le travail de sensibilisation des OSC n'ont pas enregistré de changements significatifs en 2016.

Le nombre total d'OSC enregistrées est inconnu, mais il s'élève probablement à plus de 1000 organisations. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont une forme juridique distincte, et 125 ONG ont été enregistrées auprès de l'Agence des affaires des ONG en 2016.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.2

En 2016, l'environnement juridique des OSC en Gambie est resté globalement le même que les années précédentes. La loi de 2013 sur les sociétés régit l'enregistrement des OSC, et le ministère de la Justice enregistre les demandeurs en tant qu'organisations caritatives. Une loi distincte, la Loi sur les ONG, régit l'enregistrement des OSC qui souhaitent acquérir le statut d'ONG. Une OSC ne peut faire une demande auprès de l'Agence des ONG pour devenir une ONG qu'après au moins deux ans de fonctionnement. Le nombre d'ONG reste faible car le statut n'apporte aucun bénéfice réel. Des frais sont exigés pour l'inscription aux deux niveaux, et la rapidité du processus dépend généralement de l'efficacité du personnel du bureau. Dans l'ensemble, les lois ne restreignent pas l'enregistrement des OSC et elles sont en mesure de s'inscrire facilement.

Les OSC opèrent librement dans le respect de la loi et collaborent normalement avec les communautés et s'associent sans entrave avec les institutions de l'État. Toutefois, la loi sur les ONG donne au ministre de l'Intérieur le pouvoir de dissoudre une ONG si elle « sape » l'action du gouvernement. D'autres lois, telles que la loi sur l'ordre public et le code pénal, inhibent potentiellement les opérations des OSC, car elles peuvent être utilisées pour punir les organisations considérées comme critiques ou opposées au gouvernement. Jusqu'à ce qu'elles demandent au président de démissionner en décembre 2016, les OSC se sont abstenues d'aborder ouvertement les questions d'intérêt public, surtout si elles concernaient la responsabilité présidentielle. Par exemple, les OSC n'ont pas organisé de manifestations ou publié de rapports qui nommaient et humiliaient le gouvernement, car de tels actes pouvaient les rendre passibles d'accusations de sédition ou de violation de la loi sur les ONG. Dans la seconde moitié de l'année 2016, alors que les OSC commençaient à s'affirmer plus vigoureusement, aucun incident d'ingérence arbitraire dans les opérations des OSC n'a été signalé, y compris lors de la répression du



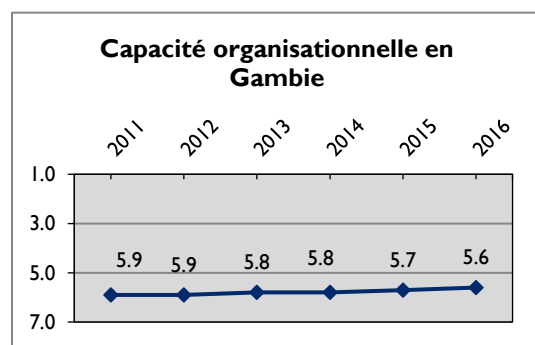
gouvernement après les manifestations d'avril et la transition politique à la fin de l'année. Cependant, le gouvernement a commencé à arrêter les dirigeants des OSC à l'occasion d'une nouvelle répression en janvier 2017.

Le financement des OSC est exonéré d'impôt. Le personnel des OSC étrangères bénéficie d'exonérations fiscales sur leurs salaires et autres avantages. Le matériel pour les activités des OSC peut être importé en franchise de droits sur demande adressée à l'Agence des affaires relatives aux ONG. Les particuliers et les entreprises ne bénéficient pas d'avantages fiscaux pour leurs dons aux OSC.

En vertu de la loi sur les ONG, les OSC peuvent vendre des produits et des services pour générer un revenu, à condition que ce revenu soit appliqué aux programmes desservant les bénéficiaires. Bien que les OSC ne soient généralement pas en concurrence pour obtenir des contrats gouvernementaux, quelques OSC les obtiennent sous la forme de protocoles d'entente pour des activités telles que la construction de salles de classe.

Bien que les avocats en Gambie ne soient pas encore spécialisés dans la collaboration avec les OSC, ils connaissent généralement bien les lois applicables. Certaines OSC ayant des ressources substantielles retiennent les services d'avocats, et d'autres organisations sollicitent des conseils juridiques ou une représentation au besoin. Les avocats sont généralement implantés dans la grande région de Banjul.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.6



En 2016, les OSC gambiennes ont continué d'évoluer vers un degré de professionnalisme sensiblement plus élevé. En particulier, elles ont développé de solides relations avec leurs mandants. Les organisations de la société civile qui sont basées sur l'adhésion, telles que les associations d'agriculteurs, les groupes de femmes et de jeunes et les syndicats d'enseignants, de journalistes et de travailleurs de la santé, attirent leurs membres des communautés dans lesquelles ils travaillent. De telles organisations cherchent constamment, souvent avec beaucoup de succès, à bâtir leurs adhésions et à promouvoir les intérêts de leurs membres. Par exemple, le

Syndicat des enseignants de Gambie (GTU) a rapidement élargi sa base électorale, qui compte aujourd'hui plus de vingt mille membres. La GTU gère une coopérative de crédit qui est l'une des plus importantes du pays et qui est mise à la disposition des enseignants, de leurs conjoints et de leurs enfants. De même, l'Alliance pour la protection de l'enfance (CPA) a créé des comités et des clubs dans les communautés et dans les écoles qui sont à l'avant-garde de la protection des enfants au niveau local. Le Forum for African Women Educationalists, Gambie (FAWEGAM), qui est le fer de lance de l'éducation des filles, a créé des clubs de mères et des clubs d'autonomisation des enfants à Tuseme (« Let Us Speak Out »).

Les OSC ont généralement des constitutions et des missions, des visions et des objectifs précis auxquels elles adhèrent largement. L'utilisation d'outils et de processus de planification stratégique est devenue très répandue dans la communauté des OSC comme indicateur de professionnalisme. Les plans stratégiques s'étendent généralement sur une période d'un à cinq ans et sont utilisés pour la prise de décisions dans l'élaboration de propositions de projets, la création de partenariats et le lancement de nouvelles campagnes. Par exemple, Concern Universal a un plan pour 2014-19 qui met l'accent sur des projets impliquant la résilience, les moyens d'existence et la gouvernance locale, et l'Agence pour le développement des femmes et des enfants (ADWAC) a un plan 2013-17 qui met l'accent sur le soutien aux agriculteurs par des méthodes agricoles modernes et la gestion de l'environnement. Sur le plan stratégique 2013-2017 de l'Association des organisations non gouvernementales (T'ANGO), l'organisation faitière des OSC en Gambie, vise à renforcer la capacité de gestion et opérationnelle des membres et à accroître leur influence sur les politiques publiques.

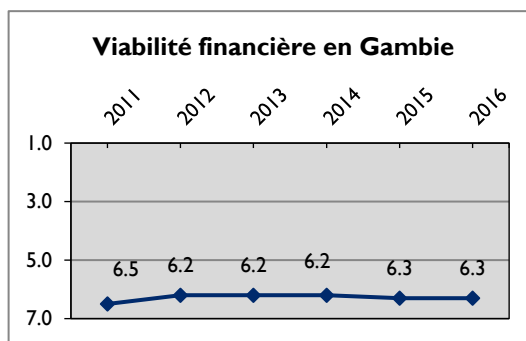
Un processus de gestion clair prévaut au sein de la plupart des OSC et est généralement guidé par des outils tels que des règles internes écrites, des manuels sur les finances et les achats, des manuels du conseil d'administration et d'autres mécanismes de contrôle. Les politiques régissent des sujets tels que l'utilisation des véhicules, le harcèlement sexuel, les ressources humaines, la dénonciation, l'information ouverte, le VIH/sida en milieu de travail et les droits des enfants. Le règlement intérieur prévoit la tenue d'assemblées générales annuelles régulières au cours desquelles les membres du conseil d'administration sont élus. Il y a habituellement une distinction entre la direction et les conseils d'administration et, selon la taille de l'organisation, la direction peut être divisée en divisions des programmes et des finances et en équipes de la haute direction.

Il y a habituellement une distinction entre la direction et les conseils d'administration et, selon la taille de l'organisation, la direction peut être divisée en divisions des programmes et des finances et en équipes de la haute direction. Il est de pratique courante parmi les OSC d'avoir des descriptions de poste, des contrats de travail et des politiques du personnel. Le recours à des volontaires ou à des stagiaires, principalement de l'Université de Gambie et d'autres établissements d'enseignement supérieur, gagne du terrain dans les grandes organisations.

Bien que l'utilisation des technologies de l'information soit de plus en plus répandue parmi les OSC, en général, seules les organisations plus grandes et mieux établies disposent d'ordinateurs, d'ordinateurs portables, de photocopieurs, de scanners et d'autres équipements de bureau. La majorité des OSC n'ont pas les ressources nécessaires pour acheter du matériel de bureau moderne ou accéder à des services internet, qui sont de toute façon médiocres et coûteux.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.3

Alors que la crise financière mondiale et la situation politique désastreuse en Gambie ont contribué à la diminution des ressources, les OSC font de gros efforts pour se maintenir afin que le niveau des services qu'elles fournissent aux communautés ne soit pas affecté. Le financement des OSC gambiennes provient généralement de fondations étrangères, de gouvernements étrangers, d'organisations internationales et d'entreprises situées principalement en Europe et aux États-Unis. Par exemple, l'Union européenne a été un donateur important, mais depuis 2014, elle a réduit de 20 pour cent son financement à la Gambie en raison du mauvais bilan du pays en matière de droits de l'homme et de l'expulsion de son chargé d'affaires en 2015. Diverses ambassades en Gambie, y compris celles du Royaume-Uni et des États-Unis, accordent de petites subventions annuelles de 5 000 \$ à 10 000 \$ à plusieurs OSC.



La mobilisation des ressources locales reste extrêmement limitée. Les entreprises privées et les riches ne font guère de dons aux OSC, non pas par manque d'intérêt, mais parce que la culture philanthropique du pays n'est pas développée. Au sein des communautés locales, cependant, les OSC jouissent généralement d'un soutien en nature immense, les membres de la communauté fournissant souvent de la main-d'œuvre, des terres ou des matériaux pour les bâtiments ou le mobilier. Future-in-On-Hands (FIOH), par exemple, a obtenu l'appui de la communauté de Sohmi pour la main-d'œuvre en construisant des blocs de classe pour l'école secondaire supérieure grâce à un financement de Jersey Gambia Schools Trust.

Les OSC ont généralement plus d'une source de financement international. Bien que les OSC plus grandes, affiliées à l'Ouest, comme AAITG, Concern Universal (CU), ChildFund International et Catholic Relief Services (CRS) puissent obtenir des fonds s'élevant à des centaines de milliers de dollars, les organismes domestiques reçoivent habituellement des sommes variantes de 5 000 \$ à 50 000 \$. Ce soutien dure généralement de six mois à deux ans et ne se poursuit pas en phases multiples. La viabilité financière à long

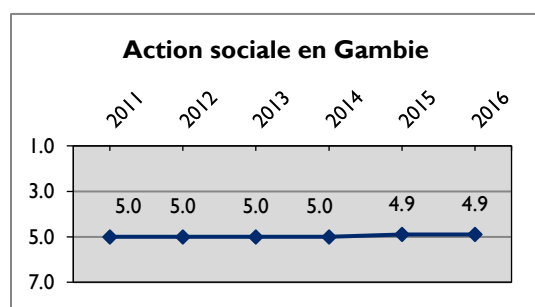
terme des OSC nationales demeure donc un défi majeur. En l'absence de financement, de nombreux membres du personnel travaillent sans salaire ni équipement de bureau de base.

Certaines OSC et certains réseaux d'organisations de la société civile réunissent des fonds par le biais d'abonnements. Mais les frais d'abonnement sont généralement minimes et offrent des revenus irréguliers, puisque de nombreux membres paient en retard, partiellement ou pas du tout. La plupart des OSC n'ont pas la capacité de recueillir des fonds et n'ont pas de plans de collecte de fonds ou de mobilisation des ressources.

La plupart des OSC, comme les associations horticoles d'agriculteurs et de femmes, offrent des services ou des produits à vendre à leurs membres et au grand public. Leurs produits comprennent généralement des savons faits à la main, des bijoux, des robes, des tissus teints à la cravate, des ustensiles, de l'huile de cuisson et d'autres articles personnels et ménagers. Certaines OSC louent des chaises pour des événements publics. Le produit de ces efforts est généralement limité. Le gouvernement n'accorde généralement pas de contrats aux OSC, sauf, dans quelques cas, pour des services ou des produits liés à l'éducation et à la santé. Par exemple, la FIOH a obtenu des contrats gouvernementaux pour la construction d'écoles.

Les OSC gambiennes utilisent de plus en plus d'outils et de processus modernes de comptabilité et de gestion financière, non seulement en raison des exigences des bailleurs de fonds, mais aussi en raison d'un désir généralisé d'adhérer aux valeurs organisationnelles et aux meilleures pratiques. Les audits internes et externes et les rapports d'audit communiqués aux bailleurs de fonds et aux autres parties prenantes sont la norme dans les grandes OSC. Peu d'OSC publient leur audit ou leurs rapports annuels dans les médias ou diffusent publiquement des informations financières et autres informations critiques.

ACTION SOCIALE : 4.9



La sensibilisation aux OSC est demeurée constante en 2016 alors que les organisations ont continué à s'engager sur les questions sociales et économiques avec les parties prenantes gouvernementales, y compris le parlement et les ministères. Bien que l'Association du Barreau de Gambie et d'autres OSC aient vigoureusement répondu au refus du président de démissionner après les élections de décembre, leurs déclarations publiques étaient sans précédent et ne signalent probablement pas une nouvelle tendance. La norme est que les OSC ne s'engagent pas dans des questions politiques.

Le gouvernement et les OSC entretiennent généralement des relations de travail cordiales. Plusieurs OSC participent à des réunions de politiques gouvernementales et à des comités directeurs de projets, tant au niveau central que local. TANGO, par exemple, est membre du Conseil national de la population. Plusieurs OSC, comme la CPA, participent aux programmes et aux activités du ministère de la Protection sociale et s'efforcent, dans le cadre de cette relation, d'assurer la continuité des services.

En 2016, les efforts de sensibilisation des OSC ont ciblé divers thèmes de manière passive et non conflictuelle. Avant de s'impliquer publiquement dans les résultats des élections, les OSC évitaient généralement de s'impliquer dans les droits civils et politiques et les questions entourant la présidence. Par exemple, les OSC se sont concentrées sur le genre et les droits des femmes, comme le Network Against Gender-based Violence (NGBV), ont plaidé pour le droit des filles et des femmes à la santé reproductive. Dans le cadre d'un autre projet, la NGBVB a collaboré avec ActionAid International Gambie (AAITG) pour promouvoir l'accès et la propriété foncière des femmes. L'AAITG a également établi un partenariat avec les OSC axées sur le changement climatique et la sécurité alimentaire afin de renforcer la résilience des agriculteurs grâce à l'adoption de nouvelles méthodes agricoles. Les organisations de défense des droits de l'enfant, dirigées par le CPA, ont plaidé en faveur de meilleurs services pour les enfants et d'une meilleure application de la législation existante.

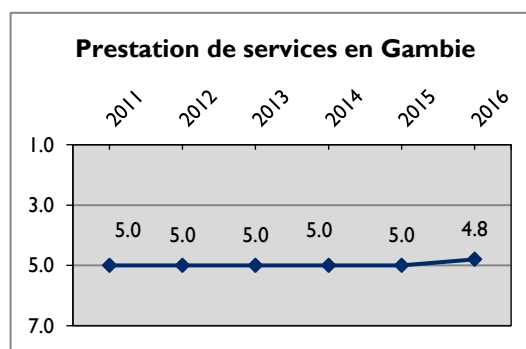
sur les droits de l'enfant. Ces OSC ont souvent tenu des réunions en personne avec des parlementaires et des dirigeants communautaires locaux pour les sensibiliser sur les questions importantes. Par exemple, un consortium appelé Promoting Rights in School (PRS), qui a été créé sous les auspices de l'AAITG par six organisations (CPA, FAWEGAM, GTU, Education for All Campaign Network (EFANet), Nova Scotia Gambia Association (NSGA) et Activista), encourage les prestations d'éducation de qualité dans les écoles par le biais de séminaires à l'intention des décideurs politiques, de réunions de sensibilisation communautaire et de formations à l'intention des autorités locales. Ces réunions et forums se sont pour la plupart inscrits dans le prolongement des activités des années précédentes.

Ce lobbying n'a pas été un outil important pour les OSC, principalement en raison d'un manque de capacités et d'une situation politique défavorable. Cependant, les OSC font parfois du lobbying auprès des législateurs sur certaines questions, comme l'augmentation des allocations budgétaires pour les enfants, les femmes, les agriculteurs et les communautés. Par exemple, GTU siège au Conseil consultatif national de l'éducation, à la Gambie National Library Services Authority, au West African Examinations Council (WAEC) et au Committee for the Promotion, App appointment, and Discipline of Teachers (C-PADT) et utilise ces plateformes pour faire pression en faveur de meilleurs services éducatifs. En 2016, la GTU a joué un rôle clef dans le succès de la mise en œuvre du sous-thème de la politique sectorielle de l'éducation sur le bien-être et le développement des enseignants au Ministère de l'éducation de base et a joué un rôle déterminant dans l'obtention de plusieurs déclarations de principe sur les incitations et indemnités des enseignants. De même, l'AAITG et la NGBV ont travaillé avec l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre d'une loi contre les mutilations génitales féminines en 2016. Activista, la section jeunesse de l'AAITG, a soutenu les efforts des femmes pour exprimer leurs revendications aux autorités gouvernementales locales et au parlement. Grâce aux efforts conjugués de la CPA, du FAWEGAM, de l'AAITG, du Comité gambien sur les pratiques traditionnelles (GAMCOTRAP), d'autres OSC et du Bureau de la Première Dame, l'Assemblée nationale a modifié la loi de 2005 sur l'enfance en juillet 2016 afin d'interdire le mariage des enfants en Gambie.

En 2016, il n'y a pas eu de sensibilisation locale en faveur d'une réforme juridique visant à améliorer l'efficacité et la viabilité des OSC, ni d'effort de la part des OSC pour revoir la loi sur les ONG. Pour l'instant, les OSC ne voient aucune possibilité de réaliser des gains dans ce domaine en raison de la situation politique.

PRESTATION DE SERVICES : 4.8

La fourniture de services par les OSC en Gambie a été particulièrement forte en 2016. Les OSC se concentrent principalement sur la fourniture de biens et de services aux communautés, et la plupart des communautés rurales sont plus dépendantes des OSC que du gouvernement. Les services des OSC sont bien diversifiés et touchent tous les aspects des besoins sociaux. Des dizaines d'organisations s'engagent dans la fourniture de soins de santé (par exemple l'Association du planning familial de Gambie [GFPA], la Fondation gambienne pour la recherche sur la santé des femmes, la productivité et l'environnement [BAFROW] et l'Organisation pour la promotion et le développement de la santé [HePDO]), l'éducation (EFANet, FAWEGAM et Enfants en Gambie basse et Suduwo[CHIGAMBAS]), l'éducation (EFANet, FAWEGAM et Enfants en Gambie basse et Suduwo[CHIGAMBAS]) et le renforcement des capacités pour les agriculteurs (ADWAC). En fait, une partie considérable des Gambiens continuent de recevoir des services sociaux de base de points de service gérés par des OSC. Les OSC forment également les jeunes et les femmes à la création de revenus et au travail indépendant, aident les communautés à résister aux changements climatiques, encouragent la budgétisation participative, forment les fonctionnaires à la bonne gouvernance, luttent contre la corruption, évaluent et contrôlent les politiques publiques et promeuvent l'autonomisation des femmes, en particulier au



niveau local. Dans de nombreux domaines où le gouvernement devrait être le principal fournisseur de services, comme le développement communautaire, l'éducation et la santé, les OSC assument ce rôle.

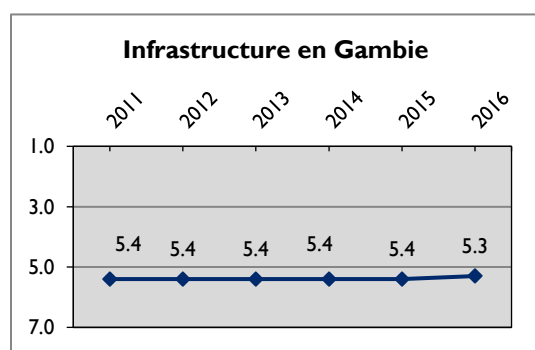
L'éventail des services offerts par les OSC dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'approvisionnement alimentaire, la fourniture d'outils agricoles et la formation professionnelle des jeunes femmes reflète une réponse directe aux besoins des communautés locales. En fait, les besoins de la communauté ont été le moteur de l'émergence des OSC en Gambie, et ce rôle a continué de s'étendre. Aujourd'hui, compte tenu de l'inefficacité et de la capacité limitée du gouvernement, jumelées à une population croissante, les OSC demeurent d'importants fournisseurs de services d'éducation, de soins de santé, d'alimentation et d'autres formes de soutien visant à améliorer les compétences des collectivités en matière de production alimentaire, de protection de l'environnement et d'autres besoins.

Les OSC desservent des communautés et des circonscriptions plus larges que leurs membres, bien que ces derniers soient la cible principale. Par exemple, AAITG, FIOH et EFANet produisent régulièrement des bulletins d'information et les diffusent en ligne. De nombreuses OSC font la promotion de leurs programmes et sensibilisent les gens aux enjeux du développement par l'entremise des stations de radio commerciales et communautaires. Par exemple, les programmes sur les ondes de l'Association de Planning familial de la Gambie sur la planification des naissances et le Parlement de Jeunesse national qui tient chaque semaine des programmes sur la gouvernance locale.

L'imposition de frais pour des services et des produits comme les publications et les analyses d'experts n'est pas une pratique courante. Lorsque les OSC facturent des biens et des services, les frais sont généralement inférieurs aux prix du marché et le revenu est réinvesti dans l'expansion des programmes. L'AAITG, par exemple, propose des prêts pour l'utilisation de ses banques de semences et de céréales.

Le gouvernement reconnaît et exprime publiquement sa reconnaissance pour les précieux services rendus par les OSC. Les OSC s'associent aux organismes gouvernementaux pour fournir des services sociaux de base. Par exemple, travailler avec le gouvernement GFPA offre des soins de santé dans les communautés locales, et l'Association de Développement Wuli et Sandu (WASDA) travaille avec le Conseil Régional de la Basse sur des projets agricoles dans les communautés rurales.

INFRASTRUCTURE : 5.3



L'infrastructure supportant les CSO en Gambie s'est lentement améliorée en 2016. Bien que le coût des instituts de formation soit élevé et que les partenariats avec le secteur privé soient encore minimes, les partenariats entre les OSC et entre les OSC et certaines institutions publiques ont continué de se développer.

Il n'y a aucun centre de documentation CSO en Gambie, autre que quelques centres informels exploités par des CSO, qui offrent d'habitude des supports informationnels ou servent de lieux de rencontre. Pour l'information et la recherche, les OSC

s'appuient principalement sur Internet ou sur un petit nombre de bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur, à condition qu'elles soient ouvertes à des utilisateurs autres que les étudiants et le corps professoral. En 2016, il n'y avait pas d'organismes intermédiaires de soutien (ISO) qui offraient aux OSC une formation ou des subventions.

Un haut niveau de collaboration continue parmi les CSO gambiens en 2016. En général, les grandes organisations, comme AAITG, CU et CRS, créent des plateformes de partenariat avec les OSC de plus petite taille. Par exemple, l'AAITG s'est associé à la CPA et à FAWEGAM pour mettre en œuvre un projet de

promotion des droits de l'enfant dans trois des cinq régions administratives du pays. Un certain nombre de réseaux échangent des informations avec leurs membres et la société en général. Par exemple, la TANGO, la CPA et le NGBV servent de centres d'échange d'information pour les OSC et recueillent et partagent régulièrement des rapports, des enquêtes, des évaluations du développement et de l'information sur le financement, la formation, les possibilités de partenariat, la technologie, les campagnes et les tendances en matière de développement et de politiques dans le monde entier. Ces réseaux assurent également le renforcement des capacités dans divers domaines techniques, notamment la gestion financière, les communications, le plaidoyer, le suivi et l'évaluation.

Il n'y a aucun institut de formation spécialisé dans le renforcement des capacités pour des CSO en Gambie. Toutefois, plusieurs institutions offrent aux OSC une formation sur mesure sur des sujets tels que la gestion financière, le plaidoyer, le suivi et l'évaluation et les communications. En outre, les OSC organisent des formations pour d'autres OSC si leur capacité est suffisante. Ces formations sont souvent offertes par le biais de projets financés par des donateurs et mis en place à cette fin. En 2016, le CPA a formé plusieurs CSO sur les droits de l'enfant, le syndicat de la presse en Gambie a formé les CSO à la liberté d'expression et NGBV a fourni une formation sur la violence basée sur le sexe. De plus, le TANGO a formé des CSO sur des approches basées sur les droits humains au développement et le Réseau de l'Afrique occidentale pour construire la paix (WANEP) a formé des CSO sur l'observation d'élection. L'AAITG s'est associé à l'EFANet, la TANGO, la CPA, l'ADWAC et la FAWEGAM pour organiser des formations sur les approches du développement, les droits de l'enfant, la résilience et la sécurité alimentaire fondées sur les droits de l'homme, et d'autres sujets. Les donateurs étrangers n'offrent pas de formation. Certains matériels de formation sont disponibles dans les langues locales.

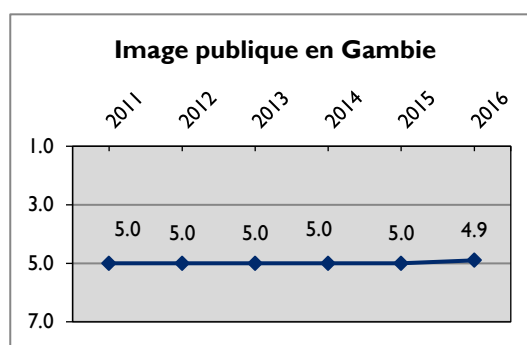
Les partenariats entre les OSC et le secteur privé se sont multipliés ces dernières années. Les banques, les compagnies de téléphonie mobile, les fournisseurs d'accès à Internet et les hôtels se sont joints aux OSC pour promouvoir diverses questions telles que l'éducation, les droits de l'enfant, les droits des femmes, la lutte contre le changement climatique et le VIH/sida. Mais ces partenariats restent ponctuels et n'ont pas encore été pleinement officialisés ou ne se traduisent pas encore par de solides relations de financement et des campagnes productives. En 2016, CPA et NGBV ont développés des partenariats de travail séparés avec le Syndicat de Presse de Gambie, qui ont mené au développement de codes de conduite formels pour des rapports responsables sur les problèmes d'enfants et de femmes.

Les OSC collaborent également avec le gouvernement. Par exemple, en 2016, la GTU Credit Union s'est associée à la Direction du Trésor national (DNT) et au ministère de l'Enseignement de base et secondaire pour aider le ministère à éliminer les enseignants "fantômes" et à récupérer des dizaines de millions de dalasi, qui ont été retournés vers les coffres du gouvernement. De même, comme moyen de réduire l'absentéisme des enseignants, la GTU a facilité le versement de salaires aux enseignants dans les zones rurales où il n'y a pas de banques. La NGBVB a développé un partenariat avec le Ministère de la santé et de la protection sociale pour établir des « guichets uniques » dans les trois principaux hôpitaux du pays. Les CSO des droits d'enfant, comme CPA, l'Association de Développement d'Environnement et de l'Enfance en Gambie (CEDAG), la Fédération de la Gambie des Handicapés (GFD), les Villages des enfants SOS, ChildFund et FAWEGAM, travaillent avec le Département de Protection sociale pour protéger les enfants de l'abus et la violence.

IMAGE PUBLIQUE : 4.9

Bien qu'en décembre, les médias aient critiqué les OSC lorsqu'ils ont fait des déclarations en faveur du président élu et qu'ils lui ont rendu visite pour manifester leur solidarité, les OSC ont généralement continué à bénéficier d'une couverture médiatique favorable de leurs événements et programmes en 2016. Une telle couverture est normalement offerte gratuitement, mais d'autres services médiatiques, comme la publicité, les annonces et la couverture spécialisée, sont habituellement payés.

Les perceptions du public à l'égard des OSC se sont considérablement améliorées, en particulier vers la fin 2016. Les perceptions du public sont généralement très favorables, en particulier dans les communautés rurales, où les OSC offrent un large éventail de services sociaux importants et il est entendu que leur rôle est essentiellement d'aider les gens. Mais dans le sillage de l'impasse politique qui a suivi les élections de décembre, la perception du public à l'égard des OSC s'est considérablement améliorée grâce à la détermination des OSC à condamner ouvertement les actions du président sortant et à exiger qu'il démissionne.

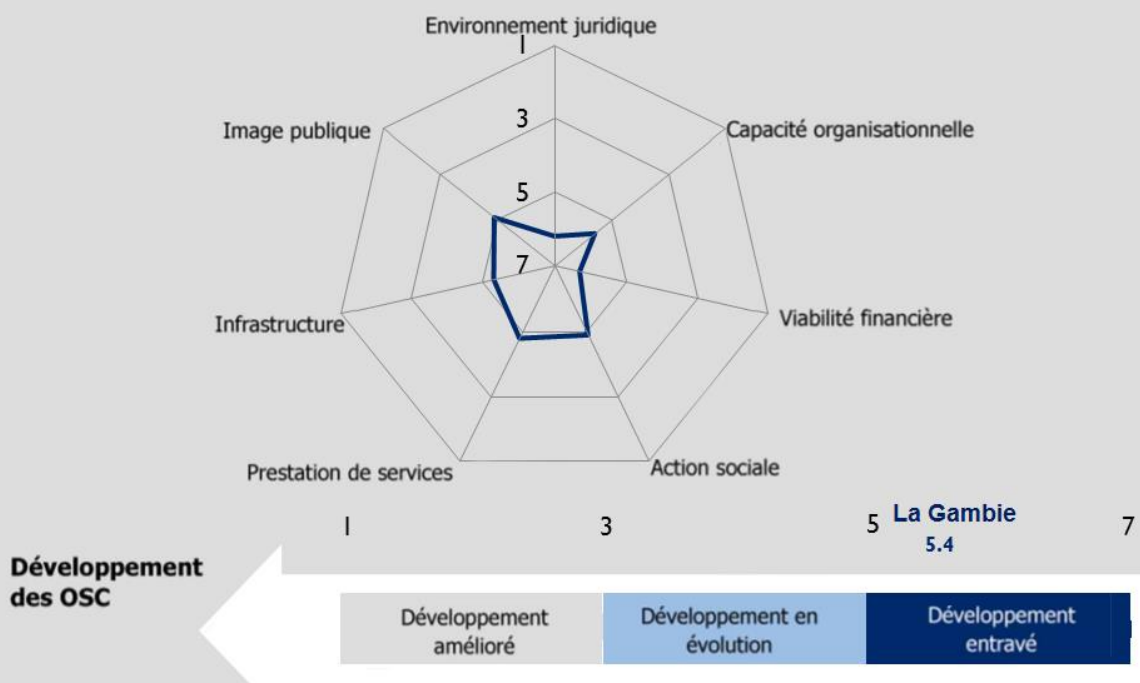


Le gouvernement et le milieu des affaires ont tous deux une perception favorable des OSC, même si, dans le milieu des affaires, cette perception ne s'est pas pleinement traduite par des partenariats et un financement productif. Le gouvernement compte sur les OSC qui travaillent dans le domaine du développement et leur fait confiance en tant que source d'expertise et d'information. Plusieurs entreprises, en particulier dans les secteurs de la banque, du développement immobilier et de la téléphonie mobile, visitent les bureaux des OSC qui cherchent à les inciter à ouvrir des comptes ou à offrir des services pour faciliter leur financement des activités des OSC.

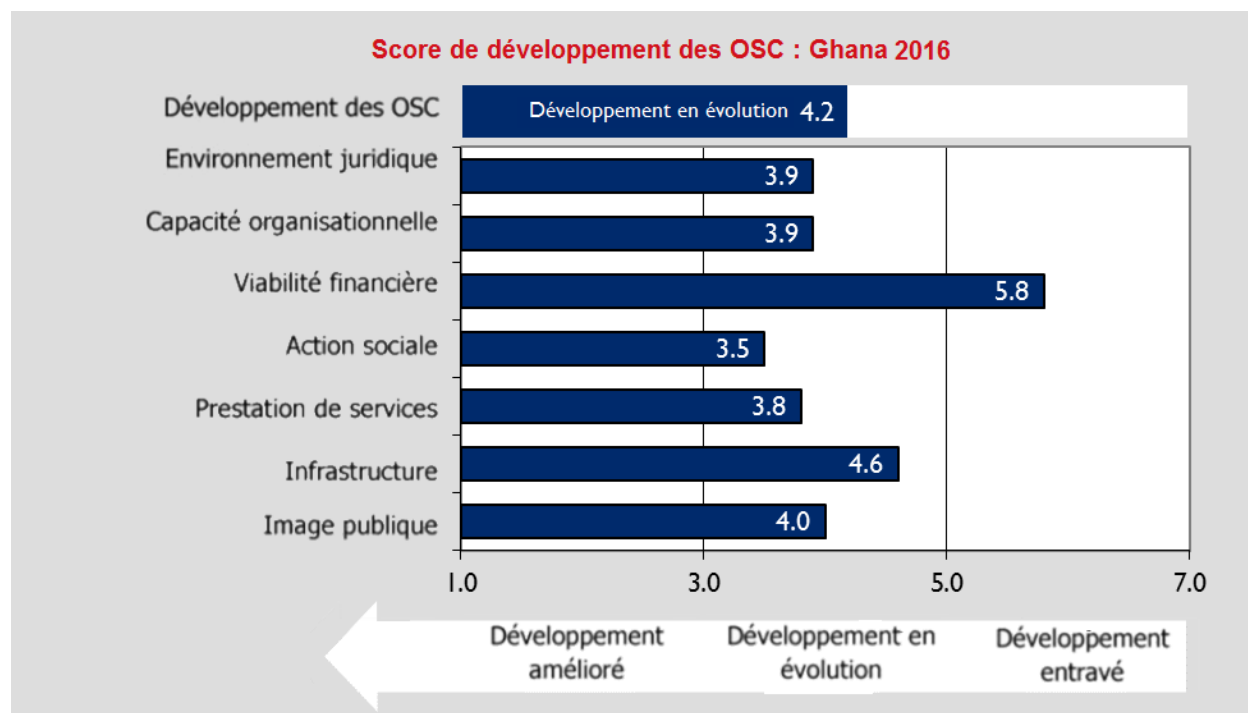
Les OSC font de plus en plus connaître leur travail, notamment par le biais des médias sociaux. Les comptes Facebook et Twitter sont de plus en plus nombreux, et de plus en plus d'organisations produisent de courts documents audio et vidéo sur leur travail, ainsi que des bulletins d'information en version papier et électronique.

Il n'y a pas de code d'éthique général pour les OSC autre que le code de conduite dans la Loi sur les ONG. Toutefois, les OSC ont généralement des codes internes d'éthique et des cadres d'autoréglementation intégrés dans leurs manuels du personnel et autres politiques internes. Les CSO gambiens montrent de plus en plus un désir d'adhérer aux valeurs organisationnelles et de meilleures pratiques, pour empêcher des rencontres importunes avec l'état ainsi qu'être plus compétitif pour le financement. De plus, les OSC se rendent compte que si elles prétendent jouer le rôle de chien de garde, elles doivent être considérées comme ayant les plus hautes normes professionnelles. Par conséquent, leurs politiques visent généralement à assurer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité de la gestion, de la gouvernance et de la programmation. La plupart des OSC produisent des rapports annuels qui sont publiés et partagés avec diverses parties prenantes.

Score de développement des OSC : La Gambie 2016



GHANA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Accra

Type de gouvernement :
Démocratie constitutionnelle

Population :
27,499,924

PIB par habitant (PPP) : 4 400 \$

Indice de Développement Humain : 139

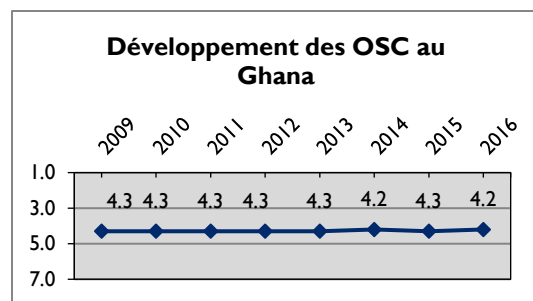
En 2016, la vie politique au Ghana s'est déroulée autour des élections présidentielles et parlementaires du 7 décembre. Tout au long de l'année, les OSC ont participé aux élections au travers de nombreuses activités, notamment l'éducation des électeurs, des plateformes de discussion et un système d'alerte précoce autour de la procédure du scrutin. Le jour des élections, les OSC ont déployé environ dix mille observateurs électoraux nationaux. Le candidat du Nouveau Parti Patriotique (NPP), Nana Addo Dankwa



Akufo-Addo, a battu le président sortant John Dramani Mahama du Congrès Démocratique National (NDC), le transfert du pouvoir s'est fait d'une manière pacifique.

L'économie du Ghana a été secouée en 2016 par la dépréciation du cedi, les déséquilibres dans le déficit des transactions courantes et la hausse de l'inflation due principalement à la hausse des coûts des services publics. Ces événements ont empêché le gouvernement de remplir tous ses objectifs macroéconomiques au cours de la deuxième année d'un accord avec la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI), dont le très contesté gel de l'emploi dans le secteur public faisait partie. Les difficultés économiques que le pays traversait ont déclenché des troubles sociaux et des manifestations contre le gouvernement. Ainsi, en janvier,

les principaux groupes syndicaux du pays ont organisé des manifestations simultanées dans les dix capitales régionales pour exprimer leur mécontentement face à l'augmentation des tarifs des services publics. Ce mécontentement de la population a obligé le gouvernement à offrir aux consommateurs des remises sur les paiements des factures d'électricité. Dans la période préélectorale, ces actions ainsi que d'autres actions du gouvernement ont été scrutées de près par les médias, les organisations de la société civile et les partis politiques de l'opposition.



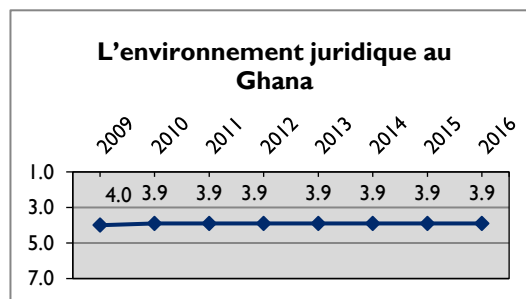
En 2016, le niveau de développement des OSC s'est améliorée grâce à un financement accru, à un important effort de promotion, à une infrastructure plus solide et à une image publique plus positive. Le fait particulièrement marquant était la reprise d'octroi des prix accordés par le Strengthening Transparency, Accountability, and Responsiveness in Ghana (STAR-Ghana), le principal mécanisme de financement du pays qui avait suspendu ses subventions en 2015. Les OSC ont mené un très grand nombre d'activités de promotion de haut niveau afin d'aborder un éventail de questions, dont la

corruption publique et la gouvernance dans le secteur pétrolier et gazier. La bonne performance des OSC et la solidité de leurs partenariats durant la période électorale ont contribué à bâtir une infrastructure plus favorable et à améliorer leur image publique.

Selon les données de la Direction de la protection sociale (DSW), chargée de la supervision des OSC, 294 nouvelles organisations ont été déclarées en 2016, contre 429 en 2015. La détérioration de la situation économique générale au pays et l'absence de financement pour les nouvelles OSC ont constitué les principales raisons pour ce déclin. Avec les organisations nouvellement créées, 6 800 OSC au total ont été déclarées auprès du DSW en 2016.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.9

En 2016, l'environnement juridique pour les OSC ghanéennes n'a pas changé. Les OSC ont continué à bénéficier d'un cadre juridique favorable malgré l'absence d'une loi spécifique les concernant. Les formalités de la création et de la déclaration des OSC sont restées assez faciles. Les OSC sont toujours déclarées en tant qu'entités à but non lucratif limitées par garantie auprès du Département du registre général en vertu du Code des sociétés de 1963 (loi 179), et ensuite auprès du DSW dans les bureaux nationaux, régionaux et au niveau du district. Le processus d'enregistrement oblige les OSC à renouveler leurs licences d'exploitation chaque année, mais en règle générale, seules quelques organisations respectent cette règle en raison de l'incapacité du DSW à l'appliquer. Ainsi, en 2016, seulement 602 des 6 880 organisations déclarées ont renouvelé leurs licences d'exploitation. Bien que le gouvernement n'essaie pas de dissoudre les OSC pour non-conformité, les autorités au niveau du district ont commencé à demander aux OSC de présenter une preuve de déclaration avant de travailler avec elles, voire avant d'accepter des invitations à leurs événements.



Les OSC débattent, s'opposent et font des critiques constructives des politiques gouvernementales librement et sans harcèlement ou risque de dissolution. Ce manque de pression jette des bases favorables à la création et à la croissance des OSC dans l'ensemble du pays.

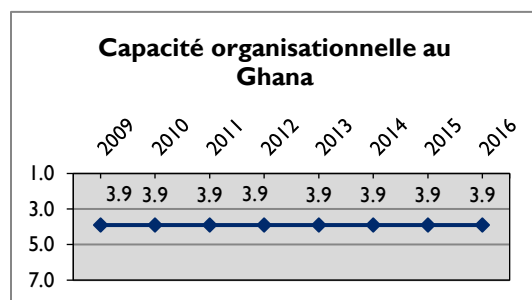
Les OSC bénéficient d'exonérations fiscales principalement pour l'importation de certains biens. De manière générale, les OSC qui fournissent de l'assistance directe et d'autres services d'assistance sociale bénéficient

d'exonération fiscale davantage, car elles importent régulièrement des biens et, par conséquent, font des demandes d'exemptions. Très peu d'autres organisations cherchent à obtenir des exemptions, principalement parce qu'elles manquent d'informations sur le processus de dépôt de demande ou ne sont pas conformes aux exigences du DSW. Les subventions aux OSC restent non imposables, cependant les entités doivent payer des impôts statutaires tels que l'impôt sur les paiements effectués à certains fournisseurs de services ainsi que la sécurité sociale et l'impôt sur le revenu pour le compte des employés.

Les OSC sont soumises à l'interdiction d'exercer des activités commerciales à moins que les bénéfices ne soient utilisés pour soutenir leurs activités. Les OSC peuvent formuler des offres pour les marchés publics.

Les avocats spécialisés dans les questions relatives aux OSC sont toujours peu nombreux au Ghana, de sorte que les organisations ayant besoin de services juridiques consultent les juristes généralistes. Certaines OSC urbaines ont parmi leur effectif des avocats qui offrent des conseils juridiques.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3.9



En 2016, la capacité organisationnelle des OSC ghanéennes est restée inchangée. Les initiatives des OSC sont largement motivées par les besoins et les demandes de leurs membres constitutifs, qui sont généralement reflétées dans les questions sur lesquelles les organisations choisissent de travailler ou la nature des communautés où elles travaillent. Les OSC mobilisent généralement des groupes de membres clés pour soutenir leurs activités. À titre d'exemple, en 2016, plusieurs OSC ont travaillé pour améliorer le taux de participation de diverses communautés aux élections. VOICE Ghana, une

entité au service des personnes handicapées, a formé ses bénéficiaires pour jouer le rôle d'observateurs électoraux, alors que le Programme d'initiative sociale pour l'alphabétisation et le développement (SILDEP) et TEERE, basés dans les régions du Haut Ghana oriental et du Haut Ghana occidental, ont formé les membres de la communauté sur les procédures de vote dans le but de se prémunir contre les bulletins de vote disqualifiés.

Bien que les missions et la vision des OSC ghanéennes figure généralement dans leurs documents constitutifs, le degré d'adhésion à celles-là varie. La planification stratégique est un fait répandu parmi les organisations urbaines et de taille qui considèrent les plans stratégiques comme étant des documents essentiels pour les guider dans leurs opérations. En revanche, les OSC rurales et de petite taille considèrent les plans stratégiques principalement en tant qu'exigence imposée par des bailleurs de fonds, un instrument utile pour obtenir des financements, mais qui ne seront pas nécessairement mis en œuvre. En 2016, STAR-Ghana a exigé des candidats à un financement lié aux élections de fournir des plans stratégiques ainsi que des documents décrivant la politique de gestion financière, des résultats des audits annuels et d'autres.

Les structures de gestion et de gouvernance varient en fonction de la taille des organisations. La plupart des grandes OSC se sont dotées des structures internes solides, avec des équipes de gestion supervisant les activités quotidiennes, tandis que les conseils d'administration jouent un rôle de supervision des stratégies et de conseil. Par exemple, dans les grandes organisations, les budgets financiers annuels et trimestriels sont généralement approuvés lors des réunions du conseil d'administration puis mis en œuvre par la direction. Les conseils d'administration de nombreuses petites organisations n'ont pas vocation d'aller au-delà des conditions imposées par la procédure de déclaration, par conséquent les membres du conseil ne se réunissent pas souvent pour fournir des conseils stratégiques ou des axes politique. Dans l'ensemble, les opérations des conseils d'administration des OSC ne sont généralement pas transparentes.

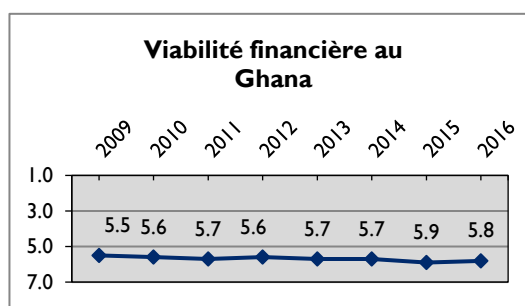
Le recrutement et la conservation du personnel professionnel salarié demeurent un défi pour les organisations indépendamment de leur taille. La capacité des OSC à conserver du personnel qualifié et expérimenté dépend

de leur situation de financement. Comme la plupart des OSC manquent de financement de base et sont financées projet par projet, elles peuvent couvrir les coûts opérationnels tels que les salaires du personnel uniquement pour la durée de projets spécifiques. Les organisations de plus petite taille n'engagent généralement pas de professionnels qualifiés à long terme et comptent plutôt sur des bénévoles pour effectuer le travail. Les personnes qui font du bénévolat sont souvent au chômage et s'attendent donc à une sorte d'incitation financière, comme des allocations pour couvrir les frais de transport. La plupart des grandes OSC urbaines rédigent des fiches de poste avec la description des tâches à l'attention de leurs employés, cependant c'est très rarement le cas dans les organisations de petite taille ou rurales.

Les grandes et les petites organisations disposent généralement de l'équipement de bureau de base tel que les ordinateurs, les imprimantes et les téléphones mobiles. Le service Internet est assez répandu et l'accès à celui-ci a considérablement augmenté, les membres du personnel des OSC ont commencé à utiliser les smartphones. Le nombre de pannes de courant graves qui ont affecté les opérations des OSC au cours des années précédentes a grandement diminué.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.8

La viabilité financière des OSC ghanéennes s'est améliorée au cours du 2016 grâce aux apports de fonds pour soutenir les activités électorales ainsi qu'à la reprise des subventions octroyées par STAR-Ghana, le principal mécanisme de financement regroupant des donateurs du pays. STAR-Ghana avait suspendu l'octroi de ses subventions en 2015 après avoir achevé la première phase de financement.



La plupart des OSC comptent sur des subventions d'origine étrangère. En 2016, STAR-Ghana a ciblé des activités liées aux élections et accordé des subventions d'environ 3 millions de dollars à 38 organisations de la société civile et médias. Parmi les autres importantes sources de financement étrangères en ce qui concerne les activités des OSC liées aux élections pendant l'année 2016, on peut citer des bailleurs de fonds traditionnels tels que l'USAID, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) et l'Initiative pour la société ouverte pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA). Parmi les nouvelles sources de financement figuraient la Fondation Ford et le programme Réagir aux alertes d'alerte précoce en Afrique de l'Ouest (REWARD) de l'USAID qui a alloué des fonds à une douzaine d'OSC ghanéennes pour promouvoir des élections pacifiques. Le programme Ghana Oil and Gas for Inclusive Growth (GOGIG), financé par le DFID, a apporté un soutien aux OSC travaillant dans le domaine du pétrole et du gaz.

Plusieurs multinationales dans les secteurs des télécommunications, des mines et des finances disposent de mécanismes de financement ou de programmes d'investissement social qui ont été d'importantes sources de financement en 2016, en particulier pour les petites organisations et les organisations rurales. Par exemple, les fondations des opérateurs de téléphonie mobile MTN Group, Tigo et Vodafone ont offert des financements de niveaux significatifs pour aider les communautés à développer des infrastructures essentielles à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement.

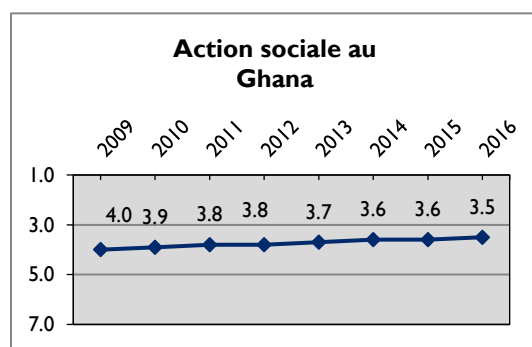
Les grandes organisations urbaines tendent à financer leurs activités par les sources diversifiées mais elles manquent souvent de financement de base pour couvrir les coûts administratifs. Les petites OSC dépendent généralement du financement d'un ou de deux donateurs, et leur viabilité financière est donc fragile.

Très peu d'OSC proposent des produits et des services qu'elles peuvent vendre pour augmenter leurs revenus. Les produits les plus courants sont les livres et les rapports de recherche, mais en raison de leur mandat à but non lucratif, les OSC ne les vendent pas pour faire des profits et il y a souvent peu d'intérêt du public à leur égard. Dans les zones urbaines et rurales, la collecte des cotisations par les membres des organisations reste un

défi à la fois en raison du manque de fonds des membres et en raison de leur intérêt décroissant pour la promotion basée sur le réseau.

La présence des comptables qualifiés et des systèmes financiers bien développés est la norme dans la plupart des OSC urbaines et celles de grande taille. Les organisations de petite taille et rurales engagent généralement des professionnels de la finance de manière ad hoc lorsqu'un financement est disponible. Ces dernières années, les systèmes de gestion financière de base dans les petites OSC et des OSC rurales ont fait l'objet des améliorations, et ce principalement grâce à une plus grande concurrence pour les fonds, aux exigences de financement plus strictes et au renforcement des moyens des bailleurs de fonds tels que STAR-Ghana.

ACTION SOCIALE : 3.5



connaissance du mécanisme.

Dans l'ensemble, en 2016, la promotion des OSC est devenue plus forte. Les OSC ont continué à entretenir de bonnes relations avec les décideurs politiques aux niveaux national et local avec qui ils ont travaillé avec succès sur des projets touchant tous les secteurs. Par exemple, au niveau national, les OSC ont activement participé à la mise en œuvre du plan 2016-2017 dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), une initiative qui rassemble le gouvernement et les OSC pour responsabiliser les citoyens et les gouvernements. Au niveau local, les OSC ont été moins impliquées dans le processus d'OGP en raison d'une faible

La Commission électorale (EC) du Ghana a invité les OSC à appuyer le processus électoral. Un certain nombre d'OSC, y compris les partenaires de Développement social intégré (ISODEC) et IMANI Ghana, ont mené des campagnes publiques pour encourager les élections basées sur des questions précises et la tenue des promesses électorales par les partis politiques. Le programme GOGIG, financé par le DFID, a apporté un soutien aux OSC cherchant à accroître la sensibilisation aux questions de la gouvernance du secteur pétrolier et gazier en tant que question électorale. D'autres OSC ont organisé des plateaux-débats et des tables rondes politiques sur les sujets tels que l'économie, l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la gouvernance locale, les finances publiques et la corruption. La Coalition des Observateurs Nationaux des Élections (CODEO) et les autres OSC ont apporté une contribution majeure en publiant une déclaration publique soutenant la décision de la CE de ne pas établir de nouveau registre d'électeurs, malgré une forte pression exercée par les partis politiques de l'opposition et d'autres groupes. Le CODEO, l'Institut pour la Gouvernance démocratique et l'Initiative du forum civique (IDEG-CFI) ont diffusé régulièrement des mises à jour sur l'état de sécurité dans les bureaux de vote et l'attitude générale des responsables électoraux, tandis que le Réseau ouest africain pour la paix (WANEP) a utilisé son système d'alerte précoce pour informer le public sur les questions de sécurité et d'autres préoccupations.

En 2016, les OSC ont également défendu d'autres questions de gouvernance. La Plate-forme de la société civile sur le renflouement par le FMI a continué à faire publiquement pression sur le gouvernement pour qu'il s'engage dans une gestion financière prudente conformément aux conditions fixées par la Facilité élargie de crédit du FMI. Occupy Ghana a poursuivi sa campagne de responsabilisation publique et a réussi à persuader le tribunal d'ordonner au procureur général de publier le rapport d'enquête sur de prétendues pratiques de corruption lors de l'attribution de contrats pour le marquage d'autobus commerciaux. Occupy Ghana a également intenté une action en justice, toujours en cours à la fin de l'année, visant à contraindre le contrôleur général à récupérer des fonds publics détournés. SEND-Ghana, qui soutient les politiques en faveur des pauvres, a coopéré avec l'Initiative d'intégrité du Ghana (GII), la section locale de Transparency international et la Coalition du Ghana contre la corruption (GACC) pour mettre en œuvre un projet de révision des lois anti-corruption. La protection des consommateurs et l'efficacité des organismes de réglementation du secteur public pour assurer une

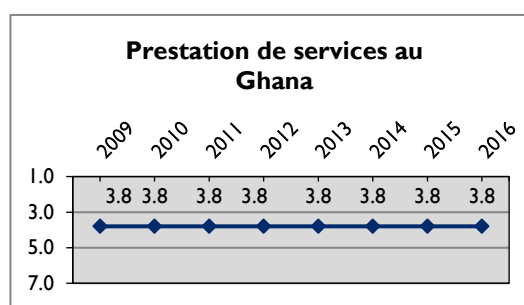
prestation de services efficace constituait un sujet majeur de préoccupation publique. Des OSC telles que le Centre africain pour la politique énergétique (ACEP) ont plaidé pour la rectification des erreurs dans les logiciels utilisés pour facturer les consommateurs pour l'électricité, ce qui a contribué à la décision du gouvernement d'offrir des rabais.

Le lobbying reste un territoire inexploré pour la plupart des OSC au Ghana. En 2016, seules quelques organisations ont fait du lobbying, parfois avec succès. Par exemple, les efforts des OSC sur les droits de l'enfant et la gouvernance locale ont contribué à assurer l'adoption de nouvelles politiques et des lois importantes dans ces domaines. En particulier, Child Rights Initiative, la Fédération ghanéenne des organisations de handicapés et d'autres organisations ont appuyer le développement de la politique de protection de l'enfance et de la famille, la politique nationale de genre, la politique nationale de protection sociale et la politique de justice pour les enfants. L'incapacité du parlement à adopter en 2016 le projet de loi sur le droit à l'information (RTI), principalement pour des raisons techniques et cela en dépit des années de travail de plaidoyer des OSC a constitué un sujet de déception majeure.

Malgré la prise de conscience de ses avantages potentiels, l'enthousiasme pour une loi fournissant un cadre légal complet pour les opérations des OSC reste faible et en 2016 les OSC étaient inactives sur la question.

PRESTATION DE SERVICES : 3.8

La prestation de services des OSC est restée stable ces dernières années. Les services offerts par les OSC sont généralement diversifiés et représentent une réaction directe aux faiblesses perçues et réelles dans la prestation de services par le secteur public. En 2016, les OSC ont fourni des services dans des domaines allant de l'eau, de la santé, de l'éducation et de l'assainissement à la recherche sur les questions économiques, la gouvernance, les finances publiques et la protection de l'environnement. Lors des élections de 2016, les OSC se sont associées à des institutions étatiques telles que la Commission nationale pour l'éducation civique (NCCE) pour disséminer la culture électorale.



Les OSC adaptent souvent leurs activités en fonction des besoins des communautés dans lesquelles elles opèrent ou du grand public. Par exemple, les OSC de la région du Haut Ghana oriental dirigées par Basic Needs Ghana ont aidé à relever les défis logistiques auxquels sont confrontés les établissements de santé mentale et les établissements aux services d'autres groupes vulnérables de la population.

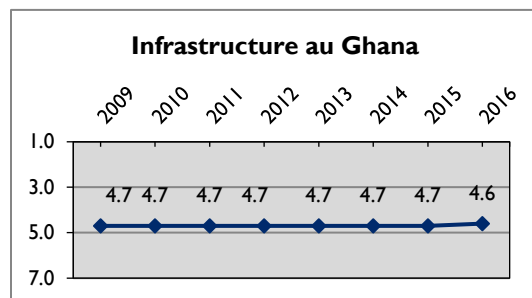
Les OSC continuent de fournir des biens et services qui vont au-delà des adhésions de leurs membres. En particulier, les résultats des recherches des OSC sont souvent publiés et diffusés auprès du public sur des supports média. Parmi les publications importantes du 2016 figuraient un rapport sur la transparence et la responsabilité dans le secteur pétrolier et gazier de l'Institut pour les affaires économiques (IEA) et le réseau de recherche Afrobaromètre et un rapport préélectoral sur les questions clés du Centre pour le développement démocratique (CDD).

De manière générale, les OSC n'arrivent pas à rentrer dans leurs coûts. Bien que les OSC puissent tirer un revenu de la prestation de services, les activités génératrices de revenus se limitent généralement à la recherche sur les politiques et aux consultations.

Bien que les OSC puissent légalement obtenir des subventions gouvernementales, aucun mécanisme de financement gouvernemental n'octroie de subventions aux OSC. On ne sait pas si des OSC ont été sélectionnées pour des marchés publics en tant que prestataire de service en 2016. Cependant, le gouvernement s'appuie souvent sur l'expertise de professionnels du secteur des OSC pour soutenir ses propres activités de

recherche et d'élaboration de stratégies. Par exemple, l'expertise des OSC sur la question des sexes est largement recherchée par le gouvernement dans l'élaboration de politiques de genre.

INFRASTRUCTURE : 4.6



En 2016, l'infrastructure qui appuie les OSC ghanéennes s'est améliorée grâce à la reprise des subventions par STAR-Ghana et aux solides partenariats des OSC pendant la période électorale.

Au cours des dernières années, l'Institut de la société civile de l'Afrique de l'Ouest (WACSI) a été le plus important centre de ressources offrant des formations pour développer les capacités des organisations communautaires, des entités confessionnelles, des groupements de jeunes et d'autres

organisations. Le centre gagne des revenus grâce aux cotisations des participants. Le Fonds de développement des femmes africaines (AWDF) gère également un centre de ressources utilisé en particulier par les OSC axées sur les questions des sexes.

STAR-Ghana est redevenue la plus importante organisation locale qui octroie des subventions lorsqu'elle a repris cette activité en 2016. Ses subventions ont été octroyées en majeure partie aux élections et ont atteint un total d'environ 3 millions de dollars. Le programme REWARD de l'USAID a également octroyé de nouveau environ 710 000 dollars en espèce pour soutenir les activités liées aux élections des OSC.

La présence des coalitions qui défendent les intérêts du secteur des OSC est faible, les OSC ne partagent pas régulièrement les informations. Cependant, au cours des élections, diverses plateformes de coordination sont apparues dans le but de partage d'informations sur le processus électoral. Ainsi, IDEG-CFI a mis en place des cellules de coordination pour les élections dans toutes les capitales régionales afin de surveiller les sondages et de partager des informations avec les observateurs électoraux locaux et internationaux. Une cellule de coordination pour les femmes a été créée grâce à un financement du Programme des Nations Unies pour le développement pour suivre la participation des femmes aux activités électorales.

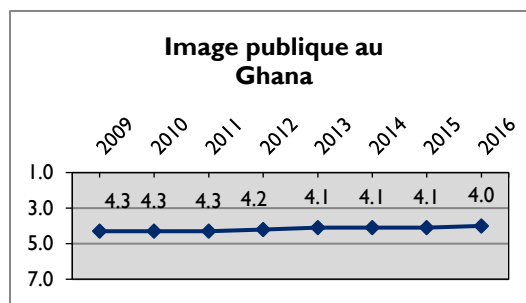
Un certain nombre d'organisations offrent aux OSC une formation personnalisée sur la rédaction de propositions, la gestion de projet, y compris la gestion financière, le suivi et l'évaluation, et d'autres sujets. En plus du WACSI, des établissements d'enseignement supérieurs publics et privés telles que l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA), le Centre d'éducation des adultes de l'université du Ghana, Legon et Participatory Development Associates proposent des formations, qui sont généralement payantes. Le matériel de formation n'est actuellement pas disponible dans les langues locales.

La période électorale a permis aux OSC de poursuivre leurs partenariats existants et de mettre en place de nouveaux partenariats avec les médias, le gouvernement et les secteurs des affaires. De nombreuses OSC et les médias ont fait un travail d'analyse des politiques publiques et ont organisé des débats sur les questions électorales. Ainsi, dans le cadre de ses activités de veille électorale, le Centre pour les politiques et l'éducation IMANI s'est associé à de grandes stations de radio pour diffuser en direct des analyses critiques des plateformes électorales des partis. En coopération avec le secteur privé, le GACC s'est associé avec le Chartered Institute of Marketing du Ghana (CIMG) pour surveiller et dénoncer les abus du parti au pouvoir au cours des élections. WANEP a coopéré avec le Conseil national de la paix, une entité gouvernementale, qui assure le déroulement pacifique du scrutin. Parmi d'autres partenariats de l'année 2016 entre le gouvernement et les OSC, citons la coopération d'IRC Ghana et Water Health Solutions avec le ministère du Gouvernement local et du développement rural pour mettre en œuvre un programme de subventions d'assainissement pour les assemblées métropolitaines, municipales et de district avec le financement par de DFID Ideas du programme Impact.

IMAGE PUBLIQUE : 4.0

En 2016, l'image publique des OSC a connu des améliorations grâce à une couverture médiatique électorale positive aux niveaux local et national. Les principaux réseaux de médias basés principalement à Accra ont fourni une couverture en direct des événements organisés par les OSC. Par exemple, les événements organisés par IMANI, ACEP, IEA et CDD ont été diffusés en direct sur les principaux réseaux de médias, notamment Joy FM, Citi FM, Metro TV et les filiales nationales de radiodiffusion Uniq FM et GTV.

Au cours de l'année, l'IEA, IDEG, CDD, la Fondation pour les médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) et d'autres OSC ont publié des annonces payantes dans la presse et les médias audiovisuels pour informer au sujet de leurs événements.



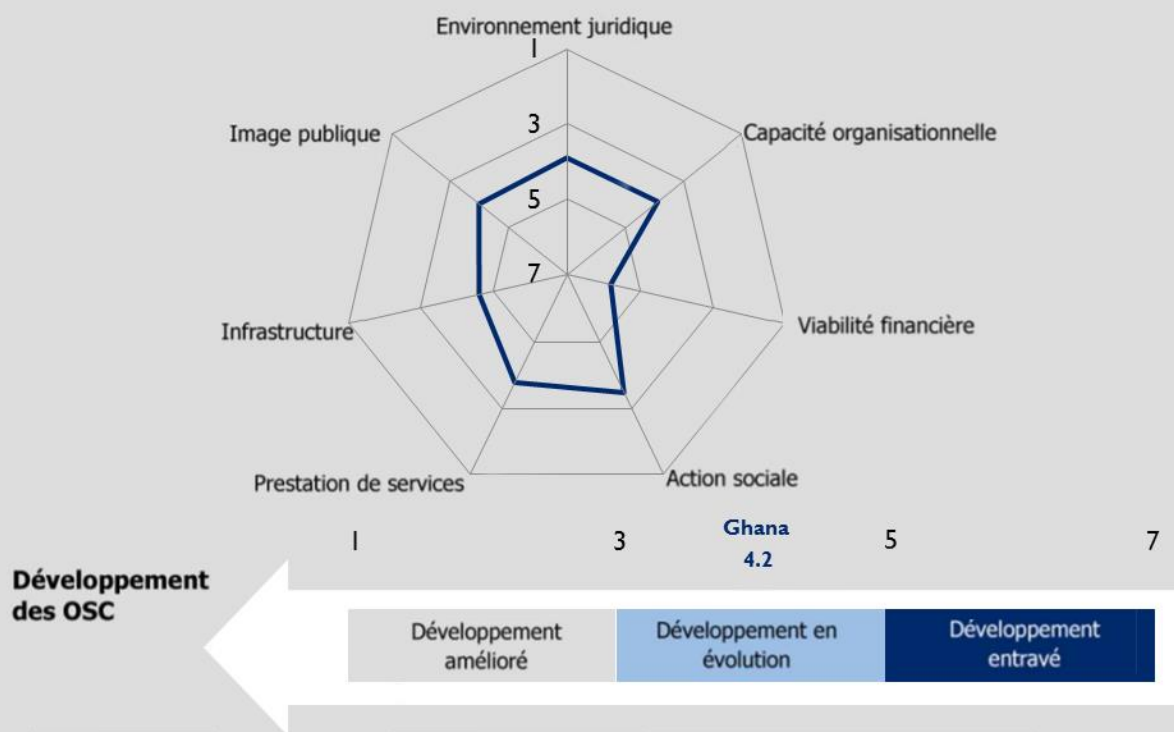
La couverture médiatique et la reconnaissance de la contribution des OSC aux débats politiques durant les périodes électorales ont contribué à renforcer l'image publique des OSC en 2016. Citons à titre d'exemple, la publication par la MFWA des rapports mensuels sur l'utilisation des propos immodérés par des politiciens. Ces rapports ont encouragé le public à questionner les politiciens sur leur engagement pour des élections pacifiques. La perception du public des OSC, en particulier celles qui fournissent des infrastructures telles que l'eau, la santé et les installations sanitaires, est restée positive en 2016.

Au cours de l'année, l'opinion du gouvernement à l'égard des OSC est restée positive, même si, au plus fort de la période électorale, certaines OSC n'ont pas bénéficié du soutien gouvernemental habituel parce qu'elles étaient perçues comme ayant un parti pris antigouvernemental. Par exemple, malgré plusieurs tentatives de l'AIE d'organiser ses débats présidentiels phares, la NDC a refusé de prendre part aux débats parce qu'elle estimait que l'AIE avait un parti pris contre le gouvernement. De même, le NPP n'a pas honoré ses engagements antérieurs de participer aux discussions sur les politiques de l'AIE. Le secteur des affaires a une vision positive du travail des OSC, mais les deux parties n'ont pas été en mesure d'établir une relation de financement durable et mutuellement bénéfique.

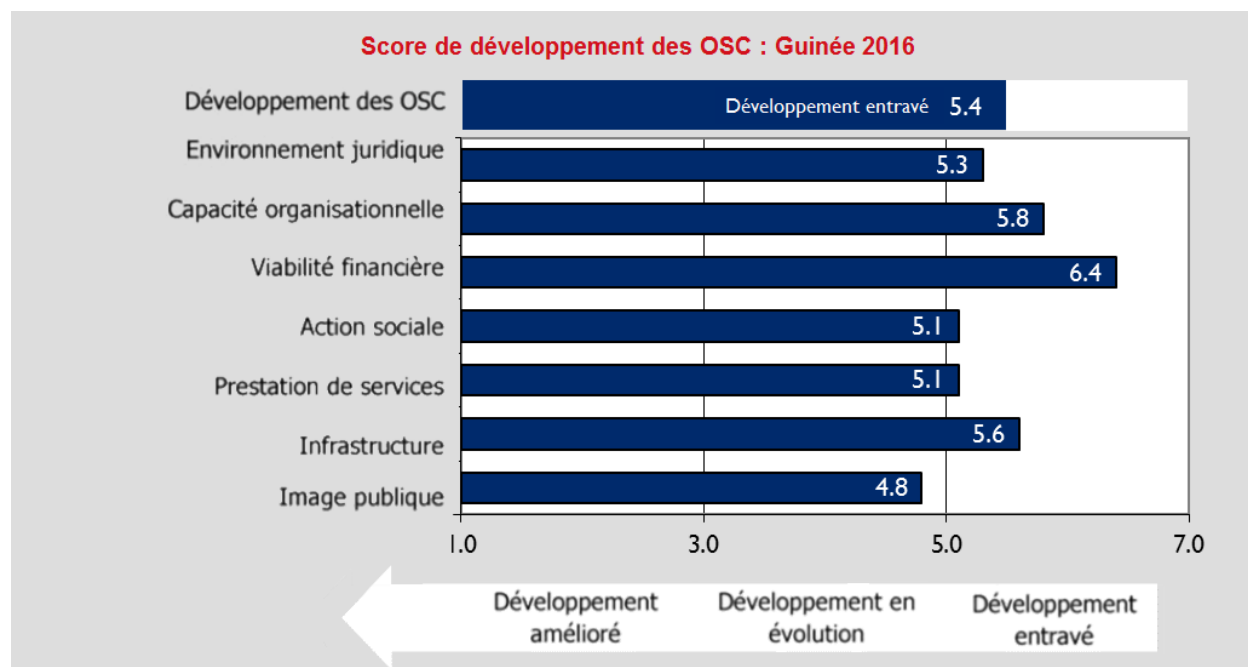
De nombreuses OSC utilisent des bulletins d'information et des plateformes de médias sociaux pour diffuser des informations et promouvoir leurs images. Les OSC urbaines de grande taille tendent à avoir des cellules de relations publiques et de communication pour soutenir leurs activités de promotion et d'image de marque. Par exemple, le Secrétariat catholique national et SEND-Ghana ont des agents de relations publiques qui répondent aux commentaires sur les plateformes de médias sociaux. En 2016, la plupart des organisations urbaines ont développé des outils technologiques et médiatiques pour présenter et faciliter leur travail lors des élections. Par exemple, Penplusbytes a développé le Social Media Tracking Center, un système de surveillance et de réponse en temps réel aux rapports émanant des plateformes de médias sociaux tels que Twitter et Facebook. Grâce à ce système rapide de remontée des informations de la part des citoyens, Penplusbytes a été en mesure d'alerter les agences de sécurité, les organismes de gestion électorale et les médias sur les problèmes susceptibles de déclencher des incidents de sécurité.

Les OSC ghanéennes n'ont toujours pas de code d'éthique qui régirait leurs activités. De manière générale, les grandes OSC urbaines qui bénéficient d'un financement diversifié disposent de moyens pour publier leurs rapports annuels. Bien que certaines organisations de plus petite taille rédigent également des rapports annuels, elles manquent généralement des ressources financières pour publier ou diffuser ces rapports au public.

Score de développement des OSC : Ghana 2016



GUINÉE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.4

Faits relatifs aux pays

Capitale : Conakry

Type de gouvernement :
République

Population :
12,413,867

PIB par habitant (PPP) : 1 900 \$

Indice de Développement Humain : 183

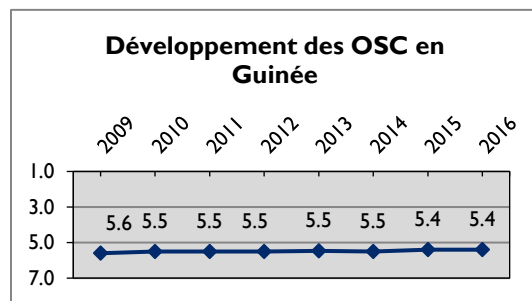
En 2016, l'économie guinéenne avait du mal à avancer, le pays ayant traversé une période politique difficile qui a débouché sur un accord pacifique entre le gouvernement et l'opposition. Dans l'ensemble, la situation dans le pays était relativement pacifique, ce qui a permis aux organisations de la société civile (OSC) de conserver leur statut et d'opérer dans les secteurs traditionnels des OSC, notamment le plaidoyer, la prestation de services et le suivi



des services gouvernementaux. D'une manière générale, en 2016, l'environnement opérationnel des OSC guinéennes n'a pas connu de changements substantiels.

L'économie guinéenne se remet lentement de la crise du virus Ebola. En 2016, le produit intérieur brut a augmenté de plus de 6% en raison de la production accrue d'or et de bauxite et de la forte production agricole. Cependant, il est peu probable que cette richesse affecte le revenu des ménages, et cela à cause de la discipline fiscale imposée par les institutions multilatérales de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cette difficulté économique se traduit par l'incapacité du gouvernement à honorer ses contrats avec les OSC. Ainsi, suite à la mise en place des projets locaux d'infrastructure pour le compte de l'État avec des prêts de banques locales, les OSC n'ont pas pu obtenir de remboursement de la part de l'État. Les avocats et les

professionnels du droit ont formé un groupe juridique pour défendre ces OSC afin de récupérer l'argent qui leur est dû.



Sur le plan politique, un pas important a été franchi vers la tenue d'élections locales. Bien que récemment reportées pour 2018, ces élections devaient auparavant avoir lieu en 2016, puis en 2017. Les OSC ont activement préparé les électeurs aux élections qui n'ont pas encore eu lieu. Suite aux manifestations contre le gouvernement pendant la majeure partie de l'année, qui ont rassemblé plusieurs milliers de personnes mobilisées contre la gestion économique inefficace, la mauvaise gouvernance et les réformes électorales, le président s'est entretenu avec le chef de l'opposition. Le fait

même que cette réunion ait eu lieu a été un pas en avant important vers le quasi-consensus dans le dialogue national sur des mesures concrètes à mettre en œuvre. Cela a permis d'aboutir à des échanges réguliers sur des questions nationales de première importance et à mettre en place un cadre de dialogue standard. Le 12 octobre 2016, un accord politique a été signé entre le gouvernement et le parti de l'opposition. Les OSC ont joué un rôle important pour atteindre cet accord. L'accord comprenait la révision du Code des collectivités locales et du Code électoral, ainsi que l'indemnisation des victimes de la violence de 2013, y compris le Groupe organisé des hommes d'affaires (GOHA) et les membres de l'Union des radiodiffusions et télévisions libres. Le plaidoyer des OSC a contribué à promouvoir la paix tout au long de ce conflit, et l'accord qui a été trouvé a mis fin à une vague de manifestations de rue dirigées par l'opposition.

Dans ce contexte politique pacifique, la politique nationale guinéenne de gestion des OSC a aidé une douzaine d'OSC à formaliser une plate-forme et à prendre une part active aux questions électorales. La plate-forme se compose de REGARD CITOYEN, administré par l'ONG CENAFOD qui abrite le secrétariat technique. Le secrétariat technique a fait des suggestions aux membres de l'Assemblée nationale dans le but d'améliorer le Code des collectivités locales et le Code électoral. Ces propositions d'amélioration des axes politiques devaient être examinées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale en février 2017.

L'État se trouve dans une position affaiblie vis-à-vis de la gestion du secteur des OSC en raison d'un manque de statistiques fiables, des informations provenant de sources multiples, notamment de l'État, des organisations du secteur privé, les ONG internationales (ONGI), les fondations et les organisations donatrices. Les OSC sont placées sous la tutelle du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, et notamment du Service national de promotion et de réglementation des ONG (SERPROMA). Le manque de moyen et de données fiables n'a pas permis d'estimer d'une manière précise le nombre d'OSC existantes en Guinée en 2016.

Les OSC opèrent dans toutes les régions du pays, avec une prédominance de groupements professionnels, de coopératives et d'autres associations de citoyens dans les municipalités rurales et urbaines de l'intérieur, et des organisations regroupées dans les capitales régionales et la capitale politique Conakry.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.3

Les textes légaux et réglementaires régissant le fonctionnement des OSC, la nature de leurs interventions et leurs missions n'ont connu aucun changement substantiel en 2016. Elles ont continué à bénéficier d'exonérations fiscales et n'ont pas été soumises à un prélèvement sur les subventions reçues de différents partenaires (celles qui ont été en mesure de recueillir des fonds).

Il existe plusieurs formes d'OSC en Guinée, y compris des groupements de producteurs, des coopératives, des organisations non gouvernementales (ONG), des ordres, des syndicats, des conseils nationaux et des confédérations. Les groupements de producteurs, les coopératives et les associations sont régis par la loi 014. Ils mènent une activité économique et sont des entités à but lucratif. Les ONG, les ordres, les syndicats et les

conseils nationaux sont régis par la loi 013 et sont considérés comme n'ayant pas de but lucratif. Les confédérations peuvent être à but lucratif ou non, selon la mission de la confédération en question.

Les revenus générés par les OSC servent à couvrir les coûts de leurs activités. Les OSC ont le droit de soumissionner pour des contrats gouvernementaux et locaux. Les contrats confiés aux OSC qui ont pour objectif la mise en œuvre de contrats gouvernementaux doivent être déclarés auprès des services fiscaux moyennant paiement qui est inclus dans le coût global du contrat ou de la mission.

La loi 13 (relative aux ONG) et la loi 14 (relative aux groupements de producteurs, aux coopératives et aux groupements de producteurs associatifs), toutes deux datant du 4 juillet 2005, sont restées inchangées en 2016. Toutefois, l'application de ces lois constituait parfois un obstacle à la croissance de certaines OSC. Les obstacles administratifs et le faible contrôle des demandes de renouvellement des licences étaient deux facteurs contraignants vis-à-vis des OSC. Cependant, en 2016, la loi n'a pas été interprétée le sens strict du terme à l'égard des OSC, ce qui en pratique a laissé plus d'espace politique à celles-ci.

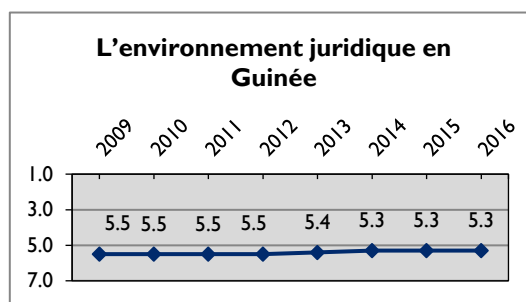
Selon la loi qui s'applique aux ONG, les accords d'exploitation doivent être renouvelés tous les trois ans. Cela nécessite le dépôt d'un rapport d'activité et le paiement d'une redevance. Cependant, la plupart des ONG ne le font pas pour diverses raisons, et elles ne craignent pas non plus à ce que cela compromette leur existence.

En 2016, l'absence des documents juridiques qui sont normalement délivrés à certaines OSC par les services de l'état concernés ne les a pas empêchées de formaliser des accords avec leurs partenaires.

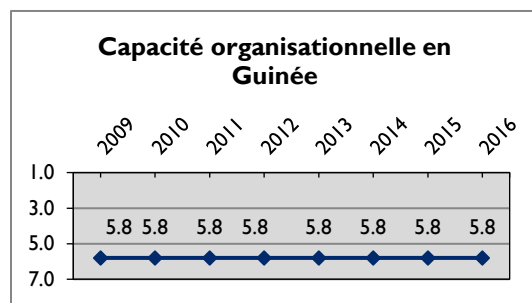
Certaines organisations de défense des droits de l'homme ont parfois réclamé de l'aide à leurs activités de défense du droit des citoyens face au silence du gouvernement. Elles se sont fait particulièrement bien entendre sur la violence à l'égard des jeunes filles, en particulier dans le cas de viols répétés. La Coalition des ONG pour la défense des droits de l'homme (CODDH) et la Convergence des jeunes leaders pour la paix et la démocratie (COJELPAID) sont les deux principales organisations guinéennes de défense des droits de l'homme.

Les OSC sont libres d'exprimer leurs propres opinions. La presse, qui est un acteur important de la société civile guinéenne, est libre d'aborder tous les sujets d'intérêt national et de donner aux citoyens l'occasion d'exprimer leurs opinions. Parfois, les autorités répriment les médias d'opposition pour défendre leur position face à une décision majeure au niveau national. Cela se manifeste généralement par la suspension des organisations de médias sous prétexte qu'elles ne respectent pas les méthodes journalistiques appropriées pour assurer l'exactitude de leurs rapports. En 2016, les OSC n'ont signalé aucun harcèlement. En 2016, les OSC ont fait entendre leur voix dans le discours public et parmi la communauté internationale, dénonçant l'adoption du nouveau code électoral rédigé par l'Assemblée nationale.

Les avocats ont fait des progrès dans les interventions menées avec succès pour le compte des OSC, y compris celles qui étaient impliquées dans des contrats publics visant à construire et à améliorer les infrastructures dans les régions (en particulier à Boké et Kankan). Les avocats et les professionnels du droit ont formé un groupe de défense juridique pour aider les OSC à récupérer l'argent qui leur était dû par l'État. Bien que les textes légaux régissant la création et le fonctionnement des OSC n'aient pas fondamentalement changé, la création de l'association des juristes et des avocats qui travaillent pour défendre les intérêts de certaines OSC constitue un pas en avant.



CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.8



En 2015, la capacité organisationnelle des OSC a bénéficié de l'afflux de fonds pour lutter contre Ebola, cependant en 2016, les organisations n'ont pas bénéficié du même niveau de soutien local ou international. Néanmoins, compte tenu de la capacité des OSC au demeurant faible, leur capacité organisationnelle est restée généralement inchangée.

Bien que selon les règlements internes, dans la grande majorité des OSC, les pouvoirs soient séparés entre le conseil d'administration, le pouvoir exécutif et l'organe de contrôle, il

est clair que cette séparation n'est pas toujours respectée. Certains affirment qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre ces politiques comme il se doit en raison d'un manque de ressources humaines. De nombreuses OSC ne se conforment pas à l'exigence de renouvellement de déclaration de trois ans, elles sont conscientes du fait qu'elles ne seront pas sanctionnées pour cela. En pratique, les OSC ne se conforment pas au cadre écrit.

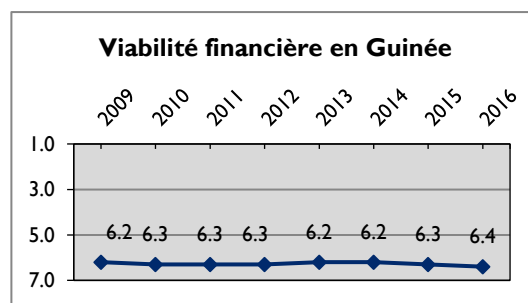
Dans les OSC de grande taille, les conseils d'administration qui fonctionnent comme il se doit ont une grande influence sur les opérations des OSC. Ils dirigent et contrôlent la mise en œuvre des missions confiée aux membres. Un conseil d'administration efficace affecte d'une manière positive la crédibilité de l'organisation et renforce le respect des principes de bonne gouvernance au sein des OSC.

En outre, les difficultés de mobilisation et d'accès aux ressources financières en 2016 n'ont pas permis à la grande majorité des OSC d'identifier et de constituer des groupes de membres locaux pour soutenir leurs efforts, ce qui les a fait dépendre du financement des donateurs étrangers. Cela a eu de multiples conséquences, à savoir la perturbation de la planification stratégique, la réduction du personnel permanent salarié et a forcé la plupart des OSC à utiliser du matériel de bureau obsolète.

Les quelques OSC qui réussissent à mobiliser les ressources locales sont souvent des groupes dirigés par la diaspora qui travaillent dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de la jeunesse. Deux exemples en sont l'Association de la diaspora de la préfecture de Telimele et l'Association de la diaspora de la préfecture de Gaoual. Les organisations religieuses, telles que l'Association des musulmans africains, sont capables de mobiliser des ressources locales pour construire des mosquées.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.4

Les conditions de travail des OSC ont été négativement touchées en 2016 par le retrait du financement pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, c'était particulièrement le cas des ONG qui dépendent des financements extérieurs. C'est le cas dans presque toutes les OSC, exception étant faite pour les groupes et les confédérations qui rassemblent les agriculteurs et les professionnels ; ces groupes ont continué à bénéficier d'un soutien venant de l'extérieur jusqu'en 2016. Ainsi, l'Agence française de développement (AFD) a continué à soutenir la Confédération nationale des organisations paysannes (CNOGP) et l'Union des producteurs de coton de Haute Guinée. La CNOGP compte le plus grand nombre de membres de tous les groupes de producteurs et couvre l'ensemble du pays. Les Employeurs de Guinée et ses associations membres ainsi que les ordres nationaux de professionnels tels que les avocats et les médecins, font exception à cette tendance, selon le degré propre à chacune des organisations. Certaines



associations locales qui perçoivent des revenus de la part des enfants expatriés arrivent également à assurer leur viabilité financière.

Les OSC guinéennes reçoivent presque tout leur financement venant des donateurs bilatéraux ou multilatéraux sous forme de projets ou de programmes conçus par les donateurs et les partenaires internationaux, qui sont ensuite soumis aux OSC avec un budget préapprouvé. Les principales organisations donatrices sont l'USAID, l'AFD, l'Agence de coopération allemande (GIZ), les ambassades, les agences de coopération des Nations Unies (UNICEF, OMS, FAO) et l'Union européenne. Ils financent conjointement des activités dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la démocratie, de la gouvernance et de l'infrastructure.

Les sociétés minières financent des projets locaux mis en œuvre par les OSC. Certaines de ces sociétés comprennent la Bauxite de Guinée, la Bauxite de Kindia, la Société Aurifère de Guinée et la Fondation de Rio Tinto. Les OSC participent pleinement à la gestion du développement des communautés des deux sociétés minières ainsi qu'aux projets et programmes financés par le gouvernement et ses partenaires. Les activités des entreprises visant la responsabilité sociale cherchent à atténuer les effets de l'exploitation minière sur l'environnement et à soutenir les communautés adjacentes aux sites miniers. Les bailleurs de fonds, le gouvernement et les sociétés minières sont la principale source de ressources financières accessibles aux OSC. Les cotisations des membres complètent leurs revenus, mais elles ne sont pas suffisantes pour assurer le fonctionnement des OSC.

En 2016, les fonds de ces partenaires internationaux se sont fait rares et étaient, dans la majorité des cas, directement alloués aux structures étatiques pour des actions spécifiques liées à certains problèmes cycliques : construction ou maintenance des infrastructures, santé, ou soutien aux structures décentralisées. Ainsi, l'USAID travaille avec le Ministère de la Santé à travers le projet StopPalu pour lutter contre le paludisme. L'AFD soutient la décentralisation par le biais du ministère de la Planification avec le Programme d'appui aux communautés villageoises. L'Union européenne soutient la société civile par le biais du Programme d'appui à la société civile (PASOC). Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation bénéficie de l'opportunité de renforcement des capacités offerte par le PASOC.

Malgré les diverses actions positives menées par les OSC, elles n'ont toujours pas réussi à créer une culture de la philanthropie qui trouve l'écho parmi les hommes et les femmes d'affaires. Si une OSC est soutenue par une personne fortunée, c'est parce que cette personne est originaire du village où l'OSC opère, parce qu'elle impliquée dans un parti politique qui bénéficierait de soutien, ou qu'elle est personnellement impliquée dans la direction de cette OSC.

En 2016, cette pénurie des ressources financières accessibles aux OSC a eu pour conséquence la fragilité des systèmes de gestion financière ce qui a eu un impact négatif sur les activités. Ce fait constitue une préoccupation constante pour les partenaires internationaux.

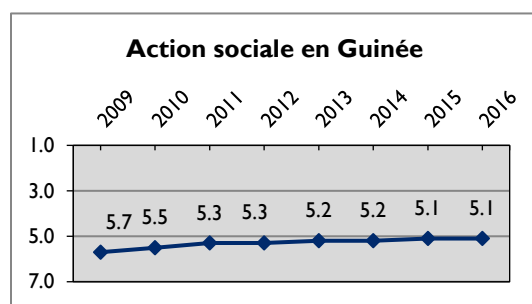
En l'absence d'une politique de financement favorable à un nombre significatif d'OSC (à l'exception des entités qui chapeautent des organisations paysannes et des médias), les ressources des OSC proviennent uniquement de projets soumis aux partenaires ou de l'investissement personnel des dirigeants des OSC susceptibles d'être en mesure de financer des activités à petite échelle.

Les audits internes ont été rares et n'ont eu lieu que si un bailleur de fonds international finançait une OSC dans le cadre d'un projet en cours.

ACTION SOCIALE : 5.1

Tout comme en 2015, les OSC ont pu continuer l'action sociale. Le principal succès du 2016 a été la mise en place d'un cadre de dialogue pour arbitrer un différend entre le gouvernement et les partis de l'opposition qui a provoqué des protestations et des destructions de biens. La Coalition des filles et des femmes de Guinée

(COFFIG) et la Convention des acteurs non-étatiques de Guinée (CANEG Guinée) ont été à l'origine de cet effort. Au niveau des décideurs dans les branches exécutive et législative, des canaux de communication directe entre les OSC et les décideurs politiques sont bien existants.



En 2016, il y avait des tensions politiques entre le gouvernement et le parti de l'opposition, accentuées par les disputes politiques en cours sur la répartition du pouvoir à travers le processus de décentralisation. Les pourparlers avec l'opposition ont été interrompus, qui a alors menacé d'une escalade de manifestations de rue. Les OSC ont contribué au rapprochement entre la société civile, le gouvernement et les bailleurs de fonds à travers le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD). Le dialogue a débouché sur un cadre de révision du code électoral, du code

de gouvernement local et d'établissement d'un calendrier pour la tenue d'élections locales et communautaires. Les OSC ont participé à ce dialogue et ont ratifié les documents qui en ont résulté, bien que certaines OSC aient eu des différends sur deux des accords relatifs à la méthode de désignation des chefs de quartiers et de districts. Les membres de l'Assemblée nationale, les OSC ont déposé une plainte conjointe officielle auprès de la Cour constitutionnelle dans le but d'annuler la section de l'accord relative à la nomination des chefs de quartier et des districts.

De plus, l'initiative de rencontres périodiques entre le président et l'opposition, ce qui a assuré la paix durable en Guinée en 2016, est le fruit du travail des OSC, dont plusieurs sont issus des groupes de prévention et de gestion de la paix, comme COFFIG et CANEG Guinée.

Les propositions des OSC pour des améliorations constantes du code électoral et du code des autorités locales ont été formulées au sein de REGARD CITOYEN et soumises à l'Assemblée nationale pour examen. Alors que le code communautaire considère les OSC comme partenaires des gouvernements locaux, d'autres efforts de promotion et de lobbying pour permettre aux OSC d'obtenir un financement des autorités sont encore au stade de la rédaction.

Lorsque les efforts de plaidoyer des OSC échouent, cela peut souvent être attribués aux égos conflictuels des leaders des organisations. Même avec la signature de l'accord politique en 2016 par le représentant du Conseil national des OSC (CNOSCG), les dirigeants des OSC dissidentes ont continué à exprimer leurs objections à haute voix.

Alors que des efforts sont déployés par des réseaux et d'autres coalitions pour rassembler davantage d'OSC afin de renforcer la collaboration, la tendance de constitution de grands groupes d'OSC s'affaiblit, car les désaccords des dirigeants sur les questions nationales les empêchent d'obliger les autorités institutionnelles à adopter des lois favorables aux cadres juridique et économique régissant les OSC guinéennes.

PRESTATION DE SERVICES : 5.1

Les OSC guinéennes sont impliquées dans les secteurs d'éducation, de santé, d'eau potable, en prêtant leur soutien aux pratiques de la bonne gouvernance, à la défense des droits de l'homme et la protection de l'environnement. Toutefois en 201, leur capacité à fournir des services est restée faible.

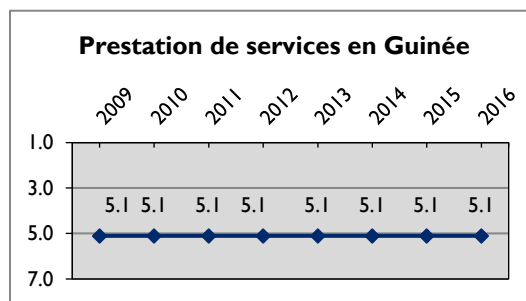
Des ressources financières limitées ont forcé certaines OSC à faire preuve de créativité et d'élargir leur gamme de services habituels, afin de mieux cibler les zones ayant de l'argent. Une tactique commune consistait à créer des associations de gestion de l'environnement formelles ou informelles. Parmi ces associations récemment créées citons l'ONG Sauvez l'environnement de Guinée, le Forum des ONG pour le développement durable (FONGDD) et les Volontaires pour la protection de l'environnement. Cette tendance est la conséquence des

espoirs nés lors des sommets de la Conférence des Parties (COP) 21 et 22, qui ont suggéré des investissements dans les pays victimes du changement climatique.

Les activités des OSC sont généralement conçues et planifiées avec la participation des populations qu'elles sont censées aider. Cependant, les OSC ont du mal à fournir suffisamment de services pour les communautés qui sont censées en être bénéficiaires. Les seules OSC qui ont pu fournir des ressources suffisantes étaient celles soutenues par des programmes financés par des donateurs ou des ONGI.

Le faible niveau des cotisations des membres collectées par les OSC compromet également la mobilisation des ressources, ce qui limite l'ampleur des activités menées par les OSC. En 2016, l'assainissement des rues et des places de Conakry était le sujet particulièrement vulnérable.

En outre, les OSC (y compris celles qui ont évolué dans le contexte du développement rural) avec des projets d'appui aux filets de sécurité sociale ou aux projets du Fonds international de développement agricole (FIDA) ont échappé à la crise des OSC guinéennes en 2016. Les groupements de producteurs agricoles étaient également en mesure de continuer à fournir des services à leurs membres.



En 2016, des OSC connues pour venir en aide aux enfants démunis, comme Villages SOS, ont bénéficié du soutien de fondations et de clubs comme la Fondation Djene Kaba Conde, qui a fourni de kits alimentaires et de fournitures scolaires. Village SOS soutient, protège et éduque les enfants vulnérables et les orphelins. Cette organisation est active dans les régions de N'Zerekore, Kankan et la ville de Conakry. Les dons divers (y compris les biens et les services), sont alloués par les OSC et le Service national d'assistance humanitaire (SENAH) de Guinée pour les enfants particulièrement défavorisés et orphelins. En outre, des personnes et des villages victimes de catastrophes naturelles ou d'épidémies (principalement des cas d'Ebola) ont bénéficié de dons et de soutien de plusieurs sources locales et étrangères. Les dons venant de l'extérieur du pays adressés à la population guinéenne arrivent généralement à destination sans problème.

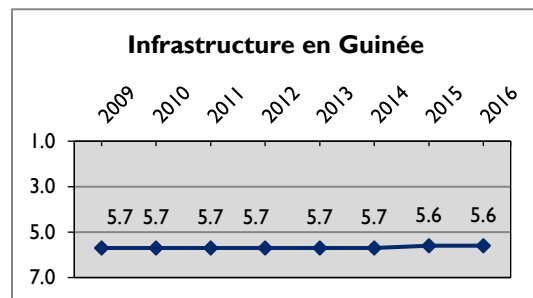
Malgré l'existence de textes légaux permettant aux OSC de participer à des projets gouvernementaux financés par l'État, elles ne bénéficiaient directement que des rares opportunités financières venant du gouvernement. Bien que le gouvernement reconnaisse les efforts déployés par les OSC pour fournir des services sociaux basiques, les services de l'État ont encore du mal à accepter pleinement le partage des espaces avec les OSC sur les décisions et la mise en œuvre des projets. L'implication substantielle des OSC dans des actions ou des services sociaux de base est, dans la plupart des cas, imposée par les partenaires financiers. Les principaux partenaires donateurs : l'AFD, la Banque mondiale, l'USAID et l'ONU ont souvent besoin de partenaires locaux pour mettre en œuvre des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'infrastructure.

À ce jour, certains réseaux d'observateurs des OSC qui surveillent les actions du gouvernement ont été mis en place et ils communiquent régulièrement leurs conclusions par le biais des médias et des rapports. Les Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement (LEJEPAD) présentent régulièrement des rapports de suivi au sujet du gouvernement, et l'Association Guinéenne des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) fait régulièrement part des promesses électorales et des actions gouvernementales.

INFRASTRUCTURE : 5.6

En pratique, la situation au niveau d'infrastructure est restée pratiquement inchangée pour les OSC guinéennes depuis 2015. Depuis plusieurs années, les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle positif dans les activités des OSC. Le téléphone mobile, l'ordinateur, internet et les média sociaux sont

utilisés par la majorité des OSC dans les zones urbaines du pays. Les OSC utilisent désormais Facebook, les applications de messagerie et Twitter. Les radios sont toujours largement utilisées pour partager des informations, inviter à des événements, lancer des alertes, dénoncer les abus et promouvoir des articles et d'autres produits. Les téléphones portables, les ordinateurs et les réseaux de communication sont aujourd'hui à la portée de la majorité des OSC des grandes villes et des villes de taille moyenne du pays.



De plus en plus d'OSC se sont spécialisées dans les services de communication ; l'Association des blogueurs guinéens (ABLOGUI) en est un exemple. ABLOGUI propose les services pour collecter et traiter des informations relatives au processus électoral et sur de nombreux autres sujets qui affectent la gouvernance, y compris les promesses d'infrastructure de l'État et d'autres promesses de nature sociale. Les mêmes organisations de services intermédiaires (OSI) qui existaient en 2015 opèrent toujours en Guinée. Parmi elles, citons le CNOSC, le FONGDD, la Confédération

nationale des organisations paysannes, la Plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD), le Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD), la Guinée 44 et l'Association guinéenne pour la transparence (AGT). Elles se sont dotées de moyens d'OSC en matière de gestion et de structure, et ont continué à promouvoir les liens entre les organisations. Elles offrent également une formation sur un large éventail de sujets, de l'eau et l'assainissement à l'accouchement et l'éducation des filles. Elles sont également fortement impliquées dans les processus électoraux et la surveillance des services offerts par le gouvernement.

En termes de partage d'informations, une quinzaine d'OSC regroupées au sein de REGARD CITOYEN partagent des informations sur le processus électoral en Guinée à travers un site appelé *Guinea-Vote*. Le FONGDD gère une plateforme où les OSC peuvent rechercher des opportunités de financement et de partenariat.

Les OSC ne disposent pas de mécanisme fiable de collecte et de diffusion d'informations sur les événements dans le pays qui serait facilement accessible aux citoyens. Ce fait est à l'origine de la réaction souvent tardive des OSC à certaines situations qui compromettent la paix des citoyens. Certaines technologies actuelles, y compris les stations de radio et autres médias, ne sont pas à la portée de toutes les OSC en raison de leur coût.

En 2016, toutes les OSC qui sont impliquées dans la prévention et la gestion des conflits ont également travaillé avec les médias pour diffuser des messages de paix et de cohésion sociale. Ces activités étaient dirigées par le CNOSCG, le Réseau africain jeunesse de Guinée (RAJGui) et la Coalition des jeunes leaders pour la paix et le développement (COJELPAID).

Les OSC rurales ont développé des sujets de formation liés à leurs pratiques agricoles avec le soutien des services techniques décentralisés de l'État.

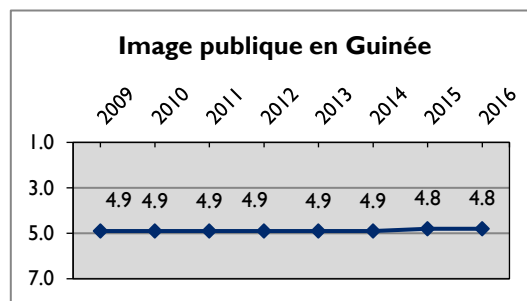
De nombreuses OSC ont des formateurs spécialisés dans le renforcement des capacités dans divers domaines : la structure et le fonctionnement des OSC, la gestion financière des OSC, la mobilisation et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Certaines OSC sont spécialisées dans l'alphabétisation fonctionnelle avec des outils appropriés destinés à la formation en gestion pour les managers, les membres des coopératives et les groupes de production. Beaucoup de ces mêmes formations sont disponibles dans les zones rurales. L'Association des enseignants pour l'alphabétisation des villages travaille dans les zones rurales de Dabola et Dingiraye. Les agents de développement communautaire (ADC) fournissent également des formations, en plus de leur soutien aux plans de développement locaux dans les communes rurales. Les sessions de formation sont disponibles en français ainsi que dans les langues locales.

Le partenariat entre le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) et l'ONG CENAFOD (Centre Africain de Formation pour le Développement) pour la formation des jeunes comptables municipaux est devenu un succès national de collaboration officielle entre les agences gouvernementales et les OSC. Les 342 communes guinéennes ont bénéficié de ce partenariat.

Les partenariats entre les OSC, les gouvernements locaux et les sociétés minières se développent dans le cadre de projets menés par les communautés (écoles, centres et stations de santé, latrines publiques, protection de l'environnement et pistes rurales). L'ONG Les Amis du Monde (CAM) a géré plusieurs projets financés par des sociétés minières. Ils ont dirigé un projet d'éducation environnementale à Boké dans les écoles primaires financé par la Guinea Alumina Corporation. Ils ont également dirigé un projet de sensibilisation contre le paludisme financé par la Compagnie des Bauxites de Guinée à Boke.

IMAGE PUBLIQUE : 4.8

Entre 2015 et 2016, l'image publique des OSC n'a pas changé. Les OSC ont continué à défendre les intérêts publics. Cependant, le coût de la couverture médiatique empêche certaines OSC à faire connaître leur travail. Néanmoins, les activités globales des OSC ont été bien couvertes par les médias en 2016. Par exemple, leurs actions en matière de la défense des droits au logement équitables devant l'Assemblée nationale et leur marche pacifique contre le viol des jeunes filles ont été deux initiatives très médiatisées.



L'opinion citoyenne quant au rôle joué par les OSC dans le maintien de la paix au milieu du climat politique tendu de 2016 leur a été favorable. Les dirigeants du CANEG, du CNOSCG et du COFFIG ont occupé une position visible est déterminante dans la promotion du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix et l'atténuation des conflits dans le pays. Leur rôle dans ce domaine a été perçu positivement par le grand public grâce à leur contribution directe aux activités de la société civile.

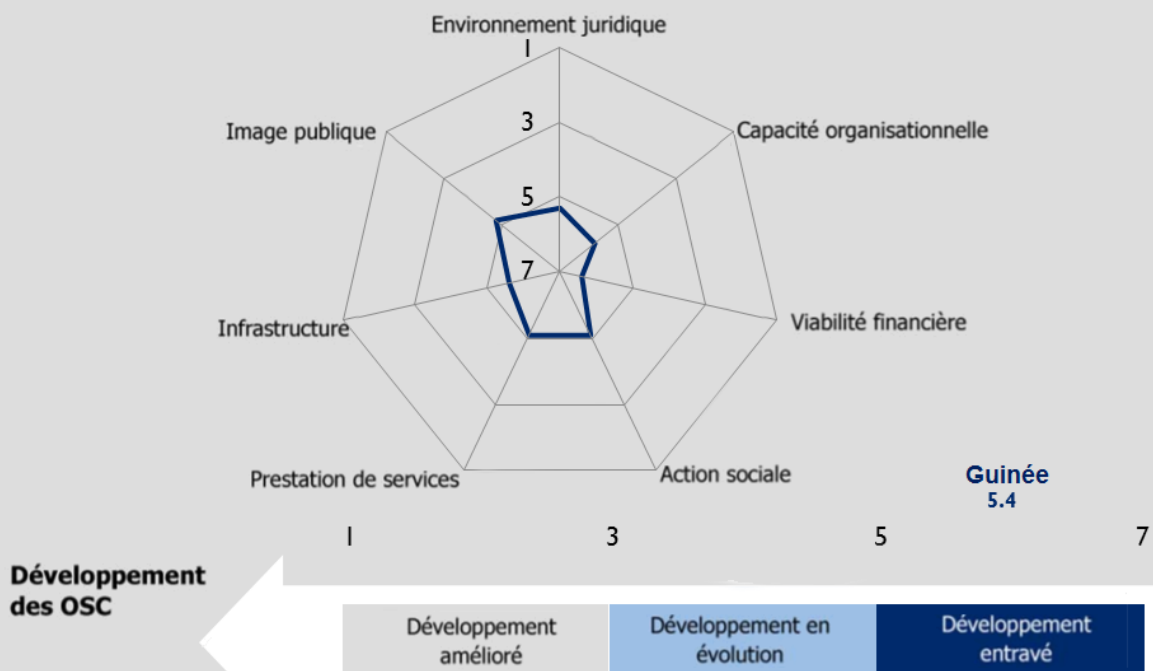
La radio communautaire a joué un rôle important pour l'image des OSC dans les zones rurales. L'USAID et l'UNICEF ont installé ou rétabli des radios communautaires en Guinée entre autres dans les préfectures de Kankan, Faranah, N'Zerekore, Koubia Dalaba et Forecariah. À Koubia, par exemple, la mise en place de la station de radio communautaire a impliqué la communauté dans la gestion de sa station et dans la supervision des dépenses pour le projet.

Les OSC ont bénéficié d'appréciation de niveau variable de la part des représentants de l'État. Dans la majorité des cas, les fonctionnaires avaient une perception négative de la présence des OSC dans leur secteur. Cela a été observé à presque toutes les réunions où les représentants des OSC et les représentants du gouvernement étaient réunis autour de la même table pour discuter des projets et des programmes. Malgré cela, plusieurs responsables reconnaissent la diversité de l'expertise des OSC en Guinée et la crédibilité des informations fournies par celles-ci. Le secteur privé a une opinion positive à l'égard des OSC car elles constituent une ressource communautaire et sont source d'informations fiables.

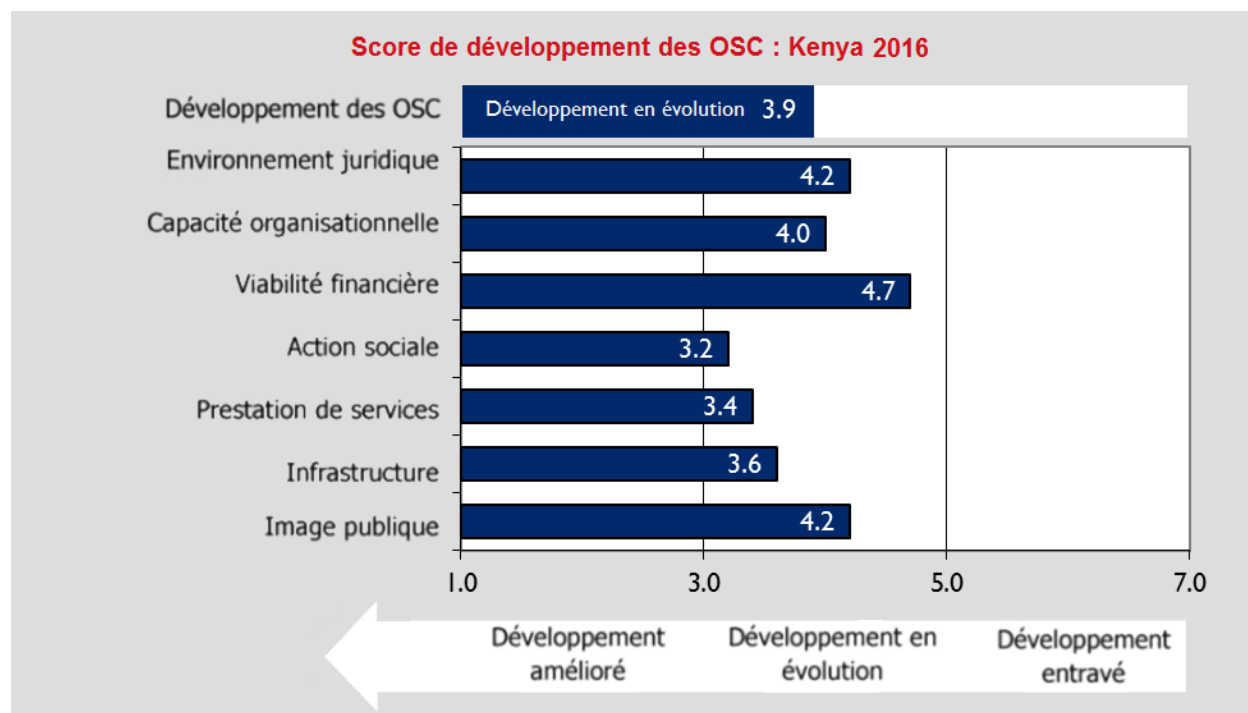
Un code d'éthique des OSC a été élaboré et distribué pendant ces dernières années avec le soutien de l'USAID pour renforcer la transparence dans la pratique des OSC, à travers un projet de bonne gouvernance appelé « Travailler ensemble ». On ne sait pas si la majorité des OSC sont au courant de ce code, et la faible application des règlements suggère qu'il n'était probablement toujours pas mis en œuvre. De plus, le SERPROMA n'a pas suivi son application à l'égard des OSC.

Les principales OSC publient des rapports annuels, cependant elles manquent de stratégie pour assurer leur large diffusion.

Score de développement des OSC : Guinée 2016



KENYA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 3.9

Faits relatifs aux pays

Capitale : Nairobi

Type de gouvernement :
République

Population :
47,615,739

PIB par habitant (PPP) : 3 400 \$

Indice de Développement Humain : 146

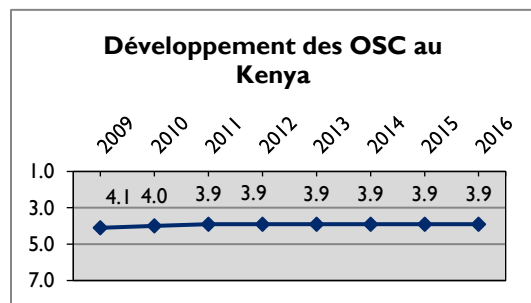
En 2016, les tensions ethniques omniprésentes, les attaques de bandits dans le comté de Baringo et les attaques terroristes dans le nord-est du pays ont plongé le pays dans une atmosphère d'incertitude. La fin du procès contre le vice-président William Ruto et le journaliste radio Joshua Arap Sang à la Cour pénale internationale (CPI), faute de preuves d'accusations de crimes contre l'humanité liées aux tristes conséquences des élections de 2007-2008, en était



un événement majeur. Alors que le projet de loi relatif au retrait du Kenya de la CPI était en instance au parlement, de nombreux observateurs estimaient que le procès contre les principaux dirigeants du pays avait été initié par les OSC. Les autorités kenyanes n'ont fait aucun progrès dans l'enquête sur ces crimes.

Fait positif, les autorités ont accusé quatre policiers d'avoir assassiné en juin 2016 un avocat de la Mission de Justice Internationale, son client et leur chauffeur. Cette affaire a mis en évidence les risques encourus par les défenseurs des droits de l'homme pour faire de sorte que la police réponde de ses actes. Cependant, le gouvernement a continué à appliquer les lois récentes qui affectent la liberté des médias. Au moins huit journalistes et blogueurs ont été arrêtés et accusés d'avoir « abusé d'un gadget de communication », « agacé un

fonctionnaire » ou « porté atteinte à l'autorité d'un fonctionnaire. » Plus tard dans l'année, un juge de la Haute Cour a déclaré la loi criminalisant l'abus de gadget de communication comme étant inconstitutionnelle.



Selon le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS), au troisième trimestre 2016, l'économie du pays a progressé de 5,7%. La croissance économique était bien répartie, le tourisme et les hôtels, l'information et les communications, et l'administration publique étant les secteurs les plus dynamiques. L'inflation était contenue selon l'objectif de 6,3% de la Banque centrale, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2015, principalement en raison de la hausse des prix des aliments et des boissons.

Alors que le pays s'approchait des élections en août 2017, des questions se sont posées sur la capacité de la Commission indépendante des élections et des frontières (IEBC) à administrer des élections crédibles et la capacité du pouvoir judiciaire à arbitrer équitablement les différends électoraux. À la fin de 2016, le Comité de coordination des organisations non gouvernementales (ONG) qui est l'organe d'État responsable de la régulation des OSC, a annoncé la radiation de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) en tant qu'ONG et la fin d'un programme d'assistance IFES, le Programme d'assistance électorale du Kenya (KEAP), qui visait à encourager des élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous. Cette mesure est survenue après que le président Uhuru Kenyatta ait exprimé des inquiétudes sur le fait que le programme visait à influencer les résultats des élections. Cependant, cet ordre a été annulé par le tribunal, qui a statué qu'étant donné que l'IFES était déclarée en tant qu'entreprise privée et non en tant qu'ONG, elle ne pouvait donc pas être radiée. L'IFES a continué à fonctionner pendant toute cette période.

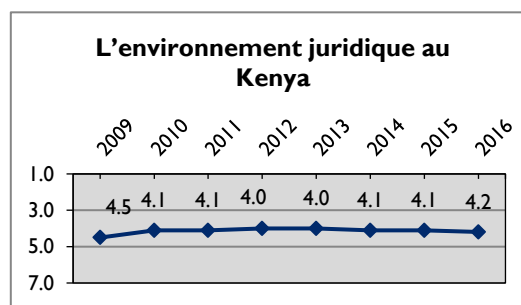
Malgré ce fait, le travail des OSC a été de plus en plus apprécié au niveau national et celui des comtés. Les OSC et le secteur privé ont coopéré pour renforcer la responsabilité du gouvernement et améliorer la prestation des services publics. Cependant, les organisations qui travaillent dans les domaines des politiques publiques, la gouvernance et les programmes des droits de l'homme ont eu des difficultés à trouver des financements et ont fait l'objet d'un examen minutieux de la part du gouvernement. Selon la tendance actuelle, les bailleurs de fonds ont continué à offrir un financement basé sur des projets plutôt qu'un soutien opérationnel général, ce qui a obligé de nombreuses organisations à trouver des fonds pour couvrir les coûts opérationnels.

Selon le Conseil national des ONG au Kenya, un forum créé en vertu de la loi de coordination des ONG (1990), en 2016, il y avait plus de 8 500 ONG déclarées ; c'est un statut à part pour les organisations exerçant leur activité pour le bien public dans le but de fournir les services dans les secteurs de la santé, l'assistance, l'agriculture, l'éducation et dans d'autres domaines. Le Comité de coordination des ONG a signalé qu'en 2013 il existait environ 30 000 sociétés déclarées, des sociétés à but non lucratif à responsabilité limitée par garantie et des trusts, et plus de 300 000 organisations communautaires (OBC). Les données plus récentes ne sont pas disponibles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.2

En 2016, l'environnement juridique des OSC au Kenya a régressé. Les OSC ont continué à être déclarées sous la Loi de coordination des ONG (1990), la Loi sur les sociétés (2012) ou la Loi sur les sociétés (2015) suivant un processus parfois difficile. Une partie de problème consiste dans le fait que la procédure de déclaration est toujours en attente d'être effectuée au niveau du comté, comme le prescrit le cadre de la décentralisation gouvernementale qui avait débuté en 2010. Les ONG doivent toujours s'inscrire en personne auprès du Comité de coordination des ONG à Nairobi, ce qui constitue une lourde tâche pour les organisations situées dans les comtés dépourvus de routes adéquates à moins de 600 kilomètres de la capitale.

En 2016, le Comité de coordination des ONG a soumis les OSC qui souhaitent passer par la procédure de déclaration à un examen plus rigoureux et à des exigences strictes en matière de rapports en raison des élections imminentes. Ainsi, en évaluant les demandes d'enregistrement, le comité a examiné de plus près les centres d'intérêt des organisations, les activités proposées et leurs emplacements. Les organisations enregistrées pour opérer au niveau national n'étaient pas autorisées à mener des activités au niveau du comté sans permis d'exploitation de celui-ci ; le permis peut être difficile à obtenir, en partie parce que les autorités des comtés n'ont pas établi de liste de contrôle. Les OSC opérant dans le cadre de la loi sur la coordination des ONG ont continué à faire face à des défis opérationnels non négligeables, ce qui a tendance à poser plus de problèmes aux les nouvelles organisations qui ne connaissent pas les exigences légales. Par exemple, les ONG doivent informer le Comité de Coordination des ONG et présenter des certificats de déclaration et les statuts aux banques si elles souhaitent ouvrir de nouveaux comptes bancaires. De plus, les organisations qui ne déposent pas de rapports annuels et de bilan comptables auprès du registraire des sociétés peuvent voir leur licence révoquée. Au cours de l'été 2016, selon les médias, les 959 ONG avaient été radiées pour ne pas avoir soumis des rapports annuels, un chiffre quelque peu surprenant que le Comité de Coordination des ONG n'a pas confirmé.



La loi sur les organismes d'intérêt publics (PBO) (2013) qui définit le cadre juridique global, a été promulguée en 2013 mais n'a jamais été appliquée car le gouvernement n'a toujours pas fixé de date pour son entrée en vigueur. Cette loi créerait pour les ONG un environnement plus favorable en les encourageant à maintenir des standards de gouvernance et de gestion au niveau élevé grâce à une autoréglementation efficace, en créant un organe régulateur indépendant, en rendant le processus de déclaration plus transparent et en obligeant le gouvernement à soutenir les ONG de diverses façons. Le 31 octobre 2016, une décision de la haute cour a ordonné au secrétaire du cabinet de la décentralisation et de la planification de fixer une date pour rendre cette loi opérationnelle. À la fin de l'année, le secrétaire du cabinet ne s'était toujours pas conformé à cet ordre, et le gouvernement a transféré les fonctions du Comité de coordination des ONG au ministère de l'Intérieur, passant outre le jugement de la cour. En 2016, le gouvernement a également mis sur pied un groupe de travail pour évaluer les points forts de la loi. Entre autres sujets, le groupe de travail a abordé la question des limites pour le financement venant de sources étrangères, basé sur le projet de loi de 2014 (modifications), qui vise à limiter le financement étranger à plus de 15% des budgets des ONG. De manière informelle, le gouvernement a mis en œuvre certaines dispositions de la loi PBO, y compris des contrôles plus stricts sur les exigences de reporting des ONG et le respect des lois et règlements en vertu de la loi de coordination des ONG.

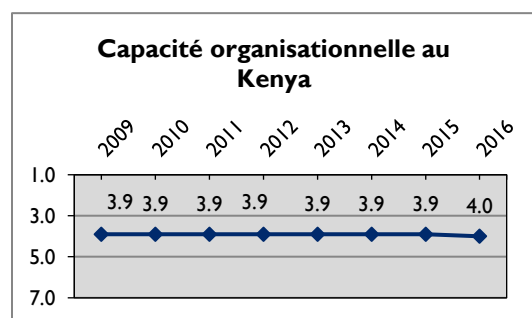
En 2016, le climat politique a posé aux OSC des défis supplémentaires. Les organisations mettant en œuvre des programmes sur la gouvernance et les droits de l'homme ont eu du mal, et cela parce que le procès de la CPI contre les principaux dirigeants du pays était considéré comme ayant été initié par les OSC. Le gouvernement surveillait de plus près ces organisations et, dans certains cas, leurs activités ont été gelées. Ainsi, le gouvernement a tenté de retirer l'agrément de l'IFES et de mettre un terme à son Programme d'aide électorale du Kenya (KEAP) après que le président eut exprimé sa crainte que l'argent entrant dans le pays ne soit utilisé pour influencer les élections de 2017. En réponse à cette initiative, six organisations se sont engagées en faveur de la démocratie électorale: la Commission internationale des juristes (CIJ) du Kenya, l'Institut pour l'éducation à la démocratie (IED), la Société pour le développement international (SID), la Commission kenyane des droits de l'homme (KHRC), le Consortium de la réforme d'éducation du Kenya (CRECO) et le CSO Reference Group (un groupe de quarante-quatre OSC travaillant sur la loi PBO) ont publié un communiqué de presse appelant le gouvernement à arrêter son offensive contre les organisations nationales et internationales soutenant les élections. La Haute Cour du Kenya a annulé les efforts déployés par le Comité de coordination des ONG ayant pour but la radiation de l'IFES. Dans un autre incident, les représentants du gouvernement ont critiqué SID pour sa publication d'informations sur les inégalités, même si elles étaient basées sur des données provenant de sources gouvernementales.

La loi prévoit des exonérations fiscales à l'égard des OSC, et l'Autorité fiscale du Kenya permet de générer des certificats d'exonération fiscale en ligne pour les organisations qu'elle juge conformes à la législation fiscale. Cependant, les exemptions peuvent être difficiles à obtenir, car les exigences comptables sont compliquées, les délais de réponse aux demandes sont lents et peu d'organisations sont capables de faire face à la bureaucratie administrative. Néanmoins, les OSC travaillant dans des domaines humanitaires tels que le VIH / SIDA, le paludisme, la tuberculose et la santé maternelle et infantile sont souvent en mesure d'obtenir des exonérations fiscales sur l'importation de médicaments et d'équipements liés à leur travail. Les organisations de donateurs bénéficient généralement d'exemptions de droits pour les médicaments. Les OSC travaillant dans le secteur agricole obtiennent parfois également des exonérations fiscales. Ainsi, un groupe de femmes travaillant sur le développement de la chaîne d'approvisionnement financé par l'organisation néerlandaise SNV a pu obtenir des exonérations de taxe à la valeur ajoutée sur ses activités agricoles.

Les OSC pourraient tirer un revenu de leurs biens et services, mais la plupart des organisations ne le font pas. Les OSC avec le statut des sociétés à responsabilité limitée par garantie peuvent soumissionner pour des contrats de services gouvernementaux. D'autres OSC peuvent répondre aux appels d'offres des marchés publics au niveau national et du comté, à condition d'avoir des certificats d'exonération fiscale.

Le Kenya dispose d'un système juridique assez solide, et les OSC sont généralement en mesure d'ester en justice pour demander réparation. Une organisation appelée Kituo cha Sheria offre des conseils juridiques aux OSC et prend en charge les affaires à titre gracieux en leur nom. L'Institut international des affaires législatives (IIIA) fournit également une assistance juridique aux OSC sur les questions des politiques.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.0



En 2016, le niveau de la capacité organisationnelle des OSC a baissé. L'une des raisons majeures de ce déclin est due au fait que de nombreuses organisations ont entrepris des projets dans des domaines en dehors de leurs activités principales et de leurs objectifs stratégiques. Par exemple, la baisse des opportunités de financement a incité les OSC telles que le Centre de ressources pour l'Afrique (CUTS-ARC) de Nairobi, dont le commerce international et la concurrence sont les préoccupations majeures, à rechercher des financements liés au changement climatique en reliant ce sujet au commerce. Du

point de vue de la planification stratégique, ce type de changement d'orientation s'est traduit par le non-respect des objectifs institutionnels initiaux. D'autres organisations se sont tournées vers des projets moins susceptibles d'être perçus comme conflictuels par le gouvernement. Citons à titre d'exemple le projet de l'Institut des affaires économiques (IAE) de mise en œuvre de renforcement des capacités pour préparer les OSC et les organisations communautaires au niveau des comtés à devenir parties prenantes sur les questions à prendre en compte lors des décisions électorales. Même si ces initiatives étaient liées aux élections, elles étaient moins conflictuelles que les programmes sur la gestion des finances publiques, la démocratie et les droits de l'homme, et d'autres sujets impliquant la gouvernance et la responsabilité. La capacité organisationnelle a également diminué à cause du fait que l'attention des donateurs s'est recentrée autour du financement par projet, ce qui a forcé certaines organisations, telles que SID, à laisser partir plusieurs membres du personnel employés à long terme et permanents.

En 2016, les OSC ont continué de dialoguer de diverses façons avec leurs circonscriptions. Par exemple, de nombreuses initiatives de responsabilisation sociale ont eu lieu au niveau des comtés. L'AIE a formé les OSC sur l'utilisation des fiches de performance communautaires et des fiches d'évaluation des citoyens pour responsabiliser les autorités nationales et celles au niveau des comtés, alors que le Centre d'autonomisation et de développement communautaire (CEDC) du district de Busia a mis en place des activités axées sur l'éducation civique, les fiches de performance communautaires et la collecte de données. Dans ce contexte du financement

changeant, certaines OSC ont estimé que la recherche de possibilités de financement pourrait compromettre leur capacité à mettre en œuvre des projets visant directement les besoins de leurs communautés. Le CEDC, par exemple, a entrepris le travail d'analyse des budgets des comtés, cependant ce canal de retour d'information sur la qualité des services fournis par leurs gouvernements locaux était moins efficace vis-à-vis des communautés.

Les plans stratégiques de la plupart des OSC sont alignés sur leurs missions, leurs visions et leurs objectifs. En voici un exemple typique, en 2016 IILA a commencé à mettre en œuvre un nouveau plan stratégique quinquennal qui a pris en compte la décentralisation de la gouvernance au niveau du comté. Cependant, la capacité des OSC à mettre en œuvre les stratégies est généralement déterminée par la disponibilité des ressources. Au cours des dernières années, les bailleurs de fonds ont réduit le financement de base en faveur du financement de projets, ce changement peut rendre la tâche de recherche du financement difficile pour celles des OSC qui se tiennent à leurs missions et leurs plans. Seules les OSC avec un large spectre d'activités inscrit dans leurs statuts peuvent atteindre leurs objectifs tout en satisfaisant les besoins des donateurs. D'autres organisations doivent essayer de recentrer leurs activités afin de les aligner sur leurs missions tout en attirant des financements de donateurs. Par exemple, à l'instar de CUTS-ARC Nairobi qui a élargi son champ d'action pour l'étendre au changement climatique, l'AIE, qui à priori travaille sur les questions de la finance publique et la budgétisation, s'est impliquée dans le développement agricole qu'elle rattache à la thématique de la budgétisation, ce qui, dans le sens strict du terme, ne fait pas partie de son mandat.

Dans la plupart des OSC, les membres du conseil sont impliqués dans la prise de décision. Cependant, certaines OSC ont simplement créé des conseils d'administration pour se conformer aux exigences de la procédure de la déclaration, cependant, en réalité ce sont les directeurs généraux qui détiennent le plein pouvoir dans leurs organisations. Certains membres du conseil d'administration sont inefficaces et semblent plus enclins à obtenir des indemnités que d'effectuer un travail de gestion. Les membres du conseil ne jouent aucun rôle dans la recherche du financement et rarement mettent en place un plan de sauvetage pour sortir leurs organisations de difficultés financières.

Dans les conditions d'un financement limité et le changement d'attitude des bailleurs de fonds qui ont passés du soutien opérationnel général au financement par projet, les OSC se trouvent coincées. Elles cherchent souvent à réduire les coûts opérationnels en embauchant du personnel temporaire ou à temps partiel pour des services administratifs tels que la comptabilité, les audits et la communication. En raison du bas niveau des salaires et l'incapacité de nombreuses OSC de retenir le personnel expérimenté, la rotation des effectifs est importante. La plupart des OSC licencient tout ou partie des employés à la fin d'un projet. Ce modèle a contribué à une fuite des cerveaux des entités de la société civile vers les gouvernements des comtés. Par le biais du Comité de coordination des ONG, le gouvernement central peut également affecter la capacité organisationnelle en refusant les permis de travail au personnel expatrié, comme c'était le cas en 2016 de Practical Action, l'organisation basée au Royaume-Uni avec des bureaux régionaux au Kenya. Les permis de travail sont généralement refusés aux membres du personnel signataires ou décideurs au sein de leurs organisations, ce qui garantit l'occupation des emplois par des Kenyans et non par des étrangers, mais cette mesure peut également être utilisée pour cibler les organisations qui posent un peu trop de questions au gouvernement.

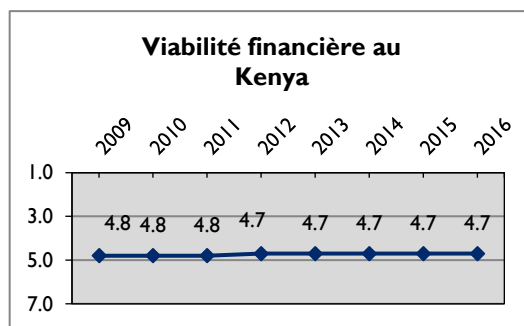
Plusieurs OSC sont incapables d'acheter de l'équipement de bureau moderne ou d'améliorer les actifs existants, car les donateurs financent rarement les besoins en infrastructure. Les OSC impliquées dans le travail politique investissent généralement dans les services de connexion internet pour effectuer des recherches, accéder aux documents et partager des informations avec les parties prenantes.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4.7

La viabilité financière des OSC kenyanes n'a pas changé en 2016 La majorité des OSC reçoivent des financements de sources étrangères. Le financement reste un vrai défi pour les organisations impliquées dans

les questions de la politique publique, en particulier si elles ne sont pas axées sur la décentralisation et la responsabilisation, des axes prioritaires aux yeux des donateurs. En outre, suivant la tendance datant de la crise financière de 2008, la plupart des donateurs ont cessé d'offrir un soutien opérationnel général, ce qui a affecté la viabilité financière des OSC à long terme, car elles ne sont plus en mesure de demander un financement flexible pour mettre en œuvre les axes prioritaires de leurs plans stratégiques. En 2016, des organisations telles que l'Uraia Trust et l'IFES ont financé des initiatives de renforcement des capacités liées aux élections.

La philanthropie au Kenya a encore des progrès à faire. Ce n'est pas seulement la faute du revenu moyen bas, car la plupart des gens croient que les OSC ont l'accès facile à des fonds étrangers et ont tendance à mal gérer leurs ressources. À l'heure actuelle, le soutien local provient davantage d'institutions philanthropiques que de dons individuels. Cependant, les organismes locaux de subvention sont de petite taille et n'offrent pas des montants de financement importants. Les fondations d'entreprise, telles que la Fondation Safaricom, Equity Foundation, et la Fondation KCB, ainsi que la Fondation M-PESA, un trust caritatif indépendant, allouent des fonds pour les secteurs de l'éducation et de la santé. La concurrence pour recevoir du financement de ces fondations est intense. La Kenya Community Development Foundation (KCDF) gère un fonds de dotation qui jumelle les subventions provenant d'autres sources, encourageant ainsi les organisations communautaires à renforcer leur capacité de collecte de fonds.



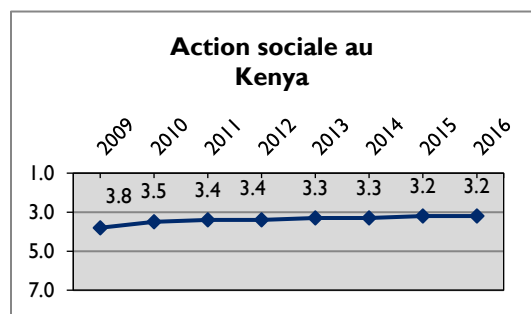
Les OSC tirent des revenus des sources allant de la vente de publications à des services de formation rémunérés. Le volume de publications vendues par les OSC est susceptible de diminuer, puisque les publications sont généralement liées aux projets et que le financement restreint ne couvre pas toujours leurs coûts. À priori, les OSC n'ont pas le droit de collecter des fonds à travers des activités en dehors de leurs mandats, mais certaines organisations telles que KCDF contournent cette restriction en créant des entités indépendantes, telles qu'une société d'investissement, dans le but de générer des ressources. La Société de la Croix-Rouge du Kenya (KRCS) gère un hôtel dans le cadre de sa stratégie visant à générer des fonds pour les situations d'urgence.

Les OSC sont légalement tenues de produire des rapports financiers qu'elles publient habituellement sur leurs sites web. Avant d'octroyer des fonds, la plupart des donateurs et des organisations intermédiaires demandent à examiner les comptes des organisations de la société civile pour s'assurer qu'elles sont viables et se conforment aux procédures financières appropriées. La Coopération au développement du Danemark (DANIDA) demande aux OSC de fournir des feuilles de temps indiquant le temps consacré par le personnel à diverses activités. DANIDA et d'autres donateurs exigent également de plus en plus que les organisations tiennent un compte séparé pour les fonds alloués afin d'assurer une gestion financière appropriée. Ces mesures ont un effet responsabilisant sur les OSC.

ACTION SOCIALE : 3.2

En 2016, le plaidoyer s'est maintenu à un niveau élevé. Les OSC ont cherché à s'engager davantage dans la gouvernance et la mise en place des axes politiques ; les gouvernements des comtés, quant à eux, ont été particulièrement réceptifs à l'égard des interventions des OSC, car, à cause des ressources limitées, ils se réjouissent de tout soutien qui les aiderait à mobiliser le public pour participer dans les processus locaux de planification et de budgétisation. Par exemple, l'IILA a travaillé avec les décideurs politiques et les parlementaires pour élaborer une loi type sur la lutte antitabac à l'intention des gouvernements des comtés, adoptée par le comté de Laikipia. D'autres OSC ont aidé le gouvernement du comté de Makueni à adopter des lois sur l'accès à l'information. Plusieurs organisations, dont l'AIE, ont poursuivi des initiatives de responsabilisation sociale, telles que les fiches d'évaluation de citoyens, les fiches de performance communautaires et le renforcement des capacités en ce qui concerne les gouvernements des comtés. La CEDC a élaboré une carte de performance communautaire concernant la prestation de services dans les établissements

de santé du comté et mené des rencontres avec des représentants du gouvernement, des fournisseurs de services en tête de liste et des utilisateurs de ces services pour discuter de son amélioration. Les OSC ont également déployé des efforts pour sensibiliser les gouvernements des comtés quant à la nécessité d'allouer davantage de ressources au secteur de la santé. Par exemple, le Palladium Health Policy Project a milité pour augmenter les allocations pour le VIH / SIDA et le paludisme dans les budgets des comtés de Siaya Kisumu, Kakamega et Migori. L'Institut pour la responsabilité sociale (TISA) a continué à évaluer la performance des gouvernements des comtés et la participation du public à la planification et à la budgétisation, tandis que le Centre pour le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance (CEDGG) a présenté une note sur les prévisions budgétaires.



En 2016, les efforts de plaidoyer au niveau national sont restés importants. Le Réseau de la liberté d'information, qui comprend ICJ-Kenya, la Coalition Elimu Yetu, le Centre pour la Gouvernance et le Développement, Bunge la Mwananchi et le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET) ont fait campagne pendant des années pour l'adoption de la loi sur la liberté de l'information, qui a finalement été promulguée en septembre 2016. Le KHRC a formé la coalition Kura Yangu Sauti Yangu, qui a soutenu les préparatifs du Kenya pour les élections de 2017 en

promouvant un cadre électoral plus organisé et un organe électoral plus responsable.

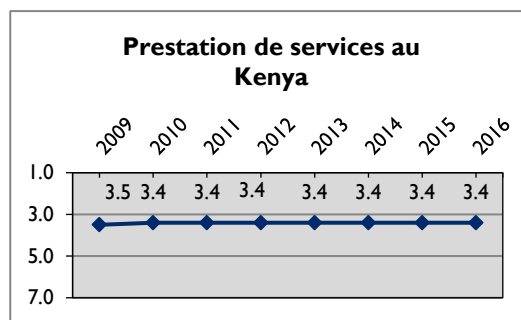
Bien que des progrès aient été réalisés dans la création de coalitions et de réseaux, les activités de promotion des OSC restent parfois floues ou leurs mandats empiètent les uns sur les autres. Par exemple, le CUTS-ARC Nairobi, l'AIE et un réseau d'OSC ont contribué à l'élaboration du projet de loi sur la concurrence, qui vise à décourager les comportements anticoncurrentiels. Toutefois, leur coopération n'a pas duré en raison des différences d'agendas et de la concurrence entre les organisations membres. L'une des principales raisons du manque de coopération réside dans le fait que les donateurs individuels veulent parfois se prévaloir des mérites des changements de politique du soi-disant à leur financement, ce qui peut amener les OSC à travailler dans l'isolement et à dupliquer leurs efforts. Par exemple, l'Uraia Trust finance à la fois l'IEA et le KHRC sur la mise en place de fiches de performance communautaires, et malgré le fait que ces organisations ont des mandats différents et sont en compétition au niveau national, elles doivent cependant continuer à travailler ensemble pour atteindre l'objectif commun de responsabilité sociale.

Les initiatives des OSC vont souvent au-delà de leur public cible. Ainsi, en 2016, l'AIE a offert aux responsables du gouvernement de Busia et de Baringo une formation sur la responsabilité sociale, puis a élaboré un kit d'outils bilingues (anglais-swahili) sur le développement de fiche d'évaluation communautaires et d'audits sociaux et a formé quatorze OSC du comté sur ces outils et mécanismes. Les OSC participant à la formation ont travaillé avec les gouvernements de leurs comtés sur la décentralisation et la responsabilité sociale.

En 2016, les ONG ont continué, bien que sans succès, à faire pression sur le gouvernement pour mettre en œuvre la loi PBO. Les OSC ont travaillé avec les parlementaires pour examiner le projet de loi (amendement) du PBO 2016 qui ferait appliquer la loi. Ce projet de loi était toujours en stade d'examen à la fin de l'année. Après que le gouvernement n'a pas honoré la décision de la Haute Cour selon laquelle l'échec à fixer une date pour la mise en œuvre de la loi enfreint la constitution, les OSC ont déposé une plainte au tribunal contre les membres du gouvernement. Une audience pour l'affaire est prévue au printemps 2017. Pendant ce temps, l'Association des correspondants du Kenya (KCA) a rencontré des membres du parlement pour discuter de la loi PBO et de son effet sur les activités des OSC. Certaines OSC ont exprimé leur inquiétude sur le fait que les parlementaires qui se sentaient menacés par le travail des OSC parmi leurs circonscriptions chercheraient à imposer des contrôles supplémentaires par le biais d'une nouvelle législation.

PRESTATION DE SERVICES : 3.4

En 2016, les OSC kenyanes ont continué à fournir des services dans de nombreux domaines. Par exemple, les OSC ont mis en œuvre des projets d'assainissement de l'eau, de construction des salles de classe et de financement des installations sanitaires, par ailleurs, elles ont éduqué la communauté sur l'importance d'utilisation des services pour réduire les maladies et éradiquer la pauvreté. La communauté des donateurs étant de plus en plus axée sur les questions de la gouvernance et de la décentralisation, de nombreuses OSC ont offert des services de renforcement des capacités aux fonctionnaires du gouvernement du comté. Par exemple, l'AIE a reçu des fonds du KEAP pour former les parties prenantes dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et du logement. La plupart des organisations essaient d'offrir des services continus qui respectent leur mandat institutionnel, malgré l'évolution du modèle de financement.



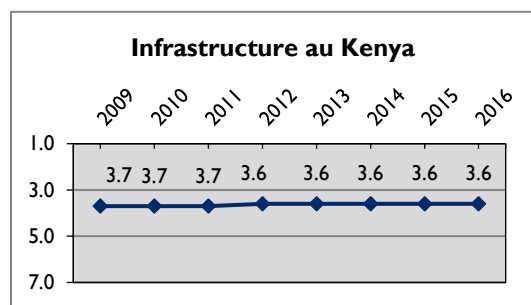
L'offre de biens et de services venant des OSC dépend en grande partie des besoins de la communauté. Par exemple, en 2016, la plupart des OSC travaillant dans le secteur de la santé ont subventionné les coûts des services de santé et des médicaments pour leurs bénéficiaires. Malaa, une organisation communautaire du comté de Makueni, a fait don d'un terrain pour un forage d'eau communautaire, et Nkoilale, une organisation communautaire du comté de Narok, a fourni des terrains pour un centre de santé communautaire. Les membres de la communauté apprécient généralement les initiatives de développement des OSC, si elles améliorent la prestation des services publics, garantissent la responsabilité dans la gestion des finances publiques ou jouent un rôle dans le renforcement des capacités. Les communautés sont également réactives si les organisations s'engagent à leur côté pour s'assurer que les opérations répondent à des besoins spécifiques. Ainsi, cet engagement est important pour les organisations religieuses du comté de Kitui qui jouent un rôle non négligeable dans le développement communautaire et travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales pour répondre aux besoins fondamentaux tels que l'eau.

Le gouvernement soutient les OSC impliquées dans la fourniture de services de santé et de soutien à l'agriculture en permettant de bénéficier d'exonérations fiscales sur l'importation de produits de base. Les gouvernements des comtés apprécient également les efforts des OSC, la preuve en est le recrutement du personnel des OSC pour combler des postes vacants. Les faits anecdotiques suggèrent qu'un certain nombre de membres du personnel qui ont travaillé avec des OSC occupent désormais des emplois dans les gouvernements des comtés.

INFRASTRUCTURE : 3.6

L'infrastructure à l'appui des OSC du Kenya n'a pas beaucoup changé en 2016. Bien que les OSC du Kenya hébergent divers centres et réseaux pour améliorer le partage d'informations, la préférence des bailleurs de fonds étrangers pour le financement par projet sape leur capacité à soutenir ces ressources importantes. En conséquence, la plupart des OSC cherchent à minimiser les coûts en proposant des ressources en ligne, même si de nombreuses organisations au niveau local sont incapables d'y accéder. Par exemple, l'AIE offre des portails en ligne grâce auxquels les utilisateurs peuvent accéder gratuitement à des informations sur le commerce, la budgétisation et la responsabilité sociale, alors que le Consortium africain de recherche économique fournit à ses membres l'accès gratuit en ligne aux articles de revues. D'autres organisations hébergent des centres d'information physiques. L'Institut du droit et de la gouvernance environnementale (ILEG) gère un centre d'information pour la communauté de Yala Swamp, et la KCA gère un centre de médias dans la ville de Kisumu qui est utilisé par les journalistes, les organisations de la société civile et les autorités du comté. En outre, CUTS-ARC Nairobi héberge un centre d'information à Nairobi qui fournit des informations sur le commerce et le développement, alors qu'Internews héberge des centres d'information pour les journalistes à Nairobi et à

Eldoret. En 2016, le Trust Uraia a fourni une formation et des ressources sur l'éducation et l'engagement civiques. En règle générale, les partenaires de la coalition trouvent des rapports annuels et des plans stratégiques dans les centres d'information au service des membres des réseaux et des coalitions. Le grand public utilise peu les centres d'information.



Les organisations donatrices locales comprennent Uraia Trust, ActionAid Kenya et Forum Syd, qui réallouent des fonds de donateurs à des OSC locales pour des projets visant à impliquer le public dans la gouvernance et la responsabilité sociale. En outre, le Réseau de développement Aga Khan (AKDN), par l'intermédiaire de l'Institute est-africain, finance des travaux sur des forums de recherche et de dialogue fondés sur des données probantes pour la prise de décisions sur les politiques. L'AKDN encourage le pluralisme à travers son programme de développement rural, qui renforce la capacité

des communautés locales à participer à la prise de décision. Le Kenya Community Development Network encourage le développement durable des communautés en les aidant à identifier et prioriser leurs besoins de développement. La Fondation Ford offre des subventions axées sur la jeunesse et l'autonomisation, le développement équitable, la créativité et la liberté d'expression, les économies inclusives et la liberté d'Internet. L'Agence de coopération et de recherche pour le développement (ACORD) soutient des programmes qui renforcent les capacités des organisations paysannes et les associations pastorales de petite taille.

Le nombre de coalitions parmi les OSC a progressé et elles se sont généralement formées autour des problèmes précis. Par exemple, le Réseau de justice fiscale et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique traitent des inégalités fiscales et du changement climatique, alors que le Forum sur la décentralisation rassemble des OSC travaillant sur le sujet de décentralisation. TISA à Nairobi, le Centre pour les droits de l'homme et l'éducation civique dans le comté de Mwingi, et le CEDGG dans le comté de Baringo travaillent ensemble, réunis dans une coalition sur la responsabilité sociale. L'UNESCO a formé un groupe de travail de journalistes pour mettre l'accent sur leurs préoccupations professionnelles. Certains donateurs préfèrent financer des réseaux et négliger des organisations individuelles faisant le même travail.

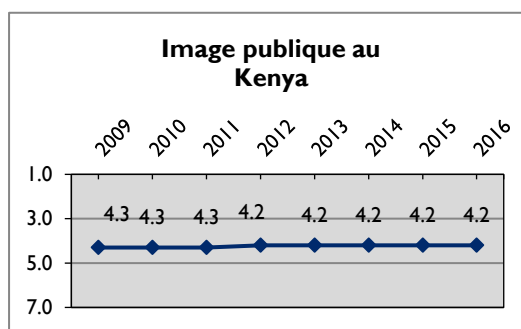
Un certain nombre d'OSC offrent des formations. Par exemple, en 2016, la KCDF a offert une formation sur la collecte de fonds et le plaidoyer au niveau local, et le KEAP a soutenu le renforcement des capacités des OSC et des OBC sur l'emploi, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. L'initiative Yetu, financée par l'USAID et la Aga Khan Foundation U.S.A visent à renforcer l'action philanthropique communautaire par le renforcement des capacités, le mentorat et l'échange des bonnes pratiques. Le matériel de formation est généralement disponible uniquement en anglais. Certaines formations sont offertes dans les langues locales si l'interprétation a été prévue dans le budget initial du projet. Dans certains cas, les formations utilisent de l'infographie et des documentaires vidéo dans les langues locales.

En 2016, comme les années précédentes, les OSC n'ont pas pleinement collaboré avec les médias. L'ILA s'est associée aux médias pour la mise en place des entrevues et des discussions publiques pour un documentaire sur la législation relative au tabac. En outre, le KHRC a discuté d'un partenariat avec les médias pour éduquer les communautés côtières sur les avantages du sel. En 2016, la coopération entre les OSC, le secteur privé et le gouvernement s'est recentrée sur la responsabilité dans la gouvernance et l'amélioration de la prestation des services publics. Par exemple, le Trust Uraia et ses partenaires nationaux et ceux au niveau du comté ont collaboré avec des représentants du gouvernement et le public pour améliorer la prestation de services publics. L'Alliance du secteur privé kenyan (KEPSA), le 2030 Water Resources Group, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et le Programme international de gestion des ressources hydriques de l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ-IWASP) ont introduit le Prix pour l'innovation dans le secteur de l'eau, pour reconnaître les innovations remarquables en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Le programme de récompenses fournit une plate-forme pour les acteurs des

secteurs public et privé et les OSC pour présenter leurs activités et surmonter la fragmentation dans le secteur WASH. Palladium Health a dispensé une formation à quatre gouvernements de comtés afin d'améliorer leur capacité à prendre des décisions fondées sur des données probantes et à participer à la budgétisation nationale de la santé.

IMAGE PUBLIQUE : 4.2

En 2016, l'image publique des OSC est restée mitigée. Les médias accordent généralement plus de couverture aux OSC engagées dans les questions politiques et de droits de l'homme par rapport aux autres questions de développement. Les médias appellent parfois les OSC opérant dans des secteurs spécifiques tels que les finances publiques pour leur proposer des informations. Les institutions de recherche sur les politiques telles que l'AIE, TISA et CUTS-ARC Nairobi peuvent être invitées à commenter sur les questions de politique publique et sur la législation. Les OSC participent également à des discussions en direct sur des questions socio-économiques et politiques. En 2016, le quotidien *Nation* a proposé une analyse de quatre pages d'une étude sur l'enseignement primaire dans sept comtés menés par l'AIE, ActionAid Kenya et les OSC de comté. Les journalistes, les politiciens et les célébrités demandent parfois un cachet pour assister aux événements organisés par les OSC, ce qui rend la couverture difficile pour de nombreuses organisations. Le roulement d'effectif élevé dans les médias entrave également la capacité journalistique et l'exactitude des reportages.

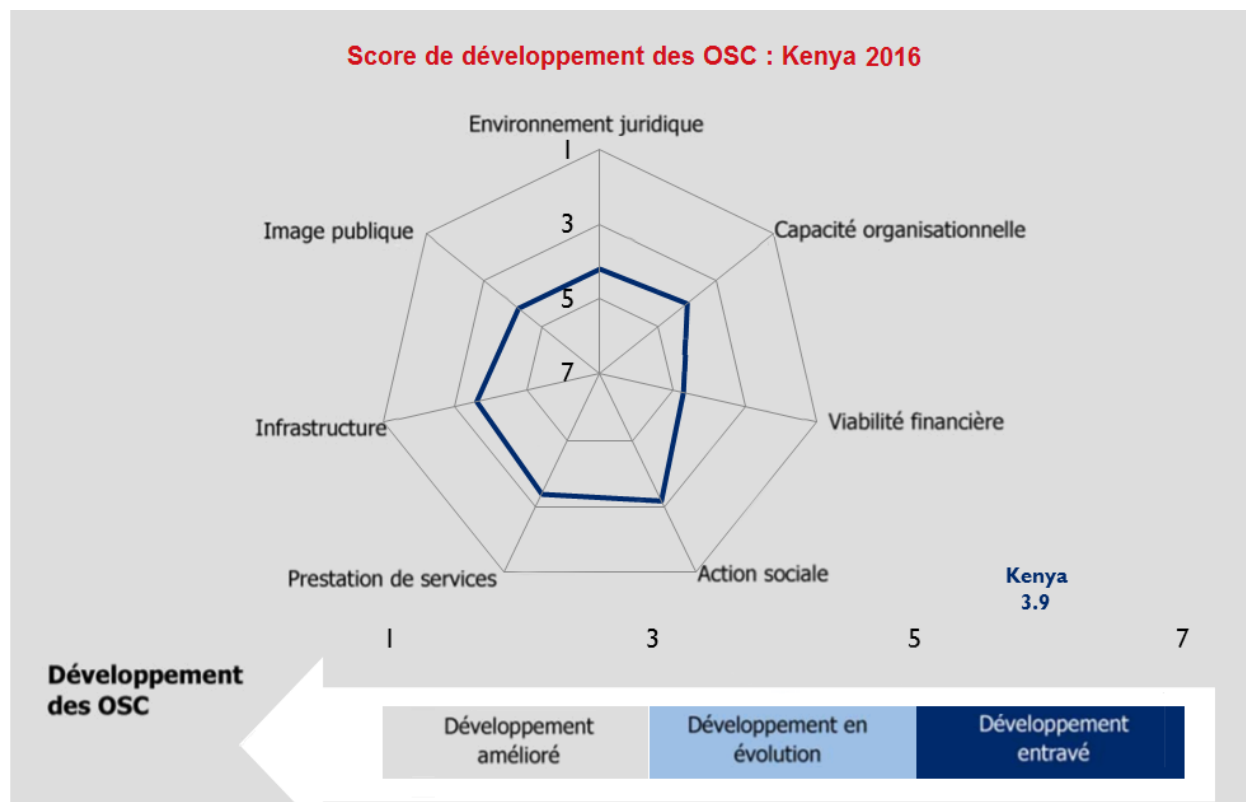


Le public a tendance à voir des OSC sous le jour de leurs affiliations perçues aux partis politiques. Par exemple, les OSC cherchant à trouver des responsables lors des scandales financiers du gouvernement sont susceptibles d'être perçues comme pro-opposition et ne sont donc pas soutenues par les citoyens et les parties prenantes qui soutiennent le gouvernement. La perception des OSC par le gouvernement et les milieux d'affaires demeure mitigée. Le gouvernement est particulièrement réticent vis-à-vis des OSC engagées dans un travail de gouvernance, qui suppose qu'elles aient été impliquées dans l'affaire controversée de la CPI. Les activités des OSC axées sur les droits de l'homme, la responsabilité et la justice, telles que le KHRC, International Commission of Jurist-Kenya Chapter et le Centre africain pour la gouvernance ouverte (AfriCOG) sont vues d'un regard suspect et sont scrupuleusement examinées, ce qui est d'autant plus le cas quand elles soumettent leurs rapports annuels. En général, le milieu des affaires semble croire que les OSC n'ont pas de rôle à jouer dans ses activités, et les OSC qui ont réussi à gagner la confiance des entreprises ne sont pas nombreuses. Cependant, les entreprises de petite échelle (entreprises dites *jua kali*) et les petites et moyennes entreprises ont tendance à considérer les OSC comme leurs partenaires.

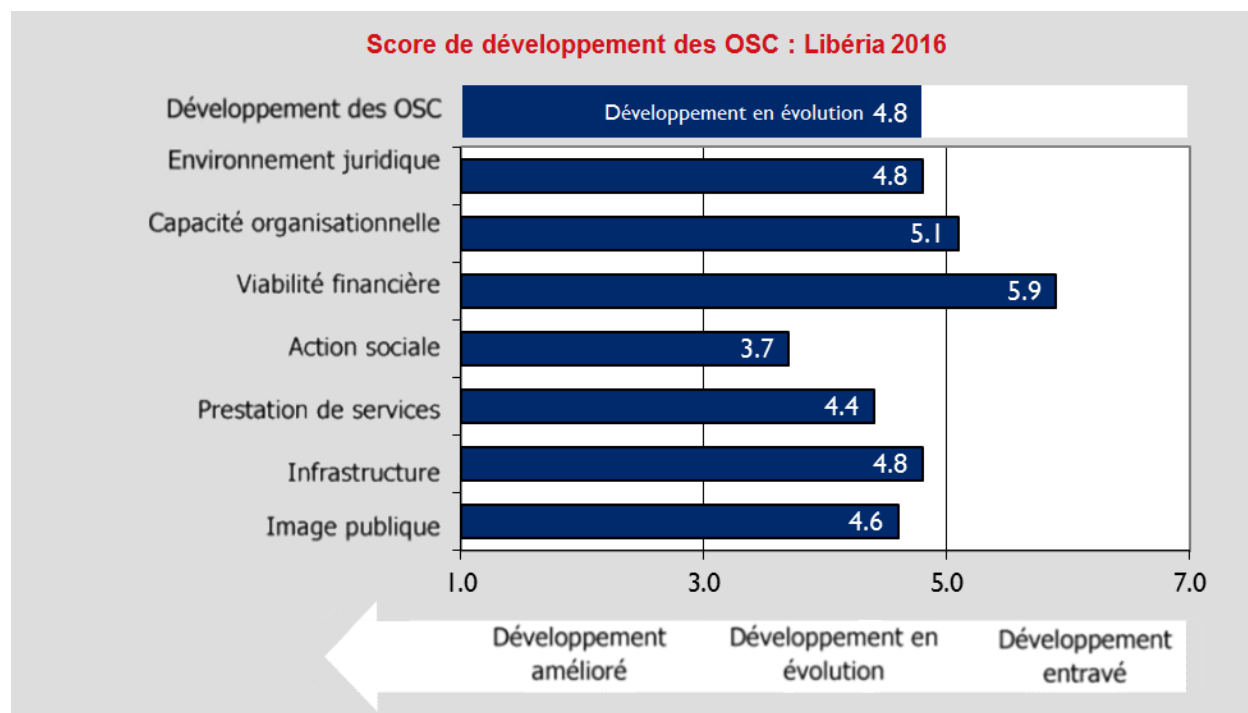
Peu d'OSC ont constitué des alliances avec les médias. En règle générale, elles invitent les journalistes à assister à des conférences de presse et à des conférences, mais ne leur fournissent pas une analyse simplifiée et des documents faciles à lire, tels que des mémos de presse ou des presse-kits. Les OSC semblent également préférer les médias traditionnels et négligent la popularité croissante des stations de radio locales et vernaculaires. En 2016, les OSC ont fait connaître leurs activités par le biais des médias sociaux, en particulier Twitter, Facebook et Instagram. Cependant, de nombreuses OSC ne ciblent pas bien leurs destinataires et leurs messages semblent souvent adressés aux décideurs plutôt qu'aux citoyens ordinaires.

L'autorégulation gagne du terrain parmi les OSC kenyanes. Par exemple, l'organisation Viwango (Standards), établie en 2011, guide les organisations vers une plus grande responsabilité et des programmes plus durables et de meilleure qualité. Les normes de Viwango applicables aux OSC kenyanes ont été élaborées grâce à un processus de consultation organisé par le Programme de Compétences et de Développement Durable de la Société Civile du Kenya (KCS-CSP), un effort de collaboration impliquant plus de vingt OSC et de réseaux

d'OSC. En 2016, davantage d'OSC ont amélioré leur sens de responsabilité en publiant en ligne leurs rapports annuels et leurs audits d'états financiers.



LIBÉRIA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.8

Faits relatifs aux pays

Capitale : Monrovia

Type de gouvernement :
République

Population :
4 689 021

PIB par habitant (PPP) : 900 \$

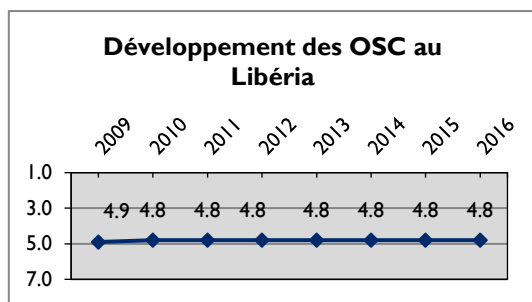
Indice de Développement Humain : 177

Un an après la fin du fléau Ebola, l'important bilan de la maladie sur le peuple du Libéria était toujours senti. Plus de 10 000 cas d'Ebola et 4 800 décès dus au virus ont été signalés dans le pays entre 2014 et juin 2016, selon l'Organisation mondiale de la santé. La cécité, les douleurs articulaires, les déficiences auditives et la fatigue sont fréquentes chez les survivants, et des troubles de la reproduction sont probables. De plus, Ebola a affaibli un système de prestation des soins de santé déjà fragile. Les décès étaient concentrés de façon



disproportionnée parmi les travailleurs de la santé, et un certain nombre d'établissements de soins de santé et d'OSC, en particulier au niveau communautaire, ont été fermés en raison du décès ou de la réinstallation du personnel. On ne s'attend pas à ce qu'ils rouvrent leurs portes, en dépit du fait que le grand public a besoin de leurs services.

Deux autres faits nouveaux ont joué un rôle important dans le remodelage du pays en 2016. D'abord, le Libéria a traditionnellement eu un gouvernement fortement centralisé, mais des pas majeurs de ces dernières années ont été pris pour autoriser des administrations locales conformément à la Politique nationale de la Décentralisation et la Gouvernance Locale adoptée en 2012. Bien que le gouvernement fonctionne encore à un



niveau relativement centralisé, de nombreux intervenants, y compris les OSC, reconnaissent que la décentralisation pourrait améliorer la prestation des services en faisant participer les collectivités. Cependant, il y a eu une augmentation des cas rapportés de faute professionnelle administrative et aux niveaux du quartier du comté, y compris des allégations que les fonds de développement de comté ont été gaspillés dans presque quinze comtés sur tout le Libéria. Un cas particulièrement marquant en 2016 concernait l'inculpation de plusieurs politiciens nationaux et locaux pour

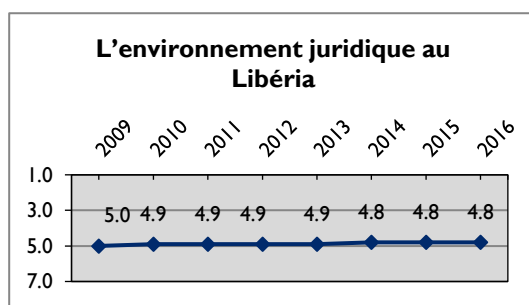
avoir reçu des paiements pour l'octroi de contrats de concession dans le comté de Lofa à Sable Mining, une société britannique. Deuxièmement, dans le cadre du retrait de la mission de maintien de la paix des Nations Unies après treize ans, le gouvernement national a commencé à assumer une plus grande responsabilité dans le secteur de la sécurité. Les autorités libériennes administrent maintenant complètement des centres de sécurité dans des zones rurales et quoique mal réapprovisionnés ils cherchent à fournir un message d'environnement sécuritaire rassurant qui a été transmis au public par une campagne de sensibilisation commune CSO-Gouvernement.

À l'approche des élections générales de 2017, de nombreuses OSC ont réorienté leurs programmes de la réponse d'Ebola vers l'éducation des électeurs, en coopération avec la Commission Electorale Nationale (CEN). Ce changement d'orientation a aidé les OSC à combler les lacunes de financement qui se sont manifestées à mesure que la crise du virus Ebola se terminait. Les initiatives de plaidoyer des OSC ont montré une amélioration, mais autrement la durabilité des OSC est stable.

En 2016, le Libéria avait 1 041 CSO accrédités, comparés à 842 en 2015. Parmi ces organisations, 858 étaient nationales et 183 étaient des OSC internationales. L'augmentation du nombre total d'OSC accréditées en 2016 pourrait être due en partie à l'introduction de procédures d'accréditation en ligne.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.8

L'environnement juridique général des OSC n'a pas sensiblement changé en 2016. La loi de 1977 sur les associations reste le principal guide pour l'établissement juridique des OSC. La Politique nationale sur les organisations non gouvernementales (ONG) de 2008, qui porte sur la mise en œuvre des projets, le Conseil des ONG et les questions connexes, n'est toujours pas mise en œuvre.



Les CSO enregistrés à l'Enregistrement des Entreprises du Libéria, sont alors accrédités par l'ONG d'Unité de Coordination au Ministère des Finances et à la Planification du développement et se font par la suite inscrire avec le ministère gouvernemental ou l'agence de surveillance du domaine dans laquelle ils travailleront. Les OSC ne s'inscrivent qu'une seule fois dans un processus qui prend habituellement d'un à deux jours ouvrables, mais elles doivent être réaccréditées chaque année. Les OSC se sont à plusieurs reprises plaintes au sujet du processus d'inscription, en particulier l'absence de lignes directrices fixes et la nécessité de visiter plusieurs endroits. En 2016, le processus d'accréditation a été quelque peu simplifié lorsque l'Unité de coordination des ONG a commencé à traiter les demandes d'accréditation en ligne. On s'attend à ce que le processus d'immatriculation soit accéléré avec la création de centres de services régionaux, qui servent de centres d'accueil pour divers services, y compris les certificats de naissance, l'enregistrement des entreprises et des véhicules, et les permis de conduire. Les centres de services n'ont pas commencé à accréditer les OSC en 2016, mais ils devraient commencer à le faire en 2017.

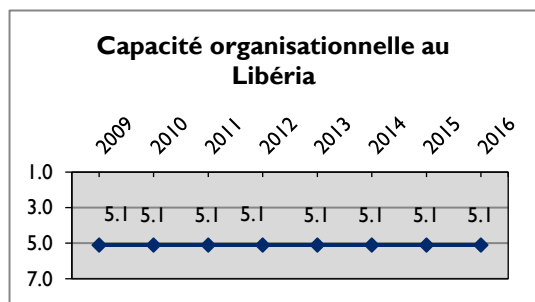
Les CSO libériens fonctionnent librement dans le cadre de la loi et il n'y avait aucun cas rapporté de harcèlement soutenu par l'État des CSO en 2016. Toutefois, des cas isolés d'obstacles administratifs ont été signalés, qui étaient en grande partie liés aux goulets d'étranglement bureaucratiques rencontrés par les organisations qui demandaient des services auprès des organismes d'État. Par exemple, le Programme des promoteurs de moyens d'existence durables (PPLD) a indiqué qu'il devait effectuer des visites répétées au ministère responsable sur une période de deux mois pour terminer son processus de réaccréditation.

Les OSC sont exonérées de l'impôt sur le revenu et bénéficient de privilèges en franchise de droits sur les importations qui appuient leur travail, à condition qu'elles présentent une demande au gouvernement, soient enregistrées et accréditées et répondent à certaines autres exigences. De nombreuses organisations ne profitent pas des exonérations de droits de douane et d'autres avantages fiscaux parce que leurs systèmes de comptabilité et d'établissement de rapports sont déficients et que le traitement des demandes est souvent retardé. Les OSC reçoivent des plaques d'immatriculation gratuites pour leurs véhicules.

Les OSC sont autorisées à tirer un revenu de la fourniture de biens et de services. Selon la loi sur l'Association, chapitre 23, section 2, « une société à but non lucratif dont les activités licites impliquent, entre autres, l'imposition de frais ou de prix pour ses services ou produits, a le droit de percevoir ces revenus et, ce faisant, peut réaliser un profit. » Aucune disposition de cette loi ou du droit du travail n'interdit aux OSC de faire concurrence pour les marchés publics.

Il n'y a aucun avocat au Libéria qui soit spécialisé dans le secteur des OSC. Cependant, l'Ordre des avocats national du Liberia a des branches dans presque chaque comté au Libéria et ses membres sont qualifiés pour offrir des services juridiques à l'extérieur de Monrovia.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.1



La capacité organisationnelle des OSC du Liberia n'a pas changé significativement en 2016. Alors que la crise du virus Ebola prenait fin et que le "statu quo" commençait à revenir dans la plupart des communautés, les restrictions sur les rassemblements de groupes étaient assouplies et les OSC ont fait participer leurs membres aux assemblées générales annuelles, aux ateliers et aux retraites. Dans le nouvel environnement, les efforts déployés par les OSC pour constituer des groupes cibles étaient encourageants. Par exemple, pendant la deuxième phase d'un projet majeur

financé par l'USAID de route de desserte effectué par le Ministère des Travaux publics, les organisations comme l'Agence de Développement Intégré Lofa (LIDA) ont réussi dans l'implication de communautés locales dans l'entretien des routes en offrant de petites bourses et leur montrant que leur participation assurerait que leurs besoins de commutation ont été adressés tout au long de l'année. En règle générale, les OSC ne partagent pas les informations relatives aux projets, comme les coûts et les salaires des employés, avec les collectivités locales.

La plupart des organisations ont des énoncés de mission dans la mesure où les donateurs en font une exigence de financement. Bien que la plupart des OSC ne s'engagent pas dans une planification stratégique significative, certaines organisations commencent à intégrer des plans stratégiques dans leur processus décisionnel.

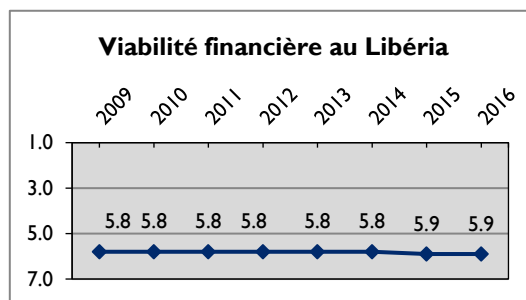
Les structures de gestion interne de la plupart des OSC continuent d'évoluer et n'affichent pas une répartition des responsabilités clairement définie. La plupart des OSC ne disposent pas de mécanismes de suivi et d'évaluation, de systèmes de contrôle interne et de processus d'achat et de logistique opérationnels. Ils ont aussi tendance à avoir des systèmes de communication et de ressources humaines déficients. Bien que les conseils d'administration soient une exigence des bailleurs de fonds et parfois aussi du gouvernement, ils ne sont souvent pas fonctionnels et ne sont donc pas d'une grande aide pour leurs organisations.

Étant donné que la plupart des OSC opèrent projet par projet et n'ont pas de soutien budgétaire soutenu, elles ne sont pas en mesure de maintenir le personnel de base. Dans l'environnement post-Ebola, certaines cliniques et autres organismes de soins de santé sont demeurés fermés de façon permanente, principalement parce qu'ils n'ont pas été en mesure d'obtenir des fonds pour la réouverture après la fermeture pendant la crise Ebola en raison du décès ou de la réinstallation du personnel. Les volontaires ne sont pas monnaie courante au Libéria, puisque le chômage élevé et les prix montants en flèche rendent difficile de trouver des personnes désirant fournir des services gratuitement.

La capacité physique des OSC est encore faible. Les bureaux sont généralement situés dans des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour servir de locaux à bureaux, et ils sont généralement de petite taille et loués à titre temporaire. La pénétration d'Internet, en particulier à l'extérieur de Monrovia, est extrêmement faible et, de toute façon, la plupart des OSC ne sont pas en mesure de payer le coût élevé de l'accès à Internet. Seul le directeur exécutif a accès à un ordinateur, à une imprimante et parfois à Internet dans la plupart des OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.9

Bien que la viabilité financière des OSC soit demeurée plus ou moins stable en 2016, leur dépendance à l'égard des sources externes de financement était une source importante d'incertitude dans l'exécution des programmes et des projets. Selon "les Questions et les Défis auxquels font face les CSO au Libéria," une étude récente par le Centre pour la Transparence et la Responsabilité au Libéria (CENTAL), approximativement 95 pour cent de financement de CSO viennent de sources étrangères. En 2016, les bailleurs de fonds ont appliqué leur financement aux conséquences de la crise d'Ebola, et les OSC travaillant à l'extérieur du secteur de la santé ont continué d'éprouver des déficits de financement, les programmes de sensibilisation et de médias étant les plus durement touchés. La plupart des donateurs n'offrent pas de financement de base.

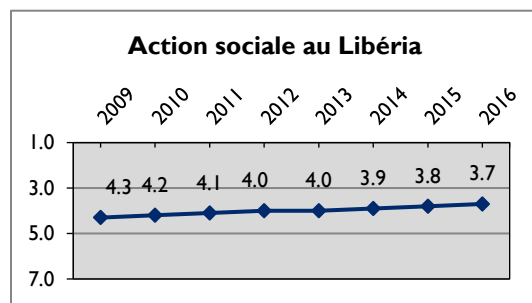


Les collectes de fonds locales demeurent un défi majeur pour les CSO Libériens. En dépit de quelques perspectives potentielles, notamment dans les secteurs des télécommunications et des banques ainsi que des dons individuels, la philanthropie locale est rare. Les OSC ne sont pas encore en mesure d'exploiter les possibilités locales de collecte de fonds, à la fois parce que l'économie stagne et parce qu'elles manquent d'expertise et de ressources. En 2016, les subventions accordées localement par des organisations multinationales comme Chevron et ExxonMobil se sont évanouies lorsque ces sociétés ont mis fin à leurs activités d'exploration extracôtière. À cause d'une forte baisse des prix de marchandises, d'autres grandes sociétés toujours actives au Libéria, comme ArcelorMittal et Firestone, ont réduit leurs opérations, y compris les programmes de travail sociaux de proximité communautaires finançant les CSO.

Quelques CSO, comme le Réseau d'Éducation et de Développement au Libéria (REPAIRE-L), ont touché des revenus en fournissant des services de formation payés ou la location de leurs installations. Quelques organisations professionnelles ont permis au gouvernement de percevoir des cotisations en leur nom. Par exemple, l'Association des Professeurs nationale du Libéria (NTAL) a réalisé un revenu considérable en autorisant le Ministère des Finances à retenir des montants de la cotisation des salaires des membres. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une pratique répandue, plusieurs OSC ont tiré des revenus de contrats gouvernementaux dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Par exemple, LIDA, qui se spécialise dans le développement communautaire, avait un contrat de cinq ans qui prenait fin en 2016 pour le projet de route de desserte dans les comtés de Nimba et de Bong, qui était financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). De même, en 2016, la Medical Emergency and Relief Cooperative International (MERCRI) a signé un contrat avec le ministère de la Santé pour gérer les services de santé dans le comté du sud-est de River Gee.

Quelques organisations ont formé le personnel financier et des procédures saines, mais en général le manque de systèmes financiers de gestion est un obstacle sérieux pour les OSC du Liberia. Les ressources limitées empêchent souvent les organisations d'acquérir une expertise technique adéquate, et certaines OSC ont des trésoriers qui gardent les fonds chez eux ou ont un accès exclusif aux livres comptables et autres documents. La plupart des OSC n'effectuent pas de vérifications annuelles, ce qui rend difficile le suivi et l'évaluation de leur rendement financier.

ACTION SOCIALE : 3.7



Les efforts de plaidoyer des CSO Libériens se sont améliorés en 2016 car ils ont poursuivi la politique multiple et des initiatives de plaidoyer. Il est important de noter qu'elles ont continué à bénéficier de voies de communication ouvertes avec le gouvernement. Par exemple, un consortium d'OSC travaillant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène est allé avec le comité législatif sur l'eau et l'assainissement à la station d'épuration des eaux de White Plains dans le comté de Lower Montserrado pour inspecter l'approvisionnement en eau de Monrovia. La visite était motivée par des informations selon

lesquelles la majorité de la population de la ville n'avait pas accès à l'eau potable.

Sur le front de l'action sociale, les organisations actives dans les secteurs de l'agriculture et des secteurs connexes ont formé une coalition environnementale qui a réussi à obtenir l'adoption de la loi sur la durabilité des forêts de 2016, qui fait progresser les droits des collectivités à l'égard des ressources minérales et forestières et qui intègre les collectivités dans la prise de décisions sur l'utilisation des ressources. Dans le secteur de l'extraction, l'Initiative de Transparence d'Industrie extractive du Libéria (LEITI) a progressé en encourageant les industries extractives à divulguer leurs revenus et paiements aux coffres du gouvernement. Un autre effort notable en 2016 était les Droits et l'Initiative de Ressources, dans lequel une coalition de huit CSO, y compris les Droits et la Fondation de Riz et le Programme du Peuple Forestier, a travaillé avec des communautés dans tout le pays pour adresser l'acquisition de terrain à grande échelle et a contribué aux conventions de concession affectant plus de 40 pour cent de l'espace de terre du Libéria. En outre, la Coalition pour la transparence et la responsabilité dans l'éducation (COTAL) a effectivement insisté sur la transparence à tous les niveaux de l'éducation et a joué un rôle central dans la transformation du système éducatif du pays.

Les OSC et les média indépendants ont joué un rôle de catalyseur en exposant la corruption et en sensibilisant le public à ses conséquences destructrices. Par exemple, CENTAL et Global Witness ont joué un rôle déterminant dans la dénonciation de l'implication de fonctionnaires gouvernementaux dans l'affaire de corruption de Sable Mining. Watchdog et les associations de base ont géré des sites Web et tenu des réunions pour mettre en évidence la corruption comme un problème central auquel le pays est confronté. Parfois, ces groupes mettent le gouvernement dans une position défensive avec des allégations de corruption impliquant des fonctionnaires du gouvernement.

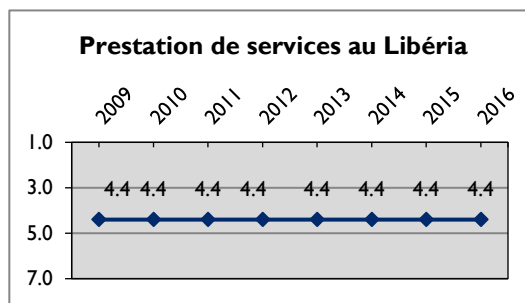
Le Réseau d'Action du Libéria sur les Armes légères (LANSA) a fait pression efficacement sur le gouvernement Libérien pour respecter la loi sur la réglementation et le contrôle des armes mondiales et le Traité de Commerce des armes (l'ATTENTION), qui a été ratifiée par la législature nationale en 2013, mais n'a pas été complètement couverte par la Loi sur les Armes à feu du Liberia et les Munitions, passée en 2016 par les deux parlements de la législature nationale.

Les OSC n'ont pas participé activement à la réforme juridique touchant le secteur des OSC en 2016.

PRESTATION DE SERVICES : 4.4

En 2016, les OSC ont diversifié leurs services dans l'environnement post-crise du virus Ebola. Les soins de santé sont devenus une priorité depuis l'épidémie du virus Ebola, et une attention particulière est désormais accordée aux effets secondaires sur les survivants du virus. Dans le même temps, la plupart des organisations prestataires de services se sont concentrées non plus sur l'aide d'urgence mais sur le développement, et de nombreuses organisations ont intensifié leur engagement pour inclure des approches fondées sur les droits, axées sur la justice, la transparence,

l'égalité des sexes et l'autonomisation. Par exemple, le Carter Center Access to Justice Program travaille depuis trois ans avec des organisations nationales dans les comtés de Lofa, Bong et Nimba pour fournir de l'information juridique gratuite, aider au règlement des différends, renforcer la capacité des chefs traditionnels de faire progresser la bonne gouvernance et appuyer un cadre stratégique qui améliore l'accès à la justice au niveau communautaire.



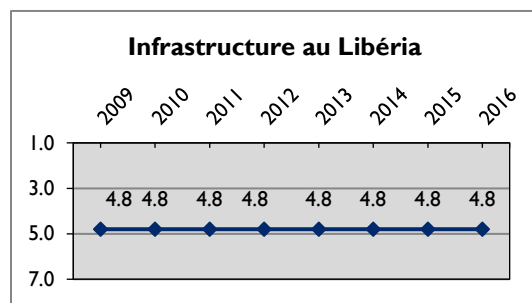
Les OSC ne répondent pas pleinement aux besoins des communautés. La prestation de services par les OSC continue d'être dirigée par les donateurs, et les organisations n'impliquent pas toujours les communautés bénéficiaires dans leur prise de décision. C'est pourquoi les projets sont parfois dupliqués, ce qui entraîne un gaspillage de ressources. La durabilité à long terme est également un problème, car les projets se terminent généralement après la fin de l'aide des donateurs.

Les OSC atteignent parfois un public plus large que leurs bénéficiaires immédiats. Par exemple, avec le support de l'Initiative de Voix de Responsabilité du Libéria (LAVI), un projet financé par l'USAID, LEITI en a appelé au leadership de comté, des leaders traditionnels, des femmes, la jeunesse, des handicapés et d'autres parties prenantes pour partager des informations concernant vingt-six conventions de concession d'extraction qui pourraient potentiellement affecter les comtés du Sud-Est de Sinoe, le Maryland et la Rivière Gee. Le LEITI et ses OSC partenaires ont diffusé l'information par le biais de radios communautaires, d'assemblées publiques et de journaux. Grâce à cette approche, ces organismes ont pu atteindre un grand nombre de collectivités qui n'étaient pas directement touchées par le projet.

Construire la récupération de coût dans la livraison de service continue à être un défi pour des OSC du Liberia. La plupart des communautés ne s'attendent pas à payer pour les services, parce qu'elles croient que les OSC fournissent une aide d'urgence et des secours généraux pour les aider dans des situations de désespoir ou pour compléter les services gratuits offerts par le gouvernement.

L'attitude de suspicion, d'envie et de protection du gouvernement envers les OSC s'estompe rapidement. À leur place, le gouvernement a commencé à reconnaître le rôle vital des OSC. Par exemple, pendant la crise d'Ebola, le gouvernement a fait l'éloge des OSC en tant que contributeurs majeurs à la lutte contre la maladie, et aujourd'hui, la plupart des représentants du gouvernement reconnaissent que les interventions des OSC sont importantes pour les efforts de développement du gouvernement. Certains représentants gouvernementaux apprécient également les OSC pour leur expertise spécialisée et leur volonté de mettre leur expertise à la disposition des communautés locales. Le gouvernement offre un certain financement aux OSC pour la prestation de services, en particulier dans le secteur de la santé. Par exemple, Africare reçoit le financement de gouvernements pour fournir la Sécurité Sociale dans le Comté de Nimba Curran Lutheran a le financement pour fournir la Sécurité Sociale dans le Quartier Zorzor, Comté de Lofa.

INFRASTRUCTURE : 4.8



En 2016, plusieurs centres de ressources ont continué à aider les OSC. Le centre dirigé par le REPAIRE-L a continué à former des organisations membres dans le développement de programme ; Nouvelle Agence africaine de Recherche et développement (NARDA), un consortium de CSO, a conduit des formations pour ses membres ; et le Centre de Charretier a offert une formation dans la résolution de conflit et l'État de droit. Un nouveau centre de documentation, le Laboratoire d'apprentissage LAVI, a été lancé vers la fin de 2016 avec le financement d'USAID pour offrir la formation et créer

l'espace pour une vaste gamme de parties prenantes.

Il existe des subventions locales, mais elles sont limitées. L'Initiative de Société Ouverte pour l'Afrique occidentale (OSIWA) au Libéria fournit des subventions aux CSO locaux travaillant dans l'avancement économique, la réforme juridique et l'État de droit, le journalisme, l'égalité et la pratique démocratique. Par exemple, OSIWA a fourni une subvention à la Fondation We-Care pour former des professeurs et produire des manuels alimentaires sur l'éducation préscolaire et une anthologie d'œuvres littéraires Libériennes.

Comme les années précédentes, la collaboration des OSC a bien fonctionné en 2016. Des organisations faitières telles que NARDA à Monrovia et DEN-L dans le comté de Bong ont travaillé en étroite collaboration avec leurs membres sur le partage de l'information et la discussion. La Coalition pour la transparence et la responsabilité en matière d'éducation (COTAE) a suivi et contrôlé efficacement l'utilisation des subventions gouvernementales dans les écoles publiques de quinze comtés et a formé quarante-cinq moniteurs de comtés dans trois régions.

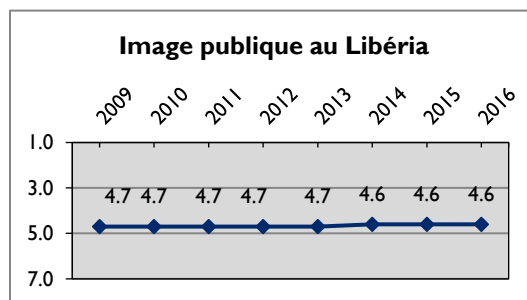
Les OSC et le gouvernement ont coopéré à plusieurs projets conjoints en 2016. Le gouvernement Libérien met de côté des fonds pour au moins treize CSO afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques et des services fournis par les CSO pour aider des leaders nationaux à devenir plus accessibles et responsables quant à leurs électeurs. En outre, les Partenaires nationaux pour le développement démocratique (NAYMOTE) ont offert un renforcement des capacités en matière de prestation de services et de participation des jeunes et des femmes aux processus décisionnels. Certaines OSC entretiennent de bonnes relations de travail avec les entreprises. Des organisations comme la NARDA ont des lignes de crédit avec les fournisseurs et peuvent obtenir des fournitures qu'elles paieront plus tard. Les OSC du Libéria coopèrent aussi bien avec les médias. Le Réseau de Médias Anti-SIDA (AAMIN), un groupe de médias Libérien, a travaillé avec la Commission de SIDA nationale (NAC) pour mener une série de formations pour environ trente journalistes et OSC visant à renforcer la demande de services dans six comtés.

IMAGE PUBLIQUE : 4.6

Il n'y a pas eu de changement significatif de l'image publique globale des OSC en 2016. Les médias ont continué d'assurer une couverture positive avec des programmes mettant en valeur les activités des OSC. Par exemple, les médias ont fourni la large couverture d'un projet traçant des survivants Ebola mis en œuvre par l'Institut du Libéria pour la Gouvernance Effective pour le compte de BRAC International. Le lancement de nouveaux projets de donateurs a également bénéficié d'une couverture médiatique complète.

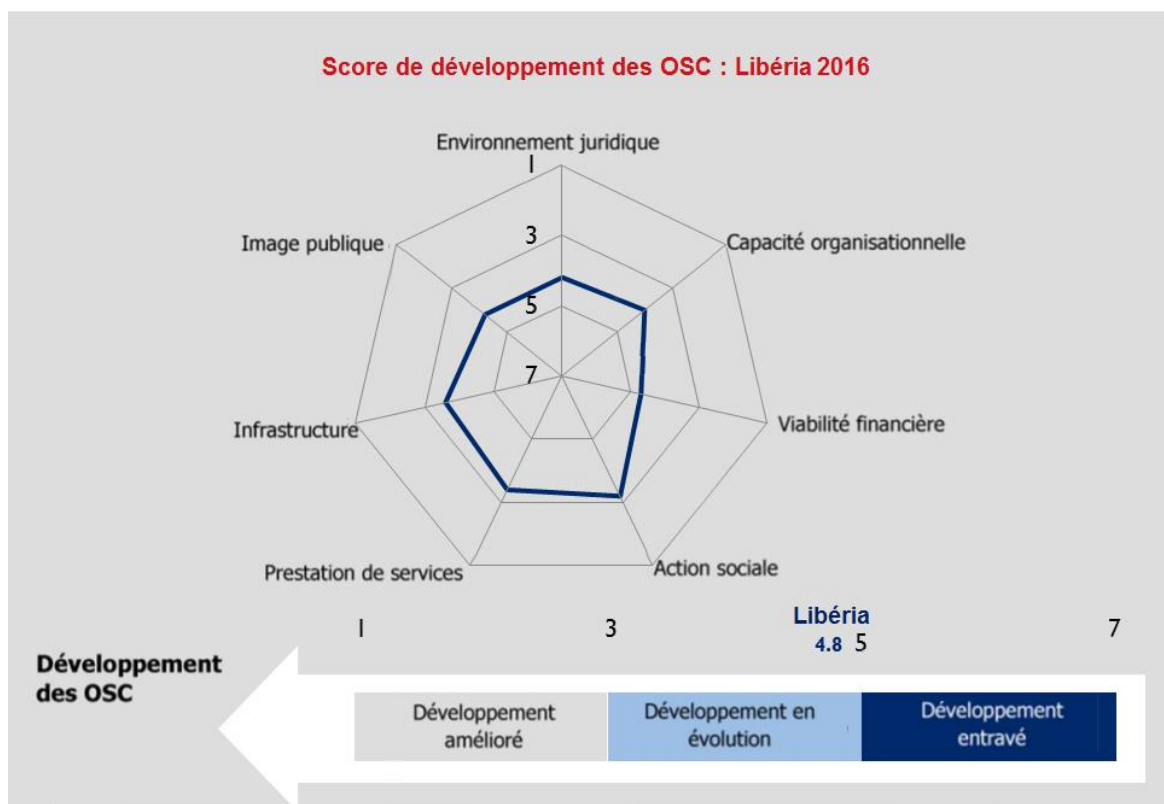
La perception du gouvernement à l'égard des OSC s'améliore régulièrement. En 2016, le gouvernement considérait les OSC comme des partenaires plutôt que des adversaires, comme en témoigne la coopération entre le gouvernement et les OSC pour l'adoption de la Loi sur la durabilité des forêts et leur visite conjointe à

l'usine de traitement des eaux des plaines blanches. Au niveau local, les communautés apprécient le travail de certaines OSC. Cependant, de nombreuses personnes continuent de croire que l'allégeance des OSC aux donateurs étrangers est plus forte que leur loyauté envers les bénéficiaires locaux et que les OSC liées aux donateurs extérieurs ont moins d'autonomie et n'ont pas de comptes à rendre parce qu'elles opèrent sur une base de projets à court terme. Les entreprises perçoivent les OSC comme des organisations crédibles et sont souvent prêtes à aider les OSC, en particulier les organisations internationales, en offrant des crédits pour les achats. Dans l'ensemble, cet élément de confiance a amélioré les relations entre les OSC et le secteur privé.

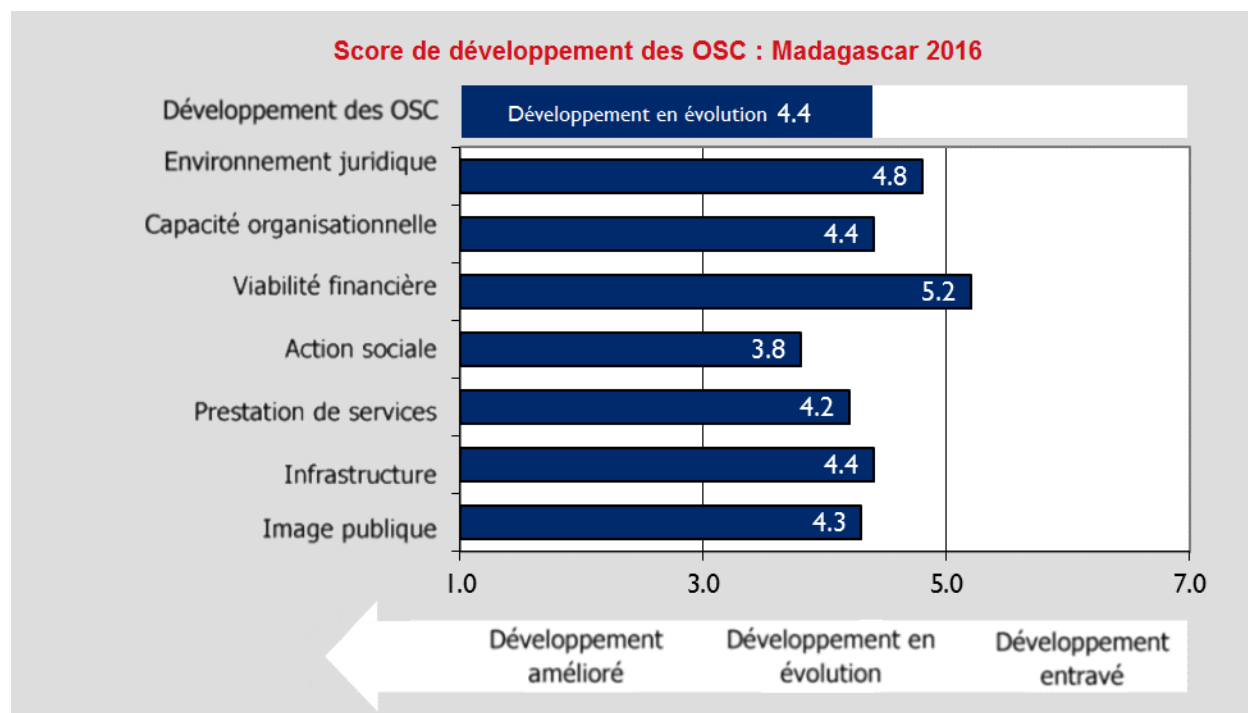


Beaucoup plus d'OSC utilisent les médias pour partager les informations avec le public. Par exemple, les OSC publient des offres d'emploi dans les quotidiens locaux et, de plus en plus, sur un site Web populaire du gouvernement. Certaines OSC, comme les Partenaires nationaux pour le développement démocratique (NAYMOTE) et l'Institut du développement durable (SDI), utilisent Facebook, Twitter et d'autres médias sociaux pour partager de l'information sur leurs programmes et activités.

Les OSC n'ont pas encore pris de mesures significatives en matière d'autorégulation et de transparence. Ils ne publient pas leurs rapports annuels publiquement, bien qu'ils les rendent disponibles pour examen par le gouvernement. Certaines organisations rendent également compte de leurs activités aux autorités locales, ce qui peut indiquer qu'elles commencent à prendre conscience de l'importance de la transparence vis-à-vis des collectivités locales.



MADAGASCAR



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.4

Faits relatifs aux pays

Capitale : Antananarivo

Type de gouvernement :
République semi-présidentielle

Population :
25,054,161

PIB par habitant (PPP) : 1 500 \$

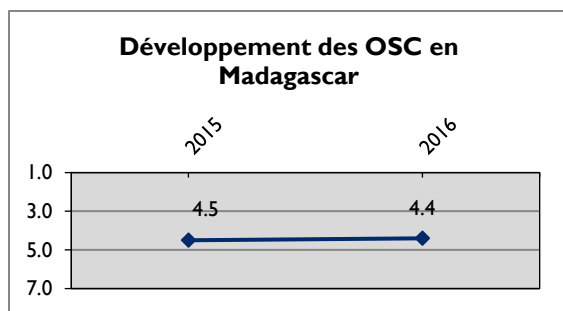
Indice de Développement Humain : 158

Avec la création du Sénat pour la première fois sous la IV^e République, toutes les institutions gouvernementales ont finalement été créées en 2016. L'année a également été l'une des grandes rencontres internationales pour Madagascar qui a accueilli, entre autres, le 16^{ème} Sommet de la Francophonie ainsi que le Sommet des marchés communs d'Afrique orientale et australe, le COMESA. Il s'est terminé sur une note très positive avec la promesse des partenaires techniques et financiers de



débloquer 6,4 milliards de dollars sur quatre ans, ainsi que des engagements du secteur privé de 3,3 milliards de dollars de la Conférence des donateurs et investisseurs (CBI) à Paris en décembre.

L'économie se redresse progressivement et les perspectives à moyen terme sont encourageantes. Par rapport à 2015, Madagascar a progressé de deux places dans le classement "Doing Business 2016" et se situe désormais au rang 164^{ème} sur les 189 pays classés. Cependant, son niveau sur l'Indice de Développement Humain (IDH) reste l'un des plus bas du monde, avec 154 pays sur 188. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, a exprimé une grande variété de préoccupations au cours de sa visite dans le pays, notamment la pauvreté généralisée, la corruption et les atteintes à la liberté d'expression et au droit à la liberté de réunion.



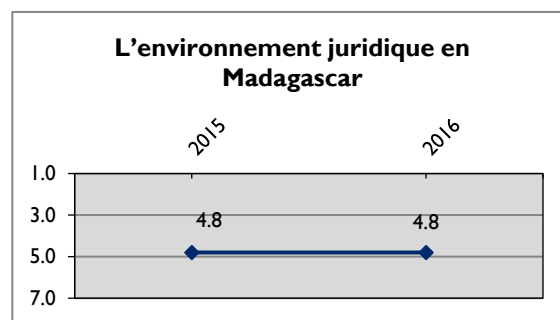
L'adoption imminente d'un nouveau code de la communication constitue un obstacle majeur à la liberté d'expression. The imminent adoption of a new communication code is a major obstacle to freedom of expression. En outre, l'année 2016 a été marquée par des violations de la liberté de réunion et d'expression. Au cours de la commémoration des événements de mars 1947, des groupes de personnes qui se rendaient au Mausolée d'Avaratr'Ambohitsaina pour y déposer des fleurs furent dispersés avec des gaz lacrymogènes. De même, un

sénateur a été condamné à un an de prison pour avoir appelé à des protestations pour bloquer les rues d'Antananarivo, rendant impossible la circulation des personnes et des biens. Il y a eu une couverture médiatique importante lorsque la force a été utilisée pour disperser une manifestation pacifique de villageois dans la localité de Soamahamania, située à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de la capitale. Les villageois avaient refusé de vendre leurs terres et contestaient l'octroi d'un permis d'exploitation de l'or à une entreprise chinoise. L'emprisonnement de deux dirigeants de l'association Vona Soamahamania, dont les chefs d'accusation comprenaient des attaques contre la sécurité de l'État, a également fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

Les OSC comprennent à la fois les associations formelles et informelles, telles que *fokonolona* (organisations communautaires), les organisations de quartier, les associations de parents d'élèves, les associations de journalistes, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les ONG et les OING, les fondations, les coopératives, les syndicats, les associations professionnelles et les associations religieuses. Ceux-ci sont regroupés en sept catégories : associations, ONG, syndicats, fondations, coopératives, groupes de crédit et d'épargne et associations religieuses culturelles. Les seules données sur le nombre d'OSC proviennent d'un rapport de l'Union européenne de 2012 qui estime qu'il y a environ 15 000 OSC à Madagascar.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.8

L'environnement juridique des OSC n'a pas évolué en 2016. Le cadre juridique est désuet et composé de nombreux textes. Chaque type d'organisation est régi par une loi différente : les associations (arrêté 60-133 du 3 octobre 1960 de la loi de 1901), les ONG (loi 96-030 du 17 août 1997), les fondations (loi 95-028 du 26 septembre 1995), les coopératives (loi 99-004 du 21 avril 1999), ou la loi pour les syndicats.



La majorité des OSC opèrent en tant qu'associations, qui ont le moins de restrictions et le processus d'enregistrement le plus rapide. Il faut généralement moins de trois mois pour s'inscrire en tant qu'association. Il n'y a aucune exigence en matière de rapports et peu de surveillance des associations une fois qu'elles sont enregistrées. Cependant, une fois opérationnelles, de nombreuses OSC enregistrées en tant qu'associations découvrent qu'elles ne peuvent pas créer de partenariats ou soumissionner à des contrats. Ces activités les obligent à fournir un programme et un rapport financier qui ne sont pas exigés en vertu de la loi sur les associations. En général, il ne faut que deux mois pour s'enregistrer en tant qu'ONG, mais une approbation formelle est nécessaire avant d'obtenir un statut juridique. Le processus d'enregistrement des ONG internationales (OING) peut prendre plus d'un an. Ils doivent d'abord demander un accord d'accueil avec le gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères. Il y a plusieurs niveaux d'examen, y compris les communautés bénéficiaires qui examinent la demande des ONGI, qui comprend 11 documents avec 10 copies de chacun. L'octroi et le renouvellement de l'entente d'accueil sont laissés à la discrétion du gouvernement parce qu'il n'y a pas de loi en la matière. Les OING doivent demander l'autorisation d'opérer en tant qu'OING sans but lucratif.

Aucun progrès majeur n'a été réalisé en matière de fiscalité. Dès que les OSC se livrent à des activités génératrices de revenus, les organisations, quel que soit leur statut, sont assujetties au régime fiscal ordinaire. Ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu des salaires et traitements qu'ils prélèvent sur le salaire de leurs employés. Ils sont également soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), comme le sont tous les consommateurs en vertu de la loi. Selon certaines OSC, il est possible de demander des exonérations fiscales, mais les procédures sont loin d'être simples. En principe, ils ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. Mais dans la pratique, le statut juridique, les activités et les revenus (y compris le revenu des activités) déterminent si l'impôt sur le revenu est payé ou non.

Les ONG et les fondations bénéficient d'avantages fiscaux qui ne sont pas accordés aux associations, à moins qu'ils ne soient reconnus d'utilité publique. Ils sont exonérés des droits de douane et de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt forfaitaire sur les transferts et des droits d'enregistrement pour les actes et les transferts. Les fondations sont exonérées d'une taxe professionnelle sur les activités à but non lucratif, bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers et ont la possibilité de travailler en tant qu'"entreprise sociale", mais sans partage des bénéfices pour les ONG. L'absence d'un cadre réglementaire juridique clair régissant le secteur rend les exonérations fiscales incertaines et sujettes à l'interprétation des autorités. Par exemple, de nombreuses organisations nationales et ONG travaillent dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, mais elles ne sont pas reconnues comme étant pour le bien commun et ne sont pas subventionnées dans le cadre du Programme d'investissement public ou de la structure d'incitation fiscale.

L'importation en franchise de droits des marchandises est accordée, sur décision du Directeur général des douanes, aux ONG ayant conclu un accord de siège et aux organisations caritatives légalement constituées qui sont reconnues par décret comme agissant pour le bien public. Ce statut de franchise peut être demandé par les OSC nationales, mais il est subordonné à une décision d'un conseil gouvernemental fondée sur des communications adressées au conseil par le ministère responsable de l'opération. Il peut s'écouler deux ou trois mois, et parfois même plus, avant qu'une organisation ne reçoive le statut de franchise de droits.

Face à ces carences juridiques, l'idée d'élaborer une charte commune de la société civile est née en 1993. En juillet 2015, le gouvernement a tenté de prendre la tête de l'initiative, en utilisant le ministère de la Communication et des Relations institutionnelles. Ceci a été dénoncé par le Monitoring Center for Public Affairs (SEFAFI), qui a déclaré que la rédaction d'une charte de la société civile ne relevait pas de la compétence de l'Etat. Cela a incité l'Organisation des Citoyens pour la Défense des Intérêts Communs et du Bien (ROHY) à annoncer qu'elle se désengageait du processus en novembre 2016. Un mois plus tard, ROHY a rédigé et soumis aux OSC une proposition de charte redéfinissant le rôle, les objectifs et la mission des OSC. Cette Charte n'est cependant pas une loi et ne concerne que les OSC signataires volontaires.

Le décret d'application de la loi 2015-05 sur le volontariat est perçu positivement par la société civile, même si beaucoup estiment qu'il crée une supervision excessive du volontariat par le Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme (MPPSPF). Les OSC s'attendent à ce que le nombre de bénévoles augmente. En vertu de cette loi, les volontaires sont reconnus comme des acteurs clés du développement de Madagascar, et ils ont droit à une formation et un soutien pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités dans leur organisation, et il est clair que leurs contributions ne sont pas taxées.

Selon les autorités fiscales, les subventions sont exonérées d'impôt si elles sont destinées au financement d'activités d'aide au développement éducatif, culturel, social ou économique, mais les activités réalisées en présentant une offre d'achat ou en répondant à un appel à manifestation d'intérêt avec une autre entité ou un donateur sont considérées comme des activités génératrices de revenus. Pour les OING, la fiscalité est prévue dans l'accord de siège qui accorde souvent, par exemple, un régime d'importation en franchise de droits pour les matières et les équipements. Même s'ils sont réinvestis dans le financement d'activités à but non lucratif de développement social, éducatif, culturel ou économique, les revenus ou bénéfices tirés d'activités génératrices de revenus sont toujours soumis à l'impôt.

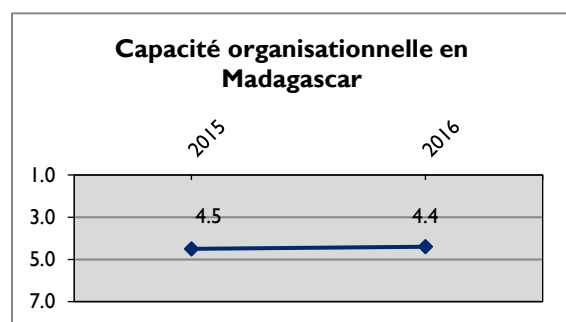
Légalement, le ministère de l'Intérieur peut dissoudre les OSC, et les représentants régionaux ont le droit de retirer l'approbation d'une OSC. Une liste des associations dissoutes des registres du ministère de l'Intérieur est publiée au Service d'enregistrement des organisations de la société civile de la province d'Antananarivo, mais ne précise pas le motif de la dissolution. En principe, le retrait de la cotation est une conséquence du non-respect des règlements, comme par exemple l'absence de procès-verbaux des assemblées générales ou d'autres rapports.

Les obstacles aux manifestations publiques et aux actes d'intimidation contre la société civile ont persisté en 2016. Les dirigeants des OSC sont régulièrement surveillés par les autorités. C'est une des raisons pour lesquelles certaines organisations ont opté pour un leadership en alternance. Le président du Syndicat des employés de la Municipalité d'Antananarivo a été démis de ses fonctions par le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et des Lois Sociales. De même, le président du conseil d'administration de l'Alliance Voahary Gasy (AVG), qui a sensibilisé le public au trafic des ressources naturelles, a été convoqué par la police sans avertissement. Peu après, un des dirigeants de l'Alliance des Fédérations et des Organisations Syndicales de Madagascar (AFO Syndikaly) a été interrogé suite au dépôt d'un rapport sur les délits de corruption de hauts fonctionnaires auprès du Bureau Indépendant de Lutte contre la Corruption (BIANCO). En septembre, le coordinateur de la coalition "Maroantsetra Lampogno", Clovis Razafimalala, qui a dénoncé à plusieurs reprises l'abattage illégal et les exportations illégales de bois de rose dans le nord-est du pays, a été arrêté et reste en prison.

Les services juridiques coûtent cher et de nombreuses OSC n'ont pas les moyens de se les offrir. Les avocats se portent parfois volontaires pour défendre les syndicats devant les tribunaux et se portent volontaires pour travailler avec les OSC, en particulier les grandes OSC. Ils sont également membres d'OSC défendant les droits de l'homme. Les OSC peuvent bénéficier d'un soutien juridique par le biais de "Trano Aro Zo", de cliniques juridiques locales, de cliniques juridiques environnementales et d'autres structures telles que le Development and Environmental Law Center (DELC) Madagascar, ou de conseils juridiques organisés par des associations telles que la Federation of Farmer Organizations FIFATAM, Fiantso, Miary ou Tafo Miaavo.

Confrontées à des problèmes financiers, la majorité des OSC tentent de diversifier leurs sources de revenus. Il ne leur est pas interdit de percevoir des recettes et ils ont la possibilité de soumissionner lors d'appels d'offres publics. En fin de compte, avec les prélèvements fiscaux, leurs gains sont minimes. Ils veulent que l'État reconnaisse les organisations méritoires et précise clairement dans la loi de finances les avantages fiscaux et douaniers accordés.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.4



La capacité organisationnelle des OSC s'est améliorée modérément en 2016 grâce à plusieurs années d'appui des donateurs étrangers pour renforcer les capacités des OSC. Les OSC cherchent activement à créer des groupes locaux pour leurs activités. Les mouvements ROHY et OSCIE (OSC sur les industries extractives) sont des exemples de succès dans ce domaine. Avec leur masse critique et leur maîtrise des différents domaines d'intervention, ils ont acquis une certaine notoriété.

La formation en cascade dispensée par divers programmes bilatéraux et multilatéraux et bailleurs de fonds, tels que le DINIKA (Programme de soutien à la société civile malgache) de l'Union européenne (UE) (10 millions d'euros) travaille pour améliorer la gouvernance, soutenir les initiatives des acteurs émergents, restructurer les OSC, construire une culture de la citoyenneté et améliorer le partage de l'information. Dinika travaille dans trois régions, Analamanga, Analanjiroro et Atsimo Andrefana, soutient 156 OSC à travers 176 initiatives et forme 14 000 membres d'OSC. Parmi les autres bailleurs de fonds soutenant les OSC figurent l'Ambassade de France à Madagascar, le fonds "Innovative Civil Society Projects and Coalitions of Actors in Madagascar", l'Agence

des États-Unis pour le développement international (USAID), l'organisation humanitaire Action Against Hunger, la Banque mondiale, le PNUD et l'agence de coopération allemande GIZ. En outre, les programmes menés par les différentes plates-formes pour leurs organisations membres ont commencé à porter leurs fruits. La plate-forme nationale des organisations de la société civile à Madagascar (PFNOSCM), qui couvre 22 régions du pays, la Plate-forme pour la nutrition de la société civile (HINA), présente dans 11 régions, et l'Alliance Voahary Gasy, composée de 28 associations, ONG et fondations, en sont des exemples. Elles ont toutes des succursales accessibles aux OSC.

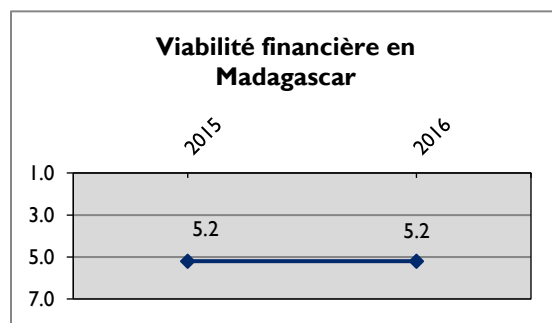
Les OSC établies au siège régional sont de plus en plus conscientes de la valeur de la planification stratégique et d'une structure de gestion interne, dont les donateurs ont souvent besoin. Cette structure de gestion présentée dans les documents constitutifs n'existait pas sur papier jusqu'à ces dernières années, ce qui a entraîné une tendance à la mise en conformité des documents avec une transparence accrue. Parmi les impacts des sessions de renforcement des capacités, il y a la tendance à établir une mission et à élaborer des plans stratégiques. Il s'agit d'un atout lorsque l'OSC souhaite avoir accès au financement des donateurs lorsqu'il s'agit d'un critère de sélection.

En raison des contraintes de financement, le nombre de membres du personnel permanent d'une OSC est généralement réduit au minimum et, si nécessaire, des consultants sont recrutés. Les OSC comptent énormément sur les bénévoles et leur nombre augmente chaque année. Avec l'adoption de la loi 2015-05 sur le bénévolat, les OSC s'attendent à une augmentation du nombre de bénévoles, mais aucune statistique n'est encore disponible pour appuyer ou réfuter cette attente.

Hormis les financements spécifiques aux subventions de projets, très peu d'OSC disposent des ressources nécessaires pour acquérir du mobilier de bureau, du matériel informatique ou des véhicules. Un sondage récent a révélé que les membres et le personnel des OSC utilisent leurs biens personnels (ordinateur, vidéoprojecteur, téléphone mobile, véhicule, etc.) pour le travail des OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.2

Bien que la situation économique du pays se soit quelque peu améliorée, le flux d'argent des donateurs reste faible et a profité aux OSC qui travaillent dans le sud du pays touché par la sécheresse et la famine. Le gouvernement américain a ajouté cinq millions de dollars, le Royaume-Uni trois autres millions de livres et la France 1,5 million d'euros supplémentaires pour aider le Sud. La Banque Mondiale a fourni 35 millions de dollars supplémentaires pour venir en aide aux personnes touchées dans les régions méridionales d'Androy et d'Anosy. Pour les OSC ailleurs dans le monde, 2016 a été une année difficile par rapport à 2015.



Avec un financement limité, même les OSC moyennes et grandes ont dû procéder à des coupes drastiques dans leurs budgets de fonctionnement, ce qui a entraîné une baisse des effectifs. La société civile est handicapée par l'insuffisance des ressources financières, ce qui limite sa capacité à présenter des projets aux partenaires techniques et financiers. Les associations qui demandent des subventions doivent pouvoir contribuer jusqu'à 10 à 20 % du budget.

Les ressources financières des OSC malgaches sont limitées aux cotisations des membres, aux frais administratifs et aux frais généraux de divers projets. Les frais d'adhésion demeurent minimes, allant de 200 à 10 000 ariary par mois et ne représentent même pas 1 % du budget d'une organisation. Les membres manifestent peu de volonté de participer financièrement à un projet en dehors de "tsipaipaika" ou de contributions ponctuelles pour de petits événements récréatifs. Cependant, lorsque l'initiative leur appartient et qu'ils voient

des avantages directs, ils sont beaucoup plus enthousiastes. C'est le cas des associations de parents d'élèves (FRAMS) qui, en plus des cotisations annuelles, contribuent financièrement et matériellement à la construction et à la réhabilitation des salles de classe.

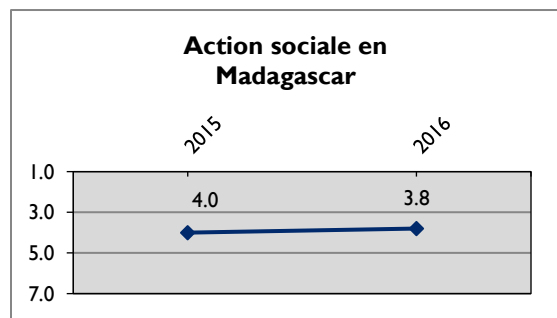
Les budgets des OSC sont en grande partie financés par les donateurs étrangers. Ces fonds, à quelques exceptions près, proviennent d'ONG internationales qui sous-traitent ensuite avec des OSC locales déjà bien au fait de leurs procédures. La SAF-FJKM, une OSC locale, en partenariat avec CARE, une ONG internationale, met en œuvre le projet de sécurité alimentaire "Velotegna", financé par le BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit) dans la région de l'Atsinanana. Des associations comme l'Association de Coopération de Madagascar (AIM) et Manambina travaillent en partenariat avec l'ADRA (Agence Adventiste de Développement et de Secours) dans le cadre du Projet ASARA (Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Accroissement des Revenus Agricoles) financé par l'Union Européenne. Depuis 2013, les OSC de toutes tailles peuvent solliciter des financements de projets directement par le biais du programme multi donateurs DINIKA de l'Union européenne. Ils sont tenus de produire des rapports avec leurs comptes audités et certifiés par les cabinets d'experts-comptables pour répondre aux exigences des partenaires techniques et financiers.

Bien que le concept de responsabilité sociale des entreprises renforce les liens entre les OSC et les entreprises, le soutien financier de sources locales reste rare et se fait encore plus rare. Une alliance d'OSC a vu ses donateurs diminuer au fil des ans pour se réduire à un seul donateur en 2016. Le ralentissement des activités économiques en est la principale cause. Lorsqu'il existe un soutien local, il s'agit généralement de biens ou de services en nature plutôt que d'argent. La Savonnerie Tropicale, grand producteur de savon industriel, soutient la Croix-Rouge malgache depuis 2008. D'autres sociétés ont emboîté le pas en signant des partenariats avec des OSC, notamment des compagnies de téléphonie mobile, des grandes sociétés minières et des sociétés nationales. La prolifération des écoles agricoles, qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la politique d'engagement social du Projet Ambatovy, a eu des retombées sociales et économiques notables pour les agriculteurs de la région.

Les OSC sont tenues de présenter des rapports annuels sur les programmes et les finances ainsi que d'établir un plan détaillé des opérations pour chaque exercice financier, mais ce sont généralement les partenaires techniques et financiers qui sont stricts sur ce point, et les OSC bénéficiant de leur financement doivent s'y conformer scrupuleusement.

Les OSC peuvent gagner des revenus supplémentaires pour subvenir à leurs propres besoins. Les OSC comme SAF-FJKM s'efforcent d'alimenter leurs budgets avec leurs propres ressources. Ils peuvent accroître leur propre fortune, fournir leurs services et, en tant que personne morale, soumissionner aux appels d'offres de l'État.

ACTION SOCIALE : 3.8



Les OSC ont été des défenseurs très actifs en 2016. Le gouvernement et ses territoires décentralisés (régions et communes) ainsi que les services décentralisés continuent de s'associer aux OSC pour divers projets. La société civile a participé à l'élaboration du projet de loi budgétaire et a travaillé directement avec les ministères dans différents secteurs pour des projets prioritaires, ainsi qu'au niveau parlementaire lors d'un débat précédant le vote. En octobre 2016, pour la première fois, le projet de loi budgétaire a été présenté à la société civile par la Direction générale du

budget, qui voit dans cette collaboration l'occasion de plaider auprès des ministères des différents secteurs pour une réorganisation de l'allocation budgétaire. Par exemple, le Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC) organise régulièrement un débat public sur le projet de loi de finances, tout en

reconnaissant, comme en 2016, que ses recommandations ne sont pas toujours prises en compte. La plateforme a donc appelé à plus de transparence sur les données budgétaires.

La société civile a également été invitée par le gouvernement à participer aux travaux du Groupe de dialogue stratégique (GDS), une réunion des membres du gouvernement et des missions diplomatiques sur divers thèmes, en 2016 sur la corruption. Un bon nombre d'OSC sont impliquées dans la lutte contre la corruption.

En juillet 2016, les OSC ont également collaboré à l'évaluation du troisième cycle RRI (Initiatives de Résultats Rapides) sur les actions gouvernementales sur 177 projets différents dans différents départements ministériels avec le soutien de la BAD ou de la Banque Africaine de Développement. Une cinquantaine d'objectifs ont été atteints avec des impacts visibles tels qu'une meilleure gestion des dépenses publiques en carburant et une plus grande efficacité dans le remboursement des crédits de TVA.

De même, le Groupe consultatif sur la lutte contre le tabagisme, dont les OSC sont membres, se réunit deux fois par an. C'est le cas de l'Association Sahy (Sahy est le mot malgache pour oser) qui est très active dans la lutte contre le VIH/SIDA, la drogue, l'alcool et le tabac. L'Alliance Voahary Gasy (AVG), quant à elle, a désormais des contacts ciblés dans trois départements ministériels auxquels elle peut faire appel à tout moment. Au niveau municipal, la budgétisation participative est l'occasion pour les associations locales de s'impliquer pleinement. Il est expérimenté à Madagascar depuis 2006. En 2016, près de 200 communes sur 1 695 l'utilisaient chaque année, ce qui représente une nouvelle opportunité pour de nombreuses OSC.

Tout en remportant de nombreux succès en 2016, le gouvernement a rappelé aux militants de la société civile leurs limites. Défendre ceux qui accusent d'avoir enfreint les lois relatives aux manifestations et à l'expression n'est pas facile face à un État qui contrôle la police et la justice. La société civile, en particulier les associations de journalistes et les éditeurs de presse, a fait pression sur diverses institutions, dont le Sénat et l'Assemblée nationale, pour qu'elles modifient certaines dispositions du projet de code de la communication. A ce jour, leurs actions ont échoué et le code de communication sera voté sans amendement.

Les conditions des OSC sont illustrées par deux exemples d'activistes harcelés et intimidés par l'État. Dans le village de Soamahaminana, des villageois et des militants de la société civile se sont mobilisés pendant plusieurs mois pour fermer les mines de Juxing. En octobre, la compagnie minière est partie. Cinq militants ont été arrêtés à la suite de manifestations en septembre pour atteinte à la sécurité de l'État, coups et blessures à la police et organisation d'une manifestation sans représentation. Ils ont été condamnés à un an de prison avec sursis pour avoir organisé une manifestation sans autorisation. Un mois plus tard, l'ancien ministre Augustin Andriamananoro, originaire de Soamahaminana, a été arrêté pour atteinte à la sécurité de l'État, tenue d'une réunion publique sans autorisation, mise à feu et violences contre les forces de l'État. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

En outre, les défenseurs de la libération de Clovis Razafimalala, militant écologiste et coordinateur de Maroantsetra Lampogno, n'ont pas réussi à obtenir sa libération de prison. En octobre 2016, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, John H. Knox, a souligné le droit à la liberté d'expression en affirmant que les personnes qui attirent l'attention sur de présumés crimes environnementaux ne devraient jamais être harcelées ou punies ; elles devraient plutôt bénéficier de la protection de l'État. Cependant, ces mots sont tombés dans l'oreille d'un sourd.

Le Bureau de liaison des institutions de formation rurale (BIMTT), dans le cadre de son projet de suivi des terres et du droit à une alimentation adéquate, a lancé un effort de plaidoyer local en faveur de l'approbation des conventions collectives "dina", qui portent notamment sur le vol de bétail et la destruction des récoltes. Le Programme de préservation des ressources naturelles de Madagascar (SCAPES), financé par l'USAID, s'est penché sur le trafic de bois précieux et de reptiles provenant des forêts tropicales du nord-est de Madagascar. SCAPES a travaillé avec les OSC, les négociants en bois, les journalistes, les forces de l'ordre, les gardes forestiers, les tribunaux et le gouvernement. La nouvelle Coalition nationale pour la défense de l'environnement

et trois OSC régionales, Maroantsetra Lampogno, COCAZ et TMTI, ont amélioré leurs compétences en matière d'identification, de surveillance et de dénonciation des crimes liés aux espèces sauvages. Le trafic illégal de tortues est un autre domaine dans lequel la société civile, la police, le ministère de la Justice et le ministère de l'Environnement travaillent ensemble à travers le projet, Applying the Law Against the Abuse of Resources in Madagascar (ALARM).

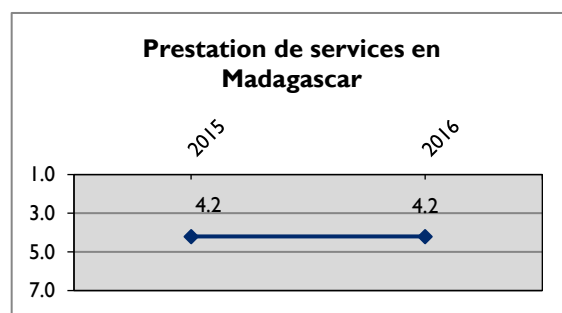
Le mouvement ROHY, soutenu par ses partenaires, a fait pression contre l'adoption du projet de loi 014-2016 du 2 juillet 2016 portant création du Tribunal spécial pour la criminalité économique, financière et fiscale. Ce projet de loi a été rédigé sans aucune contribution de la société civile, y compris de ceux qui étudiaient les questions de corruption depuis des années. Grâce à leurs efforts, ce projet de loi a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Il en était de même dans le secteur des drogues et de la lutte antitabac où, grâce à des efforts de lobbying, les OSC ont réussi à empêcher la déréglementation des importations de cigarettes et ont obtenu la ratification du Protocole visant à éliminer le commerce illégal du tabac. Grâce à leur plaidoyer, ils peuvent s'attendre à ce que la loi du 4 novembre 1997 sur les stupéfiants et les substances et précurseurs psychotropes soit mise à jour avec le dépôt d'un projet de loi par un député.

L'Alliance Voahary Gasy a inauguré une nouvelle approche en organisant des réunions avec le corps diplomatique, les ministres concernés et l'Union des magistrats pour la réévaluation du jugement en vue de l'application effective des lois contre la traite des êtres humains. L'approche consiste à exercer des pressions constantes sur les responsables gouvernementaux et la communauté internationale pour qu'ils exercent un suivi constant et fassent connaître toutes les étapes de la procédure judiciaire dans les affaires de traite flagrante, depuis le moment où ils sont informés jusqu'à l'exécution des peines, y compris les arrestations, les reports et les détentions temporaires. La plateforme a également édité une publication intitulée « Bonne gouvernance environnementale : 27 Études de cas », extraits d'appels publics répétés vers le numéro vert AVG Orange 512.

Les OSC sont conscientes de la nécessité d'un cadre juridique et réglementaire pour plus d'efficacité et de durabilité. Ceci explique l'effort de plaidoyer local et la large mobilisation autour de l'élaboration de la Charte commune de la société civile en attendant l'élaboration d'une loi sur la société civile et ses organisations. Ils envisagent d'exercer des pressions sur le Parlement pour qu'il adopte un projet de loi qui reconnaitra le statut d'associations reconnues comme étant dans l'intérêt public des OSC actives, lesquelles bénéficieront d'un certain nombre d'avantages comme des allègements fiscaux et des subventions.

PRESTATION DE SERVICES : 4.2

Les OSC continuent de compléter ou de fournir à l'État des services sociaux de base et de lutter contre les principaux défis auxquels le pays est confronté, notamment la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'égalité entre les sexes, la protection des droits des groupes vulnérables, la préservation de l'environnement et l'instauration de l'État de droit. Depuis plusieurs années, les OSC ont été sélectionnées suite à des appels d'offres pour la mise en œuvre de programmes étatiques tels que le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) ou le Programme National de Nutrition Communautaire (SEECALINE). Le financement des activités des OSC reflète le fait que des fonds supplémentaires ont été acheminés vers le sud pour atténuer les effets de la sécheresse et de la famine, mais que les OSC ailleurs ont pu fonctionner comme elles l'avaient fait au cours des années précédentes.



Le financement des activités des OSC reflète le fait que des fonds supplémentaires ont été acheminés vers le sud pour atténuer les effets de la sécheresse et de la famine, mais que les OSC ailleurs ont pu fonctionner comme elles l'avaient fait au cours des années précédentes.

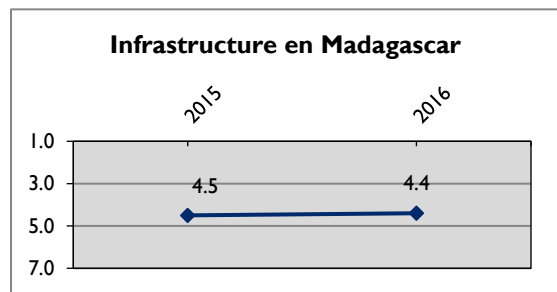
Dans la plupart des cas, les produits et services fournis par les OSC vont bien au-delà des besoins de leurs membres et profitent à un large public. Leurs activités sont donc inscrites dans le Plan de travail annuel (PTA) des différents départements ministériels, même s'ils ne bénéficient d'aucune aide financière publique. Bien que

les OSC préfèrent mettre en œuvre des projets qui reflètent les priorités de leurs communautés, elles doivent parfois mettre en œuvre des projets qui correspondent aux priorités des donateurs.

Les publications, les résumés des ateliers et les analyses d'experts de certaines OSC sont disponibles sur Internet. Les associations ont même choisi de publier leurs productions et de les mettre à la disposition du grand public sur les rayons des librairies et autres points de vente du pays. L'étude sur le projet pilote de distribution d'éthanol de la Fondation Tany Meva en est un exemple. La Plateforme HINA publie régulièrement sur les expériences des OSC en matière de nutrition. L'Intercoopération Action Madagascar publie des documents sur l'approche de l'École paysanne de terrain pour une sécurité alimentaire durable.

Les OSC ne recouvrent pas tous leurs coûts, principalement en raison de la pauvreté endémique dans le pays. Auparavant, ils fournissaient des services gratuitement, mais aujourd'hui, il est courant de s'attendre à ce que le bénéficiaire paie une partie du coût d'un service. Les OSC affirment que cela peut mener à l'injustice dans des domaines sensibles comme la santé, la sécurité et l'accès à l'eau potable. Par exemple, l'approvisionnement en eau des ménages vulnérables est parfois plus coûteux que pour les ménages aisés raccordés au réseau. De même, lorsque les membres de la VOI (Vondron'olona ifotony) ou des associations communautaires de base doivent contribuer à la construction de points de contrôle de sécurité avancés, ils doivent également payer des frais d'intervention basés sur les composantes mobilisées pour une intervention, alors que ces services sont gratuits dans les centres urbains.

INFRASTRUCTURE : 4.4



L'infrastructure des OSC s'est légèrement améliorée en 2016. L'accès à l'information et à la formation se fait à deux niveaux, en fonction de l'emplacement des OSC. Ceux qui vivent en milieu rural sont désavantagés par rapport à ceux qui vivent en milieu urbain car ils ont l'avantage d'être proches des centres de ressources comme le Centre d'Information Technique et Economique (CITE), le Centre d'Echange (CEDII), la documentation et l'information institutionnelle, et le BIMTT. Le CEDII tire une partie de

ses revenus des services d'impression et de reproduction, de la vente de livres, de l'organisation d'événements pour le compte des OSC et de l'aide à l'entrepreneuriat. Il en est de même pour le BIMTT qui établit ses ressources propres à partir des recettes de la vente de ses produits et services et des cotisations de ses membres.

Les associations et fondations au niveau national et international (comme Monaco Aide et Présence, l'Association Karana Malagasy[AKAMA], rebaptisée Association des Amis de Madagascar, la Fondation Aga Khan et Akbaraly), ainsi que les clubs philanthropiques sont associés aux projets initiés par les OSC sous forme de partenariats intersectoriels en 2016. Pour certains, les subventions proviennent de fonds collectés localement, pour d'autres, de l'étranger, tandis que d'autres reçoivent les deux.

L'Alliance Voahary Gasy (AVG) a réussi à développer un partenariat avec le Secrétariat d'Etat à la Police, le Ministère de la Justice et de l'Environnement à travers le projet ALARM. Sept bandes organisées ont été appréhendées et démantelées, 25 personnes ont été emprisonnées (dont un citoyen chinois et un policier) et suivies quotidiennement, et 1 200 tortues ont été saisies et relâchées dans la nature. En partenariat avec deux acteurs du secteur privé, Guanomad et Scoop Digital, AVG a fait campagne pour la promotion de la bonne gouvernance environnementale avec des vedettes de téléfilms malgaches dans 11 villes du pays où elle a organisé des événements de sensibilisation ainsi que des actions collaboratives gratuites en faveur de l'environnement.

Orange Solidarité Madagascar et trois ministères (Postes, Télécommunications et Développement Numérique, Population, Protection Sociale et Promotion de la Femme, Santé Publique) ont entrepris des projets pour développer les technologies numériques, l'égalité des chances et le bien-être. Ils ont créé quatre maisons

numériques urbaines au profit des femmes avec l'Association Ezaka et la Chambre Internationale de la Jeunesse. Ils ont également créé quatre centres "Maman Kangourou" dans les maternités avec Compassion Madagascar, formé 55 médecins communautaires dans les zones rurales avec South Health, et construit un village dans la zone migratoire de Bongolava avec l'organisation "Reinsert Families with Great Precarity".

Les OSC trouvent de plus en plus nécessaire de constituer des plates-formes pour accroître l'efficacité globale de leurs actions et coordonner leurs interventions. Certains groupes ont déjà atteint une masse critique. Par exemple, des groupes de coordination tels que le Mouvement ROHY, l'Alliance de la société civile pour le renforcement de la nutrition (HINA) et l'Alliance Voahary Gasy (AVG) rassemblent des centaines de plates-formes, de coalitions, d'organisations nationales et régionales spécialisées dans des questions spécifiques et de fondations. Cette dernière, avec un groupe d'avocats, a réussi à mobiliser les ministres, les diplomates, le BIANCO et le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources du pays. Avec le soutien d'un réseau canadien de militants (journalistes Amis de la Terre), ils ont pu mener une campagne internationale, notamment avec la société TOTAL, contre les impacts environnementaux possibles de l'exploitation pétrolière non conventionnelle du bitume bitumineux du site de Belomanga.

En 2016, de nouvelles coalitions continuent de se former. Il s'agit notamment de la Coalition nationale pour la défense de l'environnement (CNPE), de l'Organisation de la société civile sur les industries extractives et du Réseau local de gestion des zones maritimes (MIHARI). Le CNPE regroupe 50 coalitions, fédérations, plates-formes, ONG, associations et organismes communautaires dans 22 régions.

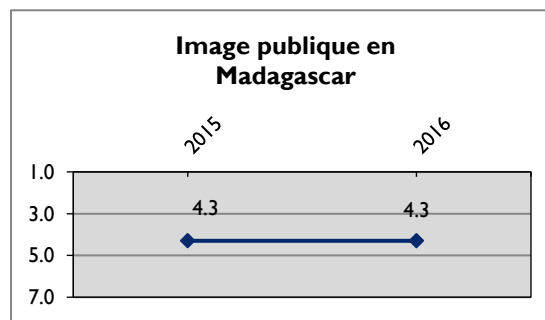
La multiplication des réseaux et des plateformes a considérablement amélioré l'accès à l'information, les possibilités de financement et leur diffusion grâce aux nouvelles technologies, l'intensification de la formation à la mobilisation des ressources, la gestion de projets pour les associations membres, l'évaluation des actifs et la capitalisation des meilleures pratiques. Depuis plusieurs années, les associations et les ONG bénéficient d'une formation sur la gestion des OSC. Au niveau interne, le pays possède des compétences dans de nombreux domaines qui peuvent répondre aux besoins de formation.

Le matériel de formation est maintenant disponible dans le dialecte de la zone d'intervention. En général, des sessions de renforcement des capacités sont prévues pour les gestionnaires d'OSC, de sorte que les OSC souhaitent que la formation à court et à moyen terme ait lieu dans leur localité et profite à tous les membres.

La mise en réseau a également permis de donner la priorité aux membres des OSC ayant une expertise reconnue dans leur domaine d'expertise comme la sensibilisation et la formation ou avec des biens immobiliers et personnels, comme les salles de réunion, la restauration et les véhicules, et le choix des prestataires de services.

IMAGE PUBLIQUE : 4.3

L'image publique des OSC s'est améliorée en 2016. Les OSC ont bénéficié d'une plus grande couverture médiatique avec l'émergence de nouvelles stations de presse écrite, radiophonique et télévisuelle. Les nouvelles stations de radio comprennent AZ Radio et Sky One, et les nouvelles stations de télévision comprennent IBC Tél, Sky One et AZ TV. Les agences de presse critiques à l'égard du parti au pouvoir, et celles dont la perspective éditoriale s'aligne sur celle de l'opposition sont plus susceptibles de relayer ce qui est dit et fait par la société civile, et de mettre en lumière les carences de l'Etat à la veille des élections présidentielles. Les membres des organisations de la société civile participent à des débats télévisés et les talk-shows.



Les OSC sont très bien perçues par le public, particulièrement dans les zones rurales où leur soutien aux besoins de base (éducation, santé, accès à la terre et approvisionnement en eau potable) est apprécié. Particulièrement dans les zones touchées par la sécheresse où une aide vitale a été apportée par les OSC. Dans les zones urbaines, c'est sur la base de leur pouvoir d'appel et de leur engagement dans la défense des libertés publiques que les OSC sont jugées. Dès lors, les OSC engagées dans le travail social et l'action communautaire pâtiennent sont quelque peu éclipsées dans l'esprit de la population urbaine.

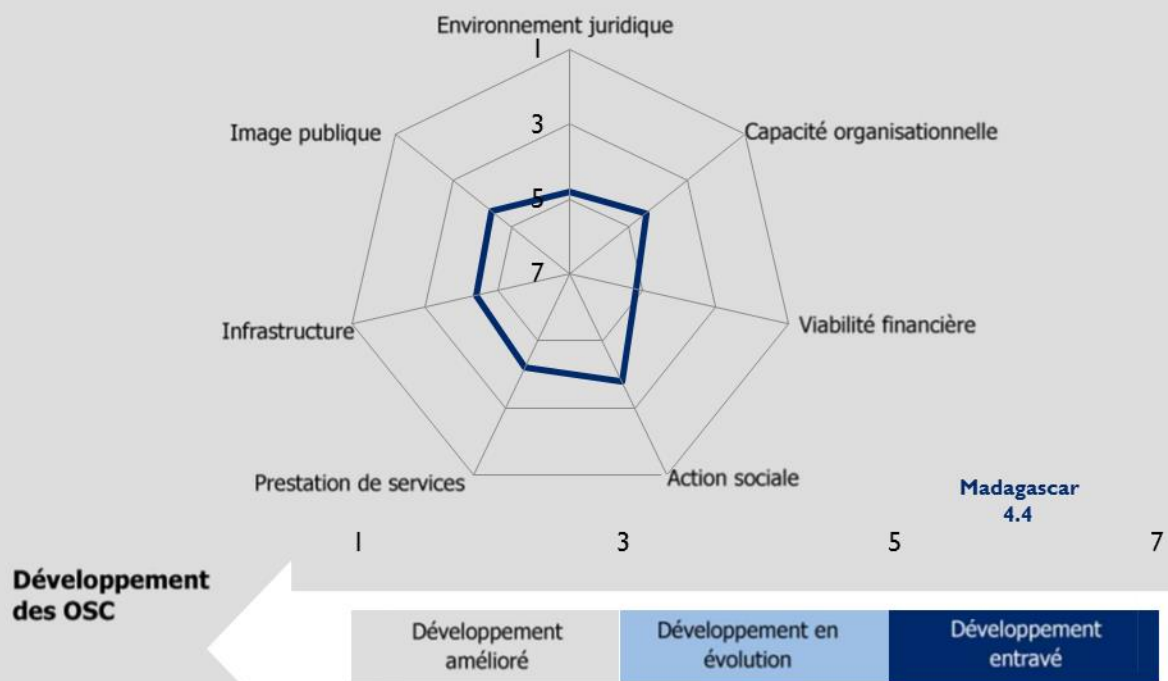
Cependant, il est parfois difficile pour le public de dissocier la société civile de la classe politique et elles sont alors considérées comme un tremplin pour les hautes fonctions. Les tendances des dernières années semblent confirmer ce point de vue. En effet, des membres éminents de la société civile sont devenus dirigeants ou ont intégré des institutions, sont devenus ministres ou sénateurs à mesure que des associations à tendance politique émergent à chaque changement de régime.

L'État apprécie les actions et les activités des OSC tant qu'elles ne s'aventurent pas à dénoncer les actions du gouvernement. Cependant, depuis qu'elles sont devenues des acteurs clés du développement, les pouvoirs publics ont parfois tendance à les considérer comme des concurrents sérieux et cherchent à contenir leur indépendance d'action.

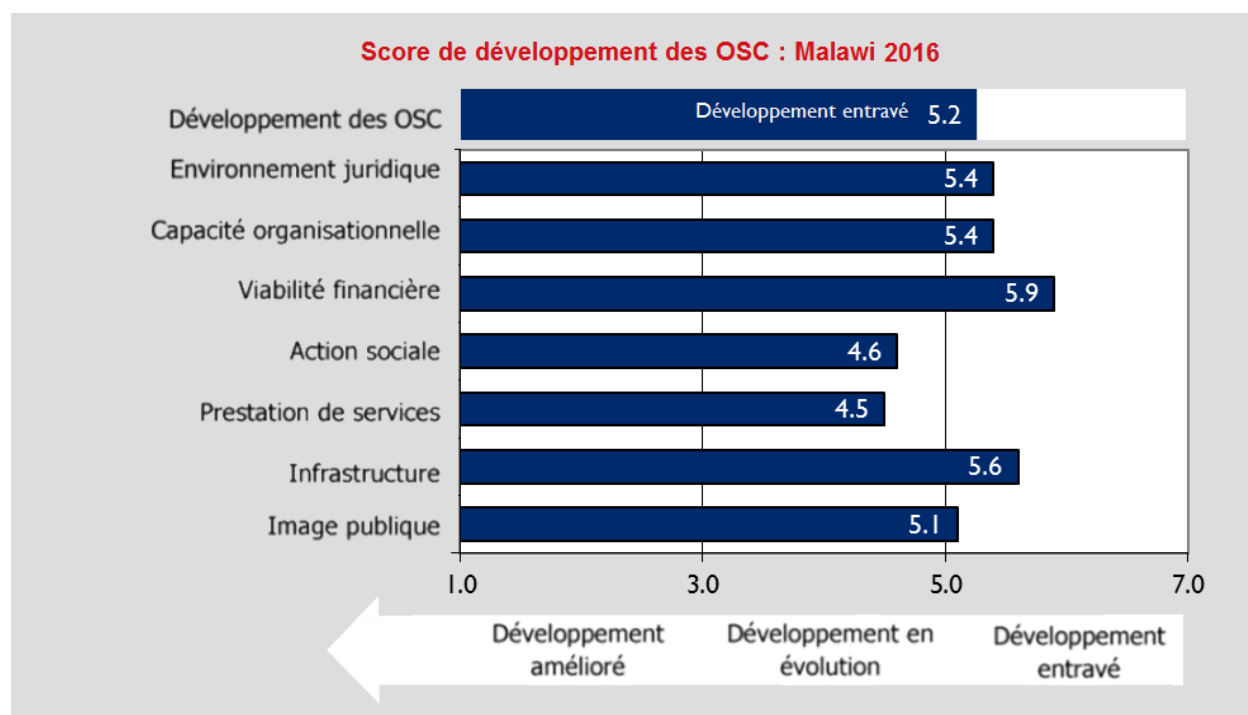
Progressivement, des entreprises s'engagent dans la société civile via leurs fondations ou dans le cadre d'une politique de responsabilité sociale. La plupart des grandes entreprises nationales ou étrangères telles que SIPROMAD, Madagascar International Product Company, ont une politique de RSE. Ce groupe actif dans les secteurs de l'industrie, de l'hôtellerie, de l'immobilier, du tourisme et de la construction, a investi via la Fondation Akbaraly dans l'amélioration de la qualité de vie de la population avant de se concentrer sur la lutte contre les cancers féminins. De même, Guanomad, spécialisée dans la production et la vente d'engrais organiques, a conclu des partenariats avec des OSC œuvrant pour la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

Très peu d'OSC disposent d'une stratégie de relations publiques ou entretiennent des relations avec la presse, missions généralement gérées par leurs plates-formes. Ces dernières années, elles ont investi dans un code d'éthique élargi commun à toutes les OSC, inclus dans la charte de la société civile initiée par le mouvement ROHY demandant davantage de transparence et de responsabilité.

Score de développement des OSC : Madagascar 2016



MALAWI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Lilongwe

Type de gouvernement :
République

Population :
19 196 246

PIB par habitant (PPP) : 1 100 \$

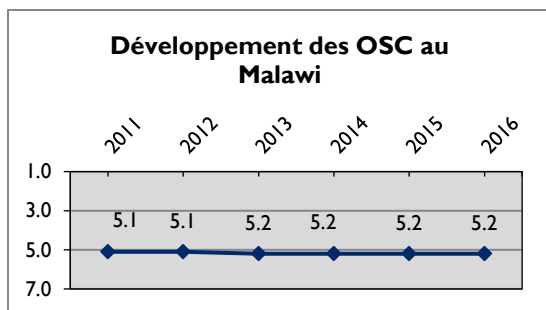
Indice de Développement Humain : 170

En 2016, le Malawi a lutté pour surmonter une perte dévastatrice de biens et de moyens de subsistance suite aux inondations et à la sécheresse qui ont touché quinze des vingt-huit districts administratifs du pays en 2015. En avril 2016, le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi, un groupe multilatéral composé du gouvernement malawite, des OSC nationales et internationales et du Programme alimentaire mondial, a estimé que plus de 6,7 millions de foyers étaient vulnérables à l'insécurité alimentaire. Bien que ce



chiffre ait été contesté par la suite, la perspective de souffrances massives a incité le gouvernement et les OSC à se concentrer massivement sur l'aide alimentaire. À la fin de l'année, le gouvernement, soutenu par des donateurs multilatéraux et bilatéraux et des OSC nationales et internationales, avait réussi à éviter la catastrophe en approvisionnant les ménages les plus touchés en nourriture et fournitures essentielles.

En 2016, le public malawite est resté frustré par les mauvaises prestations de services et la corruption endémique. Selon un sondage Afrobaromètre de décembre 2016, environ un tiers seulement des Malawiens ont approuvé les performances de leur président, des membres du parlement, des conseillers et des maires, et plus de la moitié ont estimé que le gouvernement avait « plutôt mal » ou « très mal » réussi sur treize des seize



questions de politique. Le soutien aux processus démocratiques a continué de diminuer, la proportion de Malawiens qui ont déclaré que les élections étaient le meilleur moyen de choisir les dirigeants du pays étant tombée de 71 pour cent en 2014 à 57 pour cent en 2016. Une grande partie du public considérait que le gouvernement ne traitait pas de manière efficace les grèves des étudiants, était mécontente de l'augmentation de 85% des frais de scolarité, et déçue par la corruption persistante entraînant une chute des donations pour l'aide au Malawi en 2013. Quand le gouvernement a

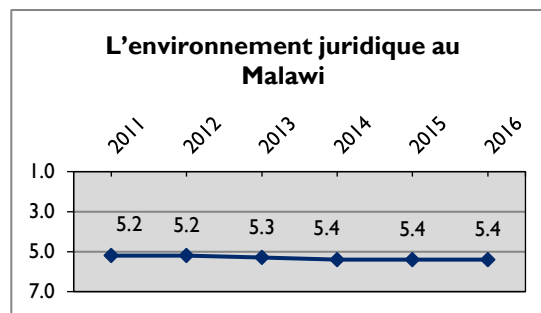
augmenté les taxes pour compenser la perte de revenus en donations, certaines personnes se sont senties surtaxées. Résultant de ces frustrations, certains partis d'opposition, les analystes et les OSC ont appelé le gouvernement actuel, dirigé par le Parti démocrate progressiste (PDP), à céder volontairement le pouvoir en 2016, affirmant qu'il semblait incapable de faire face aux urgences économiques et politiques du pays. Le gouvernement a rejeté cette demande tout en soulignant les efforts de réforme entrepris.

Aucun changement significatif n'a eu lieu dans la durabilité des OSC en 2016. L'environnement juridique est resté largement inchangé, bien que les OSC aient exprimé leurs inquiétudes lorsque le Conseil des organisations non gouvernementales, le principal organe de supervision du gouvernement, a élaboré une nouvelle politique des ONG controversée. L'environnement de financement des OSC était stable et caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des donateurs internationaux. De nombreuses OSC sans lien avec les organisations internationales ont réduit leurs opérations en raison des déficits de financement. Les services fournis se concentraient sur l'aide alimentaire et la gouvernance locale, et les opérations de sensibilisation étaient limitées, bien que la nouvelle National Advocacy Platform (NAP), plateforme nationale de sensibilisation, tentait de réunir plusieurs OSC travaillant à la sensibilisation socio-économique et politique.

Le Conseil des ONG ne publie pas de statistiques claires sur la taille du secteur. Selon un rapport de presse, le Conseil des ONG a enregistré 123 nouvelles organisations en 2016, portant à 594 le nombre d'organisations enregistrées dans la base de données du Conseil. Cependant, d'autres rapports présentent des chiffres différents.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.4

L'environnement juridique des OSC au Malawi n'a pas changé depuis l'adoption de la loi sur les ONG par le parlement en 2001. Les OSC doivent passer par un processus fastidieux d'enregistrement, qui intègre un protocole d'accord avec le ministère responsable de leur domaine d'intervention et l'inscription auprès du Conseil des ONG et du Conseil pour les organisations non gouvernementales du Malawi (CONGOMA), l'organisme de tutelle de toutes les OSC. Les organisations communautaires s'enregistrent auprès de leurs conseils de district par l'intermédiaire des bureaux de protection sociale du district, et les organisations confessionnelles s'enregistrent auprès du bureau du président ou des cabinets ministériels. Les organisations qui s'inscrivent en tant qu'organisations à but non lucratif s'inscrivent auprès du Bureau du Registraire général et, en outre, auprès du Conseil des ONG si elles travaillent dans l'intérêt public. En vertu de la loi sur les ONG, les organisations non enregistrées n'ont pas le droit d'agir.



En 2016, le Conseil des ONG a continué d'encourager les OSC à rapporter leurs ressources et leurs activités conformément à la loi sur les ONG. La plupart des organisations ont éprouvé des difficultés à respecter les exigences de rapport et de responsabilisation dictées par la loi. En 2016, et contrairement à l'année précédente, quand le gouvernement menaçait de prendre des mesures contre les OSC prétendument non enregistrées ou

en violation avec la loi ou leurs propres chartes, le gouvernement n'a menacé de fermer ou de radier aucune organisation. Par ailleurs, l'État a imposé peu d'obstacles aux opérations des OSC en 2016. Tout au long de l'année, un défenseur des droits de l'homme se manifestant régulièrement sur les questions de l'insécurité alimentaire et de la mauvaise gouvernance a pu continuer à le faire sans être inquiété par l'État.

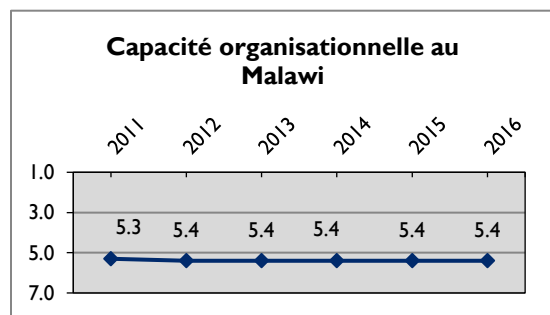
En 2016, le Conseil des ONG a procédé à une révision de la loi sur les ONG et a travaillé à l'élaboration d'une politique des ONG qui permettra de modifier la loi. Bien que le gouvernement ait déclaré que son intention était de fournir un environnement politique plus favorable aux OSC au Malawi, les OSC ont exprimé leurs préoccupations sur le fait que les activités du gouvernement manquent de transparence et augmenteraient le contrôle gouvernemental sur les OSC. Le projet de politique concentrerait les pouvoirs d'enregistrement, de réglementation et de radiation des OSC dans le Conseil des ONG, excluant ainsi le CONGOMA ; exigerait que les projets des OSC soient approuvés par le Conseil des ONG et les conseils locaux ; et réduirait la capacité des OSC à s'auto réguler. Bien que le Conseil des ONG ait mené des consultations avec les OSC au cours de l'année et ait révisé la politique suivant les commentaires recueillis, le processus a suscité des inquiétudes parmi les OSC concernant la fermeture possible de l'espace civique. Début 2017, le gouvernement a publié une ébauche de la nouvelle politique afin de recueillir des commentaires publics.

Le Parlement a adopté la Loi sur l'accès à l'information (ATI) en décembre 2016. Les OSC considèrent généralement la LAI comme une mesure positive, car elle représente un outil permettant d'obtenir des informations sur les programmes gouvernementaux et d'améliorer la transparence et la responsabilisation. En outre, la Commission des droits de l'homme du Malawi (MHRC), qui soutient une société civile engagée, est chargée de superviser la mise en œuvre de la loi. Cependant, on craint que la mise en œuvre de la loi ait été retardée et que la MHRC ne dispose pas des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat.

Les OSC doivent déposer des déclarations de revenus auprès de l'Autorité fiscale du Malawi et se conformer à la Loi sur l'impôt, sauf autorisation contraire. En 2016, les OSC ont continué à être imposées de la même façon que les autres entités enregistrées au niveau national. Quelques produits, comme l'aide alimentaire d'urgence et l'équipement médical, étaient exemptés des droits d'importation à condition que les OSC en demandent l'autorisation au ministère des finances, de la planification économique et du développement. Cependant, le processus d'obtention des exemptions est resté long et incertain.

En 2016, les OSC rencontraient encore des difficultés à obtenir un soutien juridique. Il n'y a pas de spécialistes du droit des OSC au Malawi, le sujet n'étant pas enseigné dans les universités. Les avocats s'appuient généralement sur la loi constitutionnelle générale pour soutenir les cas d'OSC. Les services juridiques sont généralement payants, et très peu d'avocats sont prêts à travailler gratuitement.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.4



En 2016, les OSC au Malawi ont poursuivi leurs efforts de construction de circonscriptions visibles et fiables. Pour obtenir un soutien, de nombreuses organisations doivent proposer des incitations financières ou des avantages comme des t-shirts, des bicyclettes, des trousseaux médicaux et des produits agricoles. Les OSC de défense ont éprouvé des difficultés particulières à construire des circonscriptions, en partie parce que des organisations - à l'exception des organisations confessionnelles telles que le Comité des Affaires Publiques (CAP), la Commission Catholique pour la

Justice et la Paix (CCJP) et la Commission de Développement Catholique - fonctionnent généralement avec peu de personnel ou se concentrent sur des sujets que le public ne peut identifier facilement ou pour lesquels elles n'ont pas présenté de preuves adéquates. En 2016, plusieurs manifestations publiques ont été mal suivies

en raison de la faiblesse de l'organisation et de l'insuffisance des efforts de sensibilisation. Par manque de soutien, certaines manifestations ont fini par ressembler à des croisades personnelles des dirigeants des OSC.

La majorité des OSC malawites ont des mandats définis, mais en dehors des grandes organisations financées par des bailleurs de fonds, la plupart des OSC ne disposent pas de plans stratégiques ni d'accès à un soutien institutionnel pour les efforts de planification stratégique. Beaucoup d'OSC disposant de plans stratégiques ont choisi d'en dévier en 2016 pour chercher de nouveaux financements auprès des donateurs réagissant à la crise humanitaire. Les organisations qui ont suivi leurs plans stratégiques ont reçu peu de financement ou ont dû réduire la portée de leurs projets. En 2016, le programme STEPS (Soutien aux efforts des partenaires) financé par l'USAID et la Fondation de la famille Segal ont renforcé les capacités de certaines organisations, y compris par une formation à la planification stratégique.

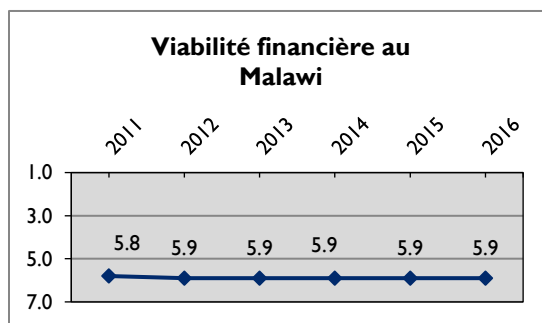
Sur le papier, la structure interne de nombreuses OSC reflète une séparation des rôles et des responsabilités entre la direction et le conseil. Cependant, dans la pratique, les organisations échouent souvent à séparer ces fonctions, car cela entraîne un coût économique. Le conseil d'administration de certaines OSC plus grandes s'engage activement dans l'élaboration des politiques et dans leur supervision, bien que cela n'ait souvent pour but que de répondre aux attentes des donateurs.

En 2016, le rétrécissement du financement et le manque d'expertise technique ont perpétué le problème de dotation en personnel des OSC. Pendant la crise humanitaire, les OSC du Malawi ont recruté des volontaires supplémentaires pour accélérer l'approvisionnement des secours aux communautés touchées. Mais en règle générale, les OSC ont continué à éprouver des difficultés à retenir son personnel qualifié, principalement parce qu'elles ne pouvaient pas les payer suffisamment ou ne pouvaient le faire que dans le cadre d'un projet ponctuel. La perception de nombreux donateurs et OSC internationales selon laquelle les OSC nationales n'ont pas la capacité de gérer les subventions et les projets peut en fait être due à leur incapacité à conserver du personnel qualifié et à leur besoin de recourir à des techniciens semi-qualifiés.

La plupart des OSC, en particulier dans les zones urbaines, disposent d'ordinateurs, de photocopieurs et d'un accès Internet. Certaines OSC et organisations communautaires basées dans les districts reçoivent des dons afin d'obtenir de l'équipement, généralement d'occasion. Bien qu'en 2016, la qualité des ressources technologiques se soit quelque peu améliorée dans les OSC nationales urbaines et périurbaines et dans les bureaux de district et ruraux des OSC internationales, la faiblesse de l'infrastructure d'approvisionnement en électricité du pays a entravé l'accès à l'information de nombreuses OSC. L'utilisation du téléphone portable augmente et aide à surmonter ce déficit.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.9

Les OSC du Malawi ont toujours compté sur des donateurs internationaux, notamment l'USAID, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). En 2016, de nombreuses OSC nationales (à l'exception de certaines organisations confessionnelles ayant des liens internationaux) ont eu du mal à accéder aux fonds de leurs donateurs traditionnels, ces derniers ayant redirigé leurs dons pour répondre à la crise humanitaire. En outre, les donateurs ont de plus en plus insisté sur la participation des OSC du Malawi à des alliances et des coalitions formelles et informelles avec des OSC internationales basées au Malawi. Alors que les organisations capables de se rapprocher des OSC internationales ont pu obtenir des fonds pour des projets, notamment pour l'aide alimentaire, la responsabilité gouvernementale, le SIDA et le changement climatique, les OSC ne bénéficiant pas de ces liens ont eu des



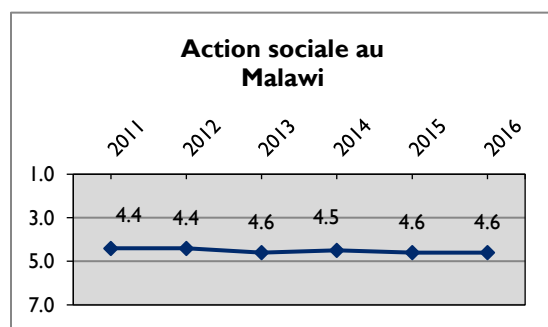
difficultés à lever des fonds. De nombreuses organisations non impliquées dans la réponse à la crise ont été contraintes de réduire leurs opérations.

En 2016, le soutien financier national aux OSC était limité. Les deux principales sources de financement local étaient le Tilitonse Fund, constitué de multiples donateurs pour promouvoir les efforts locaux de responsabilité sociale, et la National AIDS Commission, financée par le gouvernement et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En 2016, le Fonds Tilitonse a réduit ses subventions dans sa transition pour devenir une fondation locale. En raison de plusieurs allégations de mauvaise gestion entre 2011 et 2014, le Fonds mondial a retiré son soutien à la Commission nationale sur le SIDA et a choisi de travailler avec ActionAid International, qui a réattribué des fonds à un nombre limité d'OSC nationales.

Peu d'OSC du Malawi disposent de ressources diversifiées, leurs efforts de collecte de fonds étant exclusivement tournés vers les donateurs. Quelques institutions, notamment le Centre for Social Concern (CFSC) et le Center for Human Rights and Rehabilitation (CHRR), ont commencé à explorer des opportunités génératrices de revenus telles que la location de biens et les projets d'entreprises sociales. Les OSC fournissant des services de santé, d'éducation et de développement local peuvent se faire concurrence pour les marchés publics, mais peu d'organisations profitent de cette opportunité, car elles manquent des connaissances et des compétences nécessaires pour préparer les offres ou car elles sont simplement habituées à s'appuyer sur des donateurs externes.

À la suite des récents scandales de corruption du gouvernement et des OSC, les donateurs considèrent encore les compétences des OSC en matière de gestion financière avec un certain scepticisme. Même si la plupart des OSC séparent gestion financière et gestion de projet, leur gestion des ressources des donateurs est rarement perçue comme efficace de même que leur capacité à détecter les fraudes. En outre, la plupart des OSC ne disposent pas du personnel capable de développer des propositions de financement techniquement saines. En conséquence, en 2016 les OSC ont continué à être examinées par les donateurs potentiels et les autres parties prenantes. La méfiance des donateurs s'est encore aggravée quand, en septembre 2016, le Conseil des ONG a publié une étude indiquant que la grande majorité des OSC ne rendaient pas compte de leur utilisation des ressources et de leurs activités au gouvernement ou au public, comme l'exige la loi.

ACTION SOCIALE : 4.6



En 2016, selon des rapports des médias, les OSC du Malawi au niveau des districts ont continué de signer des mémorandums de compréhension avec les assemblées de districts. Les mémorandums visaient à établir de meilleurs mécanismes de ciblage et de production de rapports au moyen de consultations continues, de partage d'information et de reddition de comptes. Au niveau national, le Comité des comptes publics de l'Assemblée nationale et d'autres comités se sont entretenus avec des chefs religieux, des OSC et d'autres parties prenantes. Les OSC sectorielles ont engagé

des consultations ad hoc avec le gouvernement et ont offert leurs commentaires sur les programmes gouvernementaux dans le secteur minier, les secours en cas d'inondations et d'autres sujets. Ces interactions n'étaient pas prescrites par une politique ou une pratique établie, mais résultaient en grande partie des demandes des donateurs ou de la bonne volonté de certains responsables gouvernementaux.

Les efforts de défense des OSC ont continué à manquer de cohésion en 2016. Certaines organisations ne sont pas parvenues à monter des campagnes efficaces et ont manqué de soutiens. Plusieurs OSC importantes ont sollicité le soutien des partis politiques, ce qui a favorisé la division dans le secteur des OSC. Certaines OSC des droits de l'homme ont publié des déclarations décousues ou ont organisé des événements comme des points

de presse et des manifestations mineures qui n'ont pas été considérées par le public ou le gouvernement comme méritant l'attention.

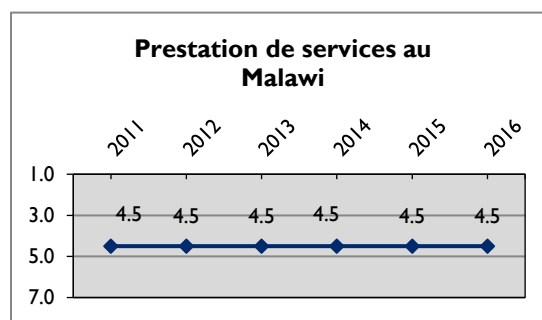
Parmi plusieurs groupes engagés dans d'importantes campagnes de défense en 2016, il convient de citer le CHRR, le CCJP, le Centre pour le développement des personnes (CEDEP) et la Plateforme nationale de défense (NAP). La NAP a cherché à unir les OSC actives dans les secteurs socio-économiques et de gouvernance pour prendre position sur des questions nationales, comme la responsabilité sociale et la transparence. Un groupe d'organisations confessionnelles connu sous le nom d'Alliance Pro-Life s'est engagé dans une campagne anti-avortement et a soumis des pétitions au parlement lui demandant de s'abstenir de débattre de la légalisation de l'avortement. Le Réseau d'appui électoral du Malawi (MESN), un groupe d'organisations de la société civile chargé des questions liées aux élections, a aidé à recueillir les opinions du public sur les réformes électorales et a soumis des recommandations à un groupe de travail national. À la fin de l'année, ces recommandations étaient à l'étude par une commission juridique spéciale sur les réformes électorales. Après le scandale du « Maizegate » en 2016 concernant l'achat suspect d'une grande quantité de maïs, les OSC et les médias ont poussé le gouvernement à lancer une commission d'enquête et trois OSC ont convaincu la Haute Cour de suspendre le ministre de l'Agriculture jusqu'à ce que l'enquête soit menée à terme.

En 2016, le CCJP, le PAC et l'Association des personnes atteintes d'albinisme ont fait pression sur le parlement et le gouvernement pour qu'ils promulguent des lois protégeant les personnes atteintes d'albinisme, victimes de meurtres rituels. Le Centre pour la démocratie multipartite (CMD) a plaidé pour l'adoption d'un projet de loi visant à réglementer l'enregistrement, les opérations et le financement des partis politiques, que le parlement ne semble pas désireux de promulguer. Des organisations comme le Réseau d'Agriculture de la Société Civile (CISANET) et l'Union des Agriculteurs du Malawi (FUM) ont apporté des conseils sur la politique agricole. Quelques OSC ont opéré un lobbying sur d'autres sujets importants, comme l'augmentation du budget pour les soins de santé ou l'adoption d'une loi sur les mines et les minéraux. Comme cela a été rapporté au cours des années précédentes, les OSC préfèrent généralement s'engager dans un militantisme fort via les médias plutôt que de pratiquer un lobbying demandant preuves, patience et approche discrète, directement auprès du gouvernement.

Les OSC ont fait un effort minimal pour réformer la loi sur les ONG en 2016, en grande partie à cause de leur manque de connaissance de la loi. Depuis 2015, le Conseil des ONG a incité les OSC à s'inscrire, à produire des rapports annuels et à se conformer à la loi sur les ONG, mais en 2016, lorsque le Conseil des ONG a voulu s'assurer que les OSC remplissaient ces conditions, de nombreuses organisations ne savaient pas si les actions du conseil étaient légales ou non. L'incident semble avoir incité les OSC à reconsidérer leur approche passive du cadre juridique, mais elles n'ont toujours pas d'agenda clairement défini pour une réforme juridique. Certaines OSC, y compris CONGOMA et plusieurs organisations internationales, ont travaillé sur le comité directeur rédigeant la nouvelle politique des ONG avec le Ministère du Genre, des Enfants, du Handicap et du Bien-être social, le Conseil des ONG et le Ministère du gouvernement local et du développement rural.

PRESTATION DE SERVICES : 4.5

En 2016, les OSC ont continué à fournir des services diversifiés à différentes circonscriptions. Les principaux domaines d'intervention étaient l'aide alimentaire après les inondations et la sécheresse et la responsabilisation du gouvernement local suite aux élections de 2014. Les OSC ont continué à travailler sur la santé et le VIH/SIDA, le développement de la petite enfance, la sécurité alimentaire, les sources d'énergie alternatives, le reboisement, le changement climatique, la responsabilité sociale et bien d'autres questions.

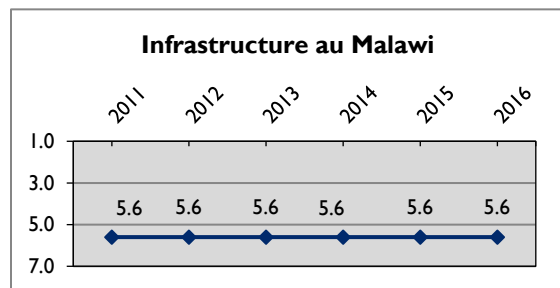


Alors que certaines OSC sont d'envergure nationale, de nombreuses OSC fournissent des services à des communautés désignées en accord avec les responsables d'assemblée des districts. Par exemple, les communautés touchées par la sécheresse ont eu la priorité sur les communautés non épargnées dans l'accès aux programmes d'aide. Les communautés réagissent différemment aux interventions des OSC. Beaucoup de gens soutiennent et patronnent les services liés à l'alimentation, à la médecine et aux cuisinières éco énergétiques, mais ne participent à des activités liées à des questions socio-économiques et politiques que s'ils bénéficient d'incitations, comme des bicyclettes ou des vêtements. Ce syndrome est omniprésent et reste un défi économique critique pour les OSC tout en sapant l'engagement des citoyens.

Les OSC fournissent la plupart de leurs services gratuitement. Seules les OSC travaillant dans le domaine de la santé ou de l'éducation ont la possibilité de recouvrement des coûts. Par exemple, les hôpitaux et centres de santé gérés par l'Association chrétienne pour la santé au Malawi (CHAM) offrent des services subventionnés par le gouvernement et facturent des frais peu élevés pour recouvrer certains coûts.

En 2016, le gouvernement a reconnu publiquement que les efforts de secours, les interventions agricoles et les programmes de lutte contre le VIH/SIDA des OSC complétaient leurs propres efforts pour atténuer la pauvreté et la souffrance. Les assemblées de district ont noté les programmes des OSC promouvant la responsabilité sociale dans la gouvernance locale. Cependant, plusieurs dispositions du projet de politique des ONG suggèrent qu'il existe une certaine méfiance du gouvernement vis-à-vis du secteur.

INFRASTRUCTURE : 5.6



En 2016, les OSC ont continué à être desservies par des centres de ressources comme l'Institution de développement du personnel et le Malawi Institute of Management. Comme ces centres sont principalement basés dans les zones urbaines et facturent des frais, leurs services sont inaccessibles à la plupart des OSC malawiennes. En 2016, l'Union européenne (UE) a soutenu l'Initiative nationale pour l'éducation civique (NICE), qui rend publics les journaux et les publications sur la

gouvernance, la démocratie et la participation citoyenne. Le NICE exploite des centres de ressources ouverts au public dans tous les districts. Certaines organisations communautaires des zones rurales ont des difficultés à y accéder.

En 2016, la réattribution des fonds de sources internationales à des organisations locales a décliné dans certains secteurs. La Commission nationale sur le SIDA, auparavant source majeure de fonds réattribués, a réduit ses subventions lorsqu'elle a été accusée de mauvaise gestion financière. ActionAid International a remporté une offre du Fonds mondial pour gérer ses fonds et a repris l'octroi de subventions pour des projets sur le VIH/SIDA. Cependant, le processus de sélection d'ActionAid pour la subvention en cascade était plus strict que celui de la Commission nationale sur le SIDA, et par conséquent, peu d'OSC nationales ont pu obtenir des subventions. Le Fonds Tilitonse a réduit son soutien aux OSC nationales à la fin de sa durée de vie prévue (bien que son octroi de subventions puisse reprendre après sa réforme en tant que fondation locale).

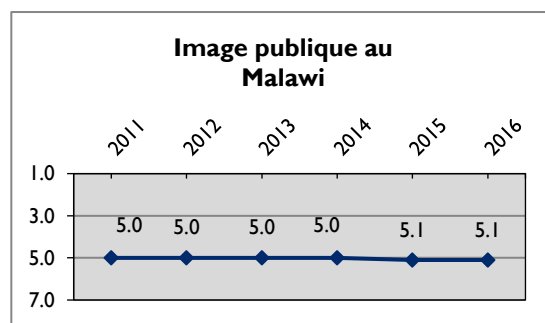
Quelques nouvelles coalitions ont été formées en 2016, dont la Pro-Life Alliance, composée en grande partie d'organisations confessionnelles pour mettre fin au débat parlementaire sur l'avortement, et un groupe d'OSC et de musiciens qui a promu la fin des tueries rituelles des albinos. Les coalitions axées sur des projets qui traitent de questions telles que l'extraction minière et l'aide alimentaire ont continué d'offrir un soutien financier à leurs membres, principalement à l'instigation des donateurs. Le CONGOMA et le PAN, supposés renforcer et coordonner les capacités de leurs membres, ont offert peu de soutien en 2016 en raison d'un financement limité.

Les centres de formation pour les OSC nationales sont largement basés dans les zones urbaines ou sont mis à disposition par les OSC internationales. Les donateurs offrent parfois une formation sur mesure aux OSC nationales dans le cadre de projets spécifiques. Par exemple, en 2016, le programme STEPS a aidé 27 organisations de la société civile, notamment le CRECCOM et la FEDOMA, à renforcer leurs capacités organisationnelles en matière de gestion financière, de ressources humaines et d'autres domaines. Le STEPS a également organisé une conférence sur les OSC de deux jours qui a réuni plus de quatre cents participants pour discuter de sujets allant de la défense à la gestion. La Fondation de la famille Segal a mis en place un incubateur d'impact social qui cible les petites organisations prometteuses qui concentrent leur action sur l'entrepreneuriat social, domaine jusqu'ici faiblement soutenu. L'incubateur offre une gamme d'opportunités de renforcement des capacités et en 2016, dix-huit organisations ont été diplômées. D'autres opportunités de formation au cours de l'année ont été axées sur le renforcement des capacités des organisations malawites à s'associer avec des OSC internationales.

À l'exception de la coopération en cours dans le secteur minier, peu de collaboration intersectorielle a eu lieu en 2016. Le NAP et le CONGOMA, les entités logiques pour promouvoir la collaboration, manquent de vision cohérente et de sens de l'objectif dans ce domaine.

IMAGE PUBLIQUE : 5.1

Les médias ont continué à couvrir les activités des OSC en 2016, souvent en réponse à des déclarations d'organisations de la société civile ou à des invitations de leurs parts à couvrir ces événements. Les OSC qui se sont prononcées contre la corruption, le favoritisme, la persécution des personnes atteintes d'albinisme et d'autres questions ont fait la une des médias, imprimés et en ligne. La couverture était largement positive mais manquait parfois d'analyse ou de suivi, en partie à cause de leur quête permanente de nouvelles informations. D'un point de vue formel, la couverture médiatique est gratuite, mais les journalistes informels s'attendent à recevoir un « signe d'appréciation » de leur couverture.



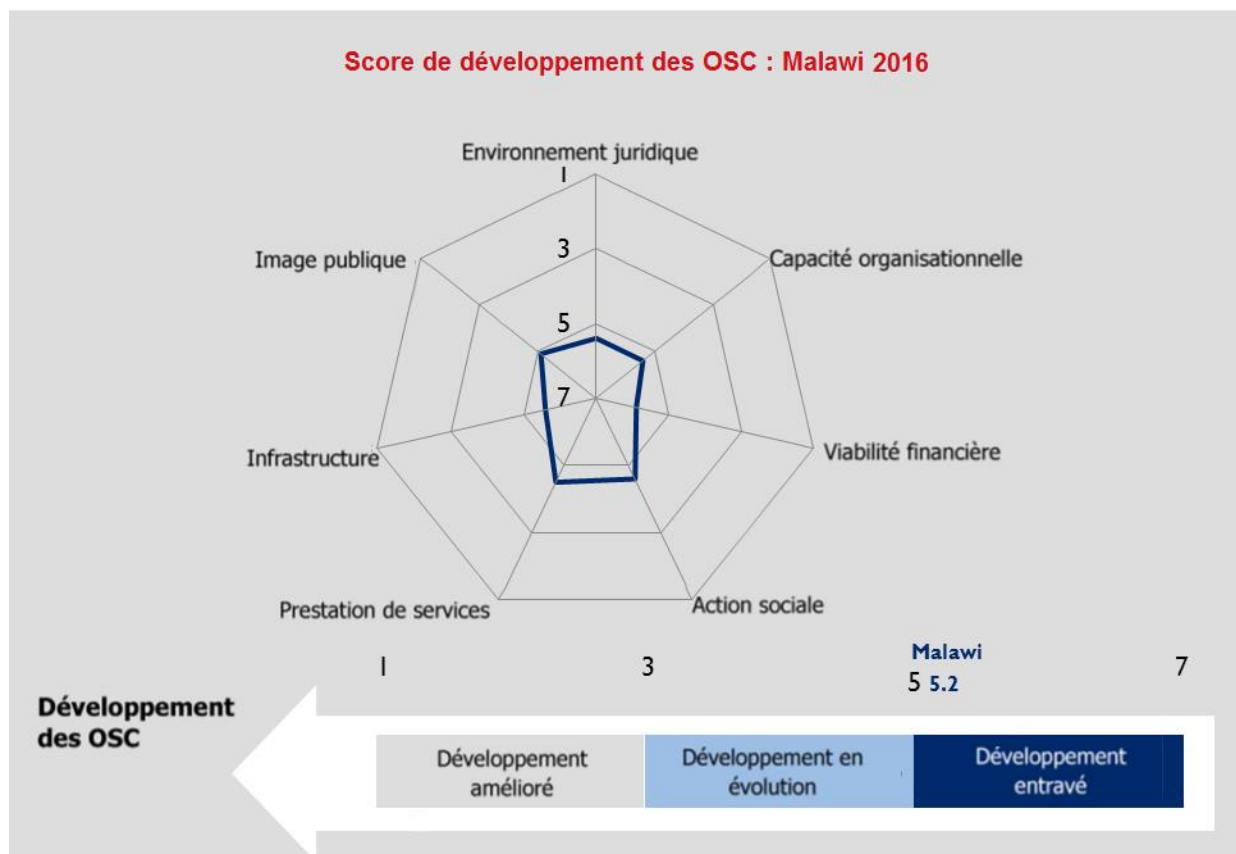
Alors que les organisations de prestation de services sont souvent perçues de manière plus positive que les organisations de défense, le public a tendance à considérer les OSC comme généralement opportunistes, divisées entre elles et sans programme cohérent pour aider les citoyens ordinaires. Cette perception a été cimentée en 2014 lorsque certains dirigeants des OSC se sont présentés et, après avoir perdu les élections, sont retournés dans leurs organisations. L'expérience a laissé un sentiment amer de méfiance envers de nombreuses personnes, que les OSC doivent encore surmonter. Bien que quelques OSC aient pris position sur des questions critiques en 2016, elles ont trouvé difficile d'obtenir le soutien du public.

En 2016, le soutien gouvernemental aux OSC fournissant des services est resté important, en particulier si leurs activités étaient considérées comme venant compléter les programmes gouvernementaux d'éradication de la pauvreté. En 2016, le soutien gouvernemental aux OSC est un service important, particulier et complété par les programmes gouvernementaux d'éradication de la pauvreté.

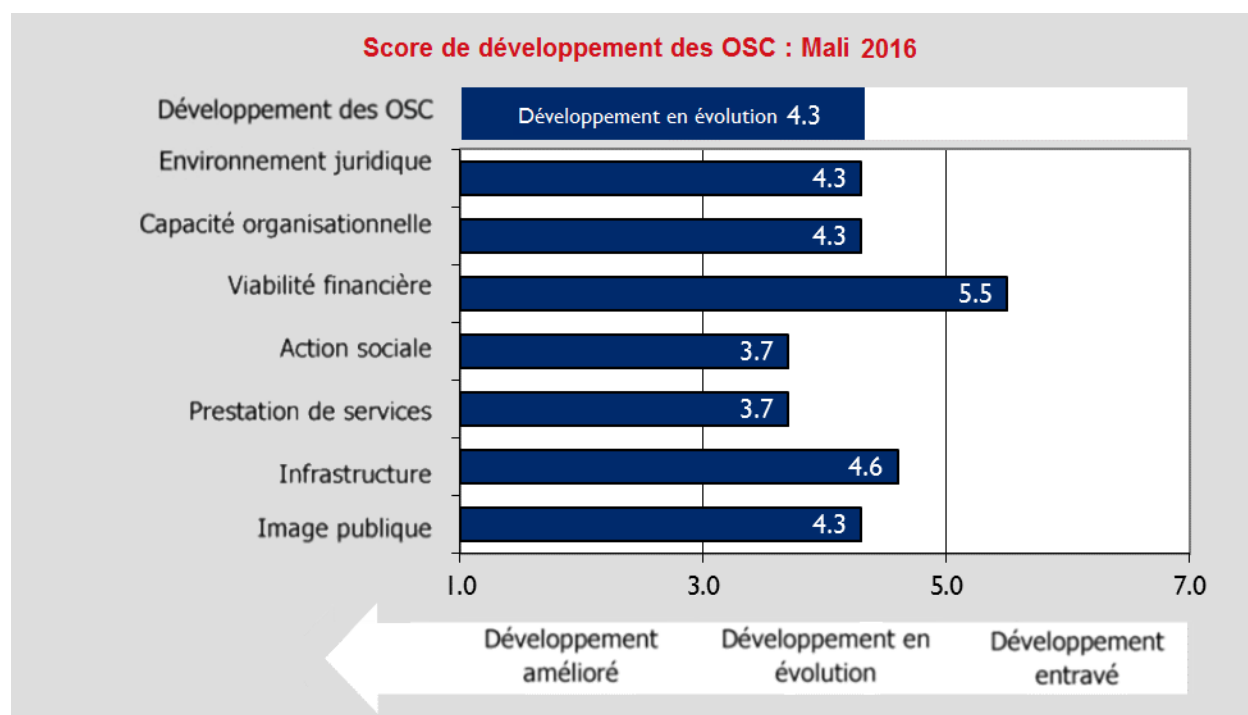
Les OSC ont peu fait pour améliorer leurs relations publiques en 2016. Les luttes financières, le manque de campagnes basées sur les preuves ou les problèmes et les divisions flagrantes entre les OSC sur des questions nationales importantes ont été parmi les nombreuses raisons de cet échec. De nombreuses OSC, en particulier au niveau local, n'ont pas de personnel de communication et communiquent plutôt avec le public sur une base ad hoc. Leur utilisation des réseaux sociaux n'est pas efficace.

En l'absence d'une connaissance claire de la Loi sur les ONG et de l'efficacité limitée de la CONGOMA, la plupart des OSC ne s'autorégulent pas. Certaines organisations produisent des rapports annuels pour leurs

donateurs mais ne les mettent pas à la disposition du Conseil des ONG, du CONGOMA ou du public. En général, les OSC ne sont pas engagées sur leur propre transparence, y compris en se conformant aux rapports légalement prescrits sur l'utilisation des ressources.



MALI



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.3

Faits relatifs aux pays

Capitale : Bamako

Type de gouvernement :
République semi-présidentielle

Population :
178 885 245

PIB par habitant (PPP) : 2 100 \$

Indice de Développement Humain : 175

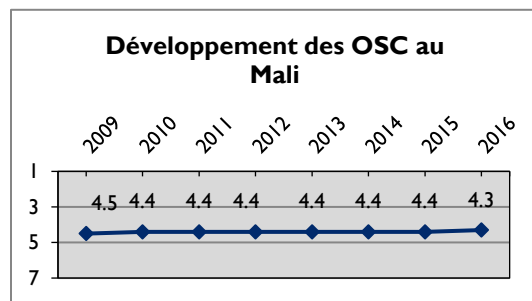
Avec 60 % de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, dont près des trois quarts dans des zones rurales, le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. Trois millions et demi de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire (19 % de la population) et le pays a dépassé les seuils d'alerte pour la malnutrition aiguë. La sortie du Mali de sa crise politique prolongée s'est poursuivie en 2016. Le gouvernement et les groupes armés ont signé l'Accord de paix et de réconciliation en 2015 et



s'efforcent depuis lors de le mettre en œuvre. Le succès de ces tentatives a varié tout au long de l'année. En outre, des dispositions ont été prises pour gérer le processus de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) et la réintégration des anciens déserteurs militaires.

Malgré la signature de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, destiné à encadrer le dialogue et la consolidation progressive de la paix au Mali, la situation politico-sécurité ne s'est pas améliorée par rapport à 2015. Au lieu de cela, dans les régions septentrionales du pays, il y a eu une reconfiguration de la région par la création de nouveaux groupes armés tels que le Congrès pour la justice à Azawad et le Mouvement pour le salut à Azawad. Les régions de Mopti et de Ségou au centre du pays ont connu l'insécurité, y compris les attaques.

Les conflits préexistants non résolus dans ces régions continuent de créer et d'accroître les dissensions au sein des communautés et entre elles pour des raisons ethniques, sociales ou sociopolitiques. Par exemple, des affrontements entre agriculteurs bambara et éleveurs peuls dans la région de Tenenkou (région de Mopti) ont fait 20 morts et de nombreuses personnes ont été déplacées.



Dans toutes les régions du nord et des deux régions centrales, le banditisme a entraîné une réduction significative des activités socio-économiques et de l'accès humanitaire aux populations dans le besoin. La Mission multidimensionnelle de stabilisation intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA) pour le maintien de la paix, ainsi que les Forces armées maliennes et les forces armées françaises, ont été la cible d'attaques armées. Le ressentiment, provoqué par l'amalgame des forces armées et des acteurs humanitaires, semble s'accroître dans certaines zones. Par conséquent, il y a

davantage d'escortes armées qui entravent les mouvements et génèrent une perception d'irrespect des principes humanitaires de neutralité et d'impartialité. Cette perception porte gravement atteinte aux actions pertinentes et à la crédibilité des acteurs humanitaires. Cependant, les ONG ont généralement un bon accès à la population même si elle est réduite au nord et au sud. Les ONG internationales (OING) sont en mesure d'atteindre les gens à travers le pays en sous-traitant avec des ONG nationales.

En termes de gouvernance publique et d'accès aux services sociaux de base, le pays se remet lentement de la crise. Cette année, le ministère de la Solidarité a notamment procédé à de nombreux investissements dans la réhabilitation des bâtiments administratifs et juridiques saccagés pendant l'occupation de 2012 à 2013. La crise était enracinée dans des conditions structurelles telles que la faiblesse des institutions étatiques, la mauvaise gouvernance, la fragilité de la cohésion sociale, le sentiment des communautés du Nord d'avoir été négligées, marginalisées et traitées injustement par le gouvernement central, la faiblesse de la société civile et les effets de la dégradation de l'environnement accentués par les changements climatiques et les chocs économiques.

Des élections municipales ont eu lieu en 2016 dans 647 des 703 municipalités. Dans les 56 municipalités restantes, dans les régions septentrionales et à Mopti, les élections n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'absence de représentants de l'État et de l'incapacité de garantir la sécurité dans ces zones.

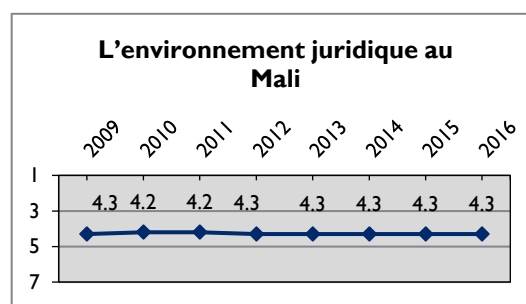
Dans l'ensemble, la situation des organisations de la société civile (OSC) n'a pas fondamentalement changé. Les OSC ont organisé relativement moins de forums intercommunautaires, qui sont des espaces de dialogue et de rétablissement de la vie communautaire, en raison de l'insécurité et du faible financement. Tout comme par le passé, les quelques 1 300 OSC du Mali sont réparties dans tout le pays et interviennent dans tous les domaines usuels, notamment la santé, l'éducation, la gouvernance, l'eau et l'environnement. Bon nombre des activités mises en œuvre par les ONG et les associations dans les régions septentrionales ont consisté à fournir de l'aide humanitaire et à établir des partenariats avec des ONG internationales.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.3

Le cadre juridique n'a pas changé entre 2015 et 2016. Il n'y avait pas de nouvelles lois pour les OSC. Les lois régissant les associations et les ONG au Mali, notamment la loi 04-038 de 2004, sont suffisamment explicites en ce qui concerne la gestion interne, les activités autorisées et la gestion financière des associations. Cette loi n'empêche pas l'enregistrement des OSC, ce qui se fait aisément à tous les niveaux de l'administration décentralisée du pays (régions, districts et municipalités). Les associations de base sont créées facilement, et peuvent facilement obtenir des fonds des organismes administratifs décentralisés (préfectures et sous-préfectures) dans tout le pays. Une fois le justificatif obtenu, les associations peuvent librement participer aux activités liées à leurs objectifs.

Afin de bénéficier d'aides et d'avantages gouvernementaux (tels que des exonérations fiscales et d'autres avantages financiers), les associations doivent signer un document entre elles et l'État appelé accord-cadre. Pour obtenir un tel accord avec l'État, l'organisation doit avoir fonctionné pendant trois ans, et des rapports annuels d'activités doivent être fournis à titre de preuve, ainsi que des copies des procès-verbaux des réunions des organes de gestion et trois copies certifiées conformes des dossiers financiers. En règle générale, un accord-cadre n'est refusé qu'en l'absence de preuve qu'une OSC est opérationnelle.

A la recherche d'indicateurs de barrières administratives et de harcèlement étatique et d'imposition, il est important de noter que l'application de l'article 234 du code des douanes, qui concerne les marchandises envoyées aux ONG, est devenue plus stricte. La note de service n° 3793 émanant du Directeur général des douanes en date du 6 septembre 2016, exige qu'à compter de cette date, la mise en œuvre des bénéfices pour les ONG conformément à l'application de l'article précité reste subordonnée à la signature d'un arrêté du Ministre des douanes à la suite d'une notification des ministres directement impliqués dans les travaux des ONG. Cette note vient s'ajouter à la liste des documents que les ONG doivent déjà fournir (une copie de l'accord-cadre, trois copies des rapports d'activité des trois dernières années et une copie du certificat de mise en œuvre), ce qui rend les conditions d'octroi des dérogations plus strictes.



Il est également important de noter qu'en raison de l'insécurité, plusieurs OSC n'ont pas pu fonctionner et que les écoles sont restées fermées à la fin de l'année 2016 dans le nord et le centre du pays. Dans la région centrale, la liste des ONG qui ne peuvent pas opérer comprend, entre autres, German Agro Action, l'Institute for Popular Education, le Norwegian Council et Save the Children of Refugees.

Le cadre juridique ne traite pas de la question des donateurs ni des avantages qu'ils peuvent en retirer. Les dons aux OSC par les nationaux sont très rares au Mali. Lorsqu'ils se produisent, ils ne sont pas, dans la pratique, soumis à l'impôt de l'État.

Les ONG (associations ayant signé l'accord-cadre avec l'Etat) ne sont pas soumises à certaines taxes. Cependant, ils paient des impôts fonciers et des taxes sur les salaires et les traitements, et lorsque des services sont fournis, ils sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les ONG sont également taxées sur l'importation de véhicules.

Les possibilités d'autofinancement des ONG (telles que l'organisation d'activités de collecte de fonds, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ou la fourniture de services de formation ou d'appui) ne sont pas bien comprises ou utilisées par les OSC. La loi n'interdit pas aux ONG de générer des revenus dans les mêmes conditions que le secteur privé. Toutefois, étant donné que les associations sont à but non lucratif, les ressources financières générées dans le cadre d'activités génératrices de revenus ne peuvent être utilisées que dans le cadre des objectifs de l'ONG.

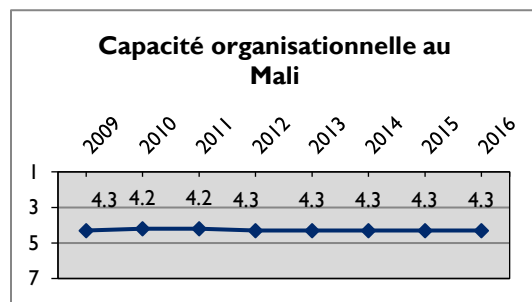
En outre, les ONG peuvent soumettre des offres dans le cadre de la libre concurrence lorsqu'elles y sont invitées. Ces appels d'offres sont généralement destinés à des activités telles que la sensibilisation, l'information, l'éducation, la communication, l'information pour le changement de comportement social, la nutrition, la prévention du paludisme et des maladies tropicales négligées. Les ONG ne sont pas assujetties à l'impôt sur les contrats de la même manière que les sociétés de conseil et les services privés, ce qui génère une concurrence déloyale.

Le cadre juridique sur les fondations est en cours d'élaboration, mais il fait encore défaut. Néanmoins, plusieurs fondations existent. Les fondations humanitaires comprennent la Fondation Orange, la Fondation Sharing et

la Fondation pour l'enfance. La Fondation Aguib Sosso est une fondation religieuse et la Fondation malienne soutient des projets concrets et novateurs.

Il n'y a pas de dispositions spécifiques pour la protection des fonctionnaires des OSC et, à ce jour, pas d'avocats spécialisés dans le domaine des services des OSC au Mali. Cependant, des OSC comme le Conseil National de la Société Civile, le Forum des Organisations de la Société Civile et la Fédération des coalitions d'ONG maliennes défendent les droits des OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.3



La capacité des OSC à former des groupes de soutien est restée faible en 2016. Cette capacité était fondée sur les activités de deux grandes organisations faitières, le Conseil national pour la société civile et le Forum des organisations de la société civile (FOSC), qui ont fait preuve d'une grande coopération en 2015 grâce aux relations personnelles entre leurs dirigeants et à leurs groupes thématiques (éducation, santé/population, petites et moyennes entreprises (PME), gestion des ressources naturelles, appui institutionnel et autres). Toutefois, la faiblesse des ressources financières de

ces organisations et le changement de direction à la FOSC ont entraîné un ralentissement de leur collaboration en 2016. Il subsiste une divergence entre les OSC maliennes en ce qui concerne la coordination des efforts d'action conjointe et le lobbying et le plaidoyer de l'État en faveur des ONG/OSC. Cependant, il existe des efforts de coordination locale et régionale de la part de ces grandes organisations, qui travaillent ensemble aisément.

Les OSC ont abandonné la pratique de la planification stratégique et opérationnelle en raison des difficultés causées par l'instabilité des ressources financières et le manque de sources de financement. La grande majorité, sinon la totalité des ONG, ont été réduites à des sous-traitants exécutant des activités dans le cadre de sous-projets, projets et programmes d'ONGI. La pratique de la planification à long terme, qui consiste à prendre en compte les besoins d'une population et à proposer des solutions dans leur intérêt, a été abandonnée au profit de l'élaboration de réponses aux demandes de propositions des ONG ou des agences locales pour le financement de la coopération bilatérale. La recherche de fonds a réduit le nombre d'OSC dont les organisations autonomes répondent aux besoins de leurs communautés, au détriment des fournisseurs de services qui répondent aux besoins des donateurs. Cela nuit à leur crédibilité auprès des collectivités.

Les structures et outils de gestion interne sont définis dans la plupart des cas, mais leur utilisation par les OSC demeure insuffisante. Avec de maigres ressources et un besoin de crédibilité, les OSC font davantage en termes de contrôle interne et d'audits externes de gestion. Afin de soutenir efficacement leurs candidatures aux divers appels d'offres, les OSC doivent produire des rapports sur leurs activités et leurs finances, des rapports d'audit et fournir des preuves de leur existence juridique, de leur expérience pertinente et de leurs capacités logistiques et organisationnelles.

Dans la plupart des cas, les organes de gestion des OSC (le conseil d'administration et le comité de surveillance) jouent leur rôle d'orientation, de validation, de rétroaction et de contrôle conformément à leurs statuts, mais il faut reconnaître qu'un grand nombre de ces organes ne sont que symboliques. Cependant, la majorité des OSCs soumettent leurs comptes pour les audits annuels et produisent des rapports financiers à envoyer aux autorités publiques (conformément à la loi 04-038, l'Accord-cadre avec l'Etat (ASACE)).

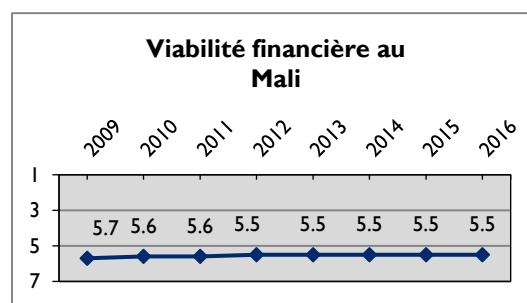
Compte tenu de tout ce qui précède, la principale faiblesse des OSC en matière de gouvernance interne est le défaut de fonctionnement de leurs organes de gouvernance et leur incapacité à se renouveler auprès des nouveaux membres.

Les OSC ont recours à du personnel contractuel pour mettre en œuvre les programmes. Le personnel salarié est généralement employé sur la base de contrats à durée déterminée. Cela signifie que les OSC n'ont pas la capacité de maintenir leur personnel pendant la durée des projets. De même qu'en 2015, les OSC ont continué de perdre leur personnel qualifié au profit des ONGI, qui offrent de meilleures conditions de travail, ce qui a entraîné un taux de renouvellement très élevé du personnel des ONG nationales et un manque de compétences permanentes en leur sein. Les OSC comblent les postes vacants avec des bénévoles capables d'exécuter des tâches et des fonctions structurelles. Cependant, de par leur caractère même, les bénévoles n'offrent pas la même continuité et la même qualité de service que les employés à temps plein.

Le renouvellement du matériel et de l'équipement de bureau devient de plus en plus difficile pour les OSC. Cela s'explique par leur faible capacité de financement interne et les modestes frais institutionnels qu'ils sont autorisés à payer par leurs partenaires OING, qui reçoivent la majorité des fonds des donateurs. Cependant, il faut souligner une légère amélioration des équipements que certaines OSC ont pu acquérir pour leurs sites Internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter), devenus des outils indispensables pour accéder au monde grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le Conseil national de la société civile (CNSC) et l'OFSC fournissent de bons exemples d'utilisation de ces nouvelles technologies de communication.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.5

La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2016. Les sources de financement restent inchangées par rapport à 2015, avec une forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure dans le domaine de l'aide humanitaire et une orientation timide vers le développement. La sécurité affecte généralement toutes les activités gouvernementales et non gouvernementales dans le nord et le centre du pays. Cette situation affecte la capacité des personnes et des biens à circuler, ce qui entrave le travail des ONG et des acteurs humanitaires. Quelques ONGI ont fermé des programmes pour des raisons de sécurité, mais dans l'ensemble la viabilité financière des OSC est restée stable.



Les frais de gestion et d'administration pour la mise en œuvre des projets payés aux ONG sont insignifiants, et peu d'ONG locales bénéficient de biens immobiliers cédés en fin de projet. Une part importante de la propriété laissée sur place à la fin d'un projet profite aux bureaux locaux des ONGI plutôt qu'au partenaire local qui a fourni les services dans le cadre d'un projet. Ces matériels pourraient fournir aux ONG nationales une bonne base pour leur notoriété et la poursuite des opérations. Les programmes dans lesquels les ONGI ont la responsabilité du projet et dans lesquels les ONG nationales en assurent les services, ont un avantage limité sur la capacité des ONG locales à se financer elles-mêmes et sur leur capacité à entretenir le personnel et l'équipement.

Les sources locales de financement sont très rares et peu diversifiées. Les ONG nationales participent rarement à la mise en œuvre des projets et programmes nationaux (programmes gouvernementaux). Les associations villageoises peuvent contribuer à des activités dans leurs villages (telles que construction et équipement de centres de santé ou d'écoles, forage de puits d'eau potable).

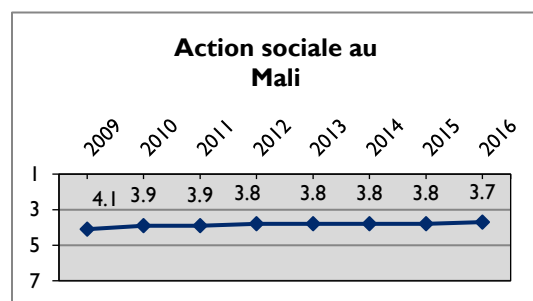
La situation dans son ensemble montre la fragilité des OSC nationales, car elles dépendent du financement étranger. Ce financement à l'étranger est également acheminé vers les OING, qui restent les principaux bénéficiaires. A titre d'exemple, le financement suisse passe par des ONG suisses (Helvetas, Suisse Contact Inter Coopération, etc.). Il en va de même pour des pays comme le Danemark, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui accordent tous la priorité au financement des ONG de leur propre pays. Dans ce contexte, les ONG nationales ont de plus en plus de difficultés à rester rentables, les projets à court terme n'étant pas renouvelés et les activités génératrices de revenus pénalisées par l'insécurité.

La majorité des OSC n'ont pas de stratégie de viabilité financière et aucune disposition ne prévoit la constitution de réserves financières après l'affectation des dépenses d'exploitation de l'exercice. Les OSC doivent par conséquent accepter toutes les offres de partenariat pour survivre. Cependant, les OSC peuvent accéder aux appels d'offres publics d'organisations bilatérales et multilatérales et provenant d'autres organismes tels que les OING, les départements de recherche et les organisations communautaires. Ces appels d'offres publics fournissent généralement des services rémunérés pour la mobilisation sociale, la coordination de sessions de renforcement des capacités, le soutien ou l'évaluation. Les ressources générées par la prestation de ces services ne peuvent pas à elles seules assurer la viabilité financière des OSC bénéficiaires. La prestation de ces services exige un certain niveau d'expertise de pointe, ce à quoi toutes les OSC n'ont pas accès, surtout les plus récentes.

Les versements de souscription, s'ils sont prévus dans leurs documents constitutifs, sont très irréguliers et les montants encaissés sont trop faibles pour couvrir une part importante des dépenses de fonctionnement des OSC.

La majorité des OSC nationales incluent des systèmes de gestion financière dans leurs manuels de procédures administratives, financières et comptables habituels. Ils procèdent régulièrement à des audits internes, mais seules les grandes ONG ont recours à des experts pour les audits externes annuels, ce qui leur permet de renforcer leur crédibilité.

ACTION SOCIALE : 3.7



En ce qui concerne l'action sociale, les OSC ont connu une année fructueuse. La coopération entre le gouvernement central et les gouvernements locaux a permis aux OSC d'être présentes dans différents organes, dont la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et le Bureau central de lutte contre les profits illicites. En termes de collaboration avec le gouvernement sur différents projets, il convient de souligner qu'aujourd'hui le budget malien représente un budget citoyen, c'est-à-dire partagé avec les citoyens et réparti entre les différentes régions. En outre, les OSC ont participé à une

étude portant sur la gestion des finances publiques et le cadre d'évaluation.

En ce qui concerne les actions de plaidoyer pour l'élaboration des politiques, il est important de noter la stratégie de changement pour une gestion efficace des finances publiques 2017-2021 et le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018). La société civile a participé activement à l'élaboration de ces politiques par le biais de groupes de travail sectoriels, de la validation des indicateurs et d'ateliers visant à intégrer les objectifs de durabilité.

Grâce à leurs efforts de lobbying, en plus du travail de défense des intérêts pour une meilleure gouvernance démocratique par sa participation aux différents organes mentionnés ci-dessus et à la formulation des politiques, la société civile malienne a eu un impact sur le processus de réforme constitutionnelle en cours. En particulier, le Conseil national de la société civile (CNSC) a joué un rôle clé dans la réforme constitutionnelle. La société civile a formulé les recommandations suivantes : inclure le droit à l'alimentation (sécurité alimentaire et nutritionnelle) dans la Constitution; expliquer tous les rôles que la société civile peut jouer (contrôle de l'action publique par les citoyens, dialogue politique et influence sur les politiques publiques, opposition au parti au pouvoir, surveillance des citoyens, médiation sociale, responsabilisation et éducation citoyenne); fournir des espaces de dialogue avec la société civile dans les textes juridiques régissant le Sénat et permettre que ces espaces soient utilisés pour les questions d'intérêt national; et maintenir la représentation de la société civile au soutien de l'Agence pour les élections générales.

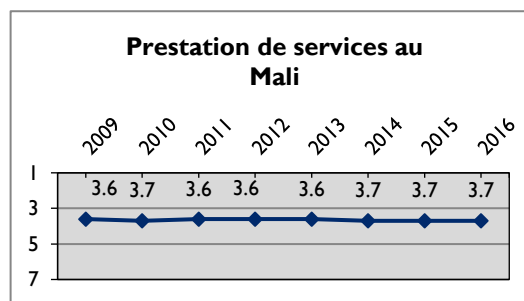
Les OSC jouent un rôle clé dans l'élaboration des plans de développement social, économique et culturel du Mali parce qu'elles connaissent les priorités des populations. Toutefois, en 2016, les élections municipales n'ont pas eu lieu avant novembre, ce qui signifie que le représentant élu ne pouvait pas s'engager dans ces plans avant 2017.

Les initiatives de défense des intérêts concernant les processus de dialogue inter-maliens pour le partage et la diffusion de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali ont été relativement modestes en comparaison à celle de 2015. De manière générale, des espaces de défense des intérêts existent au Mali et les OSC entreprennent et mènent de nombreuses initiatives sur des questions aussi diverses que la bonne gouvernance, la corruption, le dialogue, la paix et la réconciliation et le suivi des finances publiques. Les résultats de ce travail de défense des intérêts n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes en raison de l'insécurité et de l'instabilité persistantes conjuguées au changement de gouvernement et à un engagement incohérent. En outre, il est nécessaire de renforcer les compétences en matière de défense des intérêts.

Les ONG au Mali savent à quel point un système juridique et réglementaire favorable peut améliorer leur efficacité et leur durabilité. C'est pourquoi ils sont en permanence vigilants pour repérer et prévenir les obstacles juridiques et réglementaires à leur action. Le gouvernement a ainsi proposé, il y a plusieurs années, que les ONG paient un pourcentage de leur budget pour financer la supervision de leurs activités. Cette proposition a été rejetée par les ONG. Les ONG promeuvent la réforme juridique au profit d'elles-mêmes et de la philanthropie locale par le biais d'ONG sectorielles (comme le Forum des OSC, la CCSN, les collectifs nationaux, les groupes thématiques et la coordination régionale des OSC).

PRESTATION DE SERVICES : 3.7

La gamme des services offerts par les OSC n'a pas évolué en 2016. Ils fournissent généralement des services tels que les services sociaux de base (incluant les infrastructures et assistance pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation, la santé, l'énergie, la sécurité alimentaire et nutritionnelle), les services d'appui et de renforcement des capacités et ceux destinés aux activités rémunératrices.



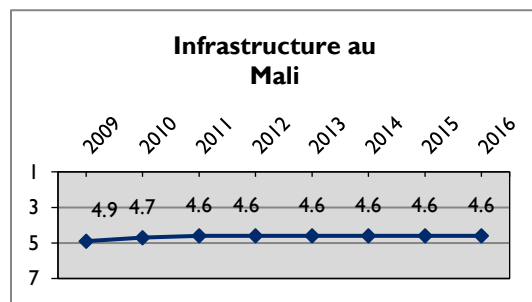
Les ONGI poursuivent leur collaboration avec les ONG nationales. Le nombre d'ONGI a certes diminué, mais elles demeurent, avec les organismes des Nations Unies, les organisations les plus actives dans la fourniture de l'aide humanitaire et la mise en œuvre d'actions de développement. Les ONGI qui étaient présentes au Mali en 2016 comprenaient entre autres le Conseil norvégien des réfugiés, Sauver les enfants, le Centre de développement de l'Education, Vision du monde, Oxfam, Action agroalimentaire allemande et Action contre la faim. Leurs activités bénéficient d'un jugement favorable quant à leur aptitude opérationnelle accrue, leur capacité technique et leur expérience dans le domaine de l'aide, d'autant plus qu'elles s'appuient sur des organisations locales sélectionnées selon des critères rigoureux.

En dehors des projets financés par les donateurs, les ONG ont de plus en plus de difficultés à recouvrer les coûts des services de santé, d'eau potable, d'énergie et de formation dans la mesure où les populations bénéficiaires ont moins de ressources. A titre d'exemple, lors de la budgétisation de la mise en œuvre d'activités en faveur d'une communauté, des contributions locales, généralement fournies en nature, avaient été envisagées, mais en raison de l'insécurité croissante de la situation et de l'absence de dirigeants communautaires en place pour sensibiliser le public, cette contribution a cessé d'exister dans les régions centrales. L'insécurité limite les moyens de communication avec les populations, ce qui a provoqué une réduction de leurs demandes. Les services sont généralement délivrés sans sollicitation préalable de la population bénéficiaire et ne répondent pas toujours à leurs attentes. C'est également le cas en matière d'aide humanitaire, où la nourriture est distribuée

sans tenir compte des habitudes alimentaires de la population (par exemple, céréales dans le nord et pâtes alimentaires dans les régions centrales).

De même qu'en 2015, les OSC ont bénéficié de la reconnaissance de leurs contributions par l'État et par les populations qu'elles desservent. Toutefois, cette reconnaissance par le public n'a pas été suivie d'une plus grande participation ou contribution aux coûts de fonctionnement des OSC, qui sont perçues comme des donateurs. Il n'y a eu aucun changement à cet égard.

INFRASTRUCTURE : 4.6



De même qu'en 2015, les organismes intermédiaires d'appui (ISO) ont continué à bénéficier du financement des programmes partenaires techniques et des bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne par le biais du Programme d'appui aux organisations de la société civile (PAOS Phase II), qui s'est achevé fin 2016. Toutefois, les demandes de soutien ont dépassé les fonds disponibles, ne permettant de financer qu'environ 15 % des demandes. Les OSC ont bénéficié d'un financement par le biais de programmes de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres

organismes pour la santé, l'éducation, la sécurité nutritionnelle et alimentaire et l'eau. Des progrès réels ont été réalisés en ce qui concerne la collaboration intersectorielle par le biais de groupes thématiques et de réunions périodiques des partenaires de l'USAID et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

En ce qui concerne les centres de ressources de l'ISO et des ONG, le Haut Conseil islamique et la communauté soufie ne fournissent plus d'aide aux communautés. Parmi les ISO actives figurent : l'Organisation Malienne pour la Sauvegarde des Enfants au Sahel (OMAES), l'Association Malienne pour la Survie des Enfants au Sahel (AMSS), l'Association Malienne pour la Protection et le Développement de l'Environnement (AMPRODE SAHEL), la Société de Recherche pour l'Accroissement des Actions de Développement (CRADE) et l'Institut pour l'Education Populaire (IEP). Les ONG Alfarouk et Qatar Charity ont distribué des biens directement aux habitants des mosquées et des communautés.

En général, les services offerts par les ISO ont répondu aux attentes des ONG en matière d'information, de formation et de représentation, bien que certains besoins, comme l'accès au financement, n'aient pas encore été satisfaits. Les services d'information et le renforcement des capacités offerts par les ISO sont gratuits. Les membres des ONG membres de l'ISO paient une cotisation annuelle qui leur donne accès aux différents services de l'ISO.

Les ONG partagent l'information et collaborent. Cette collaboration s'organise autour de la conception et de la mise en œuvre coordonnée des projets. Les donateurs exigent que les ONG développent des consortiums avec les ONG nationales. Il en résulte un double effet d'incitation à la collaboration et au partage des idées à un certain niveau et, à une autre échelle, cela signifie que les ONG nationales n'ont pas directement accès au financement.

À titre d'exemple, la CCSN et le Forum des OSC échangent des informations sur les activités qu'ils coordonnent, devenant une plateforme interactive, un espace de partage et d'échange d'information, de dialogue et de partenariat entre les dirigeants et leurs représentants au bas de l'échelle.

Pour renforcer les capacités des ONG, des compétences techniques sont disponibles dans tout le pays, notamment sous forme de formation en cours d'emploi. Il n'existe pas de centres de formation spécialisée pour le développement et la gestion des organisations de développement, ni de programmes de formation spécifiques dans différents domaines du développement.

IMAGE PUBLIQUE : 4.3

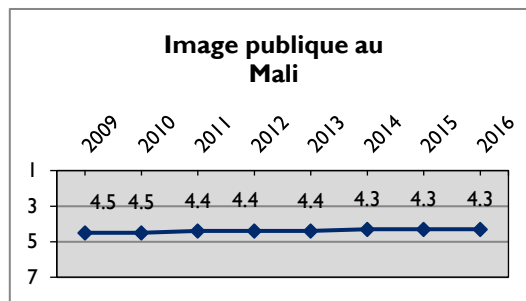
La signature de l'Accord de paix et de réconciliation en 2015 (en mai et juin) et la couverture médiatique des ONG ont été favorablement accueillies par les médias en 2016 à travers des débats, des conférences, l'organisation de forums intercommunautaires et surtout la diffusion d'informations sur cet Accord auprès des communautés.

La perception du rôle des ONG dans les médias a évolué positivement. Les demandes croissantes des ONG en matière de médias suggèrent un enthousiasme croissant. Bien qu'il y ait certaines OSC qui disposent d'agents de communication, les médias ne se spécialisent pas dans l'analyse des activités des OSC et ne sont pas en mesure de reproduire clairement l'information provenant des OSC, ce qui affecte la perception par la population de la contribution des OSC. Cependant, la confiance et la coopération se développent entre les ONG et les médias. Les actions des ONG sur le terrain en faveur de leurs populations ont bénéficié d'une plus grande visibilité. Les médias ont fait la preuve de leur efficacité à sensibiliser les citoyens et à relayer les messages des OSC par le biais des journaux, de la radio et de la télévision.

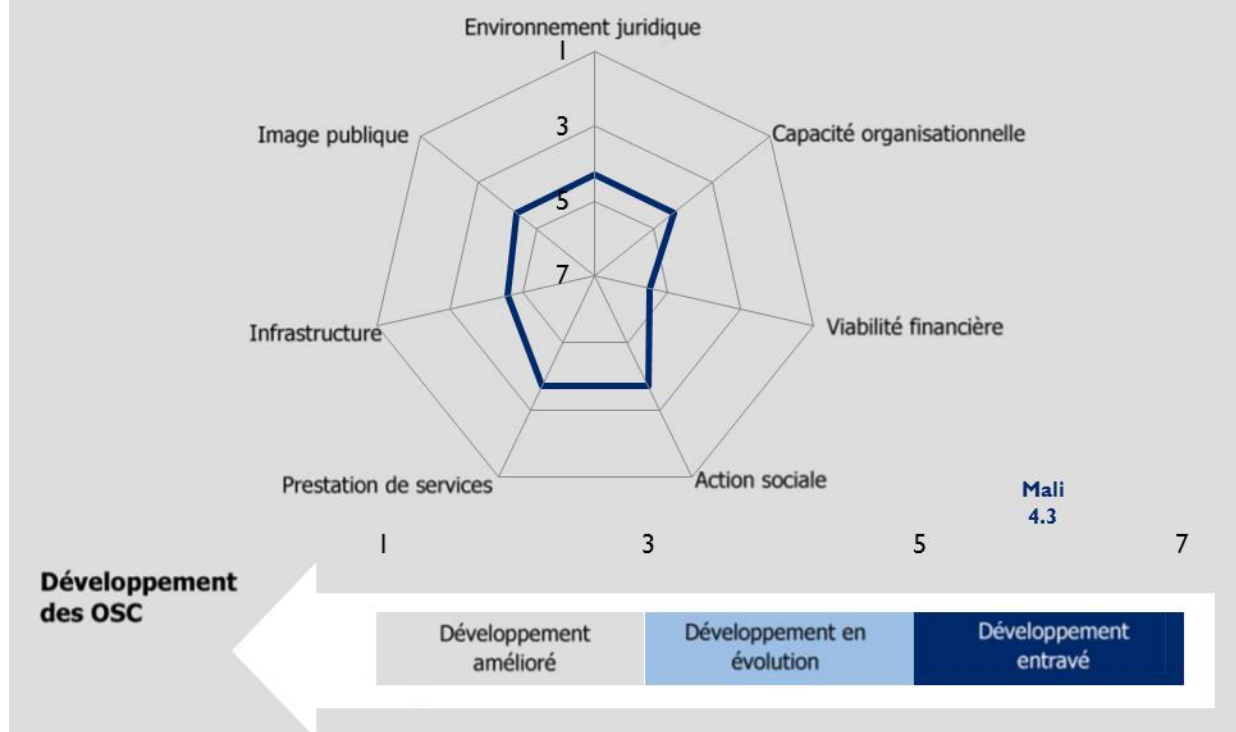
La perception des partenaires gouvernementaux n'a pas changé. Les partenaires gouvernementaux continuent de souligner la contribution des ONG à la fourniture de services et d'aide alimentaire aux personnes déplacées.

Cependant, lorsqu'elles exercent des activités génératrices de revenus pour se financer, le secteur privé perçoit généralement les ONG comme des donateurs et, dans de rares cas, comme des concurrents. Cette situation s'explique principalement par le fait que les ONG et les acteurs du secteur privé soumettent généralement des propositions dans le cadre des mêmes appels d'offres, mais que les ONG ne sont pas assujetties à la taxation alors que le secteur privé l'est, ce qui conduit à la perception d'une concurrence déloyale.

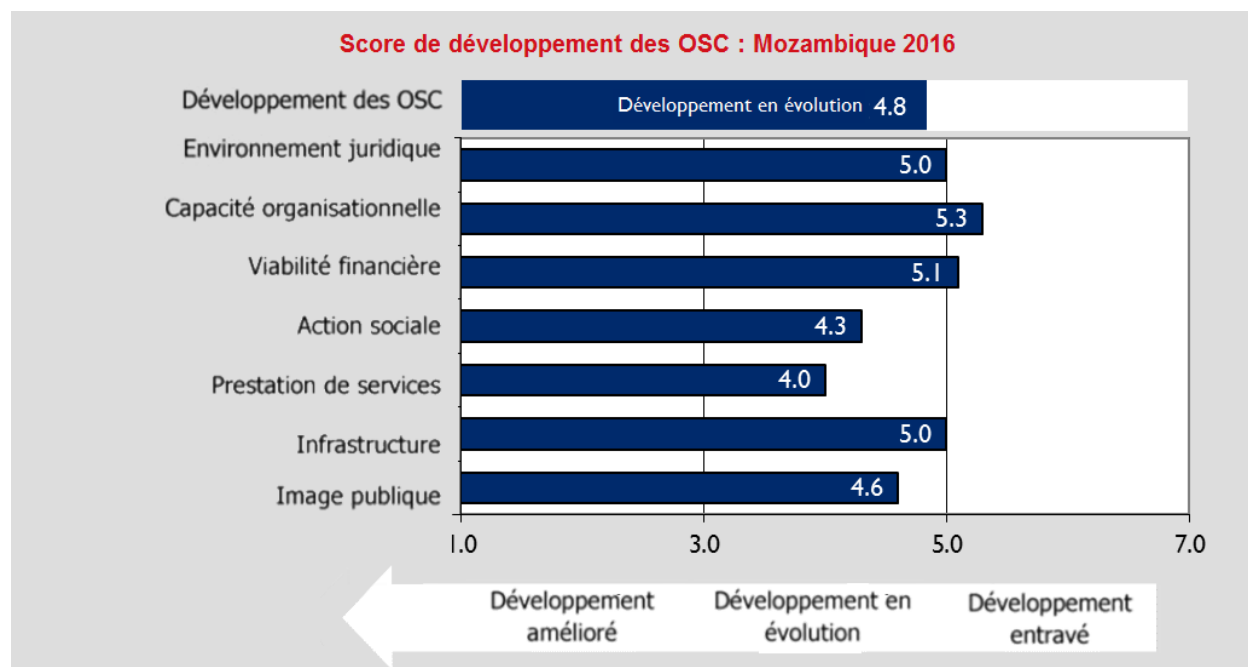
Les OSC ont adopté et appliqué des codes de déontologie. Les OSC nationales telles que l'OMAES, AMPRODE SAHEL, l'AMSS et l'Association malienne pour la promotion du Sahel ont des codes de conduite et d'éthique. Les ONG internationales telles que Sauver les enfants, le Centre de Développement de l'Education et d'autres ont également des codes de déontologie. Les conventions de financement entre les ONG nationales et les ONG incluent souvent ces codes comme des conditions contractuelles exigeant qu'une organisation les possède et les applique. Les ONG infranationales sont également tenues de présenter un rapport financier et d'activité annuel au Ministère de l'administration régionale par l'intermédiaire de son Unité d'appui de base au développement, une organisation gouvernementale qui surveille leurs activités.



Score de développement des OSC : Mali 2016



MOZAMBIQUE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.8

Faits relatifs aux pays

Capitale : Maputo

Type de gouvernement :
République

Population :

PIB par habitant (PPP) : 1 200 \$

Indice de Développement Humain : 181

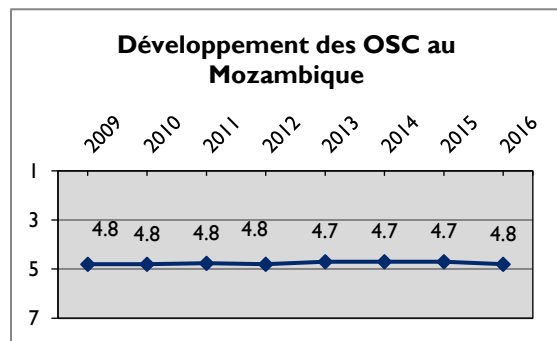
L'année 2016 a été l'une des périodes les plus difficiles pour le Mozambique depuis que les accords de paix aient mis fin à quinze ans d'une guerre civile qui avait éclaté en 1992. L'instabilité politique, économique et sociale a atteint des niveaux alarmants. Le conflit militaire entre le parti au pouvoir, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) et le mouvement d'opposition, le Mouvement de résistance du Mozambique (RENAMO), s'est intensifié, chacune des parties



accusant l'autre d'abriter des escadrons de la mort. Le nombre d'enlèvements et d'assassinats de dirigeants locaux et de membres du parti rapportés a connu son apogée avec l'assassinat de Jeremias Pondeca, ancien membre du conseil d'État, un représentant du RENAMO dans le dialogue de paix organisé par une commission mixte du RENAMO et des négociateurs gouvernementaux. Au cours du même mois, Ivone Soares, chef de la magistrature du RENAMO, a rapporté une tentative de meurtre à Quelimane.

L'ampleur réelle du scandale de la dette signalée pour la première fois en 2015 est devenue évidente en 2016 lorsque le Mozambique est devenu le plus grand émetteur de dette à haut risque au monde. La dette a atteint plus de 115 pour cent du PIB et le Mozambique a payé 700 millions de dollars par an en frais de service de la dette, que le ministre des Finances a déclaré officiellement insoutenable. A la suite de recherches, de séminaires

et d'autres formes de pressions exercées par les OSC mozambicaines et d'autres acteurs, le gouvernement a finalement accepté de se soumettre à une vérification médico-légale indépendante, qui devrait être achevée au milieu de l'année 2017. Beaucoup de personnes considèrent que la dette a été illégalement acquise et se demandent si le gouvernement mozambicain devrait assumer la responsabilité de la rembourser. À la fin de l'année, l'inflation était de 25 % et la monnaie locale avait chuté de 70 % par rapport au dollar américain.



La société civile a souffert des troubles politiques et militaires en 2016. Les directeurs de plusieurs grandes organisations nationales ont fait l'objet de harcèlement et de menaces de mort de la part de l'État en raison de leur travail sur la crise de la dette, la décentralisation et la corruption. À titre d'exemple, les OSC ont été attaquées en raison de leurs tentatives de mettre au jour l'existence, la portée et l'illégalité de la dette et ses implications pour le développement du pays. Les pressions exercées sur les OSC pour qu'elles se rétractent ont été considérables, d'autant plus que trois sociétés ayant reçu des prêts étaient liées à l'ancien président

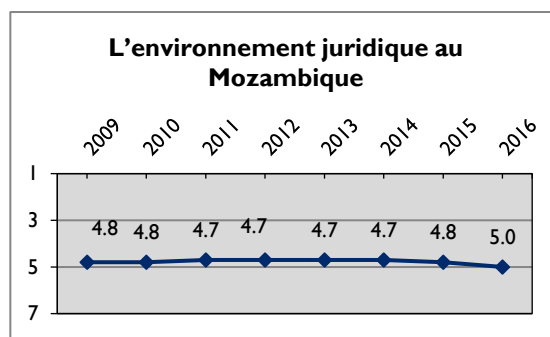
Armando Guebuza et à d'autres dirigeants du parti au pouvoir. Le débat sur la décentralisation s'est concentré sur la perspective que le RENAMO puisse satisfaire à sa demande de gouvernement dans les provinces où il prétendait avoir remporté les dernières élections législatives. Ces provinces possèdent de riches ressources naturelles et minérales, dont bon nombre sont actuellement sous le contrôle du gouvernement et des principaux membres du parti. La méfiance à l'égard des OSC quant à la résolution de ces problèmes s'est propagée aux niveaux des districts et des communautés, où le dialogue était limité et où certaines OSC ont dû mettre fin à leurs projets.

Il n'existe pas de statistiques à jour sur le nombre d'OSC au Mozambique. Selon les estimations, on estime à dix mille le nombre d'organisations formelles et informelles.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.0

Bien qu'il n'y ait eu aucun changement dans la loi régissant les OSC en 2016, l'escalade des conflits et le harcèlement commandité par l'État ont favorisé un contexte juridique plus difficile.

Toutes les OSC sont enregistrées comme associations en vertu de la loi sur les associations (loi 8/91). Les OSC peuvent acquérir un statut juridique au niveau national auprès du Ministère de la Justice, au niveau provincial auprès des gouverneurs de province et au niveau du district auprès des administrateurs de district. Bien que le processus d'enregistrement ne représente pas un obstacle majeur au fonctionnement des OSC, l'obligation pour les organisations cherchant à enregistrer leurs constitutions dans *Boletim de Republic (Bulletin de la République)* demeure un élément chronophage et coûteux. Les OSC peuvent fonctionner légalement sans mener à bien ce processus, mais certaines institutions comme les banques et les donateurs exigent la publication dans le bulletin comme preuve d'enregistrement. Les organisations qui se concentrent sur des sujets délicats peuvent être confrontées à des délais d'inscription. À titre d'exemple, l'Association mozambicaine pour la défense des minorités sexuelles (LAMBDA) attend depuis neuf ans que son enregistrement soit approuvé et n'a jamais reçu de justification pour ce retard. Il est intéressant de noter que LAMBDA continue d'être invitée à participer à des ateliers et à des réunions sur des sujets liés à la santé organisés par le gouvernement. La loi autorise l'État à dissoudre une OSC si le nombre de ses membres est inférieur à un certain nombre, mais cette disposition n'a jamais été appliquée.



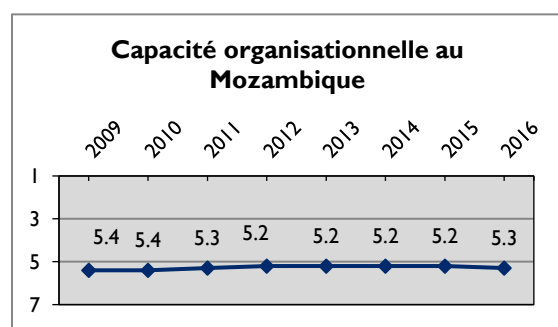
Il y a eu plusieurs obstacles importants aux activités des OSC en 2016. La situation politique et sécuritaire a eu un impact direct sur les OSC travaillant dans les zones de conflit. A titre d'exemple, deux OSC qui surveillent la gestion des ressources naturelles et minérales, l'Agence pour le développement local (ADEL) à Sofala et la radio communautaire Catandica à Manica, ont été forcées d'abandonner leurs activités en raison du conflit armé. En outre, plusieurs incidents de harcèlement sérieux à l'endroit des OSC se sont produits dans la capitale et au niveau local. Jose Macuane, analyste politique de la société civile et commentateur à la télévision, a été enlevé et blessé le 23 mai 2016, à la suite d'une intervention télévisée au cours de laquelle il a remis en question la transparence du gouvernement et affirmé que les OSC ont un droit constitutionnel de manifester dans la rue. L'attaque a été présumée commanditée par l'État en raison de sa date et des avertissements donnés par ses agresseurs aux OSC et aux universitaires au moment de l'enlèvement. A la fin de l'année, les dirigeants du Centre pour l'Intégrité Publique (CIP), de l'Institut d'Etudes Sociales et Economiques (IESE), de la Fondation MASC, de l'Observatoire pour le Développement Rural (OMR), de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et d'autres organisations travaillant sur la décentralisation, la dette et la corruption ont été soumis à de graves harcèlement, allant de menaces de mort aux courriels et aux appels téléphoniques de sources anonymes et gouvernementales qui les "avertissent" de ne pas divulguer certains documents. Au niveau local, des membres du personnel de plusieurs radios communautaires ont été harcelés par le gouvernement en raison de leur travail en lien avec la gouvernance. L'attaque la plus violente a été perpétrée contre le directeur de Radio Catandica, dont la maison a été envahie, ce qui l'a contraint, ainsi que sa famille, à fuir et à se réinstaller dans un autre quartier. D'autres membres du personnel de Radio Catandica ont abandonné leurs postes par crainte de représailles similaires.

En général, les OSC ne bénéficient pas d'exonérations ou de déductions fiscales sur le revenu provenant des subventions. Pour bénéficier d'exonérations fiscales, une OSC doit être agréée en tant qu'organisme d'utilité publique. On estime que moins de 5 % des organisations parviennent à obtenir ce statut en raison de la pesanteur du processus d'approbation et du manque de sensibilisation des OSC à cette éventualité.

La loi 8/91 permet aux OSC de tirer un revenu de la fourniture de biens et de services. Cependant, très peu d'organisations le font, à la fois parce qu'elles ne connaissent pas ce droit et parce qu'elles supposent que les OSC ne devraient pas être des organismes rentables. Les OSC peuvent soumettre des propositions de marché et d'approvisionnement du gouvernement, mais encore une fois, peu d'organisations le font. Les organisations qui réussissent à présenter des offres sont rarement couronnées de succès parce qu'elles n'ont pas la capacité technique d'élaborer et de mettre en œuvre une proposition solide, qu'il existe une forte méfiance entre les OSC et le gouvernement et que le processus d'approvisionnement n'est pas ouvert et transparent.

Les OSC plus grandes et bien établies ont la possibilité de consulter des avocats qualifiés et disposent d'un financement suffisant pour les embaucher au besoin. Au niveau du district et de la communauté, il y a moins d'avocats, et ils sont parfois réticents à s'occuper de cas difficiles.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.3



En 2016, la capacité des OSC à constituer des circonscriptions locales a été entravée par la recrudescence du conflit politique et militaire dans le pays. Leur travail avec les circonscriptions électorales a été particulièrement difficile dans les districts en difficulté des provinces de Sofala et de Manica, où le conflit militaire a forcé les familles à fuir leurs foyers. Le conflit a créé un climat de méfiance entre le gouvernement et les groupes de la société civile, et les citoyens étaient parfois réticents à participer aux réunions et aux débats sur les questions de gouvernance par

crainte d'être considérés comme des fauteurs de troubles ou des membres de l'opposition.

Peu d'OSC avaient des plans stratégiques entièrement financés en 2016. De nombreuses OSC de premier plan qui comptaient auparavant sur une seule source de revenu pour réaliser leurs plans ont constaté que les donateurs étaient moins disposés à les financer et plus intéressés à fournir un financement par projet. Certaines OSC, comme le Forum des radios communautaires (FORCOM) et l'Associação ESTAMOS, ont cherché à diversifier leurs sources de financement afin de pouvoir continuer à mettre en œuvre des éléments de leurs plans.

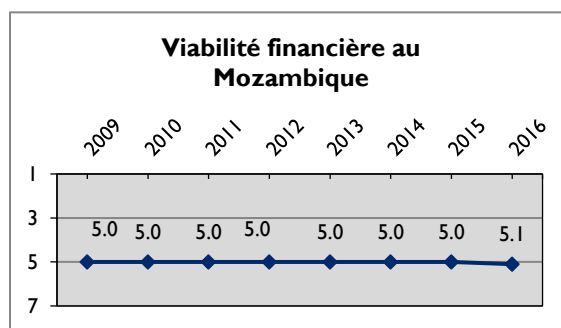
Les conseils d'administration des OSC sont en grande partie inopérants, et la majorité d'entre eux fonctionnent avec un nombre limité de membres parce que ces derniers doivent occuper plusieurs postes et ont très peu de temps libre pour s'acquitter de leurs obligations. Les conseils financiers qui servent d'auditeurs internes ne se réunissent normalement qu'au moment de l'assemblée générale et n'ont que peu de moyens pour mener à bien leur travail de contrôle.

La majorité des OSC ont continué d'éprouver de grandes difficultés à embaucher du personnel qualifié en 2016, principalement parce que la prépondérance du financement à court terme les empêchait d'offrir des contrats à long terme. Les technologies de l'information ont été l'un des rares domaines dans lequel les OSC, y compris les petites organisations, ont été en mesure de recruter un soutien qualifié, étant donné qu'un nombre croissant de jeunes arrivant sur le marché du travail disposent de compétences suffisantes dans ce domaine.

Les bureaux des OSC mozambicaines sont généralement bien équipés. Les donateurs permettent généralement aux OSC d'acheter du matériel neuf plutôt que du matériel d'occasion, y compris des ordinateurs et des logiciels. Bien que la qualité et la quantité de cet équipement diminuent au niveau des districts et des collectivités, le nombre d'employés équipés de téléphones cellulaires, y compris les smart phones, a continué de croître rapidement en 2016. Il est parfois difficile d'accéder à Internet dans les régions éloignées.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.1

Poursuivant une tendance récente, le financement des OSC a diminué en 2016, en grande partie parce que de nombreux donateurs ne considèrent plus le Mozambique comme un pays prioritaire depuis que d'importantes ressources minérales ont été découvertes. Le financement a été particulièrement restreint au niveau des provinces et des districts, en particulier dans le Centre et le Nord. Les donateurs ont réduit leur propre personnel, ce qui limite leur capacité de financer et de surveiller le travail des OSC. La majorité des donateurs offrent désormais un financement à court terme pour des périodes de douze à vingt mois. Cette tendance a forcé de nombreuses OSC plus petites à suspendre leurs activités, et même les organisations qui continuent à fonctionner ont maintenant moins de personnel à temps plein.



Néanmoins, les OSC mozambicaines ont continué de dépendre largement des donateurs multilatéraux et bilatéraux en 2016. Parmi les principaux donateurs figuraient l'USAID, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Aide irlandaise, l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), l'ambassade des Pays-Bas, l'Union européenne (UE) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Alors que l'économie se détériorait en 2016, les populations locales étaient largement incapables de contribuer au travail des OSC en leur apportant un soutien financier ou en nature. Ils étaient également réticents à contribuer aux OSC parce que, dans un environnement politique tendu, ils craignaient d'être considérés comme appartenant à l'opposition. Les marchés publics et privés ainsi que le financement des OSC sont restés très

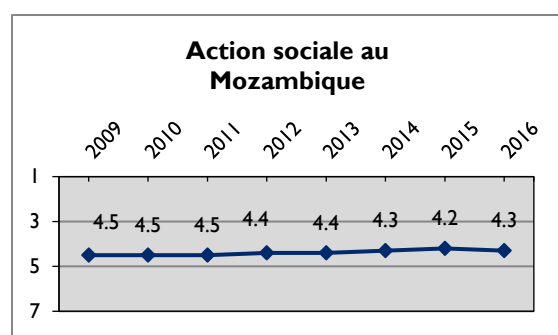
limités. Les OSC au niveau du district peuvent demander l'appui du fonds de district local du gouvernement, mais l'obtention de ce financement est perçue comme un processus hautement politisé, et la plupart des OSC qui réussissent à le faire ont des liens étroits avec les dirigeants locaux et le parti au pouvoir.

Peu d'OSC à l'extérieur des organisations bien établies à Maputo et dans les capitales provinciales ont de multiples sources de financement. Étant donné que la majorité des donateurs ne fournissent pas d'appui à long terme ou ne financent pas d'activités génératrices de revenus, les OSC n'ont guère de viabilité financière à moyen et à long terme. À la fin de leur financement, ils doivent généralement suspendre leurs activités jusqu'à ce qu'ils réussissent à obtenir une nouvelle subvention.

Les OSC ne sont pas pleinement conscientes de leur droit d'exercer des activités génératrices de revenus. Ceux qui sont conscients de ce droit n'ont généralement pas le capital nécessaire pour entreprendre de telles activités, car il ne s'agit pas d'un domaine que les donateurs soutiennent. Les petites activités génératrices de revenus qui existent sont normalement liées aux systèmes d'épargne des microgroupes, tels que ceux gérés par l'AJOCA dans le district de Magde. Les cotisations des membres fournissent peu de revenus car elles sont peu élevées et de nombreux membres sont incapables de les payer. De plus, les interactions entre les OSC et leurs membres peuvent être faibles, ce qui incite les membres à remettre en question l'avantage de payer les cotisations.

En 2016, les donateurs ont commencé à exiger des niveaux plus élevés de transparence après l'apparition de problèmes de mauvaise gestion des fonds dans les principales organisations à Maputo, comme celle de l'Observatoire électoral. En raison des exigences plus strictes imposées par les donateurs, des organisations plus importantes et bien établies qui avaient de bons antécédents financiers, telles que l'IESE et Trust pour la recherche et l'éducation des femmes et droit en Afrique australe (WLSA), ont cherché à renforcer leurs systèmes financiers avec l'appui de consultants externes et le financement de quelques donateurs disposés à offrir un appui institutionnel. La majorité des OSC dans les capitales provinciales ont des systèmes et des procédures de gestion financière qui fonctionnent, mais au niveau des districts et des communautés, la gestion financière est beaucoup plus déficiente, notamment en raison du manque de personnel qualifié. Les sociétés d'audit internationalement reconnues sont coûteuses, surtout si elles doivent se déplacer à l'extérieur de Maputo pour offrir des services. Par conséquent, les OSC ne peuvent effectuer des audits indépendants que si les donateurs les paient, ce qui est rarement le cas.

ACTION SOCIALE : 4.3



Le travail de l'action sociale des OSC s'est détérioré en 2016, car le passage du suivi au plaidoyer s'est avéré être une étape supplémentaire de trop pour de nombreuses OSC du Mozambique. Bien que le nombre de projets impliquant le suivi des activités du gouvernement n'ait cessé d'augmenter au cours des dernières années, la performance des OSC en 2016 a montré que la majorité des organisations n'ont ni les capacités techniques ni la propension à s'engager dans un travail de l'action sociale actif, en particulier sur les questions les plus sensibles politiquement telles que la

décentralisation, la dette et la corruption. En plus de redouter la confrontation avec le gouvernement, les OSC ne comprennent pas comment le gouvernement et les assemblées d'État fonctionnent à différents niveaux, comment et quand défendre leurs intérêts et comment faire du lobbying en dehors des mécanismes officiels pour atteindre leurs objectifs.

Même dans les districts où le niveau de conflit est plus modéré, la fermeture d'un espace de dialogue a été manifeste en 2016, les organisations travaillant sur d'importantes questions de dette, de corruption et de décentralisation étant harcelées et menacées. Dans les régions directement touchées par le conflit, comme les

provinces de Manica et de Sofala, le parti au pouvoir et l'opposition ont suscité de fortes craintes et une grande méfiance, et le travail de défense des intérêts était quasiment impossible

En 2016, les OSC ont travaillé plus étroitement avec les partis politiques qu'au cours des années précédentes, notamment en proposant des pistes pour contourner les principaux obstacles au processus de paix. A titre d'exemple, un consortium informel d'OSC composé du CIP, de l'IESE et de l'OMR a fait une proposition de décentralisation, dont certains éléments ont été intégrés dans les négociations de paix. Une grande partie du travail des OSC dans ce domaine était peu important et hors de portée du public.

Les OSC et le gouvernement ont également collaboré à plusieurs initiatives stratégiques en 2016. Le Forum pour le suivi budgétaire, qui est composé de N'weti, du CIP, du Forum de la société civile pour les droits de l'enfant (ROSC), du Groupe de la dette mozambicaine (GMD), du Centre pour l'apprentissage et le renforcement des capacités de la société civile (CESC) et de la Fondation pour le développement communautaire (FDC), a travaillé avec la Commission parlementaire de planification et du budget pour analyser le budget de l'État, la gestion des finances publiques et la crise de la dette.

Un nouveau programme de gouvernance, le Partenariat civique pour une bonne gouvernance (PCBG), a été lancé en 2016 par le programme international Contrepartie avec un financement de l'USAID. Le GPCB s'associe aux OSC locales pour améliorer la gouvernance démocratique en renforçant les effets de la participation citoyenne. Le programme soutient les dialogues politiques entre les citoyens et le gouvernement sur des sujets tels que l'éducation de base, la santé, la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et l'industrie extractive. Dans les dialogues, les OSC servent de facilitateurs, de médiateurs, de protecteurs et de défenseurs des intérêts des citoyens. La mise en œuvre principale des projets de ce programme aura lieu en 2017. Dans le cadre d'une activité distincte, les OSC ont parfois joué le rôle de médiateurs sociaux, en recourant à des activités culturelles et sportives pour encourager la confiance entre le public et le gouvernement avant de lancer des débats sur des questions liées à la gouvernance.

Au niveau local, les OSC travaillant dans le cadre du Programme d'engagement des citoyens (CEP) dans les provinces de Nampula, Zambézia, Manica et Gaza ont contribué à améliorer les relations entre les écoles et les citoyens, à réduire l'absentéisme des enseignants et à améliorer les enceintes de protection autour des écoles. Le SCEP a également cherché à améliorer les relations entre les services de santé et le public et à accroître la disponibilité des médicaments. Parmi les organisations participantes figuraient l'Association nationale pour le développement durable (ANDA), l'Organisation d'appui au développement du district de Mocuba (NANA), l'Institut pour la citoyenneté et le développement durable (FACILIDADE), l'Association pour le soutien et la solidarité en faveur des enfants vulnérables (WATANA) et l'Association pour le soutien aux personnes âgées (VUKOXA).

Les OSC ont produit plusieurs prises de position en 2016. A titre d'exemple, un consortium composé de N'weti, du Forum pour le suivi budgétaire et de la Plate-forme des OSC pour la santé et les droits de l'homme (PLASOC) a produit un document d'orientation intitulé « Pour un système de santé efficace, décentralisé, transparent et intégré. » Le Centre de recherche sur la santé et la population (CEPSA) a produit le document de politique générale intitulé « Là où vous vivez et ce que vous êtes a un impact sur votre santé. »

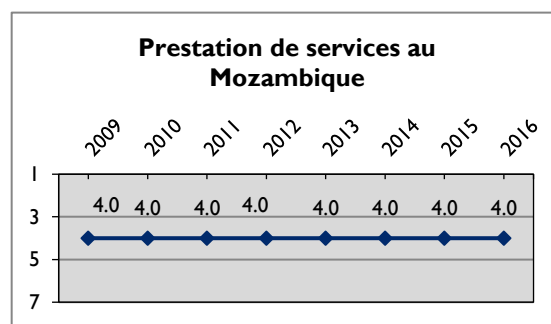
Les OSC sont conscientes qu'un environnement juridique plus favorable pourrait faciliter leur travail, mais leurs efforts dans ce domaine ont été limités. La proposition soumise au Parlement depuis plusieurs années pour réviser la loi sur les OSC n'a guère été suivie d'effets, voire pas du tout, malgré les efforts déployés par le réseau d'OSC pour relancer la question.

PRESTATION DE SERVICES : 4.0

La prestation de services par les OSC n'a pas changé de manière significative en 2016. Selon le financement disponible, les OSC offrent une gamme de services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de

l'assainissement, de la terre, de l'agriculture et de l'environnement. En 2016, la prestation de services d'éducation et de santé dans les zones de conflit, telles que Honde au poste administratif de Catandica dans le district de Bárue, a été réduite ou suspendue, les enseignants et les infirmières fuyant leurs centres de santé et écoles locaux.

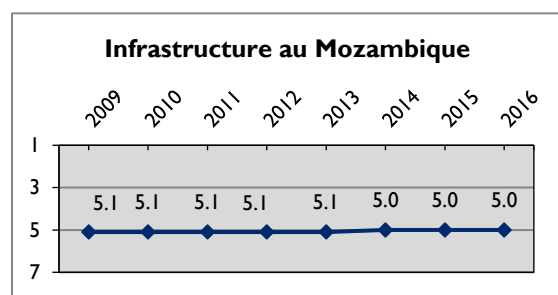
Les OSC utilisent des cartes de pointage communautaires et des audits sociaux pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins et aux priorités des communautés dans lesquelles elles travaillent. En 2016, les programmes d'OSC du district d'Ancuabe à Cado Delgado et du district de Ngauma à Niassa ont obtenu des résultats significatifs avec ces outils, y compris la construction d'une maison pour les femmes enceintes vivant en milieu rural et l'amélioration de la qualité des services de santé et de l'accès aux médicaments. L'analyse politique et économique des provinces et des districts effectués par un consortium de l'Association culturelle pour le développement durable (ACUDES) et des programmes de district des OSC dans les districts de Jangamo, Morrumbene et Homoine a permis de s'assurer que les interventions des OSC répondaient aux besoins de la communauté. Cependant, comme les OSC réagissent habituellement aux appels à projets en adoptant une approche « générale », elles participent souvent à des projets qui reflètent les priorités des donateurs, mais pas nécessairement celles des collectivités locales.



Les OSC couvrent rarement les coûts de leurs biens et services par des frais essentiellement parce qu'elles ne connaissent pas les règles juridiques, la gestion commerciale et les marchés potentiels de leurs produits.

Le gouvernement reconnaît que l'appui fourni par les OSC dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement est souvent une situation « avantageuse pour les deux parties. » La FORCOM a, par exemple, encouragé les débats communautaires sur l'élimination du mariage précoce avec le soutien des gouvernements locaux et des municipalités, notamment dans le district de Mocimboa Da Praia à Cabo Delgado. Associacao Progresso a poursuivi son travail à Niassa en 2016 en formant des enseignants à l'enseignement bilingue et en élaborant des manuels scolaires et des manuels d'enseignement dans cinq langues locales, permettant ainsi aux élèves d'étudier dans leur langue maternelle dans le cadre du programme national d'enseignement primaire bilingue au Mozambique.

INFRASTRUCTURE : 5.0



L'infrastructure de soutien aux OSC au Mozambique est demeurée inchangée en 2016. Les centres de ressources dédiés aux OSC n'existent toujours pas. Près d'une soixantaine de forums organisés par thème et par lieu offrent un soutien limité aux OSC en matière de technologie de l'information, de formation et d'autres formes d'assistance technique, à des niveaux d'impact variables.

Plusieurs fondations locales gèrent des fonds de donateurs destinés aux OSC locales. A titre d'exemple, la Fondation pour le développement communautaire (FDC) gère un fonds mondial de 22 millions de dollars pour la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose, qui couvrira la période allant d'avril 2015 à décembre 2017. La Fondation MASC offre des subventions aux OSC centrées sur la gestion des affaires publiques qui totalisent environ 1 million de dollars par an, avec un financement du DFID, de la DDC, de l'Aide Irlandaise et de l'Agence Danoise de Développement International (DANIDA).

Le réseau conjoint des OSC a continué de promouvoir l'échange d'information entre ses membres en 2016, mais a fait appel à des forums provinciaux pour remplir son mandat national. Les forums provinciaux ont

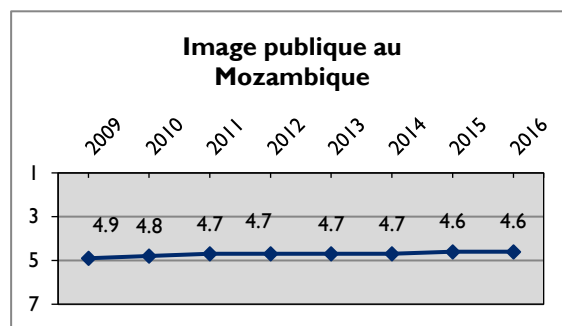
connu divers degrés de succès. L'un des principaux défis consiste en ce qu'ils sont rarement capables d'atteindre le niveau local pour représenter la majorité des OCB. Le réseau ne jouit pas de la participation de nombreuses organisations bien établies, même à Maputo.

La Jeunesse Unie dans le Travail pour les Opportunités et la Réussite (JUNTOS), une initiative 2014 de la Fondation Aga Khan et de la Fondation La Caixa, est devenue entièrement fonctionnelle en 2016. JUNTOS donne aux OSC l'accès à la formation afin qu'elles puissent créer et donner leurs propres cours, transmettant ainsi leurs compétences et leurs connaissances à d'autres organisations. JUNTOS renforce les capacités de vingt OSC, universités et fondations qui travaillent dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits des femmes et des enfants et de la défense des droits. Le réseau devrait atteindre des centaines d'OSC au cours des prochaines années. De plus, des formations sur l'utilisation des cartes de pointage communautaires, des fiches de rendement des citoyens, des audits sociaux et la surveillance des ressources naturelles et minérales sont offertes aux OSC par l'entremise du CESC, de Justiça Ambiental (JA), de Campanha Terra Viva (CVT), Association Estamos, de N'weti et d'autres organismes. En 2016, les OSC de tout le pays ont souligné, dans un appel à propositions lancé par l'UE, l'absence de formation et de renforcement des capacités dans la conception des projets.

En 2016, les OSC et le gouvernement ont coopéré à plusieurs initiatives. Le Réseau d'OSC du Mozambique travaillant sur la santé et le VIH/sida (NAIMA) et le gouvernement ont organisé des discussions avec les agents de santé communautaires bénévoles de la Stratégie nationale 2016-2020. Le Ministère de la santé et le Mécanisme de coordination du Fonds mondial (MCP) au Mozambique ont travaillé avec d'autres OSC pour examiner les domaines prioritaires de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Le gouvernement est moins enclin à conclure des partenariats avec des organisations travaillant sur des questions telles que la corruption, car il considère souvent les OSC comme une source d'agitation de la population. Le secteur privé se tourne vers la société civile en tant que partenaire valable, par exemple pour le travail législatif et la recherche d'opportunités de financement communes.

IMAGE PUBLIQUE : 4.6

En 2016, la couverture médiatique des OSC a été généralement positive. Les OSC ont eu accès à un large éventail de possibilités dans les journaux, à la télévision et à la radio pour présenter les résultats de leurs recherches et participer à des débats portant sur la corruption, le genre, la décentralisation, la bonne gouvernance, la question de la dette et d'autres sujets. Le caractère relativement sensible du sujet détermine souvent la couverture dont bénéficient les OSC. La crise de la dette et la corruption, par exemple, font la une de tous les journaux indépendants et de toutes les chaînes de télévision, mais dans le journal public *Noticias* et la chaîne de télévision nationale TDM, ces sujets sont beaucoup moins visiblement abordés ou complètement ignorés.

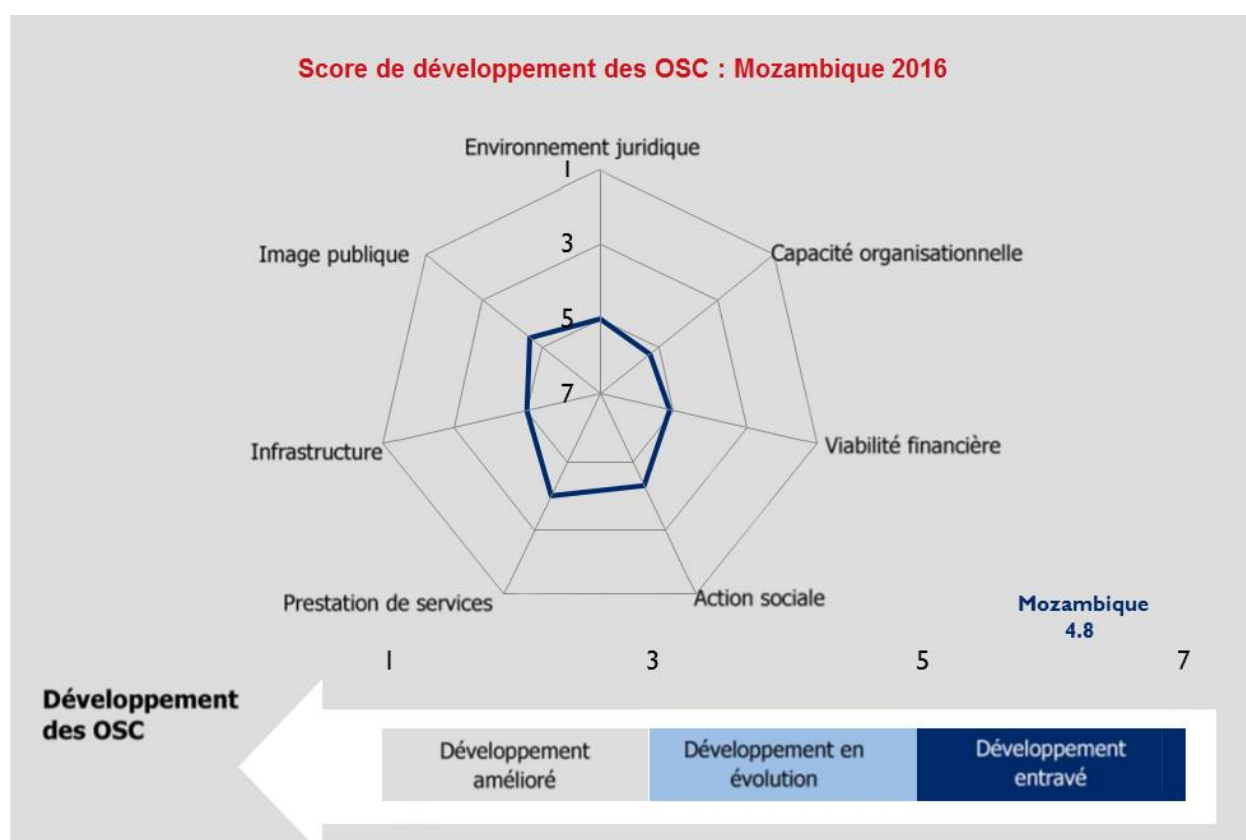


Le public a encore largement une opinion négative du travail des OSC. Beaucoup de personnes ne font pas le lien entre le travail de défense des intérêts dont elles entendent parler dans les médias et le travail des OSC. Ils comprennent peu ou pas du tout ce que font les OSC ou comment elles fonctionnent et les perçoivent comme de petites initiatives privées qui profitent aux dirigeants des organisations plutôt qu'au grand public. Les citoyens à la périphérie de la capitale ont également un accès limité aux journaux indépendants et aux stations de télévision qui couvrent le travail des OSC. Grâce à son travail en situation d'urgence, la seule OSC qui jouit d'une grande visibilité est la Croix-Rouge mozambicaine. Au niveau du district et de la population locale, le travail des petites organisations est parfois connu en raison de leur capacité à mobiliser les citoyens par le biais d'activités de sensibilisation du public. Toutefois, le soutien du public aux OSC est généralement faible, comme

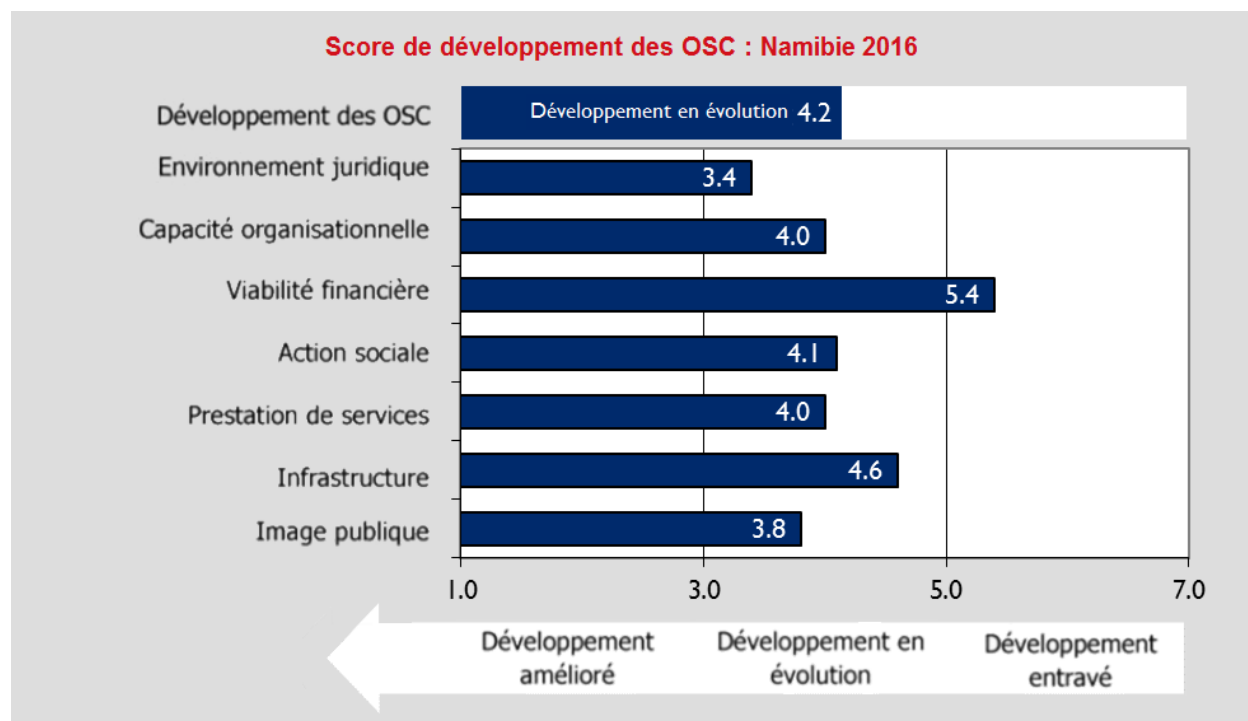
en témoigne le faible taux de participation aux manifestations publiques consacrées à la question de la dette en 2016.

Le secteur privé reconnaît peu à peu que la société civile est un partenaire valable, par exemple dans le lobbying et la recherche de possibilités de financement communes. Le gouvernement considère les OSC comme des acteurs valables lorsqu'elles travaillent à une cause commune, comme la mobilisation des communautés pour participer aux efforts de santé et d'assainissement. Le point de vue du gouvernement sur les organisations qui travaillent sur des questions comme la corruption est moins favorable, car il considère souvent les OSC comme une source d'agitation de la population. Malgré les points de vue négatifs du gouvernement et du public, les OSC ne contribuent guère à modifier les perceptions par le biais d'activités de sensibilisation ou de collecte de fonds. Il est rare que des OSC encore plus grandes et bien établies aient l'intention d'accroître leurs communications et leur visibilité.

Un code de conduite pour les OSC a été rédigé en 2016 par un groupe d'OSC, y compris le CESC et les OSC conjointes, et est diffusé par l'intermédiaire des programmes nationaux des OSC. L'Ordre des comptables et des auditeurs élabore actuellement un indice de transparence axé sur les OSC, qui devrait être lancé en 2017. L'objectif de cet indice est de donner aux donateurs potentiels une mesure des niveaux de démocratie, de transparence et de capacité au sein des organisations. Les OSC participantes recevront une certification bronze, argent ou or, selon les résultats des évaluations institutionnelles.



NAMIBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Windhoek

Type de gouvernement :
République
présidentielle

Population :
2,484,780

PIB par habitant (PPP) : 11 300 \$

Indice de Développement Humain : 125

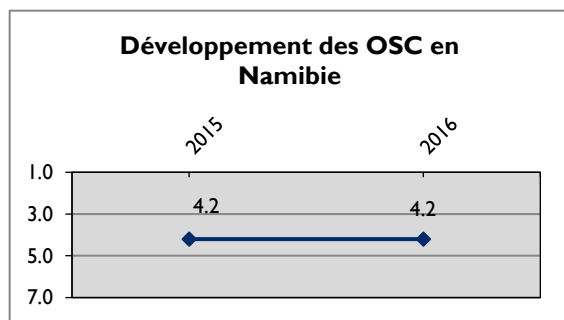
La Namibie est une démocratie multipartite avec une population d'environ 2,4 millions d'habitants. Bien que le pays ait fait des progrès en matière de réduction de la pauvreté au cours des cinq dernières années, il conserve l'une des répartitions les plus inégales des revenus dans le monde. Les niveaux élevés de pauvreté sont particulièrement répandus dans les zones rurales, où environ un million de personnes vivent principalement de l'agriculture de subsistance et de l'élevage. En 2016, la Namibie était en récession



et avait un taux de croissance de 1,5 % contre 7,1 % en 2015. Les difficultés économiques ont exercé une pression disproportionnée sur les pauvres.

Bien que la Constitution et l'État de droit soient largement respectés, la culture politique namibienne est devenue de plus en plus autoritaire ces dernières années. Les syndicats, les églises, les OSC et d'autres acteurs sont incapables de bloquer les actions de la majorité SWAPO, qui a obtenu 80 % des voix lors des élections nationales de 2014. De plus, bien que le président et le parti au pouvoir expriment leur soutien aux institutions démocratiques, cette position est démentie par les actions de certains membres de l'élite politique. Par exemple,

les représentants de la SWAPO se donnent rarement la peine de participer aux nombreux débats publics qui ont lieu sur diverses questions.



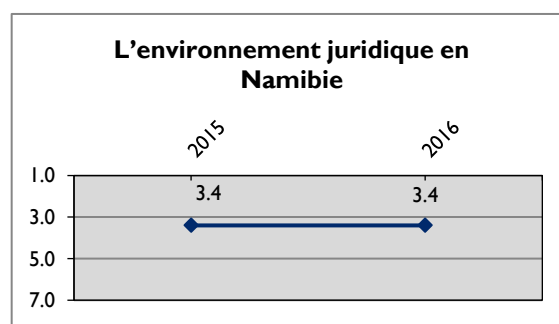
La force du parti au pouvoir et la faiblesse des partis d'opposition font que le travail des OSC namibiennes est essentiel à l'établissement de la confiance sociale. Toutefois, en 2016, les OSC ont continué de faire face à un certain nombre de défis. Leur infrastructure s'est affaiblie du fait que l'un des principaux groupes de coordination et le seul centre de ressources soutenant les OSC ont cessé leurs activités en raison de la cessation du financement. Parmi les autres obstacles, mentionnons le manque persistant de compétences de base en gestion et l'absence de liens avec

les circonscriptions autochtones. Un aspect positif est un nouveau programme important financé par les donateurs a été lancé pour renforcer la société civile, et plusieurs nouveaux programmes d'investissement social des entreprises ont financé des projets dans les sports, les arts et l'environnement.

L'enquête la plus récente menée par l'Institut namibien pour la démocratie (NID) en 2015 indique qu'il existe 568 OSC en Namibie. De ce nombre, seulement 10 pour cent environ sont des organisations solides et bien établies, tandis que les autres sont des OSC constituées de façon informelle qui n'ont pas de structures organisationnelles définies. Sur le nombre total d'OSC interrogées, près de la moitié travaillent dans le domaine de la santé et du VIH/sida et d'autres s'occupent principalement de la gestion des ressources naturelles, de la formation et de l'éducation, du développement rural et urbain et des questions de genre. Environ 10 p. 100 des OSC se concentrent sur la justice économique et sociale ou la démocratie, la gouvernance et les droits de la personne. En 2016, 106 OSC au total ont été enregistrées en tant qu'organisations d'aide sociale.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.4

L'environnement juridique de 2016 a été marqué par l'absence persistante de progrès dans la formulation d'une politique nationale des OSC. Ils peuvent être légalement constitués en associations bénévoles, en fiducies ou en associations constituées en société à des fins non lucratives. Ils peuvent être légalement constitués en associations bénévoles, en fiducies ou en associations constituées en société à des fins non lucratives. La grande majorité des OSC sont des associations bénévoles, constituées de membres et régies par le droit commun avec très peu d'exigences réglementaires. Étant donné qu'aucun organisme n'est responsable de l'enregistrement des associations bénévoles et communautaires, elles peuvent demander l'enregistrement auprès d'un organisme lié à leur domaine d'activité.



Les fiducies sont des établissements volontaires fondés en vertu de la Trust Moneys Protection Act de 1934 pour protéger les actifs et atteindre des objectifs précis sous la direction d'un conseil de fiduciaires. Les associations constituées en personne morale qui ne sont pas enregistrées sous le régime de la loi sur les sociétés anonymes de 1973 et qui sont considérées comme des sociétés anonymes. En vertu de la loi nationale de 1965 sur le bien-être social, les organisations bénévoles, les fiducies et les associations constituées en personne morale qui n'ont pas pour but de réaliser des gains et qui s'engagent dans des activités de « bien-être public », telles que la gestion d'un orphelinat ou la fourniture de services aux pauvres, et qui ont l'intention de demander des dons aux gouvernements nationaux, régionaux ou locaux, ou au public, peuvent également s'inscrire en tant qu'organisations sociales auprès du Ministère de la santé et des services sociaux. Les OSC plus grandes et mieux établies s'enregistrent généralement comme des fiducies ou des associations constituées en personne morale

sans but lucratif, tandis que la grande majorité des OSC s'enregistrent comme des associations bénévoles parce qu'elles ne peuvent assumer les coûts associés à l'enregistrement en vertu d'autres lois. Les OSC peuvent aussi se constituer de façon informelle, bien que cela puisse rendre la collecte de fonds difficile en raison de l'absence de contrôles financiers et d'exigences en matière de rapports prescrits par la loi.

En 2016, aucun autre effort n'a été fait pour finaliser la Politique de partenariat avec les organisations civiles promulguée par le gouvernement en 2005. La politique reconnaît le besoin de réponses collectives aux défis du développement et vise à créer un cadre politique clair pour l'établissement d'une coopération entre les OSC et les OSC gouvernementales. Bien qu'elles soient d'accord en principe avec les objectifs de la politique, les OSC namibiennes ont refusé de la soutenir, principalement parce qu'elles n'ont pas été consultées lors de sa rédaction. Ils ont également rejeté un projet de loi d'enregistrement proposé mais non encore rédigé, qui prévoirait l'enregistrement officiel des OSC auprès de la Commission nationale de planification. Aucune consultation sur la politique ou le projet de loi n'a été menée en 2016, et les deux parties semblent avoir abandonné la question.

Le gouvernement respecte les dispositions constitutionnelles protégeant les OSC et aucun incident de harcèlement n'a été signalé en 2016. Le gouvernement n'a pas encore mis en œuvre les dispositions de la Loi de 2004 sur la recherche, les sciences et la technologie qui exigent des organisations ou des particuliers qu'ils présentent une demande à une commission nommée par le gouvernement pour obtenir la permission d'effectuer toute recherche prévue. Des OSC telles que l'organisme de coordination Namibian NGO Forum Trust (NANGOF), l'Institute for Public Policy Research (IPPR) et le Legal Assistance Center (LAC) ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les dispositions de la loi contredisent la constitution en étouffant la liberté d'expression et la recherche indépendante. En 2016, le BAC se préparait à contester la loi devant les tribunaux.

Les OSC ne bénéficient d'aucune exonération fiscale. Les particuliers et les entreprises ne reçoivent des déductions d'impôt que sur les dons faits à des OSC enregistrées comme organismes d'aide sociale.

Il n'y a aucune limite légale à la capacité des OSC d'obtenir du financement de sources étrangères. Les OSC sont légalement en mesure de générer un revenu en fournissant des biens et des services et en passant des marchés publics. Toutefois, à part le financement offert aux organismes de bien-être social, il est difficile d'obtenir des fonds gouvernementaux pour les OSC, et la plupart des contrats gouvernementaux sont attribués à des entreprises privées.

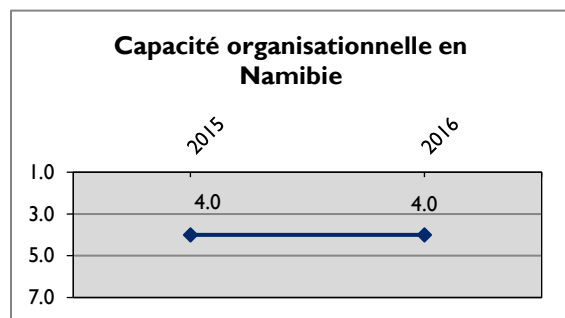
Les OSC de la capitale et des régions rurales ont accès aux conseils juridiques d'avocats du secteur privé, mais cela peut être coûteux. Le LAC est le seul organisme qui fournit de l'aide juridique aux OSC à titre gracieux. Cependant, en 2016, le centre n'a pas pu desservir les OSC en dehors de la capitale, Windhoek, en raison d'un financement limité.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.0

La capacité organisationnelle des OSC est restée inchangée en 2016. Bien que l'Union européenne (UE) ait lancé une nouvelle initiative de formation à la gestion organisationnelle des associations bénévoles, il était trop tôt pour mesurer les résultats concrets du projet.

Comme les années précédentes, les organisations de la société civile basées en milieu urbain n'ont souvent pas réussi à nouer un dialogue profond avec les groupes autochtones en 2016 et, en général, elles manquent de soutien populaire. Les interactions les plus dynamiques avec les circonscriptions électorales se déroulent généralement à un niveau informel, par exemple par le biais de groupes d'entraide de quartier et de manifestations politiques spontanées et ponctuelles de la part des jeunes. Souvent, il y a peu de participation des mandants aux activités de sensibilisation des OSC. Par exemple, en 2016, la JNV a organisé des audiences publiques dans tout le pays sur le projet de Stratégie nationale de lutte contre la corruption (National Anti-Corruption Strategy, NACS), mais les audiences ont été peu fréquentées car de nombreux membres de la

communauté doutaient de leur pertinence et de leur impact potentiel. D'autre part, la participation des bénéficiaires des OSC prestataires de services peut être substantielle. Par exemple, la Namibie a l'une des densités de population les plus faibles du monde, et la PharmAccess Foundation Namibia exploite des cliniques mobiles qui fournissent des services de santé primaire complets aux communautés rurales isolées.



L'absence des structures de gestion, des politiques et des procédures organisationnelles ont continué de compromettre la capacité des OSC en ce qui concerne la gestion des ressources humaines en 2016. Les membres du personnel des OSC se considèrent généralement comme des agents de développement plutôt que comme des gestionnaires organisationnels et, par conséquent, comprennent mal le rôle de la direction dans leurs OSC. Bien que les OSC soient généralement habiles à mettre en œuvre leurs mandats par le biais de leurs projets, elles ont

du mal à répondre aux attentes de plus en plus strictes des bailleurs de fonds, qui attendent des OSC qu'elles emploient des fonctions de planification, de gestion et de comptabilité de base. Par exemple, pour lever des fonds, les OSC sont généralement tenues de soumettre des propositions de projet détaillées, y compris des analyses des risques, des cadres de résultats, des plans de suivi et d'évaluation, diverses certifications et déclarations et des budgets détaillés. En règle générale, seules les OSC plus grandes et mieux établies, qui doivent assumer des responsabilités fiduciaires explicites en tant que fiduciaires ou associations constituées sans but lucratif, sont en mesure de se conformer aux exigences des donateurs.

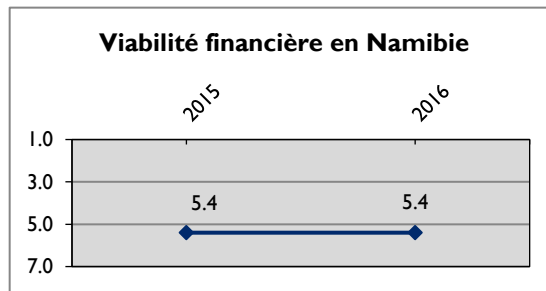
Le rôle des conseils d'administration des OSC est souvent mal compris, et les membres du conseil d'administration des OSC peuvent ne pas avoir une connaissance suffisante de leurs obligations fiduciaires. Les membres du conseil d'administration interviennent parfois dans la gestion quotidienne des OSC ou sont absents et ne siègent qu'en leur nom. Bien que la NID ait organisé des programmes de formation pour les conseils d'administration des OSC à travers le pays en 2016, certaines OSC reconnaissent la persistance de tensions entre leurs conseils d'administration et les équipes de gestion du personnel. Ces tensions peuvent être aggravées par des élections ouvertes pour les membres, qui sont fréquentes dans les associations bénévoles et qui ne produisent souvent pas de conseils ayant les compétences nécessaires ou la compréhension des mandats organisationnels.

Les OSC namibiennes sont souvent incapables d'attirer ou de retenir du personnel qualifié. Les experts possédant des qualifications supérieures sont relativement rares dans le pays et sont souvent recrutés par les secteurs public et privé, qui peuvent offrir des salaires plus élevés que les OSC. La viabilité de certaines OSC est compromise par la concentration des responsabilités de leadership au sein d'une seule personne, dont le départ peut nuire à la pérennité de l'organisation. De plus, les pénuries de financement entraînent parfois la suspension des activités des OSC. Les jeunes ne sont pas intéressés à rejoindre les OSC en raison de la nécessité d'un niveau élevé d'engagement et d'une faible rémunération. Le volontariat local n'est pas généralisé dans l'ensemble, car la plupart des personnes s'attendent à être rémunérés. La plupart des OSC qui emploient des volontaires cherchent à les recruter de l'étranger, mais ont souvent du mal à obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère de l'intérieur. La formation du personnel est rare en raison du manque de formateurs et de l'incapacité des organisations à faire passer du personnel à d'autres employés d'être absents pour une période de temps donnée. De plus, la formation sans suivi (comme c'est souvent le cas en Namibie) et le fait d'offrir une formation uniquement à un seul membre du personnel d'une organisation, qui n'est pas le chef de file principal, a un impact limité et, bien souvent, ne peut pas entraîner de changement dans une organisation.

Les OSC n'ont généralement pas de bureaux bien équipés, car il leur est difficile de réunir les fonds nécessaires. De nombreux employés des OSC utilisent des téléphones portables privés et d'autres équipements personnels pour leur travail. L'infrastructure Internet de la Namibie est bien développée et généralement accessible aux OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.4

Dans l'ensemble, la viabilité financière des OSC en Namibie est restée inchangée en 2016 et OSC ont continué de dépendre des donateurs extérieurs, mais le reclassement de la Namibie comme pays à revenu intermédiaire supérieur par la Banque mondiale en 2009 a entraîné une diminution du soutien des donateurs. Certains donateurs à long terme des OSC se sont retirés ou ont considérablement réduit leur soutien ou sont passés du soutien de base au financement de projets à court terme. Cette évolution a forcé de nombreuses OSC à poursuivre de multiples projets à court terme, ce qui a entraîné des fluctuations de revenus, une incertitude quant aux niveaux de ressources à moyen et long terme, une fragmentation des programmes et des problèmes de gestion institutionnelle et de responsabilité.



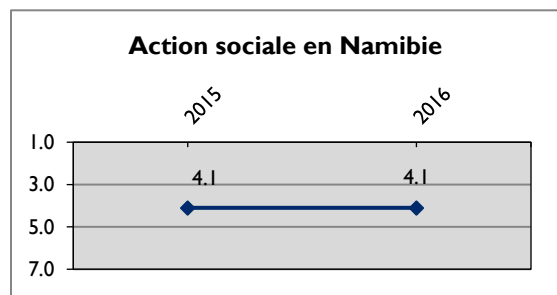
La plus grande partie de l'aide des donateurs en 2016 a été consacrée au secteur de la santé. Par exemple, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) a contribué 21 millions de dollars à des projets liés au VIH/sida. Au cours de l'année, la Finlande, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont soutenu un large éventail d'activités dans des domaines aussi variés que les moyens d'existence et l'éducation, le genre, les droits de l'homme et le changement climatique. L'UE a continué à soutenir le NANGOF pour renforcer les capacités du secteur des OSC, mais ce financement a pris fin à la fin de l'année.

Le financement provenant de sources nationales est limité. Les cotisations des membres sont presque inexistantes, puisque les membres n'ont généralement pas les moyens de payer. L'appui local sous forme de philanthropie et d'appui en nature de la part des collectivités et des circonscriptions était pratiquement inexistant en 2016. Les OSC enregistrées comme organismes d'aide sociale peuvent recevoir de petites subventions gouvernementales pour la prestation de services. En 2016, 44 pour cent des organisations de bienfaisance légèrement plus qu'en 2015, ont reçu des subventions gouvernementales d'une valeur pouvant atteindre jusqu'à environ 100,000 \$ NAD (environ 7 500 \$ USD). Les marchés publics pour les OSC à l'extérieur du secteur de la santé et des services sociaux sont rares.

Les programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) se sont développés en 2016, principalement pour des projets dans les domaines du sport, des arts et, de plus en plus, de l'environnement. Par exemple, le détaillant de camping local Cymot a fourni des fonds au Namib Desert Environmental Education Trust (NADEET) pour ses campagnes d'éducation environnementale ; la société Trustco Holdings, société d'investissement Trustco Holdings, a fourni du matériel éducatif aux écoles primaires ; et la fondation du groupe de commerce Pupkewitz Holdings a appuyé des initiatives environnementales et éducatives évaluées à environ 1.5 millions de dollars NAD (environ 115 000 \$). Lors du lancement de la nouvelle Chambre namibienne de l'environnement, la compagnie minière B2Gold Namibia a fait don de 1 million de dollars NAD (environ 75 000 \$) à la chambre, notant que la compagnie minière n'aurait aucune influence sur le déboursement des fonds. D'autres personnes morales ont offert des bourses d'études en 2016. Bien que le gouvernement exerce parfois des pressions sur les entreprises pour qu'elles financent des programmes que le gouvernement juge importants, les fonds de RSE sont surtout administrés en interne par des entreprises du secteur privé pour s'assurer qu'ils sont utilisés efficacement.

Les OSC enregistrées à titre de trusts ou d'associations constituées en personne morale sans but lucratif ont habituellement des pratiques de gestion financière solides, puisque la loi exige des vérifications et d'autres procédures financières établies. Les OSC constituées en associations bénévoles n'ont souvent pas de systèmes de gestion financière bien développés et effectuent rarement des audits en raison de leur coût élevé.

ACTION SOCIALE : 4.1



La sensibilisation des OSC a continué d'être largement inefficace en 2016. La culture politique namibienne n'est pas fortement orientée vers la participation, et en 2016, les efforts de plaidoyer des OSC ont continué d'être entravés par leur incapacité à former des coalitions fortes. En outre, certains dirigeants d'OSC ne voulaient pas être perçus comme ouvertement critiques à l'égard du gouvernement, surtout si, comme c'est parfois le cas, ils considèrent le travail des OSC comme un tremplin vers l'emploi dans le

secteur public. Enfin, les OSC manquent souvent d'accès à l'information et n'utilisent pas efficacement les données de recherche lorsqu'elles sont disponibles.

La communication entre les OSC et les décideurs est restée inchangée en 2016. La plupart des collaborations entre les ministères et les OSC en matière de politiques sont informelles et ponctuelles. Bien que les OSC s'efforcent de maintenir des relations cordiales avec les ministères gouvernementaux, elles sont parfois consultées trop tôt ou trop tard dans le processus d'élaboration des politiques pour avoir un effet. Les OSC ont aussi souvent du mal à présenter une position cohérente parce qu'elles ne sont pas en mesure de collaborer efficacement. Un important effort conjoint entre le Parlement et les OSC en 2016 a continué d'être le programme de sensibilisation du Parlement au peuple et de diffusion des connaissances parlementaires, qui a débuté en 2014 et s'est poursuivi tout au long de l'année.

En 2016, les efforts de sensibilisation les plus notables des OSC ont été les activités de mouvement social. Par exemple, le mouvement de Repositionnement Affirmatif (Affirmative Repositioning, AR), issu de la Ligue des Jeunes de la SWAPO, a mobilisé des protestations ad hoc réclamant des lots urbains à des prix abordables pour les habitants à faible revenu. Le groupe occupait des parcelles dans un quartier aisé de Windhoek, puis utilisait les médias sociaux pour encourager les jeunes à présenter une demande de permis *d'occupation* de terrains résidentiels aux municipalités. Lorsque des milliers de jeunes ont présenté leur demande le même jour, leur activité a pris la forme d'un mouvement national. Le président Hage Geingob a évité toute confrontation ouverte en rencontrant les leaders du mouvement, qui ont été par la suite exclus de la SWAPO mais ont obtenu une ordonnance du tribunal les rétablissant fin 2016. En juillet, le mouvement AR a organisé une marche pour protester contre un nouveau bâtiment parlementaire coûteux et a annoncé la formation de la Coalition nationale anti-corruption, qui n'avait pas encore commencé ses activités à la fin de l'année.

Un groupe d'OSC a continué de collaborer dans le cadre de l'ACTION pour sensibiliser en faveur d'une législation sur l'accès à l'information. Bien que la Constitution namibienne garantisse la liberté d'expression, elle ne prévoit pas expressément le droit à l'information et il n'existe pas de loi sur l'accès à l'information. En outre, l'environnement juridique namibien tend à promouvoir le secret, d'autant plus que la législation de l'apartheid, telle que la loi de 1982 sur la protection de l'information, est toujours en vigueur. Depuis 2012, ACTION a constamment engagé le gouvernement et ses partenaires au développement sur la question de l'accès à l'information. En juin 2016, le Ministère des technologies de l'information et de la communication a diffusé pour commentaires un projet de document sur l'accès à l'information et un projet de politique nationale révisée en matière d'information. Dans un communiqué de presse, ACTION a félicité le Ministère d'avoir « ... engagé sérieusement le processus d'élaboration d'une loi sur l'accès à l'information et de mise à jour de la politique d'information pour la Namibie » et a déclaré qu'il attendait avec intérêt de nouvelles consultations. L'ACTION s'est également félicitée publiquement du projet de loi sur la protection des dénonciateurs adopté par l'Assemblée nationale en 2016 et a exprimé l'espoir que des mesures efficaces de protection des dénonciateurs seraient incluses dans le projet de loi, qui doit être déposé par le Parlement en 2017.

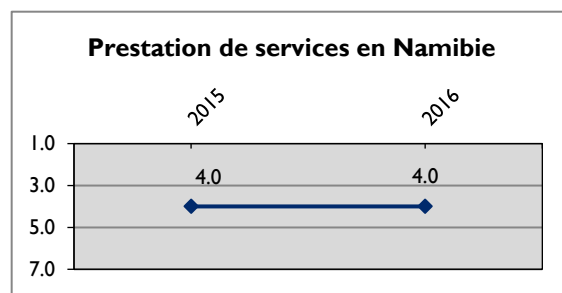
L'une des OSC les plus actives dans le domaine du plaidoyer est la LAC, qui est depuis de nombreuses années une voix importante pour les défavorisés. Toutefois, en 2016, en raison de la détérioration de sa situation

financière, la LAC est devenue plus dépendante des projets menés en collaboration avec le gouvernement, comme la rédaction de résumés et de versions simplifiées de projets de loi et de politiques en vue de la préparation de programmes de sensibilisation et d'audiences publiques. De tels projets soulignent le nouveau double rôle de la LAC en tant que fournisseur de services qui « fait le travail de l'État » tout en poursuivant sa fonction traditionnelle de défense des droits et de surveillance, comme la représentation de la communauté haïtienne/om dans sa lutte pour les droits traditionnels dans le Parc national d'Etosha. L'exemple de la LAC souligne l'équilibre que les OSC de Namibie doivent maintenant atteindre pour maintenir l'indépendance de leur travail tout en assurant leur survie financière en prenant en charge presque tous les projets qui apportent des fonds.

Comme le secrétariat du NANGOF était largement inactif en 2016, le secteur des OSC n'a fait aucun effort pour s'attaquer à la Politique de partenariat avec les organisations civiles et au projet de loi d'enregistrement.

PRESTATION DE SERVICES : 4.0

La plupart des OSC prestataires de services en Namibie, ou presque la moitié de toutes les OSC, sont actives dans le domaine des soins de santé. Grâce au programme PEPFAR, un grand nombre d'OSC fournissent des services liés au VIH/sida, avec des résultats encourageants. La prestation de services par les OSC est également forte dans la gestion communautaire des ressources naturelles. Par exemple, en 2016, la Namibia Nature Foundation (Fondation namibienne de la nature) s'est concentrée sur la désertification, la pollution, la gestion des déchets et la démocratisation de la gestion environnementale. La Desert Research Foundation of Namibia (Fondation namibienne de recherche sur le désert) a poursuivi son travail sur la protection des écosystèmes arides, tandis que le programme communautaire novateur de vingt ans du Programme de développement rural intégré et de conservation de la nature dans la région de Kunene a gagné en importance en tant qu'approche internationalement respectée de la gestion rationnelle des ressources. La prestation de services aux groupes lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et intersexuels (Lesbian, gay, bisexual, transgender, and intersex. LGBTI) a été difficile en 2016, car ils ont connu une exclusion sociale généralisée. Bien qu'il y ait eu pendant de nombreuses années un fort mouvement LGBTI en Namibie, les organisations à la tête du mouvement ont abandonné ou modifié leur orientation et un fossé s'est creusé dans le plaidoyer pour les services à cette communauté.



Les OSC qui fournissent des services en Namibie sont largement convaincues que les partenariats OSC-gouvernement sont la méthode de prestation de services la plus efficace. Les OSC estiment souvent que les ministères sont trop éloignés des communautés de base et que les OSC sont en mesure de travailler avec moins de bureaucratie et plus de rentabilité. Toutefois, les fonds de développement international qui transitent par les ministères gouvernementaux et les OSC sont de plus en plus souvent liés à des cadres de projet très sophistiqués, qui définissent les résultats avant les accords de projet. Cette approche empêche souvent de consulter directement les bénéficiaires cibles au sujet des objectifs et de l'impact des programmes.

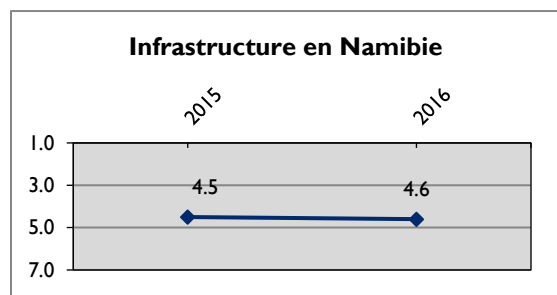
Plusieurs OSC fournissent des analyses et des services au grand public. L'IPPR mène des recherches sur les principaux problèmes politiques, tels que la politique économique et financière ; contribue à l'Afrobaromètre, outil essentiel de la recherche sur l'opinion publique en Namibie ; et distribue une liste dynamique de publications, dont certaines sont vendues au public pour recouvrer les coûts. L'IPPR profite de sa présence dans les médias nationaux pour commenter régulièrement les questions politiques. Le Labor Resource and Research Institute (Institut des ressources et de la recherche sur l'emploi, LaRRI) allie un engagement clair en faveur de ses partenaires sociaux à des recherches publiques sur les relations industrielles et la politique sociale. Le LaRRI a des liens étroits avec les syndicats et participe à l'Alliance pour une allocation de revenu de base

(BIG Alliance), qui vise à assurer un revenu de base pour tous les Namibiens. L'institut offre également une formation aux salariés.

Comme les bénéficiaires ne sont généralement pas en mesure de payer les services, les donateurs couvrent les coûts de la plupart des services. Le recouvrement des coûts est particulièrement difficile pour les OSC rurales, car l'idée selon laquelle les OSC factureraient des frais pour leurs services n'est pas largement acceptée et la vente de produits ou de documents imprimés ne génère généralement pas de financement substantiel.

Le gouvernement namibien a traditionnellement reconnu la prestation de services par les OSC, principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux. La coopération entre le gouvernement et les OSC revêt diverses formes. En 2016, par exemple, dans le cadre d'un projet visant à renforcer le leadership et les systèmes du ministère de la Santé et des Services sociaux, Synergos a équipé des cliniques de soins prénatals dans des conteneurs d'expédition réorientés dans des établissements gérés par l'État et les OSC et a aidé à décentraliser les services prénatals de deux hôpitaux à un certain nombre de cliniques plus petites. Le secteur de l'environnement est également marqué par une collaboration étroite entre le gouvernement et les OSC. Les OSC travaillent également avec de nombreux organismes du secteur privé et communautaires. La Chambre namibienne de l'environnement a été créée en 2016 pour coordonner les partenariats environnementaux entre les OSC, le gouvernement et d'autres parties prenantes. Cependant, les dirigeants élus hésitent parfois à intégrer ou même à reconnaître le rôle des OSC dans la prestation de services, parce qu'ils veulent être perçus comme apportant des avantages à leurs communautés et à leurs circonscriptions.

INFRASTRUCTURE : 4.6



L'infrastructure de soutien aux OSC en Namibie s'est affaiblie en 2016. Le seul centre de ressources pour les OSC était une entité relativement nouvelle, la Fondation de la société civile de Namibie, qui a été créée en 2013 avec un financement de l'UE pour soutenir les organisations de base travaillant sur la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation. Le centre a offert des formations, une assistance technique et de petites subventions, mais ses opérations se sont achevées à la fin de l'année 2016 avec l'épuisement de

sa première tranche de financement de l'UE.

Le NID a offert une série de formations sur la gestion des OSC au cours de l'année. Un nouveau programme triennal d'envergure, l'Action pour les OSC crédibles dans les communautés namibiennes, financé à hauteur de 750 000 \$ par l'UE, a été lancé à la mi-2016 pour renforcer le rôle des OSC en tant qu'acteurs influents dans les communautés namibiennes. Les interventions prévues comprennent le renforcement des capacités des OSC dans cinq régions, des activités de sensibilisation du public, des programmes et du matériel de formation ainsi qu'une évaluation des impacts. Le programme n'a pas l'intention d'accorder des subventions.

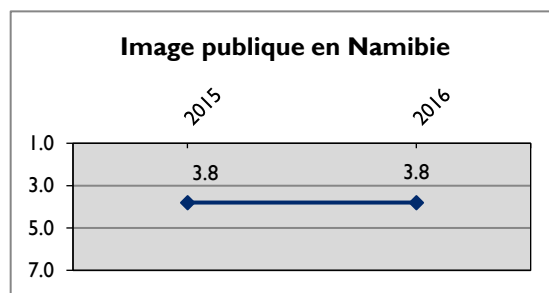
Les organismes cadres sont demeurés sensiblement les mêmes en 2016. Des associations de tutelle majeures incluant le Conseil de Centre de Développement de l'Afrique du Sud d'Organisations non gouvernementales (SADC-NGOs), l'Association de Soins palliatifs africaine, l'Association de Conservation de la Namibie et le Conseil des Églises en Namibie. L'organisation qui chapeaute globalement les OSC en Namibie, le NANGOF Trust, a cessé ses activités lorsque son financement par le Fonds européen de développement (FED) a pris fin au début de 2016 et qu'elle n'a pas été en mesure de percevoir les cotisations des membres.

Les partenariats intersectoriels entre les OSC sont rares, à l'exception d'ACTION, qui rassemble des acteurs de la société civile et des organisations médiatiques pour faire pression en faveur de la liberté d'expression et du droit à l'information. Les OSC offrent aussi périodiquement des formations aux journalistes, et les média servent de partenaires à certaines OSC en rendant compte de leurs activités. Par exemple, au moins un journal

national, *The Namibian*, rend compte régulièrement des résultats des enquêtes menées par l'IPPR. Le gouvernement coopère avec les OSC en ce qui concerne la prestation de services et, à l'occasion, les activités de plaidoyer. Il a transféré plusieurs programmes aux OSC en leur demandant de trouver du financement. Par exemple, en 2015, à la demande du gouvernement, la NID, en partenariat avec la Commission de lutte contre la corruption, a mis en œuvre un programme consultatif financé par les donateurs, qui a abouti à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie nationale anticorruption du pays en 2016.

IMAGE PUBLIQUE : 3.8

L'image publique des OSC en 2016 est restée relativement inchangée. Les activités des OSC étaient régulièrement couvertes par les médias, principalement dans le plus grand quotidien, *The Namibian*. La couverture a consisté en grande partie en articles sur des activités spécifiques, telles qu'une manifestation publique pour la terre organisée par le mouvement AR. Les médias ont également publié des communiqués de presse, des rapports et des articles d'opinion des OSC, ainsi que des analyses publiées par le groupe de réflexion local IPPR. Les espaces publicitaires ou les messages d'intérêt public des OSC ne sont pas gratuits.



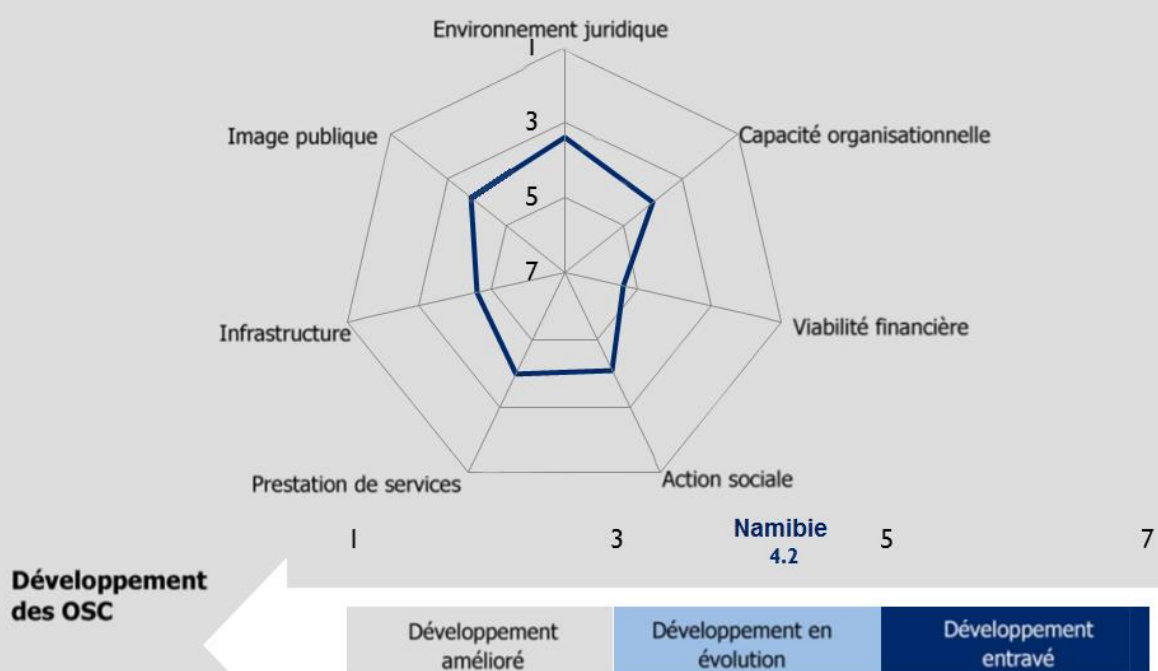
En raison de la faiblesse des partis d'opposition en Namibie, le public se tourne de plus en plus vers les OSC pour trouver des alternatives aux politiques gouvernementales. Cependant, certaines perceptions négatives des capacités des OSC persistent. L'enquête de la NID sur les OSC menée en 2015 a révélé que le public considère parfois les OSC comme des organisations d'élite qui tentent de définir et de représenter les intérêts des personnes marginalisées sans s'enraciner dans les groupes défavorisés pour lesquels elles prétendent parler. En outre, le public perçoit souvent les objectifs des OSC comme trop abstraits et éloignés des réalités socio-économiques quotidiennes.

Bien que le gouvernement maintienne un climat favorable aux OSC et apprécie leur rôle de prestataires de services, les leaders politiques ont mis du temps à reconnaître la fonction de sensibilisation des OSC. Certains responsables gouvernementaux estiment que les citoyens devraient peser sur les développements politiques à travers des élections uniquement. Cependant, en février 2016 le chef de l'opposition a appelé le gouvernement à soutenir les OSC en couvrant 20 % de leur budget total. La seule réponse des OSC à cette déclaration est venue de la LAC, qui a remercié le chef de l'opposition pour son appui. Le secteur privé a exprimé une faible confiance dans la capacité des OSC à fournir des services de manière efficace et professionnelle et a commencé à mettre en œuvre leurs propres programmes du CSR.

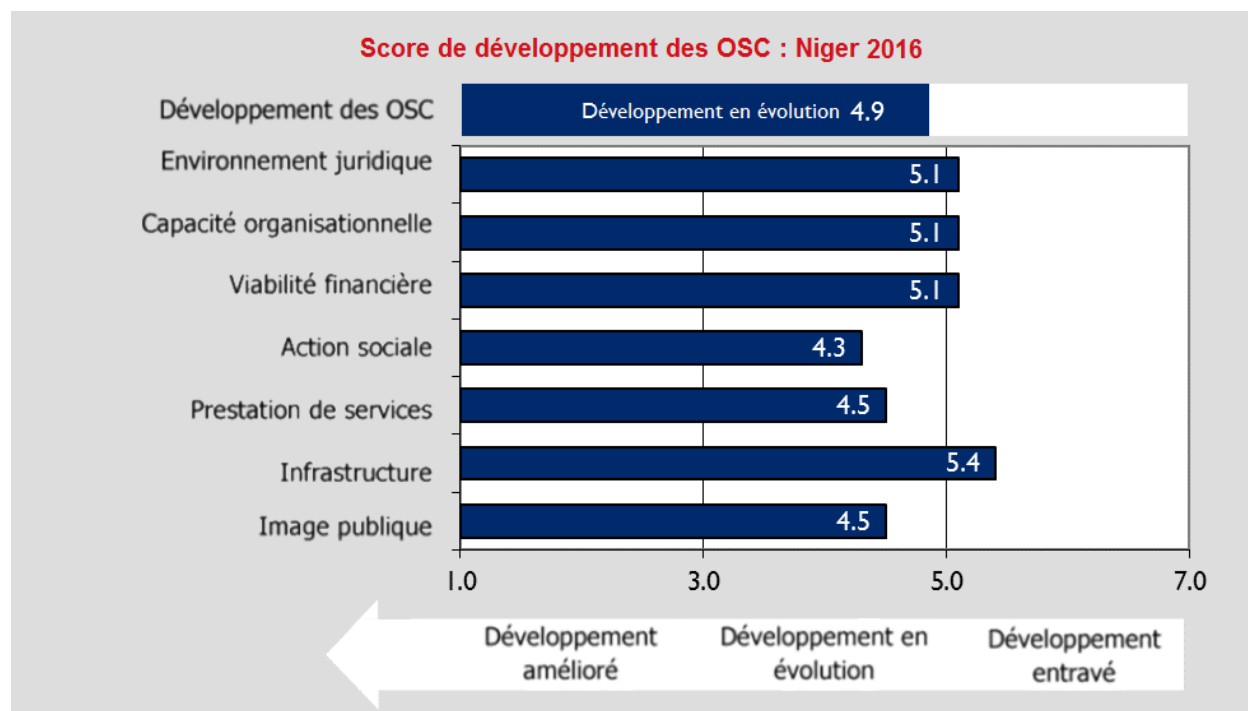
Les OSC utilisent de plus en plus les médias sociaux pour promouvoir leurs activités et mener des campagnes. Par exemple, en 2016, le mouvement AR dirigé par des jeunes a utilisé avec succès les médias sociaux pour mobiliser les jeunes afin qu'ils demandent des terres aux autorités locales. Les OSC utilisent couramment Facebook et Twitter au lieu de sites Web coûteux.

Il y a quelques années, la NANGOF a élaboré un code de conduite et un code d'éthique, que chacun de ses membres était tenu de signer. Avec la disparition du NANGOF en 2016, il n'est plus clair si les OSC appliquent encore les codes. Bien que la formation en éthique et intégrité organisationnelle et l'élaboration d'un code de déontologie se soient poursuivies en 2016 dans le cadre du programme Principes fondamentaux de gestion organisationnelle des ONG de la NID, seules quelques OSC ont adopté leurs propres codes. Les OSC établies qui ont des états financiers audités les publient régulièrement dans leurs rapports annuels.

Score de développement des OSC : Namibie 2016



NIGER



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.9

Faits relatifs aux pays

Capitale : Niamey

Type de gouvernement :
République semi-présidentielle

Population :
19 245 344

PIB par habitant (PPP) : 1 100 \$

Indice de Développement Humain : 187

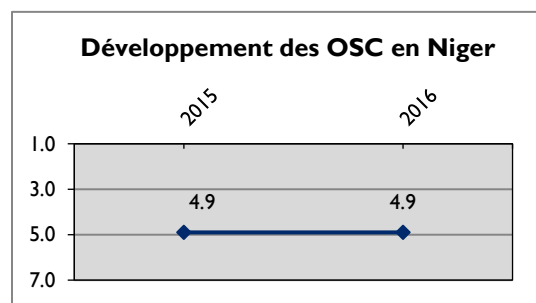
En 2016, les principaux événements politiques ont été les élections présidentielles et législatives. L'élection présidentielle a abouti à un second mandat de cinq ans pour Mahamadou Issoufou. De nombreuses organisations de société civile (OSC) se sont engagées dans ces élections, exigeant qu'elles soient libres et transparentes, certaines d'entre elles agissant en qualité d'observateurs officiels des élections. Suite à l'annonce des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (CENI),



certaines OSC ont dénoncé des irrégularités dans le processus et d'autres ont même mis en doute la validité des résultats. La coalition de l'opposition a boycotté le second tour de scrutin, alléguant des fraudes électorales et des arrestations politiques de la part du parti au pouvoir. L'organisation Coalition pour le changement, par exemple, s'est dite préoccupée par les irrégularités, notant l'utilisation d'un seul bulletin de vote pour l'élection présidentielle mais pas pour les élections législatives et l'ordre de « vote par témoin » émis par la CENI, permettant aux Nigériens sans pièce d'identité de voter si au moins deux témoins pouvaient les identifier.

Les OSC ont manifesté activement dans les rues en 2016. Ils ont abordé un large éventail de questions, y compris : l'amélioration de la qualité de vie et l'éducation des étudiants dans les universités nationales ; et ont condamné le détournement de fonds publics, l'expulsion des commerçants opérant illégalement dans les principales rues de Niamey et Zinder, et la mauvaise gouvernance, entre autres.

Le Niger a trois principaux cadres stratégiques, notamment Vision Niger 2035, qui a trait à la Stratégie pour le développement durable et la croissance inclusive, au Plan de développement économique et social 2017-2021, qui était en cours de développement à la fin de 2016, et à l'Initiative 3N, qui élabore une stratégie de sécurité alimentaire basée sur le développement agricole, forestier et pastoral.



La présence de Boko Haram et DAECH Afrique occidentale dans le sud-est et l'incursion accrue par des organisations terroristes dans l'ouest et le nord a eu un impact sur la situation sociopolitique. La Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix, entité gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la paix après les rébellions tribales dans le nord dans les années 1990, étend son champ d'action pour inclure la cohésion communautaire et des projets viables pour les jeunes dans ces zones d'insécurité.

La recherche d'une meilleure qualité de vie est un autre phénomène qui pousse les jeunes du Niger et des pays voisins vers le Maghreb et l'Occident. En 2015, une loi a été adoptée pour mettre fin à la traite et interdire la migration des jeunes. L'application de la loi a commencé à la fin de l'année 2016, avec une répression sévère des trafiquants en réponse aux pressions de l'UE et à leur accord d'apporter une assistance à ceux qui subissent les effets négatifs de la loi, tels que les transporteurs et ceux qui vendent des marchandises le long des routes migratoires traditionnelles. Par exemple, toute personne sans papiers ou un véhicule de passagers pris avec des migrants en dehors de la ville d'Agadez, est systématiquement arrêtée et renvoyée à Agadez. En outre, des sites de prospection aurifère à petite échelle dans la région d'Agadez ont été fermés par le gouvernement. Selon l'État, la fermeture de ces sites permettra la restructuration et permettra à l'État de lutter contre la criminalité, la fraude et le trafic, y compris le trafic d'armes, d'explosifs et de drogues. Cette fermeture permettra également à l'État de mettre en place des mécanismes formels pour le recouvrement des droits et taxes, tous difficiles à mettre en place sans la fermeture. Par conséquent, les jeunes ont du mal à se réintégrer dans des activités productives comme la fabrication de l'orpaillage, la fabrication de bijoux et la transformation des aliments.

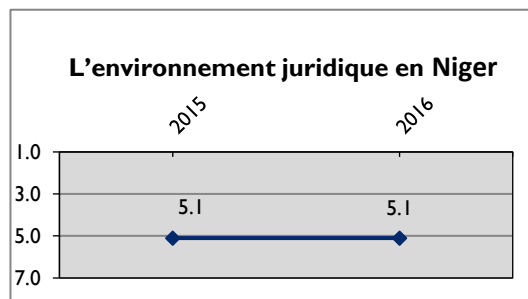
Les OSC mettent de plus en plus en œuvre le développement d'activités ces dernières années. Aujourd'hui, faute de possibilités d'emploi, les jeunes diplômés se réunissent pour créer leurs propres ONG et associations sur des questions telles que la protection de l'environnement, la santé, l'éducation ou les mines. En outre, les OSC se sont positionnées comme des acteurs essentiels, travaillant aux côtés de l'État et de ses partenaires au développement dans le processus politique et dans le développement social et économique. Il y a environ 3 000 ONG et associations de développement reconnues par la loi n° 84-49 / PCMS/du 1er mars 1984 relative à la gouvernance des associations. De ce nombre, le ministre du Développement communautaire rapporte qu'environ 300 OSC ont soumis leurs rapports annuels d'activité et financiers pour 2015.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.1

Les principaux textes réglementaires et législatifs qui régissent les OSC au Niger sont la constitution du 25 novembre 2010 et l'ordonnance 84-06 du 1er mars 1984 sur la gouvernance des associations. Cette dernière a ensuite été modifiée à deux reprises : par l'ordonnance 84-50 en 1984 et par la loi 91-006 de 1991. En vertu de l'ordonnance 84-06, les associations peuvent prendre différentes formes, telles que les associations de jeunes, les groupes communautaires ou les ONG plus formelles. En outre, divers accords internationaux auxquels le Niger adhère imposent également des règles aux OSC. Ceux-ci incluent la Charte africaine des Droits de

l'Homme et des Peuples, la Charte africaine sur les Droits et le bien-être de l'Enfant et la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Contre des Femmes.

La loi au Niger est généralement favorable pour permettre aux OSC de s'enregistrer et d'obtenir un statut juridique. Le processus est relativement simple ; il faut environ deux semaines pour qu'une OSC reçoive une réception provisoire de sa demande. Le processus commence par une OSC qui soumet sa documentation à la préfecture locale ou au bureau du maire. Au besoin, les documents sont envoyés au ministère de l'Intérieur. Sur présentation de sa demande, une OSC reçoit un accusé de réception provisoire qui constitue une reconnaissance officielle de son droit d'agir. Toutefois, l'obtention du document d'enregistrement officiel prend souvent beaucoup plus de temps en raison de retards administratifs et de processus inefficaces.



Il existe également des associations locales informelles. Parmi les exemples les plus marquants, on peut citer les clubs d'écoute radio *fadas* (groupes de jeunes), qui ne s'inscrivent pas et ne sont pas pris en compte par la loi. Ces groupes doivent toutefois être reconnus localement et faire l'objet d'une autorisation du gouvernement municipal.

Les OSC sont tenues de soumettre régulièrement leurs rapports annuels d'activité technique et financière aux autorités et peuvent être suspendues si elles ne soumettent pas leur rapport après deux ans. Dans la pratique, seul un petit nombre d'OSC soumettent leur rapport aux autorités et peu d'entre elles, voire aucune, sont préoccupées par les conséquences d'un non-respect de cette exigence. Toutefois, la plupart des ONG et associations qui reçoivent des fonds de partenaires soumettent des rapports techniques et financiers à leur partenaire donateur.

Selon la loi, les OSC ne peuvent être dissoutes que par décision judiciaire. Ils sont libres de mener des activités et de participer aux débats publics sur les politiques gouvernementales. Cependant, il existe des cas où les autorités suspendent les activités des OSC pour des raisons de sécurité ou de défense. Parfois, les OSC sont persécutées pour les positions qu'elles adoptent, surtout si elles critiquent directement le leadership gouvernemental. Dans ces cas, les dirigeants des OSC peuvent être exposés à un risque de détention ou de dissolution de leur organisation par l'État. En 2016, aucune OSC n'a été dissoute par l'État, mais cela s'est produit les années précédentes et en 2017.

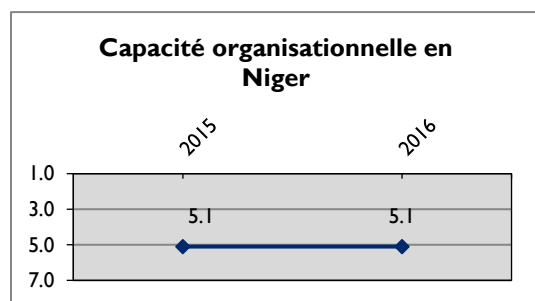
Les OSC ont la capacité de faire appel à des avocats ou à d'autres conseillers juridiques pour les aider, mais il est rare qu'une OSC ait des experts juridiques au sein de son personnel. Les avocats locaux ne reçoivent pas de formation spécifique aux OSC, mais leur formation générale leur permet de comprendre les lois et règlements relatifs aux OSC. À Niamey, les OSC ont accès à des services juridiques qu'elles peuvent acheter, mais l'accès aux OSC dans les villes secondaires est plus difficile.

Un Accord de protocole standard (APS) existe, mais il est difficile pour les OSC de l'acquérir en raison de ses critères restrictifs. Pour acquérir une APS, les OSC doivent soumettre la documentation requise pour bénéficier d'un allègement fiscal sur l'équipement et le matériel et les dons en nature importés au Niger pour des projets au profit de la population. Même lorsque les OSC suivent les règles et ont cet accord en place, l'État ne respecte pas toujours cet engagement.

Il est difficile d'obtenir des exonérations fiscales pour les OSC nationales en raison de retards administratifs. Par conséquent, de nombreuses OSC opèrent sans l'exonération fiscale. L'État, pour sa part, ne donne pas suite aux engagements pris par l'APS. La majorité du personnel des OSC paie de l'impôt sur leurs salaires, mais les petites OSC qui ont une capacité limitée à gérer leurs finances ne respectent pas toujours les règles.

Il existe des lois qui permettent aux OSC d'obtenir des revenus pour la fourniture de biens et de services, et elles ont le droit légal de soumissionner aux appels d'offres du gouvernement local et central. Les lois financières créées en 2016 ont permis à certaines organisations de bénéficier de fonds de soutien de l'État pour les aider à faire connaître comment elles utilisent l'argent de l'aide. Ces fonds sont réservés aux OSC nationales, telles que le Réseau des Organisations du Secteur de l'Éducation du Niger (ROSEN).

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.1



La capacité organisationnelle des OSC est restée stable. Les OSC ont réussi à créer des réseaux, des plates-formes et des coalitions pour coordonner les activités. Le Réseau des journalistes nigériens pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement (REJEA) est actif dans tout le pays. Le REJEA organise des colloques internationaux annuels sur l'eau et l'assainissement et plaide pour un meilleur financement dans ce secteur. La Confédération nigérienne des ONG et associations féminines (CONGAFEN) travaille à l'amélioration des normes de genre. Parmi les autres réseaux d'OSC figurent la Plateforme

nationale des agriculteurs, le Réseau Protecso pour la protection sociale et le Réseau national des chambres agricoles, entre autres.

La plupart des OSC utilisent un plan opérationnel stratégique assorti d'un plan d'action. C'est le cas pour des organisations comme CONGAFEN, l'Association pour la Revitalisation de l'Élevage au Niger (AREN), Karkara, le Réseau des Organisations et Associations pour le Secteur de la Santé au Niger (ROASSN), le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL), et REJEA. Seuls quelques-uns mettent régulièrement à jour leur plan stratégique ou l'évaluent périodiquement.

Les grandes OSC (CONGAFEN, RAIL, KARKARA, REJEA, ROASSN, le Mouvement Populaire pour la Citoyenneté Responsable [MPCR], le Mouvement de la Jeunesse pour l'Émergence du Niger [MOJEN], ROSEN, AREN, l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme [ANDDH], etc.) ont du personnel spécialisé dans la comptabilité et l'administration et ont souvent recours à des services spécialisés pour obtenir des conseils juridiques.

Bien que les conseils d'administration des OSC devraient superviser leur gouvernance interne, dans bien des cas, ils ne remplissent pas leur rôle, surtout dans les petites organisations où le conseil ne se réunit que rarement. Les grandes ONG et associations ont des conseils d'administration qui se réunissent régulièrement et leurs partenaires financiers veillent à ce que les conseils d'administration participent activement et se réunissent conformément à la loi. Les grandes OSC telles que RAIL, KARKARA, AREN, ANDDH, ANDDH, CONGAFEN, ROASSN, ROSEN et Alternative Citizen Space, disposent d'un personnel salarié distinct de leurs membres, et d'un secrétariat permanent ou d'un secrétariat exécutif au niveau opérationnel. Il existe des OSC dotées de systèmes de gestion opaques, où les conseils d'administration ne se réunissent pas souvent, où il n'y a pas d'audits et où le personnel est recruté sur la base de relations personnelles.

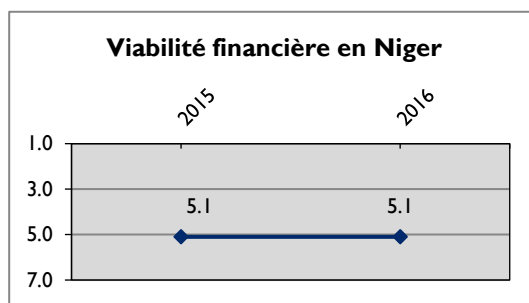
La situation générale du personnel n'a pas changé en 2016. La plupart des membres du personnel sont des bénévoles ou des fournisseurs de services qui reçoivent des prestations en fonction des tâches accomplies. Seules quelques ONG nationales disposent d'un personnel à long terme, la plupart recrutées pour un projet spécifique financé par des donateurs. Les salaires des OSC ne sont souvent pas attrayants en raison de la difficulté de persuader les donateurs de payer des salaires supérieurs aux échelles salariales prédéfinies pour les employés. En outre, il n'y a qu'un nombre limité de personnes qualifiées pour travailler dans le secteur des OSC. Cette situation entraîne le départ des employés les plus qualifiés pour les institutions internationales et les OSC étrangères, qui exécutent des programmes et des projets financés par des donateurs étrangers. Les OSC recrutent des bénévoles, mais compte tenu de la nature du bénévolat, elles n'ont pas le temps d'être aussi

engagées que les employés rémunérés dans le développement des OSC. Les tâches comptables et informatiques sont généralement exécutées uniquement par des professionnels dans ces domaines.

Les grandes OSC, comme celles mentionnées ci-dessus, disposent de ressources suffisantes pour l'équipement de bureau et les véhicules 4x4, mais l'écrasante majorité d'entre elles ne disposent pas des ressources nécessaires à l'entretien d'équipements et de véhicules modernes. Néanmoins, la plupart des OSC ont néanmoins accès à Internet, malgré le coût élevé d'un abonnement mensuel. Cela leur donne accès à des sites de médias sociaux qui sont d'importants moyens de communication pour les OSC. Les informations et les invitations aux réunions sont souvent envoyées par le biais de réseaux sociaux comme Facebook et WhatsApp.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.1

La viabilité financière des OSC ne s'est pas améliorée de 2015 à 2016, bien que l'aide publique au développement ait augmenté. Les OSC, en général, ne reçoivent pas de soutien financier local, sauf dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées, aux réfugiés environnementaux ou à la construction de mosquées. Les sources de financement ne sont pas diversifiées et la plupart des OSC n'ont pas de multiples sources de revenus. Les bailleurs de fonds les plus visibles au Niger sont les partenaires bilatéraux de la coopération française, américaine, L'Allemagne, la Suisse et le Japon et des donateurs multilatéraux comme l'Union européenne, la Banque mondiale, les organisations de l'ONU et la Banque africaine de développement.



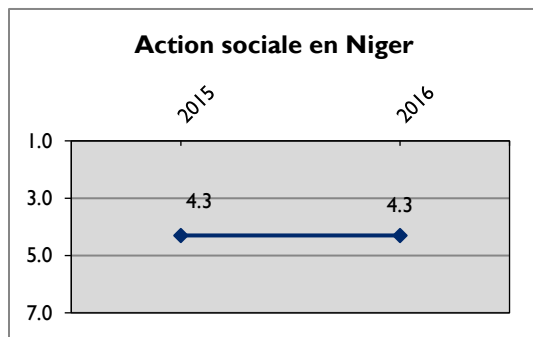
Les OSC ont la capacité de soumissionner pour les appels d'offres du gouvernement et des donateurs étrangers. Ils sous-traitent également avec des ONG internationales pour la mise en œuvre de projets. Pour ne citer que quelques exemples, RAIL, dans le cadre d'un consortium, a déposé une demande de collaboration avec le Ministère de l'Agriculture de Tahoua et Agadez, financée par l'Agence Française de Développement. Raedd Tarbiya Taltali a soumis une proposition au Ministère de l'éducation pour l'éducation des jeunes filles. Les petites OSC ont de la difficulté à trouver le financement assurant leur propre viabilité organisationnelle. Les rabais, les frais de gestion de projet et les frais d'adhésion constituent les sources de financement très limitées dont disposent les OSC.

La majorité des OSC n'ont pas de systèmes comptables solides, mais les plus grandes OSC ont généralement des systèmes comptables pour gérer les fonds destinés aux partenaires qui ont besoin de transparence et d'audits externes. Par conséquent, les grandes OSC ont tendance à avoir des systèmes de gestion financière et de transparence solides, avec des audits financiers et des rapports annuels.

Dans les politiques nationales, le rôle des ONG est plus marqué dans la mise en œuvre d'activités avec des populations situées à proximité de leur champ d'intervention. L'État passe parfois des contrats directs avec les OSC pour obtenir des services, mais les entreprises privées ne le font jamais.

Les OSC tirent des revenus de biens et de services. Il y a quelques OSC qui louent des salles de conférence à d'autres organisations, et certaines OSC offrent des services payants. Une autre méthode utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement est la création de cybercafés et de centres d'affaires où les individus peuvent avoir accès aux technologies de l'information et de la communication.

ACTION SOCIALE : 4.3



La situation relative à la sensibilisation au Niger n'a pas changé en 2016. Les OSC ont collaboré avec le gouvernement à la mise en œuvre de certaines politiques de développement au moyen de divers cadres de consultation. Quelques exemples en 2016 sont la sensibilisation du CONGAFEN pour le respect des lois sur les quotas en termes de sexe suite à la nomination du dernier gouvernement, la sensibilisation des OSC liées aux lois minières et le travail de l'AREN sur les lois agricoles. Le plaidoyer des OSC en faveur de l'exploitation minière a conduit l'Etat à renégocier son accord minier avec la société française Areva.

Bien que le partenariat entre les OSC et l'État soit souvent difficile et source de division, les autorités sont conscientes de la nécessité d'engager les OSC à développer des synergies dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le gouvernement semble de plus en plus conscient de la valeur du partenariat avec les OSC dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, mais leur engagement à l'égard de ce partenariat demeure incohérent. Par exemple, une loi électorale récente a été élaborée avec la société civile et soutenue par des donateurs, mais avant de l'envoyer au Parlement pour un vote, le gouvernement a tenté unilatéralement d'apporter des changements de dernière minute. Heureusement, les pressions exercées par les partis d'opposition, les OSC et les donateurs ont convaincu le gouvernement de retirer bon nombre de leurs changements de dernière minute.

Les actions de plaidoyer, entreprises à tous les niveaux, depuis les communautés jusqu'au gouvernement national, en vue de sensibiliser le public, ont couvert certains thèmes nationaux : pâturage sur les terres pastorales dans tout le pays, financement de l'éducation, éducation des filles et budgétisation inclusive pour assurer la durabilité des projets municipaux dans les plans d'investissement annuels.

Les OSC ont créé des groupes de soutien dans leurs domaines d'intervention : évaluations des enseignants dans le secteur de l'éducation, sensibilisation locale à la réforme juridique, réforme juridique dans les tribunaux et réforme agricole. L'AREN a été active dans le domaine agricole et a contribué à faciliter la prise en compte des préoccupations des éleveurs dans l'élaboration d'une loi agricole. Il n'existe pas de mécanisme formel permettant aux OSC de participer à la prise de décisions aux différents niveaux de gouvernement, mais pour les principales politiques du pays, qui ont une incidence sur l'orientation du pays, le gouvernement fait souvent participer les OSC au processus d'élaboration des politiques (comme le Plan de développement économique et social [PDES], publié en juin 2017).

Malgré ces efforts, les OSC sont rarement impliquées dans la sensibilisation et manquent d'expertise avérée en matière de sensibilisation. De plus, les OSC veulent toutes être à la tête d'une campagne ou d'une coalition. Si ce n'est pas le cas, ils choisissent de rester en marge plutôt que de contribuer dans le cadre de la campagne ou de la coalition, ce qui nuit à son efficacité.

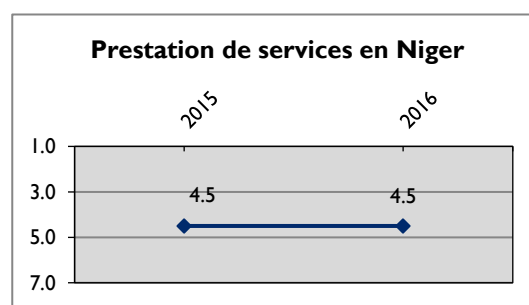
Il existe de nombreux groupes de soutien aux OSC qui défendent des intérêts communs. En 2016, les organisations de femmes, par exemple, exigent le respect du quota de femmes suite à la formation du premier gouvernement de la deuxième législature de la septième République. Cependant, le gouvernement ne respecte pas toujours le quota. Le nombre de femmes ministres dans le gouvernement actuel n'atteint pas le seuil de 30 % fixé par la règle des quotas. Une petite victoire pour les OSC prônant une plus grande inclusion a été le rejet systématique par la Cour constitutionnelle des listes électorales des partis politiques qui ne respectent pas le quota de 10 à 15 pour cent de femmes désignées.

Plusieurs OSC ont organisé une marche contre la mauvaise gouvernance et la corruption le 21 décembre 2016. Cette marche a rassemblé des OSC de tous les secteurs, des syndicats et des milliers de citoyens à Niamey. Des personnes étaient là pour toutes sortes de raisons, y compris pour protester contre la mauvaise gouvernance, le déplacement de commerçants autour des marchés et des bâtiments publics, la corruption de fonctionnaires, les problèmes avec les écoles, l'annulation des examens d'entrée pour la fonction publique et le détournement de fonds publics. Les OSC ont utilisé la radio, les médias sociaux et les médias en ligne pour faire connaître cet événement. Une contre-protestation a eu lieu au début de janvier 2017 pour manifester son soutien au président et à ses partisans.

Aujourd'hui, les OSC sont conscientes que seul un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer leur durabilité et leur efficacité. Malheureusement, en 2016, il n'y a pas eu d'effort de sensibilisation locale pour construire ce cadre.

PRESTATION DE SERVICES : 4.5

Les OSC offrent une gamme de services à différentes populations, y compris des services sociaux de base, comme la santé, l'éducation, l'eau potable, l'assainissement, l'environnement et les services gouvernementaux locaux, ainsi que d'autres services aux secteurs des mines et de l'énergie. Dans ces derniers secteurs, les OSC tentent d'exercer un certain contrôle en dénonçant publiquement les pratiques déloyales, comme les contrats qui exploitent les ressources de l'État au profit d'une entreprise.



Dans la plupart des cas, les activités des OSC tiennent compte des priorités de la population qu'elles desservent et reflètent leurs besoins réels. Ces besoins sont énormes et prioritaires. Ces priorités diffèrent d'une région à l'autre. Niamey, les priorités sont surtout la gouvernance et l'état de droit. SOS CIVISME, Obota Afrique, CONGAFEN et le RAIL facilitent des processus gouvernementaux participatifs et sensibilisent à la bonne gouvernance. Les priorités à Agadez ont été la migration, la sécurité des frontières avec la Libye et l'Algérie, l'exploitation minière à petite échelle de l'or et les moyens de subsistance économiques. En outre, Alternative Citizen Space, RAIL et CONGAFEN travaillent également sur la gouvernance participative. Diffa, la sécurité, l'emploi des jeunes et l'accès au lac Komadougou (une voie d'eau sur laquelle les populations locales cultivent du maïs et d'où elles tirent une grande richesse. Aujourd'hui, à cause de Boko Haram, l'état n'a pas permis les travaux le long du lac). RAIL et Alternative Citizen Space travaillent sur la gouvernance participative à Diffa, et un consortium de RAIL et l'Organisation pour la Nature (ONAT) gère les sites de réfugiés. Les priorités diffèrent entre les zones urbaines et rurales. Par exemple, dans les zones rurales, la sécurité alimentaire est une préoccupation pour une grande partie de la population.

Il existe un espace de dialogue sur certaines questions, mais la culture du partage de l'information entre les OSC n'est pas très répandue. Les évaluations et les rapports d'activité ne sont généralement pas partagés. Les biens et services sont offerts aux communautés et non pas directement aux membres des OSC. Toutefois, la vente de certains biens et services sert à financer les diverses dépenses des OSC. Par exemple, RAIL a mené un programme d'assainissement à Maradi et Tessaoua jusqu'en décembre 2016 et a mis en place un programme d'appui aux agriculteurs de Dogondoutchi, financé par l'Etat et l'Agence française de développement.

Certaines OSC ont des centres d'assistance juridique. C'est le cas des associations qui défendent les droits humains, comme l'Association des femmes juristes du Niger (AFJN), les bureaux régionaux/locaux de l'Association nigérienne pour la défense des droits humains (ANDDH) et les Volontaires des Nations Unies.

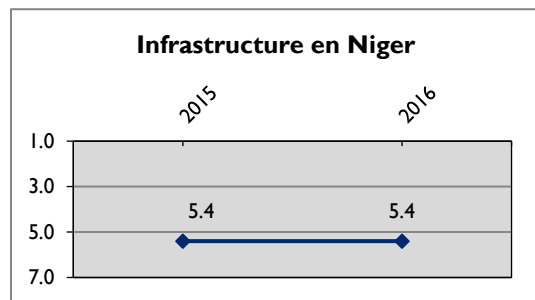
Au Niger, parce que les OSC ne recherchent pas le profit, elles ne recouvrent que les coûts des biens, des services et de la gestion. La vente de certains biens et services sert à financer les diverses dépenses des OSC.

Les OSC comprennent les demandes du marché et connaissent la capacité de leurs populations à payer les produits. Les cliniques de consultation prénatale de l'Association nigérienne pour le bien-être de la famille en sont un exemple. Cette association offre des services de consultation prénatale. Elle récupère avec succès les coûts et connaît la capacité des gens à payer pour ses produits et services.

Le gouvernement reconnaît et apprécie les activités des OSC qui ne sont pas critiques à l'égard du gouvernement. Un fonds d'appui aux OSC, géré par le ministère du Développement communautaire, existe mais manque de ressources. Certains responsables des services gouvernementaux décentralisés considèrent les OSC comme une menace et refusent de participer à leurs exercices. De nombreux représentants du gouvernement ne participeront pas non plus aux activités des OSC tant qu'ils ne recevront pas de *per diem*. A titre d'exemple de partenariat réussi entre le gouvernement et des ONG, le gouvernement du Niger a financé RAIL pour des projets dans le domaine de la santé et de l'agriculture en 2016.

En termes de recherche d'assurance qualité, les OSC surveillent de plus en plus que leurs services répondent aux besoins de leurs bénéficiaires. Ce contrôle dépend nécessairement de l'implication étroite des leaders et des communautés au niveau local. Cependant, cet engagement avec les ministères publics est souvent dû à la pression des bailleurs de fonds qui font des contrats avec les OSC une obligation. Les services de l'État ont souvent du mal à utiliser les services des OSC et les considèrent comme des acteurs peu commodes parce qu'ils surveillent les affaires publiques.

INFRASTRUCTURE : 5.4



Les centres de ressources des OSC, tels que le Laboratoire d'étude et de recherche sur la dynamique sociale et le développement local, l'ANDDH, le Groupe de soutien privé (GAP) et le Réseau des organisations pour les droits de l'homme et les associations de développement (RODDADH), ont amélioré la qualité de leurs services. Ces centres offrent des services de documentation, d'assistance technique et de recherche ; par exemple, le GAP fournit des bureaux, des salles informatiques et des salles de formation. Cependant, l'infrastructure de soutien aux associations au

Niger n'est pas bien développée. Le PASOC renforce les capacités des OSC et leur fournit l'équipement nécessaire à leur fonctionnement. Ces activités sont limitées et concentrées à Niamey.

Il existe des consultants privés spécialisés dans le renforcement des organisations communautaires, en particulier dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion financière et du renforcement des capacités technologiques et méthodologiques. Toutefois, ces programmes de formation sont généralement offerts dans les grandes villes, ce qui rend l'accès difficile pour les OSC situées dans les provinces.

Il existe également des formations spécialisées dans les domaines de la gestion stratégique, de la comptabilité, de la gestion financière, de la collecte de fonds, de la gestion des bénévoles et de la vie communautaire, ainsi que des cours de langue sur demande. Ces cours de formation sont développés par des réseaux et coalitions d'OSC - RAIL, REJEA, ROSEN et ROASSN - sur la base des résultats d'un plan de formation élaboré en partenariat avec des OSC individuelles. Le GAP fonde son soutien sur les besoins des OSC. Au besoin, les documents sont traduits dans les langues locales pour répondre aux besoins de leurs cibles.

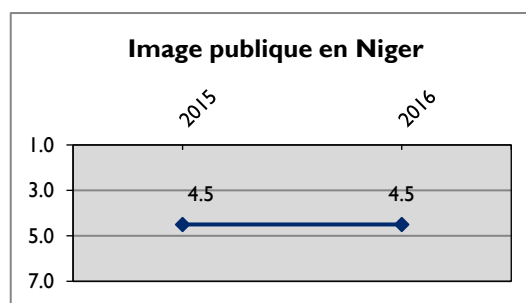
Il existe des coalitions axées sur les enjeux pour la consultation et le partage de l'information. Citons par exemple l'Association pour l'éducation pour tous, les syndicats centraux et ROSEN, le réseau des OSC et le Cadre de consultation des ONG et des associations de développement. Ces coalitions ont toutefois besoin d'être revitalisées.

Depuis les années quatre-vingt-dix, les OSC et le gouvernement du Niger se sont associés pour mener des activités basées sur des objectifs communs. A titre d'exemple, citons le partenariat entre RAIL et l'Etat de Doudou sur le cadre du projet « Sécurité alimentaire à Dogondoutchi », cofinancé par l'Agence française de développement (AFD), Agro-Vétérinaires sans Frontières (AVSF), l'état, RAIL et la Municipalité de Dogondoutchi. Le projet et le partenariat dureront trois ans (2016-2018). Le ministère de la Santé collabore avec ROASSN pour les activités de santé. Le Ministère de l'Education Nationale travaille avec ROSEN et le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement avec REJEA. ROASSN, REJEA et ROSEN sont des partenaires égaux avec les ministères dans leurs domaines respectifs d'expertise, santé, eau et éducation.

Les fondations n'étaient pas aussi actives en 2016 qu'en 2015. Les fondations créées par les premières dames du Niger, telles que *Tatali iyali* et *Gni vie meilleure*, fournissaient des produits alimentaires et non alimentaires aux populations vulnérables. La Fondation Orange lutte contre la pauvreté à travers un programme d'écoles numériques. La Fondation Orange et la Fondation Mercy-Corps se sont associées pour améliorer la santé maternelle à Maradi. La Fondation Salou Djibo, active en 2015, n'était pas active en 2016.

IMAGE PUBLIQUE : 4.5

Comme en 2015, les OSC bénéficient d'une grande couverture médiatique de leurs activités tant au niveau local que national. Les médias couvrent librement les activités communautaires et diffusent des messages d'intérêt public. Le niveau de compréhension du public à l'égard de la notion de société civile semble également évoluer. Toutefois, le droit à la liberté d'expression, consacré dans la Déclaration de Table Mountain sur la protection de la presse indépendante, s'est heurté à des difficultés, notamment la détention de journalistes et la confiscation de matériel. Le harcèlement et la détention de journalistes et de militants se sont poursuivis en 2016. En juin, Ali Soumana et Moussa Dodo, deux journalistes du *Courrier*, ont été arrêtés pour avoir publié des documents faisant état d'une fraude lors de l'embauche du gouvernement.



Au Niger, les activités des OSC sont souvent appréciées par les populations bénéficiaires, bien qu'elles soient parfois perçues comme étant alignées avec le gouvernement ou l'opposition. Le gouvernement accuse souvent les OSC de se ranger du côté de l'opposition si elles critiquent le gouvernement. Ils sont souvent accusés d'être manipulés par des adversaires.

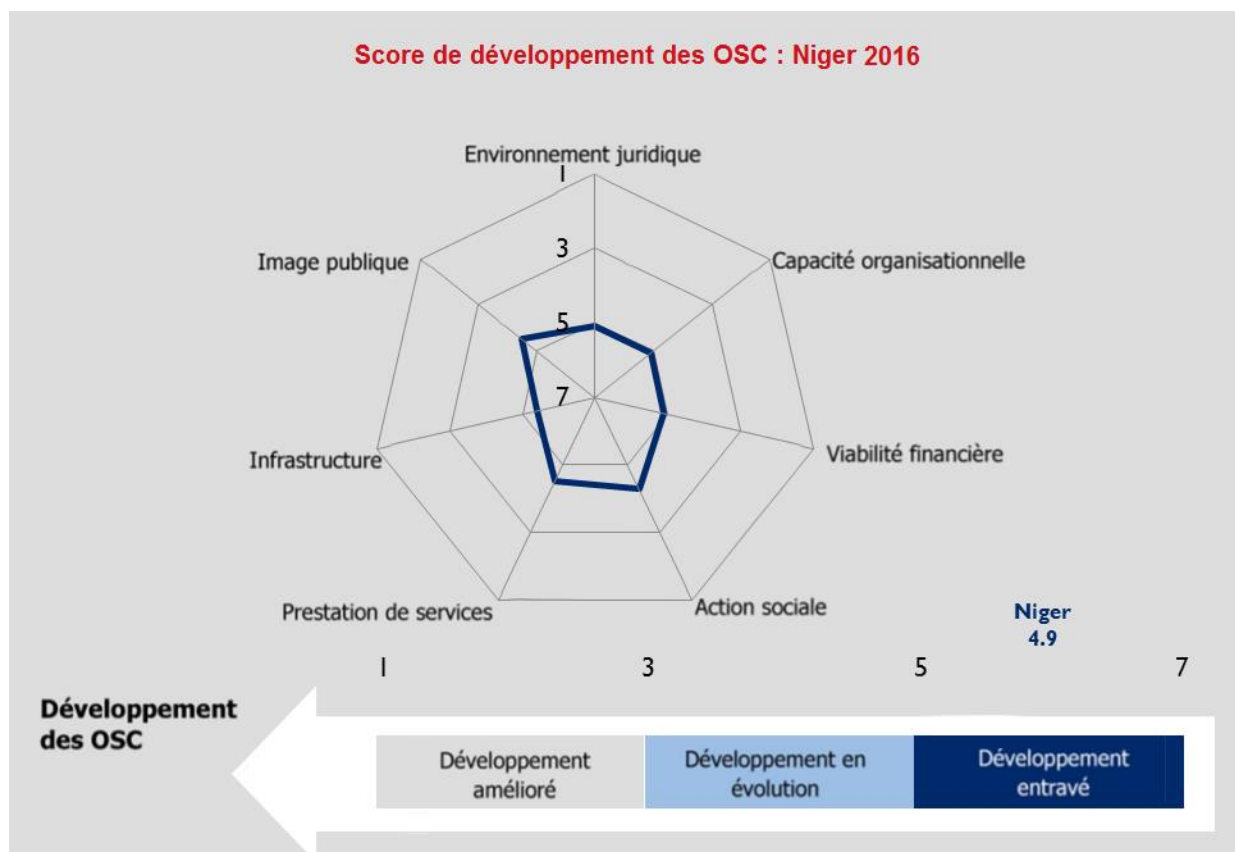
Le gouvernement et les entreprises reconnaissent l'expertise des OSC. Des témoignages de satisfaction sont parfois donnés par les autorités. Le gouvernement a parfois fourni un soutien financier direct aux activités des OSC. Ce fut le cas lorsque ROASSN a été engagé par le Ministère de la Santé pour renforcer les OSC dans le secteur de la santé. C'est également le cas du projet de sécurité alimentaire de RAIL à Dogondoutchi, où l'Etat a engagé la moitié des fonds du projet. ROSEN a également reçu un soutien de l'Etat en 2016.

Le public compte sur les OSC comme sources d'information et d'expertise. Il existe des relations entre les médias et les OSC, et leurs activités sont le plus souvent couvertes de manière positive, mais leurs activités sont mises en conformité avec les politiques nationales actuelles. Il y a des OSC avec des stations de radio locales, comme dans le cas de l'Espace citoyen alternatif. D'autres ont des sites Web. La REJEA travaille également avec des groupes de presse (radio, télévision et journaux). Certaines OSC rendent compte de leurs activités au ministère concerné.

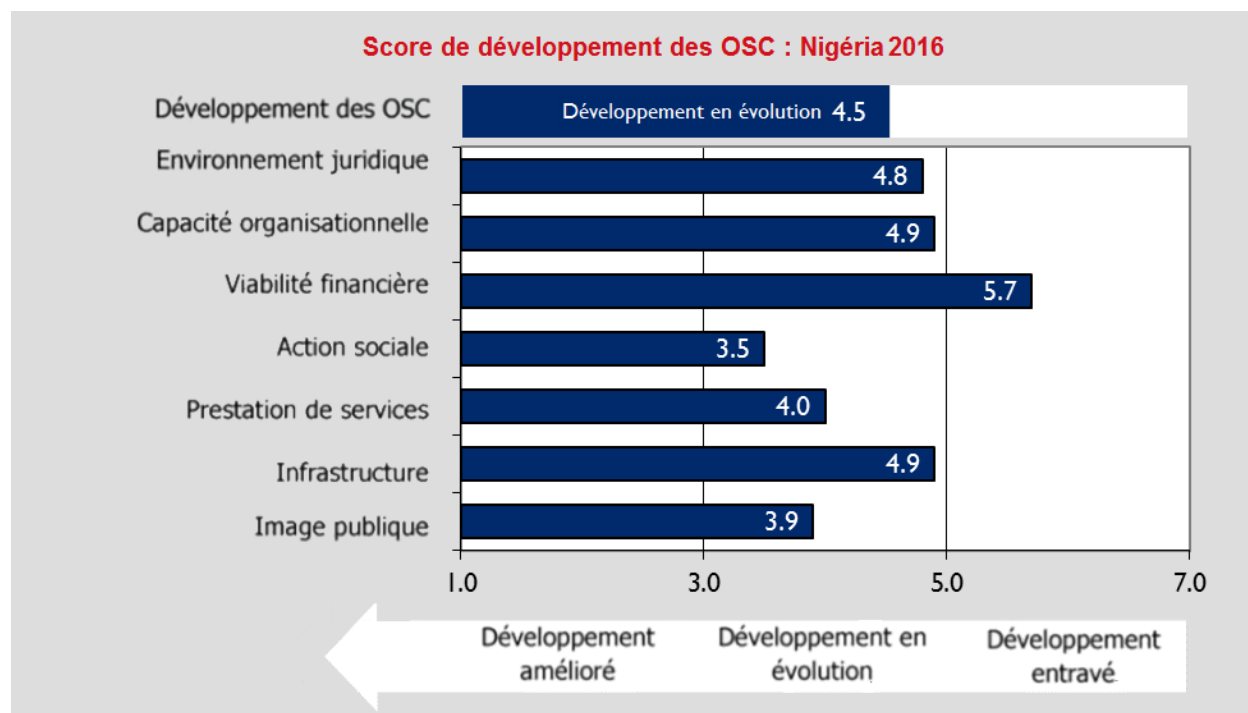
Les journalistes consultent les OSC pour obtenir des informations et des analyses d'experts sur des questions d'importance nationale. Il est important de noter que les représentants de la société civile continuent d'être invités à débattre de questions et de questions d'intérêt national dans les médias, en particulier dans les médias

privés, malgré des conditions de travail difficiles. CONGAFEN apparaît régulièrement dans les médias pour discuter des questions relatives aux droits des femmes et des enfants. Le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement rencontre régulièrement les OSC qui opèrent dans son secteur.

Les OSC n'ont pas adopté de code de déontologie mais la plupart s'efforcent d'être transparentes dans leurs opérations en présentant des rapports techniques et financiers à leurs membres par le biais d'assemblées générales ou à leurs donateurs. Certaines OSC envoient leurs rapports au ministère du Développement communautaire et d'autres les publient même en ligne.



NIGERIA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.5

Faits relatifs aux pays

Capitale : Abuja

Type de gouvernement :
République fédérale

Population :
190,632,261

PIB par habitant (PPP) : 5 900 \$

Indice de Développement Humain : 152

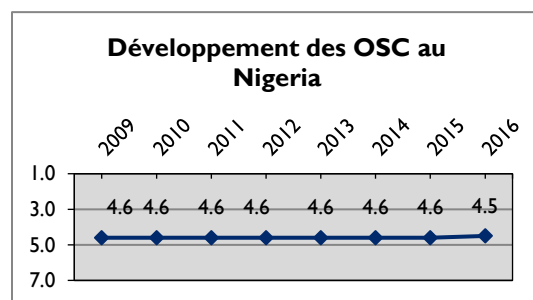
En 2016, le Nigeria a connu des évolutions positives et négatives. Du côté positif, l'administration du Président Muhammadu Buhari a fait un grand pas en avant dans sa lutte contre la corruption en récupérant 550 milliards de NGN (environ 1,73 milliard de dollars) d'avoirs volés et en arrêtant plusieurs juges de haut niveau, qui auraient accepté d'énormes sommes d'argent des politiciens en échange de règlements favorables. Dans le même temps, le prix du pétrole brut ; fondement de l'économie nigériane, a décliné et la



naira a chuté par rapport au dollar, ce qui a forcé le gouvernement à introduire des mesures sévères de resserrement de la ceinture, notamment en supprimant les subventions à l'essence et en réduisant les dépenses en capital. Ces mesures ont imposé des défis particulièrement graves aux gouverneurs des États, qui n'ont pas été en mesure de respecter leurs engagements salariaux, de fournir les services sociaux nécessaires ou de financer des améliorations d'infrastructure. Les difficultés économiques du pays ont eu tendance à améliorer l'accueil du public pour les OSC, considérées comme des partenaires essentiels au développement du pays.

Au cours de l'année, l'armée nigériane a enregistré des succès significatifs dans sa lutte contre l'insurrection de Boko-Haram dans le Nord-Est. Les OSC ont travaillé avec le gouvernement pour réintégrer les filles dans leurs

communautés. Les militaires ont également repris vingt-sept communautés du Nord-Est précédemment capturées par les terroristes. Cependant, l'agitation sociale était omniprésente dans d'autres régions du pays. Dans la région du Centre-Nord, par exemple, des affrontements se sont poursuivis entre les pasteurs nomades Fulani et les peuples autochtones. Après que l'armée nigérienne ait tué plusieurs centaines de chiïtes en décembre 2015, les OSC ont demandé une enquête sur ces assassinats. Une commission gouvernementale a recommandé que les soldats soient poursuivis, mais aucun procès n'a eu lieu en 2016. Dans la région du Sud-Est, les manifestants ont appelé à la sécession de la République du Biafra et à la libération de Nnamdi Kanu, dirigeant du Biafra. Dans la région Sud-Sud, la réticence apparente du gouvernement à s'attaquer au manque de développement de la région et à offrir l'amnistie aux jeunes militants a entraîné plusieurs attaques contre les oléoducs et un faible niveau de production pétrolière dans tout le pays.



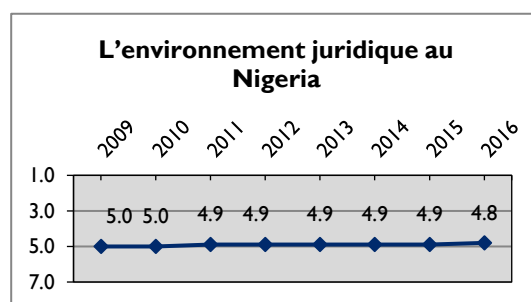
Dans l'ensemble, la viabilité du secteur des OSC nigérianes s'est améliorée en 2016. Une nouvelle plateforme en ligne a permis de faciliter l'enregistrement et une meilleure situation sécuritaire dans le Nord-Est a permis aux OSC de fournir des services essentiels aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les efforts de plaidoyer des OSC se sont intensifiés à mesure que le gouvernement montrait une nouvelle volonté de coopération aux niveaux fédéral et étatique, et l'infrastructure de soutien aux OSC s'est enrichie du développement de nouvelles coalitions et de nouveaux

partenariats OSC-entreprises. Enfin, l'image publique des OSC a été favorisée par une coopération accrue entre les OSC et les média.

La Commission des affaires corporatives (CAC), qui enregistre les OSC au niveau national, n'est pas en mesure de fournir des données précises sur le nombre total d'OSC opérant au Nigeria. En 2016, la CAC a estimé qu'il y avait au moins quatre-vingt-dix mille organisations nationales, notant que ce chiffre ne tient pas compte des OSC opérant aux niveaux des États et des collectivités locales, dont la plupart ne s'inscrivent pas auprès de la CAC.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.8

L'environnement juridique pour les OSC s'est amélioré en 2016 avec l'introduction par le CCC d'une plateforme d'inscription en ligne. Les demandeurs n'ont plus à présenter leur demande en personne au bureau du CCC, et les formulaires et barèmes de droits nécessaires sont maintenant accessibles au public sur le site Web du CCC. La recherche de noms peut également être plus facile. Les OSC nationales continuent de s'enregistrer auprès du CCC en vertu de la Companies and Allied Matters Act (Loi sur les compagnies et les questions connexes. CAMA) de 1990, qui régit les entités à but lucratif et à but non lucratif. Ils doivent également s'inscrire auprès de la Commission nationale de planification (NPC) et des ministères, départements et agences gouvernementales concernés par leurs domaines d'intérêt. Les OSC internationales s'enregistrent auprès du CCC et du CNP, et les OSC des États et locales s'enregistrent auprès de divers ministères, y compris le ministère de la Jeunesse et du Développement social et le ministère du Développement rural et communautaire.



La CAMA prévoit la dissolution des OSC et les protège du contrôle arbitraire de l'État. En octobre, le Conseil des rapports financiers du Nigeria a publié un nouveau Code national de gouvernance d'entreprise, qui est destiné à être obligatoire pour les entités des secteurs public et privé et qui peut être adopté volontairement par

les OSC. Le nouveau code répond aux plaintes des OSC au sujet d'un projet de 2015 selon lequel certaines de ses dispositions étaient inappropriées pour le secteur des OSC.

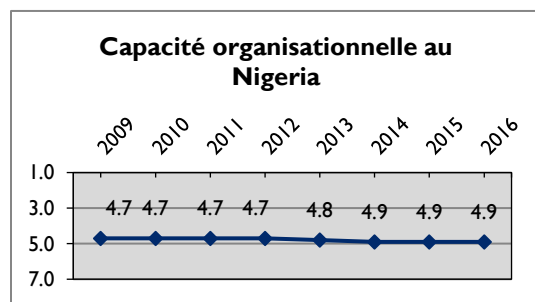
En 2016, les OSC ont continué à bénéficier d'un environnement opérationnel favorable. Ils ont été en mesure d'exprimer ouvertement leurs critiques à l'égard du gouvernement, sauf dans quelques États, comme Bayelsa, où le gouvernement a accusé les OSC qui ont critiqué ses actions de soutien à l'opposition et tenté de les réprimer. Au niveau national, la Coalition des organisations de la société civile (CCSO) a été harcelée par l'Agence nationale pour les infrastructures scientifiques et techniques (National Agency for Science and Engineering Infrastructure, NASENI) et la police nationale pour avoir exigé un compte rendu des allocations de fonds publics à l'agence. Le NASENI a attaqué plusieurs membres du CCSO et les a entraînés d'un poste de police à l'autre pour tenter de les faire arrêter. Le CCSO a intenté une action en justice, qui était toujours pendante à la fin de l'année, demandant à 3 milliards de dollars NGN (environ 9,8 millions de dollars) en dédommagement pour les fausses allégations, le harcèlement et l'intimidation administrative.

La loi de 2004 sur l'impôt sur le revenu des sociétés (Companies Income Tax Act, CITA) stipule que les bénéfices de toute association statutaire, caritative, ecclésiastique, éducative ou similaire sont exonérés de l'impôt sur le revenu des sociétés, à condition que ces bénéfices ne proviennent pas d'un commerce ou d'une entreprise exploitée par l'organisation. Les OSC paient donc des impôts sur les activités génératrices de revenus, mais pas sur les subventions. Les dons aux OSC sont exonérés d'impôt à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour des activités génératrices de revenus.

Les OSC sont légalement autorisées à tirer un revenu de la fourniture de biens et de services et à soumissionner pour des marchés publics.

Le nombre d'avocats spécialisés dans les OSC a augmenté en 2016, mais leur nombre est encore jugé insuffisant. Plusieurs organisations, y compris le Centre pour la Justice Sociale, le Centre pour l'Informatique et le Développement (CITAD), le Centre africain pour le Leadership, la Stratégie et le Développement (Centrent LSD), le Réseau d'ONG du Nigeria (NNNGO) et la Politique et le Centre de Plaidoyer Légal (PLAC), ont accès bénévolement et des services juridiques payés.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.9



La capacité organisationnelle du secteur des OSC au Nigeria n'a pas changé de façon significative en 2016. Le renforcement des circonscriptions locales a continué de prospérer. Par exemple, inspirée par la campagne internationale Not Too Young To Run (Pas trop jeune pour courir), lancée par l'organisation nigériane Youth Initiative for Advocacy Growth and Advancement (Initiative jeunesse pour la croissance et l'avancement des jeunes, YIAGA), de nombreuses OSC dirigées par des jeunes se sont concentrées sur la participation des jeunes aux élections. Les OSC œuvrant

dans le domaine du développement et des questions féminines ont également renforcé leur assise locale et mobilisé un soutien pour éradiquer la violence, la discrimination et les pratiques religieuses et culturelles néfastes. Le Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Women Peace and Security Network, WPSN) Kano a lancé sa campagne de promotion du leadership des femmes auprès des communautés locales dans le nord du Nigeria.

La plupart des OSC, en particulier au niveau local, n'ont pas d'énoncés de mission ou de plans stratégiques, ni de plans stratégiques qui n'existent que sur papier et ne guident pas la prise de décisions. En 2016, la NNNGO a identifié l'absence de plans stratégiques opérationnels comme une préoccupation majeure et a facilité le

renforcement des capacités dans ce domaine. En tant que plate-forme nationale des OSC, la NNNGO a elle-même conçu et publié un plan stratégique quinquennal qui guide ses activités depuis 2013.

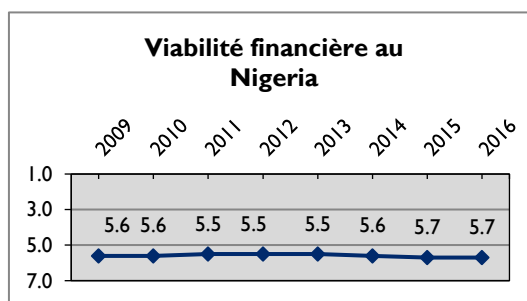
La gestion interne de nombreuses OSC reste faible. Bien que la plupart des OSC aient à la fois des conseils d'administration et des conseils consultatifs, ceux-ci ne sont généralement pas fonctionnels et leurs membres interfèrent souvent avec la direction ou refusent d'assister aux réunions à moins d'être rémunérés. Ainsi, le coût de la gouvernance des OSC peut être prohibitif, et de nombreuses OSC n'investissent pas dans une telle dépense. De plus, les fonctions des conseils d'administration sont mal comprises. De nombreux dirigeants d'OSC mettent les membres de leur famille au conseil d'administration ou cherchent à recruter des noms célèbres sans se demander si ces personnes sont réellement disponibles pour contribuer.

La dotation en personnel a constitué un défi majeur pour la plupart des OSC en 2016. L'exception des OSC de plus grande taille dans les grandes villes, la plupart des OSC ne pouvaient pas embaucher de personnel permanent ni payer des salaires concurrentiels. Les OSC engagent généralement des employés pour la durée d'un projet et mettent fin à leur contrat lorsque le projet prend fin. En 2016, les OSC ont continué à bénéficier d'un grand nombre de bénévoles, en particulier les jeunes, qui, en raison du taux de chômage élevé, étaient prêts à faire du bénévolat pour acquérir de l'expérience professionnelle avant de chercher un emploi permanent. En particulier, les OSC du Nord-Est ont indiqué qu'un grand nombre de bénévoles travaillaient avec elles pour fournir une aide humanitaire et aider à la réintégration des filles de Chibok. Cependant, la gestion des bénévoles est faible au mieux et les bénévoles ne sont souvent pas appréciés pour leur temps et leurs efforts. Certains CSO, comme l'œuvre de bienfaisance AS Afrique, abordent cet écart en offrant des formations à leurs volontaires.

La capacité technique des OSC est restée la même qu'en 2016. Bien que de nombreuses OSC locales ne puissent pas se permettre un équipement moderne, les OSC nationales sont bien équipées et utilisent régulièrement les technologies de l'information et les médias sociaux.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.7

En 2016, la viabilité financière du secteur des OSC au Nigeria n'a pas changé. Le financement des donateurs a continué de diminuer et la situation économique en déclin du pays a découragé le développement de sources locales de financement. Une exception à cette tendance a été observée dans le Nord-Est, où l'on a observé une certaine croissance des sources locales de financement et une augmentation des possibilités de nouveaux projets. Les donateurs internationaux majeurs ont inclus l'USAID, le Département du Royaume-Uni pour le Développement International (DFID), Mercy Corps, l'Union européenne (l'UE), l'Institut Démocratique national (NDI), l'Institut Républicain International, OXFAM et l'Agence de Coopération de Développement Internationale suédoise (SIDA).



La plupart des OSC au Nigeria n'ont pas d'orientation cohérente et ne poursuivent pas de projets basés sur la disponibilité de financements internationaux. Il y a plusieurs années, les donateurs se sont concentrés sur le VIH/sida et un grand nombre d'OSC se sont engagées dans ce domaine. Ces dernières années, les donateurs se sont intéressés davantage à la consolidation de la paix et à la lutte contre l'extrémisme violent, et de nombreuses OSC se sont tournées vers ces sujets. En 2016, Search for Common Ground a encouragé les efforts visant à renforcer la paix dans les États du centre-nord, et ActionAid Nigéria et la Fondation MacArthur ont soutenu les projets de la CITAD pour contrer l'extrémisme violent et déradicaliser les jeunes du nord-est du Nigéria. Le Programme environnemental pour les femmes (Women Environmental Program, WEP) est exceptionnel en ce sens qu'il a su s'en tenir à une mission constante tout au long de ses vingt ans d'existence. Bien que les OSC nationales disposent généralement de plus d'une source de financement, la majorité des OSC

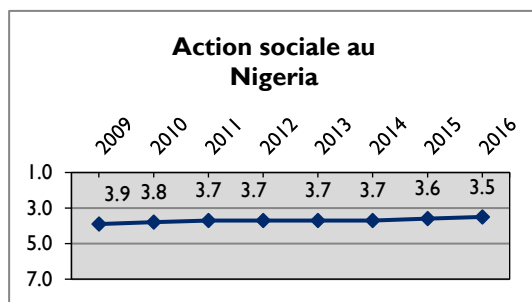
aux niveaux de l'État et des collectivités continuent de lutter contre la diminution du soutien financier, et la plupart d'entre elles cessent leurs activités après la fin de leur financement par les donateurs.

Bien que les donateurs étrangers soient demeurés la principale source de financement pour la plupart des OSC, des fondations locales privées et publiques ont vu le jour dans la région Nord-Est du Nigéria pour aider les OSC à offrir une aide humanitaire aux personnes déplacées. Bien que le niveau exact de financement soit inconnu, son ampleur a été jugée significative, car les OSC du Nord-Est étaient considérées comme mieux organisées et mieux coordonnées pour offrir une aide humanitaire. Par exemple, l'Initiative régionale du Nord-Est (NERI), la Fondation Dangote, le Fonds d'aide aux victimes et le Comité présidentiel de l'Initiative du Nord-Est (PCNI) ont soutenu les OSC régionales et nationales actives dans la région, y compris la CITAD, le Centre législatif et de plaidoyer de la société civile (CISLAC), les organisations de la société civile pour la paix de Borno (BOCSOP) et la Coalition du Nord-Est contre le terrorisme (NECAT). Les OSC qui travaillent dans le Nord-Est ont également pu recueillir des fonds localement auprès de leur famille, de leurs amis et des réseaux sociaux. Bien qu'en général, les sources locales de financement soient restées paralysées par la situation économique du pays, les OSC espèrent que les réformes économiques de l'administration actuelle contribueront à stimuler le financement local. Le soutien en nature, comme le travail bénévole, est largement disponible.

Habituellement, seules les OSC nationales sont en mesure de diversifier leurs sources de revenus. Certaines organisations, comme Center LSD, Centre pour la démocratie et le développement (Center for Democracy and Development. CDD) et ActionAid Nigeria, mettent en place des espaces de bureaux virtuels payants, louent des salles de réunion et de conférence, vendent des livres ou offrent une formation professionnelle aux secteurs privé et public pour générer des revenus. Les OSC locales trouvent particulièrement difficile d'accéder à d'autres sources de financement. Cependant, dans le Nord-Est, certaines OSC locales comme BOCSOP commencent à développer des stratégies de financement de la foule pour soutenir les services humanitaires.

La transparence financière n'est pas encore devenue une priorité pour les OSC nigérianes. L'exception des grandes OSC, la plupart des organisations n'ont pas de système de gestion financière et ne publient pas d'états financiers. De nombreuses OSC de petite taille ne se conforment pas à l'obligation de présenter des états financiers annuels.

ACTION SOCIALE : 3.5



La sensibilisation par les OSC s'est améliorée en 2016. Le gouvernement comprend de mieux en mieux le rôle que jouent les OSC dans la promotion d'une bonne gouvernance et, en 2016, il a continué à manifester sa volonté de collaborer avec elles, tant au niveau fédéral qu'à celui des États. Par exemple, le WEP a établi un partenariat avec le Ministère de l'environnement et le Ministère des ressources en eau sur les questions environnementales et la composante eau, assainissement et santé des objectifs de développement durable (ODD) du Nigéria. Les partenariats entre les OSC et

le gouvernement étaient particulièrement solides au niveau des États, en partie parce que certains gouvernements des États considéraient les partenariats comme une source potentielle de financement. Par exemple, grâce à un financement de l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), le gouvernement de l'État du Plateau a travaillé avec Search for Common Ground (Rechercher un terrain d'entente) et le Centre pour l'avancement de la paix au Nigeria (Center for Peace Advancement in Nigeria, CEPAN) à l'adoption du projet de loi sur la parité et l'égalité des chances et de la loi sur les droits de l'enfant. Dans l'État d'Enugu, l'Initiative d'État sur la reddition de comptes et la représentation (State Accountability and Voice Initiative, SAVI) a créé une nouvelle coalition d'OSC, la Planification budgétaire et défense des intérêts Partenariat (Budget Planning and Advocacy Partnership, BPAP), pour conseiller le gouvernement de l'État sur le budget public annuel. La Chambre d'assemblée d'État et le Réseau des organisations de la société

civile (NECSO) à Borno ont travaillé ensemble sur un plan d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la violence contre les femmes.

Lorsque la Commission électorale nationale indépendante (Independent National Electoral Commission, CENI) a réenregistré dix partis politiques et reconduit plusieurs élections en 2016, les OSC ont participé librement au processus électoral en assurant l'éducation des électeurs, l'inscription des électeurs et la surveillance des élections. Ils étaient particulièrement actifs dans les États d'Ondo, d'Imo, de Lagos, de Rivers et d'Edo. Avant les élections, la YIAGA, l'Observateur des élections, la Fondation CLEEN et d'autres organisations collaboraient régulièrement avec les organes électoraux de l'État et les agences de sécurité pour garantir la tenue d'élections libres et équitables. Les OSC ont également mené d'importantes campagnes de sensibilisation et d'éducation des électeurs et, en particulier, ont exhorté les électeurs à éviter la violence liée aux élections. Par exemple, le Groupe de surveillance de la transition (TMG), une coalition d'OSC travaillant sur les élections et la bonne gouvernance, a participé activement à l'élection des gouverneurs dans les États d'Edo et d'Ondo.

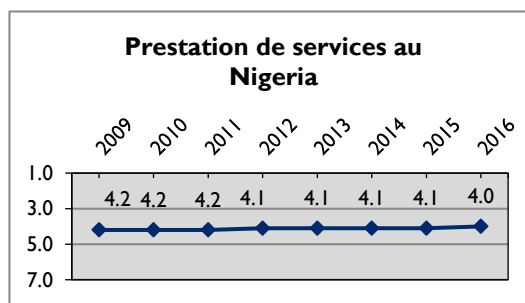
Au niveau de l'État, les OSC de Kano ont pressé avec succès le gouvernement de libérer une jeune fille accusée de meurtre dans une situation d'autodéfense.

Bien que de nombreuses OSC aient encore du retard dans leurs efforts pour influencer le processus législatif, les pressions exercées par les OSC se sont intensifiées en 2016, et de nombreux législateurs, tant au niveau national qu'au niveau des États, se sont vus confier par les OSC des responsabilités à l'égard de la législation en attente. Par exemple, Girls Voices a travaillé avec le Ministère des affaires féminines pour contester les dispositions du projet de loi sur le genre et l'égalité des chances, et la CISCLAC a travaillé avec le gouvernement fédéral sur le projet de loi sur l'industrie pétrolière. Les deux OSC ont participé activement à l'examen des projets de loi avant leur présentation au Sénat et leur adoption ultérieure. Au niveau de l'État, la Fédération des femmes juristes du Nigéria (FIDA) a pu contribuer à l'élaboration d'une loi de Kano prévoyant quatorze ans d'emprisonnement pour viol.

En septembre 2016, lors d'une réunion organisée par le NNGO, la CAC a rencontré plus de 250 organisations de vingt-trois États pour discuter des défis réglementaires et étudier les changements possibles à la partie C de la CAMA qui régit l'enregistrement des OSC. Le CCC dirige un examen de la CAMA et, à la fin de l'année, il avait rédigé des révisions portant sur un certain nombre de questions, y compris l'établissement des noms commerciaux, les documents nécessaires à la constitution en société, les procédures d'enregistrement, les amendes et les pénalités, et le retrait des noms du registre.

PRESTATION DE SERVICES : 4.0

Les services fournis par les OSC nigérianes se sont légèrement améliorés en 2016. Les OSC fournissent généralement des services dans un large éventail de domaines, y compris la santé, l'éducation, le genre, la gouvernance et la durabilité environnementale. Des organisations nigérianes telles que BOCSOP et NECAT étaient également actives dans le Nord-Est et ont aidé à réintégrer les filles de Chibok dans leurs communautés et à fournir une assistance humanitaire dans les camps de personnes déplacées.



Les OSC nigérianes ont continué à répondre aux besoins des communautés locales en 2016. Cela s'est particulièrement manifesté dans le Nord-Est, où le Réseau des organisations de la société civile du Nord-Est a identifié divers besoins de la communauté et donné la priorité à l'engagement des organisations participantes pour résoudre les problèmes immédiats. Par exemple, avec l'appui de la Fondation Dangote, les OSC ont approvisionné 106 camions en vivres d'une valeur de 750 millions NGN (environ 24,5 millions de dollars) et distribué les marchandises aux camps de déplacés. Le Réseau des organisations de la société civile du Nord-Est

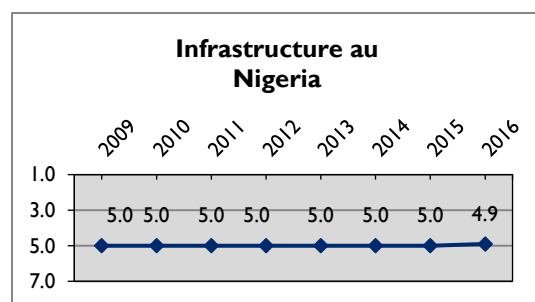
a également recruté plus de quatre cents volontaires pour venir en aide aux personnes déplacées à Maiduguri, la capitale de l'État de Borno. Ailleurs, les initiatives de partenariat dans le delta du Niger ont poursuivi leur travail dans les communautés riches en pétrole du delta du Niger pour parvenir à un développement économique pacifique et équitable.

Les grandes OSC comme la Fondation CLEEN ont continué à recouvrer une partie de leurs coûts par la vente de publications en 2016. Toutefois, le recouvrement des coûts demeure difficile pour les OSC de petite taille, qui sont limitées par le manque de fonds et de capacité.

Le gouvernement demande de plus en plus souvent aux OSC de soumissionner pour obtenir des subventions alors qu'elles reconnaissent la valeur de leur participation aux programmes de développement. Cependant, de nombreuses OSC locales ne savent pas qu'elles sont admissibles à soumissionner pour des marchés publics et ne le font donc pas. Un autre défi est que les employés du gouvernement enregistrent souvent leurs propres OSC pour concurrencer les OSC existantes en matière de financement. Il y a également une tendance parmi les OSC qui reçoivent des contrats gouvernementaux à perdre leur voix en tant que critiques des actions gouvernementales.

De nombreuses OSC s'engagent de plus en plus avec le gouvernement dans la prestation de services. À Borno, les OSC sont considérées comme le quatrième niveau de gouvernement et sont consultées sur les violations des droits de l'homme, les personnes déplacées et autres questions similaires. Ils offrent également des services aux organismes gouvernementaux. Par exemple, en 2016, le Réseau Femmes Paix et sécurité Network (Women Peace and Security Network, WPSN) de Kano a aidé le Ministère des affaires féminines à élaborer une planification stratégique et a offert à ses employés une formation sur la reconnaissance des abus sexuels et des violations des droits humains chez les femmes.

INFRASTRUCTURE : 4.9



En 2016, l'infrastructure des OSC au Nigeria s'est renforcée. Les organisations d'appui intermédiaire (ISO) et les institutions académiques telles que la Kaduna Business School et la Lagos Business School ont continué à fournir des services de formation, de renforcement des capacités et d'information aux OSC. Par exemple, Just Peace, un institut de formation à Jos, a offert une formation subventionnée aux OSC sur une variété de sujets, y compris le genre, la consolidation de la paix et l'analyse des conflits. Les OSC ont également reçu une formation sur les médias sociaux. La

CITAD, par exemple, a formé plusieurs organisations des États de Bauchi et de Gombe à l'utilisation des médias sociaux, notamment Facebook et Twitter, pour suivre le projet de développement de l'éducation du Nord-Est mis en œuvre par le gouvernement nigérian dans le cadre de l'Initiative du Comité présidentiel pour le Nord-Est (PCNI). Cependant, la majorité des OSC sont incapables d'avoir accès à des services de formation, soit parce qu'elles ne sont pas situées dans les grandes villes où la formation est offerte, soit parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

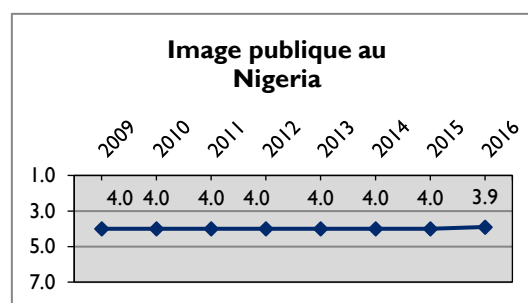
Au cours de l'année, les OSC ont continué à former des coalitions autour de questions d'intérêt commun. Les coalitions d'OSC et les groupes de pression au niveau des États étaient particulièrement actifs. Par exemple, les membres du Réseau des organisations de la société civile du Nord-Est ont travaillé ensemble sur les questions liées aux personnes déplacées et nommé des ambassadeurs dans tous les camps, ce qui a permis une représentation et une administration plus efficaces. Toutefois, certaines coalitions d'OSC ont continué d'être minées par une organisation et des programmes individuels médiocres, en particulier au niveau du leadership.

Les partenariats OSC-entreprises se sont améliorés en 2016. Par exemple, la Fondation IREDE a mis en œuvre un projet financé par Standbic IBTC Bank pour fournir des prothèses pour les enfants ; la Fondation Ogoni Entertainment Foundation (OEF) a travaillé avec Western Union et Ecobank sur un projet d'alphabétisation ; et Cadbury Nigeria Limited a fait don de 960 cartouches de boissons et Union Bank a fait don de 120 couvertures pour distribution dans les camps de déplacés internes du Nord-Est. En novembre, Partners West Africa Nigeria a réuni le Center for Research and Documentation (CRD), CISLAC, Girls Hub Nigeria et d'autres organisations de la société civile pour une réunion en face à face avec des représentants de grandes entreprises. L'objectif de la réunion était de rechercher des financements pour les OSC auprès de grandes entreprises telles que Zenith Bank, Globacom, Sahara Group et Etisalat Group, qui ont des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) mais qui passent généralement des contrats avec des entreprises privées pour les mettre en œuvre.

Les partenariats OSC-média ont également prospéré. Par exemple, NNNGO a coopéré avec Splash FM pour fournir des mises à jour mensuelles sur les progrès du Nigeria dans l'atteinte de ses SDG ; la Sickle Cell Foundation Nigeria a collaboré avec la société de télédiffusion MultiChoice Nigeria pour sensibiliser le public à la maladie ; et la Fondation AfriGrowth a collaboré avec la société de télécommunications Airtel Nigeria pour améliorer la vie des jeunes Nigériens par l'entrepreneuriat et la formation au leadership.

IMAGE PUBLIQUE : 3.9

L'image publique des OSC s'est améliorée en 2016, grâce à une coopération accrue entre les OSC et les médias. La relation est mutuellement bénéfique, car les OSC fournissent aux médias des nouvelles tandis que les médias offrent de la publicité aux OSC. En 2016, par le biais du Nigeria Reconciliation and Stability Program (NSRP), le Network of Civil Society Organizations in the North East a lancé des programmes radiophoniques tels que « Peace Flight » à Borno et « Frank Talk » à Maiduguri, qui ont invité des personnalités éminentes à discuter de questions importantes touchant l'État. À Kano, une coalition appelée Voice and Accountability Platform (VAP) a organisé une émission de radio qui invitait le public à poser des questions sur divers sujets. La VAP a également mené des activités de sensibilisation par le biais d'organisations médiatiques. Par exemple, en décembre, elle a organisé un dialogue de paix avec les forces militaires combattant dans la forêt de Sambisa. Plus de quatre mille personnes ont assisté à l'événement, qui a attiré une couverture médiatique locale et internationale.

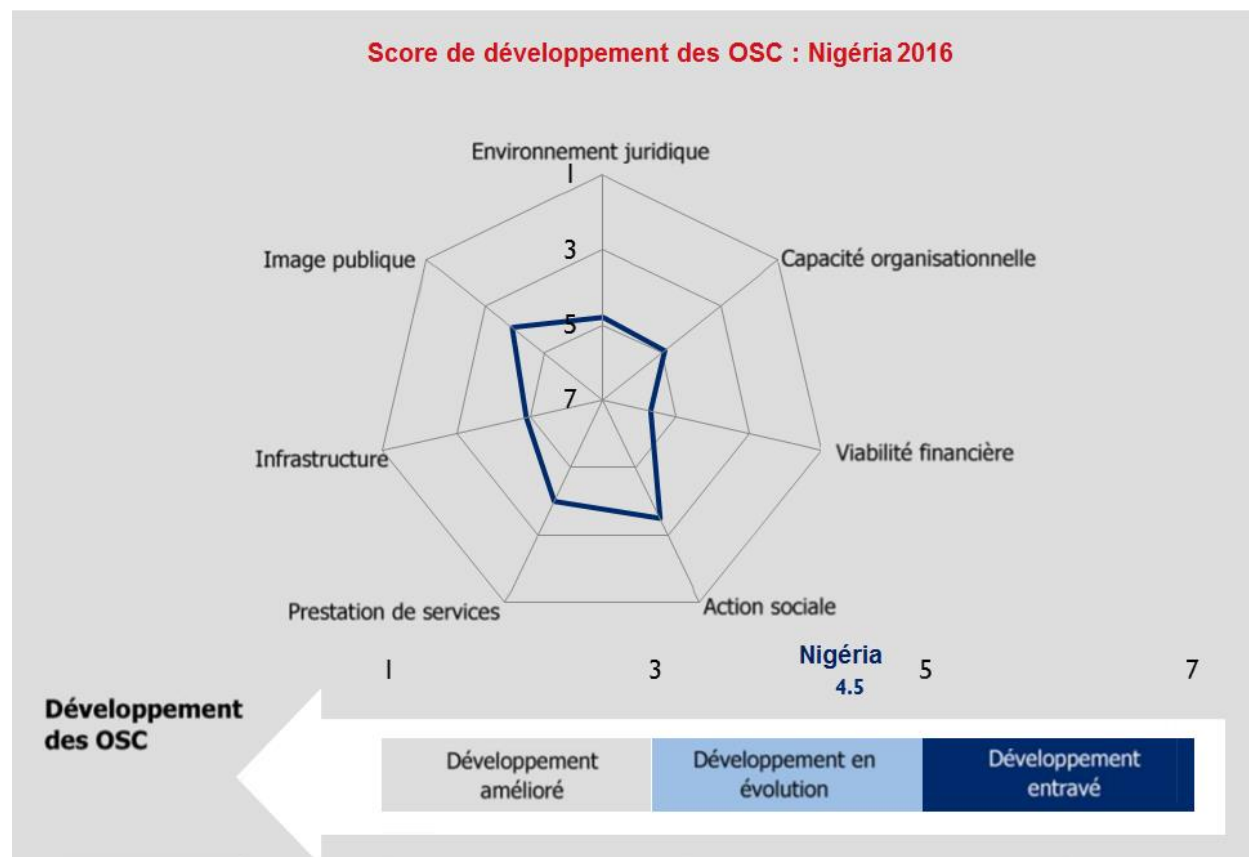


Ainsi, les médias sont réceptifs à travailler avec les OSC, même si certains observateurs estiment que les acteurs des médias s'intéressent moins aux réalisations des OSC qu'à l'argent qu'elles leur versent pour les couvrir. Dans certaines régions comme l'État de Bayelsa, où le gouvernement ou des représentants du gouvernement possèdent les principaux médias, la collaboration peut être difficile si les activités des OSC ne sont pas conformes aux politiques gouvernementales. Il y a aussi une tendance parmi les États à faible population, comme Bayelsa, Ekiti, Yobe et Jigawa, à ce qu'un groupe d'OSC domine la diffusion médiatique. Dans l'ensemble, il n'existe pas d'analyse indépendante des médias sur les activités des OSC.

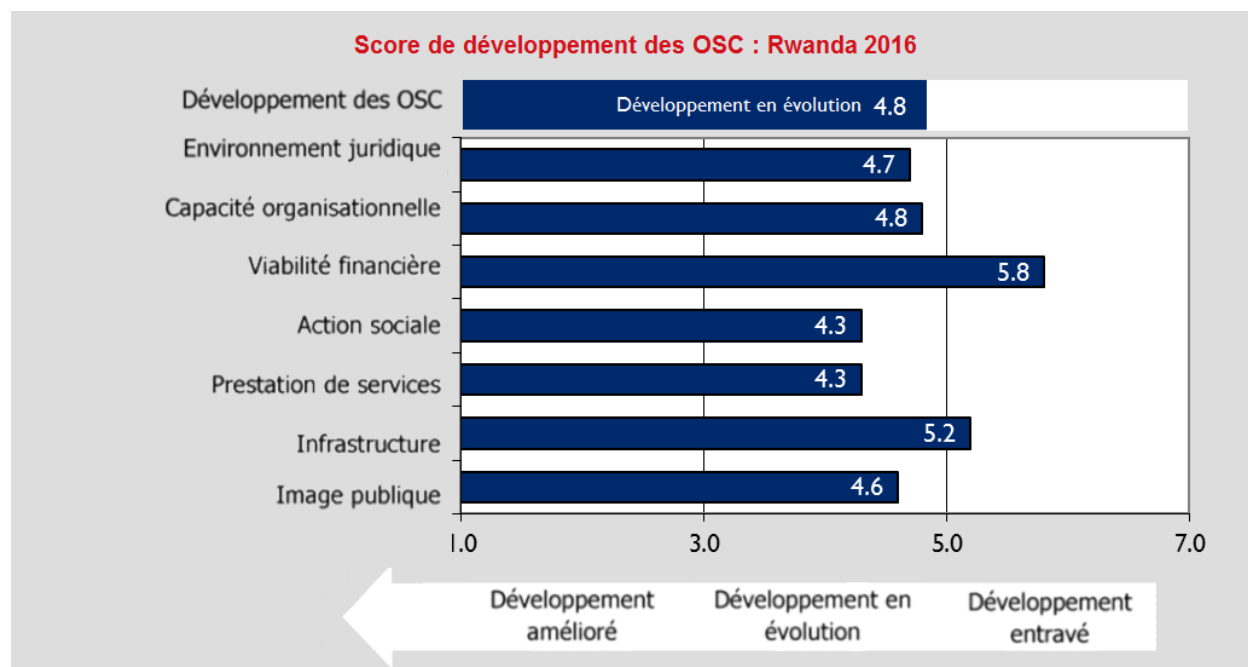
Les perceptions du gouvernement à l'égard des OSC se sont généralement améliorées en 2016, principalement parce qu'il s'est fié à elles pour obtenir de l'expertise et de l'information. Cependant, certains représentants du gouvernement considèrent encore les OSC comme des perturbateurs bruyants ou prétendent que les stéréotypes négatifs à leur égard sont des organisations non transparentes. Bien que les entreprises coopèrent de plus en plus avec les OSC, elles les considèrent souvent comme non professionnelles et non organisées. En 2016, les opinions du public sur les OSC ont continué d'être partagées. Cependant, la visibilité publique des OSC s'est accrue, en grande partie grâce à leur vaste travail sur l'aide humanitaire. La plupart des OSC nationales

qui travaillent dans ce domaine ont utilisé des médias sociaux comme WhatsApp, Facebook et Twitter pour promouvoir et étendre la portée de leurs activités.

L'autorégulation est faible parmi les OSC. La NNNGO dispose du code de conduite le plus largement diffusé au Nigeria, et plus de deux mille OSC avaient volontairement souscrit au code à la fin de l'année 2016. Le code de gouvernance d'entreprise récemment publié, qui fonctionnera sur la base du principe « se conformer ou expliquer » pour les OSC, devrait fournir une base solide pour un code d'éthique à l'échelle du secteur. Très peu d'OSC publient leurs rapports annuels.



RWANDA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.8

Faits relatifs aux pays

Capitale : Kigali

Type de gouvernement :
République
présidentielle

Population :
11,901,484

PIB par habitant (PPP) : 2 000 \$

Indice de Développement Humain : 159

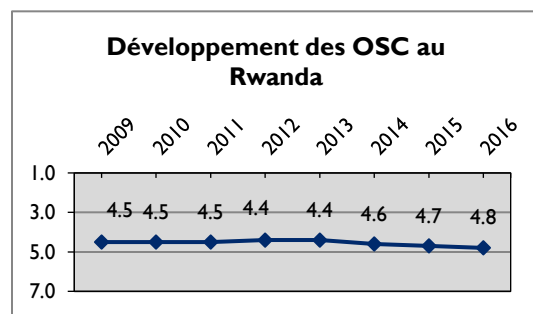
En décembre 2015, l'opinion publique rwandaise a approuvé à une écrasante majorité un amendement constitutionnel qui a permis au président Paul Kagame de briguer un troisième mandat de sept ans en 2017 et lui a ouvert la porte à deux mandats supplémentaires de cinq ans. Les restrictions à la liberté d'expression au Rwanda font qu'il est difficile de savoir combien de personnes ont réellement soutenu l'amendement, et de nombreux observateurs l'ont considéré comme un effort du parti au pouvoir pour conserver son



emprise sur le pouvoir. En 2016, une tentative du Parti vert de contester l'amendement a été étouffée et le public a été encouragé à appuyer l'amendement et le plan de développement Vision 2020 du gouvernement. Au cours de l'année, peu de débats publics ont eu lieu sur la constitution ou d'autres questions de gouvernance démocratique. Le processus électoral de 2017 a été lancé en septembre 2016 avec une révision des listes électorales.

En mars 2016, le gouvernement du Rwanda a présenté au Comité des droits de l'homme des Nations Unies son quatrième rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Dans son rapport, le gouvernement a déclaré qu'il avait élargi la protection des droits civils et politiques en adoptant de nouvelles lois, des décisions judiciaires, des politiques et des programmes. Les

membres du Comité se sont toutefois dits préoccupés par les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les disparitions et le bien-être des détenus politiques et des prisonniers. En mars, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) a adopté le rapport sur la mise en œuvre de l'Examen périodique universel (EPU) par le Rwanda, en novembre 2015. Les États examinateurs ont émis 229 recommandations (contre seulement 73 en 2011). Le gouvernement du Rwanda a accepté 50 des recommandations mais en a refusé 179, déclarant que 102 étaient en cours. Parmi les recommandations que le gouvernement n'a pas acceptées figuraient de nombreuses recommandations relatives aux droits civils et politiques, y compris les libertés d'expression et de réunion.



Toutes les dimensions de la durabilité des organisations de la société civile (OSC) rwandaise ont décliné en 2016. Alors que les élections présidentielles approchaient, le gouvernement est devenu de plus en plus intolérant à l'égard des opinions dissidentes, et les militants des OSC, les journalistes, les avocats et les analystes ont été harcelés et menacés. En même temps, l'accès limité au financement a sérieusement limité la sécurité financière des OSC, et de nombreuses organisations se sont heurtées à une capacité réduite de représentation et de prestation de services, à des possibilités réduites de

développement organisationnel et à une infrastructure et une image publique plus faibles. Les OSC doivent réaliser leur Vision 2020 et leur stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté, mais n'ont pas cherché à renforcer leurs capacités ou à créer un environnement propice à leur travail.

Le nombre d'OSC, en particulier les organisations nationales nouvellement enregistrées, a augmenté en 2016. Selon le Rwanda Governance Board (RGB), le nombre d'OSC et d'OSC en attente d'enregistrement était estimé à 3 651 en 2016, dont 478 organisations confessionnelles et églises. Parmi les OSC internationales, 166 ont été enregistrées ou réenregistrées en 2016 et 10 étaient en cours d'enregistrement.

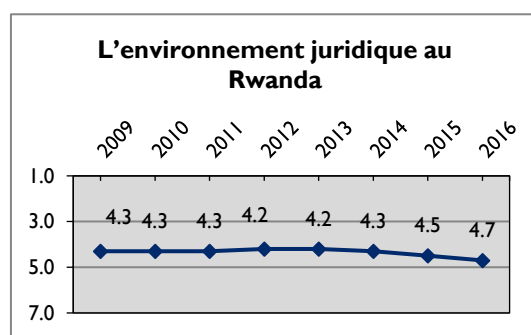
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.7

L'environnement juridique des OSC au Rwanda s'est détérioré en 2016. Les principales lois régissant l'enregistrement des OSC sont la loi n° 04/2012 (loi sur les ONG), qui régit les OSC nationales ; la loi n° 05/2012, qui régit les OSC internationales ; et la loi n° 06/2012, qui régit les organisations confessionnelles. En 2016, ces lois ont continué d'être appliquées de manière inégale par le RGB, qui enregistre et surveille les OSC nationales et les organisations religieuses, et par la Direction générale de l'immigration et de l'émigration (DGIE), qui a enregistré et surveillé les OSC internationales tout au long de l'année 2016. En vertu de la loi no 56/2016 (loi RGB), qui a été adoptée en décembre 2016 et entrera en vigueur en 2017, le RGB quittera le Ministère de l'administration locale pour devenir un organisme autonome et assumera la responsabilité de l'enregistrement des OSC internationales.

Les OSC nationales ne s'inscrivent qu'une seule fois, mais elles doivent obtenir l'autorisation de leur ministère de tutelle pour fonctionner. Les OSC qui sont en cours d'enregistrement mais qui n'ont pas encore obtenu la personnalité juridique reçoivent des certificats de fonctionnement. Les OSC internationales peuvent être enregistrées pour une période « ne dépassant pas cinq ans », conformément à l'article 11 de la loi n° 05/2012. Toutefois, en pratique, le gouvernement n'accorde souvent aux OSC internationales que des enregistrements annuels uniques. Les OSC internationales qui entreprennent des activités avant de compléter l'enregistrement ou le réenregistrement sont considérées comme opérant illégalement et leurs activités peuvent être suspendues immédiatement. Cette approche limite efficacement les activités des OSC internationales, qui signalent que le gouvernement se sert du processus d'enregistrement pour exercer des pressions sur elles afin qu'elles appuient les programmes et les politiques du gouvernement. L'article 18 de la loi n° 05/2012 stipule également que les OSC internationales doivent consacrer 80 % de leur budget annuel aux activités de programme et 20 % seulement aux dépenses administratives. Bien que la DGIE ait publié une instruction portant ce dernier seuil à

30 pour cent, il se peut que ce montant ne permette pas à certaines OSC internationales de fonctionner efficacement. Six OSC internationales ont fermé leurs portes en 2016, dans certains cas parce qu'elles ne se sont pas conformées aux exigences d'enregistrement.

En 2016, les OSC organisations confessionnelles axées sur le développement, la santé, l'agriculture et l'éducation se sont inscrites relativement facilement, tandis que les OSC travaillant dans la gouvernance, les médias et les droits humains haies plus raides. Le gouvernement encourage les OSC nationales et internationales à élaborer leurs plans de développement, de sorte qu'il puisse revendiquer des réalisations positives et visibles, plutôt que des libertés humaines pour lesquelles son bilan n'est pas encourageant. Les représentants du gouvernement tant au niveau local que central contrôlent les opérations des OSC et restreignent les activités si elles ont le potentiel de révéler les faiblesses et les échecs du gouvernement. Cela a poussé de nombreuses OSC à recentrer leurs programmes pour soutenir la vision sociale et économique du gouvernement. Les OSC locales peuvent changer leurs mandats facilement. Certaines OSC qui n'ont pas changé de mandat, dont la Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LIPRODHOR), la Maison de Droit, Umbrella d'ONG des droits de l'homme (CLADHO) et la Plate-forme de la société civile rwandaise, ont subi des interférences dans la mise en œuvre de leurs programmes ou des prises de contrôle de leur gestion. D'autres organisations, telles que la Youth Potters Organization for Development and Media for Universal Periodic Review, se sont vu refuser l'enregistrement ou ont été encouragées à changer de nom ou de mission. Les OSC internationales engagées dans le domaine des droits de l'homme peuvent avoir du mal à obtenir des permis de travail pour le personnel étranger ou accuser des retards dans le renouvellement de l'enregistrement. Par exemple, un cadre supérieur financier d'ICCO International s'est vu refuser un permis de travail pour des raisons inconnues, et l'organisation a délocalisé le directeur au Sénégal afin que ses opérations ne soient pas bloquées.



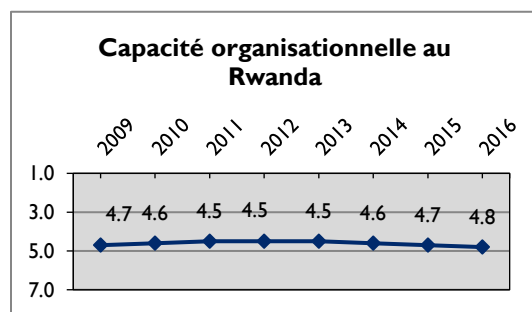
En 2016, l'espace de débat public au Rwanda a continué de rétrécir. Les opinions dissidentes n'étaient pas tolérées et la mobilisation civique était découragée. Les individus que le gouvernement percevait comme étant contre ses programmes et politiques étaient surveillés par les services de sécurité, emprisonnés au secret, contraints à l'exil, portés disparus ou tués dans des circonstances inconnues. Ces événements répandent la peur et accroissent l'autocensure dans toute la société. Par exemple, bien que certaines OSC surveillent et documentent l'évolution des droits de l'homme, elles ne partagent pas leurs conclusions publiquement par crainte de représailles. Cette tendance s'est aggravée après que le gouvernement a refusé de réenregistrer Human Rights Watch (HRW) suite au rapport de HRW sur les violations des droits humains dans le centre de transit de Gikondo en 2015. Certains travailleurs des droits de l'homme ont été illégalement détenus, arrêtés ou victimes d'autres formes de harcèlement. Par exemple, un journaliste d'investigation bien connu a été porté disparu en mars après avoir mené des recherches sur la gouvernance au Rwanda, et un autre journaliste a disparu en août. Après la deuxième disparition, le gouvernement a ouvert une enquête mais n'a fait aucun progrès pendant des mois, malgré les enquêtes d'Amnesty International et d'autres organisations internationales de défense des droits humains. Les organes de presse hésitaient à organiser des débats et à informer le public sur les droits de l'homme, civils et politiques et leur importance. Les OSC qui s'occupent de l'éducation civique et de l'éducation des électeurs craignaient elles aussi de contredire les fonctionnaires sur l'amendement constitutionnel.

La loi sur les ONG stipule que les OSC ont le droit d'exonérer la taxe sur les biens liés à leurs domaines d'activité. Par exemple, les OSC impliquées dans les soins de santé peuvent être exonérées de taxes sur l'importation de fournitures médicales. Cependant, pour obtenir des exemptions, les OSC doivent avoir des protocoles d'entente avec leurs ministères de tutelle. Dans la pratique, le gouvernement semble réticent à accorder des exemptions et, en général, seules les organisations actives dans les secteurs sociaux et économiques tels que la santé et l'éducation parviennent à les obtenir.

En vertu de la loi sur les ONG, les OSC sont légalement autorisées à mener des activités commerciales et peuvent faire des profits tant qu'ils sont utilisés pour remplir leur mission. Les OSC qui mènent des activités commerciales sont assujetties au droit commercial et aux règlements fiscaux connexes.

Depuis que les questions juridiques et les conflits ont surgi dans le secteur des OSC, l'intérêt des avocats à travailler avec les OSC s'est accru. En outre, les organisations de la société civile ont défendu les intérêts des avocats qui ont été détenus ou arrêtés, ce qui a ouvert des possibilités de coopération. Certains avocats se sont maintenant engagés à aider les organisations de défense des droits de l'homme en améliorant leur milieu de travail et en collaborant avec elles sur des questions de gestion et autres. Les lois régissant l'Association du Barreau reconnaissent le droit des avocats de travailler librement avec les OSC lorsqu'ils défendent leurs clients.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.8



La capacité organisationnelle de la plupart des OSC rwandaises est restée faible en 2016, principalement à cause de la médiocrité de l'environnement juridique et du manque de professionnalisme. En général, ce sont les organismes cadres et ceux qui bénéficient de l'appui des représentants du gouvernement qui mènent les opérations les plus vigoureuses. Les organisations rurales ont particulièrement du mal à répondre aux exigences des bailleurs de fonds pour mettre en place des programmes et des projets crédibles.

Pendant le 2016, le lancement du processus électoral de 2017 a limité l'accès des OSC à leurs circonscriptions. Un nombre croissant de personnes ont été accusées de porter atteinte à la stabilité du pays ou ont été arrêtées et maintenues au secret sur des allégations de sécurité. Les personnes ont commencé à craindre le gouvernement, en particulier les services de sécurité, et à éviter tout contact avec les OSC nationales et internationales. Le soutien du public aux initiatives des OSC s'est affaibli, et les OSC ont eu du mal à maintenir leurs relations avec les communautés de base et les dirigeants locaux. Des fonds limités ont également poussé les OSC à réduire leur portée géographique et le nombre de bénéficiaires.

Une structure interne, un énoncé de mission et une vision définie font partie des exigences légales pour l'établissement d'une OSC. Toutefois, en 2016, certaines OSC ont changé d'orientation par rapport à leurs missions déclarées pour éviter le harcèlement gouvernemental ou pour obtenir du financement, y compris de la part du gouvernement. L'acceptation du financement gouvernemental tend à placer les OSC sous le contrôle du gouvernement, et elles peuvent perdre la capacité d'engager des fonctionnaires sur des questions cruciales de gouvernance, de libertés fondamentales, de droits de la personne et d'autres domaines dans lesquels le rôle des OSC est très important.

La planification stratégique des OSC est faible et la gestion de projet est souvent discutable. La loi sur les ONG oblige les OSC à soumettre des rapports d'activité et des rapports financiers aux organismes d'enregistrement, ce qui peut suspendre les activités des OSC si elles sont jugées inadéquates. Ce mécanisme de responsabilisation a poussé les OSC à améliorer leur capacité de gouvernance interne. Cependant, en 2016, des conflits internes débilissants ont éclaté dans un certain nombre d'OSC, dont la Maison de Droit, dont les activités et le soutien des donateurs ont été suspendus.

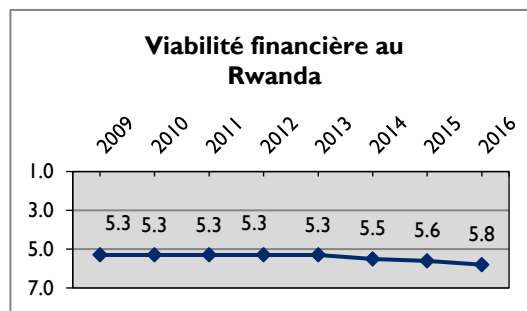
De nombreuses OSC n'étaient plus en mesure de recruter ou d'embaucher du personnel compétent en 2016. Le roulement du personnel des OSC était fréquent, et de nombreux employés bien rémunérés ont été licenciés afin de pouvoir embaucher du personnel subalterne moins coûteux. Le manque de financement est parfois imputé à la capacité réduite des organisations axées sur la démocratie, les droits de la personne et la gouvernance. Par exemple, l'Association rwandaise pour la promotion et la connaissance des droits de l'homme a réduit ses activités et son personnel, apparemment à cause du manque de fonds, et elle compte maintenant sur les

stagiaires pour mettre en œuvre ses programmes et maintenir sa visibilité. De même, Kanyarwanda, LIPRODHOR et l'Association pour la défense des droits de l'homme et des libertés civiles (ADL) ne comptent plus qu'un seul employé non rémunéré, ce qui rend ces organisations faibles et inefficaces.

En 2016, de nombreuses OSC n'avaient pas les fonds nécessaires pour couvrir les frais administratifs, comme le loyer des bureaux. Dans la tendance actuelle, la plupart des OSC, en particulier dans les zones rurales, ne peuvent pas se permettre d'acheter de l'équipement moderne ou d'entretenir des outils de communication comme l'accès à Internet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.8

En 2016, l'environnement politique a eu de graves répercussions sur la viabilité financière des OSC. Bien que certaines OSC rwandaises jouissant d'une bonne image publique aient été en mesure de se faire concurrence pour obtenir du financement en coopération avec des OSC internationales, en 2016, plusieurs OSC nationales bien connues, telles que FACT Rwanda, Kanyarwanda, ADL et Solidarity for Community Development (SODECO), ont cessé leurs activités en raison d'un manque de financement. Les possibilités de financement limitées ont également incité de nombreux organismes à éviter l'enregistrement, car ils ne sont pas en mesure de se conformer aux exigences juridiques et administratives.



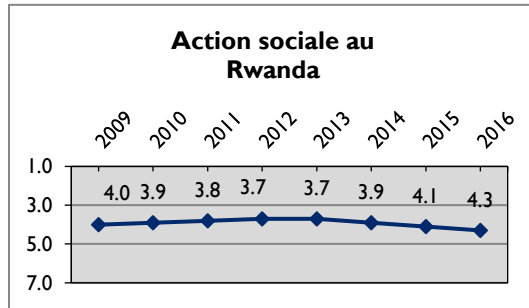
Certains organismes parapluie, comme le Legal Aid Forum (LAF), un organisme indépendant fondé par des organismes œuvrant dans le domaine de l'accès à la justice et de l'aide juridique, ont réussi à obtenir du financement en 2016. La plupart des organismes cadres mettent en œuvre les programmes directement, souvent en collaboration avec leurs membres, plutôt que de redonner des fonds aux organismes membres. Cette tendance a laissé de nombreuses OSC membres financièrement instables et incapables d'atteindre leurs objectifs. Elle a particulièrement touché les organisations dans les zones rurales et les villes, qui n'ont pas accès aux réseaux ou aux bases de données des donateurs, ne connaissent pas les possibilités de financement ou ne sont pas admissibles aux fonds des donateurs en raison de leur faible capacité de gestion.

Vers la fin de 2016, le Programme de soutien la Société civile multi donateurs (aujourd'hui connu sous le nom d'Ikiraro), un fonds commun créé en 2015 par des donateurs du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et des États-Unis, a commencé à financer directement les OSC, en mettant l'accent sur les organisations œuvrant dans le domaine de la protection sociale. L'objectif du fonds est de renforcer les capacités des OSC et de promouvoir un engagement constructif entre le gouvernement et la société civile.

Certains citoyens et institutions à l'étranger soutiennent des projets caritatifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que des organisations philanthropiques locales et des organisations religieuses qui servent des groupes spécifiques (comme les survivants du génocide et les orphelins). Les honoraires des membres de l'organisation ne sont généralement pas suffisants pour maintenir les opérations des OSC. À l'exception de certaines banques qui offrent des fonds pour la microfinance et des groupes coopératifs, le secteur privé ne soutient pas les OSC.

Bien que des spécialistes qualifiés en gestion financière soient disponibles au Rwanda, les OSC sont souvent incapables de payer leurs salaires. Parfois, les OSC n'utilisent pas de logiciel comptable ou ne procèdent pas à des audits annuels. La faiblesse de la capacité de gestion financière rend certaines OSC inadmissibles au financement des donateurs.

ACTION SOCIALE : 4.3



En 2016, la capacité de sensibilisation des OSC rwandaises a diminué. Les OSC qui surveillent habituellement l'harmonisation des programmes gouvernementaux et des besoins du public ont souvent été empêchées de le faire en raison du harcèlement gouvernemental. Les OSC ont indiqué que les services de sécurité surveillaient leurs activités pour détecter et interdire tout effort de sensibilisation aux processus démocratiques. L'autocensure, qui est omniprésente dans toute la société rwandaise, a également réduit la capacité des OSC d'influencer les politiques

gouvernementales. Par exemple, après le référendum sur l'amendement de la Constitution en décembre 2015, le débat public sur le processus référendaire a été entravé, et aucune OSC n'a participé au débat public sur les amendements, bien que de nombreux Rwandais n'aient pas été satisfaits de la manière dont le référendum avait été mené.

Les OSC ont perdu une occasion de s'engager efficacement avec le gouvernement sur des questions de sensibilisation dans le cadre du processus de l'UPR. Le gouvernement a tenté de coordonner soixante-cinq OSC en une coalition ad hoc capable de surveiller l'UPR et d'en rendre compte sous la supervision du gouvernement. Cependant, ni le ministère de la Justice ni les OSC elles-mêmes n'ont pu organiser leur participation à l'initiative. En même temps, une coalition indépendante de quarante OSC a tenté en vain de surveiller la mise en œuvre des recommandations de l'UPR. Ces incidents mettent en lumière la capacité affaiblie des OSC d'influencer les décideurs politiques rwandais et d'agir en tant que force de changement positif.

Les OSC ont cherché à mener plusieurs autres campagnes de sensibilisation en 2016. Une campagne a tenté en vain de faire réduire les frais de dépôt des dossiers judiciaires. Une autre initiative visait à réduire la surpopulation carcérale, sur la base des recommandations de l'UPR, mais n'a fait aucun progrès concret. L'accès des OSC aux centres de détention a été réduit en 2015 à la suite du rapport de Human Rights Watch sur Gikondo, qui a entravé leurs efforts pour réduire la surpopulation carcérale.

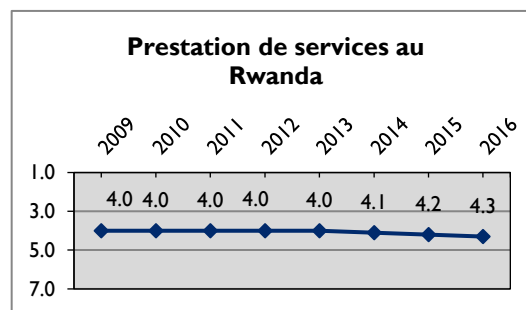
Bien que l'une des recommandations de l'EPU demande au gouvernement d'améliorer l'environnement pour les OSC, dans la pratique, les OSC ont du mal à exercer des pressions efficaces dédiées à cet objectif.

PRESTATION DE SERVICES : 4.3

Les OSC rwandaises fournissent traditionnellement des services dans des secteurs tels que l'éducation, l'agriculture, la santé, la jeunesse et l'autonomisation des femmes. En 2016, les défis liés à la viabilité financière, la faible capacité de gestion et un environnement de travail difficile ont nui à la qualité et à la quantité des services fournis par les OSC. De nombreuses OSC ont dû réduire leurs activités ou limiter la portée géographique de leurs opérations.

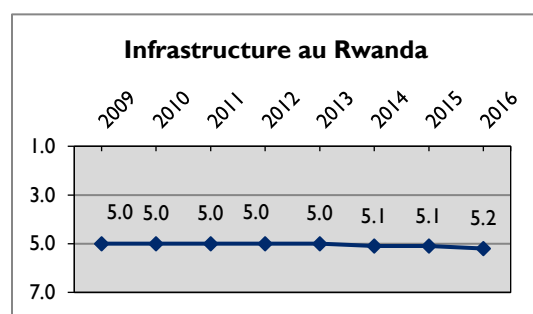
Les communautés accueillent favorablement le travail des OSC au niveau local. Dans certains cas, des personnes participent à la mise en œuvre d'activités telles que la réhabilitation des routes ou la construction de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement visant à améliorer les conditions de vie. Les OSC forment généralement les bénéficiaires pour qu'ils maintiennent leurs acquis et diffusent leur savoir-faire à d'autres dans les zones rurales. Cependant, lorsque les OSC n'ont plus de financement pour des projets, les populations locales, qui sont pour la plupart pauvres, ne sont plus en mesure d'assurer la durabilité de leurs projets.

La plupart des OSC ne tirent pas de revenus de la prestation des services. Leurs services sont généralement financés par les donateurs ou le gouvernement et offerts gratuitement aux bénéficiaires qui ne peuvent ou ne veulent pas les payer. Par exemple, les avocats travaillant pour des OSC fournissent bénévolement des conseils juridiques aux personnes indigentes et couvrent les frais de justice, les frais d'enregistrement des dossiers et les frais de transport et de communication. Cependant, plusieurs OSC du secteur de la santé, telles que la Society for Family Health Rwanda, facturent des frais pour leurs services.



En général, le gouvernement reconnaît le rôle joué par les OSC dans le développement et la réduction de la pauvreté et encourage la prestation de services par les OSC comme moyen de compléter ses propres programmes. De nombreuses OSC qui participent à la prestation de services appuient les priorités du gouvernement et apprécient la présence de représentants gouvernementaux à leurs activités. Par exemple, en 2016, les personnalités officielles du gouvernement ont participé à des événements auxquels l'Association des jeunes pour la promotion et le développement des droits de l'homme des droits de l'homme (AJPRODHO) ont fourni des chèvres aux jeunes issus de familles vulnérables et la LAF a lancé son enquête sur l'accès des femmes à la terre. Cependant, le gouvernement revendique souvent les réalisations des OSC comme siennes ou minimise les contributions des OSC à la dégradation de leur image publique et affaiblit leur courage à s'engager dans l'analyse des politiques et la défense des intérêts. Le gouvernement surveille généralement les services fournis par les OSC, en particulier les organisations internationales, et exige des OSC qu'elles soumettent des rapports d'activité aux ministères d'exécution et aux districts opérationnels afin que leurs activités et leurs finances puissent être facilement cartographiées.

INFRASTRUCTURE : 5.2



L'infrastructure des OSC au Rwanda s'est détériorée en 2016. Il n'existe généralement pas d'organisations intermédiaires de soutien et de centres de ressources pour les OSC. La plupart des OSC s'appuient sur des réseaux informels qui fonctionnent comme des organisations de soutien au niveau local et qui aident les initiatives et les organisations communautaires. Les subventions locales sont également très faibles. Par exemple, bien que la LAF ait offert des subventions à certains de ses membres pendant trois à six mois, d'autres organisations parapluie qui reçoivent des fonds

de donateurs mettent souvent en œuvre des projets directement en coopération avec les organisations membres sans octroyer de fonds supplémentaires.

Une mauvaise gestion limite l'efficacité de certaines organisations cadres. De nombreuses OSC sont habituées à travailler isolément, et la méfiance des OSC les empêche souvent de renforcer leurs capacités grâce à des projets conjoints. En 2016, lorsque le gouvernement a tenté de coordonner soixante-cinq organisations locales et internationales pour participer au processus de l'UPR, les OSC elles-mêmes n'ont pas été en mesure de désigner des représentants et de mettre en place une structure formelle pour diriger l'initiative. Finalement, les conflits d'intérêts internes ont fini par miner la coopération et l'initiative a cessé.

Plusieurs donateurs, tels que la Norwegian People's Aid et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), organisent des formations pour leurs organisations partenaires sur des sujets allant du lobbying et de la mise en réseau à l'élaboration de projets. L'UE a formé les OSC locales à ses procédures de projet et à ses exigences en matière de gestion financière afin de renforcer leur capacité à se faire concurrence pour obtenir

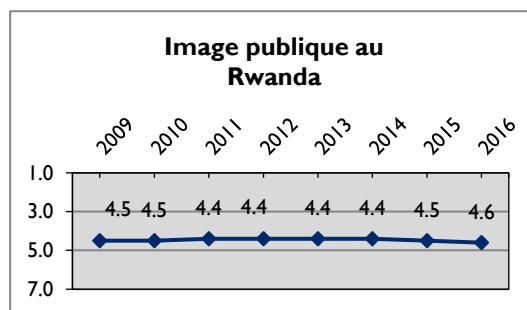
des fonds. USAID a financé un projet de renforcement des capacités qui a supporté onze CSO et a contribué à améliorer la gestion financière, la direction, la planification stratégique, le contrôle et l'évaluation et la ressource humaine et des normes de gouvernance. En outre, plusieurs organisations parapluie renforcent la capacité de leurs membres. Par exemple, en 2016, la LAF a offert une formation à certains de ses membres.

La relation entre les OSC et le secteur public est fondée à la fois sur les contributions des OSC aux programmes gouvernementaux et sur les relations individuelles entre les fonctionnaires, les dirigeants locaux et le personnel des OSC. La coopération entre les OSC et les autorités locales est encouragée et, dans de nombreux cas, a lieu parce que les OSC ne peuvent pas mettre en œuvre des activités sans l'approbation des autorités. Par exemple, la participation des OSC à la gouvernance locale a augmenté, et la majorité des forums d'action conjointe sur le développement sont désormais dirigés par des OSC et jouent un rôle plus important dans la planification et la budgétisation des districts. Cependant, dans l'ensemble, la coopération des OSC avec les autorités locales a diminué ces dernières années, car les dirigeants locaux ont ressenti une pression politique pour changer leur comportement envers les OSC - par exemple, en interdisant aux OSC d'accueillir des rassemblements dans les espaces publics sans l'autorisation des services de sécurité.

Le secteur privé soutient les OSC en leur accordant de petits prêts ou du microcrédit, bien que la plupart des organisations manquent de garanties pour les garantir.

IMAGE PUBLIQUE : 4.6

L'image publique des OSC s'est affaiblie en 2016. La couverture médiatique des opérations des OSC était axée sur les priorités du gouvernement, et les médias évitaient de couvrir ou de diffuser de l'information provenant d'organismes qui ne bénéficiaient pas de l'appui des représentants du gouvernement. Alors que les journalistes assistent parfois aux activités des OSC en tant que stagiaires ou participants passifs, la couverture médiatique exige généralement un paiement, et de nombreuses OSC n'ont pas les moyens de payer des journalistes pour couvrir leurs événements.



Avec le gouvernement qui décourage le débat public et l'expression de la dissidence, le soutien public aux initiatives des OSC peut être faible. Par exemple, en 2016, les coopératives d'agriculteurs de la province du Nord qui se plaignaient d'une production réduite et de besoins insatisfaits n'étaient pas en mesure d'obtenir un soutien public suffisant pour contredire les affirmations du gouvernement selon lesquelles les communautés locales étaient satisfaites de ses politiques.

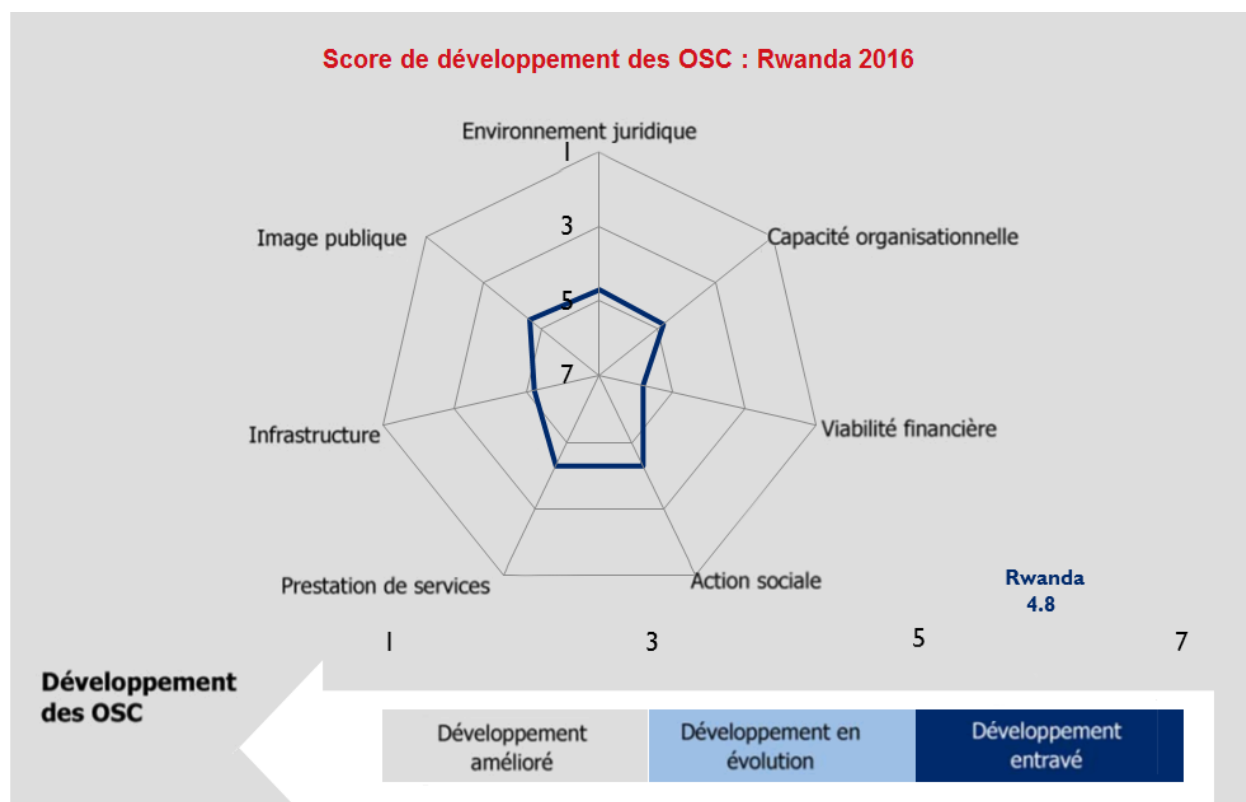
Le gouvernement considère les OSC comme des agents de mise en œuvre plutôt que comme des personnes influentes et limite son engagement auprès d'elles sur de nombreuses questions. Les restrictions à la liberté d'expression affectent aussi souvent la capacité des OSC à interagir avec les représentants du gouvernement autrement qu'en tant que partisans et partisans. Les représentants des OSC sont parfois appelés à s'excuser publiquement s'ils prennent une position qui contredit la position du gouvernement.

L'espace réduit pour le débat public n'a pas généré uniquement la peur et l'autocensure au sein des OSC, cela a également affecté la perception des OSC par le secteur privé. Les acteurs privés sont affectés par bon nombre des mêmes contraintes auxquelles les OSC sont confrontées, et certains cherchent à limiter leur exposition aux organisations potentiellement controversées. D'autre part, certains donateurs sont d'avis que les OSC sont trop passives et silencieuses, alors qu'elles devraient plutôt mobiliser le public et défendre son bien-être.

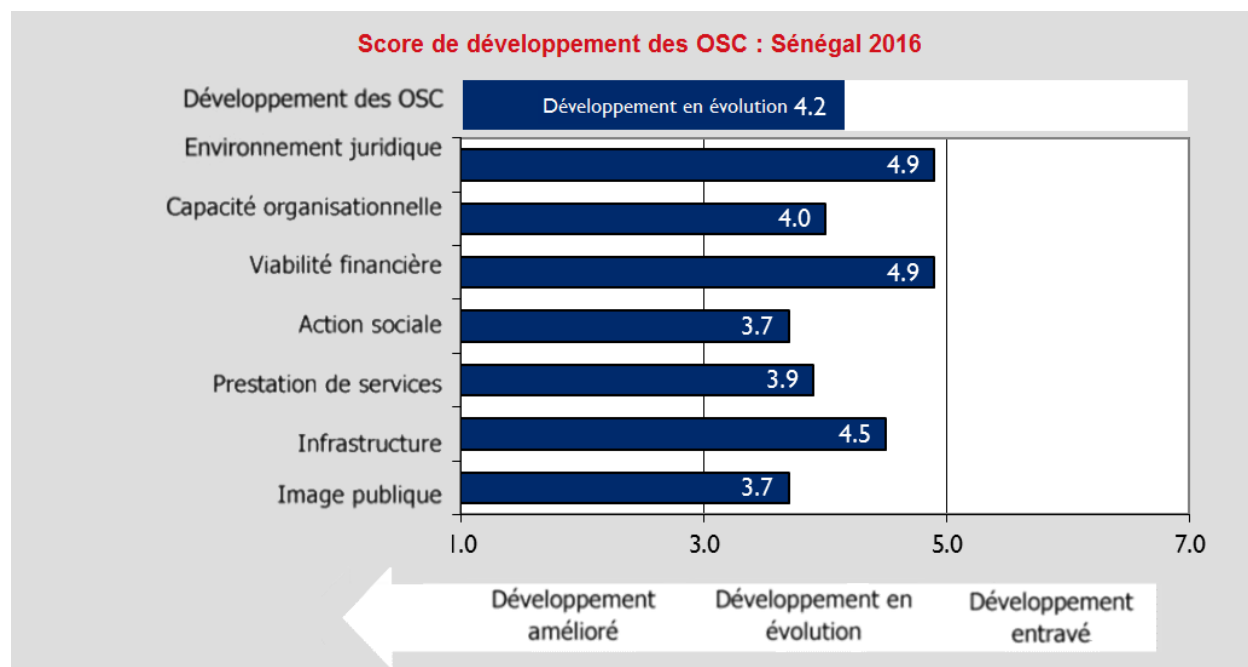
De nombreuses OSC trouvent difficile de faire connaître leurs programmes auprès des bénéficiaires. La plupart des OSC n'ont pas de sites Web et manquent de fonds pour maintenir la visibilité publique de leurs programmes.

Même les OSC qui ont des sites Web omettent souvent de fournir de l'information ou de partager leurs rapports annuels. Ainsi, les OSC peuvent sembler plus responsables devant les donateurs que devant le public et le gouvernement.

En général, seules les OSC internationales soumettent des rapports annuels et des états financiers dans le cadre de leurs demandes annuelles de renouvellement d'enregistrement. Il y a de nombreuses années, la Ligue pour la défense des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs a élaboré un code de conduite pour les OSC, mais il n'a jamais été mis en œuvre. Certaines OSC ont leur propre code déontologie, qu'elles peuvent ou non respecter.



SÉNÉGAL



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Dakar

Type de gouvernement :
République

Population :
14 668 522

PIB par habitant (PPP) : 2 500 \$

Indice de Développement Humain : 162

En 2016, le Sénégal a connu un certain nombre de réformes politiques. Un référendum constitutionnel a été adopté en avril pour renforcer la bonne gouvernance, moderniser le régime politique et consolider l'état de droit. Quelques-uns de ses points clés comprenaient : réduire le mandat du Président de la République de sept à cinq ans, accroître la souveraineté du peuple sur les ressources naturelles, accroître la participation des candidats indépendants à tous les

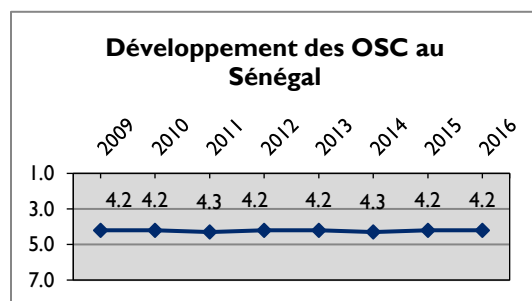


types d'élections et faire progresser de manière significative les objectifs poursuivis par les OSC. La réduction du mandat du président a pris des années et découle d'un mouvement populaire qui s'est développé lors de la crise présidentielle de 2011.

En octobre, le président a créé le Haut Conseil des pouvoirs territoriaux pour soutenir le développement des territoires du Sénégal et, ce faisant, a ouvert un nouvel espace de dialogue entre le gouvernement et les citoyens. Bien que ses membres comprennent des membres de la société civile, des organisations socioprofessionnelles et d'autres catégories de la société, le président nomme 70 des 150 membres qui y participent.

Une vaste politique de réforme agraire impliquant le gouvernement, la société civile et le secteur privé a été menée à bien avec l'appui des donateurs. Les propositions des OSC ont été incluses dans le document de

politique et elles ont participé à sa validation. Néanmoins, les OSC restent vigilantes face au risque de marchandisation des terres, d'autant plus que la politique foncière proposée ne délimite pas clairement les droits nationaux d'accès à la terre. L'étape suivante consiste à faire de la législation sur la réforme du pays, et les OSC sont optimistes quant au fait qu'elles veulent avoir une place à la table pour le processus de rédaction.



En 2014, le gouvernement a adopté le Plan d'action pour un Sénégal émergent afin de stimuler la croissance économique. Jusqu'à présent, les efforts semblent fonctionner avec un taux de croissance du PIB atteignant 6,5 % en 2016 après avoir stagné près de 4 % avant 2015.

Jusqu'à présent, les efforts semblent fonctionner avec un taux de croissance du PIB atteignant 6,5 % en 2016 après avoir stagné près de 4 % avant 2015. Le Conseil des organisations non gouvernementales pour le développement (CONGAD) a

tenu des consultations sur les contributions des acteurs non étatiques dans les 14 régions du pays. Ces contributions ont été prises en compte dans la version validée du SNPS. La prochaine étape consistera à élaborer un plan d'action et des modalités de mise en œuvre. La société civile s'est engagée à poursuivre le travail afin que la SNPS soit largement partagée au niveau local et qu'un système de suivi citoyen soit mis en place. Bien qu'il n'y ait pas de chiffre total pour le nombre d'OSC au Sénégal, il y avait 336 OSC enregistrées en 2016, dont 334 étaient des associations et deux étaient des ONG.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.9

L'environnement juridique est resté sensiblement le même en 2016. Le Code des obligations civiles et commerciales permet la création d'une association, son enregistrement, et lui permet d'exercer librement ses droits, conformément à la loi. Le Code des obligations civiles et commerciales accorde à toute OSC le droit de s'enregistrer en tant qu'association et d'exercer des activités conformes à la loi. Les OSC qui se conforment à la loi n'ont pas de problèmes pour s'enregistrer et opérer librement. Cependant, le processus est notoirement long et prend environ trois mois.

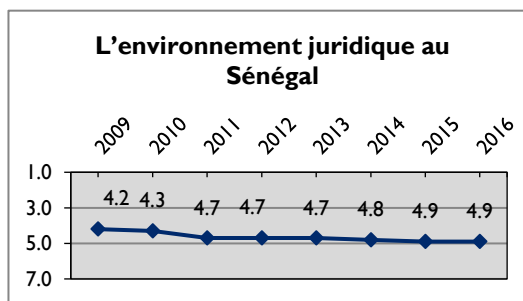
Le Code des obligations civiles et commerciales couvre la gestion interne, le domaine des activités autorisées, l'information financière et la dissolution des OSC. Elle permet aux OSC de fonctionner de manière indépendante. En 2015, l'adoption du décret 2015/145 exige des OSC qu'elles soumettent des demandes d'enregistrement et des programmes planifiés avec les préfets. Après un an de mise en œuvre du décret 2015/145, il a mis en évidence les déficiences administratives de l'État, notamment la lenteur du traitement des demandes des citoyens et la perte occasionnelle de dossiers.

Les OSC et leurs représentants sont autorisés à opérer librement dans le cadre des lois existantes. En 2016, il n'y a eu aucun cas de harcèlement envers les OSC qui s'acquittaient de leurs missions et exprimaient leurs opinions sur tous les sujets d'importance nationale et internationale. Les exceptions notables sont les OSC qui travaillent au nom des communautés LGBTI comme ENDA Health et Centre AIDS Service. Elles agissent sous prétexte d'améliorer l'accès aux services de santé. En vertu de la loi sénégalaise, l'homosexualité est illégale et les OSC qui soutiennent les personnes LGBTI doivent donc le faire indirectement.

La loi prévoit la dissolution des associations. En effet, les OSC ne sont pas suffisamment protégées contre le risque de dissolution arbitraire puisque les autorités administratives peuvent toujours abuser de leur pouvoir discrétionnaire. Toutefois, les OSC ont le pouvoir de faire appel, y compris de contester la décision de la Chambre administrative devant la Cour suprême. En 2016, il n'y a pas eu de cas de dissolution arbitraire des OSC. Cependant, il y a deux affaires en cours concernant le WAMI et le développement de l'action de solidarité. Il convient également de noter que des retards administratifs de la part de l'État peuvent entraîner le statut illégal des OSC en raison du fait que les documents administratifs ne sont pas approuvés en temps opportun.

En outre, les procédures d'obtention du statut d'ONG sont toujours contraignantes, en plus du long délai de traitement des dossiers (tant au niveau de la préfecture que du gouvernement central).

Il existe un ordre des avocats, mais les OSC n'ont pas accès à des avocats pour leurs procédures et formalités administratives. Les associations pour la défense des droits de l'homme ont mis en place des structures pour l'aide légale, y compris l'Association de Juristes sénégalais (AJS), le Réseau africain pour le développement intégré (RADI) et le Forum civil, qui offrent leurs services gratuitement aux OSC et au public. Des conseils juridiques sont offerts dans la capitale et dans les villes secondaires par l'entremise de cliniques juridiques comme le Forum civil et la SJA.



Toutes les ONG ont le droit de bénéficier d'exonérations fiscales et douanières sur la base d'un programme d'investissement approuvé par le gouvernement ou dans le cadre d'un accord de siège. Les fonds des entreprises qui sont utilisés pour les initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ne sont pas imposés.

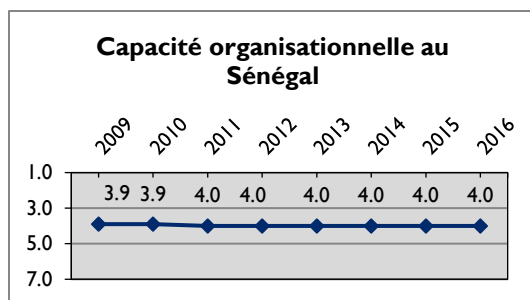
Le droit aux exonérations fiscales et douanières n'a pas été étendu aux organisations de la société civile qui ne sont pas accréditées en tant qu'ONG. Il s'agit principalement d'organisations de base et de diverses associations de développement qui, néanmoins, mènent des actions significatives dans l'intérêt public. Cela pose un problème d'équité en ce qui concerne la facilitation des OSC par l'État.

Les OSC sont des organismes privés à but non lucratif. En vertu de la loi, elles peuvent générer des revenus sous forme de cotisations, de dons et legs, et de subventions accordées par des personnes morales.

Elles peuvent également exercer des activités génératrices de revenus, sous la forme de services intellectuels, financiers ou matériels. Les lois et règlements n'interdisent pas aux OSC, déclarées à but non lucratif, d'entreprendre des activités qui leur fournissent les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sociales. Toutes les recettes perçues doivent donc être affectées à l'accomplissement de la mission d'une OSC. Le décret 2015-145 établit un cadre institutionnel plus contrôlé par le gouvernement, régissant l'origine et l'utilisation des fonds mis à la disposition des ONG. Toutefois, les OSC tiennent compte du respect des directives et principes nationaux de transparence et de responsabilité.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.0

Il n'y a pas eu de changement majeur dans la capacité organisationnelle des OSC en 2016. Étant donné leur capacité limitée en termes de ressources financières, les OSC recherchent un soutien technique, stratégique et politique. Dans le domaine de la santé, les OSC se sont associées au gouvernement pour promouvoir une plateforme autour de la couverture universelle des soins de santé et de la santé des mères, des enfants et des adolescents. Le CONGAD a organisé un atelier sur les réseaux de santé à Thiès pour mobiliser la population locale. L'Association sénégalaise pour la recherche et le soutien au développement communautaire a réussi à mobiliser des groupes de soutien pour sensibiliser aux besoins en matière de santé et d'éducation. Les OSC travaillant sur le changement climatique collaborent avec les chercheurs et les institutions publiques en charge de l'environnement (ministères, collectivités locales). Le Sénégal VERT, le Groupe Initial pour la Région de l'Afrique occidentale de progrès Sociale (la GIPS-GUERRE), la Vision Mondiale et GERT ADT ont avec succès mobilisé des chercheurs, le Ministère de l'environnement et des administrations locales pour travailler sur des questions de changement climatique.



Certaines OSC ayant des compétences internes et une bonne structure organisationnelle ont un plan stratégique, comme l'Association des ONG pour l'action et l'ONG Action Aid. Le CONGAD et la Fédération des organisations non gouvernementales sénégalaises sont d'autres ONG dotées de plans stratégiques. Malgré cela, la majorité des OSC éprouvent des difficultés organisationnelles, techniques et financières dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques.

La majorité des OSC ont des organes internes de gestion politique, administrative et technique, tels qu'un conseil d'administration, un secrétaire exécutif et des commissions techniques. Le conseil d'administration établit des lignes directrices et veille à la bonne gouvernance des activités des ONG et à la réalisation d'audits réguliers. Ces dispositions sont intégrées dans les contrats financiers.

Cependant, de nombreuses OSC connaissent une limite commune : l'irrégularité des réunions de gestion. Cela se produit pour diverses raisons, y compris la faiblesse organisationnelle ou le manque de ressources. En outre, le manque de compétences techniques des OSC entrave leur bon fonctionnement. Cela se traduit par un budget faible qui ne permet pas aux OSC de payer suffisamment d'employés techniques pour les embaucher ou même de planifier l'embauche d'experts techniques.

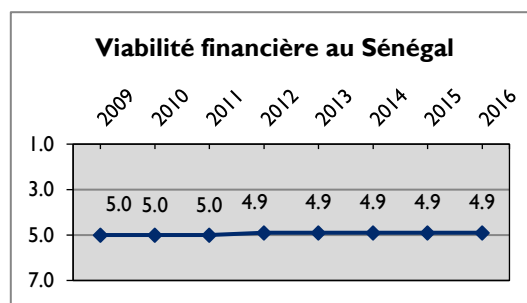
La majorité des OSC ont de la difficulté à maintenir un personnel permanent et rémunéré. Ils ne font que signer des contrats de prestation de services à court terme pour chaque projet et ne forment jamais un noyau de personnel institutionnel. Au sein des OSC, le taux élevé de roulement du personnel et les paiements sociaux au titre des avantages sociaux du personnel allongent leurs budgets. De plus, les équipes au sein des OSC sont souvent formées autour d'activités spécifiques et, une fois l'activité terminée, l'équipe se sépare. Les OSC se tournent de plus en plus vers les bénévoles, les stagiaires, les adultes à la retraite et les nouveaux diplômés des collèges pour combler les lacunes. Les bénévoles ont généralement une solide expérience professionnelle et sont prêts à contribuer dès maintenant. Les stagiaires viennent généralement d'universités qui ont conclu des ententes avec des OSC pour offrir une expérience réelle à leurs étudiants.

La majorité des ONG ont la capacité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC), mais il existe une grande disparité entre les ONG nationales, les ONG internationales et les organisations de base. Les ONG internationales ont généralement de meilleures compétences et un meilleur équipement en matière de TIC et peuvent former le personnel pour qu'il les utilise correctement. Les petites OSC font des efforts pour avoir du matériel de base comme les ordinateurs, les téléphones, les photocopieurs, l'accès à Internet, etc. mais il leur est difficile de garder leur équipement de bureau à jour.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 4.9

La viabilité financière des OSC n'a pas évolué de façon significative en 2016. Depuis de nombreuses années, la loi permet au gouvernement d'accorder des récompenses aux OSC nationales dans l'intérêt public. La troisième phase de la politique de décentralisation permet également aux autorités locales de planifier des subventions similaires pour les organisations locales. La loi encourage également le soutien aux organisations de femmes et de jeunes, en particulier. Le financement est censé passer du gouvernement central aux administrations locales par le biais du Fonds de dotation pour la décentralisation et du Fonds de dotation pour les infrastructures et l'équipement des communautés locales. Toutefois, l'application de ces lois a été limitée. Les autorités locales n'ont pas vraiment intégré le financement des activités des OSC dans leurs plans de développement local. En outre, si la troisième phase de la politique de décentralisation encourage la décentralisation des compétences vers le niveau local, le financement public reste entre les mains du gouvernement central et des ministères d'exécution. Les autorités locales ne peuvent pas faire grand-chose sans ce contrôle budgétaire.

Les mécanismes de financement disponibles pour les OSC sont essentiellement des projets de coopération bilatéraux ou multilatéraux. Les partenaires de développement du Sénégal n'ont pas changé au fil des ans. Les principaux bailleurs de fonds restent la France, les États-Unis, le Canada (CFLI), l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).



En outre, les organisations communautaires, souvent soutenues par des ONG, participent à la mise en œuvre d'activités de développement financièrement (en utilisant les cotisations de leurs membres pour cofinancer des activités) et par le biais de l'investissement humain, mais ces investissements sont relativement faibles. Cela dit, la tendance est de s'attendre à ce que le principal partenaire d'exécution du projet, l'ONG nationale ou internationale, fournisse toutes les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet.

Les OSC n'ont pas encore réussi à promouvoir des stratégies efficaces de mobilisation des ressources au niveau local (État, administration locale et financement du secteur privé). La réalité est qu'il y a peu de sources de financement, que les critères d'obtention du financement peuvent être trop sélectifs et que le financement ne couvre souvent que les activités elles-mêmes, sans aucun paiement de frais pour la gestion des OSC. C'est l'expérience typique des OSC depuis de nombreuses années, en particulier des ONG nationales.

Presque toutes les OSC ont un système de gestion financière. Les audits annuels et les rapports financiers sont une exigence pour l'accès au financement de certains donateurs. En général, les OSC qui se sont dûment enregistrées disposent d'un système de gestion financière éprouvé et d'un personnel qualifié qui produisent des rapports annuels et participent aux audits.

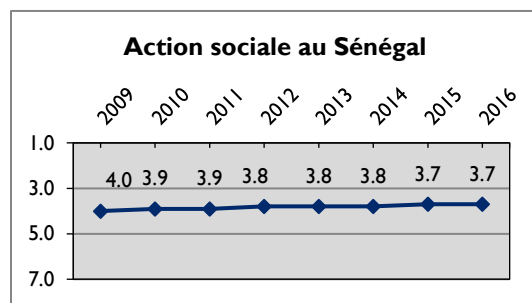
Les mouvements philanthropiques pour les initiatives des OSC sont rares. Au niveau local, les sources de financement sont tout aussi rares, faibles et difficiles d'accès. Les appels de fonds d'un large public ne se sont pas développés au Sénégal ; cependant, il existe des partenariats entre ONG nationales et internationales permettant la mobilisation de fonds des mécanismes d'appui dans les pays du Nord. La philanthropie et le mécénat comprennent les fondations et les clubs philanthropiques, tels que les fondations d'entreprises comme la Sonatel, Ecobank, Sococim, la Fondation de service au Sénégal et le Lion's Club. Le financement des donateurs est demeuré relativement stable au fil des ans, mais étant donné que les OSC ne sont pas en mesure de couvrir les coûts de la gestion de leurs organisations, il ne contribue guère à leur viabilité financière à long terme.

Les principales ressources des OSC sont les cotisations des membres, mais elles ont du mal à les mobiliser régulièrement. Face à des sources de financement limitées, les OSC sont de plus en plus actives dans la fourniture de services liés aux activités financées par les donateurs et par le gouvernement, mais les recettes provenant de ces services ne sont pas encore suffisantes pour assurer une existence et un fonctionnement durables.

En général, un financement est accordé pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Chaque projet a un financement et un partenaire. Le financement ne concerne que les activités de programme et ne couvre pas les coûts institutionnels, ce qui ne favorise pas la viabilité des OSC.

Les OSC nationales n'ont pas encore élaboré de stratégies adéquates pour mobiliser des fonds au niveau national. De plus, ils ont de la difficulté à assurer une vie communautaire dynamique, ce qui permet de renforcer la participation des membres et de faciliter le recouvrement régulier des cotisations.

ACTION SOCIALE : 3.7



Les relations solides entre les OSC et le gouvernement se sont poursuivies en 2016. Les OSC sont régulièrement intégrées dans la conception des projets et des politiques publiques, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des plans et des programmes. En 2016, les OSC ont été impliquées dans la réforme agraire, en particulier pour valider le document de politique foncière et l'orienter vers la conception d'une nouvelle législation foncière. Le Programme de soutien aux initiatives citoyennes de la société civile financé par l'Union européenne rassemble des plates-formes d'OSC telles que le

CONGAD, des acteurs non étatiques et le Ministère des finances. Le programme d'USAID le Budget Sunu réunit le ministère des Finances et l'ONG 3D pour améliorer la connaissance des informations budgétaires du citoyen.

Des mécanismes existent pour promouvoir la participation des OSC, mais dans l'ensemble, l'État a des difficultés à les utiliser pleinement et à promouvoir un système permanent de suivi opérationnel. Le décret sur les ONG a créé des organes gouvernementaux spécifiques, tels que la Commission consultative interministérielle, qui consulte les OSC pour étudier et préparer des documents thématiques à soumettre aux autorités compétentes. Il existe des comités de suivi et d'évaluation aux niveaux local, départemental et régional qui surveillent les activités des ONG. Les conférences régionales évaluent chaque année le travail des ONG et élaborent un rapport sur leur contribution au développement régional. Le Conseil stratégique du Partenariat ONG-Gouvernement supervise la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux partenariats avec les ONG. Le défi pour l'État est de surmonter les retards administratifs ou le roulement au niveau institutionnel pour que ces différents mécanismes de partenariat fonctionnent correctement. De plus, certaines OSC ne sont pas bien équipées pour participer adéquatement à ces forums.

Au niveau local, les réseaux, les cellules et les organisations communautaires ont participé activement aux travaux sur la réforme agraire, les interventions d'urgence, le climat et aux réunions d'examen sectoriel (santé, éducation et assainissement). Sur le terrain, les OSC sont de plus en plus réactives aux demandes de ceux qui financent leurs projets. Là où elles avaient l'habitude d'initier des activités, les OSC répondent maintenant simplement aux options de financement disponibles, qui sont souvent des demandes de propositions de la part de donateurs étrangers.

Il existe des plateformes actives, comme les campagnes sur la couverture sanitaire universelle et la réforme agraire, qui promeuvent l'inclusion des positions des OSC (sur le Code minier ou le décret d'application de la loi antitabac de juillet 2016). L'APROFES de Kaolack, Réseau Santé, VIH et Population (RESSIP), l'Association sénégalaise pour le bien-être de la famille (ASBEF), l'Association sénégalaise pour le bien-être de la famille (ASBEF), le Réseau *Siggil Jigéen* gouvernement, le Programme Femmes en milieu urbain (PROFEMU) et l'Union des mutuelles de santé ont été les fers de lance de la sensibilisation pour une couverture sanitaire universelle. La défense des intérêts en matière de réforme foncière a été menée par le Cadre de réflexion et d'action sur la terre au Sénégal (CRAFS) qui est composé du CNCR, de l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR), de Consommateurs pour le développement (CICODEV), d'ENDA PRONAL, du CONGAD et d'Aide à l'action La sensibilisation pour l'amélioration de la transparence dans les industries extractives et le code des mineurs a été mené par la Lumière de Tambacounda, SADEV de Kedougou et Oxfam.

La collaboration entre l'État et les OSC a progressé, tout comme le travail de la commission interministérielle chargée du suivi des approbations, des programmes d'investissement et des accords de siège, où la société civile est officiellement et activement impliquée.

Au Sénégal, l'organisation de campagnes de sensibilisation est l'une des compétences distinctives des OSC, comme en témoigne, entre autres, l'initiative du CONGAD pour soutenir le mouvement de soins de santé universels qui a mobilisé des organisations communautaires et engagé les gouvernements locaux en 2016. L'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS) a mené des initiatives de sensibilisation contre la stigmatisation des personnes infectées par le VIH. La Coalition d'organisations en synergie pour la défense des écoles publiques (COSYDEP) a mené un plaidoyer pour un apaisement du secteur de l'éducation, souvent interrompu par des grèves en 2016. L'ONG Sénégal vert s'est engagée dans la défense des intérêts de l'environnement conformément à l'Accord sur le climat de Paris.

Les OSC se sont rassemblées sur différentes plateformes comme le CONGAD, les Organisations internationales non gouvernementales (ONGIS), la Plateforme pour les ONG de l'Union européenne (PFONGUE) et la Plateforme pour les acteurs non étatiques (ANE) ; en outre, de nombreuses organisations sont membres de plusieurs de ces plateformes en même temps. Il convient de noter que ceux-ci ne disposent pas encore d'une stratégie d'action unitaire pour constituer un point de contact unique entre les pouvoirs publics et, le cas échéant, toutes les autres familles d'acteurs et de partenaires du développement. Cela limite la participation des OSC aux principaux espaces de négociation.

Les OSC ont participé au lancement du dialogue national initié par le Président de la République. Le CONGAD, en collaboration avec d'autres OSC, a lancé un document cadre de partenariat entre l'État et les ONG pour aider à orienter le partenariat. Sur la base d'objectifs communs de développement économique, social et culturel, ce cadre définit les rôles et responsabilités du gouvernement et des OSC dans ce partenariat. En outre, elle a également recentré les OSC sur leurs missions et a appelé à renouveler la coopération entre l'État et les OSC sur la base de la performance et de la transparence. Il a été accepté par l'État, mais a tardé à être signé.

Au niveau régional, des comités de consultation et d'harmonisation existent et fonctionnent du mieux qu'ils peuvent, sous la présidence des gouverneurs et en présence des OSC locales.

Aujourd'hui, les dirigeants de certaines OSC sont impliqués dans des institutions étatiques où ils occupent des postes qui leur permettent de participer à différents processus décisionnels au sein du gouvernement. Les OSC participent aux comités de surveillance du Centre d'études politiques pour le développement, surveillent les politiques nationales sur la formation des apprentis et l'organisme de coordination des programmes financés par le Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

En 2016, les OSC ont exercé des pressions pour l'adoption de la loi sur le tabac. La Ligue anti-tabac du Sénégal, le Mouvement anti-tabac du Sénégal et l'ONG Jamra ont joué un rôle essentiel dans les efforts de lobbying contre le tabac. La loi a été adoptée le 11 août, suivie d'un décret fixant les modalités d'application.

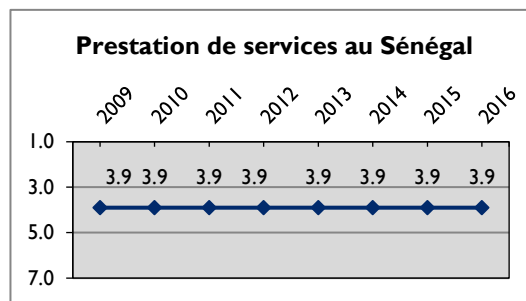
Le CONGAD continue à déployer un vaste mouvement de sensibilisation pour défendre les intérêts des OSC et leur pérennité. En tant que tel, il recueille des informations, les partage et préconise l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de l'intervention des OSC. Ces efforts n'ont pas encore eu d'impact sur la prise de conscience des OSC quant à l'efficacité du cadre juridique de leurs actions et à leur pérennité. Au contraire, ils y voient un facteur complexe et contraignant.

PRESTATION DE SERVICES : 3.9

La capacité de prestation de services des OSC s'est légèrement améliorée entre 2015 et 2016. Les OSC ont commencé à obtenir des contrats et des subventions du gouvernement et des donateurs, en grande partie par l'entremise du Programme d'urgence pour le développement communautaire (PUDC) financé par le gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les OSC fournissent traditionnellement des services sociaux de base et y investissent énormément pour améliorer les conditions de vie grâce à une gamme diversifiée de produits. Les OSC interviennent en fonction des préoccupations réelles des communautés dans lesquelles elles opèrent. Ils participent à la mise en place d'infrastructures et

d'équipements de base, à des actions d'information, d'éducation et de communication, y compris la sensibilisation à la santé reproductive et à l'organisation communautaire, et à la mobilisation dans les structures éducatives. Ils fournissent des services d'éducation, de formation, de santé, d'eau potable, d'hygiène, d'assainissement, de gouvernance et s'efforcent généralement d'améliorer la qualité de vie de leurs bénéficiaires.

En plus de fournir des services sociaux de base, les OSC réalisent des études et des recherches pour le gouvernement national, les projets des donateurs et les OSC nationales. Il s'agit d'activités rémunérées qui contribuent à une discussion plus large de la question par le biais d'ateliers et de conférences avec diverses catégories de parties prenantes, de leaders institutionnels et de collectifs locaux. Les publications issues de ces travaux sont largement diffusées auprès du public, des experts, des universités et des chercheurs, et des événements médiatiques sont organisés.



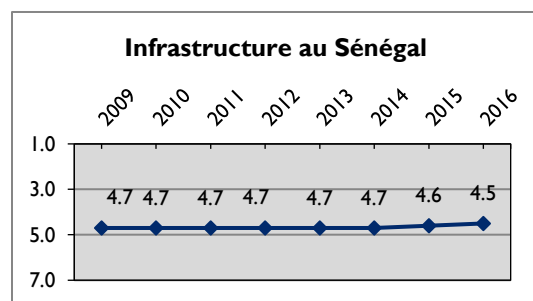
Les OSC recouvrent les coûts grâce aux services et produits qu'elles offrent parce que les activités sont financées, en tout ou en partie, par le gouvernement ou des donateurs. Toutefois, en tant qu'associations à but non lucratif, elles peuvent fournir un aspect de la prestation à titre de partage des coûts pour le donateur, et elles ne réalisent aucun profit. C'est le cas des ONG travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation, telles que l'Association sénégalaise de soutien à la formation et à l'intégration (ASAFIN), l'Association culturelle pour l'éducation et la promotion sociale, l'Union pour la solidarité et le soutien mutuel (USE), et les ONG travaillant dans le domaine de la santé comme Action et développement (ACDEV) et le Groupe des initiatives mutuelles de soutien à la recherche.

Les OSC ont été reconnues par le public et le gouvernement pour l'efficacité de leur contribution à la prestation et au suivi des services sociaux de base. Dans le cadre des services mis en œuvre par le gouvernement, les OSC peuvent bénéficier de contrats de prestation de services, mais ils sont rarement attribués. Toutefois, en 2016, il y avait plusieurs exemples notables. Par exemple, l'ONG ACDEV a été sélectionnée par le ministère de la Santé et de l'Action sociale comme sous-traitant du programme Renforcement des systèmes de santé/Fonds mondial. Il s'agit d'un cas rare de gouvernement qui travaille directement avec une ONG locale. De nombreuses ONG sont également des acteurs sociaux dans les 14 régions du Programme national de bourses d'études sur la sécurité des familles, et d'autres sont impliquées dans divers programmes gouvernementaux tels que Troisième développement environnemental mondial (ENDA) pour le train express régional, ACDEV et le Réseau Siggil Jiggéen (RSJ), le projet Renforcement des systèmes de santé/L'Alliance Vaccins (RSS/GAVI) et l'ONG Caritas dans le Programme d'urgence pour le développement communautaire (PUDC) financé. Le PUDC est important car, dans le cadre du Plan pour un Sénégal émergent du gouvernement, il travaille au niveau communautaire par l'intermédiaire de nombreuses OSC partenaires locales qui acquièrent de l'expérience dans la mise en œuvre des contrats. Néanmoins, les OSC en général n'ont pas encore pu bénéficier de subventions publiques directes qui seraient similaires à la subvention annuelle aux médias, Aide à la presse. L'État détermine le montant attribué à chaque média.

INFRASTRUCTURE : 4.5

L'infrastructure des OSC au Sénégal s'est améliorée de 2015 à 2016 en raison de la prolifération des partenariats entre les OSC et les entités gouvernementales. Les organisations de soutien intermédiaires (ISO) comme le CONGAD ont développé des mécanismes d'échange et de consultation, leur permettant de renforcer les capacités de leurs membres par le biais de réseaux thématiques spécifiques autour de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et du genre. Certaines OSC, comme le Conseil national de consultation et de coopération rurale (CNCR) et la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE), offrent aux OSC locales la possibilité d'accéder à l'information, à la formation et au soutien technique.

Les OSC se sont rassemblées sur diverses plateformes telles que le CONGAD, les organisations internationales non gouvernementales (ONGIS), la Plateforme des ONG de l'Union européenne (PFONGUE) et la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE). En effet, de nombreuses organisations sont en même temps membres de plusieurs de ces plateformes. Il convient de noter que ceux-ci ne disposent pas encore d'une stratégie d'action unitaire pour constituer un point de contact unique entre les pouvoirs publics et, le cas échéant, toutes les autres familles d'acteurs et de partenaires du développement. Cela limite la participation des OSC aux principaux espaces de négociation.



Le CONGAD a organisé des sessions de formation sur la réglementation des marchés publics à l'intention de ses membres et continue de fournir aux OSC une assistance technique dans les procédures administratives relatives à leur enregistrement ou à l'approbation de leurs programmes d'investissement. Dans d'autres organisations locales, comme l'Initiative éventuelle agricole et rurale (IPAR) et l'Institut africain pour la planification économique et le développement, ils offrent aussi des services de formation aux OSC.

En général, les ISO et les centres de ressources n'apportent pas de revenus. Il existe de rares exceptions, comme l'ONG USE, qui dispose d'un centre d'ophtalmologie qui couvre la majeure partie des coûts institutionnels de l'organisation, et l'ONG ASAFIN, qui utilise un centre de formation professionnelle pour générer ses revenus opérationnels. La majorité des OSC comptent sur l'offre de services aux membres et la participation à des programmes financés par les donateurs.

Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les industries extractives apportent un soutien financier aux projets locaux des OSC. Ces actions sont à petite échelle et manquent de visibilité. Par exemple, la Société de ressources Kumba, qui est impliquée dans l'extraction minière, a établi des partenariats pour la construction de bâtiments communautaires tels que des écoles et des centres de santé avec des ONG comme RADI, Aide à l'action et ENDA.

Les plateformes d'OSC permettent le partage à grande échelle de l'information entre leurs membres et sont un mécanisme pour défendre leurs intérêts. CONGAD, ONGIS, PFONGUE, ANE, et d'autres développent des outils de collaboration thématique et opérationnelle et des cartes partagées qui montrent leurs actions respectives dans la capitalisation du territoire national. Ils ont également organisé des débats publics diffusés à la télévision et à la radio sur des questions telles que la gouvernance des ressources publiques, les droits fonciers et les droits de l'homme.

Le CONGAD a organisé une formation de trois mois sur la gestion de projet à l'intention des agents des OSC avec le soutien de la Coopération technique belge. En outre, elle a permis de cartographier les acteurs non étatiques travaillant dans le secteur de la santé et de déclencher un don d'ordinateur.

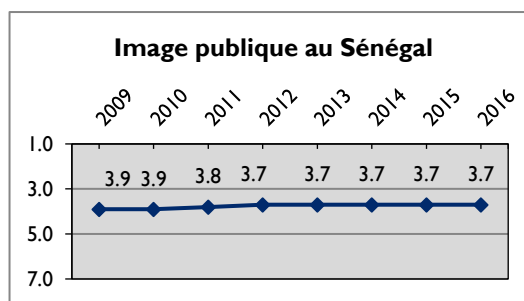
Les OSC comprennent des formateurs ayant une expérience avérée dans divers domaines liés au renforcement des capacités des OSC pour les OSC de la capitale et d'autres villes. Ces domaines comprennent la gestion des OSC, la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes, la collecte de fonds, la gestion des bénévoles et les structures de gouvernance communautaire. Ces formations, liées à des besoins prioritaires, peuvent être dispensées dans les langues locales avec des supports adaptés à leurs cibles. Des OSC comme Associés-conseils pour l'action (ACA), Associés dans la recherche et l'enseignement en développement (ARED), Concept et d'autres organisations travaillent depuis des décennies sur diverses formations thématiques.

Les initiatives de l'Institut universitaire pour les entreprises et le développement (IUED) offrent une formation sur l'enregistrement des ONG, ainsi que des cours à court et à long terme sur la gestion, et l'USE continue d'offrir une formation technique et professionnelle aux professionnels des ONG dans le secteur de la santé.

Des partenariats intersectoriels tels que le RESSIP et le ministère de la Santé qui travaillent ensemble sur l'initiative GAVI. Le CONGAD a établi des partenariats avec les médias pour promouvoir un dialogue ouvert et équitable sur la réforme agraire entre les différentes parties prenantes. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme travaille en partenariat avec l'Alliance nationale contre le sida des OSC locales pour mettre en œuvre ses programmes.

IMAGE PUBLIQUE : 3.7

L'image publique des OSC est restée inchangée en 2016. Les OSC ont bénéficié d'une couverture médiatique positive aux niveaux local et national. Le Réseau des journalistes de la santé et du développement couvre régulièrement les questions relatives aux OSC. Il convient toutefois de noter l'absence d'espaces de communication réguliers pour les OSC et les médias. Il y a une couverture médiatique locale régulière sur les stations de radio communautaires, dont la plupart sont soutenues par les OSC. Pour de nombreuses OSC, l'absence d'une stratégie de communication est une faiblesse majeure, ainsi qu'un manque de documentation sur les réalisations significatives. En réalité, il y a une absence totale de relations institutionnelles avec la presse en dehors de la couverture médiatique des activités des OSC.



Le grand public apprécie les initiatives de développement mises en œuvre par les OSC, tant au niveau local que national. Les différents services offerts dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, de l'assainissement, de l'autonomisation des groupes vulnérables, de la gouvernance et de la citoyenneté façonnent cette perception publique. Bien que la perception des OSC soit positive, il est entendu que les OSC ne sont pas en mesure d'apporter des changements durables dans toutes leurs initiatives en raison du fait que les OSC sont relativement faibles et sous-financées.

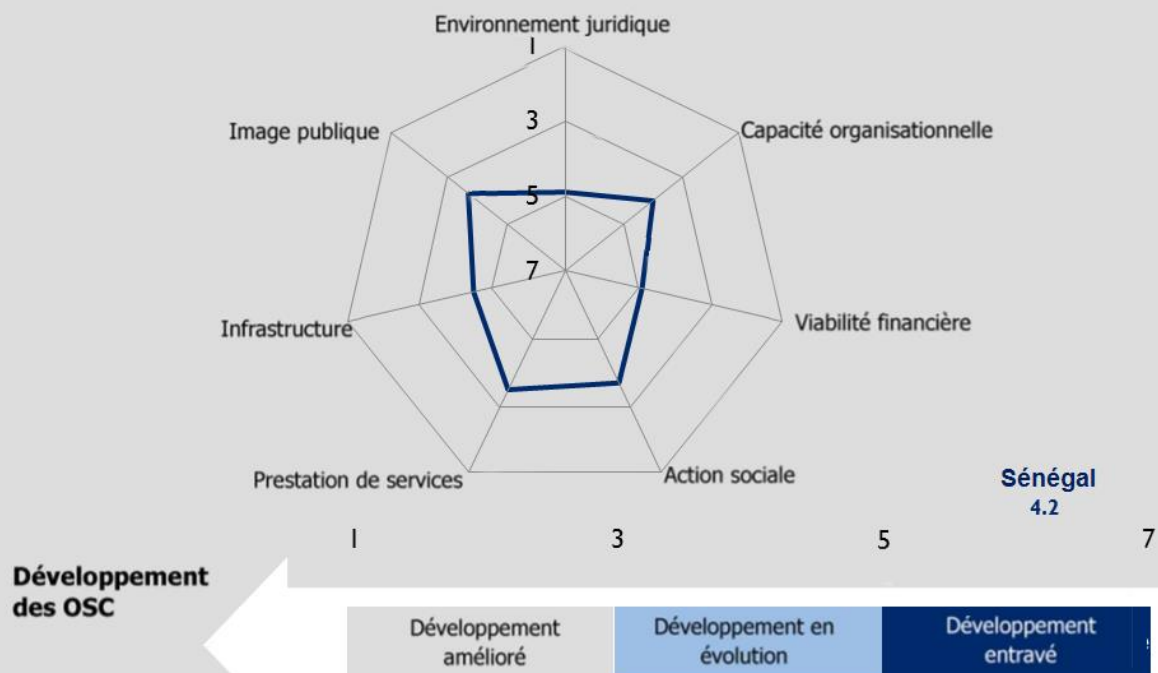
Les représentants du gouvernement et des entreprises ont généralement une bonne perception des OSC en raison de leur expertise et de leur rôle dans la médiation sociale.

Les conclusions de la mission du ministère de l'Economie et des Finances d'auditer les fonds des ONG confirment l'image positive des OSC, avec les résultats montrant l'importance des ressources mobilisées par les OSC et leurs résultats dans les secteurs sociaux affectés. Le décret sur les ONG rend nécessaire cette mission de suivi annuel.

Les OSC doivent leur image publique positive à la nature de leur stratégie d'intervention, qui repose sur la participation du public à l'identification de leurs besoins prioritaires et sur leur participation à la mise en œuvre des activités. Les communautés qui travaillent avec les OSC sont engagées dans l'identification des problèmes, l'élaboration de solutions et le suivi des résultats des initiatives, ce qui leur donne un fort sentiment d'appropriation.

Certaines grandes OSC nationales, comme le CONGAD, ont un code d'éthique. Dans le cas du CONGAD, le code doit être mis à jour. De même, ONGIS dispose d'une charte anti-corruption signée par chaque membre au moment de son adhésion. Les principales OSC au niveau national publient des rapports annuels, une exigence renforcée par le nouveau cadre réglementaire.

Score de développement des OSC : Sénégal 2016



SIERRA LEONE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.8

Faits relatifs aux pays

Capitale : Freetown

Type de gouvernement :
Démocratie constitutionnelle

Population : 6 163 195

PIB par habitant (PPP) : 1 700 \$

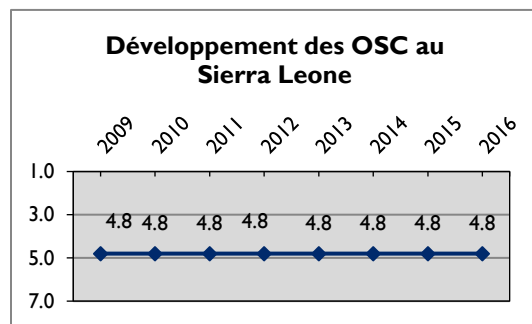
Indice de Développement Humain : 179

Les OSC de Sierra Leone ont opéré en 2016 dans un contexte de grave récession économique. La Sierra Leone avait, avant 2014, l'une des économies les plus dynamiques du monde, mais le double choc de la crise d'Ebola et la chute des cours internationaux du minerai de fer et d'autres matières premières ont placé l'économie dans une situation de précarité. Le gouvernement a instauré en mars 2016 des mesures d'austérité pour réduire les dépenses publiques et les déficits de la balance des paiements.



L'épidémie d'Ebola a limité le travail du Comité de révision constitutionnelle (CRC), que le président avait désigné en 2013 pour renforcer la démocratie multipartite et établir une société ouverte et transparente. Le comité de quatre-vingts membres est composé d'un large éventail d'intervenants, y compris des OSC, qui ont soumis plus de quatre-vingts exposés de position devant le comité et qui ont organisé des événements communautaires en vue de sensibiliser le public aux principales questions constitutionnelles et au processus d'examen. Le Comité a publié une version abrégée de son premier projet de rapport en février 2016. Les groupes de femmes et les organismes de services se sont déclarés insatisfaits de l'absence de prise en compte des

préoccupations spécifiques des femmes et, après une conférence nationale, ils ont présenté une résolution en dix-neuf points, que la commission a accepté d'inclure dans son rapport avant de le présenter au Président en janvier 2017. Fin 2016, aucune date n'avait été fixée pour le référendum.



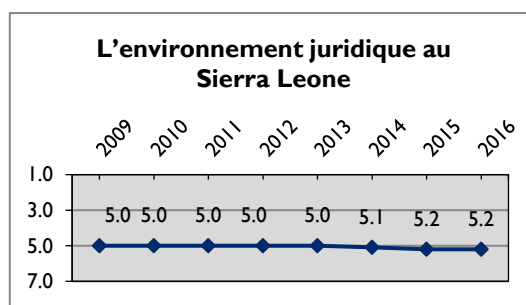
Les préparatifs en vue des élections présidentielles et parlementaires de 2018 ont commencé en 2016, lorsque le gouvernement, la Commission électorale nationale et l'Autorité nationale de l'état civil ont fixé la date des élections proposées et commencé à procéder à l'inscription. Les OSC ont exercé des pressions pour que la date des élections soit fixée et ont élaboré des plans pour assurer un processus électoral pacifique, libre et équitable. La date des élections a enfin été annoncée au début de 2017.

En 2016, la pérennité globale des OSC en Sierra Leone est restée stable. L'enregistrement est devenu beaucoup plus facile sous l'égide de la Commission des affaires corporatives (CAC), qui a repris la responsabilité de l'enregistrement du Bureau de l'administrateur et du Greffier général en 2014. Les OSC jouissent d'une image publique forte en raison de partenariats efficaces avec les médias, et leurs efforts de défense des intérêts en matière d'élections et de droits fonciers, entre autres, ont été couronnés de succès. Les mesures d'austérité imposées par le gouvernement n'ont pas eu d'incidence directe sur la viabilité financière des OSC, et leur prestation de services et l'infrastructure de soutien aux OSC sont restées stables.

Le nombre d'OSC en Sierra Leone est difficile à déterminer, car les organisations s'enregistrent auprès de diverses entités et les chiffres consolidés ne sont pas disponibles. On estime qu'en 2016, le nombre total d'organisations, y compris les organismes communautaires (CBO), était d'environ 1 000. Ce chiffre comprend neuf OSC internationales nouvellement enregistrées et 63 OSC nationales nouvellement enregistrées, ainsi que 72 OSC internationales et 107 OSC nationales qui ont renouvelé leur enregistrement.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.2

Il n'existe pas de loi-cadre régissant les OSC en Sierra Leone. Le principal cadre réglementaire est le Règlement révisé de 2009 sur les politiques des organisations non gouvernementales (ONG), que le gouvernement a commencé à réviser en 2015 avec l'intention déclarée d'examiner de plus près les OSC. De nombreuses OSC ont pris part au processus de révision, espérant que la politique pourrait être modifiée afin d'établir des paramètres plus précis pour leur enregistrement et leur fonctionnement. Mais ils considèrent que le projet de politique du gouvernement, qui était encore en cours d'examen à la fin de 2016, limite les libertés d'association et d'expression. En particulier, les OSC s'inquiètent des dispositions qui les obligent à demander l'autorisation des ministères concernés avant de mettre en œuvre les activités.



Les OSC de Sierra Leone s'enregistrent auprès du CAC, une institution gouvernementale responsable de leur domaine d'intervention, ou un conseil municipal ou de district. Les inscriptions se sont facilitées en 2016 sous le CAC. Le processus d'inscription est simple et le CAC a organisé des séances pour conseiller les OSC sur ses procédures et a proposé un guichet unique pour une inscription plus efficace. Les demandes doivent toujours être présentées en personne, mais le CAC les traite rapidement - souvent dans un délai d'une semaine si tous les documents sont disponibles et soumis à temps. Selon leur centre d'intérêt et leur situation géographique, certains organismes doivent s'inscrire auprès de plus d'une organisation. Les organisations qui souhaitent, par exemple, obtenir le statut d'ONG, ce qui leur donne droit à des exonérations fiscales, doivent s'inscrire auprès

de l'Association des ONG de Sierra Leone (SLANGO), puis auprès du ministère des Finances et du développement économique (MOFED). De nombreuses OSC s'inscrivent auprès du CAC en attendant leur inscription au MOFED, ce qui requiert davantage de documents que le CAC et peut nécessiter jusqu'à un mois ou plus pour obtenir leur agrément. D'autres OSC et organisations communautaires s'enregistrent habituellement auprès des ministères ou départements concernés et parfois aussi auprès d'agences locales, car les bureaux gouvernementaux peuvent leur refuser la permission de collaborer ou de travailler localement s'ils ne sont pas enregistrés auprès d'entités locales. A titre d'exemple, bien que l'enregistrement ait été conclu au niveau central, le YACAN (Réseau de défense des droits des jeunes et des enfants) n'a pas été autorisé à mettre en œuvre un projet dans le district de Moyamba sans s'inscrire au préalable auprès du conseil local.

En 2016, la place accordée à l'engagement des OSC est demeurée très importante. Les organisations travaillant sur des questions sensibles telles que la transparence budgétaire, les dépenses publiques et les mutilations génitales féminines (MGF) ont même été autorisées à agir librement et sans harcèlement. Seules les organisations travaillant sur les questions de gouvernance d'entreprise ont dû faire face à certaines contraintes. Le gouvernement estime qu'il faut établir des "valeurs refuges" pour favoriser la croissance du secteur privé et que les OSC, qui enquêtent sur les excès des sociétés minières et industrielles agricoles ou qui critiquent leur manque de responsabilité sociale des entreprises et de programmes de développement communautaire, découragent les investisseurs. Les OSC qui s'occupent de ces questions peuvent se voir confrontées en retour à de sérieuses réactions du gouvernement. A titre d'exemple, en 2016, Scène verte s'est vue interdire d'opérer à Pujehun, Malen Chiefdom, après avoir tenté de commander une étude qui aurait révélé un scandale de spoliation de terres impliquant une entreprise locale. Dans ce contexte inquiétant amorcé en 2015, le Parlement a continué de convoquer des représentants d'OSC - par exemple, du Centre pour l'imputabilité et la primauté du droit (CARL-SL) - afin de les interpeller sur les questions de responsabilité au sein de leurs organisations.

Toutes les OSC doivent payer des impôts sur les revenus provenant de subventions, de dotations, de droits et d'activités économiques. Toutefois, la loi de finances de 2016 prévoit une exemption de 6,8 % pour les organisations qui nomment des femmes à des postes de direction au cours de la période de deux ans comprise entre 2016 et 2018. Les OSC paient également des taxes sur les marchandises importées. Ils peuvent demander une exemption de droits si les marchandises sont nécessaires à leurs activités, mais en 2016, le ministère des Finances a hésité à accorder de telles exemptions, alléguant que certaines OSC avaient abusé de ce privilège en important des biens personnels et des marchandises commerciales.

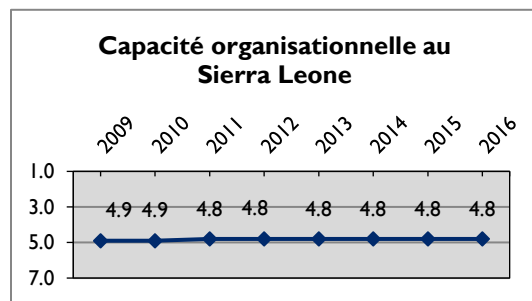
Aucune loi n'empêche les OSC de recueillir des fonds par le biais de la prestation de services. Toutefois, le climat politique et la culture sans but lucratif de la Sierra Leone n'encouragent pas les OSC à facturer des services ou à se faire concurrence pour les marchés publics.

Les services juridiques bénévoles pour les OSC sont rares, car les juristes locaux ne considèrent pas le secteur de la société civile comme un domaine de travail stimulant. Toutefois, le chef de la Société pour les Initiatives démocratiques (SDI) aide à protéger les droits juridiques des OSC, et Namati, une organisation axée sur la l'habilitation juridique entreprend des actions juridiques au nom des OSC engagées dans des activités de défense des intérêts liés à l'accaparement de terres et à l'agriculture industrielle. La Commission de l'aide juridique établie par le gouvernement offre également de l'aide aux organismes et aux personnes en situation de litige.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.8

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas évolué de façon significative en 2016, bien qu'il y ait eu un changement manifeste au niveau de la constitution des circonscriptions. De nombreuses organisations ont systématiquement cherché à renforcer leurs réseaux et à consolider leurs domaines d'intervention en rencontrant des représentants du gouvernement, en sollicitant la participation d'organisations partenaires et de réseaux d'OSC plus vastes dans tout le pays. À titre d'exemple, lorsque des difficultés ont surgi dans le cadre d'un projet de construction de routes à Kenema City, dans l'est de la Sierra Leone, les OSC locales ont contacté des organisations de Freetown pour soutenir leurs efforts.

Les OSC à tous les niveaux reconnaissent l'importance de la planification stratégique pour définir l'orientation et les priorités de leur organisation. Toutefois, la plupart des OSC doivent saisir les occasions de financement au fur et à mesure qu'elles se présentent et sont souvent incapables de générer les ressources nécessaires à la réalisation de leurs plans stratégiques.



Les OSC bien organisées disposent généralement d'une hiérarchie de gestionnaires dont les rôles et responsabilités sont clairement définis. Mais la plupart des petites OSC n'ont pas de structures de gestion définies, et les dirigeants des organisations sont souvent les seuls employés permanents. L'absence de structures de gestion interne appropriées est devenue une préoccupation urgente pour de nombreuses nouvelles coalitions, dont la gestion et les modes de fonctionnement peu structurés permettent une prise de décision rapide mais soulèvent des questions sur la

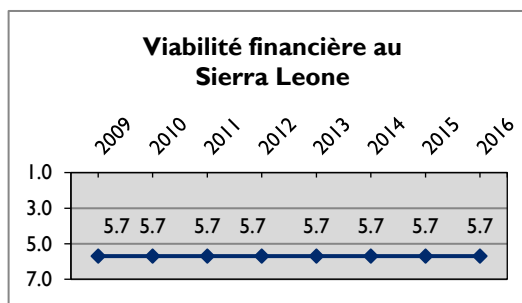
responsabilité et les contrôles internes. Les conseils d'administration sont généralement inactifs.

La plupart des OSC disposent d'un effectif restreint et recrutent de nouveaux employés pour chaque nouveau projet. Les donateurs ne paient généralement qu'une partie des salaires en fonction du temps réellement consacré aux projets financés, ce qui rend le maintien du personnel difficile pour certains organismes. Certaines OSC ne disposent pas de personnel contractuel, et des bénévoles, depuis les membres de la famille des fondateurs jusqu'aux diplômés sans emploi, s'occupent des tâches quotidiennes. Rares sont les organisations qui ont des lignes directrices et des procédures précises en matière de dotation.

Les obstacles au progrès technique des OSC en Sierra Leone sont flagrants. La plupart des organismes ne consacrent que 5 à 10 pour cent de leur budget aux frais administratifs, car c'est une exigence courante des donateurs. Par conséquent, le soutien budgétaire pour les équipements essentiels tels que les ordinateurs portables, les imprimantes, les génératrices, le mobilier de bureau et les services Internet est faible. En outre, la plupart des donateurs demandent aux OSC de restituer les actifs tels que les véhicules à la fin d'un projet. Les mesures internes de réduction des coûts visant à aider à faire face aux coûts élevés des besoins opérationnels tels que le carburant ont entravé les activités de certaines OSC.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.7

En 2016, la viabilité financière des OSC est demeurée inchangée. La communauté des donateurs en Sierra Leone étant relativement restreinte, un mécanisme de coordination des donateurs a été mis en place en 2016 pour veiller à ce que les projets financés ne fassent pas double emploi et à ce que les résultats soient optimisés. Les fonds sont souvent gérés par des OSC internationales, qui les transfèrent à leur tour aux organisations nationales. Les OSC plus importantes sont généralement en mesure de tirer parti de cet arrangement, mais les OSC plus modestes ne disposent pas des capacités nécessaires, ce qui limite leur croissance. A titre d'exemple, lorsqu'ils examinent les propositions de subventions, la plupart des donateurs demandent aux OSC les rapports d'audit de l'année précédente. Les petites OSC n'ont souvent pas de rapports d'audit pour la période spécifiée, dans la mesure où elles n'ont pas financé de projets et sont donc automatiquement exclues du bénéfice des subventions. Les OSC demandent davantage de fonds de donateurs par l'entremise de coalitions, ce qui améliore le partage de l'information et la gestion stratégique des programmes et des fonds.

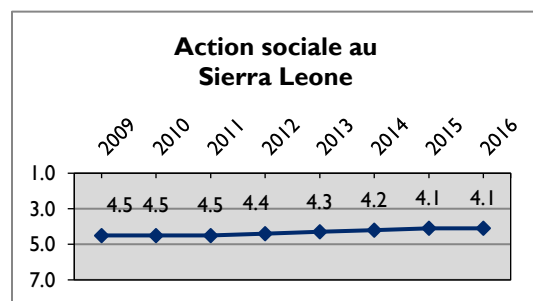


Le financement des activités relatives à Ebola ne s'est pas poursuivi en 2016. Au cours des années précédentes, les OSC avaient reçu en grande partie un financement stratégique de secours ponctuel pour les aider à surmonter la crise d'Ebola plutôt qu'un soutien contractuel à long terme.

En Sierra Leone, les sources locales de financement sont limitées et les OSC n'ont guère progressé dans la collecte de fonds ou la diversification de leurs sources de financement en 2016. Les organisations travaillant dans le domaine de la gouvernance ont éprouvé des difficultés particulières à recueillir des fonds, leurs activités étant souvent considérées comme politiques. Quelques entreprises soutiennent des événements précis plutôt que des projets. À titre d'exemple, le cabinet d'audit KPMG soutient un programme de prix pour les personnes handicapées ; la Standard Chartered Bank finance des projets liés au cancer et à l'invalidité ; et la Corporation cimentière de Sierra Leone, Mercury International et certaines compagnies de téléphones cellulaires soutiennent diverses campagnes. Les autres dons locaux soutiennent des activités telles que des matchs de football, des bourses d'études et la construction de puits d'eau. Dans le cas contraire, le public perçoit généralement les OSC comme des organisations riches et peut même s'attendre à recevoir une rémunération s'il participe aux événements organisés par les OSC. Exceptionnellement, le Groupe 50/50, une organisation qui défend la participation politique des femmes, le Syndicat des Enseignants de Sierra Leone (SLTU), et plusieurs associations de marché prospèrent grâce à des cotisations payées directement par les membres ou prélevées automatiquement sur les salaires mensuels. Bien que peu d'OSC génèrent de revenus, le Groupe 50/50 loue également ses locaux, le SLTU exploite un hôtel et des installations pour conférences, et les associations d'agriculteurs disposent de marchés mobiles où ils vendent des légumes et d'autres produits.

La qualité des systèmes de gestion financière des OSC est étroitement liée à leurs compétences techniques. Bien que la plupart des OSC tiennent un registre des revenus et des flux de trésorerie et soumettent des rapports financiers aux donateurs, seules quelques grandes OSC peuvent se permettre d'avoir des systèmes de gestion financière sains et de rémunérer du personnel comptable professionnel. Dans la mesure où les donateurs sont généralement réticents à financer des OSC qui ne peuvent pas fournir de rapports financiers appropriés, les petites organisations sont souvent désavantagées.

ACTION SOCIALE : 4.1



En 2016, la représentation des OSC est restée inchangée. Les OSC coopèrent régulièrement avec les gouvernements locaux et centraux. À titre d'exemple, les institutions de l'Etat nomment régulièrement des OSC au sein de divers comités, tels que le Comité de la Stratégie de Sécurité Electorale et les Systèmes de référence internationaux de Sierra Leone. Les représentants des OSC siègent également à la CDE et soutiennent le travail du comité en participant aux consultations communautaires et en animant des séances avec les groupes visés auxquels la CDE n'a pas accès. À titre

d'exemple, en 2016, la Campagne pour la Bonne Gouvernance (CGG) a rencontré des femmes des partis politiques et des groupes de femmes, mené des études d'experts et soumis un rapport à la CDE sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, les droits de l'homme (en particulier en ce qui concerne la santé et l'éducation, les personnes âgées et les enfants), le gouvernement local et la décentralisation.

En 2016, les OSC ont participé au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une initiative multilatérale qui vise à promouvoir la transparence, à habilitier les citoyens, à lutter contre la corruption et à tirer parti des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Les OSC et le gouvernement ont collaboré à des examens conjoints et à des rapports sur les progrès réalisés par la Sierra Leone dans l'exécution de ses engagements au titre du PPO.

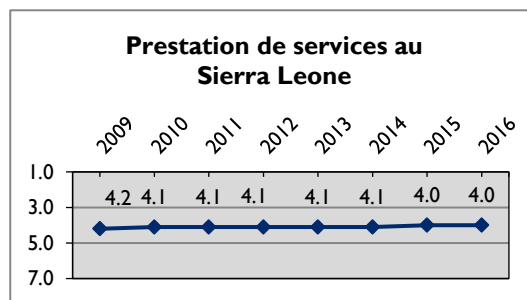
Les OSC ont activement défendu un certain nombre de dossiers en 2016, souvent par le biais de coalitions et de partenariats. YACAN a demandé au Ministère de la Protection Sociale, de l'Egalité des Sexes et de l'Enfance et à la Commission de Réforme Législative de renforcer les lois du pays relatives au mariage des enfants. Son appel a reçu un accueil favorable et un comité composé de représentants du gouvernement et des OSC a été créé pour élaborer une nouvelle loi sur le mariage des enfants. Le Programme de Renforcement de la Responsabilisation Communautaire pour l'Amélioration de la Prestation des Services en Sierra Leone (SABI), une initiative financée par le Département pour le Développement International du Royaume-Uni (DFID) et dirigée par l'organisation d'Aide Chrétienne, a permis de mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des priorités du Président en matière de relèvement post-Ebola et a donné aux citoyens locaux les moyens de promouvoir la responsabilisation dans la prestation des services. Le consortium "Debout ensemble pour la démocratie", composé d'organisations locales et internationales, s'est concentré sur la préparation des élections de 2018. D'autres OSC, y compris CARL-SL, CGG et la Surveillance nationale des Elections (NEW), ont organisé la Campagne pour la Date des Elections, qui a fait valoir la nécessité de fixer la date des élections afin que le mandat du président actuel ne soit pas prolongé. Ses interventions comprenaient la sensibilisation par le biais des médias sociaux et du courrier électronique, ainsi qu'une campagne médiatique intense. En 2016, une nouvelle organisation, Forward, s'est penchée sur les questions de gouvernance, de droits de la personne et d'élections.

Le lobbying se fait principalement par le biais de coalitions et de consortiums. A titre d'exemple, les défenseurs des droits de l'homme ont lancé un appel en faveur d'une loi visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme en Sierra Leone, et un projet de loi est actuellement à l'étude. L'Association des journalistes de Sierra Leone a plaidé pour l'abrogation de la partie 5 de la loi de 1965 sur l'ordre public, qui criminalise la diffamation, et un rapport du Cabinet a été élaboré pour encourager son abrogation.

En 2016, une coalition d'OSC s'est opposée à l'adoption du projet de politique des ONG, qu'elles considèrent comme draconienne, en particulier dans la mesure où elle exige que les OSC obtiennent l'autorisation des ministères concernés avant de pouvoir mettre en œuvre des activités. La coalition a notamment organisé une série d'ateliers et de séminaires pour sensibiliser les OSC au contenu du projet de loi et rédigé une proposition commune.

PRESTATION DE SERVICES : 4.0

En 2016, les OSC ont continué de fournir une vaste gamme de biens et de services dans divers secteurs, notamment la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau, l'énergie et l'environnement. Au lendemain de l'épidémie mortelle d'Ebola, les organisations engagées dans la lutte contre la crise, telles que la Coalition Santé pour Tous, se sont concentrées sur le plan de relèvement post-Ebola, en particulier la restauration et le suivi des services de santé. D'autres OSC, comme Alerte Santé et le réseau Wash-NET, sont passées de la gestion des crises à la prestation de services de base comme l'eau et l'assainissement.



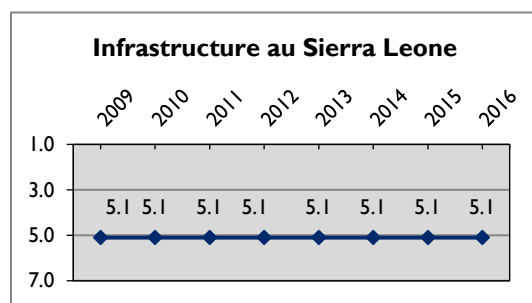
Les CSO en Sierra Leone apparaissent souvent en réponse aux questions urgentes dans des communautés spécifiques. Les organisations conçoivent et mettent souvent en œuvre leurs activités en fonction des préoccupations de la collectivité et procèdent à des évaluations des besoins pour mieux comprendre ces dernières. Le programme SABI met l'accent sur l'amélioration de la collecte de données relatives à la prestation de services.

Peu de forums permettent aux OSC de fournir leurs biens et services à un public plus large. La majorité des OSC ne commercialisent pas leurs services, généralement parce qu'elles n'ont pas de programme ou les

compétences nécessaires. À titre d'exemple, les OSC ne profitent pas des églises, des mosquées et d'autres lieux de réunion publics pour commercialiser leurs produits. La culture de la lecture n'existant pas en Sierra Leone, les programmes tels que les maisons d'édition établies font défaut. Les OSC distribuent gratuitement les quelques publications qu'elles parviennent à produire, mais leur mauvaise conception peut parfois nuire à leur utilité.

Les responsables gouvernementaux ont exprimé leur reconnaissance envers la recherche des OSC en se référant aux documents publiés par les OSC, y compris les publications du Réseau de Défense du Budget et de la Coalition nationale de Défense des Intérêts dans le domaine des Extractions. On a demandé aux représentants des OSC de siéger aux comités gouvernementaux et de participer à la surveillance. A titre d'exemple, la Coalition Santé pour tous surveille généralement les services de santé de base.

INFRASTRUCTURE : 5.1



L'infrastructure de soutien aux OSC en Sierra Leone est demeurée inchangée en 2016. Les OSC ne disposent que de peu de centres de ressources ou d'autres sources d'information. Les organisations peuvent accéder à l'information par Internet, bien que dans la plupart des régions du pays, les réseaux soient limités.

Les organismes accordant des subventions locales n'existent pas. Les entreprises sont prêtes à soutenir les matches et les compétitions de football, mais elles soutiennent rarement le

travail des OSC. L'Initiative de Société Ouverte pour l'Afrique occidentale (OSIWA) a un bureau à Freetown qui distribue des subventions pour des projets promouvant la responsabilité et la transparence, les droits de l'homme et autres domaines similaires, mais le siège régional d'OSIWA en dehors du pays participe également aux décisions de financement. Le Fonds de la Banque mondiale pour les acteurs non étatiques administré par le Ministère des finances a été supprimé en 2016. Les donateurs distribuent généralement des subventions par l'intermédiaire d'OSC internationales, qui à leur tour s'adressent aux OSC sierra-léonaises par le biais d'appels à propositions. Cette tendance est devenue préoccupante pour les organisations locales, qui pensent pouvoir gérer les fonds sans la participation des OSC internationales. En outre, les OSC internationales consacrent généralement des ressources pour couvrir leurs propres dépenses, comme les véhicules, la climatisation, les scanners, les imprimantes couleur et autres équipements de bureau, qui sont généralement interdits aux OSC locales. Dans certains cas, les OSC sierra-léonaises sont sélectionnées pour administrer des projets en consortium. A titre d'exemple, en 2016, SABI, Welbodi Partnership et le Consortium "Debout ensemble pour la démocratie" figuraient parmi les consortiums d'organisations nationales et internationales invités à demander des fonds. Bien que certains observateurs se plaignent du manque de transparence du processus de sélection des membres des consortiums, ce type de système a permis aux OSC locales d'avoir un meilleur accès au soutien financier.

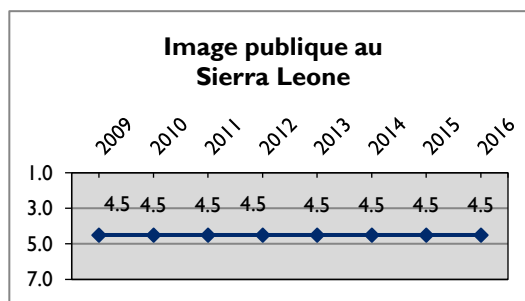
Les CSO en Sierra Leone coopèrent efficacement. Ces dernières années, les consortiums dans les domaines de la promotion des politiques ont permis d'aboutir à une réforme durable, et cette tendance a incité de nombreux donateurs à reconnaître qu'aucun groupe ou organisation ne peut y parvenir seul. Il existe aujourd'hui plusieurs consortiums constitués d'un large éventail d'organisations aux vues similaires qui mettent en œuvre des projets. En 2016, par exemple, un certain nombre de militants des MGF se sont rendu compte qu'aucune organisation n'était suffisamment confiante ou sûre d'elle pour mener une campagne contre les MGF, car il s'agit d'une question délicate. Des journalistes féminins se sont unies sous l'organisation les Femmes dans les médias de Sierra Leone et sept CSO, y compris CGG et NEW, ont formé le Consortium "Debout Ensemble" pour œuvrer à la tenue d'élections pacifiques, libres et équitables. Un consortium d'organisations appelé WASH-NET a plaidé pour l'accès à l'eau dans les communautés et les écoles.

Bien que la formation officielle visant à renforcer les compétences des OSC locales soit limitée, certaines organisations internationales offrent de la formation et plusieurs OSC locales offrent une formation ad hoc à leurs membres et organisations partenaires. À titre d'exemple, en 2016, le Mouvement du Réseau pour la Justice et le Développement a organisé une formation sur la gestion des OSC à l'intention de certains de ses partenaires communautaires, et le Réseau de Défense du Budget a offert à ses membres une formation sur la gestion fiscale. En outre, un certain nombre d'OSC internationales ont formé leurs partenaires locaux à la mise en œuvre de projets spécifiques. Trócaire, une OSC irlandaise, a dispensé une formation sur la gestion des programmes et des finances ; l'Aide chrétienne a proposé une formation sur la gestion financière, l'analyse du pouvoir, la rédaction de rapports et la mise en œuvre de projets ; les enseignants canadiens ont offert une formation sur les méthodes d'enseignement novatrices ; et SABI a offert un renforcement des compétences aux organisations impliquées dans la coordination et le suivi du processus.

En 2016, les partenariats intersectoriels comprenaient le Comité de la Stratégie de Sécurité Electorale intégrée, au sein duquel les OSC et les organismes gouvernementaux, y compris la police, les forces armées et la Commission des droits de l'homme, ont élaboré conjointement une stratégie de sécurité pour le processus électoral de 2018. Les OSC ont également associé les institutions publiques à leurs projets et activités. À titre d'exemple, le Réseau national sur la Gouvernance des Ressources Naturelles et la justice économique a organisé une réunion d'une journée sur l'industrie minière, à laquelle le sous-ministre des mines et des ressources minérales a assisté. En 2016, les média et les OSC ont renforcé leur campagne pour abroger la Loi de 1965 sur l'ordre public, une loi répressive qui porte atteinte à la liberté d'association et d'expression, et le gouvernement s'est engagé publiquement à réviser la loi.

IMAGE PUBLIQUE : 4.5

La notoriété des OSC n'a pas changé en 2016. Les média sont un partenaire efficace et de longue date des OSC et assurent une large couverture médiatique de leur travail. En 2016, les OSC ont bénéficié d'une couverture médiatique plus importante, ce qui a grandement amélioré leur notoriété. Alors qu'auparavant, seuls les représentants du gouvernement étaient consultés pour obtenir leurs observations, les média ont commencé à réunir des experts des OSC et des représentants du gouvernement pour débattre d'un certain nombre de questions nationales épineuses, telles que la hausse



des prix des carburants et la taxation de l'électricité et de l'eau. Alors que les média créent des programmes permettant aux OSC de faire connaître les questions d'intérêt national, les OSC fixent à leur tour l'ordre du jour des débats sur les élections, les données ouvertes, la composition et d'autres sujets. Cette coopération permet aux OSC de partager l'espace médiatique avec les autorités étatiques tout en engageant des discussions politiques critiques. Les services médiatiques, cependant, ne sont pas toujours gratuits et les OSC doivent parfois payer un temps d'antenne coûteux si elles souhaitent communiquer des messages précis sur leurs programmes.

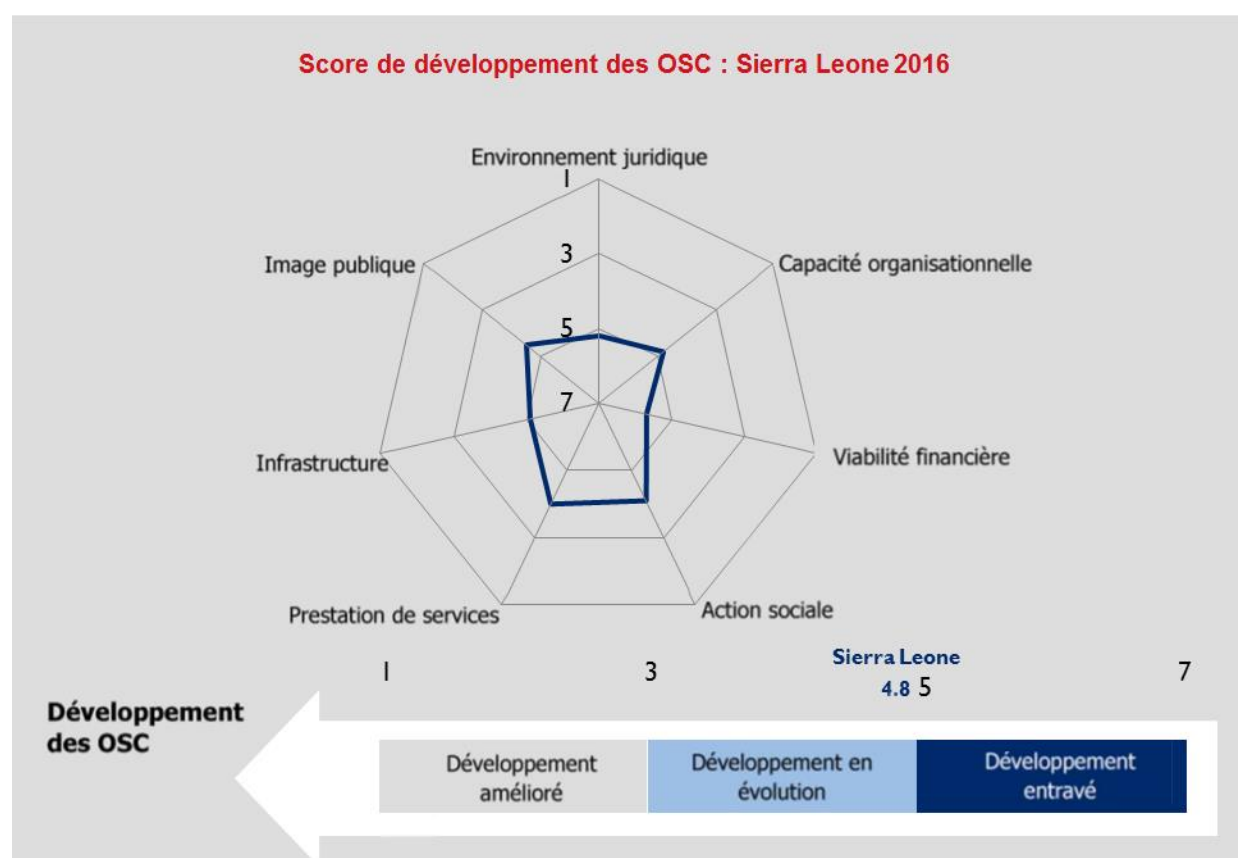
La sensibilisation du public aux OSC s'est considérablement améliorée en 2016. Le public considère le secteur des OSC comme une entité fiable qui traite des questions d'intérêt national et accorde plus de confiance aux OSC qu'aux institutions étatiques. Plus précisément, le public compte fortement sur les OSC pour agir en tant que porte-parole des questions de gouvernance et de droits de la personne. Certaines des OSC les plus fiables sont CARL-SL, CGG, SDI, NEW et ActionAid Sierra Leone. Cependant, le public peut se laisser embrouiller par des OSC politiquement partisans ou soi-disant "voyous", qui se sont disloquées au cours des dernières années et qui font maintenant office de propagandistes du gouvernement.

En 2016, dans une tendance croissante, les déclarations des politiciens au sujet des OSC sont devenues très négatives et ont parfois semblé viser délibérément à saper les efforts des OSC. À titre d'exemple, chaque fois qu'une organisation comme le Centre pour les Droits de l'Homme et les Initiatives de Développement soulevait

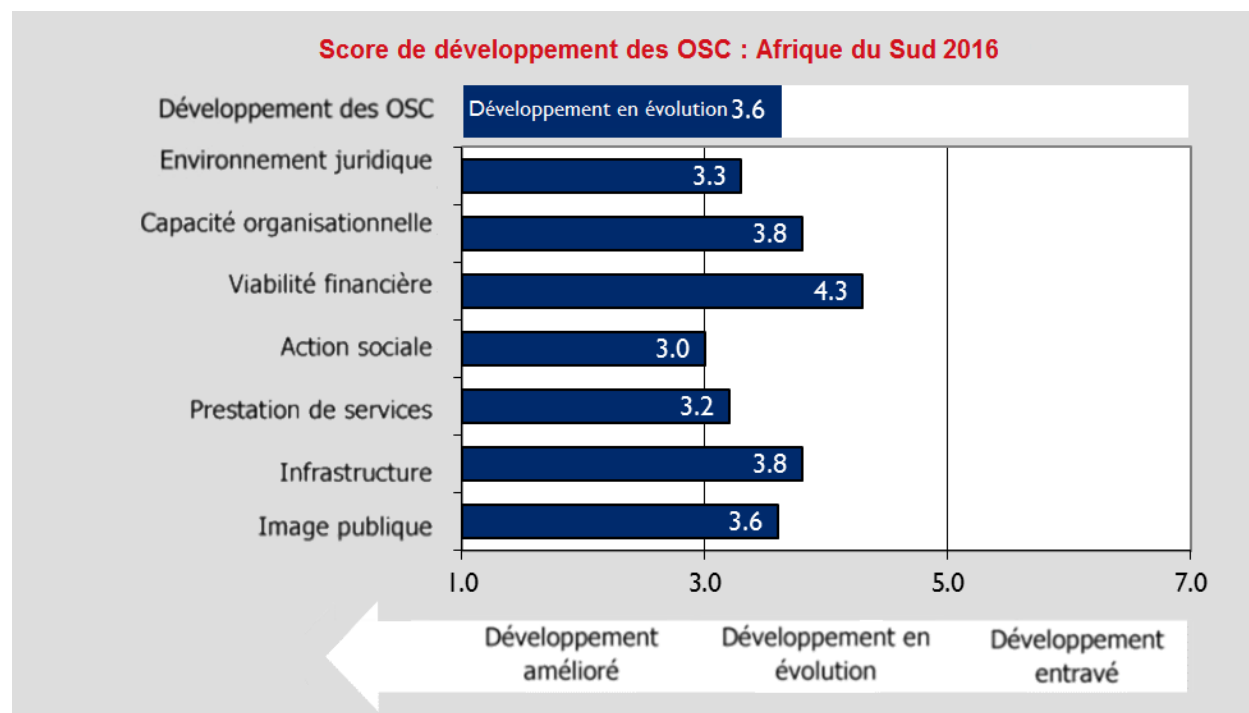
une question de gouvernance, le ministre de l'Information soulignait la nature corrompue des OSC. Lors de l'ouverture officielle du parlement en 2016, le président a déclaré que les OSC devaient être réglementées et que le parlement aborderait cette question prochainement avec la nouvelle politique des ONG. Le secteur des affaires considère également les OSC comme une menace à ses profits. Face à cette situation tendue, le gouvernement ne comprend pas le rôle de défenseur des OSC et se range souvent du côté des entreprises, son principal objectif étant d'améliorer la croissance du secteur privé...

Les OSC font connaître leurs activités par le biais d'une participation rémunérée à des émissions de radio et de télévision et à d'autres émissions. En 2016, certaines OSC ont publié des communiqués de presse conjoints avec des organisations partenaires. Les OSC entretiennent habituellement des relations étroites avec les journalistes et s'associent à eux pour répondre aux préoccupations du public.

En général, les OSC ont adopté des codes d'éthique individuels et ont adopté une transparence quant à leurs programmes et activités. Les OSC produisent généralement des rapports annuels, mais seules quelques organisations les publient.



AFRIQUE DU SUD



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 3.6

Faits relatifs aux pays

Capitale : Pretoria

Type de gouvernement :
République

Population :
54,841,552

PIB par habitant (PPP) : 13 200 \$

Indice de Développement Humain : 119

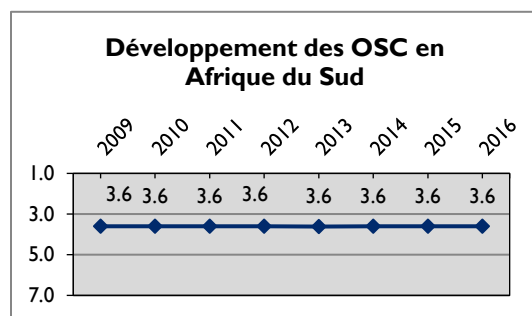
Le climat économique global avait un effet délétère sur l'économie sud-africaine en 2016. La baisse des prix des produits de base, l'augmentation des coûts d'emprunt, la diminution de la confiance des entreprises et des consommateurs et la sécheresse ont ralenti la croissance du PIB à 0,7 %, soit moins de la moitié des prévisions. La récession économique a contribué à faire grimper le taux de chômage à plus de 27 %, le plus haut niveau depuis 2003.



Des élections municipales pour les conseils de district, métropolitains et locaux ont eu lieu en août 2016. Bien que le Congrès national africain (ANC) ait maintenu une majorité étroite, il a reçu le niveau le plus bas de support depuis l'arrivée au pouvoir en 1994. Des manifestations violentes ont éclaté dans la ville de Tshwane en juin au sujet du candidat à la mairie choisi par l'ANC. L'ANC a perdu Tshwane ainsi que la municipalité de Nelson Mandela Bay et la ville de Johannesburg au profit de l'Alliance démocratique (DA).

Le mouvement étudiant #FeesMustFall, qui a débuté en septembre 2015 en réaction à l'augmentation des frais universitaires, a refait surface en août 2016 lorsque le Conseil de l'enseignement supérieur a recommandé des augmentations de frais liées à l'inflation l'année suivante. Les manifestations ont éclaté dans les universités du

pays et ont été généralement plus violentes qu'en 2015, avec des dégâts matériels estimés à 1 milliard de rands (plus de 80 millions de dollars). Afin de répondre aux griefs des étudiants, le ministre des Finances a annoncé en octobre que les subventions universitaires augmenteraient de près de 11 % par an et que les allocations au Régime national d'aide financière aux étudiants augmenteraient de 18,5 % au cours des trois prochaines années.



La durabilité globale des OSC en Afrique du Sud est restée inchangée en 2016. La sensibilisation a été renforcée en réponse à un certain nombre de scandales gouvernementaux. Par exemple, les allégations au début de 2016 prétendant que le Président Jacob Zuma avait permis aux membres de la riche famille Gupta de nommer des ministres du cabinet ont inspiré l'apparition de la coalition Sauver l'Afrique du Sud et les tentatives par le responsable de l'Organisation de radiodiffusion sud-africaine (SABC) à la couverture médiatique de censurer des protestations préélectorales ont

été interrompues par l'action en justice d'un OSC. L'image publique des OSC s'est également améliorée à mesure que les médias offraient une couverture plus positive des OSC engagées dans le travail communautaire. Cependant, l'infrastructure des OSC ne s'est pas développée parallèlement au nombre croissant d'organisations qui ont besoin de soutien et de ressources.

Les OSC en Afrique du Sud peuvent se faire inscrire comme des associations volontaires, des trusts à but non lucratif, ou des entreprises à but non lucratif (NPCs). Les petites organisations communautaires de base et les organisations confessionnelles s'inscrivent généralement comme des associations bénévoles, tandis que les organisations urbaines plus importantes et mieux dotées en ressources s'inscrivent généralement comme CNP ou fiducies à but non lucratif. En 2015-2016, 153 667 OSC étaient enregistrées auprès du Département du développement social (DSD), dont 94 % étaient des associations bénévoles, 4 % étaient des CNP et 2 % étaient des associations à but non lucratif. Les services sociaux constituent le principal domaine d'activité (36 % des organisations), suivis du développement et du logement (26 %).

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 3.3

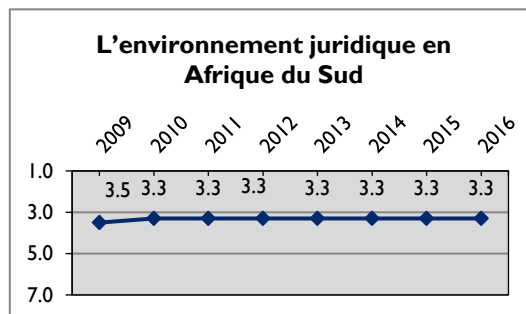
L'environnement légal pour les OSC sud-africains est resté en grande partie inchangé en 2016. La loi sur les organisations à but non lucratif (OBNL) de 1997 est la principale législation régissant les OSC. Des consultations formelles sur un avant-projet de loi visant à amender la loi sur les OBNL, dont le cadre a été initialement présenté lors du Sommet des OBNL en 2012, n'ont pas été menées en 2016 en raison de contraintes budgétaires. Le cadre 2012 a proposé la création de deux nouveaux organismes de droit public, l'Organisme de réglementation d'Organisations À But Non Lucratif Sud-Africain (Sanpora) et le Tribunal d'Organisations À But Non Lucratif Sud-Africain (Sanpotri), qui prendrait le contrôle des fonctions du sous financé Directeurat NPO, qui est la branche du DSD actuellement responsable d'enregistrer les OSC. Le projet de loi définit le tribunal comme un médiateur indépendant entre le gouvernement et les organisations à but non lucratif, qui auront le pouvoir de prendre des décisions contraignantes pour toutes les parties. Cependant, les OSC s'inquiètent du fait que la création du tribunal donnera plus de pouvoir à l'Etat sur les OSC, et ils ont exprimé leur scepticisme concernant le fait que le remplacement de la Direction des OBNL par deux nouveaux organes pourrait améliorer l'efficacité du processus d'enregistrement.

Le processus d'enregistrement des OSC est resté le même que les années précédentes. La facilité d'enregistrement varie selon le type d'organisation, l'enregistrement des fiducies étant un processus plus lent et plus onéreux que l'enregistrement des associations bénévoles et des CNP. Pour rester en conformité après son inscription, un OSC doit soumettre des rapports annuels, y compris un rapport narratif, un état financier annuel et un rapport d'un administrateur des comptes, et doit se conformer aux dispositions de ses statuts. Cependant, certains acteurs du milieu des OSC estiment que les organismes de réglementation qui enregistrent les OSC, y compris la direction des OBNL, exercent une surveillance inadéquate en omettant de s'assurer que les OSC se

conformément à d'autres exigences législatives et réglementaires contraignantes. En mars 2015, la majorité des OSC enregistrées dans chaque secteur, à l'exception des services sociaux, ne respectaient pas les exigences de reporting ou autres, selon le DSD. Une OSC enregistrée qui ne se conforme pas aux exigences de déclaration peut voir son enregistrement annulé, mais depuis 2013, la DSD hésite à radier les OSC. Les organisations peuvent faire appel des refus du DSD d'accorder l'enregistrement ou d'annuler les inscriptions.

Bien qu'il n'y ait eu aucun cas avéré de harcèlement direct du gouvernement ou d'interférence avec les OSC en 2016, il y a eu plusieurs incidents troublants. En mai 2016, quelques jours après qu'elle ait déposé un cas défiant la nomination à l'unité anti-corruption sur africaine d'un nouveau responsable, les bureaux de la Fondation Helen Suzman ont été cambriolés. La fondation promeut la démocratie constitutionnelle libérale et a intenté des poursuites contre le gouvernement à plusieurs reprises. Les médias ont fait état de soupçons généralisés selon lesquels le gouvernement était impliqué dans le cambriolage,

puisque seulement des ordinateurs ont été pris et aucune autre affaire dans le bâtiment n'a été visée. Dix-huit OSC, y compris la Surveillance de la Corruption, la Liberté sous la Loi, les Avocats pour les Droits de l'homme et le Centre de Litige de l'Afrique du Sud, ont condamné le vol comme une tentative pour intimider la fondation et d'autres qui se battent contre la corruption. Une autre préoccupation était les allégations en avril 2016 par le secrétaire d'État à la sécurité que les citoyens et les OSC collaboraient avec des forces externes pour saper et déstabiliser l'Afrique du Sud. Il a affirmé que certaines OSC étaient des leurres destinés à couvrir des opérations et finançaient les manifestations étudiantes associées au mouvement #FeesMustFall.

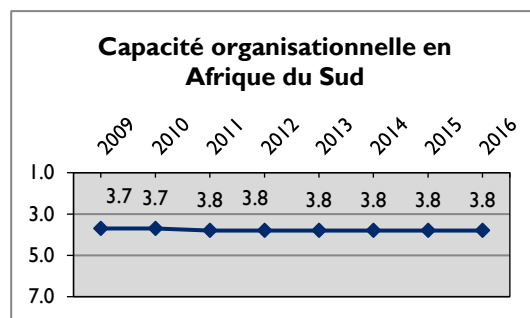


Un OSC enregistré comme une association bénévole, ou NPC qui souhaite jouir du traitement fiscal préférentiel doit se faire inscrire comme organisation d'avantage publique (PBO) avec le Service de Revenu sud-africain (SARS). Moins de la moitié des OSC enregistrées le sont en tant que PBO. En vertu de l'article 18A de la loi de 1962 sur l'impôt sur le revenu, les PBO peuvent demander une autorisation pour recevoir des dons déductibles d'impôt si elles utilisent des dons pour financer des activités d'intérêt public spécifiques. Les contribuables qui font des dons aux OAR de la section 18A sont admissibles à des déductions fiscales. En mars 2017, 16 149 OAR de la Section 18A figuraient sur le site Web du SRAS. Les organisations bénéficiant du statut de PBO peuvent voir leur statut révoqué si elles ne sont pas conformes aux exigences de la loi de l'impôt sur le revenu.

Les OSC reconnues comme PBO sont autorisées à tirer un revenu d'entreprises et d'activités commerciales à condition que leur objectif principal demeure la poursuite d'activités bénéficiant à la collectivité. Les activités génératrices de revenus sont exonérées d'impôt à condition qu'elles soient directement liées aux activités principales d'une OSC, qu'elles soient menées selon le principe du recouvrement des coûts et qu'elles n'entraînent pas de concurrence déloyale avec les entreprises imposables. Cependant, de nombreuses petites OSC locales, en particulier celles qui n'ont pas de conseiller juridique, s'abstiennent de s'engager dans des activités génératrices de revenus parce qu'elles craignent de perdre leur statut de PBO.

Les services juridiques pour les OSC existent en Afrique du Sud. La plupart des grandes OSC nationales peuvent se permettre des services juridiques ou des services juridiques gratuits, mais pour les plus petites organisations locales qui composent la plus grande partie du secteur, les services payants sont prohibitifs et les services gratuits sont difficiles à assurer. Les OSC qui manquent de services juridiques peuvent être confrontées à de sérieux défis. Par exemple, ils peuvent par inadvertance devenir non-conformes et, par conséquent, devoir se désinscrire parce qu'ils ne savent pas comment conserver leur statut en vertu de la législation sur les NPO.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3.8



La capacité organisationnelle des OSC en Afrique du Sud n'a pas changé en 2016. Les OSC bien dotées en ressources et opérant au niveau national ont continué à avoir une capacité organisationnelle plus forte que les CBO locales.

La construction de circonscription électorale et le maintien sont restés une force des OSC en Afrique du Sud en 2016. De plus grandes OSC nationales, comme le Groupe d'entraide Khulumani et l'Association QuadPara d'Afrique du Sud (QASA), entretiennent typiquement leurs circonscriptions

électorales par des programmes d'adhésion. Les petites organisations communautaires construisent généralement des circonscriptions organiquement dans les communautés dans lesquelles elles travaillent.

Peu d'OSC sud-africaines, indépendamment de leur taille ou base de ressource, pratiquent la planification stratégique. Les organisations qui s'engagent dans la planification stratégique s'appuient généralement sur des consultants externes, ce qui peut nuire à leur sentiment d'appropriation de leurs plans. Les plans stratégiques ne sont souvent pas entièrement mis en œuvre ou modifiés pour refléter les circonstances qui s'écartent des hypothèses de planification. Contrairement aux entités à but lucratif, la plupart des OSC ne disposent pas de ressources suffisantes pour investir dans des « incubateurs d'idées » afin de piloter des idées novatrices.

La gouvernance reste un défi majeur pour les OSC du secteur. Les membres des conseils d'administration étant volontaires et difficiles à recruter, les conseils d'administration des OSC manquent souvent des compétences nécessaires. Par exemple, il n'y a souvent qu'un seul membre du conseil ayant des compétences juridiques ou financières, et cette personne peut exercer un pouvoir disproportionné sur les autres membres du conseil. De plus, en raison des défis de recrutement, le roulement du conseil est souvent très lent. L'initiation et la formation du conseil ne sont souvent pas financièrement réalisables, de sorte que les nouveaux membres du conseil d'administration ne sont souvent pas entièrement familiarisés avec leurs devoirs et responsabilités. Tandis que le rapport 2016 KING IV sur le Gouvernement d'entreprise en Afrique du Sud inclut une section supplémentaire sur la gouvernance des OSC qui pose des principes que les OSC peuvent facilement adapter, de telles ressources sont susceptibles d'être appliquées seulement par des OSC nationaux. Les membres du conseil du NPO peuvent assumer une responsabilité personnelle à moins qu'ils ne soient protégés de la responsabilité personnelle par les constitutions de leurs organisations. Bien que des actions civiles impliquant des membres du conseil OSC soient rares, l'accent croissant sur un bon gouvernement d'entreprise en Afrique du Sud suggère qu'un tel litige puisse devenir plus commun dans un proche avenir.

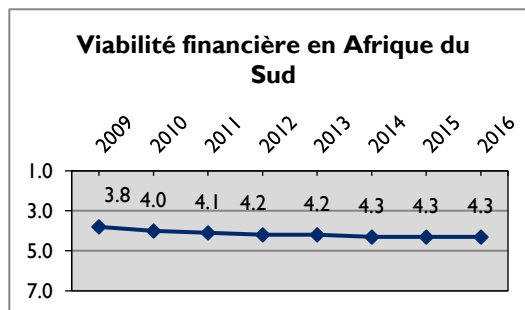
Le renouvellement du personnel est important parmi les OSC en raison des structures organisationnelles horizontales qui laissent peu de possibilités de croissance et de développement du personnel. Les personnes travaillant dans le secteur des OSC ont tendance à passer d'une organisation à l'autre pour faire avancer leur carrière. De nombreuses OSC ont un personnel trop important et trop cher pour être maintenu en permanence. De telles organisations luttent pour parvenir à une approche flexible des ressources humaines en ayant de petits effectifs de base et d'autres niveaux de personnel qui peuvent être augmentés et diminués en fonction des besoins de financement et de projets disponibles. Les volontaires représentent une grande partie de la main-d'œuvre pour les plus petites OSC et peuvent être particulièrement utiles pour les projets à temps partiel ou à court terme. Cependant, les OSC ne savent pas toujours que les bénévoles, même s'ils ne reçoivent aucune rémunération, peuvent être considérés comme des employés et sont donc protégés par la législation du travail.

La capacité technique des OSC dépend de leurs ressources et de leurs emplacements géographiques. Dans certaines zones rurales, l'approvisionnement en électricité n'est pas fiable et les téléphones fixes sont difficiles d'accès. Les téléphones portables sont largement utilisés pour les services téléphoniques et Internet, mais la couverture du réseau est inégale dans de nombreuses zones rurales. En conséquence, les bureaux satellites de

OSC disposant de ressources suffisantes peuvent avoir la même capacité technique limitée que les petites CBO rurales, même si elles sont en mesure de payer pour des services. La capacité technique des OSC opérant dans les centres urbains est généralement bien meilleure.

VIABILITE FINANCIERE : 4.3

La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2016. Contrairement aux années précédentes, en 2016, il y a eu peu de rapports très médiatisés indiquant que des OSC subissaient un repli massif ou qu'elles fermaient complètement leurs portes. Mais en même temps, les conditions de financement ne s'amélioraient pas, et de nombreuses organisations étaient incertaines sur la façon de s'adapter à un climat financier contraint et de continuer à travailler avec moins de ressources.



La perception des OSC de toutes tailles et de tous les secteurs est que le financement s'est raréfié ces dernières années. Selon l'OCDE, l'aide totale à l'Afrique du Sud est passée de 1,3 milliard de dollars à 1,1 milliard de dollars entre 2013 et 2014. Les donateurs étrangers ont eu tendance à favoriser quelques OSC nationales bien connues, laissant d'autres organisations se disputer des fonds nationaux limités.

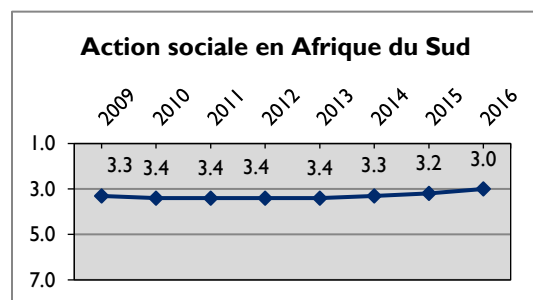
Le financement local est dominé par les entreprises donatrices, qui ont dépensé environ 8,6 milliards de ZAR (près de 640 millions de dollars) en investissements sociaux des entreprises en 2016. Ces donateurs ont tendance à se préoccuper de leur image publique et sont donc attirés par des projets universellement attrayants en matière d'éducation et de renforcement des capacités. Parmi les autres sources de financement locales, mentionnons les ministères provinciaux du Développement social, le Fonds d'affectation spéciale de la Loterie Nationale et l'Agence nationale de développement (NDA) Malgré la disponibilité de fonds par l'intermédiaire de ces sources, les OSC ont l'impression que les fonds disponibles pour le nombre croissant d'organisations sont insuffisants, ce qui a intensifié la compétition pour le financement.

En 2016, les obligations dites à impact social (SIB) sont apparues comme une nouvelle source de financement pour les OSC. Les SIB permettent aux investisseurs à motivation sociale de payer les services sociaux dès le départ et d'être remboursés si des objectifs prédéterminés sont atteints. Dans un projet pilote SIB lancé en mars 2016, le gouvernement de la province du Cap-Occidental a débloqué 25 millions ZAR (environ 1,9 million de dollars) sur une période de trois ans, qui seront versés à trois OSC si elles obtiennent un ensemble de résultats associés à développement de la petite enfance. Si les programmes pilotes SIB sont couronnés de succès, les obligations pourraient devenir une nouvelle source importante de financement axée sur les résultats pour les OSC.

La diminution du financement et l'importance croissante accordée par les donateurs à la viabilité financière ont incité de nombreuses OSC à chercher à mieux diversifier leurs sources de financement. Alors que par le passé, les OSC considéraient qu'un financement suffisant découragerait les donateurs potentiels, elles reconnaissent maintenant qu'en fait, des perspectives financières saines les rendent plus attrayantes pour les donateurs. La plupart des organisations sont plus habiles à collecter des fonds et plus créatives à mobiliser des ressources avec des activités génératrices de revenus, y compris les frais d'adhésion, les entreprises, la vente de produits ou la location de bureaux, d'équipements et de véhicules. Le Fond pour la faune et flore menacées a un magasin en ligne et GreaterCapital NPC produit le revenu de conseil qui est investi dans la fiducie d'Afrique du Sud GreaterGood. QASA s'engage dans plusieurs activités génératrices de revenus, y compris les frais d'adhésion, la publication d'un magazine et le soutien de l'eau en bouteille. Cependant, toutes les OSC ne poursuivent pas de telles opportunités, soit parce qu'elles ignorent que les activités génératrices de revenus sont autorisées, soit parce qu'elles ne sont pas sûres des conditions légales qu'elles doivent remplir pour conserver leur statut d'organisme sans but lucratif tout en générant des revenus.

Les systèmes de gestion financière des OSC varient en qualité. Les OSC plus grandes et dotées de ressources suffisantes sont généralement en mesure d'embaucher un directeur financier interne ou d'héberger un service financier, tandis que les petites OSC ont souvent une capacité de gestion financière limitée ou confient la gestion financière à un organisme externe. Lorsque la gestion financière est sous-traitée, les OSC risquent de perdre le contrôle de leurs finances et peuvent avoir besoin d'une assistance juridique si leurs fonds sont mal gérés. Les OSC ne sont pas tenues de se soumettre à des vérifications annuelles pour conserver leur statut d'exonération d'impôt et d'enregistrement du PBO, mais certains donateurs exigent qu'elles le fassent. Pour les petites OSC, les audits financiers annuels sont prohibitifs.

ACTION SOCIALE : 3.0



La défense des intérêts des OSC sud-africaines s'est intensifiée en 2016. De nombreuses OSC ont travaillé avec le gouvernement pour informer et influencer les politiques par le biais de systèmes de communication officiels établis. Par exemple, le Centre de ressources juridiques a soumis au Comité du portefeuille des travaux publics des recommandations sur les droits des propriétaires fonciers en vertu du projet de loi sur l'expropriation B-4 2015, qui visait à définir le processus d'expropriation par l'État. La proposition a été bien accueillie par le gouvernement et la plupart des

recommandations ont été intégrées au projet de loi. Le Centre de ressources juridiques a également soumis une communication conjointe avec Avocats pour les droits de l'homme sur un livre vert sur les migrations internationales.

Les OSC participent souvent au processus d'élaboration des politiques en participant aux audiences publiques et aux consultations sur les politiques. En janvier 2016, le parlement a mis en place un groupe indépendant de haut niveau pour enquêter sur l'impact de la législation sur la pauvreté, le chômage, l'inégalité, la répartition des richesses, la réforme agraire et la construction de la nation. Un certain nombre d'OSC ont participé à des audiences publiques tenues à l'échelle nationale par le groupe d'experts et ont soumis des déclarations liées au mandat du groupe. Le Programme genre et égalité des avocats pour les droits de l'homme, par exemple, a fait une présentation orale au groupe d'experts en décembre sur les systèmes de suivi de la mise en œuvre de la loi sur les délits sexuels et de la loi contre la violence domestique.

Certaines OSC ont recours à des procédures judiciaires si elles rencontrent des obstacles lorsqu'elles engagent le gouvernement. Dans une affaire qui a été annoncée comme une victoire pour la liberté d'expression, la Fondation Helen Suzman a poursuivi la SABC devant la Cour contre la politique de censure du gouvernement après que la SABC ait tenté d'empêcher les manifestations pré-électorales. La SABC a capitulé le jour de l'audience et a accepté une ordonnance interdisant aux intimés de mettre en œuvre la politique de censure. La Section 27 et la Campagne d'Action de Traitement (TAC), qui a été fondée en 1998 pour faire campagne pour l'accès au traitement contre le VIH et reste l'un des CSO les plus en vue de l'Afrique du Sud, ont été impliquées dans un cas dans lequel quatre-vingt-quatorze agents de santé communautaire, connus comme le Bophelo 94, ont été arrêtés pour avoir assisté à une veille de nuit protestant contre leur renvoi. En fin de compte, la Haute Cour de l'État libre a annulé leurs condamnations et l'affaire a été considérée comme une victoire pour la liberté d'expression et le droit de manifester.

Le TAC a mené plusieurs autres campagnes de défense des intérêts publics en 2016, qui ont porté sur l'effondrement des systèmes de santé dans l'État libre et le Cap oriental, sensibilisé à la prévention du cancer du col de l'utérus et de la tuberculose pharmaco résistante et milité pour la réforme des lois sur les brevets. Améliorer l'accès à des médicaments abordables. Le mouvement #FeesMustFall, une initiative de sensibilisation des étudiants à la base, a entraîné une augmentation des subventions universitaires et des allocations au Programme national d'aide financière aux étudiants. En avril 2016, les OSC ont annoncé une campagne

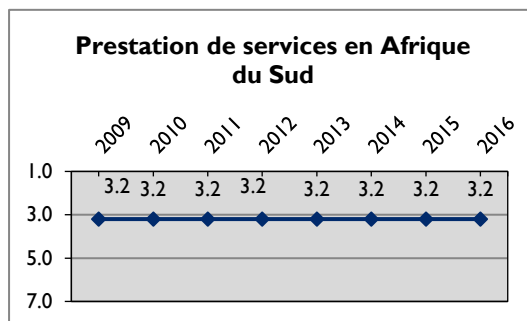
commune pour relever le Président Zuma de ses fonctions, ce qui a mené à la formation de Sauver l'Afrique du Sud, une coalition d'OSC unis autour des préoccupations concernant la direction présidentielle.

En 2016, les OSC n'ont pas cherché à promouvoir une réforme juridique pour le secteur des OSC après que les consultations sur le projet de loi sur les OBNL se soient arrêtées en raison de contraintes budgétaires. Cependant, les OSC ont continué à suivre l'évolution de l'avant-projet de loi et sont conscientes de ses implications pour le secteur.

PRESTATION DE SERVICES : 3.2

La disposition de service par d'OSC en Afrique du Sud n'a pas changé en 2016. Les OSC ont continué à fournir un large éventail de services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, du logement et de l'aide juridique.

Les services fournis par les OSC reflètent généralement les besoins et les priorités des communautés qu'ils servent. En réalité, la plupart des CBO sont créées lorsque les membres de la communauté identifient un problème ou une lacune qu'ils veulent résoudre. Cependant, les OSC qui sont principalement financées par des subventions - et qui répondent ainsi à la demande de leurs donateurs - risquent de devenir tributaires de l'offre, c'est-à-dire de fournir des services en fonction des désirs des donateurs plutôt que des besoins de la collectivité.



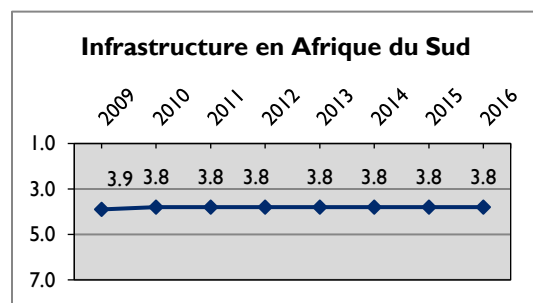
Les OSC s'engagent rarement dans le recouvrement des coûts. Cette situation s'explique en partie par les limites imposées par la législation fiscale au recouvrement des coûts, que les OSC ne comprennent souvent pas très bien si elles n'ont pas de soutien juridique. Mais même si les OSC ont conscience qu'elles peuvent s'engager dans le recouvrement des coûts, les communautés dans lesquelles elles travaillent sont appauvries et il se peut qu'il soit irréalisable ou inutile de facturer des frais pour les services.

Le gouvernement reconnaît généralement la pertinence des services fournis par le secteur des OSC. Le gouvernement finance les OSC par le biais de contrats de services, et ces dernières peuvent solliciter des contrats de services dans des domaines comme ceux de l'enfance et de la famille, du VIH/sida, des personnes âgées et de la prévention du crime. Dans le cadre de son plan annuel de rendement, le DSD élabore un modèle de partenariat pour l'État, les OSBL et d'autres intervenants, qui comprend une proposition visant à récompenser officiellement le travail d'OSBL exceptionnels par des prix. Le DSD a consulté les provinces au sujet de ce plan et le finalisait encore à la fin de l'année.

INFRASTRUCTURE : 3.8

Globalement, l'infrastructure des OSC est restée inchangée en 2016, le nombre d'OSC ayant augmenté, mais le soutien et les ressources dont elles disposaient sont demeurés stables. A titre d'exemple, bien que les centres de ressources offrent une variété de services aux OSC, il en manque pour desservir le nombre croissant d'organisations. Parmi les centres les plus importants figurent le Centre de ressources juridiques, qui fournit une gamme de services juridiques, y compris l'aide à l'enregistrement et à la conformité, et les centres de consultation sans rendez-vous gérés par la NDA, qui offrent des modèles de constitution d'OSBL et de coopératives, des manuels sur divers sujets (telle que la gestion financière), des directives de suivi et d'évaluation et une formation interne. Cependant, le besoin de services de traduction n'est pas suffisamment satisfait. Les rapports des donateurs et les documents destinés au gouvernement, y compris les constitutions et les rapports annuels, doivent être rédigés en anglais, ce qui peut représenter un défi pour les OSC dont le personnel ne maîtrise pas l'anglais comme langue maternelle.

Les organisations intermédiaires d'appui (ISO), telles que le Réseau sud-africain d'ONG (SANGONeT) et NACOSA, fournissent des services de renforcement des compétences et de formation aux OSC. Ils fonctionnent également comme des réseaux par l'intermédiaire desquels les OSC échangent de l'information. Cependant, de nombreuses OSI, y compris les investissements sociaux Tshikulu, soutiennent principalement les projets d'investissement social des entreprises (CSI) et facturent pour leurs services des honoraires trop élevés pour les OSC. Les OSC ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines, ce qui a tendance à laisser les OSC rurales désavantagées par leur soutien et leurs ressources.



Alors que les donateurs étrangers versent des fonds à quelques OSC bien établies et que la majorité des OSC se font concurrence pour obtenir un financement local limité, la concurrence nuit à l'établissement de coalitions, au partage des ressources et à d'autres activités de collaboration. Toutefois, il y a eu quelques exceptions notables à cette tendance en 2016. Sauver l'Afrique du Sud a été fondée en 2016 à l'occasion de l'enquête du Protecteur du citoyen sur la captation de l'Etat. Des OSC de défense des intérêts de renom, dont la Section 27, Surveillance de la Corruption, et la Coalition des ONG

d'Afrique subsaharienne, se sont jointes à la coalition, qui a organisé deux réunions publiques, appelées "assemblées populaires", concernant la captation des États et le discours du Président concernant la situation de la nation.

La formation est offerte aux OSC par le biais des centres de ressources. À titre d'exemple, depuis 2013, le programme de renforcement des capacités de la NDA, qui est offert par le biais des centres consultatifs provinciaux de la NDA, a offert à plus de cinq mille OSC de la formation et du mentorat sur un certain nombre de sujets, y compris la gouvernance, la gestion financière et la mobilisation des ressources. Une formation personnalisée sur la rédaction de rapports et de propositions est également offerte dans le cadre du programme de l'EDN. Le programme Capacité de développement et d'appui au renforcement des compétences (Capacity Development and Support - CDS) géré par FHI 360 et financé par le Plan présidentiel d'urgence pour la lutte contre le sida (PEPFAR) des États-Unis se concentre sur l'amélioration de la gestion organisationnelle, des capacités techniques et de la viabilité financière des OSC dans les districts à forte prévalence du VIH. Les formations sont dispensées dans les langues locales lorsque la situation le permet.

Les partenariats intersectoriels existent en Afrique du Sud. À titre d'exemple, le Conseil national sud-africain de lutte contre le sida (SANAC) réunit des acteurs du gouvernement, du secteur privé et de la société civile pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida dans le pays. En 2016, le SANAC a coordonné l'élaboration du nouveau Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et les maladies sexuellement transmissibles, qui comprenait un long processus de consultation multisectorielle.

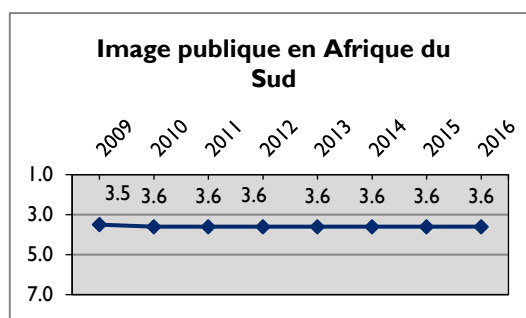
IMAGE PUBLIQUE : 3.6

L'image publique des OSC est restée inchangée en 2016. Les médias ont fourni une couverture médiatique plus positive que celles des années précédentes, et la représentation disproportionnée des activités des OSC en matière d'état de droit a été compensée dans une certaine mesure par la couverture d'autres activités. À titre d'exemple, le site Web Nouvelles 24's Belles nouvelles a mis en évidence le travail des OSC avec un article sur l'organisation Rue Dormeuse, qui fabrique des sacs de survie spécialisés pour les sans-abris. Le journal *Mail & Guardian* était l'un des principaux commanditaires de la Conférence CSI de 2016 et a largement couvert l'événement sur son site Web. La plupart des OSC établissent des relations avec les médias locaux, comme les stations de radio communautaires et les journaux municipaux, mais n'établissent pas de relations avec les médias régionaux ou nationaux.

La perception des OSC par le public n'a pas évolué en 2016. Bien que le public semble avoir le sentiment que la fonction première des OSC est d'être en désaccord avec le gouvernement, la confiance dans le secteur des OSC est restée stable à 58 pour cent, selon le Baromètre Edelman Trust de 2017. Cette situation est remarquable puisque la confiance du public a diminué dans tous les autres secteurs, y compris le gouvernement, les médias et les entreprises. Le soutien du public aux OSC est important lorsque les médias les dépeignent comme luttant contre la malversation gouvernementale, mais une couverture médiatique négative tend à miner rapidement la confiance du public, et les OSC ont souvent du mal à se remettre de ces préjudices. À titre d'exemple, la vaste couverture médiatique du décès de près d'une centaine de patients atteints de maladies mentales alors qu'ils étaient sous la responsabilité de vingt-sept OSC non autorisées a provoqué un tollé public contre les OSC et le ministère provincial de la Santé. Un article publié dans les médias reprochait au gouvernement de financer les OSC afin qu'elles accomplissent un travail que le gouvernement devait faire lui-même.

L'opinion du gouvernement à propos des OSC semblait mitigée en 2016. Le gouvernement dépend toujours largement des OSC en matière de prestation de services, mais les principaux responsables gouvernementaux ont fait plusieurs déclarations défavorables concernant le secteur de la société civile au cours de l'année. Il s'agissait notamment d'une allégation du ministre de la sécurité de l'État selon laquelle, les OSC aidaient à déstabiliser l'Afrique du Sud, et d'une déclaration d'Edward Zuma, le fils aîné du Président, selon laquelle les OSC seraient des agents occidentaux responsables

des mensonges et de la désinformation publique en vue d'inciter à la révolution. Les entreprises ont continué à percevoir favorablement les OSC en 2016. Au cours des dernières années, la popularité croissante des projets de l'ICS a rapproché les secteurs sans but lucratif et des entreprises, tendance qui s'est poursuivie en 2016.

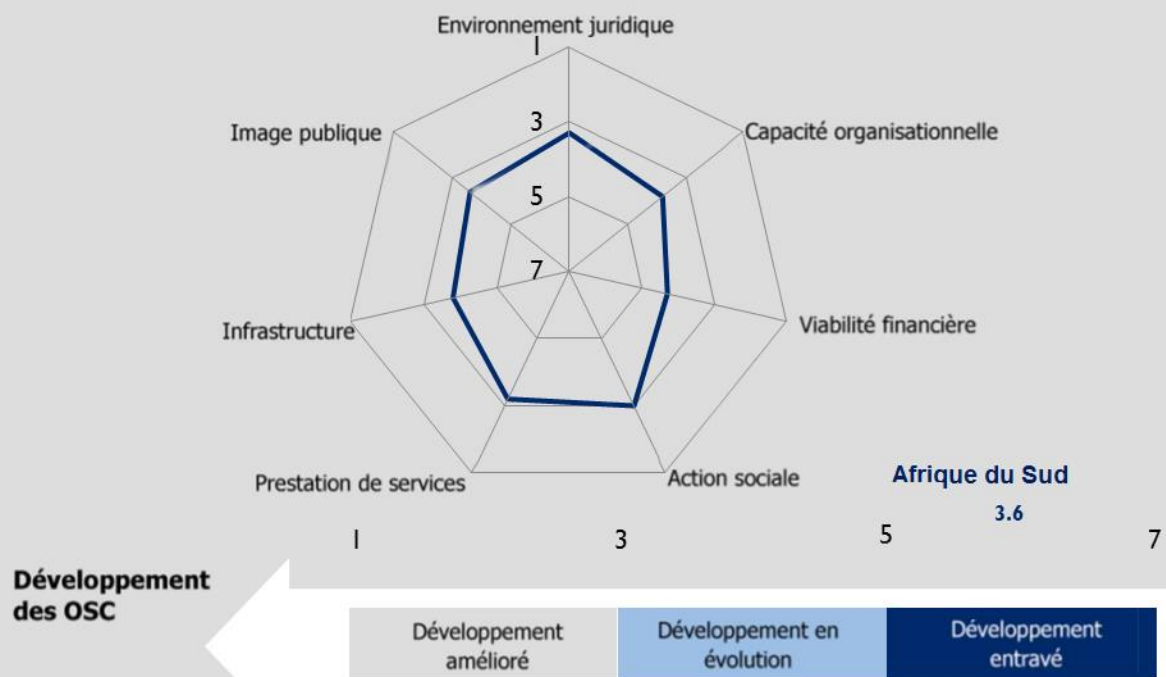


des mensonges et de la désinformation publique en vue d'inciter à la révolution. Les entreprises ont continué à percevoir favorablement les OSC en 2016. Au cours des dernières années, la popularité croissante des projets de l'ICS a rapproché les secteurs sans but lucratif et des entreprises, tendance qui s'est poursuivie en 2016.

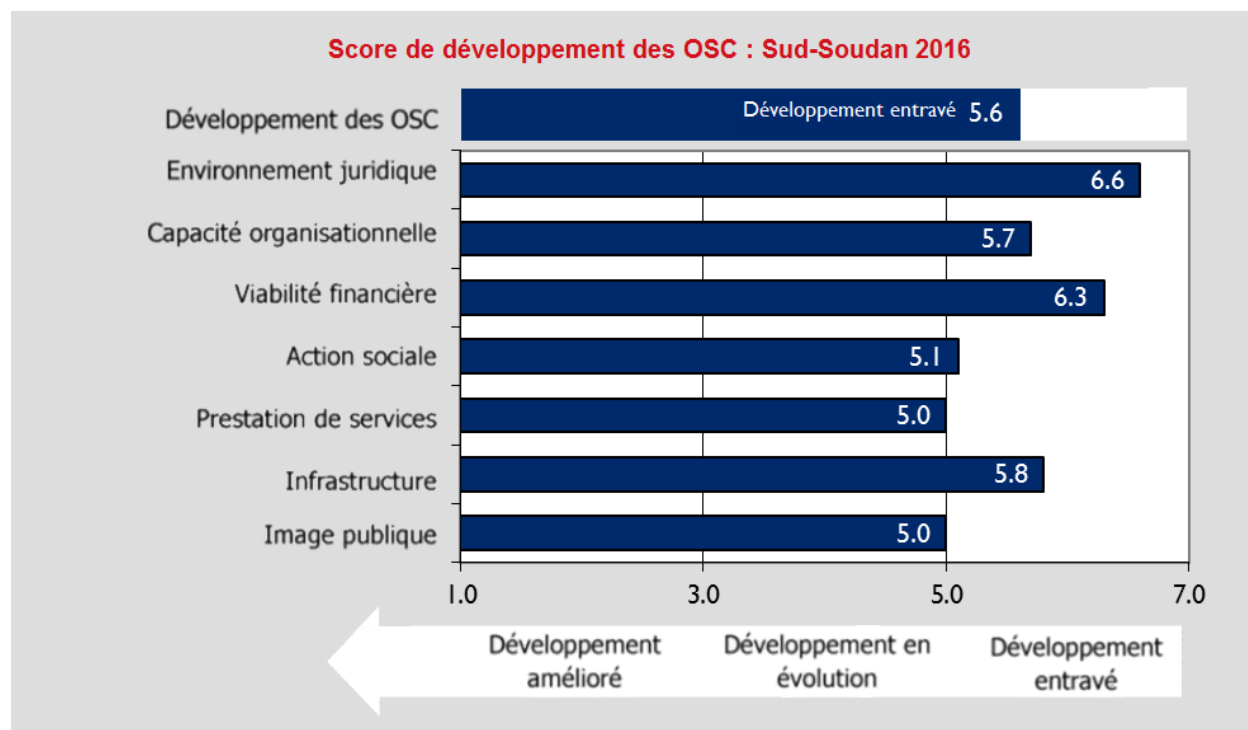
Les efforts de relations publiques des OSC varient selon les secteurs. Plusieurs grandes OSC, comme SOS Villages d'Enfants et Médecins Sans Frontières, font appel à des agences de relations publiques. Certaines entreprises de médias ont offert des services bénévoles pour la création de campagnes médiatiques destinées aux OSC. Les petites organisations, en particulier les OCB, n'ont pas les fonds ou les ressources nécessaires pour s'engager dans des activités officielles de relations publiques.

Les OSC sud-africaines ont adopté le Code indépendant de gouvernance des organisations à but non lucratif en Afrique du Sud, qui énonce huit valeurs et principes fondamentaux. Actuellement, 183 OSC ont souscrit à ce code et peuvent en retour utiliser un logo attestant de leur engagement. La plupart des abonnés sont des OSC urbaines disposant de ressources importantes. Le Rapport King IV sur la gouvernance d'entreprise en Afrique du Sud contient des directives sur l'éthique, la gouvernance, la stratégie et les relations avec les parties prenantes qui s'appliquent au secteur des OSC et qui commencent à être utilisées par les grandes OSC. Le rapport annuel est une exigence légale pour toutes les OSC, et si une OSC ne présente pas de rapport annuel, elle peut être radiée. Pour conserver leur statut d'exonération fiscale, les OSC doivent également soumettre des déclarations fiscales annuelles prouvant qu'elles se conforment à la réglementation fiscale.

Score de développement des OSC : Afrique du Sud 2016



SOUDAN DU SUD³



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.6

Faits relatifs aux pays

Capitale : Djouba

Type de gouvernement :
République

Population :
13,026,129

PIB par habitant (PPP) : 1 700 \$

Indice de Développement Humain : 181

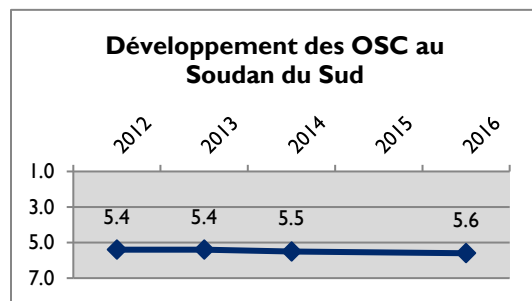
L'année 2016 a vu à la fois des avancées et un recul dans la résolution de la guerre civile qui a éclaté au Soudan du Sud en décembre 2013. Après que le gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM-IO) ont signé un accord de paix pour mettre fin à plus de vingt mois de guerre en 2015, le chef du SPLM-IO, M. Riek Machar, est revenu à Djouba en avril 2016 pour prêter serment en tant que premier vice-président. Cependant, de nouveaux combats



ont éclaté entre les deux camps en juillet, faisant plus de trois cents victimes, y compris des civils. Le conflit a forcé le Dr Machar et ses forces à quitter la capitale, et l'accord de paix s'est rapidement effondré lorsque le MPLS-OI s'est scindé en deux factions et que les conditions de sécurité se sont désagrégées dans tout le pays. Des troubles généralisés ont provoqué des déplacements massifs de civils à l'intérieur du pays et dans les pays voisins. En décembre, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a signalé que plus de 405 000 réfugiés soudanais du Soudan du Sud

³ Le Soudan du Sud n'a pas été intégré dans l'indice de pérennité des OSC de 2015, ainsi donc les modifications de notation peuvent refléter plus qu'une tendance sur une année.

avaient fui en Ouganda en 2016, pour un total de plus de 3 millions de civils déplacés depuis le début du conflit, selon l'Office international des Nations Unies pour les migrations.



Au cours de ces événements, les OSC du Soudan du Sud ont mené des interventions visant à rétablir la paix et à répondre aux besoins humanitaires urgents. Mais la situation en matière de sécurité a entravé leur travail de plusieurs façons critiques. A titre d'exemple, certaines initiatives des OSC sont devenues obsolètes par suite de changements politiques et sécuritaires radicaux, et certains employés des OSC ont dû fuir leur domicile et leur lieu de travail pour se mettre en sécurité. En outre, l'évolution de l'orientation des donateurs a obligé certains projets à être suspendus alors que de nouveaux

projets étaient lancés. De plus, deux nouvelles lois régressives menaçant les libertés d'expression et de réunion ont compromis la stabilité financière des OSC. Les OSC ont néanmoins réussi à obtenir d'importantes avancées en matière de l'action sociale et ont bénéficié d'une meilleure organisation pour soutenir leur travail.

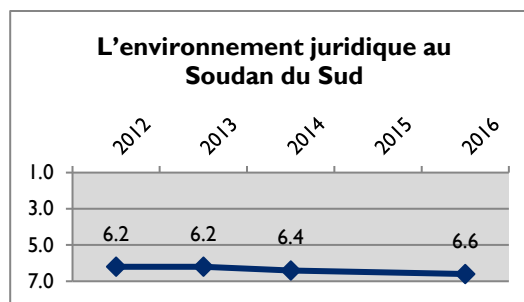
Le nombre exact d'OSC au Soudan du Sud n'est pas connu. En 2015, le Forum des ONG, organisme faîtière privé, a indiqué qu'il comptait 242 organisations membres, contre 193 en 2014.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.6

En 2016, le cadre juridique des OSC du Soudan du Sud s'est considérablement détérioré en raison de deux nouvelles lois promulguées par le Président en février : la loi de 2016 sur les organisations non gouvernementales (ONG) du Soudan du Sud, qui a remplacé la loi de 2003 concernant les ONG en tant que principale loi pour les OSC, et la loi de 2016 relative à l'aide d'urgence et la réhabilitation, qui a créé un nouvel organe de réglementation, le Centre d'aide et de réhabilitation pour superviser les OSC. Bien que ces lois reconnaissent les participations des OSC, elles fournissent aussi au gouvernement les moyens de restreindre le travail de la société civile. En particulier, la loi de 2016 relative aux ONG comporte plusieurs lacunes importantes. À titre d'exemple, la loi confère à la CRR un pouvoir excessivement large de rejeter l'enregistrement d'une organisation qui serait impliquée dans des "différences tribales et politiques dans le pays". Cette disposition a eu un effet négatif sur le statut juridique des OSC, puisque la CRR a adressé des lettres à certaines organisations, y compris l'Organisme d'habilitation communautaire pour le progrès (CEPO), invoquant la nature politique de leur travail et leur conseillant de demander l'enregistrement auprès du Conseil des partis politiques. En outre, l'article 10 des procédures d'enregistrement des ONG et le Règlement 2016 publié en vertu de la loi prévoit des sanctions, y compris l'emprisonnement des dirigeants d'OSC, si les organisations opèrent en dehors de leur mandat (bien qu'aucune organisation n'ait été visée par cette disposition en 2016). Enfin, en vertu de la loi, les OSC doivent s'enregistrer pour pouvoir exercer légalement et renouveler leurs certificats d'enregistrement et leurs licences d'exploitation chaque année, ce qui peut représenter un formalisme lourd. La loi a exigé que toutes les organisations se réinscrivent dans les trois mois suivant son entrée en vigueur. De nombreuses OSC n'ont pas été en mesure de respecter ce délai, même avec prolongation, et ont dû payer de lourdes amendes. Ces lois imposent donc un lourd fardeau aux OSC et finissent par menacer leur existence en augmentant le risque d'être dissoutes pour non-conformité.

Les militants de la société civile sont souvent harcelés. Il n'est pas rare que leurs activités soient suspendues arbitrairement et que les défenseurs des Droits de l'homme pratiquent l'autocensure par crainte de représailles. En 2016, le Service de la sécurité nationale (SNS) a mis fin à une réunion de jeunes et en a suspendu une autre

pendant plusieurs heures. En contradiction avec la Constitution du Soudan du Sud, qui stipule que les personnes arrêtées doivent être présentées aux tribunaux dans un délai de quarante-huit heures, la loi NSS de 2015 donne des pouvoirs étendus aux services de renseignement pour arrêter, détenir et interroger quiconque pendant des périodes indéterminées sans être inculpé. En particulier, les journalistes sont régulièrement menacés et détenus et les médias indépendants sont suspendus pour avoir couvert des sujets que le gouvernement juge contraires à ses intérêts. À titre d'exemple, en novembre 2016, trois agents de sécurité du gouvernement se sont présentés à la station Eye Radio et, sans explication, ont fermé à clé les studios et ont dit aux journalistes de faire leurs valises et de rentrer chez eux. De même, le journal *The Nation Mirror* a été fermé sans explication valable sur le plan juridique. Après que les autorités gouvernementales ont fermé le *Juba Monitor* à plusieurs reprises et arrêté son rédacteur en chef en juillet 2016, des militants de la société civile ont lancé une campagne, #FreeAlfredTaban, qui a conduit à la libération du rédacteur en chef. Cependant, à la fin de l'année, le NSS détenait toujours au secret et sans inculpation un journaliste de Radio Miraya, exploitée par l'ONU, qu'elle avait arrêté deux ans auparavant.



La liberté de réunion a été menacée en 2016 alors que les OSC se heurtent à de nouveaux obstacles dans leurs activités. Le NSS exige parfois des OSC qu'elles soumettent à l'avance des ordres du jour pour les ateliers et autres événements qui ont lieu ailleurs que dans leurs bureaux. Le personnel de sécurité assiste souvent aux réunions des OSC, ce qui empêche les discussions ouvertes, et le NSS a demandé à certaines OSC de congédier certains membres du personnel pour des allégations sans fondement selon lesquelles ils soutiennent l'opposition armée. De plus, les OSC qui ont besoin d'argent liquide pour leurs opérations sur le terrain doivent obtenir au préalable l'autorisation du NSS pour transporter de l'argent liquide à bord des avions, ce qui est parfois refusé. De plus, le maniement de l'argent liquide pour les activités sur le terrain est devenu un élément de responsabilité, dans la mesure où le vol qualifié est possible une fois le montant divulgué. Les organisations qui transportent des fournitures telles que des médicaments peuvent aussi être confrontées à des interrogatoires pénibles de la part du personnel de sécurité sous prétexte qu'elles pourraient fournir de la drogue à des groupes rebelles.

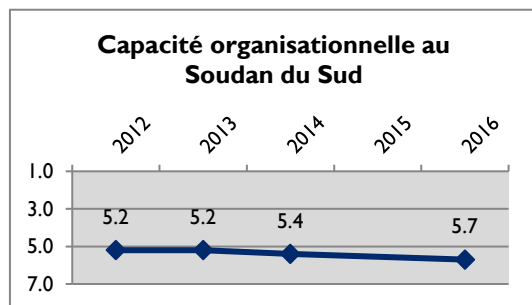
L'article 16 de la Loi de 2016 sur les ONG accorde aux OSC des exonérations de droits de douane et de taxes sur les biens et le matériel importés ou achetés pour leur travail. Toutefois, le succès de ces exonérations fiscales dépend davantage des liens personnels et institutionnels que du respect des exigences légales ou réglementaires. Les OSC dont les demandes sont rejetées ne reçoivent souvent pas d'explications et il n'existe pas de procédure d'appel bien définie pour traiter ces plaintes. En 2016, le gouvernement a continué d'accorder des exonérations fiscales à certaines OSC à un taux considérablement réduit. Les OSC peuvent s'engager dans des activités génératrices de revenus tant que ces revenus sont affectés à des fins de bénéfice public plutôt que de profit privé.

Le Soudan du Sud ne compte que peu d'avocats spécialement formés au droit des OSC. De plus, la plupart des OSC ne sont pas en mesure d'engager des avocats du fait de leurs honoraires élevés. Le secteur n'a pas encore exploré le potentiel des services à titre bénévole pour les OSC qui ne peuvent pas financer des services juridiques.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.7

La capacité organisationnelle des OSC s'est détériorée en 2016, principalement en raison des instabilités engendrées par la guerre civile et de l'oppression des OSC par suite de l'adoption de la loi relative aux ONG de 2016 et de la loi concernant la CRR de 2016. En outre, la nature du soutien des donateurs a continué de renforcer l'écart entre les potentiels des grandes et des petites organisations ou des organisations émergentes. En général, les OSC de plus grande taille établie dans la capitale, quel que soit leur centre d'intérêt, ont une plus grande efficacité que les OSC plus petites, émergentes et étatiques. Pour cette raison, elles sont mieux à même

de se faire concurrence pour obtenir des fonds auprès des donateurs, qui investissent généralement dans le renforcement de leurs compétences en matière d'organisation et de collecte de fonds. A titre d'exemple, la Société de droit du Soudan du Sud rapporte que sa capacité à négocier avec les donateurs pour les frais généraux et le financement de base s'est améliorée ces dernières années.



L'instabilité des communautés du Soudan du Sud, en particulier en 2016, a rendu difficile aux OSC le développement de relations solides avec leurs mandants. Les plans d'action conjoints des OSC, du gouvernement et de la communauté ont été mis de côté en raison de l'insécurité généralisée et des déplacements qui perturbent la vie des citoyens ordinaires. À titre d'exemple, un plan d'action conjoint visant à renforcer la sécurité des citoyens, élaboré lors d'un dialogue sur la sécurité à Yei en mai 2016, a dû être abandonné à la suite d'une recrudescence de la violence en juillet.

De nombreuses OSC ont des perspectives et des énoncés de mission bien définis, mais ne s'y conforment pas strictement. Étant donné que de nombreux donateurs ne sont pas disposés à fournir un financement de base, les OSC doivent accumuler autant de projets que possible pour continuer à fonctionner. Les plans stratégiques sont souvent mis de côté à mesure que le financement disponible détermine l'orientation de la programmation. Leurs efforts étant trop dispersés, l'impact global des OSC se trouve considérablement réduit.

Beaucoup d'organisations sont des "one man shows" dirigés par les fondateurs ou les directeurs généraux. Les OSC ont généralement des conseils d'administration, mais leur importance varie d'une organisation à l'autre. Certains conseils d'administration aident à recueillir des fonds ou à mettre en œuvre des projets, tandis que d'autres sont purement cérémoniels. Les grandes organisations ont tendance à disposer de procédures de gestion écrites, mais ne les suivent pas toujours étroitement dans la pratique quotidienne. Les OSC adoptent parfois des politiques et des procédures internes dans la mesure où les donateurs les intègrent dans des évaluations de compétences permettant de déterminer l'accès d'une organisation au financement.

Sans financement de base, la grande majorité des OSC sont dans l'impossibilité de maintenir un personnel hautement qualifié. Certains employés se sont tournés vers les OSC internationales pour obtenir des revenus décents et durables, privant ainsi les OSC du Soudan du Sud de précieuses ressources humaines. D'autres OSC ont perdu leur personnel le plus compétent en raison des ordres du NSS de les congédier. A titre d'exemple, en 2016, la Mission d'assistance en Afrique (AMA) a dû relever trois fonctionnaires compétents de leurs fonctions et les transférer hors du pays en raison des accusations formulées par les responsables de la sécurité selon lesquelles ils soutenaient le MPLS-OI. De nombreux défenseurs des Droits de l'homme ont fui le Soudan du Sud à la suite de menaces. Parfois, ils continuent à travailler dans les pays voisins.

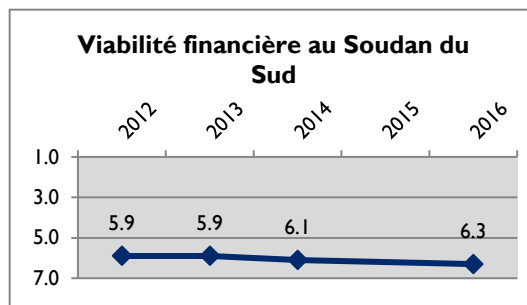
La plupart des OSC ont des bureaux équipés d'ordinateurs, de téléphones, d'imprimantes et, s'ils sont situés dans des capitales nationales ou régionales, d'un accès à Internet. Les OSC qui n'ont pas les moyens de se payer des locaux et du matériel de bureau travaillent souvent à partir des bureaux des OSC internationales et des centres de ressources. Cependant, sans un financement de base, la grande majorité des OSC, surtout au niveau de l'État et des comtés, sont incapables de maintenir leur équipement de bureau à jour.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.3

La rentabilité financière des OSC du Soudan du Sud s'est réduite en 2016. Le secteur bancaire du Soudan du Sud a connu des turbulences au cours de l'année et les comptes bancaires de nombreuses organisations ont été fermés sans raison, obligeant de nombreuses organisations à retirer leurs fonds et à trouver d'autres moyens de conserver leurs liquidités. Cette situation inattendue a compromis les procédures de traitement des liquidités mises en place par de nombreuses OSC. À titre d'exemple, les organisations se sont retrouvées avec plus

d'argent en caisse que leurs conventions ne le permettaient, principalement parce qu'elles n'étaient pas assurées que les banques autoriseraient des retraits d'argent à terme. En outre, la crise économique engendrée par la guerre civile a considérablement compromis la capacité des banques à répondre aux besoins en devises de leurs clients, ce qui a rendu difficile la mise en œuvre des activités prévues par les OSC.

Presque toutes les OSC du Soudan du Sud dépendent du financement des donateurs pour leur survie. En 2016, la principale zone d'opérations des OSC était l'aide humanitaire, financée en grande partie par les États-Unis, l'Union européenne (UE), le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Canada. Sur les 608,6 millions de dollars de financement déclarés au Service de suivi financier pour le Soudan du Sud en 2016, environ 143 millions de dollars, soit 23 %, ont été affectés aux OSC. Bien que plusieurs OSC nationales, dont le Forum pour le développement de l'espoir du Nil, le Lien de Santé du



Soudan du Sud, la Mission chrétienne pour le développement, les soins médicaux au Soudan et l'Agence universelle pour le savoir et l'autonomisation, aient bénéficié de ces fonds, une grande partie a été versée aux OSC internationales et au Comité international de la Croix-Rouge. Le financement du Fonds humanitaire commun du Soudan du Sud, qui est administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du Programme des Nations Unies pour le développement, est tombé à son niveau le plus bas ces dernières années (de 138,3 millions de dollars en 2014 à 40 millions de dollars en 2016). La dépendance des OSC à l'égard des donateurs signifie que la diversification de leur financement consiste généralement à obtenir des fonds du plus grand nombre possible de donateurs.

Les OSC ne mobilisent pas les ressources locales des entreprises ou des marchés publics. Le déclin de l'économie du pays a réduit les revenus des entreprises et des particuliers, et le potentiel de financement de ces sources n'est généralement pas connu.

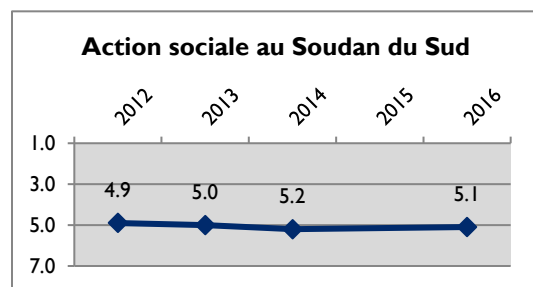
Quelques OSC complètent le financement des donateurs par des services de conseil rémunérés dans des domaines allant de la recherche et des enquêtes, pour d'autres OSC aux ateliers et à la formation. Ces activités ne sont possibles que pour les grandes OSC disposant d'un personnel hautement qualifié. A titre d'exemple, en 2016, le Réseau d'action du Soudan du Sud pour les armes légères (SSANSA) s'est associé à la Commission d'enquête sur les armes légères basée à Genève pour mener une évaluation nationale des armes légères ; la Société de droit du Soudan du Sud (SSLS) s'est associée à la PAX et à l'Université de la paix pour mener une enquête de perception sur la justice et la réconciliation ; et le Groupe de Développement des Femmes s'est associé au Centre de Recherche fondamentale et à la SSANSA pour mener une enquête de perception sur la paix et les conflits.

Les systèmes de gestion financière des OSC, grandes et petites ou émergentes, varient. On estime que moins de la moitié des OSC à l'échelle nationale disposent de systèmes de gestion financière sains. Les petites OSC utilisent souvent des tableurs informatisés pour la comptabilité de base et n'adoptent des procédures de gestion financière plus sophistiquées que lorsque leurs donateurs l'exigent. Les grandes OSC ont généralement des systèmes de gestion financière bien établis, principalement parce que les donateurs financent le renforcement des moyens dans ce domaine pour les organisations qui ont déjà des capacités raisonnablement adéquates. Seules quelques OSC font l'objet d'un audit externe. La plupart des organisations n'ont pas les moyens de payer le coût des audits et ne sont donc pas conscientes des failles de leurs systèmes que les audits pourraient révéler.

ACTION SOCIALE : 5.1

L'action sociale des OSC du Soudan du Sud s'est quelque peu améliorée en 2016. Alors que les donateurs se sont tournés vers l'aide humanitaire en 2016, il y a eu moins de financements disponibles pour mener des activités de l'action sociale vigoureuses et soutenues des OSC, ce qui est essentiel pour régler les tensions

politiques à l'origine de la crise humanitaire. Néanmoins, certaines organisations de l'action sociale, telles que le CEPO, SSLS, le Programme de suivi et d'observation de l'engagement démocratique du Soudan du Sud (SSuDEMOP) et le Programme Eve Organisation pour le développement des femmes, ont pu poursuivre leur action sociale parce que le coût de certaines activités, comme la production de communiqués de presse et d'exposés de position, était relativement faible. Bon nombre d'organisations qui s'engagent traditionnellement dans l'action sociale et la prestation de services se sont davantage concentrées sur la prestation de services en 2016 en réponse à la demande des donateurs. Certaines organisations militantes se sont auto-censées après l'adoption de la loi de 2016 sur les ONG ou ont perdu du personnel pour des raisons de sécurité.



Les OSC du Soudan du Sud travaillent en étroite collaboration aux niveaux national et local avec les ministères gouvernementaux et les institutions indépendantes, telles que la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud. Des représentants gouvernementaux compétents assistent et participent aux réunions des OSC. A titre d'exemple, un représentant du Bureau de la sécurité communautaire et du contrôle des armes légères a assisté à une réunion organisée par les OSC pour discuter des difficultés que pose le

désarmement des civils. Les bureaux gouvernementaux accueillent favorablement la contribution des OSC aux projets de loi parlementaires, organisent avec elles des ateliers sur des sujets d'intérêt commun et invitent les représentants de la société civile à participer aux processus de planification. En 2016, des représentants d'OSC ont participé à des comités créés par l'Accord pour résoudre la crise au Soudan du Sud (ARCISS), y compris la Commission mixte de suivi et d'évaluation et le Conseil d'examen stratégique de la défense et de la sécurité.

Un effort important de la coalition en 2016 a consisté à faire campagne en faveur d'un embargo sur les armes contre le Soudan du Sud, qui a été promu par le Groupe de travail sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (SSRWG), le Groupe de travail sur la Justice Transitionnelle (TJWG) et le Groupe de travail sur la gouvernance des ressources. Au cours des négociations de paix, le SSRWG et plus d'une vingtaine d'autres OSC ont coparrainé des recommandations concernant le règlement américain relatif aux sanctions soudanaises, dont certaines figuraient dans l'accord de paix final. De même, TJWG a présenté des recommandations sur la justice transitionnelle, dont certaines parties ont été intégrées dans l'accord final. TJWG a également rédigé une réponse rapide du président Kiir et du vice-président Machar à l'éditrice de l'opération du 7 juin, dans le New York Times, appelant à la création d'une commission vérité et réconciliation. TJWG a défendu les dispositions de l'ARCISS relatives à un tribunal national international hybride. Le vice-président a par la suite nié avoir participé à l'opération Ed. Les coalitions à long terme s'engagent dans des problèmes en cours ou récurrents tels que la surveillance des élections (SUNDE et SSuDEMOP), la sécurité communautaire et la maîtrise des armements (SSANSA) et la réforme juridique et législative (SSLS). Tous les réseaux à long terme ont des organisations membres au niveau de l'État et des comtés. En mai 2016, SSANSA, SSuDEMOP et le SUNDE ont organisé conjointement des réunions avec d'autres OSC pour discuter du processus de paix et de la participation des OSC à la mise en œuvre de l'accord.

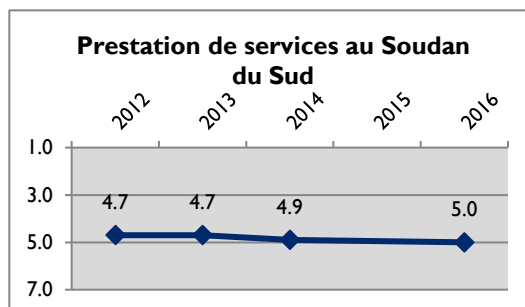
Au Soudan, les OSC ne se livrent pas régulièrement à des activités de lobbying et, en particulier, les petites organisations et les organisations étatiques ont besoin d'un renforcement de leurs moyens pour exercer des pressions efficaces. Mais ils commencent à comprendre le principe et en 2016, ils ont enregistré un certain succès. A titre d'exemple, en avril, les OSC sous l'égide de SSANSA ont commenté la Loi relative aux armes à feu de 2016 et ont fait pression avec succès sur le Comité parlementaire sur la Sécurité, la Défense et l'Ordre public pour qu'il intègre certaines révisions sur des questions telles que l'admissibilité et les conditions d'âge pour le port d'armes à feu.

Au cours de l'année, le Forum des ONG a sensibilisé la communauté des OSC à la loi relative aux ONG 2016 et à la CRR 2016. Un groupe de travail temporaire a été mis en place pour solliciter et consolider les observations des OSC sur les projets de loi, qui ont finalement été présentés au Parlement. Bien que les tentatives des OSC

pour corriger les projets de loi au cours des délibérations n'aient pas été couronnées de succès et que les lois, telles qu'elles ont été adoptées, comportent de graves lacunes, les OSC ont poursuivi leurs efforts de réforme. A titre d'exemple, les OSC ont pu inclure dans l'ARCISS une disposition appelant à la révision de la Loi 2016 sur les ONG.

PRESTATION DE SERVICES : 5.0

La capacité des OSC à fournir des services au Soudan du Sud s'est réduite en 2016. Suite à la reprise de la violence au Soudan du Sud en juillet 2016, les besoins humanitaires ont pris des proportions massives. Alors que le gouvernement se concentrait sur la guerre civile, il ne contribuait que très peu à fournir des services essentiels au public. Ainsi, les OSC du Soudan du Sud ont comblé un besoin important en fournissant des services pour aider à répondre aux besoins de base. Globalement, cependant, ils n'ont guère été en mesure de répondre à la demande de leurs services, même si les ressources humaines et le financement des donateurs pour l'aide humanitaire ont considérablement augmenté en 2016.



Le travail humanitaire des OSC en 2016 comprenait la distribution de vivres et de fournitures ménagères, des services vétérinaires pour améliorer la sécurité alimentaire, la construction et la réhabilitation d'espaces d'apprentissage temporaires pour les personnes déplacées, des services de santé d'urgence, et l'intégration et l'atténuation des conflits pour les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. A titre d'exemple, Nile Hope a fourni des services de santé d'urgence aux communautés difficilement accessibles, mal desservies et touchées par le conflit dans les États d'Unity et de Jonglei, et l'Action communautaire rurale pour la paix et le développement a contribué aux moyens d'existence en fournissant des services de santé animale et des équipements de pêche aux communautés vulnérables dans les États du Nil supérieur et occidental.

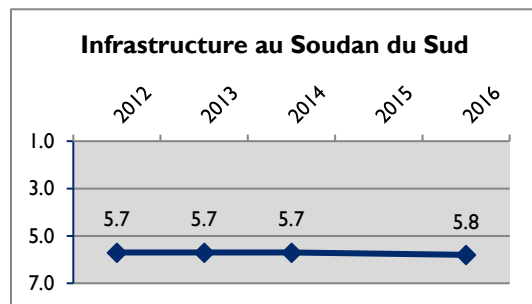
Les besoins des communautés du Soudan du Sud sont criants. Les OSC s'efforcent de servir les communautés d'une manière impartiale, mais le financement qu'elles reçoivent des donateurs est parfois réservé à des régions précises, ce qui limite la portée de leur action. Les OSC peuvent éprouver des difficultés à expliquer aux communautés vulnérables pourquoi elles ne sont pas bénéficiaires des services. A titre d'exemple, les OSC étaient conscientes de la faim dans le sud-est du pays, mais n'étaient pas en mesure de procéder aux interventions nécessaires en raison du caractère non prioritaire de la région. En conséquence, des citoyens du sud-est de l'Ouganda se sont enfuis dans des camps de réfugiés en Ouganda voisin pour échapper à la famine. Les OSC ne font pas les efforts nécessaires pour couvrir les coûts en imposant des frais en raison de la pauvreté généralisée dans le pays.

La relation entre les organismes fournisseurs de services et le gouvernement demeure relativement saine. Le gouvernement reconnaît le rôle important joué par les OSC dans la prestation des services et de l'aide humanitaire et fait souvent appel aux OSC pour obtenir de l'aide. Cependant, le gouvernement limite parfois l'accès des OSC aux régions contrôlées ou auparavant contrôlées par les forces de l'opposition, malgré les besoins criants des populations vivant dans ces régions.

INFRASTRUCTURE : 5.8

Globalement, l'infrastructure facilitant les opérations des OSC s'est détériorée en 2016. Plusieurs centres de ressources desservent les OSC, mais les OSC considèrent que leur nombre et la gamme de services offerts sont inadéquats et constatent que les centres plus anciens sont mal équipés.

En 2016, la seule OSC du Soudan du Sud qui a réattribué des fonds aux donateurs a été l'Institut pour la Promotion de la Société civile. Le financement de ce programme est fourni par l'UE, et ses subventions, qui se sont concentrées sur le renforcement des moyens d'action, sont principalement destinées à des organisations communautaires telles que l'Alliance terrestre de la société civile de l'Équateur occidental et Forum des droits de l'homme de Nzara.



Les OSC disposent de deux principaux moyens pour partager l'information : le Forum des ONG et le Forum de la société civile. Les serveurs de liste en ligne de ces forums servent de plates-formes pour le partage d'information, les débats, la répartition des publications et les annonces de possibilités de financement. Les réseaux thématiques, tels que SSuDEMOP, SUNDE, TJWG et SSANSA, échangent des informations avec leurs membres et organisent régulièrement des réunions pour discuter de questions pertinentes. Cependant, en raison du conflit, les OSC sont généralement polarisées et sujettes à

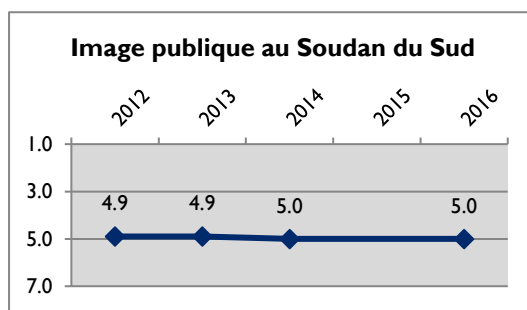
méfiance, surtout lorsque des rumeurs circulent selon lesquelles les réseaux d'OSC ont été infiltrés par des agents du SNRS ou que certains représentants d'OSC sont des informateurs gouvernementaux ou recueillent des renseignements pour des groupes d'opposition.

Si des fonds sont disponibles pour un programme particulier, les OSC se regroupent rapidement autour de ce financement et consacrent moins de travail à d'autres coalitions significatives. Les coalitions reposant sur les ressources financières tendent à susciter des conflits entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du financement, ce qui nuit à la constitution de coalitions d'OSC centrées sur des enjeux.

Le gouvernement et les OSC travaillent souvent en étroite collaboration. À titre d'exemple, les représentants du gouvernement assistent à des réunions conjointes sur des sujets d'intérêt commun, comme la criminalité et le contrôle des armes à feu, et font souvent des observations préliminaires et finales pendant les ateliers des OSC. Les relations entre les OSC et le secteur privé sont limitées et le potentiel de partenariats reste inexploité, en grande partie à cause de la détérioration constante de la situation économique du pays.

IMAGE PUBLIQUE : 5.0

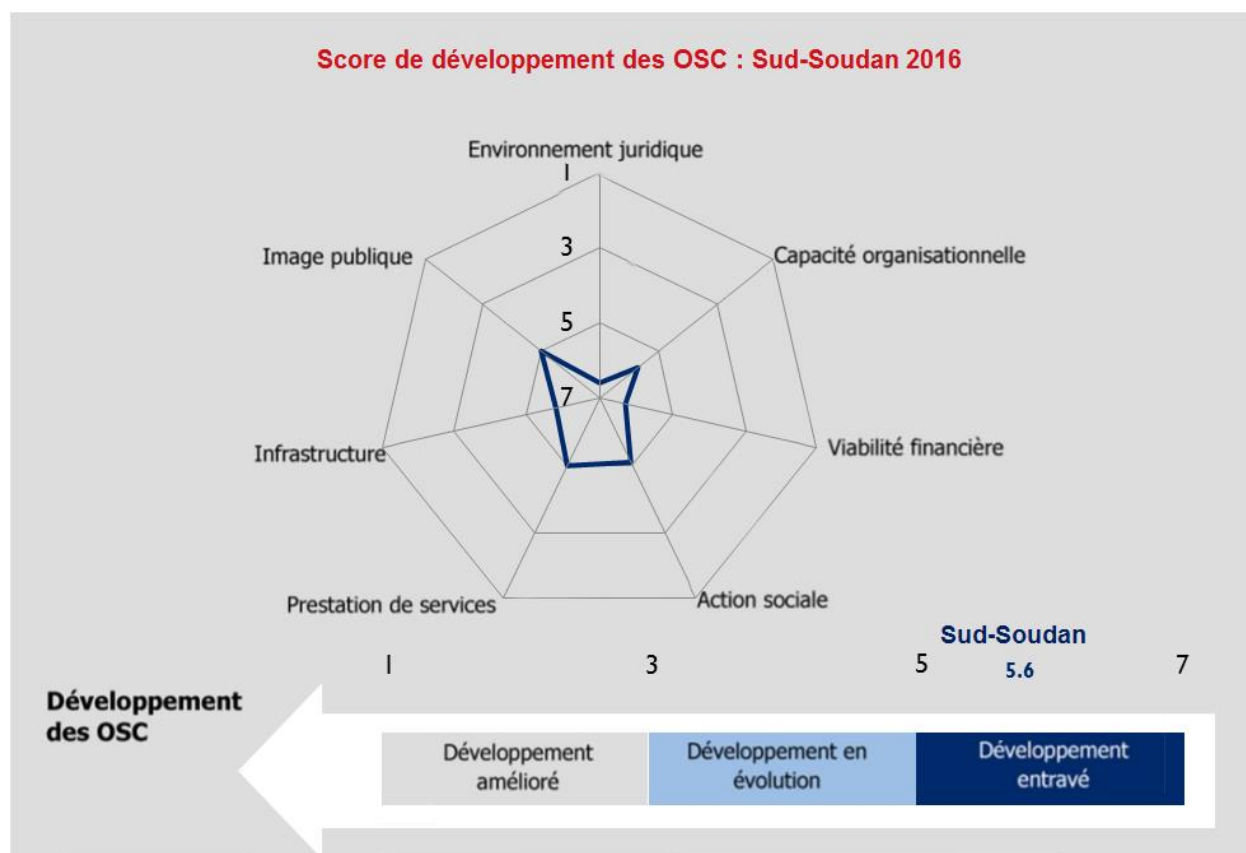
Les OSC du Soudan du Sud bénéficient généralement d'une couverture médiatique favorable. Les communiqués de presse des OSC sont publiés rapidement et leurs messages d'intérêt public sont diffusés à des prix réduits. Les journalistes s'adressent souvent aux OSC pour obtenir des informations sur les sujets d'actualité. Cependant, comme de nombreuses OSC travaillent maintenant dans divers domaines pour assurer leur survie, il est devenu difficile pour les médias d'établir avec certitude les domaines d'expertise des OSC.



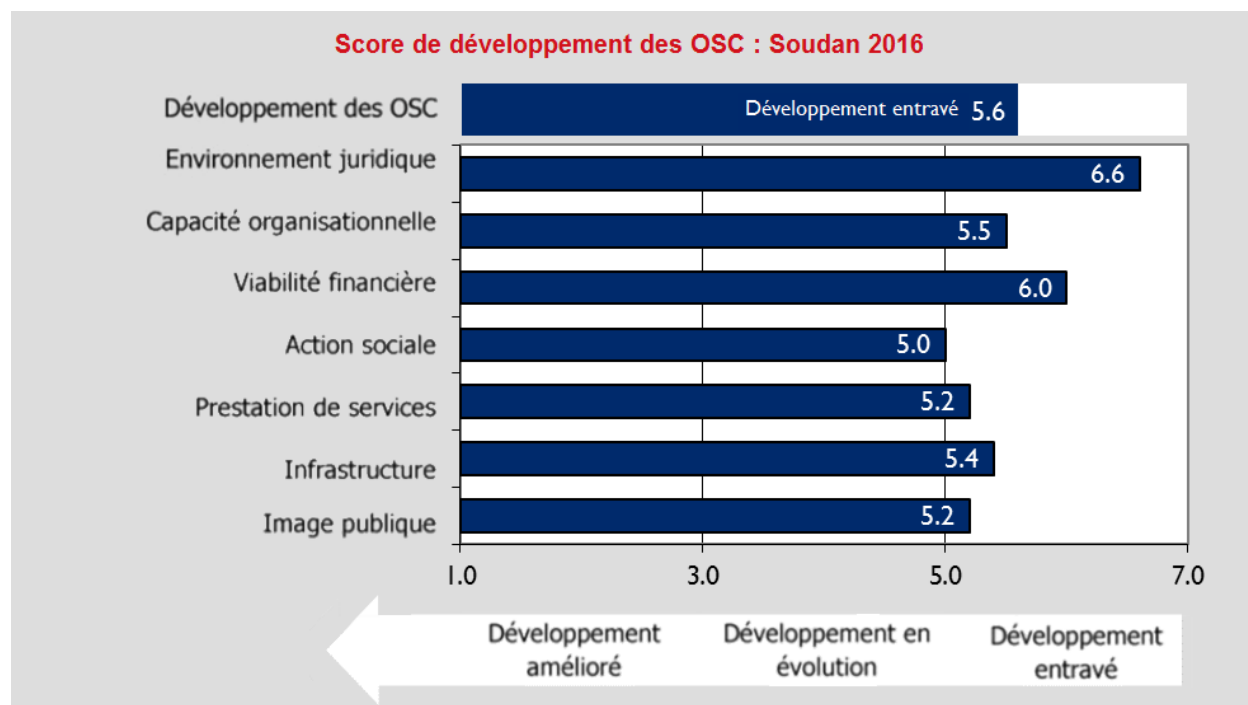
Les OSC font connaître leurs activités par le biais de conférences de presse, de marches publiques, de tee-shirts, de brochures, de panneaux d'affichage, de sites Web et de l'image de marque des articles distribués aux bénéficiaires. Cependant, de nombreuses OSC n'ont pas fait suffisamment de démarches pour sensibiliser les médias et, par conséquent, certains événements importants passent inaperçus du public. Cette constatation vaut en particulier pour les activités menées au niveau de l'État et des comtés, où la présence des médias est généralement limitée. Seules quelques OSC, par exemple le CEPO, disposent d'un personnel de communication qui travaille avec les journalistes.

Les opinions publiques sur les OSC sont partagées, en particulier au niveau de l'État et au niveau local. Les points de vue des communautés sur les OSC prestataires de services sont généralement favorables, bien que les bénéficiaires expriment parfois des soupçons quant au fait qu'ils reçoivent moins de services que les OSC bénéficiaires. Le public a tendance à avoir une opinion moins positive des groupes de revendication, principalement parce qu'il ne considère pas que leur travail se traduit par des avantages immédiats et tangibles. Certaines organisations, dont l'Organisation de développement des droits de la personne, TJWG, CEPO, SSLS et SSANA, ont réussi à surmonter ces difficultés grâce à un engagement soutenu avec les communautés et à des messages cohérents comportant des énoncés de position et des communiqués de presse. Les représentants du gouvernement ont également des opinions mitigées au sujet des OSC, les organismes de défense d'intérêts étant souvent perçus comme faisant la promotion d'un programme de changement de régime.

La grande majorité des OSC ne publient pas de rapports annuels.



SOUDAN



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 5.6

Faits relatifs aux pays

Capitale : Khartoum

Type de gouvernement :
République

Population :
37,345,935

PIB par habitant (PPP) : 4 400 \$

Indice de Développement Humain : 165

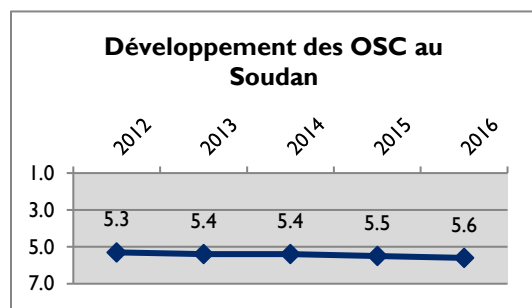
Le Soudan a connu d'importants bouleversements politiques et économiques en 2016. La poursuite du conflit armé au Darfour, au Sud Kordufan et dans le Nil Bleu a provoqué le déplacement de 82 000 personnes au cours des sept premiers mois de l'année, selon les Nations Unies (ONU). Pendant l'été l'Union africaine a essayé d'obtenir par médiation des négociations de paix entre les groupes d'opposition et le gouvernement. Bien que les parties participantes aient signé une «



feuille de route » procédurale pour ouvrir la voie à un règlement, elles n'ont pas réussi à s'entendre sur la cessation des hostilités et l'accès humanitaire aux zones de conflit. Les efforts visant à relancer les pourparlers de paix ont échoué et le gouvernement a suspendu indéfiniment les discussions avec les forces de l'opposition en novembre 2016.

Le Dialogue national, processus controversé entamé par le Président Omar al-Bashir en octobre 2015, s'est conclu en octobre 2016 par la signature du Document national. Parmi les principales dispositions figuraient la représentation de tous les participants au dialogue au sein du gouvernement et du parlement, l'élection directe de représentants du gouvernement à tous les niveaux, la formation d'un gouvernement de transition pleinement mandaté et l'élargissement des libertés garanti, entre autres, par un rôle plus limité pour les Services nationaux

de renseignement et de sécurité (SNRS). En l'absence de mesures de confiance, les groupes rebelles et les partis d'opposition ont boycotté le processus de dialogue, et certains participants au dialogue sont restés sceptiques quant à la volonté réelle du gouvernement de mettre en œuvre le Document national.



La suspension des relations diplomatiques entre le Soudan et l'Iran après avoir rejoint les opérations militaires dirigées par les Saoudiens au Yémen a été un autre événement important en 2016. En échange du soutien du Soudan, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont accordé une aide financière au Soudan et soutenu sa campagne de levée des sanctions économiques américaines. Les relations du Soudan avec l'Union européenne (UE) se sont considérablement améliorées en 2016. L'UE a fourni 100 millions d'euros (approximativement 105 millions de dollars) pour aider le

Soudan à traiter la migration d'un grand nombre de réfugiés par le pays de la Corne de l'Afrique.

Les hausses de prix annoncées par le gouvernement pour plusieurs biens de consommation - en particulier le carburant, l'électricité et les médicaments - ont déclenché des protestations de la part des OSC qui ont culminé avec un mouvement de désobéissance civile à grande échelle en novembre et décembre 2016. Le mouvement a été largement soutenu par les partis d'opposition, les groupes de jeunes, les principaux groupes rebelles et la diaspora soudanaise. Organisé en grande partie à travers les média sociaux, le mouvement consistait en un appel aux citoyens à s'asseoir chez eux, considéré comme préférable aux manifestations de rue, qui avait fait plus de 200 morts en septembre 2013. Le gouvernement a réagi à la campagne en arrêtant des centaines d'activistes et de chefs de parti et en confisquant des journaux indépendants.

Bien que la viabilité générale des OSC n'ait pas changé en 2016, l'environnement juridique et l'infrastructure des OSC se sont détériorés, principalement en raison du harcèlement parrainé par l'État, ce qui a réduit la marge de manœuvre de la société civile. De plus, la capacité organisationnelle des OSC a considérablement diminué en raison de l'impact d'une baisse pluriannuelle du financement. Malgré ces défis, la défense des OSC a donné des résultats impressionnants, et la prestation de services par les OSC a été vigoureuse en réponse à la crise humanitaire.

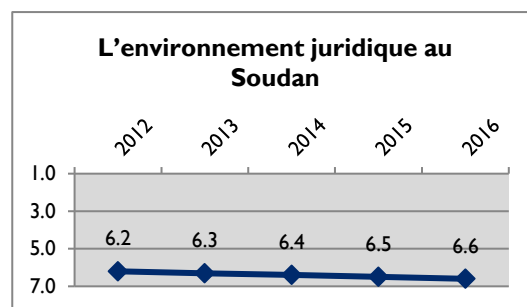
On ne dispose pas de chiffres exacts sur la taille du secteur des OSC en 2016, mais on suppose qu'il est resté à peu près identique à celui de l'année précédente, lorsque quinze mille organisations ont été enregistrées auprès de la Commission d'aide humanitaire (HAC). Cinq à six cents autres OSC sont probablement inscrites comme groupes culturels et établissements de formation. Le nombre d'organisations actives pourrait représenter moins de 10 pour cent de ce total.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.6

L'environnement juridique des OSC soudanaises s'est détérioré en 2016. Les OSC peuvent s'inscrire comme organismes bénévoles, groupes culturels, entreprises à but non lucratif ou centres de formation. La plupart des OSC s'inscrivent auprès du HAC en tant qu'organisations bénévoles, bien que certaines OSC choisissent d'autres formulaires pour éviter le processus d'inscription compliqué ou le rejet de leur demande par le HAC. La loi de 2006 sur les organisations bénévoles donne à HAC le pouvoir discrétionnaire de refuser l'enregistrement sans explication. Les modifications des statuts de HAC et les nouvelles procédures introduites en 2016 permettent aux autorités de suspendre les activités d'une OSC jusqu'au renouvellement de son enregistrement. Au cours de l'année, les activités de plusieurs OSC, dont l'Initiative soudanaise de développement (SUDIA) et l'Observateur soudanais des droits de l'homme (SHRM), ont été gelées pendant six mois ou plus après qu'elles eurent soumis les documents nécessaires. D'autre part, le Forum civique national (NCF) et l'Union des écrivains soudanais, dont les inscriptions avaient été annulées en janvier 2015 par le Greffier des groupes culturels, ont remporté des procès contre le Ministère de la culture, et leurs inscriptions

étaient en cours de réintégration à la fin de l'année 2016. Au cours de l'année, un nombre croissant de groupes de la société civile ont opéré sans enregistrement ou en tant que plateformes de média sociaux dans le but apparent d'éviter les restrictions gouvernementales et le harcèlement du NISS.

Un nouveau projet de loi, le projet de loi sur l'organisation du travail bénévole et des affaires humanitaires (2016), a été présenté au Parlement pour remplacer la loi de 2006 sur les organisations bénévoles. Un examen de la nouvelle loi par la Confédération des organisations de la société civile soudanaise (CSCSO) montre qu'elle répand tous les problèmes de la loi de 2006, notamment en matière de financement. Par exemple, la loi oblige les OSC à solliciter des fonds par le biais d'un document de projet approuvé par le HAC et leur interdit d'accepter des subventions ou des dons de sources internationales sans l'approbation préalable du HAC. Le projet de loi de 2016 confère au HAC des pouvoirs discrétionnaires illimités sur l'enregistrement et ajoute une interdiction de disposition des actifs par les OSC par le biais de dons, de ventes, d'échanges ou d'hypothèques sans autorisation préalable. Cette restriction, si elle est réalisée, portera un coup aux OSC plus petites, qui dépendent du don d'actifs utilisés comme les ordinateurs par les OSC plus grandes.



En 2016, les OSC nationales ont été tenues de signer des accords techniques avec le HAC pour chaque projet qu'elles comptaient mettre en œuvre et de travailler avec des partenaires identifiés par le HAC au niveau de l'état. Une loi anti-corruption adoptée en 2016 permet à la Commission anti-corruption d'enquêter sur le financement étranger des OSC. Bien qu'aucune organisation n'ait fait l'objet d'une enquête au cours de l'année, cette disposition pourrait permettre à la Commission de miner la crédibilité du leadership d'une organisation, même si aucune action en justice n'est justifiée.

Le HAC et le NISS peuvent arrêter les activités d'une OSC sans justification. Le traitement des OSC par le gouvernement est fondé sur sa perception des OSC comme étant pro-gouvernementales ou anti-gouvernementales. Les OSC pro-gouvernementales sont en grande partie des organisations à l'initiative ou avec le soutien du gouvernement (ONG) qui participent aux programmes gouvernementaux. Les OSC prestataires de services sont également moins soumises aux pressions du gouvernement. Les OSC perçues comme contre le gouvernement, ou les OSC indépendantes, sont sujettes à des restrictions, des obstacles et du harcèlement, en particulier si elles travaillent sur les droits de l'homme et la démocratisation. Par exemple, le NISS a fait une perquisition au bureau du Centre pour la formation et le développement humain (TRACKS) en février et mai 2016 et, au cours de cette descente, tous les membres du personnel et les invités présents ont été arrêtés. Sept personnes ont été libérées sous caution, et les accusations ont été abandonnées par la suite, mais deux militants de TRACKS étaient toujours en détention à la fin de l'année pour avoir publié de fausses informations. De même, le directeur de l'Organisation de développement rural d'El Zargaa a été arrêté et accusé d'avoir communiqué illégalement avec la Cour pénale internationale, qui est passible de la peine de mort. Le NISS a également confisqué à plusieurs reprises des journaux après leur publication - une attaque financière dévastatrice contre la presse, qui était généralement liée à la couverture de manifestations étudiantes, à la désobéissance civile et à la corruption.

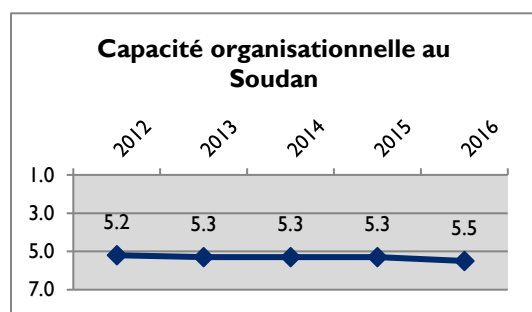
La loi accorde théoriquement aux OSC le droit de bénéficier d'exonérations fiscales et douanières, mais sur le plan pratique les OSC ne bénéficient pas de ces dispositions, en particulier si elles sont des organisations indépendantes. Cela s'explique notamment par de longues procédures administratives et des conditions d'approbation irréalisables, y compris l'obligation pour les OSC de présenter des demandes de dérogation au début de l'exercice financier.

La loi n'interdit pas spécifiquement les activités génératrices de revenus des OSC, mais le HAC a imposé une interdiction de telles activités dans ses statuts. Dans des cas très limités, certains frais de service sont autorisés

- par exemple, les services de santé et les projets d'approvisionnement en eau dans les zones rurales peuvent exiger des frais pour couvrir les coûts opérationnels après d'autres arrêts de l'aide.

En 2016, le nombre d'avocats travaillant avec les OSC a sensiblement augmenté, ce qui s'explique en grande partie par une augmentation du nombre de violations des droits de l'homme et d'affaires judiciaires contre des défenseurs des droits de l'homme et d'autres OSC. Bien que la plupart des experts juridiques travaillant avec les OSC se trouvent à Khartoum, les avocats ont commencé à travailler dans de petites villes, comme Port Soudan, AlFashir, Medani et Gedarif. La plupart des services de représentation juridique offerts aux OSC sont volontaires et gratuits.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5.5



La capacité organisationnelle des OSC soudanaises s'est détériorée en 2016, principalement en raison de l'impact d'une baisse pluriannuelle du financement (discutée plus en détail à la section Viabilité financière).

Les OSC prestataires de services dans les zones rurales sont soutenues par les communautés bénéficiaires. Par exemple, les électeurs protègent les OSC en servant de protection contre les obstacles au travail ou le harcèlement par les autorités. Les OSC des centres urbains n'ont pas réussi, dans une large

mesure, à bâtir des circonscriptions fortes et dépendent fortement du soutien de leurs membres et de leurs intellectuels. Toutefois, certaines initiatives de groupes non enregistrés, comme la Shari Alhawadith et le Nafir, bénéficient d'un large soutien de la part des groupes car leur travail dans des domaines tels que la santé et les services d'urgence est perçu comme nécessaire et utile. Outre les syndicats officiels, les organisations professionnelles de médecins, de pharmaciens, d'enseignants et d'autres groupes sont largement soutenues par le public. Par exemple, en novembre 2016, les pharmaciens ont cessé de travailler pour protester contre la hausse des prix des médicaments et leur désobéissance a réussi à obtenir l'appui du public.

La plupart des grandes OSC ont des plans stratégiques écrits mais ne les mettent pas en œuvre, principalement parce que leur financement de sources étrangères a fortement diminué, que leur travail est basé sur des projets et qu'elles se préoccupent davantage de la survie à court terme que de l'atteinte d'objectifs à long terme. Les activités des groupes de protestation nouvellement formés sont plus réactives que stratégiques.

La plupart des OSC enregistrées disposent de structures de gestion interne solides et d'un niveau raisonnable de transparence. Toutefois, la baisse récente du financement et la détérioration des conditions économiques ont miné la saine gestion de certaines OSC, telles que SUDIA, NCF et SHRM. La plupart des membres, y compris les membres du conseil d'administration, sont de moins en moins impliqués dans le travail des OSC, et seuls les membres du personnel rémunéré à temps plein sont activement engagés. Les structures de gestion et les systèmes de responsabilisation sont moins clairs dans les organisations non enregistrées, qui sont généralement contrôlées par leurs fondateurs.

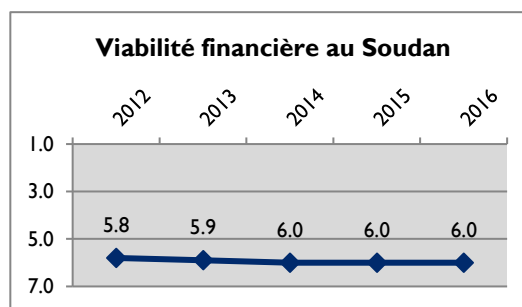
Les grandes OSC professionnelles capables d'accéder aux ressources ont généralement un personnel permanent de base. Les OSC moins stables et moins professionnelles nomment habituellement du personnel pour la durée des projets, tandis que les petites OSC dépendent entièrement des bénévoles. Les OSC dotées d'un personnel à temps plein sont en baisse depuis 2011 en raison de la baisse du financement et des annulations d'inscriptions ou des réenregistrements retardés. Les politiques en matière de ressources humaines sont généralement faibles ou inexistantes. Le recours à la technologie de l'information et aux conseils juridiques est fondé sur les besoins et n'est abordable que pour un nombre limité d'OSC.

La plupart des OSC utilisent des ordinateurs et ont accès à Internet et aux médias sociaux. Toutefois, la mise à jour de l'équipement et des programmes est entravée par les pénuries de financement et la réticence des donateurs à soutenir le développement institutionnel. La circulation de l'information au sein des organisations est souvent entravée par une capacité technique limitée. Les membres plus âgés du conseil d'administration connaissent moins bien les nouvelles applications des médias sociaux, alors que les groupes de jeunes n'ont pas l'équipement nécessaire.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 6.0

Le financement des OSC a continué d'être limité en 2016. La plupart des OSC sont fortement tributaires du financement des donateurs et, en 2016, le soutien financier des donateurs occidentaux a diminué pour la troisième année consécutive. Selon le ministère de la Coopération internationale, l'aide humanitaire au Soudan est passée de 164,4 millions de dollars en 2011 à 48,4 millions de dollars en 2016. Cette diminution peut être attribuée en grande partie à la réorientation des fonds vers d'autres pays ainsi qu'aux sanctions américaines.

Le financement des États du Golfe pour des projets au Darfour est réservé exclusivement aux ONGG. Aucune OSC indépendante ne dispose d'un financement de base à long terme de la part des donateurs ; au contraire, elles dépendent principalement d'un financement annuel basé sur des projets. Exceptionnellement, le Croissant-Rouge soudanais bénéficie de l'appui du Comité international de la Croix-Rouge et des partenaires de toutes les organisations d'urgence et de secours.

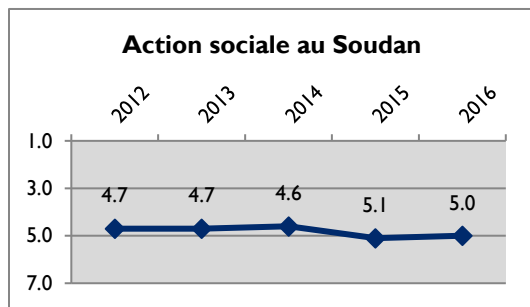


Très peu d'OSC ont accès ou recherchent d'autres sources de financement. Le soutien local aux OSC indépendantes est pratiquement inexistant. Le gouvernement accorde un soutien financier généreux à ses organisations affiliées, ou ONGG. Par exemple, des ONGG comme AlShaheed et AlZubeir Charity Organization reçoivent un soutien direct du gouvernement ou ont leurs propres investissements, comme c'est le cas de Sanad, qui est dirigé par l'épouse du président. Mais le gouvernement apporte rarement un soutien au niveau local, même s'il est obligé de le faire en vertu d'accords avec l'ONU ou les OSC internationales. Ce manque de soutien a été l'un des principaux facteurs qui ont empêché les OSC de soutenir la plupart des projets locaux. Le secteur privé hésite à soutenir les OSC par crainte de contrarier le gouvernement. Cependant, le public, y compris les entreprises et les pauvres, sont souvent prêts à faire des dons pour des causes d'urgence. En 2016, des groupes non enregistrés tels que Shari AlHawadith, Sadagat et Nafir ont réussi à collecter une grande quantité de fonds auprès du public en relativement peu de temps, principalement en réponse à des crises spécifiques et à des situations d'urgence, telles que les inondations.

Des restrictions juridiques et un espace opérationnel limité empêchent les OSC de générer des revenus. Les cotisations sont symboliques et insignifiantes. Les autorités gouvernementales s'opposent généralement à ce que les services soient facturés dans un contexte dominé par une mentalité de secours, en particulier dans les zones rurales et les quartiers pauvres.

La loi oblige les OSC à soumettre des comptes vérifiés à l'autorité d'enregistrement à la fin de chaque année. La plupart des OSC enregistrées ont mis en place certaines procédures financières, mais celles-ci ne constituent généralement pas des systèmes de gestion financière à part entière, car le comptable est généralement aussi le contrôleur financier et parfois l'agent des achats. Les administrateurs exécutifs ou les membres du conseil d'administration des OSC supervisent habituellement les questions financières. Les organismes communautaires (CBO) et non enregistrés n'ont généralement pas de systèmes de gestion financière, mais plutôt une approche de collecte et de distribution directe.

ACTION SOCIALE : 5.0



2016 a été l'année la plus fructueuse de l'histoire récente pour la sensibilisation des OSC. Non seulement des résultats impressionnants ont été obtenus mais des nouveaux groupes comme la Jeunesse pour le Changement, le Mouvement 27 novembre, Iseina et le Groupe Alisian, sont apparus et des groupes de diaspora soudanais aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans les États du Golfe et l'Afrique du Sud ont été plus engagés. Un nombre croissant d'OSC et de groupes de médias sociaux non enregistrés étaient actifs, apparemment dans le but d'éviter les restrictions officielles du gouvernement et le

harcèlement des SSNA. L'impact de groupes tels que Shari al Hawadith, Femmes Avocates sans frontières, Non à l'assujettissement des femmes et Éducation illimitée a clairement été ressenti sur le terrain, en particulier lors des situations d'urgence, comme les arrestations massives d'étudiants et de militantes lors du mouvement de désobéissance civile et les raids contre les femmes travaillant dans le secteur informel. Nombre de leurs réalisations ont été rendues possibles grâce à l'utilisation efficace des médias sociaux. Cela a été particulièrement important lors du mouvement de désobéissance civile en novembre et décembre, qui a abouti à l'annulation de la hausse du prix des médicaments. Parmi les autres efforts couronnés de succès en 2016, on peut citer les campagnes contre la démolition des bidonvilles et les raids de la police contre les travailleurs du secteur informel, l'appui à l'eau potable et à l'électricité, et la campagne d'Éducation illimitée pour la gratuité de l'éducation, qui a permis d'annuler les frais de scolarité pour l'éducation de base. Les grèves sélectives menées par des médecins en dehors du syndicat officiel ont permis d'améliorer l'équipement, les services et les conditions de travail dans le secteur de la santé, tandis que les piquets de grève de femmes dans les rues pour protester contre les coupures d'eau dans les zones résidentielles ont incité les autorités à réagir rapidement.

Plusieurs ONGG ont mené des campagnes contre les sanctions américaines en coopération avec le Conseil consultatif soudanais des droits de l'homme et les milieux d'affaires soudanais. Les OSC indépendantes sont généralement exclues des réunions du gouvernement avec les organisations internationales, les donateurs et les représentants des droits de l'homme, comme le rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Les dirigeants de la société civile soudanaise ont également été empêchés par le NISS de se rendre à la réunion de haut niveau sur les droits de l'homme à Genève en mars 2016 et à l'examen de l'EPU en mai.

Le seul effort réussi de lobbying mené par des OSC indépendantes en 2016 a porté sur la criminalisation des mutilations génitales féminines, qui a été incluse dans l'article 13 de la loi sur la protection de l'enfance, qui devrait être adoptée par le Parlement en 2017.

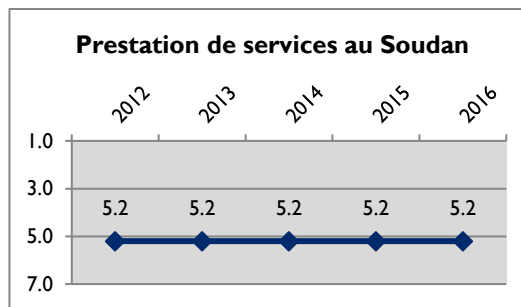
L'intérêt pour la réforme des lois touchant le secteur des OSC est faible, car la plupart des OSC indépendantes sont dévorées par les attaques des autorités, dont la plupart se déroulent en dehors du cadre juridique. Le manque de connaissances juridiques est un handicap pour les petites organisations, les organisations nouvellement établies et les organisations rurales. En 2016, le CSCSO a mené une étude de la loi sur les ONG et a élaboré des alternatives pour des articles qu'il considère comme contraires à la constitution ou restreignant les libertés des OSC. Le CSCSO a l'intention de soumettre le rapport aux autorités et d'ouvrir un débat sur la loi en 2017.

PRESTATION DE SERVICES : 5.2

Les programmes et activités de services mis en œuvre par les OSC sont diversifiés et répondent à des besoins essentiels dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'eau et l'environnement. Les services humanitaires dans les zones de conflit, les zones rurales et les zones urbaines accueillant des personnes déplacées constituent l'essentiel des activités, car ils sont au centre de la plupart des soutiens disponibles. De nombreux services

fournis par les OSC sont de nature saisonnière ou déterminés par la disponibilité des fonds et les priorités des donateurs. La plupart des ONGG travaillent dans les prestations de services.

Les OSC internationales sont tenues de s'associer à des OSC nationales, qui mettent en œuvre des projets mais ne participent pas à leur conception. Cette exigence a été utilisée à mauvais escient pour habilitier les organisations qui sont politiquement affiliées au gouvernement ou ethniquement ou personnellement affiliées à des représentants du gouvernement. L'HAC a exigé arbitrairement que les OSC signent des accords techniques avec les ministères d'exécution pour les projets dont le budget est supérieur à 250 000 SDG (environ 39 000 \$), ce qui entraîne souvent des retards dans la mise en œuvre.



Les OSC impliquées dans les prestations de services font face à un certain nombre de défis. La diminution des ressources limite le volume de services qu'ils peuvent offrir, mais en même temps le besoin de leurs services augmente, parce que l'État a retiré son soutien à la plupart des services, bien que le conflit et le déplacement se poursuivent. Le gouvernement n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris dans les ententes techniques conclues avec les organismes de mise en œuvre pour couvrir les frais de transport et d'hébergement des organismes locaux, qui doivent payer ces frais eux-mêmes. Les responsables gouvernementaux ont souvent une compréhension différente de celle des OSC des interventions et des priorités nécessaires, en particulier dans les zones rurales. Dans la plupart des cas, les autorités locales préfèrent les interventions physiques - par exemple, la construction d'écoles - à des interventions moins tangibles telles que l'amélioration de la qualité de l'éducation, pour lesquelles elles peuvent ne pas fournir les sièges, les livres et le personnel nécessaires. Il y a aussi un manque généralisé de plans de développement dans lesquels le travail des OSC peut s'insérer, ce qui peut entraîner le doublement des activités, un gaspillage de ressources dans des projets présentant des dysfonctionnements ou une perte de confiance dans le travail des OSC.

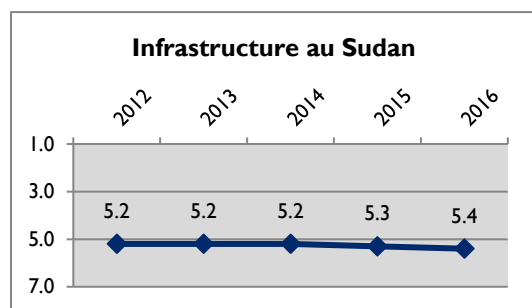
À l'exception des groupes desservant les personnes handicapées, les syndicats et les organisations communautaires, la plupart des OSC fournissent des services aux non-membres. Quelques OSC, telles que NCF, Salmah et le Centre de Khartoum, produisaient des publications et des rapports techniques et les diffusaient dans des cercles restreints, mais le gouvernement a révoqué leur enregistrement. D'autres organisations sont découragées de diffuser des informations faute d'un environnement favorable. Certaines OSC, en particulier celles situées à l'étranger, utilisent les médias sociaux et les magazines électroniques pour publier des documents utiles, y compris des articles sur des sujets tabous à l'intérieur du pays. Les organisations poursuivant ce type d'activité comprennent AlTaghyeer, Sudanile, AlTareeg et Sudaneseonline.

Bien que la loi soit muette sur le recouvrement des coûts, les directives de la CAH ont incité de nombreuses OSC à percevoir le recouvrement des coûts comme une source de revenus, ce qui est interdit, et par conséquent à l'éviter. La crainte des autorités ou la faiblesse des capacités techniques peuvent également empêcher les OSC de recouvrer les coûts. Quelques OSC dans les zones rurales facturent des frais d'utilisation pour l'eau et les services de santé, qui sont appliqués à l'entretien et à la gestion des projets.

L'attitude du gouvernement central envers le travail des OSC indépendantes est rarement constructive. En 2015, le HAC a publié une directive rendant obligatoire la coopération des OSC avec les ministères de tutelle. Les OSC considèrent la directive principalement comme un mandat de présence de sécurité, en particulier dans les zones situées en dehors de Khartoum. Les autorités locales, en revanche, apprécient grandement le travail des OSC prestataires de services, et la coopération OSC-gouvernement local est forte dans les États pauvres et les zones rurales, en particulier dans la mesure où elle répond aux besoins en matière d'eau potable, d'éducation et de santé. Toutefois, cette coopération peut être gênée par le manque de contrôle sur l'utilisation des fonds, ce qui pose des problèmes pour les OSC responsables devant les donateurs ; par des problèmes d'appropriation,

car les autorités locales réclament souvent des crédits pour le travail des OSC ; et par la pression exercée sur les OSC pour qu'elles paient le personnel gouvernemental en dehors du budget, ce qui peut créer des problèmes avec les donateurs. Dans certains cas, les OSC, y compris les OSC internationales, portent également une part de responsabilité, car elles ne se rendent pas sur le terrain avant la mise en œuvre pour évaluer et sélectionner leurs partenaires.

INFRASTRUCTURE : 5.4



En 2016, l'infrastructure des OSC s'est détériorée à mesure que l'espace pour la société civile continuait de se réduire. La plupart des organisations travaillent dans le domaine de l'aide humanitaire, et comme la plupart des fonds sont alloués à ce domaine, seules quelques OSC telles que SUDIA sont en mesure d'apporter un soutien comme la formation, les publications et l'information à d'autres OSC et organisations communautaires. Entre 2015 et 2016, une soixantaine d'OSC ont bénéficié d'une formation en développement organisationnel dispensée par Counterpart International.

D'autres salariés d'OSC ont participé au leadership financé par l'UE de la Corne de l'Afrique et le Programme Apprendre pour Agir (HOLLA). Les effets de cette formation ne sont pas encore visibles.

A l'exception de la Fondation Hajjar, il n'existe pas d'organisations locales de subventionnement au Soudan. Certaines entreprises octroient des subventions dans le cadre de programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE), dont la plupart sont destinées à des activités telles que les sports et la musique qui peuvent promouvoir l'entreprise et ses produits.

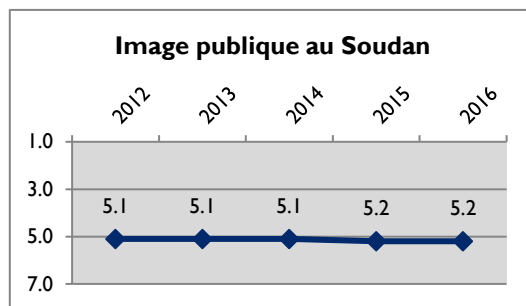
Plusieurs coalitions d'OSC ont été formées au cours des dernières années, principalement pour protéger l'existence et la réputation des OSC. Cependant, l'efficacité de ces coalitions peut être limitée par le caractère saisonnier, événementiel ou simplement réactifs aux activités gouvernementales. En outre, les membres se disputent souvent la réduction du financement des donateurs ou leur travail peut être excessivement politisé, ce qui accroît la pression gouvernementale. La coalition la plus remarquable en 2016 a été l'initiative Al Mubadara, qui comprend un grand nombre d'OSC. De nouveaux groupes de femmes et de jeunes continuent à voir le jour. Plusieurs organisations ont produit des rapports de suivi dans leurs domaines de spécialisation. Par exemple, le CSCSO a produit la Veille de la société civile, JHR et S.J. Net a produit la Veille sur la liberté de la presse, le NIDAA a produit un rapport annuel sur l'aide au développement et le NCF a publié un rapport sur les droits sociaux et économiques dans le Surveillance sociale arabe, publié par le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement (ANND).

Des formateurs et des établissements de formation de haut niveau sont disponibles à Khartoum, mais la plupart des organisations emploient des formateurs moins qualifiés pour économiser de l'argent. Les formations peuvent être mal organisées ou manquer de clarté dans leurs objectifs et publics cibles. Un grand nombre d'OSC semblent percevoir la formation comme une activité de routine plutôt que comme une valeur ajoutée pour les organisations. La formation à court terme à l'étranger s'est avérée inefficace, car la plupart des participants utilisent de telles occasions pour poursuivre leurs intérêts personnels.

La collaboration avec le gouvernement est plus efficace au niveau local. Au niveau national, les interactions des OSC indépendantes avec le gouvernement consistent principalement à obtenir les approbations et les instructions nécessaires. L'engagement du secteur privé avec les OSC se limite à quelques subventions du CSR. Les média ne sont pas libres de collaborer avec les OSC, ce qui contrarierait les autorités. Cependant, des groupes de journalistes indépendants collaborent avec les OSC pour surveiller l'espace civique et médiatique.

IMAGE PUBLIQUE : 5.2

En 2016, le gouvernement poursuit systématiquement ses efforts pour ternir l'image des OSC. Presque toutes les stations de télévision et de radio au Soudan sont directement ou indirectement sous contrôle gouvernemental. Ceux qui ne craignent pas de s'opposer au régime et sont soumis à la censure. Néanmoins, les quelques journaux indépendants qui existent au Soudan offrent une couverture favorable des activités des OSC et laissent la place aux contributions des OSC. Les journaux pro-régimes ont tendance à dépendre les OSC de façon négative ou simplement à les ignorer.



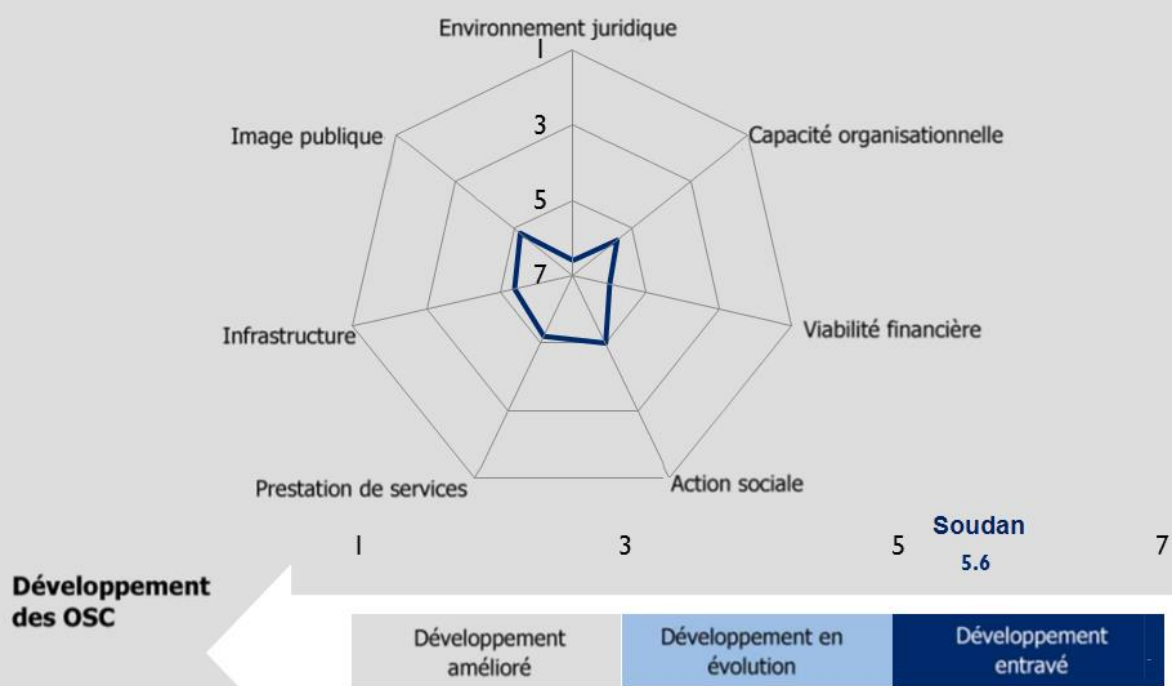
En milieu rural et en périphérie urbaine, la perception du public à l'égard des OSC est très positive, car les OSC fournissent aux communautés les services dont elles ont besoin et soutiennent le droit à une vie décente. Dans les zones urbaines, les perceptions positives des OSC se limitent principalement aux intellectuels. Le grand public est mal informé du rôle des OSC dans l'élaboration des politiques et est influencé par les attitudes négatives ou indifférentes envers les OSC dans les médias contrôlés par le gouvernement. Cependant, en 2016, l'exercice de désobéissance civile a bénéficié d'un large soutien du public, ce qui suggère que la sensibilisation et l'appréciation du public envers les OSC pourraient augmenter.

Les perceptions du secteur des affaires à l'égard des OSC sont influencées par sa tendance à éviter de contrarier le gouvernement. Le gouvernement semble reconnaître l'influence du secteur des OSC, mais cette perception mène à l'hostilité contre les OSC, comme le montre l'énorme effort du gouvernement pour former et financer des ONGG et surveiller de près les activités d'autres OSC. Le gouvernement utilise sa forte influence dans les médias pour ternir l'image des OSC indépendantes et renforcer celle de ses organisations affiliées.

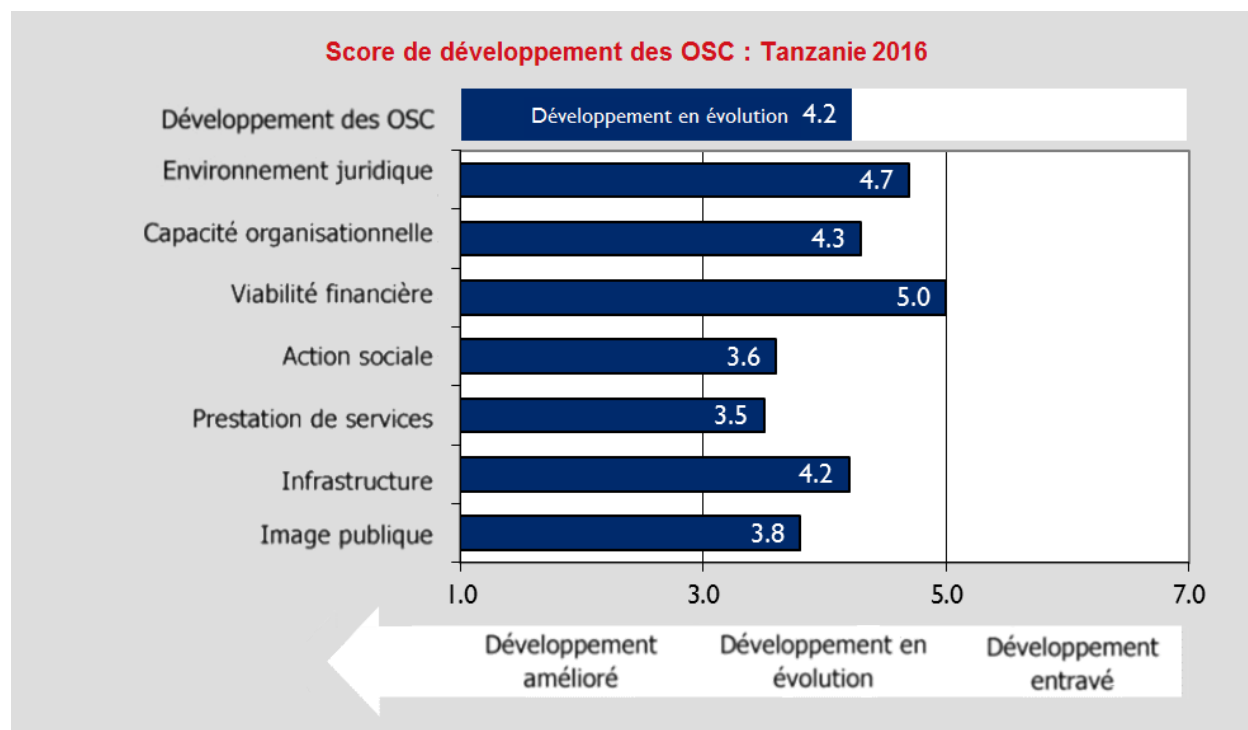
Les OSC indépendantes s'abstiennent généralement de toute exposition médiatique par crainte d'attirer l'attention des autorités. L'information est diffusée dans des cercles proches, d'autant plus que le NISS a justifié sa décision de fermer le Centre de ressources pour les femmes de Salmmah en 2015 par référence à son bulletin d'information sur la condition féminine. En 2016, les OSC ont eu davantage recours aux médias électroniques et sociaux pour communiquer entre elles, avec le public et avec leurs partenaires à l'étranger. La connaissance de la valeur des communications se développe rapidement, mais peu d'organisations ont des sites Web et, si c'est le cas, les mettent rarement à jour.

Conformément à la loi, chaque OSC prépare un rapport financier annuel vérifié et un compte rendu narratif à soumettre aux autorités. Plusieurs tentatives ont été faites dans le passé pour élaborer un code de déontologie à l'intention des OSC, mais ces tentatives ont échoué pour diverses raisons. Aucune tentative d'élaboration d'un code de conduite n'a été faite en 2016.

Score de développement des OSC : Soudan 2016



TANZANIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.2

Faits relatifs aux pays

Capitale : Dodoma

Type de gouvernement :
République

Population :
51,045,882

PIB par habitant (PPP) : 2 900 \$

Indice de Développement Humain : 151

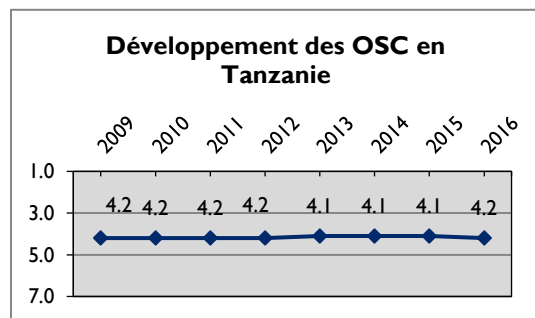
En 2016, le gouvernement tanzanien a pris une décision en 1973 de transférer le siège du gouvernement à Dodoma, une ville située à environ six cents kilomètres de Dar es Salaam. Le Premier ministre a publié un calendrier de relocalisation progressive des bureaux au cours des quatre prochaines années. Sur le plan économique, la nouvelle a suscité une réaction optimiste de la part des investisseurs et, dans l'ensemble, le public a également reçu la nouvelle positivement, bien que les habitants de Dodoma aient



exprimé des inquiétudes quant à la demande accrue en matière de logements, d'éducation, d'eau et d'autres services. Cette réorientation risque de grever les budgets des OSC basées à Dar es Salaam, car bon nombre d'entre elles ont beaucoup investi dans des locaux permanents à Dar es Salaam et pourraient maintenant devoir dépenser des fonds supplémentaires pour les déplacements, les communications et les locaux à usage de bureaux à Dodoma.

Le 20 mars 2016, des élections générales ont eu lieu à Zanzibar, une ville semi-autonome, pour la deuxième fois en six mois. Dans une décision controversée, la Commission électorale de Zanzibar (ZEC) a annulé les résultats d'élections tendues et contestées en octobre 2015, affirmant que le nombre de personnes votant était supérieur au nombre d'électeurs inscrits. La plupart des observateurs électoraux ont jugé que les premières élections

avaient été libres et équitables. Bien que de nombreuses OSC aient participé de diverses manières aux premières élections, la plupart des organisations n'ont pas participé à l'observation des élections de suivi, estimant que cela pouvait être interprété comme un signe d'approbation de leur légitimité. Le président sortant Ali Mohamed Shein a été réélu.



Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour limiter les libertés d'expression et de réunion en 2016 dans le but déclaré de maintenir la sécurité nationale. Les contraintes visaient surtout les groupes pro-opposition. Alors que la loi de 2015 sur les cybercrimes était entrée en vigueur, plus de 120 personnes ont été accusées de sédition après avoir exprimé des opinions sur la présidence et d'autres questions de gouvernance qui mécontentaient les fonctionnaires de l'État. Par exemple, en décembre, le propriétaire d'une plateforme de média sociaux a été accusé d'entrave à une enquête en

violation de l'article 22 (2) de la loi sur la cybercriminalité. Le Parlement a adopté plusieurs lois sur les médias, notamment la loi n° 6 de 2016 sur l'accès à l'information et la loi n° 12 de 2016 sur les services des médias, qui visent toutes deux à promouvoir le professionnalisme dans l'industrie des médias en instaurant un cadre réglementaire, un conseil des médias indépendant et un comité d'accréditation des journalistes. Cependant, de nombreux intervenants, y compris les OSC, se sont vigoureusement opposés aux nouvelles lois, soutenant que leur nom ne reflète pas leur véritable nature et qu'ils réduisent en réalité les libertés d'expression et d'information. La liberté d'expression a été encore plus étouffée lorsque le gouvernement a cessé de diffuser en direct les débats parlementaires pour éviter l'examen public. Le gouvernement a interdit deux journaux, Mawio et Mseto, ainsi que deux stations de radio privées, Radio Five et Magic FM, pour avoir publié ce qu'un fonctionnaire de l'État a qualifié de matériel « séditionnel », tel qu'une déclaration selon laquelle le candidat de l'opposition avait remporté l'élection présidentielle à Zanzibar et des allégations selon lesquelles le président de la Tanzanie, John Magufuli, était impliqué dans des activités de corruption pendant les élections. Au cours de l'année, aucune mesure n'a été prise à l'égard d'un projet de constitution très controversé et centré sur les citoyens, qui est en suspens depuis plusieurs années. Le Président Magufuli a annoncé que la nouvelle constitution ne figurait pas à son ordre du jour.

Sur le plan économique, le gouvernement a réalisé ce qui était généralement considéré comme un grand pas vers l'introduction de réformes structurelles en 2016. L'augmentation de la consommation publique, conjuguée à la croissance des secteurs de la construction, des communications, des services financiers et de l'exploitation minière, a contribué à maintenir une forte croissance du PIB à 7 pour cent. Le tourisme est demeuré la principale source de devises étrangères, mais l'agriculture, le principal pilier économique d'environ 70 pour cent des ménages, a affiché une croissance plus lente. Les Tanzaniens ont ressenti un resserrement économique, l'inflation ayant atteint 6,5 pour cent et le shilling tanzanien s'est déprécié.

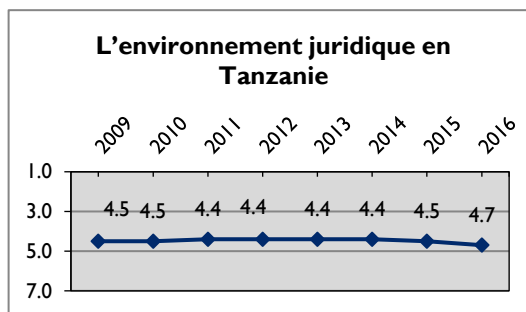
Le développement des OSC a diminué en Tanzanie en 2016. L'évolution rapide du climat politique a miné l'environnement juridique et les efforts de l'action sociale des OSC, et de nombreuses organisations sont passées de programmes provocateurs à des approches plus timides et non conflictuelles. Dans le même temps, la baisse du financement accordé par les partenaires de développement tanzaniens a contribué à la détérioration continue des services fournis par les OSC. Malgré ces difficultés, la capacité organisationnelle et l'infrastructure des OSC sont restées les mêmes que les années précédentes et leur image publique s'est améliorée.

En 2016, 570 nouvelles OSC ont été enregistrées, ce qui porte le nombre total d'organisations enregistrées en Tanzanie à 22 525. La plupart des OSC sont basées dans les zones urbaines et mettent en œuvre des projets et des programmes dans les zones rurales.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.7

L'environnement juridique des OSC en Tanzanie s'est considérablement détérioré en 2016 avec la mise en œuvre de nouvelles lois répressives et l'augmentation du harcèlement des OSC par l'État.

Le processus d'enregistrement n'a pas changé au cours de l'exercice. Les Sociétés à responsabilité limitée par garantie continuent de s'enregistrer auprès de Société d'enregistrement et d'immatriculation des entreprises (BRELA) ; les fiducies s'enregistrent auprès de la Société d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle (RITA) ; et d'autres types d'organisations s'enregistrent auprès des ministères et organismes gouvernementaux compétents. En 2016, le ministère du Développement communautaire, de l'Egalité des sexes et de l'Enfance, qui hébergeait le Bureau du greffier des organisations non gouvernementales (ONG), a fusionné avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales pour former le nouveau Ministère de la Santé, du Développement communautaire, de l'Egalité des sexes, des Personnes âgées et de l'Enfance. À Zanzibar, l'enregistrement des OSC a été transféré au Ministère du Commerce, ce qui a retardé l'enregistrement de certaines organisations. La loi sur les ONG exige que les OSC présentent des rapports narratifs et financiers annuels et, en 2016, une centaine d'organisations ont été radiées de l'enregistrement parce qu'elles ne respectaient pas cette exigence.



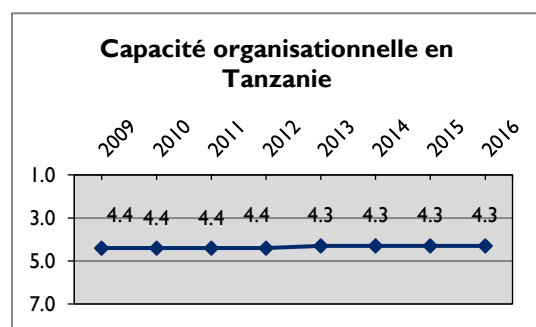
Outre la loi sur l'accès à l'information et la loi sur les services de médias, le Parlement a adopté au cours des deux dernières années plusieurs nouvelles lois qui menacent les libertés fondamentales et réduisent la portée des activités des OSC. La loi sur la protection des dénonciateurs et des témoins, la loi nationale sur les statistiques et la loi sur la cybercriminalité ont été adoptées par le Parlement en 2015 en vertu de certificats d'urgence, ce qui a limité la période pendant laquelle le public et les parlementaires pouvaient formuler des commentaires sur les projets de loi. De nombreuses OSC estiment que la loi sur la cybercriminalité limite la liberté d'expression et l'accès à l'information en permettant de punir les destinataires de renseignements même s'ils n'ont pas demandé ces renseignements. Les OSC considèrent également que la loi sur la statistique porte atteinte à la liberté d'expression en obligeant les chercheurs à permettre au gouvernement d'examiner toute information qu'ils prévoient rendre publique. Parallèlement à ces nouvelles lois, le harcèlement des OSC a augmenté en 2016. Par exemple, plusieurs personnes ont été arbitrairement arrêtées et emprisonnées pour avoir critiqué le gouvernement à propos des médias sociaux comme WhatsApp et Facebook. Au cours de l'un des incidents les plus inquiétants, la police a arrêté le co-fondateur de JamiiForums, le site de médias sociaux le plus populaire de Tanzanie, qui accueille des discussions politiques et sert de plateforme de dénonciation pour révéler les activités corrompues des responsables gouvernementaux. La police a inculpé le co-fondateur de JamiiForums en vertu de la loi sur la cybercriminalité après qu'il a refusé de céder les données personnelles de ses membres. En outre, dans le cadre d'une répression contre la communauté LGBT, le ministère de la Santé a annoncé l'interdiction de distribuer des lubrifiants et a ordonné aux organisations d'enlever les lubrifiants de leurs projets, menaçant ceux qui ne l'avaient pas fait de retirer leur homologation. Enfin, le directeur adjoint des enquêtes criminelles de Zanzibar a intimidé les avocats en déclarant que ceux qui défendaient des personnes accusées de divers crimes seraient poursuivis au même titre que leurs clients.

Le processus de demande d'exonération fiscale n'a pas changé en 2016. Comme les années précédentes, la plupart des OSC demandent à l'Administration fiscale tanzanienne de bénéficier d'exonérations fiscales. Le processus de demande peut être administratif et prendre beaucoup de temps. Les ONG internationales bénéficient d'exonérations fiscales pour les marchandises importées après avoir signé des accords avec le gouvernement. Les organisations confessionnelles bénéficient d'exonérations fiscales automatiques.

Les OSC peuvent être en concurrence pour les marchés publics, mais elles le font rarement parce qu'elles trouvent difficile d'accéder à l'information sur les appels d'offres et de répondre aux exigences des soumissions. Les OSC peuvent générer des revenus à condition que le profit soit utilisé pour soutenir l'organisation.

Les OSC qui ont besoin de conseils juridiques indépendants consultent des avocats en milieu urbain. Le Bureau du greffier des ONG compte parmi son personnel des avocats qui peuvent aider les OSC en matière d'enregistrement. Cependant, la majorité des avocats en Tanzanie ne connaissent pas le cadre juridique des OSC, et il n'existe pas d'organisation ou d'initiative officielle spécialisée qui offre un soutien juridique aux OSC en conflit avec la loi.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.3



La capacité organisationnelle des OSC n'a pas beaucoup changé en 2016. Plusieurs organisations ont mis au point de nouvelles approches novatrices pour travailler activement avec les circonscriptions locales. Par exemple, l'organisation HakiElimu a créé une base de données de représentants des citoyens pour servir de plateforme à Marafiki wa Elimu (« Les Amis de l'éducation »), un mouvement civique qui promeut l'éducation au niveau local. Parmi les autres initiatives de renforcement des circonscriptions électorales, on peut citer les campagnes nationales organisées par le Projet

d'information sur la santé des femmes pour sensibiliser les filles à la santé génésique. Afin d'exploiter les ressources financières, certaines OSC financées par des donateurs du nord géopolitique ont tendance à rendre des comptes à leurs donateurs plutôt qu'aux personnes qu'elles desservent.

Certaines OSC utilisent des plans stratégiques pour guider la mise en œuvre des projets, mais d'autres organisations considèrent les plans stratégiques principalement comme des outils de collecte de fonds. En 2016, de nombreuses OSC, y compris des réseaux d'OSC plus vastes comme Jukwaa la Katiba et le Forum sur les politiques, ont modifié leurs plans stratégiques à la lumière des changements dans l'environnement politique et socio-économique. Dans la réécriture de leurs plans, certaines organisations ont eu recours à des consultants, dont les honoraires sont parfois payés par les donateurs.

En Tanzanie, les OSC continuent à être guidées par leurs conseils d'administration ou comités exécutifs, qui jouent parfois un rôle similaire à celui des conseils d'administration. Il n'y a pas eu de changement notable dans le travail des conseils d'administration des OSC en 2016. Un sondage mené par la Fondation pour la société civile (FCS) en 2016 a révélé que 50 pour cent des organismes interrogés estimaient que leurs conseils d'administration avaient obtenu de bons résultats et avaient atteint presque tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour l'année. Les équipes de gestion déterminent et réalisent les interventions quotidiennes des OSC.

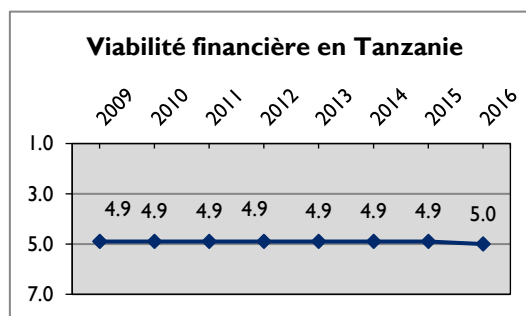
En 2016, le maintien en poste du personnel demeurait un défi pour la majorité des grandes et moyennes organisations en raison de la diminution du financement. Cependant, dans tout le pays, l'esprit du bénévolat s'est développé, comme en témoigne le grand nombre de personnes, en particulier les jeunes diplômés, qui se sont portés volontaires auprès des OSC. L'enquête 2016 de la SFC a montré qu'environ un millier de bénévoles travaillent comme employés auprès des OSC. Même lorsque les organisations éprouvaient des difficultés de financement, de nombreuses personnes, y compris des membres du personnel, continuaient de travailler pour obtenir une rémunération réduite. Leur dévouement montre à quel point les bénévoles et le personnel sont déterminés à réaliser les missions et les projets de leurs organisations, bien qu'en 2016, cette résilience ait été menacée par la diminution de l'espace civique du pays.

La plupart des OSC urbaines bien établies disposent de bureaux modernes dotés de téléphones, de télécopieurs et d'ordinateurs. Avec la pénétration croissante d'Internet et du téléphone, bon nombre de ces organisations

ont maintenant un accès suffisant à l'information. L'accès à Internet et la maîtrise de l'informatique demeurent un obstacle pour les organismes communautaires (CBO). Toutefois, le ministère de l'Energie et des Minéraux a lancé un projet d'électrification rurale, qui devrait à terme améliorer l'accès à Internet.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.0

En 2016, le financement des OSC a continué de diminuer. La plupart des OSC dépendent de l'aide étrangère, qui s'est réduite en 2016. Les donateurs principaux ont continué à être l'USAID, le Département du Royaume-Uni pour le développement international (DFID), l'Agence de coopération de développement internationale suédoise (Sida), l'Agence de coopération internationale danoise (DANIDA), l'Agence norvégienne pour la coopération de développement (NORAD), l'Agence de développement Internationale canadienne (CIDA), l'Initiative de société ouverte pour l'Afrique orientale (OSIEA) et la Fondation Ford. En 2016, ces donateurs ont soutenu une série d'interventions dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs donateurs ont commencé à opérer à Zanzibar, y compris l'Ambassade de France, dont le Fonds pour les projets innovants en faveur des sociétés civiles et des coalitions d'acteurs (PISCCA) a soutenu des projets de sensibilisation et de lutte contre le changement climatique.



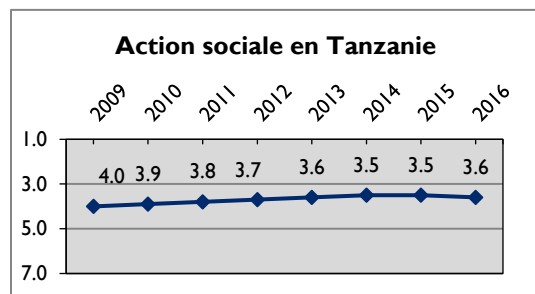
Le financement des OSC n'est pas suffisamment diversifié en Tanzanie. Il existe très peu de sources locales de financement et la plupart des OSC ne recueillent qu'une infime partie de leur financement auprès de sources locales. Il y a cependant quelques exceptions. Des associations professionnelles telles que le Syndicat des enseignants de Tanzanie (CWT), la Société juridique Tanganyika et l'Association médicale tanzanienne recueillent des fonds grâce aux contributions de leurs membres. De plus, le nombre des dons individuels semble augmenter. Certaines entités affiliées à des institutions religieuses reçoivent le soutien de leurs partisans, et les organisations coopératives d'épargne et de crédit et les banques communautaires villageoises ont mobilisé d'énormes sommes d'argent de la base. En 2016, le SFC a amassé plus de 14 000 \$ en dons en nature lors d'une activité organisée le mardi pour venir en aide aux étudiants handicapés. Les dons des entreprises semblent également augmenter, bien qu'en 2016, elles aient parfois utilisé les programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme plateformes pour gérer directement des projets plutôt que de financer les OSC. Par exemple, la Fondation Vodacom gère ses propres programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation des femmes, tout en finançant les OSC engagées dans le même domaine. La Geita Gold Mine a organisé un événement d'escalade appelé Défi du Kilimandjaro de la mine d'or Geita - VIH/sida afin de recueillir des fonds pour les organismes qui travaillent sur le VIH/sida.

Certaines OSC gagnent des revenus par le biais de conseils et d'œuvres caritatives. Par exemple, en 2016, l'Association des organisations non gouvernementales de Zanzibar (ANGOZA) a été engagée par le Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar pour préparer une version publique de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de Zanzibar (MKUZA III). Les grandes OSC gagnent un revenu en vendant leurs produits et en commercialisant des publications telles que des livres et des manuels de formation. L'Association des agriculteurs de Gando à Pemba vend des épices biologiques.

La plupart des grandes et moyennes organisations bien établies ont des lignes directrices en matière de gestion financière, des procédures d'approvisionnement et des contrôles internes. Les petites organisations ont tendance à avoir une capacité inadéquate et, par conséquent, de faibles pratiques et compétences en gestion financière. Sur les 108 organisations recevant des fonds du SFC en 2016, plus de 90 d'entre elles ont respecté les règles et règlements financiers en vigueur, sans que l'on puisse déceler une utilisation abusive des fonds. Le Bureau du greffier des ONG a signalé une augmentation du nombre d'OSC qui respectent l'obligation légale

de présenter des rapports financiers en 2016. Certaines OSC, en particulier les organisations bien établies, communiquent également leurs rapports d'audit et leurs rapports financiers aux donateurs et à d'autres parties prenantes.

ACTION SOCIALE : 3.6



En 2016, les efforts d'action sociale des OSC ont été minés par la diminution du financement et l'évolution rapide de l'atmosphère politique, ce qui a soulevé de sérieuses questions quant à l'engagement du gouvernement envers les principes démocratiques, les droits de l'homme et la primauté du droit. En particulier, la répression de la liberté d'expression et de réunion a suscité une atmosphère de peur qui a incité les OSC à passer d'actions de l'action sociale provocatrices à des approches plus timides et non conflictuelles. Certaines des

OSC les plus dynamiques de Tanzanie sont devenues moins éloquentes, en dépit du fait qu'elles ont maintenant une expérience institutionnelle et une expertise qui devraient leur permettre de plaider plus habilement qu'au cours des dernières années. Par exemple, l'activisme féministe du Programme tanzanien de mise en réseau des femmes (TGNP), les revendications publiques en faveur des droits fonciers de Haki Ardhi, les protestations et les programmes médiatiques du Centre juridique et des droits de l'homme (LHRC), les communiqués de presse de l'Association des femmes des médias de Tanzanie (TAMWA), les actions civiques de l'Équipe d'action environnementale des avocats (LEAT) et une série de litiges de la Société juridique Tanganyika (TLS) semblent tous s'estomper rapidement en 2016. Parallèlement, lorsque le président a nommé un certain nombre de directeurs généraux d'OSC pour servir dans le gouvernement en tant que commissaires de district et directeurs exécutifs de district, il y a eu une certaine confusion quant à savoir si cette mesure était la façon du président de reconnaître les contributions des OSC ou si elle visait à réduire au silence les personnes qui s'expriment et à rétrograder les OSC en les cooptant au sein du gouvernement. À Zanzibar, les OSC ont aidé le gouvernement à mettre en œuvre la loi de 2015 sur les collectivités locales. Toutefois, compte tenu des élections annulées en 2015, la confiance mutuelle entre les OSC et le gouvernement de Zanzibar est restée ténue.

Malgré ces défis, en 2016, les OSC tanzaniennes ont prudemment formé plusieurs coalitions basées sur des enjeux et mené des campagnes de l'action sociale de grande envergure autour de questions politiquement non sensibles, telles que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Par exemple, une coalition très fructueuse coordonnée par Aide à l'action en Tanzanie et TGNP a organisé l'Initiative les femmes au Kilimanjaro, qui a mobilisé des femmes rurales de toute l'Afrique à prendre part aux processus de prise de décisions publics. Une campagne du Groupe de travail sur le genre (qui a changé de nom pour devenir l'Alliance Mama Ardhi en 2016) s'est concentrée sur la sensibilisation aux questions de genre et de droits fonciers. Une nouvelle coalition nommée Réseau tanzanien pour mettre fin aux mariages d'enfants, dans laquelle plus de 30 organisations membres sont accueillies par le Forum sur la dignité de l'enfant, s'est penchée sur la question du mariage précoce et a cherché à influencer une révision de la loi sur le mariage. La Coalition tanzanienne des défenseurs des droits de l'homme (THRDC) a coordonné la participation des OSC tanzaniennes à l'Examen périodique universel (EPU) en avril, ce qui a permis au gouvernement de s'engager, entre autres, à protéger les droits des femmes et des enfants et les droits des personnes atteintes d'albinisme. Le SFC et la Fédération tanzanienne des organisations de personnes handicapées (SHIVYAWATA) ont organisé le cinquième Forum pour les personnes handicapées, qui a réuni 150 participants des OSC et du gouvernement. Une coalition appelée Réseau de Zanzibar pour une bonne gouvernance a été formée en 2016 pour promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme à Zanzibar.

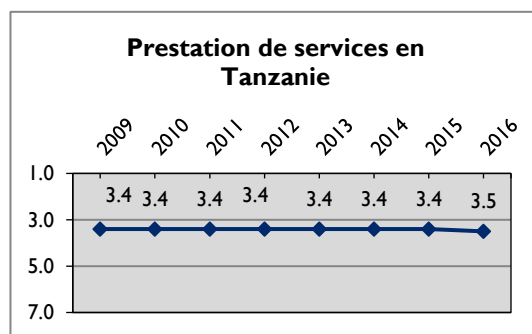
Le lobbying des OSC s'est poursuivi en 2016. Par exemple, sous l'égide de la Coalition tanzanienne sur la dette et le développement (TCDD), les OSC se sont engagées avec le Parlement sur la dette nationale. Le Forum politique a travaillé avec le Parlement sur la justice fiscale, et la Commission a préparé des notes d'orientation sur la modification des dispositions répressives de la loi sur les statistiques, du projet de loi sur l'accès à

l'information et de la loi sur la cybercriminalité. Au cours de la Journée mondiale de la presse, les médias ont porté plainte auprès du ministre de l'Information, de la Jeunesse, des Artistes, de la Culture et des Sports au sujet du projet de loi sur l'accès à l'information. Toutefois, ces efforts ont été déployés avec prudence lorsqu'il s'agissait de questions sur lesquelles le parlement ou les médias étaient soumis à des pressions de l'exécutif.

A Zanzibar, les OSC dirigées par ANGOZA ont rencontré les différents intervenants pour discuter de la politique des ONG de Zanzibar en 2009, qui prévoit la création du Conseil des ONG de Zanzibar. Le conseil ressemblerait au Conseil national des ONG (NACONGO) et agirait en tant qu'autorité réglementaire mandatée par le gouvernement pour aider les OSC à s'autoréguler. Le gouvernement a promis de former un comité conjoint OSC-gouvernement pour faciliter le processus d'établissement du conseil.

PRESTATION DE SERVICES : 3.5

La prestation de services aux OSC a diminué en 2016 en raison de la diminution du financement. Par exemple, en 2014, le SFC, le plus grand donateur de la Tanzanie, a soutenu plus de 1 150 OSC, mais en 2016, ce chiffre est tombé à 116 organisations. De plus, le gouvernement a fermé certaines cliniques et certains fournisseurs de services qui proposent des services VIH aux populations cibles au motif qu'ils faisaient la promotion de l'homosexualité. Néanmoins, des OSC telles que Compassion Internationale, le Comité international de secours, la Société de la Croix-Rouge tanzanienne, Vision du Monde, Soins International, Sauver les enfants, Aide à l'action en Tanzanie et le Corridor de croissance agricole du Sud de la Tanzanie (SAGCOT) ont



continué à fournir des services vitaux dans les domaines de la santé, de l'éducation, des secours, du logement, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et dans d'autres domaines. Par exemple, en 2016, Vision du monde a parrainé 127 113 enfants tanzaniens pour leur permettre, ainsi qu'à leurs familles, d'avoir accès à de l'eau potable, à des installations scolaires de qualité, à de la nourriture et à des soins.

Le déclin du financement a incité certaines organisations tanzaniennes à se recentrer, en 2016, sur l'amélioration des systèmes de prestation de services et sur l'aide aux citoyens pour faire valoir leurs droits au service. Derrière ce changement d'orientation, il y avait la prise de conscience croissante qu'une meilleure utilisation des fonds publics provenant des impôts pourrait réduire le besoin de financement des donateurs. Par exemple, SFC a fourni des fonds au Groupe Wataalam du Gaire pour suivre les dépenses publiques d'éducation. En décembre, le gouvernement du district du Gaire a finalement déboursé la totalité du montant précédemment alloué à la construction de trois écoles, qui avait été bloquée jusqu'à ce que le Groupe Wataalam du Gaire intervienne. Le SFC a également accordé des subventions à dix-huit organisations pour renforcer les systèmes de prestation de services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation, en mettant l'accent sur la santé maternelle et infantile et l'accès des filles et d'autres enfants vulnérables à une éducation de qualité. D'autres projets financés visaient également à permettre aux citoyens de protéger leurs droits et à demander des comptes aux détenteurs de devoirs. La plupart des membres de la communauté sont satisfaits du changement d'orientation parce qu'il leur donne le pouvoir de remettre en question et de gérer les projets et de faire des demandes de services sociaux dans leur localité, améliorant ainsi la gouvernance de la prestation des services.

Dans une tendance croissante en 2016, les OSC dotées de services Internet améliorés et de téléphones mobiles ont pu partager des informations avec leurs bénéficiaires. Par exemple, les OSC ont aidé les agriculteurs à se renseigner sur les prix du marché, les sociétés pastorales à marquer et tracer électroniquement leur bétail, les femmes sur les marchés échangent de l'information sur leurs entreprises et les membres du public ont accès à de l'information sur la disponibilité des médicaments. Des OSC comme l'Association des femmes juristes de Tanzanie (TAWLA) et le Centre d'aide juridique aux femmes (WLAC) ont hébergé des lignes directes et des

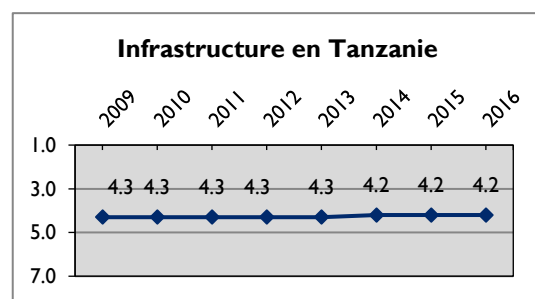
formulaire de plainte en ligne qui ont permis au public de communiquer avec les fournisseurs d'aide juridique et d'avoir accès aux mécanismes d'application de la loi. Tous ces services ont été offerts gratuitement.

Dans plusieurs cas, en 2016, le gouvernement a réduit les ressources allouées aux domaines où les OSC fournissent des services, rendant ainsi le travail des OSC encore plus indispensable. Par exemple, lorsque le financement du Programme de réforme du secteur juridique n'était plus disponible pour les fournisseurs d'aide juridique, le Service juridique (LSF) a comblé cette lacune. Par suite de consultations à long terme entre les OSC et le gouvernement central, le ministère des Affaires constitutionnelles a adopté en 2016 un projet de loi sur l'aide juridique qui, entre autres, élargit la portée des activités des fournisseurs d'aide juridique et reconnaît le rôle des parajuristes. À Zanzibar, les parajuristes ont été enregistrés avec le soutien de LSF et du Centre de services juridiques de Zanzibar (ZLSC). Ailleurs, WLAC, LHRC, TAWLA et d'autres OSC ont encouragé les parajuristes à soutenir les communautés au niveau local.

De nombreux organismes produisent des publications et les distribuent aux décideurs et au public. Les grandes OSC telles que Femmes en droit et Développement en Afrique (WiLDAF) produisent des livres, des prospectus, des affiches et d'autres matériels destinés à la population portant sur des sujets tels que les droits de l'homme, les droits des femmes et l'accès à la justice. Quelques publications sont vendues à des prix subventionnés, mais autrement les OSC tanzaniennes ne cherchent généralement pas à recouvrer les coûts. La plupart des services d'éducation, de santé, de gouvernance, d'aide juridique et d'agriculture sont fournis gratuitement grâce au financement des donateurs.

Aux niveaux national et local, le gouvernement reconnaît la valeur des OSC dans la prestation et le suivi des services sociaux de base. En 2016, le gouvernement a versé des sommes symboliques à quelques organisations qui s'occupent de la conservation de l'environnement, comme l'Association de conservation environnementale d'Ileje, l'équipe environnementale des journalistes, le Fonds Communication pour tous et le Forum de développement communautaire de Mazingira à Mwanza et Musoma. Le gouvernement de Zanzibar a également soutenu quelques organisations, dont Umoja wa walembu Zanzibar et le Fonds en fiducie pour le développement de l'entrepreneuriat féminin.

INFRASTRUCTURE : 4.2



L'infrastructure soutenant le secteur des OSC en Tanzanie n'a pas changé de façon significative en 2016. Toutes les OSC qui opèrent au niveau national ont accès aux bibliothèques, aux centres de ressources et aux centres de documentation qui offrent de la documentation sur des sujets pertinents à leur travail. Par exemple, le LHRC héberge une bibliothèque constitutionnelle et une base de données ; le centre de ressources du TGNP possède des documents sur le genre ; le Conseil des médias de Tanzanie possède des documents sur

le droit à l'information ; le centre de documentation de HakiElimu possède une riche collection de publications liées à l'éducation ; et la bibliothèque du Centre de services juridiques de Zanzibar possède une collection unique de publications sur la gouvernance qui ne sont plus disponibles ailleurs.

En 2016, les fondations communautaires locales et les organisations intermédiaires de soutien (ISO) ont utilisé les fonds collectés localement et les fonds des donateurs internationaux pour fournir un soutien financier aux besoins et projets localement identifiés. Comme les années précédentes, les principaux donateurs locaux en 2016 étaient le FCS, la LSF et le Fonds pour les femmes de Tanzanie. En 2016, le SFC a versé environ 2,3 millions de dollars aux OSC, soit moins que les années précédentes. Le financement a principalement servi à financer des projets axés sur le suivi des dépenses publiques, la surveillance de la responsabilité sociale, la violence sexiste, la participation du public à la planification des administrations locales, les droits fonciers et la promotion de services publics efficaces. La LSF a appuyé des projets visant à renforcer les services para

juridiques, l'aide juridique et l'éducation juridique. Le Fonds pour les femmes de Tanzanie a versé environ 150 000 dollars à des organisations de femmes pour des projets sur la violence sexiste, le leadership, le renforcement des mouvements et la justice environnementale. À Zanzibar, la Fondation Milele Zanzibar, créée en partie par la diaspora de Zanzibar, a soutenu des projets de santé, d'éducation et de subsistance dans les zones rurales et reculées.

Les réseaux d'OSC ont continué de faire face à une crise d'identité en 2016, en partie à cause de la faiblesse des systèmes de gouvernance et de gestion financière. Certains leaders de réseaux sont restés dans leurs positions au-delà de leur mandat en violation de leurs constitutions, et les réseaux manquent souvent d'un financement fiable et de capacité à gérer les ressources financières. En outre, les membres individuels des coalitions cherchent parfois à promouvoir leurs propres profils, ce qui peut les amener à se faire concurrence.

En 2016, plusieurs organisations ont continué à renforcer les capacités organisationnelles des OSC tanzaniennes dans les zones urbaines et rurales. La LSF par exemple, a fourni un soutien technique à plus d'une vingtaine d'organisations et encadré des OSC et des organisations communautaires de base afin d'assurer leur viabilité ; le THRDC a organisé des formations pour les OSC sur la cyber sécurité ; et le ZLSC a formé des OSC à Zanzibar sur les approches en matière des droits de l'homme après les élections contentieuses de 2015. D'autres formations ont porté sur la gouvernance et la gestion des OSC, l'analyse des politiques et la sensibilisation, le suivi et l'évaluation, et la gestion financière. Le Centre de formation MS pour la coopération au développement (MS-TCDC) à Arusha a offert un large éventail de formations précieuses pour le personnel des OSC, y compris une formation spécialisée avancée en gestion stratégique, comptabilité, gestion financière, collecte de fonds, gestion des bénévoles et développement du conseil d'administration. En plus d'aider les OSC à renforcer leur engagement stratégique dans des campagnes nationales sur la santé génésique des filles organisées par Msichana Initiatives, SFC a formé 160 femmes et jeunes à l'entrepreneuriat et 55 OSC à une action sociale fondée sur des preuves. ANGOZA, FCS et Aide à l'action en Tanzanie ont organisé et encadré par quarante OSC des visites d'apprentissage et d'échange entre pairs pour promouvoir l'engagement politique et l'action sociale basée sur des preuves.

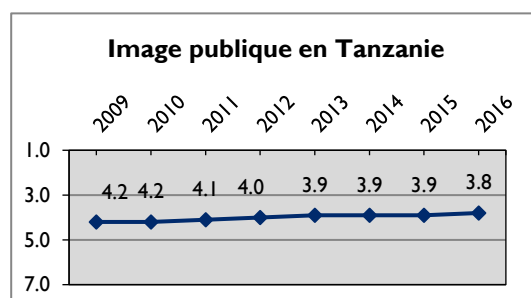
Le gouvernement et les OSC ont continué à s'engager dans plusieurs partenariats en 2016. Par exemple, en mars, le TCDD a organisé une réunion des parties prenantes à Dar es Salaam afin d'examiner les interventions liées au suivi du deuxième cycle dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace, un projet conjoint du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. À Zanzibar, la Fondation Milele Zanzibar a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement pour renforcer les capacités du personnel des centres de santé ruraux. Le FCS a participé avec le Conseil de responsabilisation économique national à un comité consultatif sur l'esprit d'entreprise, les fonds d'investissement publics et la politique de responsabilisation économique et a collaboré avec la Chambre de commerce des femmes de Tanzanie à une formation de cinq jours pour la jeunesse sur les opportunités d'affaires dans la région d'Afrique de l'Est.

IMAGE PUBLIQUE : 3.8

En 2016, de nombreuses OSC en Tanzanie ont bénéficié d'une couverture médiatique croissante et de plus en plus positive aux niveaux local et national. La concurrence des médias sociaux a forcé les médias grand public à mettre davantage l'accent sur les nouvelles commercialisables en couvrant les conférences de presse des OSC et le lancement des rapports des OSC sur les droits de l'homme, la recherche et la répétition des élections à Zanzibar. Dans le même temps, la suppression des droits politiques et civils au cours de l'année a amené les médias à se concentrer sur des domaines spécifiques du travail des OSC, tels que les droits des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à la nourriture. La couverture médiatique accrue de ces questions par les médias a eu tendance à donner une image positive des OSC du pays. Par exemple, la couverture médiatique de l'Initiative femmes au Kilimandjaro a été importante et positive. Les médias ont également mené de nombreuses entrevues avec des représentants d'OSC et publié un certain nombre de chroniques et d'articles populaires sur le personnel des OSC ou rédigés

par eux. Les questions politiquement sensibles défendues par les OSC n'ont souvent pas réussi à obtenir une couverture, même si les organisations étaient prêtes à en payer les coûts associés. Dans un changement par rapport aux années précédentes, les média avaient tendance à s'autocensurer et évitaient de couvrir les violations des droits de l'homme, les violations de la Constitution et de l'État de droit, ainsi que d'autres questions qu'ils pensaient être désagréables ou irritantes pour le gouvernement.

Au niveau local, y compris à Zanzibar, les OSC qui ne s'occupent pas de questions politiquement sensibles ont continué de bénéficier des services des stations de radio communautaires et commerciales. Sur la petite île de Tumbatu à Zanzibar, par exemple, la station de radio Tumbatu Radio Jamii, hébergée par l'Association pour la promotion sociale de Tumbatu (TASOP), s'est penchée sur des questions d'intérêt communautaire telles que l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation et l'accès à la justice. Chuchu FM à Zanzibar anime une émission populaire en direct intitulée « Farkash », qui propose une discussion publique sur des questions d'actualité.

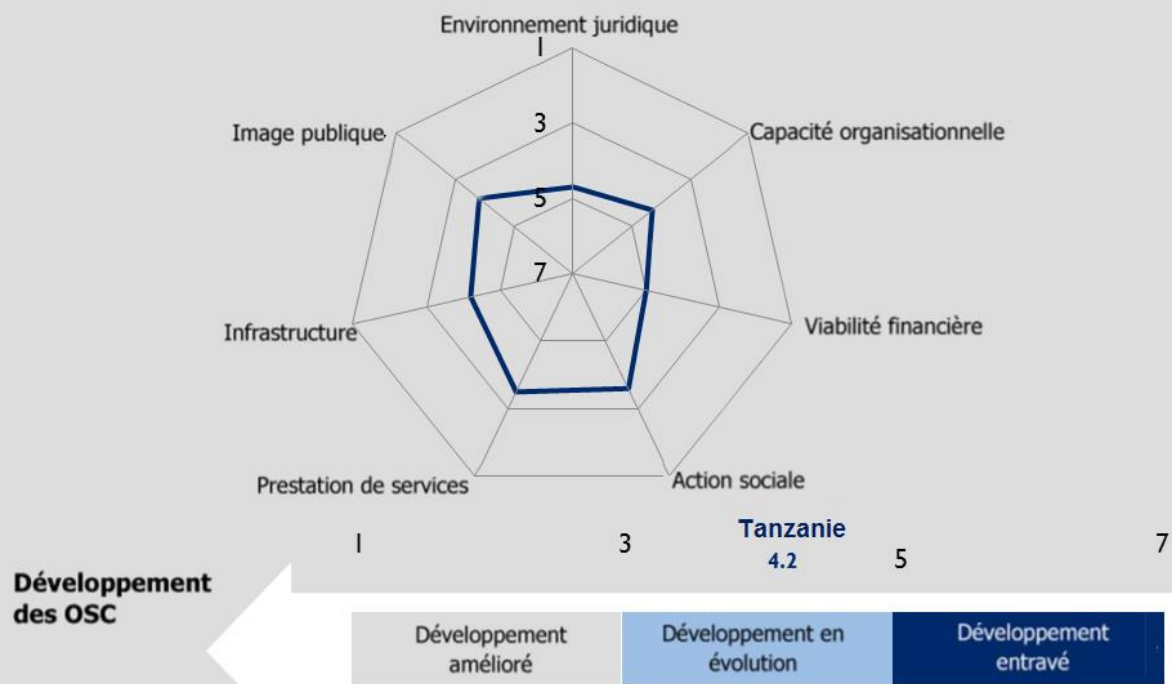


En Tanzanie continentale, l'Accès aux soins de santé Tandabui Tanzanie exploite la station de radio TANDABUI à Mwanza, et le Fonds renouvelable de développement et de crédit Kagera héberge la radio KADETF dans la région de Kagera. Le secteur privé a accueilli favorablement les OSC en 2016, comme en témoigne la formation conjointe organisée par la Chambre de commerce des femmes tanzaniennes et SFC. Les perceptions du gouvernement à l'égard des OSC ont également été largement positives, et même les OSC qui ont critiqué les politiques gouvernementales ont néanmoins été invitées à participer aux réunions gouvernementales.

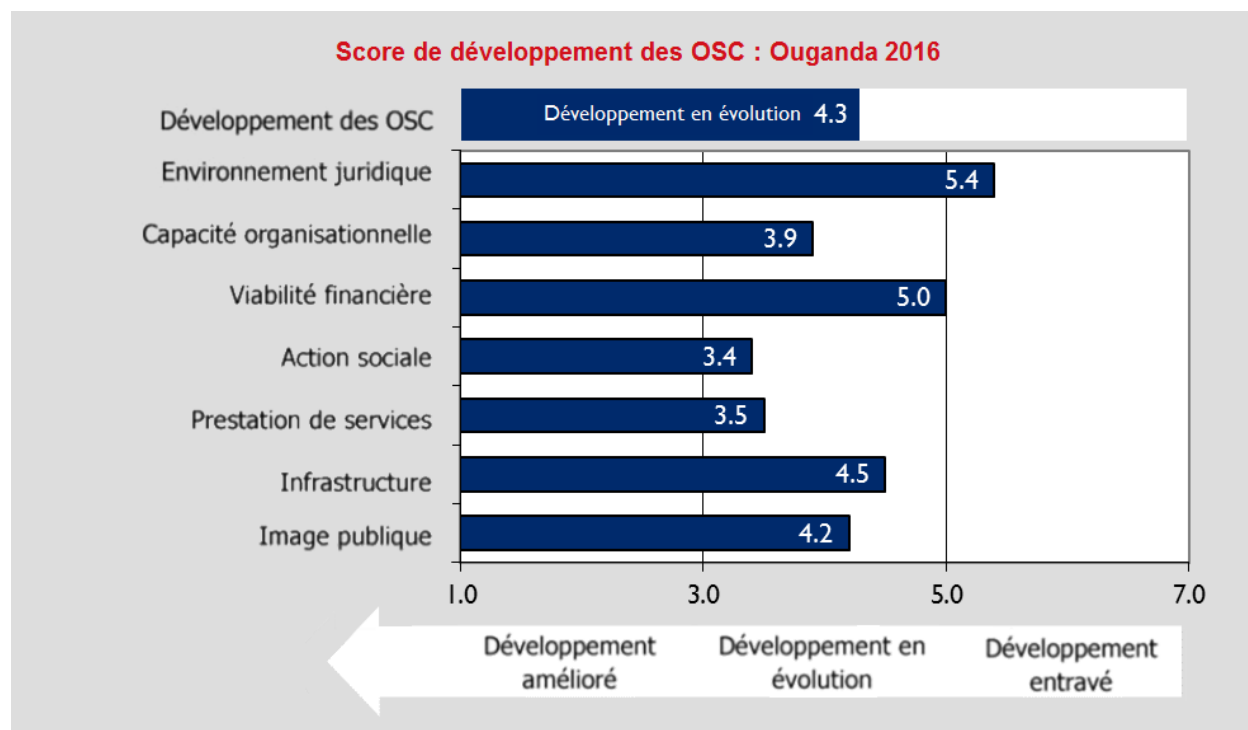
Les OSC en Tanzanie font connaître leurs activités et font la promotion de leur image publique. Plusieurs OSC ont noué des relations avec des journalistes afin d'encourager une couverture médiatique positive. L'utilisation des nouvelles technologies par les OSC a grandement amélioré leur portée auprès des bénéficiaires. Par exemple, le Projet d'information sur la santé des femmes, Développement agité, l'Association des Nations Unies, l'Association pour la Vision de la Jeunesse de Tanzanie (TYVA) et d'autres organisations de la société civile axées sur les jeunes utilisent Twitter, WhatsApp et d'autres applications de téléphonie intelligente pour joindre leurs membres en temps réel. Afin de mieux faire connaître la Communauté de l'Afrique de l'Est, organisation intergouvernementale régionale, SFC a diffusé neuf émissions à la radio nationale et publié seize articles de journaux.

Les OSC ont cherché à s'auto réglementer par l'entremise de NACONGO, qui parraine un code de conduite fournissant des conseils sur le maintien d'institutions démocratiques et participatives. En 2016, la NACONGO a adopté un règlement intérieur et des règles électorales pour garantir l'élection démocratique de ses membres. La NACONGO a également élaboré un plan de six mois pour la mise en place d'un secrétariat fort et efficace. Les OSC publient habituellement leurs rapports annuels sur leur site Web ou dans les média imprimés ou électroniques et les distribuent lors de réunions, d'ateliers et d'autres événements importants. Peu d'OSC préparent des versions publiques de leurs rapports annuels à l'intention des intervenants.

Score de développement des OSC : Tanzanie 2016



UGANDA



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.3

Faits relatifs aux pays

Capitale : Kampala

Type de gouvernement :
République

Population :
39,570,125

PIB par habitant (PPP) : 2 100 \$

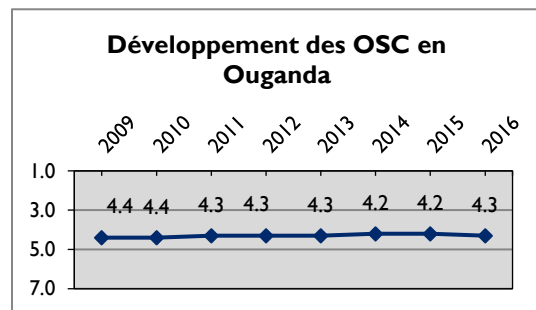
Indice de Développement Humain : 163

En février 2016, des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en Ouganda et le président sortant Yoweri Museveni a remporté un cinquième mandat. Bien que le taux de participation électorale ait augmenté, l'opposition a fait valoir que les élections avaient été entachées d'un grand nombre d'irrégularités, d'autant plus que le gouvernement n'avait pas adopté les réformes globales proposées dans le Pacte des citoyens pour des élections libres et équitables de 2014. Pendant la période électorale,



le gouvernement a étouffé la liberté d'expression en arrêtant des journalistes et des militants, en menaçant de fermer les stations de radio qui accueillient des personnalités de l'opposition et en fermant les médias sociaux le jour des élections et lors de l'investiture du président. Des violences disséminées ont été signalées dans la capitale lorsque la livraison des urnes a été retardée. Après les élections, un candidat de l'opposition à la présidence a tenté en vain de faire annuler les résultats des élections. Pendant cette impasse, la police a fait une descente dans les bureaux du parti Forum pour le changement démocratique et son chef a été assigné à résidence, ce qui a eu pour effet d'étouffer les activités des partis de l'opposition.

L'économie ougandaise a connu de graves difficultés en 2016. La baisse de la valeur du shilling ougandais a fait augmenter le niveau de la dette, tandis que la baisse des prix des produits de base et la poursuite du conflit au Soudan du Sud ont pesé sur le marché d'exportation. L'inégalité des revenus s'est accentuée et la corruption est restée un problème persistant qui a fait grimper les coûts et rendu difficiles les opérations commerciales dans le pays.



La loi de 2016 sur les organisations non gouvernementales (ONG) a été promulguée par le Président le 30 janvier. Bien que préoccupés par certaines dispositions de la nouvelle loi, de nombreux acteurs y voient une amélioration substantielle du cadre juridique des OSC. La nouvelle loi a créé le Bureau national des ONG, un organisme de réglementation doté de larges pouvoirs de contrôle et du pouvoir d'octroyer et de révoquer les permis d'exploitation. Les représentants des OSC ont été élus au conseil d'administration du bureau mais devaient être approuvés par le directeur du bureau. Les OSC

ont collaboré avec le gouvernement pour organiser des consultations sur les règlements d'application de la nouvelle loi, qui devaient entrer en vigueur en 2017.

La viabilité générale des OSC en Ouganda a diminué en 2016, en partie à cause de l'augmentation du harcèlement gouvernemental. Des capacités organisationnelles plus faibles, un soutien réduit en matière d'infrastructure et une mauvaise image publique ont également nui au travail des OSC. Toutefois, la situation financière des OSC n'a pas sensiblement changé au cours de l'année, et les activités de sensibilisation et de prestation de services ont également été relativement stables.

Selon le Bureau national des ONG, 12 237 OSC étaient enregistrées en Ouganda à la fin de 2016. On ne disposait pas de renseignements précis sur leurs domaines d'activité et leur portée géographique.

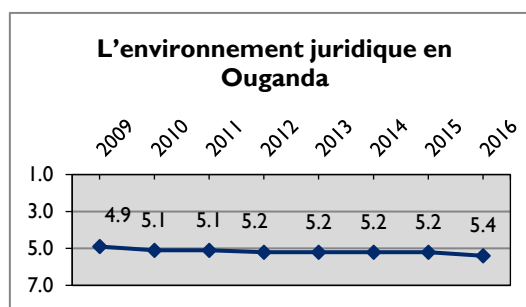
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 5.4

L'environnement juridique des OSC ougandaises s'est détérioré en 2016. La loi de 2016 sur les ONG exige que toutes les OSC soient constituées en société avant que le Bureau national des ONG leur délivre des permis d'exploitation. La constitution en société exige la présentation d'un acte constitutif, des statuts constitutifs et d'un nom de réserve pour l'organisation. En outre, toutes les organisations communautaires (CBO) doivent s'enregistrer et ne peuvent opérer qu'au niveau infranational. Dans les situations d'urgence, le ministre de l'Intérieur, en consultation avec le Bureau national des ONG, peut exempter les organisations de l'obligation d'enregistrement et délivrer des permis provisoires pour une période maximale de six mois. Toutefois, la loi ne définit pas les situations d'urgence qui justifient la délivrance de permis provisoires.

La loi de 2016 sur les ONG vise apparemment à créer un environnement plus favorable pour le secteur des OSC. Les objectifs énoncés comprennent le renforcement des capacités des OSC et la promotion de partenariats avec le gouvernement. La loi décrit un processus précis pour interjeter appel des décisions du Bureau national des ONG et des comités de suivi des OSC de district et pour dissoudre les OSC. Dans l'ensemble, de nombreux observateurs considèrent la nouvelle loi comme une réalisation positive, d'autant plus que les OSC n'ont cessé de faire pression depuis 2006 pour aider à l'élaboration de la nouvelle loi. Toutefois, certaines OSC, comme celles qui travaillent à défendre les droits des minorités marginalisées, restent préoccupées par le fait que les dispositions des alinéas d) et f) de l'article 44 de la loi, qui obligent les organisations à éviter les activités préjudiciables à la « sécurité et aux lois ougandaises » et aux « intérêts de l'Ouganda et à la dignité des Ougandais », peuvent être utilisées pour réprimer les OSC qui œuvrent en faveur des droits sexuels et des droits des minorités. En 2016, ces sections ont été invoquées pour arrêter un défilé organisé par Queer Youth Uganda.

En 2016, les OSC de l'action sociale ont subi un contrôle et un harcèlement accrus de la part de l'État, en particulier au niveau local. Par exemple, le président du Conseil local cinq du district de Luwero a menacé de fermer les initiatives de développement communautaire et de protection de l'enfance (CODI) en raison de son travail sur l'éducation des électeurs. Des membres du personnel de Bouter la corruption hors de l'Ouganda (KICK-U) et le président de Forum pour le changement démocratique, le plus grand parti d'opposition du pays, ont été emprisonnés de force dans une station de radio pendant une émission-débat et le commandant de la police de district leur a ordonné de modifier le sujet de leur discussion et de remplacer le modérateur de l'émission. Dans une tendance continue depuis 2012, les bureaux de cinq OSC, y compris la Conscience des Droits de l'homme et le Forum de Promotion (HRAPF), le Réseau des Droits de l'homme pour les journalistes de l'Ouganda et le Forum pour les éducatrices africaines, ont été cambriolés et une garde de sécurité privée à HRAPF a été assassinée. Trente et une OSC ont demandé à l'inspecteur général de la police d'enquêter sur les cambriolages et le harcèlement répétés au bureau, mais la police n'a fait que peu d'efforts pour assurer le suivi de ces incidents. Le 14 septembre 2016, vingt-cinq femmes ont été arrêtées et détenues alors qu'elles se préparaient à présenter une pétition au Parlement s'opposant aux amendements constitutionnels proposés visant à modifier l'âge de la retraite obligatoire des huissiers de justice et des commissaires électoraux.

La liberté des médias et la liberté d'information ont été réduites pendant les élections. Le gouvernement a bloqué l'accès aux médias sociaux, aux plateformes de messagerie et aux services mobiles de transfert d'argent pendant trois jours, en invoquant des raisons de sécurité. Cependant, certains citoyens et militants ont pu utiliser des réseaux privés virtuels (VPN) pour échanger des informations sur les événements liés aux élections. Parmi les formes plus discrètes de harcèlement étatique en 2016, citons les cas de corruption et de contrainte de la part du personnel de sécurité. Les droits des populations lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuelles (LGBTI) continuent d'être violés. Par exemple, selon les médias, en août, la police a fait une descente de police visant un événement centré sur les droits des LGBTI et a arrêté vingt personnes, qui ont ensuite été relâchées sans inculpation.

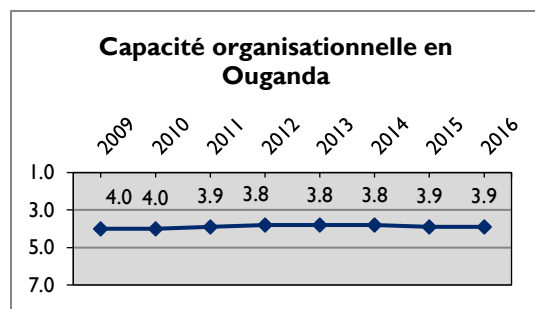


La fiscalité des OSC en Ouganda n'a pas changé en 2016. Tous les revenus des organisations exonérées sont exempts d'impôt sur le revenu et les subventions étrangères aux OSC qui fournissent des services sociaux, médicaux et agricoles sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Les OSC doivent demander des exonérations fiscales, mais elles manquent toujours d'informations adéquates sur le processus de demande, et l'Office ougandais des recettes n'a fait aucun effort pour remédier à cette lacune en 2016. Les donateurs bénéficient d'avantages fiscaux pour les dons faits à des organismes éligibles dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre les gouvernements donateurs et le gouvernement de l'Ouganda.

La loi de 2016 sur les ONG permet aux organisations de gagner des revenus, à condition que les recettes excédant les coûts administratifs soient investies dans l'organisation et ses projets. Bien que la nouvelle loi ne précise pas si les OSC sont autorisées à soumissionner pour les marchés publics, un processus rigoureux et bureaucratique les en dissuade généralement.

Plusieurs avocats travaillant à Kampala ont reçu une formation en droit des OSC, mais les OSC ont du mal à avoir accès à leurs services, car la plupart des avocats considèrent que les affaires d'OSC ne sont ni rentables ni souhaitables. En dehors de Kampala, il y a une pénurie d'avocats et les OSC font souvent appel à des fournisseurs de services d'aide juridique. En 2016, les avocats travaillant dans le secteur des OSC ont fourni des informations précieuses sur la nouvelle loi sur les ONG aux organisations aux niveaux national et infranational.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 3.9



La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé de façon significative en 2016. Bien que l'environnement opérationnel des OSC ait continué de se détériorer, les organisations sont restées globalement résilientes. Bon nombre d'organisations ont continué à constituer des circonscriptions locales pour obtenir la légitimité et l'adhésion à leurs initiatives. Par exemple, le Réseau des femmes ougandaises a organisé sa troisième Semaine de la femme, qui a rassemblé plus de trois mille participants pour plaider en faveur de l'égalité des sexes. Aide à l'action International

Uganda (AAIU) a organisé des marathons anti-corruption avec plus de cinq cents citoyens dans la région du Nord et la sous-région de Sebei pour souligner l'effet de la corruption sur les prestations de services. De nombreuses initiatives menées par des citoyens, comme les groupes de surveillance de quartier et la police communautaire, ont également vu le jour en réponse à l'augmentation des taux de criminalité dans les zones urbaines et semi-urbaines.

La plupart des organisations disposent de plans stratégiques alignés sur les programmes nationaux des donateurs, qui sont généralement synchronisés avec le cycle électoral. Étant donné que 2016 était une année électorale, un certain nombre d'OSC, y compris des organisations non impliquées dans les élections, ont entrepris diverses formes de planification stratégique, telles que des séances de réflexion, des évaluations de plans stratégiques et des examens par les pairs. Toutefois, le respect des plans stratégiques demeure problématique, car la plupart des OSC s'en écartent pour rechercher des possibilités de financement.

Les structures de gestion interne des OSC se sont considérablement améliorées en 2016. Parmi les principaux indicateurs d'amélioration, mentionnons des efforts plus constants pour convoquer les assemblées générales annuelles, des réflexions régulières de la part des dirigeants sur les questions de gouvernance interne et le soutien des pairs pour les organisations en situation de crise. Les programmes de perfectionnement du conseil se sont poursuivis en 2016 pour mettre l'accent sur la séparation des pouvoirs entre le conseil et la direction ainsi que sur les politiques organisationnelles. Toutefois, certaines OSC ont continué de faire face à des défis en matière de gouvernance. Par exemple, les coordonnateurs de trois réseaux de district ont démissionné en raison de relations tendues avec leurs conseils scolaires au sujet des attentes financières.

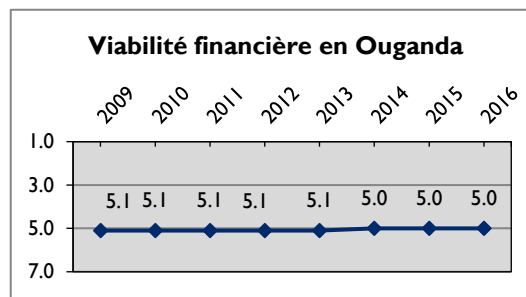
En 2016, certaines organisations ont offert une formation en matière de sécurité au personnel pour les aider à se protéger dans un environnement politique difficile. Toutefois, la majorité des OSC nationales ont eu du mal à faire face aux dépenses de personnel pendant l'année, d'autant plus que les donateurs couvrent rarement les frais généraux de fonctionnement. Certains organismes ont eu recours à l'embauche de personnel à temps partiel, et de nombreux organismes ont continué d'engager des bénévoles. Toutefois, les contraintes de financement n'ont pas permis aux OSC de faire appel à des bénévoles sur une base permanente, car, selon la loi de l'impôt sur le revenu, les employeurs ne peuvent retenir les services de bénévoles que pendant six mois avant d'être assujettis à l'impôt, aux cotisations de sécurité sociale et à d'autres retenues obligatoires.

Les OSC ougandaises ont fait des progrès technologiques impressionnants en 2016. L'utilisation d'internet en Ouganda a augmenté au cours des dernières années et, en 2016, le gouvernement a lancé des services Internet gratuits dans le but d'élargir l'accès du public. Cependant, les services gratuits ne sont disponibles que dans la capitale et la plupart des CBO n'ont pas pu en profiter. Après les cambriolages dans certaines organisations, des partenaires de développement ont fait don d'ordinateurs et d'autres équipements pour remplacer le matériel volé ou confisqué. De nombreuses entreprises utilisent la sauvegarde de données en ligne pour se prémunir contre la perte d'informations en cas d'effraction dans les bureaux.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.0

La situation financière des OSC n'a pas changé en 2016. Les OSC ont continué de dépendre en grande partie des sources externes de financement, et le soutien des donateurs a légèrement diminué à mesure que les programmes liés aux élections prenaient fin. La plupart des donateurs étaient réticents à financer de nouveaux projets pendant l'impasse post-électorale.

L'appréciation de la philanthropie en tant que contributeur à la croissance inclusive et au développement durable s'est accru en 2016. Des institutions culturelles telles que le Royaume du Buganda et la Fondation de développement Nnabagereka ont établi des partenariats avec des banques, des entreprises de télécommunications et des écoles pour collecter des fonds pour l'éducation des filles, les opérations de fistule et d'autres causes. En septembre la Fondation de Développement Nnabageraka, le Forum de Philanthropie africain et la Fondation Higherlife ont organisé la toute première réunion philanthropique dans le pays, qui a réuni plus de cent philanthropes potentiels.



La diversification des sources de revenus demeure un défi pour le secteur des OSC. Certaines associations professionnelles ont créé des entreprises sociales pour compléter le financement des donateurs. Par exemple, l'Association des banquiers ougandais gère l'Institut ougandais de services bancaires et financiers, qui offre des cours de formation qui génèrent des revenus pour l'association. Les réseaux et les organisations associatives cherchent à recueillir des fonds par le biais de cotisations annuelles, mais les membres respectent rarement leurs obligations.

La majorité des OSC, à l'exclusion des organisations communautaires, continuent de s'efforcer de mettre en place des systèmes de gestion financière efficaces pour répondre aux attentes des donateurs en matière d'utilisation efficace des ressources et de reddition des comptes. Les donateurs refusent de plus en plus de financer des organismes qui ne respectent pas les normes de gestion financière établies. Par exemple, la Facilité pour la gouvernance démocratique, le plus important fonds commun pour la société civile, a retiré des fonds de certains de ses partenaires en raison de leur manque de transparence financière. La Loi de 2016 sur les ONG exige que toutes les OSC et organisations communautaires enregistrées soumettent des rapports annuels et des rapports financiers vérifiés au Bureau national des ONG et aux comités de suivi des OSC des sous-comités.

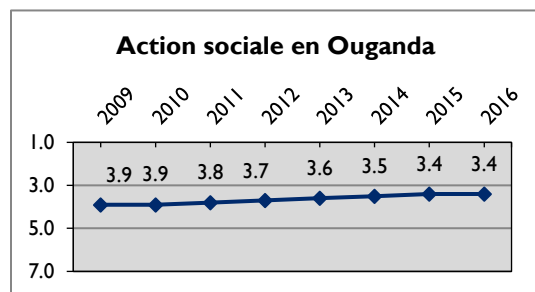
ACTION SOCIALE : 3.4

La Politique nationale sur les ONG 2010 fournit un cadre général permettant au gouvernement de s'engager avec les OSC dans le cadre de son processus de développement national. En 2016, l'esprit de coopération entre les OSC et le gouvernement s'est manifesté à l'occasion de consultations nationales approfondies sur la réglementation en vertu de la nouvelle loi sur les ONG. Le Forum national des ONG de l'Ouganda (UNNGOF), Alerte relative aux droits mondiaux, Chapitre quatre, l'Association nationale des environnementalistes professionnels et l'AAIU ont collaboré avec le Bureau national des ONG pour convoquer quinze consultations régionales afin de solliciter l'avis des OSC sur les réglementations en vertu de la loi, qui seront présentées au Cabinet en février 2017.

Les OSC au niveau local entretiennent souvent des relations de travail cordiales avec les autorités locales. Par exemple, le Lira District NGO Forum s'est associé avec les autorités locales des districts d'Alebtong, Dokolo, Otuke, Lira et Amoltar pour former plus de 160 nouveaux conseillers de district sur des sujets tels que le cadre juridique et les processus de planification et de budgétisation. Les conseillères municipales participant aux formations ont formé des caucus dans les cinq districts pour suivre les questions de genre. Néanmoins, certains

décideurs aux niveaux national et local continuent de considérer les OSC axées sur la gouvernance et les droits de l'homme comme une force d'opposition qui œuvre à la promotion des intérêts étrangers.

Pendant les élections, la Coalition des citoyens pour la démocratie électorale en Ouganda (CCEDU) et le Réseau d'observateurs électoraux citoyens (CEON) se sont engagés dans l'éducation des électeurs ; le Conseil inter religieux de l'Ouganda (ICRU), le Forum des anciens et l'UNNGOF ont organisé les tout premiers débats présidentiels ; et le CCEDU et d'autres OSC ont encouragé la participation des électeurs et mené des missions d'observation électorale. En général, cependant, les campagnes de l'action sociale des OSC ont été généralement lentes pendant les élections, et certaines organisations ont pratiqué l'autocensure jusqu'à ce que l'impasse électorale soit résolue.



Après les élections, les OSC militantes se sont généralement montrées plus dynamiques, bien que certaines organisations impliquées dans la gouvernance aient continué de s'autocensurer. Plusieurs nouvelles initiatives essentielles de l'action sociale ont été lancées. La campagne Let Peace Prevail (Laissez la paix prévaloir) coordonnée par la Plateforme de suivi de la gouvernance en Ouganda (UGMP), le Conseil chrétien conjoint de l'Ouganda (UJCC) et l'AAIU a encouragé les discussions sur la paix et la justice, et la Plateforme de suivi

de la gouvernance en Ouganda a mené un sondage d'opinion et analysé les cent premiers jours de la présidence. En outre, la campagne pour la justice fiscale coordonnée par le Groupe de l'action sociale sur le budget de la société civile (CSBAG) a recueilli plus de quatre millions de signatures lors d'une pétition adressée au président pour mettre son veto à un projet de loi permettant aux parlementaires d'exempter leurs émoluments de l'impôt (le projet de loi a été adopté en novembre). La campagne "Ne laissons personne derrière soi" menée par le Groupe de référence des OSC Agenda 2030 a cherché à amplifier la voix des handicapés, des enfants, des personnes âgées et d'autres groupes marginalisés, tandis que la campagne Les filles ne se marient pas, dirigée par onze organisations de défense des droits de l'enfant, poursuivait ses efforts pour mettre un terme aux mariages précoces. De plus en plus, les questions de transparence et de gouvernance dans le secteur extractif dominent le discours public. Par exemple, dans le but d'améliorer la transparence dans le secteur, un groupe d'OSC a lancé une pétition en ligne exhortant le président à se joindre à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI), une plateforme mondiale qui engage les gouvernements à faire connaître leurs revenus tirés du pétrole, du gaz et des ressources minérales.

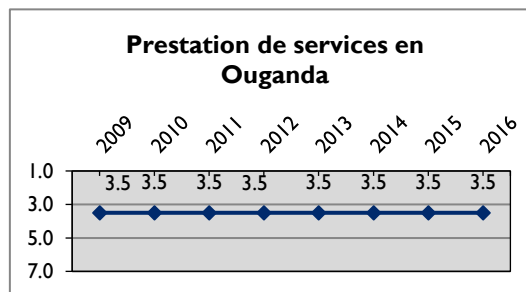
Les groupes de travail sectoriels et les comités techniques de planification aux niveaux national et infranational permettent aux OSC de participer aux processus décisionnels du gouvernement. Toutefois, leurs efforts ont été entravés par l'acceptation limitée des propositions des OSC par le gouvernement et par le manque d'accès à l'information des OSC. Néanmoins, en 2016, les efforts de lobbying des OSC ont enregistré plusieurs succès importants aux niveaux national et local. Par exemple, les OSC ont contribué à la promulgation de la loi sur les ONG 2016 ; au lancement de la Politique nationale de protection sociale, un cadre politique destiné à orienter les programmes de protection sociale ; à l'approbation par le Cabinet de la Politique nationale de lutte contre la violence sexiste 2016 ; à l'adoption de règlements stricts de lutte contre le tabagisme ; à l'adoption de la loi sur les enfants (amendement) de 2016 pour renforcer la protection des enfants ; et à l'adoption de l'ordonnance sur la violence sexiste dans le district de Lira. Le projet de loi sur les réfugiés a défendu avec succès la protection de l'établissement de Kyangwali et la création de tribunaux itinérants dans l'établissement de Kyaka afin que les réfugiés puissent avoir accès à des services judiciaires. En outre, la Coalition nationale des défenseurs des droits de l'homme a encouragé les politiques visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme et a entamé l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui était en consultation à la fin de l'année.

En 2016, les OSC ont poursuivi diverses activités pour aider les organisations à comprendre les implications de la nouvelle loi sur les ONG. Parmi leurs efforts, mentionnons une séance sur la loi sur les ONG à l'occasion

de la Semaine de la femme de 2016, un dialogue national qui a attiré plus de trois cents OSC, quinze engagements régionaux sur la nouvelle loi et les règlements proposés, ainsi que divers talk-shows radiophoniques et télévisés. La HRAPF, Chapitre quatre et d'autres organisations ont publié des documents contestant certaines dispositions de la loi, en particulier les alinéas 44 d) et f), qui imposent des obligations spéciales aux organisations de ne pas s'engager dans des activités préjudiciables à la « sécurité et aux lois de l'Ouganda » et aux « intérêts de l'Ouganda et à la dignité des Ougandais », ainsi que l'alinéa 30 (1) a), qui permet au Bureau des ONG de refuser d'enregistrer une organisation si ses objectifs sont considérés comme contraires aux lois de l'État.

PRESTATION DE SERVICES : 3.5

En 2016, la fourniture de services par les OSC en Ouganda a été stable. Bien que de nombreux donateurs aient réorienté leur financement vers des interventions liées aux élections et que, pendant l'impasse politique qui a suivi les élections, ils hésitaient à financer de nouveaux projets, les OSC ont continué d'offrir des services dans tous les grands secteurs, y compris la santé, l'éducation et l'aide juridique. Par exemple, des organisations se sont concentrées sur les questions relatives à l'eau, telles que Plan international, Caritas et l'Union internationale pour la conservation de la nature, ont construit des forages, des bornes de robinetterie publiques et des puits peu profonds.



Les OSC s'efforcent de fournir des biens et des services qui reflètent les besoins et les priorités de leurs membres et des communautés. Par exemple, en 2016, Tendre la main à l'Ouganda a fourni des conseils aux jeunes sur le VIH/sida et a organisé des sessions sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. L'AAIU a travaillé dans dix centres de protection des femmes pour fournir un abri, de la nourriture, des conseils et des services médicaux et de médiation aux femmes victimes de violence familiale. Tous ces services ont été offerts gratuitement.

Les OSC ont continué de distribuer des publications à leurs mandants, aux représentants du gouvernement aux niveaux local et national, aux universitaires et aux médias. Un certain nombre d'OSC, y compris le Réseau de la dette ougandaise, le CSBAG, l'UNNGOF et l'AAIU, ont compilé des listes complètes de courriels pour partager des bulletins d'information hebdomadaires comprenant une analyse des politiques et des exemples de réussite. Les OSC du mouvement Lundi noir, une campagne visant à mettre fin au vol de fonds publics, ont publié douze numéros en ligne de son bulletin d'information.

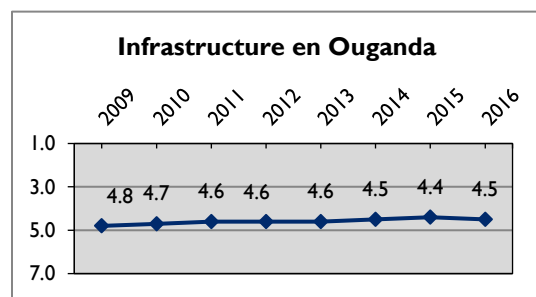
Le gouvernement reconnaît et apprécie le rôle central des OSC dans la prestation de services. Bien que le gouvernement n'offre pas de financement direct aux OSC, les institutions gouvernementales et les OSC travaillent parfois conjointement à des initiatives précises. Par exemple, le CSBAG a établi un partenariat officiel avec le ministère des Finances pour solliciter l'apport des OSC sur le budget à tous les niveaux.

INFRASTRUCTURE : 4.5

L'infrastructure de soutien à la société civile en Ouganda a décliné en 2016, en grande partie à cause de l'échange limité d'informations, de la réduction des financements et de l'affaiblissement des coalitions.

En Ouganda, il existe peu de centres de ressources pleinement établis où les OSC puissent accéder à l'information, aux ordinateurs et aux services Internet ou demander l'aide de bibliothécaires et de spécialistes en technologie. Ceux qui existent sont situés dans les zones urbaines et gérées par des OSC nationales et internationales. Des organisations telles que le Réseau des droits de l'homme Ouganda, le Réseau de la dette de

l'Ouganda et Oxfam International disposent de bibliothèques contenant des informations sur des sujets tels que les droits de l'homme, l'analyse de la dette, les moyens d'existence et les questions juridiques. Les centres sont ouverts aux membres et aux institutions partenaires. Le Réseau de ressources pour le développement communautaire dispose d'un centre de ressources entièrement équipé d'informations sur les questions de société civile, la gestion des OSC et les approches participatives du développement. Bien qu'il soit ouvert au public, les organisations peuvent payer une cotisation annuelle de 100 000 UGX (environ 28 \$) pour devenir membre.



Le Fonds indépendant de développement (IDF) est l'une des principales organisations locales de subventionnement en Ouganda. Il reçoit des financements du Fonds pour la gouvernance démocratique et soutient principalement des projets sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance mis en œuvre par les OC. En 2015-2016, l'IDF a accordé des subventions à 38 organisations à travers le pays. Les OSC internationales ont continué d'octroyer des fonds aux organisations locales.

Les coalitions d'OSC ont continué à servir de porte-parole critique pour le secteur des OSC en 2016. L'UNNGOF est restée la plateforme principale pour l'interaction entre les OSC. Cependant, les luttes entre certaines plateformes influentes se sont poursuivies, y compris la rivalité entre l'Organisation centrale des syndicats libres (Ouganda) et l'Organisation nationale des syndicats, qui perdure depuis des années. Le financement des organisations de plateformes a continué de diminuer, les donateurs orientant de plus en plus leurs ressources vers les organisations locales et de base.

Au fil des ans, le secteur des OSC a constitué un pool de formateurs compétents qui travaillent pour les OSC ou ont lancé leurs propres bureaux de consultants. En 2016, des organismes nationaux, des organisations internationales et des donateurs ont offert de la formation sur des sujets tels que le leadership éthique, les relations avec les médias, la littératie financière et le réseautage. Certains ateliers sont gratuits, mais d'autres sont coûteux, et les CBO en particulier ont des difficultés à y participer.

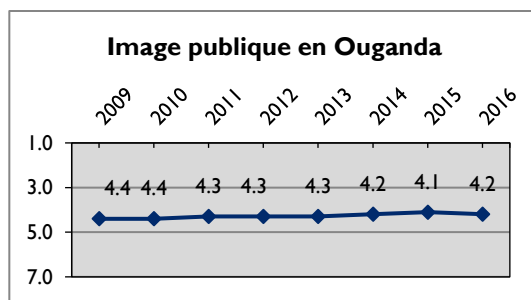
Les OSC au niveau national et infranational reconnaissent de plus en plus l'importance des partenariats et collaborent avec le gouvernement et les médias pour faire avancer des préoccupations communes. Par exemple, Amref Santé Afrique, la Fondation Wemos, la Coalition pour la Promotion de la santé et le Développement social (HEPS-Uganda) et le Centre africain pour la Santé globale et la Transformation sociale a coopéré avec le ministère de la Santé pour réduire la mortalité maternelle par la sensibilisation à la santé reproductive. Le Groupe de défense du budget de la société civile s'est associé au ministère des Finances pour mener des consultations sur le budget de l'administration locale, et des organismes de prestation de services dans les secteurs de l'eau et de la santé ont travaillé avec diverses entités gouvernementales. Le soutien du secteur privé aux initiatives de sensibilisation des OSC reste faible et n'est généralement offert que pour des initiatives ponctuelles. Le Forum de la société civile et du secteur privé a été créé il y a quatre ans, mais n'a pas encore donné de résultats.

IMAGE PUBLIQUE : 4.2

L'image publique des OSC s'est affaiblie en 2016. La relation entre les médias et les OSC est demeurée transactionnelle, - c'est-à-dire que les OSC doivent payer des journalistes pour couvrir leurs activités dans la presse écrite et les inviter à titre de conférenciers invités à des talkshows. La compréhension qu'ont les médias du rôle des OSC est minime et leurs reportages sur les événements des OSC manquent d'analyse, une lacune qu'en 2016, les OSC ont tenté d'atténuer en diffusant des communiqués de presse. Au niveau infranational, la plupart des maisons de presse appartiennent à des membres du parti au pouvoir et ne sont pas à l'aise pour accueillir des militants de la société civile qui discutent des questions de bonne gouvernance et de responsabilité.

En 2016, le gouvernement a continué d'avoir des opinions négatives sur les organisations qui travaillent dans le domaine des droits de la personne, de la responsabilisation et des minorités sexuelles. Les OSC axées sur l'éducation civique et les droits de la personne étaient considérées comme travaillant pour l'opposition et étaient parfois harcelées, bien que pendant la période électorale, les mêmes organisations aient entrepris des programmes d'éducation civique et joué le rôle d'observateurs électoraux pour la Commission électorale.

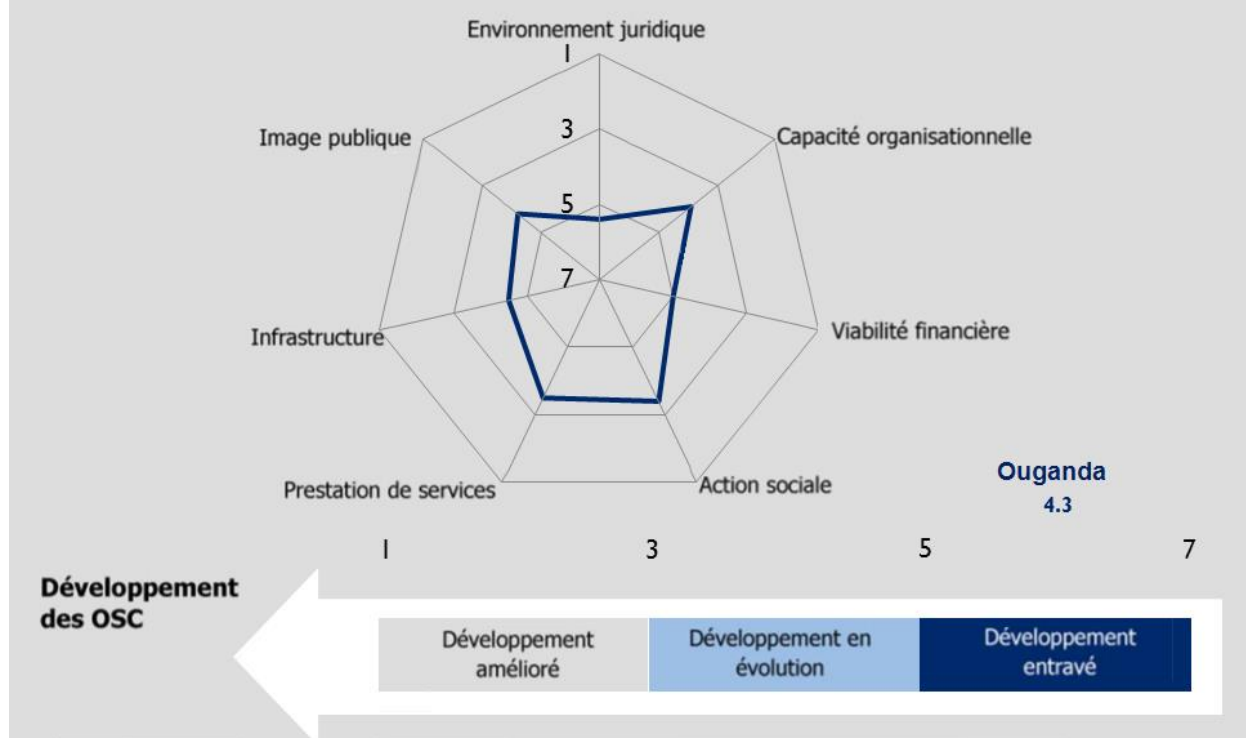
Le secteur des affaires perçoit les OSC comme un marché potentiel pour leurs produits et disposant de ressources suffisantes, mais les entreprises ne parviennent souvent pas à établir un budget pour les projets de responsabilité sociale des entreprises. Certains segments du public perçoivent les OSC comme des entreprises autocentrées ayant un impact minime sur leurs bénéficiaires.



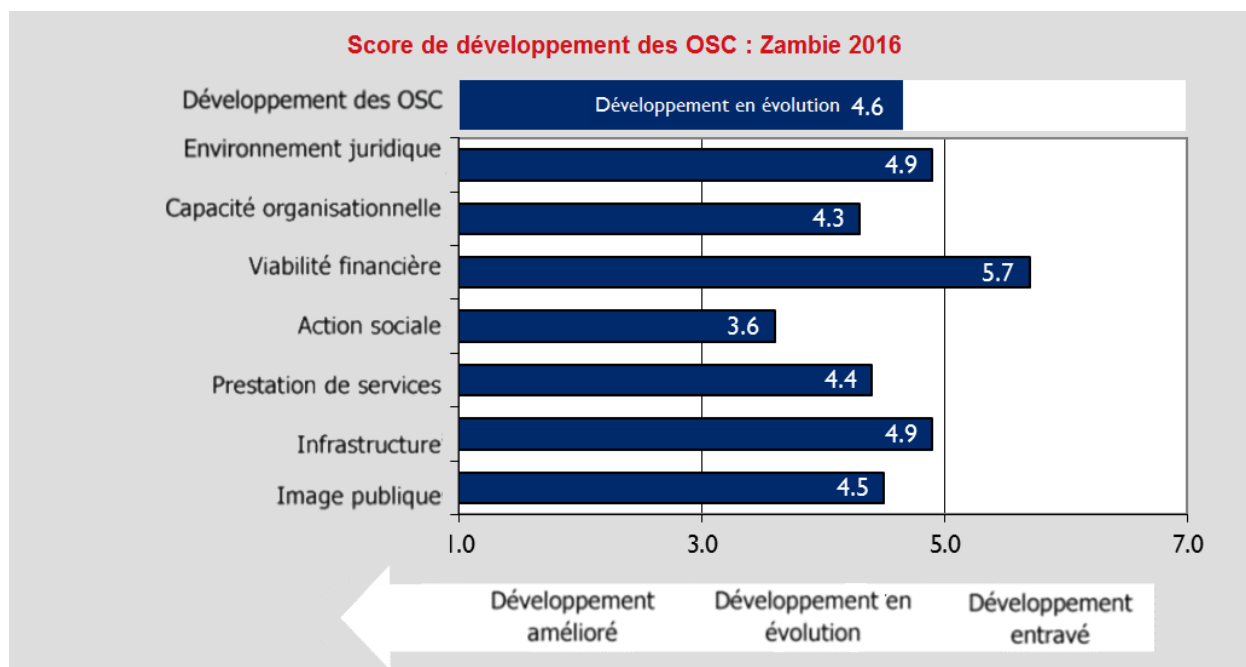
Pour faire connaître leur travail, les OSC utilisent de plus en plus les média sociaux, organisent des conférences de presse et publient des bulletins hebdomadaires en ligne ou dans les journaux. Certaines organisations nationales ont développé des partenariats informels avec des journalistes qui couvrent leur travail. Certains réseaux et organisations nationales ont du personnel de communication, mais ils sont souvent mal préparés à rendre compte du travail de développement. Les CBO font rarement connaître leurs activités en raison des coûts élevés qu'elles entraînent.

Depuis plusieurs années, les OSC ougandaises disposent d'un mécanisme d'autorégulation, le Mécanisme d'assurance de la qualité (QuAM), mais le nombre d'organisations détenant des certificats QuAM reste faible, soit 148. En 2016, le principal donateur du projet QuAM a retiré son financement, ce qui a empêché le secrétariat du QuAM d'entreprendre des activités de sensibilisation telles que des formations et des évaluations préalables. En novembre, le Réseau de développement des associations bénévoles autochtones (DENIVA) et l'UNNGOF ont lancé un processus visant à repenser la stratégie QuAM et mis en place un programme d'incitation pour encourager les organisations à se soumettre aux QuAM. La nouvelle loi sur les ONG prévoit la création d'un organisme d'autorégulation qui sera mis en place par des organisations enregistrées et qui exercera un certain pouvoir de réglementation sur ces organisations. Entre autres fonctions, le nouvel organe administrera un code de conduite des OSC.

Score de développement des OSC : Ouganda 2016



ZAMBIE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.6

Faits relatifs aux pays

Capitale : Lusaka

Type de gouvernement : République

Population : 15,972,000

PIB par habitant (PPP) : 3 900 \$

Indice de Développement Humain : 139

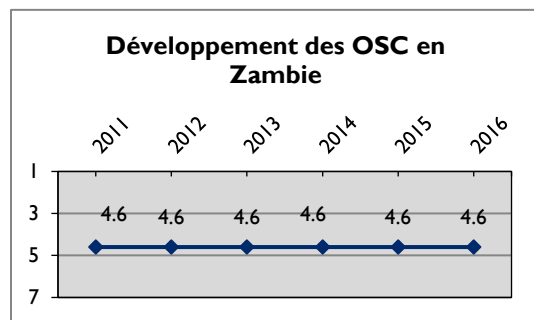
L'année 2016 en Zambie a débuté par une cérémonie au cours de laquelle le Président Edgar Lungu a promulgué la loi sur la Constitution de la Zambie (amendement). Presque toutes les parties prenantes, y compris les OSC, se sont félicitées de la loi, qui a été le point culminant de plusieurs années d'efforts pour parvenir à une constitution centrée sur la population. Les articles importants de la Constitution modifiée prévoient que le Président doit remporter l'élection à la majorité absolue des voix, que le



candidat présidentiel doit se présenter avec un candidat à la vice-présidence plutôt que de nommer un vice-président après l'élection, et que les candidats à une charge publique doivent satisfaire à certains critères d'éducation.

En août 2016, des élections générales et un référendum sur l'amélioration de la déclaration des droits ont eu lieu simultanément. Les OSC se sont engagées dans diverses activités liées à ces événements, y compris l'éducation des électeurs et la promotion de la participation des femmes. De violentes manifestations ont eu lieu avant et après les élections, menaçant la paix et la stabilité du pays. Le parti au pouvoir, le Front patriotique (PF), a été réélu pour un nouveau mandat, tandis que la mesure relative à la déclaration des droits n'a pas été approuvée par la majorité des électeurs. Après les élections, le principal parti d'opposition, le Parti uni pour le développement national (UPND), s'est engagé dans une longue bataille judiciaire pour contester les résultats

des élections. Pendant cette période, de nombreuses activités des OSC ont été retardées dans l'attente de l'issue de l'affaire, qui a finalement été rejetée.



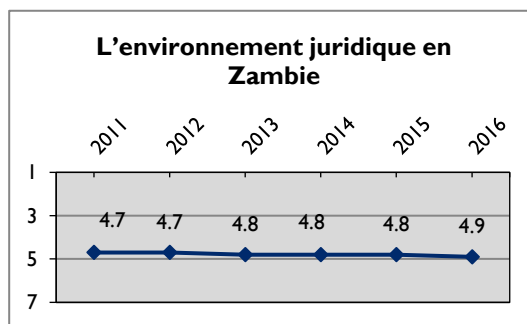
La Zambie a continué de faire face à des conditions économiques difficiles en 2016. La baisse de la productivité, la chute des prix des matières premières et la réduction de la demande mondiale de cuivre ont nui aux exportations du pays. Comme le kwacha s'est déprécié et les approvisionnements en électricité ont diminué, la croissance du PIB s'est ralentie, les recettes intérieures ont diminué et le déficit budgétaire s'est creusé. Une inflation importante et une hausse du coût de la vie ont nui au bien-être des citoyens et menacé d'éroder les progrès récents du pays dans la réduction

de la pauvreté. Le gouvernement a continué de collaborer avec le Fonds monétaire international (FMI) à un programme de relance économique. Les OSC ont participé aux discussions et élaboré un document de position conjoint sur la nécessité de protéger les personnes vulnérables contre les chocs éventuels du plan de relance économique. À la fin de l'année, le gouvernement n'avait toujours pas publié d'informations sur le contenu du programme proposé.

Il n'existe pas de données précises sur la taille de la société civile en Zambie. Le Greffier des sociétés du ministère du Développement communautaire rapporte que 688 OSC étaient enregistrées en vertu de la loi sur les sociétés en décembre 2016. Cependant, un nombre indéterminé d'OSC enregistrées en vertu de la loi sur les organisations non gouvernementales (ONG) au cours de l'année. Le dernier exercice de cartographie mené par le ministère du Développement communautaire, de la Santé maternelle et infantile en 2012 a montré que 442 organisations étaient régies par la loi sur les ONG. Ces chiffres n'incluent pas les organismes communautaires (CBO), les organisations confessionnelles ou les clubs communautaires.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 4.9

L'environnement juridique des OSC zambiennes s'est détérioré en 2016. La loi controversée sur les ONG, qui avait été suspendue en 2015, devait être abrogée et le Parlement devait prendre des mesures à la fin de 2016. Toutefois, une disposition de la loi portant création d'un Conseil des ONG a été mise en œuvre, et le Conseil a commencé à formuler un code de conduite des ONG sur la base de larges consultations avec les petites et les grandes OSC. Entre-temps, un consensus s'est dégagé parmi les OSC selon lequel le gouvernement avait besoin d'une politique des ONG pour faire adopter la loi et, à la fin de l'année, le gouvernement avait rédigé une politique pour approbation par le Cabinet. Les OSC ont été fortement impliquées dans le processus de rédaction et ont planifié de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour assurer l'adoption d'une nouvelle loi sur les ONG.



Pendant que ces discussions étaient en cours, les OSC ont été autorisées à s'enregistrer soit en vertu de la Loi sur les ONG, de la Loi sur les sociétés, ou, dans une moindre mesure, de la Loi sur les brevets et l'enregistrement des sociétés. Bien que certaines OSC aient été confuses quant à la voie à suivre pour s'inscrire, le processus d'inscription est demeuré relativement simple et aucun changement n'a été signalé. L'absence de système décentralisé a continué de poser un défi aux OSC dans les zones rurales. Bien qu'à certains endroits, il soit devenu plus facile pour les OSC de recueillir les formulaires nécessaires à l'enregistrement auprès des bureaux provinciaux, elles ont quand même dû retourner les formulaires aux organismes d'enregistrement de la capitale.

Le cadre juridique actuel confère à l'État une autorité explicite et implicite considérable sur les activités des OSC. D'une part, plusieurs lois différentes réglementent les OSC, et l'État est ainsi en mesure de choisir parmi les dispositions qu'il souhaite faire respecter. Par exemple, les organisations enregistrées en vertu de la loi sur les ONG doivent se conformer aux règlements prévus dans la loi, même si elle a été suspendue. En outre, l'État peut radier les organisations enregistrées en vertu d'autres lois en se référant à la loi sur les ONG. Les organismes radiés n'ont aucune possibilité d'interjeter appel.

Le gouvernement a continué à utiliser la loi sur l'ordre public pour étouffer les activités des OSC en 2016. Par exemple, le Conseil zambien pour le développement social (ZCSD) s'est battu pour organiser une réunion publique sur l'inégalité dans le district de Mansa et a finalement dû tenir l'activité dans une église pour éviter toute ingérence de l'État. Dans la Province Muchinga l'Institut Médiateur de l'Afrique du Sud (MISA) en Zambie, qui fait partie de la Coalition pour l'Accès aux Informations (ATI), ont été victimes d'intimidation de la part des bureaux des commissaires de district au cours d'une campagne de signature de pétitions. Les OSC travaillant sur les questions de gouvernance, les élections et la déclaration des droits ont parfois été accusées de soutenir l'opposition. La ZCDD et d'autres OSC soutenant la Grande coalition sur la Constitution n'ont pas eu accès au Parlement lors d'un débat sur la Constitution. Certaines OSC ont été attaquées dans les médias après avoir critiqué les ministres qui avaient continué de recevoir des salaires après la dissolution du Parlement. Les médias indépendants ont également fait l'objet de harcèlement étatique, comme lors de la fermeture du *Poste* indépendant, prétendument en raison du non-paiement des impôts, et le porte-parole en chef du gouvernement a ouvertement attaqué les OSC et les médias que le gouvernement considérait comme travaillant contre ses intérêts. Ces actes, ainsi que d'autres actes d'intimidation et de répression de la part des responsables gouvernementaux, des cadres des partis politiques et de la police, ont eu un effet paralysant sur les médias et les OSC.

Les OSC sont tenues de payer des taxes sur les biens et services utilisés dans leur travail. L'Instrument statutaire 103 de 2013, qui a supprimé les exonérations fiscales accordées aux OSC pour les biens d'équipement, est resté en vigueur en 2016. Toutefois, les OSC peuvent demander des exemptions au ministère des Finances, qui les accorde sur une base discrétionnaire.

Les OSC zambiennes ne sont pas légalement autorisées à lever des fonds par la fourniture de biens et de services, bien que, selon l'endroit où elles se trouvent, elles créent parfois des filiales pour générer des revenus, y compris par le biais de contrats gouvernementaux. Cependant, le manque de capitaux pour les entreprises qui démarrent, rend cette option impossible pour de nombreuses organisations.

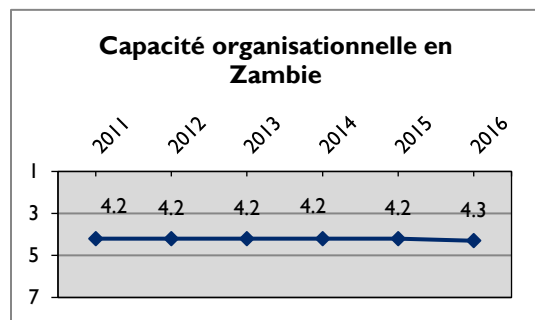
Les OSC ont peu de recours juridiques lorsqu'elles sont traitées injustement. Bien que de nombreuses OSC aient besoin de services juridiques, le coût d'acquisition de ces services est demeuré élevé en 2016. De plus, il est plus facile d'obtenir des conseils juridiques dans la capitale que dans les régions éloignées. Bien que les avocats soient de plus en plus intéressés à travailler avec les OSC, la Faculté de droit de l'Université de Zambie n'offre pas de formation spécifiquement axée sur la société civile.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.3

La capacité organisationnelle des OSC zambiennes a diminué en 2016 en raison de la réduction des effectifs, ce qui a contraint un nombre réduit de membres du personnel à assumer des rôles multiples. La réduction du nombre d'employés s'explique principalement par la diminution du financement des donateurs, ainsi que par leur réticence à fournir des fonds pour couvrir les coûts de base.

Les OSC sont généralement très présentes dans leurs communautés locales. En 2016, plusieurs nouvelles initiatives électorales ont ciblé des circonscriptions qui n'avaient pas été atteintes lors des élections précédentes. Par exemple, le Lobby des femmes a encouragé la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates, ce qui a permis aux femmes d'être élues à des postes clés et de constituer la majorité des électeurs. MISA Zambie a eu recours aux médias sociaux et communautaires pour étendre ses activités de sensibilisation auprès des

jeunes et attirer leur attention sur le projet de loi sur l'accès à l'information en tant que question locale et nationale.



Les OSC plus grandes et mieux établies ont des plans stratégiques qui mettent en évidence leurs visions et leurs missions et guident leur prise de décision. Ces OSC se rendent compte qu'elles doivent adhérer à leurs plans si elles comptent recevoir des fonds de donateurs. Les petites OSC n'ont généralement pas de plans stratégiques parce qu'elles n'ont pas suffisamment de fonds pour financer leur développement. Elles s'appuient plutôt sur ce qu'elles appellent des « plans d'activités », qui peuvent être très complets et qui sont utiles dans le processus décisionnel. En

2016, la Fondation zambienne pour la gouvernance (ZGF) n'a plus fourni de financement de base pour soutenir la réalisation des plans stratégiques, bien qu'elle ait offert une formation aux OSC plus petites pour renforcer leur capacité de planification stratégique. La ZGF elle-même a entrepris un important processus de planification stratégique qui s'achèvera en 2017.

Les grandes OSC ont des structures de gestion interne plus solides que les petites organisations, dans lesquelles une seule personne joue généralement plusieurs rôles. Par exemple, les grandes organisations comme la Société civile pour la réduction de la pauvreté (CSPR) et le Centre d'Afrique australe pour le règlement constructif des différends (SACCORD) tenaient des réunions du conseil d'administration, de la direction et du personnel sur une base régulière. Les conseils d'administration des grandes OSC sont souvent efficaces et jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources. Toutefois, les petits organismes ont rarement des conseils d'administration. Il devient de plus en plus difficile pour toutes les OSC de tenir des assemblées générales annuelles en raison du financement limité réservé à cette fin. Le Conseil de coordination des organisations non gouvernementales (NGOCC), l'un des principaux centres de coordination pour les questions féminines en Zambie, a subi une restructuration massive en 2016 en raison du départ de l'un de ses principaux donateurs, ce qui a entraîné une réduction du personnel et des programmes.

En raison du financement limité, les ressources humaines sont insuffisantes dans la plupart des OSC. Grâce à la réduction des effectifs, de nombreuses organisations fonctionnent maintenant comme des "one man shows". Certaines organisations parviennent à se doter de personnel en technologie de l'information et en comptabilité parce que leur travail est indispensable, mais la plupart des organisations trouvent particulièrement difficile de retenir les services d'avocats. Les conseils d'administration peuvent comprendre des avocats qui fournissent des conseils juridiques, mais ils quittent souvent le secteur des OSC, comme d'autres membres du personnel professionnel, pour des raisons financières. Par conséquent, de nombreuses organisations ont appris à se contenter d'une structure de personnel allégée et d'une multitâche de la part des quelques employés restants. Certaines institutions, comme MISA Zambie, Initiative des jeunes leaders africains (YALI) et SACCORD, ont enrôlé beaucoup de volontaires pour combler le manque de personnel pendant les élections. Toutefois, cet arrangement n'est pas viable et a commencé à compromettre le travail des OSC, car le roulement des bénévoles limite la capacité de mémoire institutionnelle.

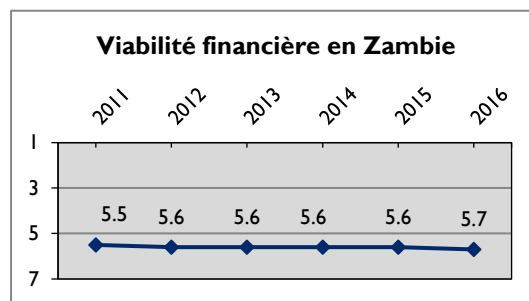
Les ressources des OSC ne permettent pas de moderniser les équipements. En 2016, la plupart des OSC ont reçu moins de dons de matériel de bureau de la part des partenaires coopérants, à l'exception des organisations actives dans la surveillance électorale. La plupart de ces dons étaient basés sur des projets, et certains organismes ont dû retourner les équipements une fois leurs projets terminés.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.7

En 2016, les OSC ont été plus nombreuses à rencontrer des difficultés financières que l'année précédente. Le financement des donateurs a continué de diminuer, et les donateurs ont préféré conclure des accords de

partenariat à court terme sans s'engager à fournir un soutien continu après la fin d'un projet. En 2016, les OSC qui travaillent sur les élections ont reçu un financement accru, mais ce financement a été temporaire et arrêté une fois les élections terminées. MISA Zambie, par exemple, a reçu des fonds pour des projets liés aux élections, mais aucun financement supplémentaire pour d'autres projets. Un certain nombre d'OSC qui ne participaient pas aux élections ont vu leur financement réduit par leurs donateurs traditionnels et ont dû réduire leurs programmes. La fermeture de l'ambassade norvégienne en Zambie a gravement affecté le NGOCC.

Les OSC continuent d'être vulnérables aux changements dans les priorités de financement des donateurs, et elles comprennent de plus en plus la nécessité de diversifier leurs sources de financement et de mobiliser les ressources locales. Toutefois, les efforts déployés par les OSC pour diversifier leurs sources de revenus en 2016 n'ont pas toujours été couronnés de succès. Les frais d'adhésion sont habituellement très faibles (généralement de 20 \$ à 50 \$ par année), et la plupart des organismes en réseau ont connu une baisse de revenus provenant des frais d'adhésion en 2016. Par exemple, la CSPR comptait moins de membres qui versaient la totalité de leur cotisation en 2016. Dans la plupart des cas, le financement des OSC était strictement réservé à des activités spécifiques et ne pouvait être utilisé pour développer de nouvelles sources de revenus. Il n'y a pas de sources locales de philanthropie en Zambie qui soutiennent les OSC.



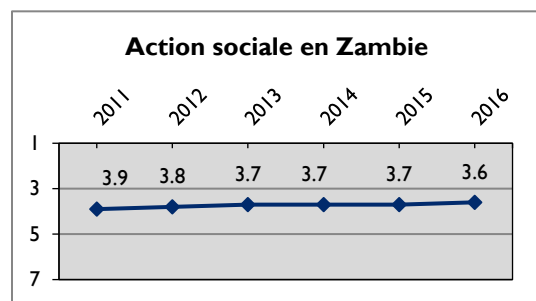
La loi n'est pas claire en ce qui concerne la génération de revenus par les OSC, et beaucoup d'OSC profitent de cette lacune pour saisir les occasions de faire de l'argent. La CSPR a mis sur pied une nouvelle unité de recherche et de développement et a réussi dans une certaine mesure à obtenir des commandes de recherche non liées à un projet particulier. Des organisations comme le NGOCC génèrent des revenus en vendant *chitenges* (tissu imprimé africain) et Caritas Zambie gagnent de l'argent de la vente des publications. Toutefois, les recettes générées par ces activités ne suffisent généralement pas à couvrir les coûts de production et à fournir un soutien opérationnel supplémentaire. Tandis que certaines grandes organisations confessionnelles gouvernementales, telles que CHAZ et le Centre jésuite de réflexion théologique (JCTR), possèdent des biens immobiliers qui génèrent des revenus locatifs, ce type de disposition est rare. D'autres organisations telles que l'Organisation des femmes à Mansa opèrent en tant qu'OSC mais sont enregistrées en vertu de la loi sur les coopératives comme des entités commerciales et peuvent ainsi obtenir des contrats gouvernementaux. L'Organisation des Nations Unies embauche parfois des organisations telles que le JCTR, l'Institut zambien d'analyse et de recherche sur les politiques et l'Institut de recherche sur les politiques agricoles d'Indaba pour des postes de consultants. Les OSC ne tirent pas de revenus de contrats avec des entreprises locales.

La plupart des OSC ont des systèmes de gestion financière, mais seules les grandes OSC font vérifier leurs comptes chaque année en raison du coût. Même les grandes OSC peuvent éprouver des difficultés à persuader les donateurs d'aider à couvrir les frais de vérification et les salaires du personnel financier et administratif. Les OSC publient habituellement leurs rapports financiers sur leur site Web, mais trouvent qu'il est trop coûteux de les imprimer sur papier.

ACTION SOCIALE : 3.6

En 2016, les formes directes de communication entre les OSC et les décideurs se sont améliorées. Par exemple, la CSPR et le ministère de la Planification nationale ont travaillé ensemble sur le septième plan de développement national (7NDP) ; la Grande Coalition, la Fondation pour le processus démocratique (FODEP), l'ONGCC et le SACCORD ont coopéré avec la Commission électorale de Zambie sur le Programme de réforme des élections ; et la Coalition nationale zambienne de l'éducation (ZANEC) et le ministère de l'Éducation ont procédé à un examen annuel conjoint du secteur de l'éducation et élaboré un chapitre sur l'éducation pour le 7NDP. La ZANEC a également siégé à un comité chargé de réviser la politique éducative,

y compris une nouvelle politique sur l'éducation de la petite enfance. Une coalition comprenant le Centre pour la politique commerciale et le développement (CTPD), Action Aides Zambie, CUTS International, Aide pour l'eau, Transparence International Zambie et ZCSD se sont penchés sur les négociations du gouvernement avec le FMI concernant un programme de relance économique. Elle a appelé le gouvernement à protéger les populations vulnérables contre les chocs éventuels résultant du plan de relance économique et a mis en avant des politiques alternatives de gestion budgétaire. Le gouvernement a également réussi, en 2016, à répondre aux préoccupations soulevées par les OSC au sujet des tensions politiques et de l'augmentation de la violence en créant un poste de commissaire aux demandes de renseignements.



Les OSC ont également fourni divers services liés aux élections. Dans l'ensemble, la participation électorale a augmenté grâce aux efforts d'éducation civique des OSC. En outre, la FODEP et Surveillance des droits des personnes handicapées ont formé des personnes handicapées pour servir d'observateurs électoraux après une longue interruption de ces programmes, et le Groupe de surveillance des églises chrétiennes (CCMG) a déployé des observateurs électoraux dans tout le pays.

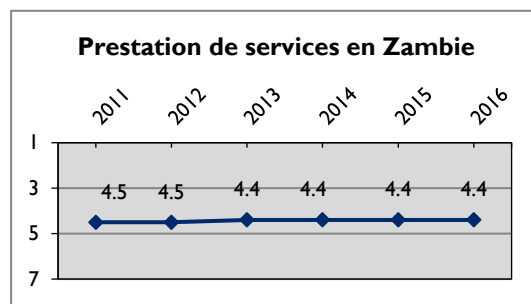
Au cours de l'année, les OSC ont lancé plusieurs nouvelles initiatives axées sur les enjeux. La Coalition sur la Constitution et la ZGF ont formé le Consortium sur le développement environnemental, qui s'est concentré sur l'intégration des questions environnementales dans les programmes des OSC. Plus de quatre-vingt-six OSC provenant de l'ensemble du pays ont contribué à formuler la position des OSC sur le 7NDP, position qu'elles ont ensuite présentée au gouvernement. Le Lobby des femmes, avec le soutien de l'USAID, a poursuivi un projet afin d'encourager des femmes à participer aux élections comme électrices et candidates. MISA Zambie et CTPD ont encouragé les débats publics avec les partis politiques. Parmi les autres organisations poursuivant des activités liées aux élections figuraient Caritas Zambie et MISA Zambie. Certaines initiatives ont été fragilisées par un manque de volonté politique en raison des élections, de la fragmentation et de la concurrence entre les OSC au sujet des ressources et de la polarisation des médias. Par exemple, le travail de la Grande coalition sur la Constitution et le référendum a été moins efficace que l'année précédente.

Les OSC en Zambie sont à l'aise avec le concept de lobbying et se sont engagées dans un lobbying important en 2016. Parmi les initiatives productives, on peut citer le travail du SACCORD sur l'amendement de la loi électorale et sur la législation anti-torture, qui était en cours d'élaboration dans l'attente de son approbation par le gouvernement en fin d'année. Une autre étape importante a été la promulgation de la loi sur l'équité et l'égalité entre les sexes, après que le NGOCC eut engagé les décideurs politiques à assurer son adoption. En collaboration avec des acteurs du mouvement féministe, le NGOCC a également coopéré avec le ministère de l'Egalité des sexes pour incorporer les instruments régionaux et internationaux pertinents que la Zambie a approuvés. Dans le cadre d'une initiative dirigée par l'AMTS, les OSC ont collaboré avec les chefs traditionnels et le ministère des Affaires traditionnelles pour encourager le Parlement à adopter la loi sur le mariage des jeunes enfants.

Les OSC sont conscientes qu'un cadre juridique et réglementaire favorable pourrait améliorer leur efficacité et leur développement. En 2016, les OSC ont identifié des contradictions entre la loi sur les ONG et la Constitution et ont stimulé le débat public sur le sujet. Cependant, les OSC manquent encore de connaissances et de ressources juridiques et sont également entravées par un manque de continuité dans leurs initiatives de lobbying en raison du départ de militants chevronnés. L'ONGCC a été le fer de lance de la réforme de la loi sur l'ordre public en 2016.

PRESTATION DE SERVICES : 4.4

En 2016, les OSC ont continué d'offrir au public une gamme de services de base en matière d'éducation, d'agriculture, de santé, d'eau et d'assainissement. Par exemple, CHAZ a fourni des services de santé et CAMFED et ZANEC ont fourni des services éducatifs aux communautés locales. Les compressions budgétaires et le détournement de fonds vers des projets liés aux élections n'ont pas eu d'incidence importante sur les prestations des services en 2016.



Les biens et services fournis par les OSC reflètent généralement les besoins des communautés qu'ils desservent. Les OSC zambiennes utilisent plusieurs techniques pour identifier les besoins et évaluer l'efficacité de leurs programmes. Par exemple, avant d'intervenir, les OSC interrogent habituellement les communautés locales sur leurs priorités et utilisent ensuite leurs bilans trimestriels, semestriels et annuels pour évaluer la pertinence des services fournis. Dans certains cas, les bénéficiaires n'apprécient pas les OSC prestataires de services et considèrent que leur prestation de services est politiquement motivée. Les membres de la communauté considèrent parfois aussi que les OSC servent les intérêts des donateurs plutôt que ceux de la communauté, et il peut y avoir un décalage entre un service particulier et les besoins ou intérêts locaux. Les parents, par exemple, n'apprécient pas toujours l'éducation sexuelle.

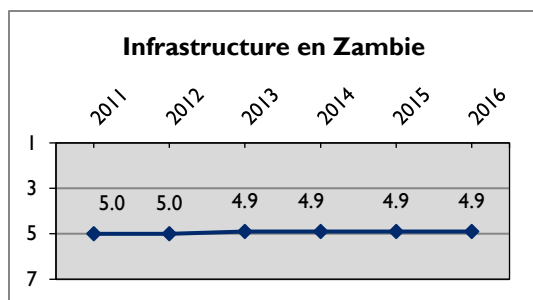
Les produits des OSC sont bien commercialisés auprès d'autres OSC, du milieu universitaire, des églises et du gouvernement. Les recherches menées par le Centre de recherche et de suivi des politiques sont consommées par diverses organisations, dont SACCORD et le JCTR. Les rapports de MISA Zambie sur la surveillance des élections ont été largement utilisés par le SACCORD, et ses rapports sur la surveillance des médias ont été distribués aux ONGCC, au le SACCORD et à d'autres organisations ainsi qu'au public. Le NGOCC procède à des analyses budgétaires sur le genre au niveau du district, qu'elle utilise pour dialoguer avec les responsables de district et les décideurs politiques, y compris les parlementaires. Le panier mensuel des besoins de base du JCTR, qui détermine le coût des besoins de base d'une famille, est largement utilisé par les OSC, les médias et le gouvernement.

La plupart des OSC ne recouvrent pas les coûts. Alors que quelques organisations ont réussi à faire payer leurs services (y compris le FODEP, qui en 2016 a gagné des revenus en facilitant les élections institutionnelles dans d'autres organisations) ces revenus ne couvrent généralement pas les coûts encourus pour la prestation des services.

Le gouvernement soutient les OSC telles que Vision du monde, qui fournissent des services sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, et d'autres organisations telles que Caritas Zambie, qui s'occupent des questions de gouvernance. En 2016, la CSPR a reçu des fonds du ministère de la planification nationale pour les interventions liées au 7NDP, et la ZANEC a reçu des fonds du gouvernement pour un examen annuel du secteur de l'éducation. Cependant, le fait que le gouvernement considère certaines OSC comme « l'opposition » peut atténuer sa reconnaissance et son soutien.

INFRASTRUCTURE : 4.9

Les centres de ressources qui offrent des services aux OSC en Zambie comprennent ceux qui sont exploités par le Projet de lutte contre l'apathie électorale, la ZANEC, l'ONGCC et Caritas Zambie. Ces centres répondent généralement aux besoins des OSC locales en ce qui concerne les publications, la recherche, les documents de politique, les mémoires et autres services. Les femmes en droits en Afrique australe (WLSA) et Caritas Zambie accueillent des bureaux auxiliaires qui fournissent un soutien technique à d'autres OSC et le Lobby des femmes gère un centre de formation. Ces centres ne génèrent pas de revenus.



En 2016, quelques organisations ont accordé des subventions de donateurs à d'autres OSC. Par exemple, le NGOCC a continué de mettre en commun les fonds des donateurs avec ses membres par le biais d'un mécanisme de fonds communs, et MISA Zambie a réattribué des fonds aux donateurs pour la programmation des radios communautaires et les programmes de gouvernance.

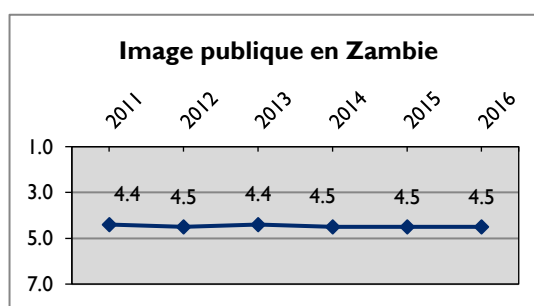
Les principales coalitions d'OSC en 2016 comprenaient la Grande Coalition, la Plateforme fiscale zambienne et le NGOCC. Toutefois, la concurrence pour le financement entre les OSC s'est intensifiée au cours de l'année, si bien que de nombreuses organisations individuelles ont eu tendance à travailler indépendamment des coalitions pour mettre en valeur leur propre travail. Certaines OSC ont travaillé en partenariat formel et informel. Par exemple, le ZCSD et la Zambie 2016 Alternative Mining Indaba ont travaillé avec Trade Kings, une société privée, pour apporter un soutien aux écoles de Chief Chanje. L'Association chrétienne des jeunes femmes (YWCA) et l'Unité de soutien aux victimes ont coopéré pour publier des données annuelles sur la violence sexiste.

Les possibilités de formation locales sont limitées. Certains partenaires coopérants, tels que la ZGF, offrent une formation au personnel des OSC. Par exemple, en 2016, la CSPR et la ZGF ont organisé une formation sur l'utilisation des médias sociaux. Les matériels de formation ne sont généralement pas disponibles dans les langues locales.

Plusieurs OSC ont travaillé en partenariat avec les médias en 2016. Le NGOCC, par exemple, s'est concertée avec les rédacteurs en chef de divers médias pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et a fondé un réseau de rédacteurs en chef pour promouvoir la participation des femmes au-delà des élections générales. Il n'y a pas encore eu de partenariats avec le gouvernement. Les partenariats avec le secteur privé doivent encore être entretenus.

IMAGE PUBLIQUE : 4.5

En 2016, les OSC ont reçu une large couverture médiatique de leur travail sur les élections et l'économie. Cependant, la couverture a parfois été influencée par l'orientation politique des médias. Par exemple, bien que les médias privés aient appuyé la Grande coalition, certains observateurs estiment que les médias gouvernementaux ont diabolisé la Grande coalition lorsqu'elle s'est prononcée sur des questions liées au référendum sur la Constitution. Parfois, les médias ont fait de fausses déclarations ou des déclarations inexactes au sujet des OSC.



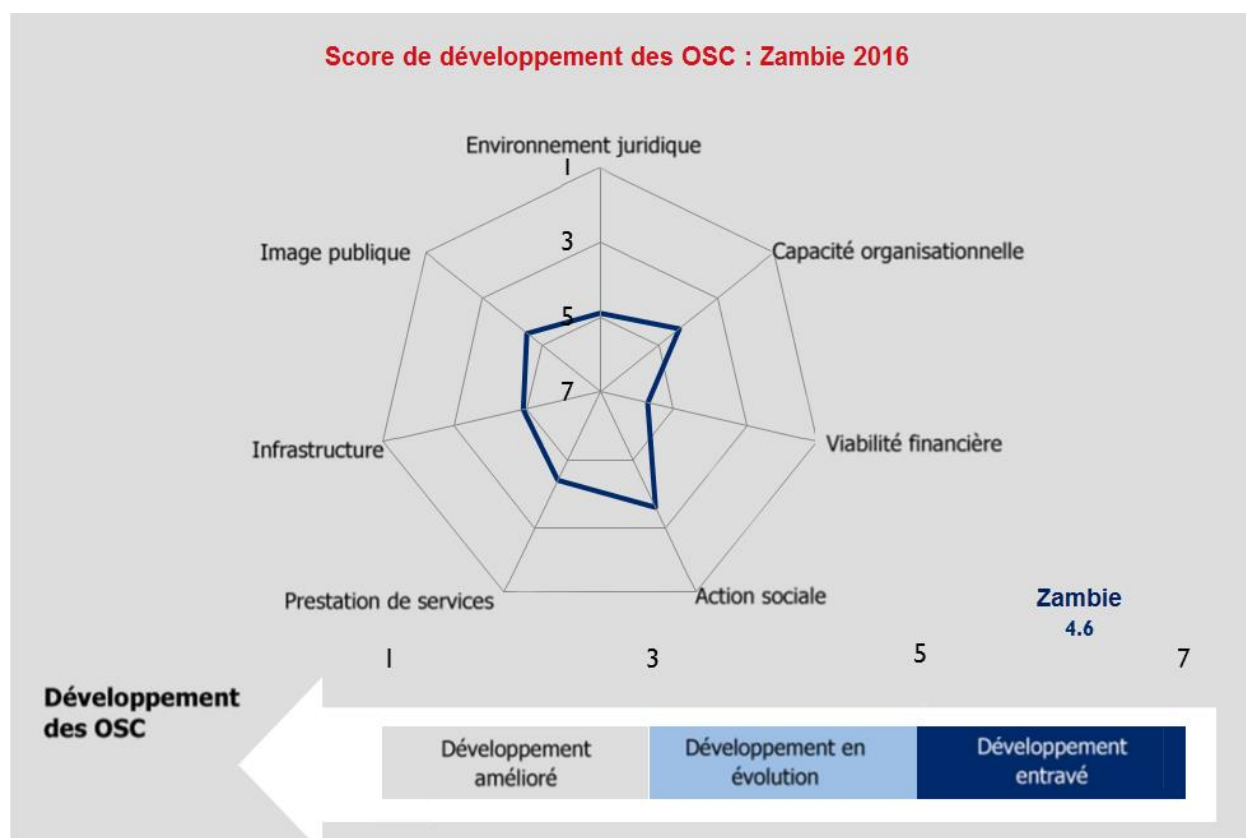
La polarisation de la politique en Zambie a affecté la perception publique des OSC en 2016. Certaines communautés ont résisté à la présence des OSC parce qu'elles craignaient d'être ciblées si les OSC semblaient aller à l'encontre du parti politique dominant dans leur localité. Par exemple, le CSPR n'a pas pu tenir une discussion de groupe pour évaluer les services publics dans la communauté de Kamlaza, dans la province de l'Est, parce que les membres de la communauté craignaient de paraître contre le gouvernement. En revanche, lors des discussions sur le projet de loi d'accès à l'information, MISA Zambia a été largement accusée d'être pro-gouvernementale après avoir rencontré le commissaire de district.

Les perceptions du gouvernement à l'égard des OSC ont également dépendue leur domaine de travail. Le point de vue du gouvernement sur la prestation de services aux OSC était largement positif, tandis que son point de

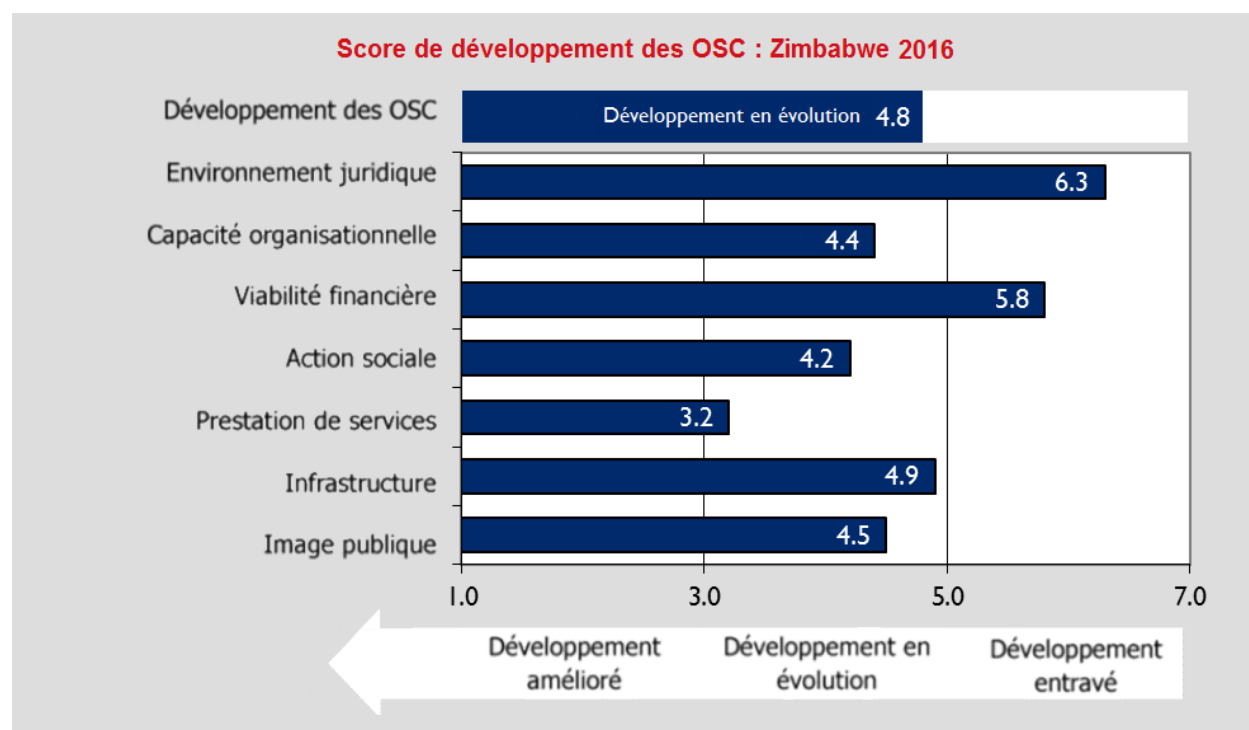
vue sur les OSC qui s'occupent de gouvernance était plutôt négatif. Certaines parties du milieu des affaires ont continué de considérer les OSC comme anti-investissement, en raison de leur vigoureux plaidoyer contre l'évitement fiscal, de l'encouragement des programmes de RSE et de la sensibilisation à l'impact environnemental et social des activités commerciales.

En 2016, certaines OSC ont fait la promotion de leurs activités. Par exemple, MISA Zambie a travaillé avec les médias communautaires pour diffuser des émissions sur les élections. L'utilisation des médias sociaux par les OSC pour faire connaître leurs programmes a augmenté au cours de l'année. Plusieurs institutions telles que Caritas Zambie ont organisé ce qui est appelé des Journées médias pour partager des informations sur leurs programmes avec les médias. Les OSC ont publié régulièrement des communiqués de presse. Le NGOCC par exemple, a publié des communiqués de presse à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour faire passer des messages sur l'égalité des sexes.

Les OSC font généralement preuve de transparence dans leurs opérations en produisant des rapports annuels, bien qu'elles ne les distribuent pas toujours en raison de contraintes de ressources ou de difficultés techniques. Certaines OSC, telles que l'ONGCC et la ZANEC, publient leurs rapports annuels en ligne, mais d'autres organisations s'abstiennent de le faire par crainte d'être ciblées en raison des fonds qu'elles reçoivent. En 2016, les OSC travaillant par l'intermédiaire du Conseil des ONG étaient en train d'élaborer un code de conduite des ONG, tel que stipulé dans la Loi sur les ONG.



ZIMBABWE



DÉVELOPPEMENT DES OSC : 4.8

Faits relatifs aux pays

Capitale : Harare

Type de gouvernement :
Démocratie parlementaire

Population :
13,805,084

PIB par habitant (PPP) : 2 000 \$

Indice de Développement Humain : 154

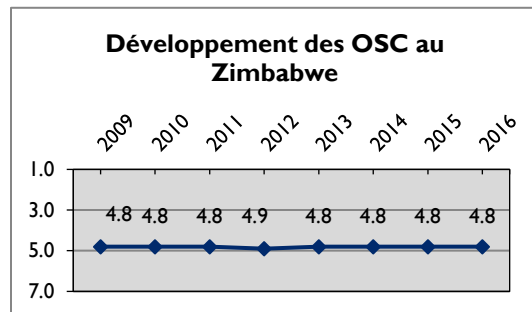
Au Zimbabwe, l'année 2016 a été marquée par l'intensification des privations quotidiennes et un climat d'exploitation fluide pour les OSC. Au milieu de l'année, d'importantes manifestations menées par des citoyens ont remis en question l'ordre politique, social et économique qui régnait depuis longtemps dans le pays sous la direction du président Robert Mugabe, âgé de 93 ans. L'État a réagi aux protestations par un certain nombre de violations flagrantes des droits de l'homme,



notamment des enlèvements, des détentions, des passages à tabac brutaux et l'utilisation de gaz lacrymogène pour disperser les manifestations. Selon les Avocats du Zimbabwe pour les Droits de l'homme (ZLHR), plus de 500 personnes ont été arrêtées. L'État a également bloqué WhatsApp afin d'empêcher son utilisation pour mobiliser des protestations, violant ainsi les garanties constitutionnelles du droit d'accès et de diffusion de l'information.

Au cours de l'année, les pénuries alimentaires ont été exacerbées par l'une des sécheresses provoquées par El Niño les plus dévastatrices de l'histoire récente. L'agriculture était particulièrement vulnérable en raison de la forte dépendance des petits exploitants agricoles à l'égard de la production de maïs pluvial. Les effets de deux

années consécutives de sécheresse se sont manifestés par une récolte déficitaire généralisée, la mort du bétail et la diminution des moyens de subsistance et des possibilités de gagner un revenu pour la population rurale. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a noté que Mwenezi, un district de Masvingo, a été le plus durement touché. La situation a contraint l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à mettre en place un plan d'intervention multipartite, tandis que les OSC fournissaient un soutien aux populations touchées.



L'effondrement de l'économie officielle du Zimbabwe était évident à travers les fermetures d'entreprises en cours. Le gouvernement a réagi à la pénurie de liquidités en introduisant une nouvelle monnaie largement impopulaire appelée billet obligatoire, qui avait la même valeur monétaire que le dollar américain. L'instrument législatif 64 de 2016 a interdit l'importation de marchandises de l'Afrique du Sud voisine, suscitant des protestations violentes menées par l'Association des commerçants transfrontalière du Zimbabwe. En septembre le gouvernement a annoncé des plans pour réduire

les dépenses publiques en réduisant de 25 000 le nombre de travailleurs de la fonction publique, suscitant la crainte que le taux de chômage déjà élevé du Zimbabwe augmenterait encore plus. Au cours de l'année, il a également été révélé que le gouvernement avait perdu 15 milliards de dollars américains de recettes provenant du secteur de l'extraction des diamants en raison de flux financiers illicites. Le déclin des services sociaux s'est manifesté lorsque des systèmes de drainage dysfonctionnels ont conduit à l'accumulation de déchets pendant la saison des pluies en novembre et décembre, provoquant une flambée de typhoïde qui a fait plusieurs morts. Malgré des appels incessants en faveur d'une révision des politiques économiques du pays, le gouvernement a pris peu de mesures dans cette direction.

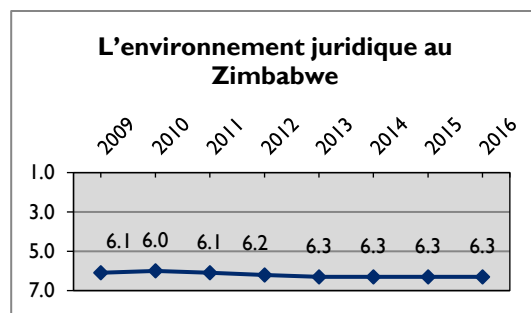
L'espace opérationnel pour la société civile a continué de se rétrécir en 2016 alors que le gouvernement réprimait les manifestations menées par les organisations du mouvement social. En septembre, la Police républicaine du Zimbabwe (ZRP) a temporairement interdit les protestations dans le quartier des affaires de Harare. Cette mesure faisait suite à une interdiction antérieure de 14 jours déclarée inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle, mais la Cour a maintenu la deuxième interdiction des manifestations. Face à l'étroitesse de leur espace d'action, les OSC ont affirmé l'importance d'une réponse coordonnée à la crise du pays en créant de nouvelles plateformes d'activités conjointes. La capacité organisationnelle, la prestation de services et l'infrastructure des OSC se sont améliorées à mesure qu'elles exploraient de nouvelles avenues de coopération. Les formes novatrices de groupes non-institutionnalisés, axés sur la campagne, comme Tajamuka, #ThisFlag, l'Organisation de Jeunesse au chômage, #ThisFlower, #Tasvinura et la Place de l'Unité africaine occupée, sont apparues pour modifier à la fois l'orientation et l'approche des efforts de la société civile.

Les statistiques de l'Association nationale des organisations non gouvernementales (NANGO) indiquent qu'il y avait 993 organisations bénévoles privées et 3 000 organisations non gouvernementales (ONG) enregistrées au Zimbabwe en 2016. Le nombre des PVO enregistrées est resté stable par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la lenteur du processus d'enregistrement. Selon les estimations, il y aurait aussi plus de 5 000 fiducies et organismes de droit commun connus sous le nom de "*universitas*".

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 6.3

L'enregistrement des OSC au Zimbabwe a continué d'être difficile en 2016. Une OSC peut s'enregistrer en tant que PVO en vertu de la loi sur les PVO, en tant que fiducie par acte de fiducie ou en tant que "*universitas*" selon le principe de droit commun selon lequel « nous existons parce que nous existons ». La plupart des organisations, y compris les associations, cherchent à s'enregistrer en tant que PVO, car cela leur permet de conclure plus facilement des protocoles d'accord avec les autorités locales, et offre d'autres avantages tels que des réductions d'impôts et des exemptions fiscales et un accès plus facile au financement des donateurs (puisque certains donateurs considèrent le statut de PVO comme une condition préalable au financement). Le processus

d'enregistrement d'une PVO peut être long et bureaucratique. Le Conseil d'enregistrement des PVO ne se réunit qu'une fois par an, et les candidats doivent être soumis à l'examen de l'appareil de sécurité de l'État ; ils doivent également déclarer leurs sources de financement, ce qu'ils hésitent à faire car cela peut compromettre le fonctionnement et la sécurité des agences internationales de développement et d'autres partenaires. Étant donné que les demandes d'enregistrement des PVO aboutissent généralement à un rejet de toute façon, la plupart des OSC, en particulier celles qui ont des programmes sur la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie, choisissent plutôt de s'enregistrer en tant que fiducies ou *universitas*. Cependant, l'enregistrement d'une fiducie exige des dépenses financières considérables, soit entre 500 \$ et 2 000 \$, pour les frais juridiques, ce qui constitue un obstacle pour de nombreuses organisations. Bien que l'enregistrement en tant que "*universitas*" soit une pratique de longue date, en 2016 le gouvernement Zimbabwéen a essayé de saper la légalité de telles organisations en contestant devant les tribunaux le statut juridique du Forum des ONG zimbabwéennes pour les droits de l'homme. Le tribunal a donné raison à l'organisation.



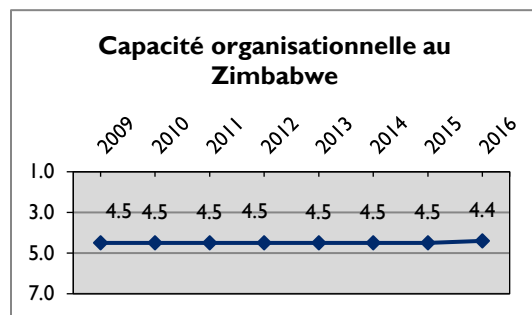
La loi sur les PVO autorise le ministre de la protection sociale à envoyer des inspecteurs à tout moment pour examiner les comptes et les documents des PVO. Une fois qu'un avis d'inspection est remis, l'organisation doit fournir tous les documents demandés qui peuvent être saisis pendant une « période raisonnable ». De telles saisies peuvent nuire aux partenariats entre les OSC et leurs partenaires financiers, puisque les OSC deviennent incapables de respecter leurs obligations contractuelles et que leur image publique peut en souffrir. Les OSC qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance et leurs partenaires financiers sont particulièrement vulnérables à l'intrusion du gouvernement. Par exemple, en 2016, le gouvernement a accusé les ambassades étrangères de financer des manifestations, renforçant ainsi les mythes sur les mauvaises intentions des missions diplomatiques occidentales. Opérer en qualité de "*universitas*" n'est pas non plus sans difficulté, puisque les autorités locales, en particulier dans les communautés rurales fermées, obligent les organisations qui souhaitent travailler sur leur territoire à produire des preuves de reconnaissance par l'État, que les "*universitas*" ne peuvent pas présenter. De plus, les organisations enregistrées sous le nom d'"*universitas*", dont la majorité sont des organisations de défense des droits de l'homme, éprouvent des difficultés à obtenir des habilitations de police obligatoires pour les activités qui impliquent des rassemblements de plus de 15 personnes. Par exemple, en août 2016, le mouvement social Organisation des jeunes sans emploi, qui fonctionne en tant qu'organisation de jeunes chômeurs comme "*universitas*", n'a pas été autorisé par la police à organiser une manifestation pacifique contre l'échec du gouvernement à offrir des possibilités d'emploi aux diplômés du collège.

Au cours de l'année, les autorités ont réagi sévèrement face aux journalistes qui ont dénoncé les brutalités policières et d'autres violations des droits de l'homme pendant les manifestations. Les professionnels des médias ont notamment été battus, arrêtés, et caméras et caméscopes ont été confisqués. Par exemple, deux journalistes ont été arrêtés pour avoir filmé une manifestation. De même, plusieurs leaders de mouvements de protestation ont été incarcérés, dont les leaders de Tajamuka et le mouvement #ThisFlag. L'État a rapidement qualifié les institutions de la société civile qui dénonçaient les violations d'agents du changement de régime. Le gouvernement a également colporté des allégations selon lesquelles des OSC institutionnalisées coordonnaient les actions de protestation. Par exemple, la Crise dans la coalition du Zimbabwe a été accusée de financer le mouvement Place d'Unité de l'Afrique occupée pour protester contre le gouvernement.

Les OPV ont droit à des exonérations fiscales et des exonérations de droits à l'importation. D'autres types d'organisations peuvent obtenir des exonérations fiscales si elles coopèrent avec des ONG ou d'autres entités exonérées d'impôts, telles que les agences de développement. Toutes les OSC sont autorisées à gagner un revenu grâce à la fourniture de biens et de services.

ZLHR, Guérissez le Zimbabwe, Abameli et l'Unité de Services de Conseil (CSU) fournissent le support légal aussi bien que médical et social aux CSO, y compris les leaders de mouvements de protestation.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 4.4



La capacité organisationnelle des OSC s'est renforcée durant la grande vague de protestations citoyennes en 2016. Les manifestations ont incité les OSC à repenser et à améliorer leurs stratégies de mobilisation de leurs membres. De nombreuses organisations ont eu de plus en plus recours aux médias sociaux comme Twitter, WhatsApp et Facebook pour rejoindre le public pendant les manifestations. Les OSC ont également formé des alliances avec les dirigeants des mouvements de protestation, en particulier le groupe #Tajamuka, et créé des plateformes pour coordonner les

discussions et le soutien aux manifestants dont les droits avaient été violés. Cette coopération a grandement amélioré la réponse des CSO aux cas d'urgence, particulièrement pour le compte des activistes qui avaient été arrêtés ou battus par des agents de sécurité de l'État ou les milices du parti dirigeant, le Front syndical patriotique national l'afriqueain du Zimbabwe (ZANU-PF).

La plupart des OSC ont des structures de gestion internes, y compris des conseils de fiduciaires (dans les fiducies enregistrées) et des conseils d'administration (dans les associations enregistrées et autres ONG). Les conseils d'administration des OSC ont habituellement des mandats clairs pour guider les politiques organisationnelles, tandis que le personnel fournit l'expertise technique et traduit le cadre stratégique en projets concrets. Les conseils d'administration ont tendance à fonctionner de façon transparente et à s'engager avec leurs organisations dans la collecte de fonds, le traitement des contrats et des soumissions, et d'autres activités.

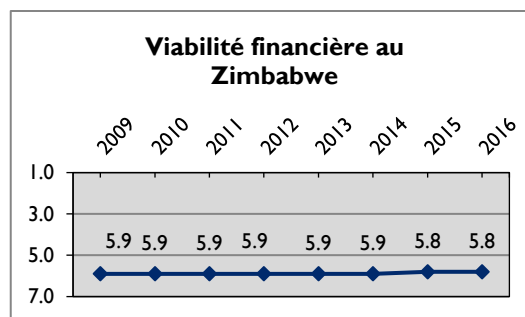
À cause du chômage naissant au Zimbabwe, les CSO ont traditionnellement pu attirer le personnel qualifié et habile. De nombreuses personnes sont prêtes à travailler pour les OSC de façon bénévole, et les bénévoles constituent maintenant la majeure partie du personnel du secteur des OSC, particulièrement pour les organismes en difficulté financière. Les bénévoles ont tendance à occuper des emplois administratifs ou à mettre en œuvre des programmes dans leur propre collectivité. Ceci est particulièrement vrai pour les organisations de membres comme l'Association de Résidents de Harare Combinée et le Trust Guérir le Zimbabwe. Certaines OSC spécialisées, telles que Sauver les enfants, continuent d'employer un groupe d'experts sur une base salariée ou en tant que consultants. Comme au cours de l'exercice précédent, les organisations bénéficiant d'un financement stable et généreux ont pu engager des experts en technologie de l'information, des cabinets de vérification et des avocats lorsque nécessaire. Certaines OSC plus importantes embauchent des spécialistes internes dans ces domaines.

La plupart des organisations en milieu urbain disposent de l'équipement dont elles ont besoin pour leur travail, y compris des ordinateurs, des téléphones cellulaires, des caméras et des véhicules. Les OSC plus petites dans les zones rurales sont souvent en retard dans leur utilisation de la technologie, d'autant plus que certaines zones manquent d'électricité et d'accès à Internet. Les OSC partagent souvent des bureaux ou opèrent dans des bureaux virtuels.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5.8

La viabilité financière des OSC n'a pas changé de façon significative en 2016. Les formes traditionnelles de financement provenant des missions étrangères et des agences internationales d'aide au développement se sont poursuivies en 2016, bien qu'elles n'aient pas connu d'augmentation significative par rapport à l'année précédente. L'USAID est demeurée la plus grande agence donatrice au Zimbabwe et a soutenu les OSC

travaillant sur la gouvernance et la démocratie ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; la compensation alimentaire ; et le renforcement de capacité. Parmi les autres donateurs actifs en 2016 figuraient la Commission européenne, l'Agence australienne pour le développement international, le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, Hivos et la Dan Church Aid. Le fonds TRACE (Transparence, Réactivité, Responsabilité et Engagement des citoyens) soutenu par les donateurs a continué de soutenir les OSC axées sur la responsabilisation et la gouvernance.



Au plus fort des protestations, un certain nombre de donateurs, dont Les défenseurs de la ligne de front, et Ligne de vie des OSC, ainsi que l'Union européenne, ont fourni des fonds de réinstallation d'urgence à des militants en détresse ou menacés par le gouvernement.

Une nouvelle source de financement (bien que quelque peu insignifiante) est apparue pour les OSC en 2016. Les Zimbabweens vivant à l'étranger ont soutenu les manifestants qui avaient été arrêtés en établissant des fonds de solidarité pour couvrir les frais de caution, des articles de toilette et la nourriture. Par exemple, le Fonds pour la liberté, créé par un Zimbabween vivant aux États-Unis, a permis de récolter plusieurs milliers de dollars et d'aider 91 militants incarcérés lors de manifestations. Il a été question de la création d'un fonds consolidé pour la diaspora pouvant servir de fonds civil d'urgence, et les OSC ont contacté la diaspora pour discuter des moyens d'administrer un tel mécanisme.

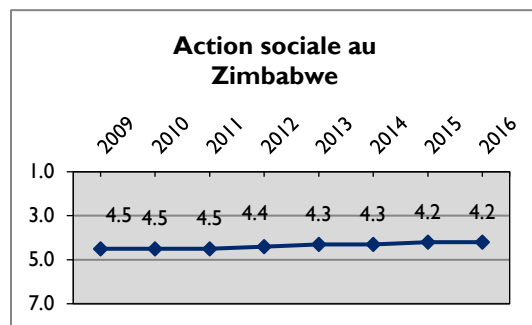
Les OSC du Zimbabwe ne bénéficient pas d'un soutien financier systématique de sources locales de philanthropie. Cependant, les communautés contribuent souvent aux activités des OSC grâce à la main d'œuvre gratuite, aux espaces de réunion et à d'autres formes de soutien en nature. Les partenariats avec des sociétés telles que les banques se sont poursuivies en 2016, quoique de manière limitée et uniquement dans des domaines autres que l'action sociale, car les entreprises craignent que la coopération avec les OSC perçues comme politiques ne conduise à un harcèlement de la part de l'État ou à l'annulation de leurs licences d'exploitation. Au cours de l'année, la plupart des partenariats OSC-entreprises se sont concentrés sur le mariage des enfants, l'environnement, les changements climatiques et les secours, les entreprises finançant généralement le matériel publicitaire des OSC et couvrant rarement les frais administratifs. Certaines ONG ont pu obtenir le soutien du gouvernement, bien qu'il ait été limité par le manque de fonds du gouvernement. Les ONG qui reçoivent des fonds du gouvernement travaillent généralement dans la prestation de services, car elles sont considérées comme moins dangereuses que les organisations de défense des droits, à condition qu'elles ne se livrent pas à des activités politiques.

Certaines organisations tirent des revenus d'activités commerciales, comme la location de parties de leurs locaux, la location d'équipement comme les systèmes de sonorisation et les caméras, et la prestation de services professionnels comme la rédaction de rapports. Un certain nombre d'organisations de membres ont commencé à explorer les frais d'adhésion comme source de financement durable. Par exemple, les membres des syndicats, la Coalition des Femmes du Zimbabwe et l'Institut des Médias de l'Afrique australe (MISA) paient des cotisations. Cependant, les frais d'adhésion demeurent minimes pour la plupart des organismes. Par exemple, à l'Association des Droits de l'homme du Zimbabwe (ZimRights) les montants de la cotisation sont toujours juste un dollar par an, car la plupart des membres ne peuvent pas se permettre de payer plus.

La plupart des organisations nationales ont des systèmes de gestion financière qui fonctionnent, et elles encadrent souvent des OSC plus petites qui n'ont pas de systèmes solides. Par exemple, la Coalition du Zimbabwe sur la dette et le développement (ZIMCDD) a aidé l'Initiative des vendeurs pour la transformation sociale et économique et la Jeune plateforme d'électeurs à développer des systèmes administratifs plus forts en accueillant des stages pour leur personnel financier et administratif. La plupart des donateurs exigent de leurs bénéficiaires qu'ils fassent l'objet d'audits organisationnels annuels ou d'audits portant sur des subventions

spécifiques. Les donateurs évaluent périodiquement la capacité administrative de leurs partenaires pour déterminer dans quelle mesure ils ont besoin d'être renforcés.

ACTION SOCIALE : 4.2



En 2016, il y a eu un changement majeur dans l'engagement des OSC envers le gouvernement. Au cours de la première moitié de l'année, les OSC ont surtout cherché à dialoguer avec le gouvernement, mais au fur et à mesure que les protestations s'intensifiaient et que l'État réagissait de manière brutale, les OSC sont devenues plus conflictuelles. Par exemple, des organisations de résidents et d'autres organisations de la société civile ont organisé des manifestations pour contester les salaires des fonctionnaires du conseil municipal de Harare, au cours desquelles le vice-

président de La crise de la coalition zimbabwéenne a été arrêté. Les OSC ont également contesté la constitutionnalité de l'interdiction des manifestations de 14 jours à Harare. Bien que le tribunal ait jugé que l'interdiction était inconstitutionnelle, il s'agissait d'une victoire éphémère, puisque dans les deux jours, la police a imposé une deuxième interdiction qui a été confirmée par les tribunaux. Au cours de l'année, les OSC ont intenté plusieurs autres actions en justice contre le gouvernement. Par exemple, les dirigeants du groupe #Tajamuka ont contesté l'occupation du président Mugabe, arguant qu'il n'était plus apte à occuper ses fonctions en raison de son âge et de son dossier de mauvaise gouvernance, et les partis politiques et les OSC de l'opposition ont contesté la constitutionnalité des billets d'obligation comme monnaie officielle. Les deux affaires étaient encore en cours devant les tribunaux à la fin de l'année.

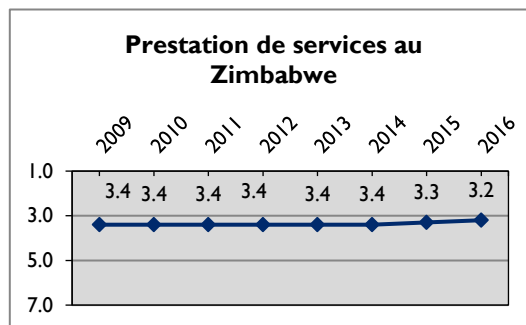
En 2016, les OSC ont poursuivi leurs initiatives de l'action sociale dans des domaines tels que la démocratie, les droits de l'homme, la protection de l'enfance, l'accès universel pour les personnes handicapées, les droits des femmes et l'autonomisation. Un consortium dirigé par l'Institut du Zimbabwe a plaidé en faveur de la révision des lois sur les droits des minorités, les droits de l'enfant, la citoyenneté, la fiscalité, les langues, les personnes handicapées et les droits fonciers. En avril, le consortium a rencontré le procureur général pour présenter des exposés de position sur ces questions. Sous l'égide de l'Association des juristes de l'environnement du Zimbabwe, les OSC ont également sollicité la participation de l'État au sujet des préoccupations concernant le secteur de l'extraction des diamants. Les OSC ont continué de réclamer une réforme de la Loi électorale (qui exige que les OSC demandent l'autorisation de la Commission électorale du Zimbabwe avant de s'engager dans l'éducation des électeurs), de la Loi sur l'ordre public et la sécurité (qui, au fil des ans, a été utilisée pour refuser aux OSC la permission de se réunir) et de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (qui régit l'environnement médiatique et a des répercussions sur l'information que reçoivent les OSC). Les OSC ont fait valoir que sans la réforme de ces lois clés, il est peu probable que le Zimbabwe connaisse des élections libres et équitables en 2018 et au-delà. Le ministre de l'Enseignement supérieur et tertiaire a indiqué sur un tweet que la réticence de l'État à réformer ces lois était une raison évidente, affirmant que "nous ne pouvons pas nous réformer en dehors du pouvoir". Après qu'un consortium d'acteurs non étatiques dirigé par le Centre de ressources électorales a déposé une pétition auprès du Parlement pour demander une réforme électorale complète en 2015, le Parlement a entrepris des consultations publiques afin de recueillir des avis sur la pétition, qui étaient toujours en cours à la fin de l'année. Au cours de l'année, une nouvelle plateforme a été lancée pour fournir des protections sociales aux femmes défenseurs des droits de l'homme à la suite du déclenchement de manifestations et du lancement d'une campagne de préparation des élections générales de 2018 intitulée #ellevote. Malgré des efforts persistants, les OSC n'ont pas été en mesure d'encourager l'État à aligner le projet de loi d'amendement des lois générales, qui est en suspens depuis 2013, sur la Constitution.

Les OSC sont conscientes que la législation restrictive entrave leurs efforts de plaidoyer et de lobbying, et que la loi sur les ONG est contraire à la constitution. Par exemple, alors que l'article 57 de la Constitution garantit le droit à la vie privée et interdit la confiscation des biens, la loi sur les ONG habilite le Ministre du travail et

de la protection sociale à saisir les informations et les biens des ONG. Toutefois, les OSC ont fait peu d'efforts significatifs pour s'attaquer à ces problèmes en 2016.

PRESTATION DE SERVICES : 3.2

La prestation de services par les OSC a augmenté en 2016, parallèlement à la répression violente des manifestants par la police et les agents de sécurité de l'État. Les services aux manifestants comprenaient l'aide d'urgence, comme le logement, la nourriture et les articles de toilette, ainsi que la représentation juridique. Parmi les organisations clés qui fournissent un soutien aux activistes en détresse, citons la ZLHR, le CSU et Abameli. En outre, la MISA a fourni aux journalistes arrêtés des paniers alimentaires, de l'argent pour leur libération sous caution et des conseils juridiques et a fait pression sur l'État pour protéger les journalistes des actions de la police dans l'exercice de leurs fonctions. Les OSC comptaient principalement sur leurs donateurs traditionnels pour financer ces services. Parfois, des bénévoles fournissaient des services aux manifestants. Par exemple, 100 avocats se sont portés volontaires pour fournir des conseils juridiques lors de la comparution à la Cour d'un militant arrêté.



En 2016, le Zimbabwe a éprouvé une des sécheresses les plus dévastatrices de l'histoire récente. De nombreux ménages ruraux ont été durement touchés par les mauvaises récoltes généralisées, les pertes de bétail, les pénuries alimentaires et la diminution des moyens de subsistance et des possibilités de gagner un revenu. Des OSC comme World Vision, l'Agence catholique pour le développement outre-mer, Care International, Plan International et l'Alliance du Sud pour les ressources indigènes sont intervenues pour fournir une aide alimentaire aux populations touchées de Masvingo, des Hautes-Milieux et de la région du Matabeleland. Les OSC ont également continué d'apporter leur soutien dans des domaines plus traditionnels, comme la santé, l'éducation, l'aide humanitaire, l'agriculture et l'environnement.

En outre, le Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU) a fourni une représentation juridique aux travailleurs contestant les licenciements injustes lors de la réduction des effectifs et de la fermeture d'industries. L'association des lesbiennes et gays du Zimbabwe a parrainé des cliniques mobiles pour fournir la Sécurité Sociale à la communauté LGBTI, bien qu'ils l'aient fait discrètement à cause de la menace de l'hostilité des autorités. La prestation de services aux personnes handicapées s'est considérablement améliorée, car le Centre Leonard Cheshire pour les personnes handicapées du Zimbabwe a dispensé une formation à l'entrepreneuriat et aux compétences de la vie courante à plus de 600 bénéficiaires. L'Association Nationale des Handicapés a également dispensé des cours de préparation à la vie quotidienne aux handicapés.

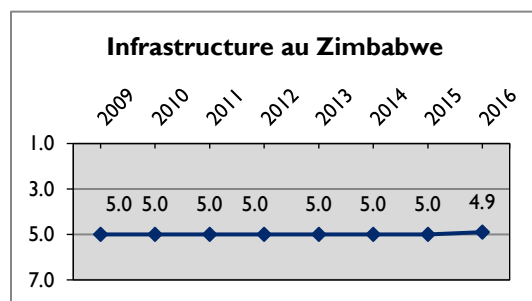
En 2016, les OSC ont diffusé des informations à la fois à leurs membres et à un public externe plus large. Le ZLHR a continué à produire et diffuser 50 000 exemplaires de *The Legal Monitor*, et le Centre de ressources électorales a fourni des informations sur les électeurs à travers des programmes radio et des plateformes de planification communautaire. La ZCTU a fait preuve de leadership en produisant des articles de recherche sur la note de cautionnement et son effet sur les travailleurs.

Alors qu'elles font face à une réduction du financement, les OSC prennent lentement conscience de la possibilité d'efforts de recouvrement des coûts. Quelques organisations facturent leurs publications pour recouvrer les coûts de production et de distribution, tandis que le Centre des médias perçoit des honoraires pour les journalistes qui utilisent Internet et son matériel d'enregistrement. De plus, certaines OSC incitent les communautés à contribuer au financement et aux services des projets de développement local. Par exemple, après qu'un pont à Zaka, Province de Masvingo, s'est effondré pendant les inondations 2016, Guérir le Zimbabwe a fourni des matériaux pour sa reconstruction, le travail pour la communauté et chaque ménage a

fait don d'un dollar pour l'achat de ciment et d'autres provisions. Certaines OSC, comme le Shalom Trust, commencent à explorer des modèles d'entreprises sociales, par exemple en vendant du bétail dans les communautés, et d'autres OSC s'orientent de plus en plus vers ce qu'on appelle le Modèle de recherche du futur, qui met l'accent sur la mobilisation des ressources locales pour assurer le développement des projets de développement.

En 2016, les relations entre l'État et les OSC axées sur l'aide d'urgence et l'aide humanitaire se sont améliorées, car elles ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un cadre plus coordonné pour atteindre les populations touchées. Grâce à une meilleure coopération, les activités de sensibilisation se sont élargies pour desservir, par exemple, les zones gravement touchées de la province de Masvingo, où plus de 8 000 ménages étaient en danger. Les OSC œuvrant dans le domaine de la gestion des catastrophes et de la sécurité alimentaire ont eu moins de difficultés à accéder aux communautés et à fournir des services qu'en 2015 parce que, au niveau local, il n'y a pas eu d'événements politiques majeurs comme les élections qui ont généré des tensions dans leur environnement de travail. Au cours de l'année, le pays a été frappé par une grave pénurie de médicaments importants, et les OSC de la santé sont intervenues pour aider l'État à fournir des services de santé importants.

INFRASTRUCTURE : 4.9



L'infrastructure de soutien aux OSC au Zimbabwe a été plus solide en 2016 qu'au cours des années précédentes. Un nombre important de centres de ressources sont au service des OSC, des militants et des professionnels des médias. NANGO, Fiducie pour l'autonomisation et la transformation des jeunes, Forum des ONG du Zimbabwe sur les droits de l'homme, Coalition des femmes du Zimbabwe, MISA, Centre des médias, Réseau d'appui électoral du Zimbabwe, Unité d'appui aux femmes en politique et d'autres organisations ont continué de gérer des centres qui fournissent à leurs membres,

à d'autres OSC et au public un accès à Internet, des documents de recherche, des ressources bibliothécaires et des conseils juridiques. En 2016, par exemple, le Centre des médias a fourni à 13 journalistes indépendants un espace de travail et un accès à Internet sur une base quotidienne, et a accueilli en moyenne six conférences de presse par mois. Plusieurs OSC ont établi de nouveaux centres de ressources offrant l'accès à Internet, des installations de recherche et du matériel d'éducation civique. Par exemple, le Centre de ressources électorales a ouvert des centres de ressources et d'information à l'échelle du pays pour améliorer l'accès des citoyens à l'information sur les élections.

Plusieurs organisations internationales de sous-financement ont continué d'offrir un soutien technique et financier aux OSC zimbabwéennes en 2016. Leur financement couvre habituellement les coûts administratifs et les coûts du projet. Le financement est souvent à court terme, d'une durée de six mois à un an. Parmi les organismes intermédiaires de soutien importants qui soutiennent les OSC locales, on peut citer Development Alternatives, Inc. qui gère un fonds dans le cadre du projet TRACE pour encourager les partenariats OSC-gouvernement, et Pacte Zimbabwe, qui offre un soutien à court terme par le biais de son mécanisme d'intervention rapide ainsi que des partenariats à long terme avec des organisations sélectionnées. Le financement de Pacte Zimbabwe continue d'être l'une des formes les plus cohérentes et significatives de soutien aux OSC qui travaillent à l'engagement citoyen, à la responsabilité sociale et au plaidoyer en faveur des réformes. Un nouveau fonds important, le Fonds de renforcement de la résilience du Zimbabwe (ZRBF), a été lancé en mai 2016 afin d'élargir la base de financement des OSC travaillant dans le domaine des secours en cas de sécheresse. Le ZRBF est soutenu par l'Union européenne et le DFID et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de la Mécanisation et du Développement de l'irrigation.

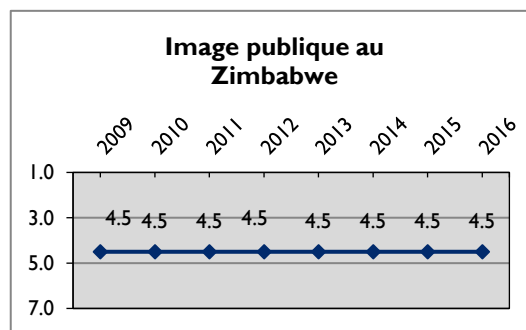
Les manifestations de 2016 ont donné lieu à des efforts entre les OSC en vue d'améliorer la coordination pour la mobilisation du public et la réponse à ses besoins. Une meilleure coordination était évidente à Harare et Bulawayo car, par exemple, Guérir le Zimbabwe et CSU ont collaboré avec d'autres OSC pour offrir des services de secours. D'autres coalitions CSO actives figuraient l'Association des Résidents Progressive Bulawayo, l'Alliance Chrétienne, Habakkuk, Abameli, la Coalition des Femmes du Zimbabwe, le Forum des ONG des Droits de l'homme du Zimbabwe et le Centre de documentation et Réseau des Femmes du Zimbabwe.

Les donateurs, les OSC internationales et de plus grandes OSC Zimbabweennes ont continué d'offrir la formation sur la gestion de projet, le suivi et l'évaluation et des techniques de l'action sociale. Ils ont également offert des programmes sur des sujets allant des droits socio-économiques des citoyens aux campagnes de financement, à l'image de marque et au renforcement de la capacité des organismes communautaires (OBC) à fonctionner efficacement dans le contexte politique difficile. D'autres possibilités de formation ont exploré les façons dont les OSC peuvent demeurer pertinentes pour leurs membres, par exemple en créant des structures d'adhésion ou en s'associant à des mouvements de protestation. La formation des OSC n'est généralement pas dispensée dans les langues locales, mais le personnel de la société civile est habitué de travailler en anglais. Les OSC internationales tirent parfois des recettes des frais de formation au renforcement des capacités. Plusieurs militants de la société civile ont bénéficié de bourses d'études et de programmes de bourses à l'étranger, y compris les bourses Nuffic, la formation en leadership de l'Initiative des jeunes leaders africains (YALI) et les bourses Chevening offertes par le haut-commissariat britannique.

Les entreprises hésitent habituellement à travailler avec les OSC de l'action sociale, car elles craignent d'être radiées de l'enregistrement ou d'être étiquetées comme des marchands de changement de régime. Toutefois, l'Association nationale des Sociétés pour la prise en charge des personnes handicapées a travaillé avec les milieux d'affaires pour améliorer l'accès à l'emploi et aux installations pour les personnes handicapées en organisant un atelier sur les besoins spéciaux en partenariat avec ECONET Wireless à Harare. En 2016, les médias privés ont noué de nouveaux partenariats avec les OSC. Par exemple, les médias ont largement couvert les manifestations et leurs éditoriaux soutenaient souvent les mouvements de protestation et les initiatives des OSC. En réponse, l'État a arrêté le personnel des médias qui couvrait les manifestations et confisqué les images vidéo et le matériel des journalistes. Les OSC ont coopéré avec le gouvernement pour servir les ménages touchés par la sécheresse. En outre, les OSC ont collaboré avec le Centre de recherche juridique appliquée (CALR), qui est chargé par le gouvernement d'élaborer des projets de loi, à la rédaction de 17 prises de position portant sur des propositions d'alignement juridique, qui ont été soumises au procureur général par l'intermédiaire du Consortium sur le suivi de la Constitution dirigé par l'Institut du Zimbabwe.

IMAGE PUBLIQUE : 4.5

Comme les années précédentes, les OSC ont bénéficié d'une couverture positive dans la presse privée en 2016. Plus particulièrement, les médias privés ont diffusé des entrevues avec des dirigeants d'OSC pour discuter de la justification des actions de protestation. Ils ont également couvert en direct les manifestations, par exemple en utilisant des plateformes de médias sociaux populaires pour diffuser de l'information en temps réel et de courts clips vidéo, et ont souvent dénoncé les excès de l'État dans ses rapports avec les manifestants. Les médias se sont également engagés dans le journalisme d'investigation pour dénoncer l'état délabré des services sociaux et de l'infrastructure nationale.



En 2016, la couverture médiatique des OSC prestataires de services par les médias étatiques a été positive, tandis que la couverture médiatique des OSC pro démocratie a été extrêmement hostile. En particulier, la

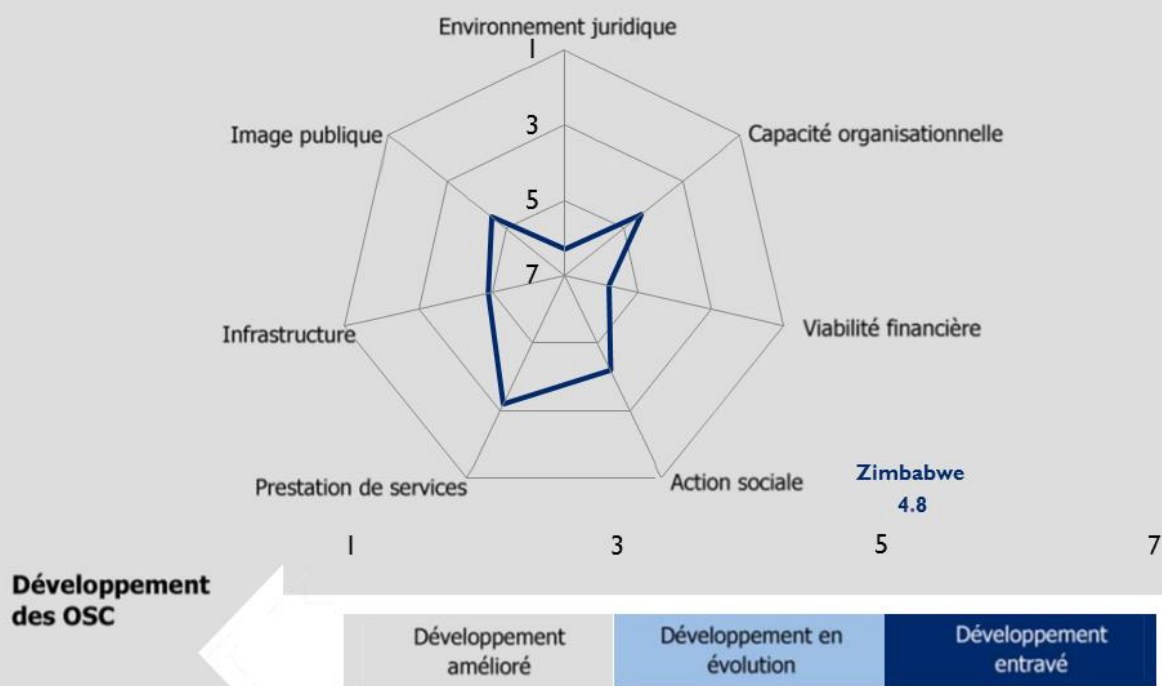
ZANU-PF, qui contrôle les médias d'État, s'est servie des médias d'État pour discréditer les OSC axées sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance en les accusant de travailler comme agents des puissances occidentales. Cette couverture a sérieusement porté atteinte à l'image de la société civile, en particulier parmi les personnes ayant un accès limité aux médias indépendants ou privés.

Les perceptions du public à l'égard des OSC n'ont pas changé de façon significative en 2016. En général, les opinions du public à l'égard des OSC sont demeurées largement partagées entre ceux qui appuyaient la démocratisation et voyaient les OSC d'un bon œil, et ceux qui appuyaient le gouvernement actuel et voyaient les OSC de façon négative comme des agents du changement de régime. L'une des différences majeures entre ces deux points de vue est le rôle que jouent les OSC dans l'éducation civique, que certains considèrent comme bénéfique et d'autres comme menaçant l'establishment politique en sensibilisant à ses faiblesses. Selon des données publiées par Afrobarometre en 2016, six Zimbabwéens sur dix ont assisté à des réunions communautaires organisées par les OSC. Toutefois, seulement 17 % des résidents urbains et 20 % des résidents ruraux sont en fait membres d'OSC. Au sein du gouvernement, les partisans de la ligne dure au sein du ZANU-PF ont une vision sévère de l'action des OSC dans la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance. Les perceptions des OSC travaillant dans le domaine de l'aide alimentaire sont largement positives dans l'ensemble du spectre politique, bien que cela puisse changer pendant les périodes électorales.

De nombreuses OSC continuent d'entretenir des relations productives avec les journalistes. Les OSC invitent régulièrement les journalistes à couvrir leurs événements, et les OSC et les journalistes tiennent souvent des conférences de presse conjointes ou publient des déclarations communes sur des questions clés. Certaines OSC ont utilisé des plateformes hébergées par des médias privés pour lancer et mettre en œuvre des activités populaires. Par exemple, le Centre de ressources électorales a diffusé à la radio sa campagne Communautés en action. Pour faire connaître leurs activités, les OSC produisent aussi souvent des accessoires comme des moustiquaires, des t-shirts, des casquettes, des parapluies et des tasses. Au cours des manifestations de 2016, les OSC ont accru leur recours aux médias sociaux pour faire circuler les déclarations des médias, mobiliser les citoyens pour qu'ils se joignent aux manifestations et assistent aux audiences des tribunaux, et mener des discussions virtuelles. Plusieurs OSC ont acquis une réputation favorable grâce à des émissions de radio.

En 2016, sous les auspices de l'Institut du Zimbabwe, les OSC ont rouvert le débat sur les efforts d'autorégulation et ont envisagé de mettre en place un mécanisme d'autorégulation, initié par le NANGO. Les OSC publient souvent des rapports annuels et les communiquent généralement aux partenaires financiers. Peu d'organisations sont en mesure de distribuer leurs rapports annuels plus largement, principalement parce que les fonds disponibles ne couvrent pas le coût élevé de l'impression. Les OSC disposent souvent de manuels de politiques et de procédures énonçant des règles pour leurs activités, leurs associations, leur conduite professionnelle et leurs systèmes de contrôle interne.

Score de développement des OSC : Zimbabwe 2016



ANNEX A: MÉTHODOLOGIE

I. INTRODUCTION

L'indice de durabilité des OSC pour l'Afrique subsaharienne est un outil créé par l'USAID pour étudier la force et la viabilité globale des secteurs d'OSC dans chaque pays. L'Index est une ressource précieuse pour l'USAID, les autres bailleurs de fonds internationaux, les défenseurs des OSC locales, les partenaires de développement, les chercheurs et les universitaires. En utilisant un ensemble standard d'indicateurs et en recueillant des données chaque année, l'Indice de durabilité des OSC suit les changements dans la force du secteur des OSC au fil du temps et permet une comparaison entre les pays.

Lorsque l'indice a été initialement développé en tant qu'outil interne de gestion et de suivi de l'USAID, ses utilisations se sont considérablement élargies au cours de la dernière décennie. En particulier, nous sommes heureux que les dirigeants et les militants des OSC locales aient trouvé que le processus de l'Index et le produit final constituent une occasion utile d'examiner la situation dans son ensemble et de réfléchir aux progrès du secteur et aux défis qui restent à relever. D'autres bureaux de l'USAID considèrent également l'indice de durabilité des OSC comme un modèle unique lorsqu'ils développent leurs propres outils de suivi.

L'indice de durabilité des OSC pour l'Afrique subsaharienne complète l'indice de durabilité des OSC pour l'Europe centrale et orientale et l'Eurasie, dont la dix-septième édition est publiée en 2014. Compte tenu de l'importance croissante de la société civile et de son rôle dans le développement, l'indice s'est étendu à deux nouvelles régions en 2011. Les premières éditions du CSO Sustainability Index for the Middle East and North Africa et des CSO Sustainability Indexes for Afghanistan and Pakistan ont été publiées en juillet 2012, la première édition du CSO Sustainability Index for Asia portant à soixante-quinze le nombre total de pays couverts par les rapports du CSOSI.

L'indice 2016 sera la huitième édition de cette publication. Par souci d'uniformité et de simplicité, aucun changement majeur n'a été apporté à la méthodologie ni aux questions cette année.

De plus, encore une fois cette année, nous mettons l'accent sur une étape essentielle du processus : vérifier vos scores proposés avec la description correspondante dans "Ratings: A Closer Look" afin de s'assurer que le score reflète fidèlement l'état actuel du développement du secteur des OSC dans le pays.

Comme ces dernières années, le contrat pour l'indice 2016 a été attribué à Management Systems International (MSI) et au Centre International de Droit à but non lucratif (ICNL). MSI et l'ICNL gèreront la coordination et la rédaction de l'Index. Un membre du personnel de haut niveau de chaque MSI et de l'ICNL siègera au Comité de rédaction, ainsi qu'un ou plusieurs hauts fonctionnaires de l'USAID/Washington.

Vos principaux contacts dans chaque organisation sont :

Jennifer Stuart

**Centre international de droit des organismes
sans but lucratif (ICNL) Rédacteur en chef**

E-mail : jsturat@icnl.com

Téléphone : 1-202-452-8600

Responsabilité des OSCSI : Rédaction des rapports nationaux et de l'index final, coordination avec les partenaires locaux de mise en œuvre pour la rédaction des rapports nationaux.

Alex Nejadian

Management Systems International (MSI)

Chef de projet

E-mail : anejadian@msi-inc.com

Téléphone : 1-703-979-7100

Responsabilité de CSOSI : Coordinateur principal entre les partenaires locaux d'exécution, MSI et USAID

II. MÉTHODOLOGIE POUR L'EXÉCUTANT

Les étapes suivantes devraient être suivies pour réunir le groupe d'experts qui se réunira en personne pour discuter de la situation de la société civile au cours de l'année de rapport, déterminer les scores et préparer un rapport national pour l'Indice de durabilité 2016 des OSC (Organisation de la société civile) pour l'Afrique subsaharienne. L'année de déclaration couvrira la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. **Sélectionner avec soin un groupe d'au moins 8 à 10 représentants d'organisations de la société civile qui serviront d'experts.** Les responsables de la mise en œuvre sont libres de choisir les membres du groupe d'experts en fonction des directives suivantes. Si vous le souhaitez, le panel peut inclure un représentant de la Mission USAID, qui observera le processus mais ne votera pas sur les scores. Les membres du groupe d'experts devraient comprendre des représentants de diverses organisations de la société civile, notamment les types suivants :

- Centres locaux de soutien aux OSC, centres de ressources ou organisations intermédiaires de soutien (ISO) ;
- Les OSC locales, les organismes communautaires (OBC) et les organisations confessionnelles qui participent à une gamme d'activités de prestation de services ou de défense des droits ;
- Universitaires ayant une expérience en matière de pérennité de la société civile et des OSC ;
- OSC partenaires du gouvernement, des entreprises ou des médias ;
- Des groupes de réflexion travaillant dans le domaine du développement de la société civile ;
- Les associations membres telles que les coopératives, les associations d'avocats et les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ;
- Les donateurs internationaux qui soutiennent la société civile et les OSC ; et
- Autres partenaires locaux familiers avec la société civile.

MSI recommande que le Groupe d'experts soit composé principalement de ressortissants nationaux. Les OSC représentées au sein du panel peuvent être celles dont le travail est fortement axé sur la défense des droits ou la prestation de services sociaux. Dans la mesure du possible, les panélistes doivent représenter les régions rurales et urbaines du pays. Ils devraient également représenter les groupes de femmes, les populations minoritaires et les groupes marginalisés, ainsi que des sous-secteurs tels que les droits des femmes, le développement communautaire, l'éducation civique, la micro finance, l'environnement, les droits de l'homme et la jeunesse. Le groupe d'experts devrait inclure une représentation égale des hommes et des femmes. Si l'exécutant croit que cela ne sera pas possible, veuillez expliquer pourquoi dans une note soumise à Stevens Tucker (stucker@msi-inc.com) à MSI pour examen avant d'entreprendre le groupe spécial.

Dans certains cas, il peut être approprié de sélectionner un groupe plus important afin de refléter la diversité et l'ampleur du secteur de la société civile dans le pays. Veuillez toutefois garder à l'esprit qu'un groupe beaucoup plus nombreux peut rendre plus difficile et plus coûteux l'établissement d'un consensus au sein du panel - et plus coûteux s'il s'agit d'organiser le transport des panélistes qui sont loin de la capitale. Par ailleurs, si les différences régionales à l'intérieur d'un pays sont importantes, les responsables de la mise en œuvre peuvent envisager de tenir des groupes d'experts régionaux. Si l'exécutant souhaite poursuivre cette tâche supplémentaire, la méthodologie devrait être décrite et soumise à Stevens Tucker (stucker@msi-inc.com) à MSI pour examen et discussion **avant d'entreprendre les panels régionaux.**

2. **S'assurer que les membres du panel comprennent les objectifs de l'exercice.** L'objectif du groupe d'experts est de développer une notation consensuelle pour chacune des sept dimensions de la pérennité de la société civile couvertes par le Rapport et d'articuler une justification ou une explication pour chaque notation en cohérence avec la méthodologie décrite ci-dessous. L'objectif global du rapport est de suivre et de comparer les progrès réalisés dans le secteur au fil du temps, ce qui accroît la capacité des entités locales à entreprendre des autoévaluations et des analyses. Il vise également à développer une meilleure compréhension

du secteur de la société civile parmi les donateurs, les gouvernements et les OSC afin d'améliorer le soutien et la programmation.

Les instructions et le rapport national des années précédentes doivent être soumis aux membres du groupe d'experts au moins trois (3) jours avant la réunion du groupe afin qu'ils puissent établir leurs notes initiales pour chaque indicateur avant de rencontrer les autres membres du groupe. Dans la mesure du possible, il est utile de tenir une brève séance d'orientation pour les panélistes avant la discussion. Certains partenaires choisissent d'organiser une séance de formation officielle avec les membres du panel, en examinant le document méthodologique et les instructions, d'autres proposent aux panélistes une discussion plus générale sur les objectifs de l'exercice et du processus.

3. **Organisez une réunion du groupe d'experts.** MSI demande que les responsables de la mise en œuvre prévoient terminer cette réunion au plus tard le 10 janvier pour l'exercice 2016.

4. A la réunion de Comité d'experts, veuillez **rappeler aux panélistes que chaque indicateur et dimension du Rapport sur la durabilité des OSC africaines devrait être noté en fonction d'exemples pertinents de conditions, politiques et événements récents ou historiques dans le pays.** Ils devraient revoir le score de l'année précédente avant d'examiner les indicateurs pour l'année en cours. Le processus de notation devrait se dérouler parallèlement ou directement après un examen du processus de notation et des catégories fournies dans la section "Notations" : Un examen plus approfondi."

Pour chaque indicateur de chaque dimension, permettre à chaque membre du panel de partager son score initial et sa justification avec le reste du groupe. A la fin de la discussion de chaque indicateur, permettre aux membres du panel d'ajuster leurs scores, si nécessaire. Ensuite, **éliminez le score le plus élevé et le score le plus faible**, et faites la moyenne des scores restants ensemble pour obtenir un score pour chaque indicateur. Une fois le score final obtenu pour chaque indicateur à l'intérieur d'une dimension donnée, calculer la valeur moyenne ou moyenne arithmétique de ces scores pour un score préliminaire de la dimension. Veillez à prendre des notes précises lors de la discussion de chaque indicateur, en détaillant les justifications pour toutes les notes, car cela devrait servir de base au rapport écrit. Veuillez conserver toutes les notes dans vos dossiers, en vous assurant qu'aucune attribution personnelle ne peut être attribuée à chaque membre du panel (voir l'exemple ci-dessous, figure 1). En fin de compte, chaque note doit être étayée par des données probantes dans le rapport national (voir n° 8 ci-dessous) et doit refléter le consensus des membres du groupe.

Figure 1 : Feuille de pointage pour la réunion du groupe d'experts

Membre du groupe d'experts	Environnement juridique	Capacité organisationnelle	Viabilité économique	Défense des intérêts	Prestation de services	Infrastructure	Image publique
1	2	4	5	2	2	6	3
2	4	3	4	3	3	4	3
3	3	2	4	1	3	6	2

5. Une fois que le jury est arrivé à un score pour chaque dimension, comparez le score pour chaque dimension avec le score de l'année dernière pour vous assurer que l'orientation du changement reflète les développements au cours de l'année. Par exemple, si un score amélioré est proposé, il devrait être basé sur des développements positifs concrets au cours de l'année. Par contre, si la situation s'aggravait au cours de l'année, cela devrait se traduire par un score plus faible.

Il est à noter que la méthodologie de l'indice de pérennité reconnaît que les changements ont tendance à être incrémentaux et que la plupart des dimensions de l'indice ne changeront pas radicalement d'une année à l'autre. Par conséquent, le Comité de rédaction ne recommande généralement qu'une modification de 0,1 pour des changements modestes dans une dimension. Un changement de .2 est considéré comme très significatif et n'est

recommandé que pour les changements majeurs d'une dimension. Les différences plus grandes ne sont généralement justifiées que si des changements radicaux surviennent dans l'environnement politique d'un pays qui ont des répercussions sur les OSC.

6. Une fois que les scores pour chaque dimension sont déterminés, à titre d'étape finale, **revoir la description de cette dimension dans la section "Notations" : Un examen plus approfondi.** Discutez avec le groupe pour savoir si le score d'un pays correspond à la description de cette note. Par exemple, un score de 2,3 dans la capacité organisationnelle signifierait que le secteur de la société civile se trouve dans la phase "Durabilité renforcée". Veuillez lire la section "Durabilité renforcée" pour la capacité organisationnelle dans la section "Notations" : Un examen plus approfondi" pour s'assurer que cela décrit bien l'environnement de la société civile. Si ce n'est pas le cas, discutez en groupe pour déterminer un score plus précis qui correspond à la description de cette dimension.

7. **Discutez de chacune des sept dimensions de l'indice et notez-le de la même façon.** Une fois que les sept dimensions ont toutes été notées, additionner les notes de la dernière dimension pour obtenir le score final de l'indice des pays. Assurez-vous d'inclure un résumé de cette discussion dans le projet de rapport national.

8. **Veuillez rappeler au groupe à ce stade que les rapports seront examinés par un comité de rédaction (CE) à Washington, D. C., qui fournira une rétroaction sur les scores recommandés et demandera éventuellement des ajustements dans les scores en attendant une justification additionnelle des scores.**

9. **Préparer un projet de rapport national.** Le rapport devrait porter sur l'année civile 2016 (du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016). Le projet de rapport devrait inclure une déclaration d'ensemble et une brève discussion sur l'état actuel de la viabilité du secteur de la société civile en ce qui concerne chaque dimension. La section sur chaque dimension devrait comprendre une discussion des réalisations et des points forts de cette dimension, ainsi que des obstacles à la durabilité et des faiblesses.

Dans la déclaration d'ensemble, veuillez inclure un nombre estimatif d'OSC enregistrées et actives, ainsi qu'un aperçu des principaux domaines et zones géographiques dans lesquels les OSC opèrent.

Veuillez limiter les soumissions à un maximum de cinq pages en anglais. Veuillez garder à l'esprit que MSI compte sur les responsables de la mise en œuvre pour s'assurer que les rapports sont d'une longueur appropriée et qu'ils sont bien rédigés, car elle n'a pas la capacité de procéder à des révisions exhaustives.

Veuillez inclure une liste des experts qui ont siégé au comité avec le rapport. Cette information sera fournie à titre de référence seulement et ne sera pas rendue publique.

Avant de finaliser votre rapport, veuillez-vous assurer qu'il répond aux critères suivants :

(1) Le score pour chaque dimension doit être à moins de 0,3 du score du rapport de l'année précédente. Veuillez-vous reporter aux instructions pour une explication de ce que signifie chaque changement de note de 0,1.

(2) Tous les indicateurs pour lesquels il y a eu des changements par rapport à l'année précédente sont traités dans la section narrative pour chaque dimension. (Si aucun changement n'a été apporté à un indicateur spécifique, veuillez indiquer "il n'y a pas eu de changement dans" cet indicateur.)

(3) La description narrative de chaque dimension comprend un nombre suffisant d'exemples spécifiques tirés de l'année couverte par le rapport.

(4) S'il n'y a pas de changements dans une dimension, l'état doit indiquer " aucun événement ou changement dans cette dimension ". Ne pas se contenter de copier des sections du rapport de l'année précédente.

(5) Les rapports doivent inclure un aperçu de 1 à 2 paragraphes sur les principales tendances dans le contexte national qui affectent les OSC et leurs mandants.

Veillez faire parvenir les ébauches des rapports nationaux avec les classements par courriel à Alex Nejadian (anejadian@msi-inc.com) à MSI au plus tard le 24 janvier 2017, à moins que MSI n'approuve une date de livraison ultérieure dans votre plan de travail.

Le rédacteur en chef du projet communiquera avec vous après réception du rapport pour discuter des questions en suspens et des clarifications concernant la notation et le contenu du rapport.

10. **Réviser le rapport.** Dans les 2 semaines suivant la réception de votre projet de rapport, MSI et son partenaire, l'ICNL, vous enverront une version révisée de votre rapport qui a été corrigée pour la grammaire, le style et le contenu. Au besoin, les rédacteurs en chef vous demanderont de réviser les rapports sur les cinq critères énoncés à l'étape 9. Veuillez demander des éclaircissements le plus tôt possible, puis soumettre votre rapport révisé dans les deux semaines suivant la réception des commentaires des rédacteurs en chef.

11. A Washington, **un Comité de Rédaction (CE) examinera les notes, les notations et les projets de rapports nationaux** et discutera de toute question ou préoccupation avec l'exécutant. La CE est composée de représentants de l'USAID, de la MSI, de l'ICNL et d'au moins un expert régional connaissant bien les questions et la dynamique affectant la société civile en Afrique subsaharienne. Une description plus détaillée de la CE figure dans la section suivante, "Le rôle du comité de rédaction" (voir ci-dessous). Si la CE détermine que les notes ou notations du panel ne sont pas suffisamment étayées par la description fournie dans le rapport national, en particulier par rapport aux notes et notations d'autres pays de la région, elle peut demander que la description soit renforcée et que le score soit ajusté, garantissant ainsi la comparabilité entre pays. L'exécutant sera responsable de répondre à tous les commentaires en suspens de la CE, tels que communiqués par l'éditeur du projet, jusqu'à ce que le rapport soit approuvé et accepté par l'USAID. Un représentant de l'USAID préside la CE.

12. Une fois que le rapport 2016 Africa sera approuvé par l'USAID pour distribution, MSI vous enverra des copies électroniques et papier du rapport final afin que vous puissiez mener des activités de sensibilisation pour promouvoir sa distribution dans votre pays. Voici des exemples d'activités de sensibilisation : une réception, une présentation des constatations du rapport, une distribution électronique (p. ex., listes de diffusion ou sites Web) sur les sites Web. Les rapports publics définitifs seront disponibles en français et en anglais. Veuillez noter qu'il est très important que les activités de sensibilisation et la distribution du rapport final ne commencent pas avant que vous n'ayez reçu la confirmation du rapport final.

13. MSI est très intéressée à utiliser la préparation du rapport de cette année pour faire le suivi des **leçons apprises** en vue d'améliorer le processus de surveillance au cours des prochaines années. MSI apprécierait que les responsables de la mise en œuvre enregistrent et soumettent à Stevens Tucker (stucker@msi-inc.com) les observations susceptibles d'accroître l'utilité de cet outil important. Dans la mesure du possible, veuillez soumettre des observations qui couvrent vos expériences à chacune des étapes décrites ci-dessus.

Le rôle du Comité de rédaction

Tous les rapports nationaux sont examinés et discutés par le Comité de rédaction (CE) composé d'experts régionaux et sectoriels à Washington, D. C. Ce comité est présidé par un représentant de l'USAID et comprend d'autres représentants de l'USAID ayant une expertise régionale. Le comité comprend également des experts de la société civile représentant MSI et l'ICNL.

Le Comité de rédaction a trois rôles principaux. Il examine tous les rapports, scores et notations pour s'assurer que les comptes rendus des rapports nationaux sont bien écrits et convaincants, et qu'ils appuient les notes et les notations. Un exposé convaincant démontre que le score et la notation sont fondés sur des preuves

suffisantes (c. -à-d. des cas ou des situations systématiques et généralisés) et non sur un ou deux cas ou situations individuels ou aléatoires. Par exemple, si un pays compte un grand nombre d'OSC dotées de solides systèmes de gestion financière qui peuvent collecter des fonds localement auprès de diverses sources, il y aurait une justification convaincante pour obtenir un score et une notation de viabilité financière favorable. D'autre part, si un pays n'a qu'une ou deux OSC capables de collecter des fonds auprès de diverses sources, un score de viabilité financière favorable serait moins justifié. La CE s'assure également que la cotation de chaque dimension satisfait aux critères décrits dans la section "Notations" : Un examen approfondi ", afin que les notes et les récits reflètent fidèlement la durabilité de la société civile dans chaque pays. Enfin, et c'est le plus important, la CE examine les scores et les notations d'un pays par rapport à ceux d'autres pays, en fournissant une perspective régionale qui assure la comparabilité des scores à travers l'Afrique subsaharienne et les autres régions couvertes par le rapport de l'indice de durabilité des OSC, y compris le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe et l'Eurasie.

Le président de l'USAID de la CE a le dernier mot sur tous les points et peut contacter directement un responsable de la mise en œuvre pour discuter des résultats d'un panel et clarifier les points du rapport national avant de finaliser les résultats et les rapports nationaux.

Les responsables de la mise en œuvre sont encouragés à rappeler aux groupes d'experts, dès le départ, que la CE peut demander des précisions sur les notes et les cotes, et qu'elle peut modifier les notes et les cotes s'il y a lieu. Cependant, en ajoutant l'étape pour chaque panel afin de comparer ses scores avec les "notations" : Un examen approfondi" (ce que fait essentiellement la CE), il sera moins nécessaire pour la CE d'ajuster les scores. Le fait de s'assurer que la description narrative du rapport national pour chaque dimension justifie de manière adéquate le score correspondant réduira également la nécessité pour la CE d'apporter des ajustements ou de demander des éclaircissements.

III. INSTRUCTIONS POUR LES MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS

I. DEFINITIONS :

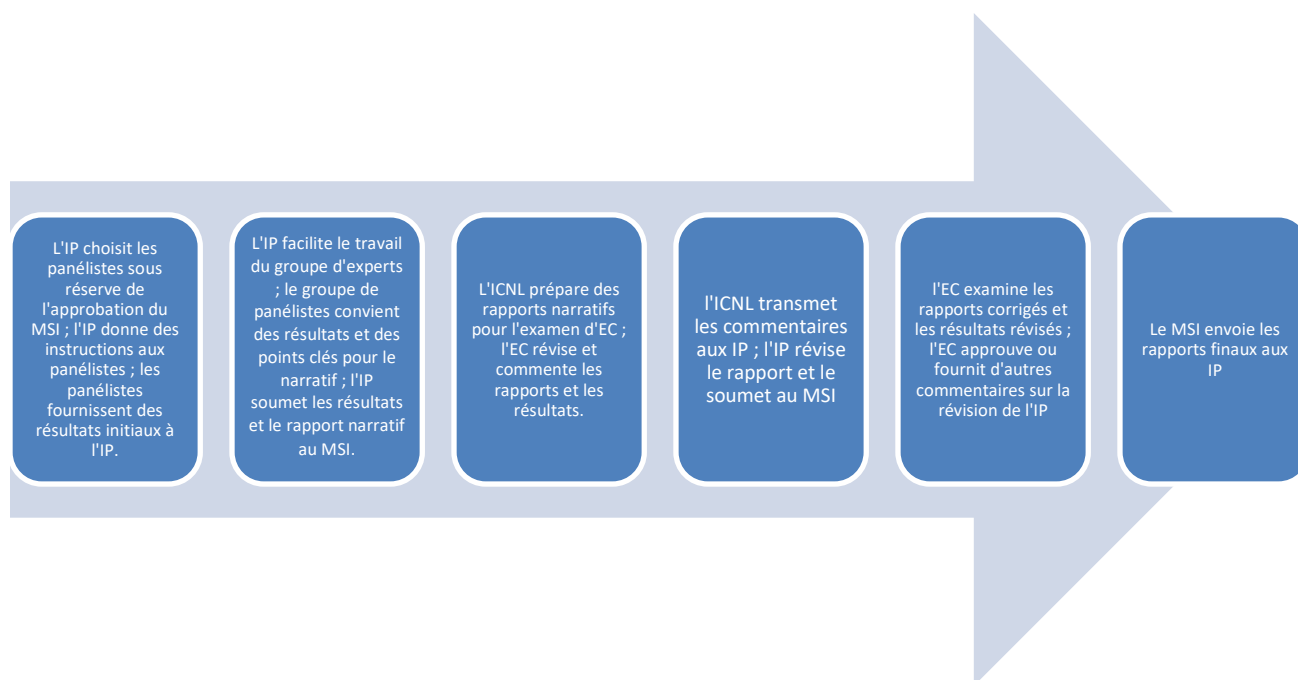
Tout au long du processus d'élaboration d'un rapport national pour l'Indice de pérennité des OSC, veuillez utiliser les définitions suivantes :

Organisation de la société civile (OSC) : Les organisations de la société civile sont définies au sens large comme toute organisation, formelle ou informelle, qui ne fait pas partie de l'appareil gouvernemental, qui ne distribue pas de profits à ses administrateurs ou opérateurs, qui est autonome et dont la participation est une question de libre choix. Les organisations membres et les organisations au service du public sont incluses. Sont donc inclus dans cette définition les fournisseurs de soins de santé privés et sans but lucratif, les écoles, les groupes de défense des droits, les organismes de services sociaux, les groupes de lutte contre la pauvreté, les organismes de développement, les organismes de développement, les associations professionnelles, les organisations communautaires, les syndicats, les organismes religieux, les organismes de loisirs, les institutions culturelles et bien d'autres encore "

Indépendance des OSC : Dans de nombreux pays, le gouvernement, les partis politiques et les entreprises privées créent et soutiennent des OSC. Toutefois, l'OSCSI ne comprend que les organisations et les groupes qui sont autonomes, avec une identité juridique et/ou fonctionnelle distincte. Les OSCSI comprennent généralement des groupes informels non enregistrés, mais pour être incluses dans l'OSCSI, elles doivent posséder la structure et la continuité nécessaires pour se distinguer d'un regroupement unique d'individus et de relations personnelles ou familiales.

II. PROCESSUS :

Les étapes suivantes doivent être suivies pour établir un rapport national pour l'OSCSI.



Étape 1 : Une fois que le partenaire de mise en œuvre de l'OCI a sélectionné les membres du panel, qui doivent être largement approuvés par MSI, le partenaire de mise en œuvre de l'OCI doit rencontrer les panélistes sélectionnés pour expliquer le processus, revoir la méthodologie de notation et fournir le rapport national des années précédentes. Les panélistes choisis devraient ensuite suivre les étapes suivantes pour les guider dans le processus d'évaluation individuelle. Cela devrait avoir lieu avant la réunion du groupe d'experts. Les étapes qui suivent seront ensuite répétées lors de la réunion du groupe d'experts des OSC, au cours de laquelle les membres du groupe discuteront de leurs résultats initiaux et des preuves de ces résultats, et détermineront par consensus les résultats finaux pour chacun des indicateurs et dimensions.

Étape 2 : Les panélistes sélectionnés examinent le rapport national des années précédentes, en prenant note de chaque score de dimension et du récit qui l'accompagne. Pour l'édition actuelle du rapport national, chaque score de dimension doit se situer dans une fourchette de 0,3 au-dessus ou au-dessous des scores de dimension du rapport de l'année précédente, et le récit doit expliquer comment la situation a changé pour justifier l'utilisation de l'indicateur de dimension. Par exemple, si le score dimensionnel était de 4,3 l'année précédente, le score dimensionnel actuel ne doit pas être supérieur à 4,6 ou inférieur à 4,0. Dans tous les cas, le changement de note, peu importe l'augmentation, doit être entièrement appuyé par le texte explicatif du rapport qui l'accompagne.

Étape 3 : Veuillez noter chacune des sept dimensions et chacun des indicateurs de chaque dimension sur l'échelle suivante, de 1 à 7, avec un score de 1 indiquant un secteur très avancé de la société civile avec un niveau élevé de durabilité, et un score de 7 indiquant un secteur fragile et non durable avec un faible niveau de développement (voir Annexe 1, Fiche de notation des Dimensions et Indicateurs de CSOSI). Les scores fractionnels à une décimale près sont encouragés.

Étape 4 : Lorsque vous évaluez chaque indicateur, n'oubliez pas de considérer chacun d'eux attentivement et de noter tout exemple spécifique, pertinent pour le pays de conditions, de politiques ou d'événements récents ou historiques que vous avez utilisé comme base pour déterminer ce score. Souvenez-vous que vous vous concentrez uniquement sur l'année évaluée dans le rapport.

Étape 5 : Lorsque vous avez noté tous les indicateurs dans l'une des sept dimensions, calculez la moyenne de ces notes pour obtenir une note globale pour cette dimension. Inscrire les scores des indicateurs et le score global dans l'espace prévu à cet effet sur la feuille de notation des dimensions et des indicateurs de l'OSCSI (annexe 1).

Étape 6 : Examinez le rapport national de l'année précédente et comparez le score dimensionnel avec le score que vous avez obtenu pour la dimension. Assurez-vous que le *changement par rapport à l'année précédente se situe dans les limites de 0,3* et qu'il est justifié par l'évolution de la situation des OSC dans cette dimension. Examinez les informations de la Section III sur les changements de score et ajustez les scores dimensionnels si nécessaire.

Étape 7 : Une fois que le score global d'une dimension a été déterminé, à titre d'étape finale, revoir la description de cette dimension dans la section "Notations" : Un examen plus approfondi » pour s'assurer qu'il décrit bien l'environnement (annexe 2). Par exemple, un score de 2,3 en capacité organisationnelle signifierait que le secteur de la société civile se trouve dans la phase "Durabilité renforcée". Lors de la réunion du groupe d'experts, si après examen des "notations" : Un examen plus approfondi " il est établi que le score ne représente pas exactement la description, travailler ensemble pour déterminer un score plus précis qui correspond mieux à la description de cette dimension. Il s'agit d'une étape très importante du processus qui, si elle n'est pas réalisée correctement, mène souvent à l'ajustement des scores par le groupe d'experts et le comité de rédaction.

Étape 8 : Une fois que vous avez obtenu les scores pour chaque dimension, faites la moyenne de ces sept scores ensemble pour arriver à une évaluation globale du pays et documentez tous les scores et les informations à l'appui.

Étape 9 : Une fois que les intervenants ont suivi ce processus individuellement, le processus sera répété par l'ensemble du groupe d'experts. L'IP de CSOSI convoquera et facilitera cette réunion du groupe d'experts. L'IP de CSOSI enregistrera tous les scores ainsi que la discussion. REMARQUE : L'IP éliminera le score le plus élevé et le score le plus faible, et fera la moyenne des scores restants ensemble pour obtenir un score pour chaque indicateur. Une fois qu'un score final a été atteint pour chaque indicateur dans une dimension donnée, la moyenne de ces scores sera considérée comme le score de la dimension.

Il est extrêmement important que la discussion comprenne des exemples précis et de l'information pouvant servir à justifier les résultats obtenus par le groupe d'experts. Veuillez noter que le comité de rédaction demandera des renseignements supplémentaires si les notes ne sont pas appuyées par le texte narratif du rapport. En l'absence d'informations adéquates, le Comité de rédaction se réserve le droit d'ajuster les notes en conséquence.

III. NOTATION

Échelle de notation

L'OSCSI utilise une échelle de sept points, 1 représentant le niveau le plus élevé et 7 le niveau le plus bas de durabilité. Ces niveaux sont regroupés en trois étapes générales : Durabilité améliorée (1 à 3), durabilité en évolution (3,1 à 5) et durabilité entravée (5,1 à 7). Les lignes directrices générales suivantes peuvent être utilisées pour déterminer les scores des indicateurs et des dimensions individuels :

1. La durabilité du secteur de la société civile est considérablement améliorée par les pratiques/politiques dans ce domaine. Même si les réformes ou les développements nécessaires ne sont peut-être pas encore réalisés, la communauté locale des OSC reconnaît qu'ils sont nécessaires et a un plan et la capacité de les mettre en œuvre elle-même.
2. La durabilité du secteur de la société civile est améliorée par des pratiques/politiques dans ce domaine. La communauté locale des OSC fait preuve d'un engagement à poursuivre les réformes et à développer son professionnalisme dans ce domaine.
3. La durabilité du secteur de la société civile est quelque peu améliorée par les pratiques/politiques dans ce domaine, ou son engagement à développer l'aspect en question est significatif.
4. La durabilité du secteur de la société civile n'est que très peu affectée par les pratiques/politiques dans ce domaine. Le progrès peut être entravé par une économie stagnante, un gouvernement

- passif, des médias désintéressés ou une communauté de militants bien intentionnés mais inexpérimentés.
5. La durabilité du secteur de la société civile est quelque peu entravée par les pratiques/politiques dans ce domaine. Les progrès peuvent être entravés par une économie en contraction, un dirigeant autoritaire et un gouvernement centralisé, des médias contrôlés ou réactionnaires ou un faible niveau de capacité, de volonté ou d'intérêt de la part de la communauté des OSC.
 6. La durabilité du secteur de la société civile entravée par les pratiques/politiques dans ce domaine. Un environnement hostile, une faible capacité et un soutien public insuffisant peuvent entraver la croissance du secteur des OSC.
 7. La durabilité du secteur de société civile est considérablement entravée par des pratiques/politiques dans ce domaine, généralement en raison d'un gouvernement autoritaire qui s'oppose énergiquement au développement d'OSC indépendantes.

Pour de plus amples informations sur la signification des classements pour les différentes dimensions, veuillez-vous reporter à la section « Classements » : « Un examen plus approfondi » (ci-dessous).

Changements de scores par rapport à l'année précédente

Comme la plupart des changements dans le secteur des OSC sont incrémentaux, les changements dans les scores dimensionnels par rapport à l'année précédente doivent se situer dans une fourchette de 0,1 à 0,3 au-dessus ou au-dessous du score dimensionnel de l'année précédente. Les changements dans les scores dimensionnels par rapport à l'année précédente ont la signification suivante :

- 0.1 Changement modéré
- 0.2 Changement important
- 0.3 Changement catastrophique et souvent inattendu

Veuillez noter que tous les changements de scores doivent être étayés par un rapport pays qui comprend des exemples et des informations qui illustrent la tendance observée (augmentation ou diminution).

IV. DIMENSIONS ET INDICATEURS

I. Environnement juridique _____

- _____ Enregistrement. Existe-t-il une loi favorable à l'enregistrement des OSC ? Dans la pratique, les OSC sont-elles en mesure de s'inscrire et de fonctionner facilement ?
- _____ Fonctionnement. La gestion interne, l'étendue des activités permises, les rapports financiers et/ou la dissolution des OSC sont-ils bien détaillés dans la législation en vigueur ? Une terminologie juridique claire empêche-t-elle un contrôle indésirable de l'État sur les OSC ? La loi est-elle appliquée conformément à ses dispositions ? Les OSC sont-elles protégées contre la possibilité pour l'État de dissoudre une OSC pour des raisons politiques/arbitraires ?
- _____ Obstacles administratifs et harcèlement de l'État. Les OSC et leurs représentants sont-ils autorisés à opérer librement conformément à la loi ? Sont-ils exempts de harcèlement de la part du gouvernement central, des administrations locales et de la police fiscale ? Peuvent-ils librement aborder des questions de débat public et formuler des critiques ?
- _____ Capacité juridique locale. Existe-t-il des avocats locaux formés et familiarisés avec le droit des OSC ? Les OSC ont-elles accès à des conseils juridiques dans la capitale et les villes secondaires ?

— Imposition. Les OSC bénéficient-elles d'une forme quelconque d'exonération ou de déduction fiscale sur les revenus provenant de subventions, dotations, honoraires ou activités économiques ? Les particuliers ou les entreprises bénéficient-ils de déductions fiscales ?

— Revenu gagné Existe-t-il une législation permettant aux OSC de tirer un revenu de la fourniture de biens et de services ? Les OSC sont-elles légalement autorisées à soumissionner pour les marchés publics aux niveaux local et central ?

II. Capacité organisationnelle _____

— Création de circonscriptions⁴ Les OSC identifient-elles clairement et cherchent-elles activement à constituer des regroupements locaux pour leurs initiatives ? Les OSC cherchent-elles activement à constituer des regroupements locaux pour leurs initiatives ? Ont-elles réussi dans leurs entreprises ?

— Planification stratégique. Les OSC ont-elles clairement défini des missions auxquelles elles se conforment ? Les OSC ont-elles des plans stratégiques clairement définis et intègrent-elles des techniques de planification stratégique dans leurs processus décisionnels ?

— Structure de gestion interne. Existe-t-il une structure de gestion clairement définie au sein des OSC, y compris une répartition reconnue des responsabilités entre le Conseil d'administration et les membres du personnel ? Le conseil d'administration participe-t-il activement à la gouvernance des OSC ? Les conseils d'administration fonctionnent-ils de manière ouverte et transparente, ce qui permet aux donateurs et aux partisans de vérifier l'utilisation appropriée des fonds ?

— Personnel des OSC. Les OSC sont-elles en mesure de maintenir un personnel permanent et rémunéré au sein des OSC ? Les OSC ont-elles des pratiques adéquates en matière de ressources humaines pour le personnel, y compris les contrats, les descriptions de travail, la paie et les politiques du personnel ? Les bénévoles potentiels sont-ils suffisamment recrutés et engagés ? Les OSC ont-elles recours à des services professionnels tels que les comptables, les responsables informatiques ou les avocats ?

— Progrès technique. Les ressources des OSC permettent-elles généralement de moderniser le matériel de bureau de base (des ordinateurs et logiciels relativement récents, des téléphones cellulaires, des télécopieurs/scanners en état de marche, un accès internet, etc.) ?

II. Viabilité financière _____

— Soutien local. Les OSC recueillent-elles un pourcentage important de leur financement auprès de sources locales ? Les OSC sont-elles en mesure de tirer parti d'un noyau de soutien de bénévoles et non financier provenant de leurs communautés et de leurs circonscriptions ? Existe-t-il des sources locales de philanthropie ?

— Diversification. Les OSC disposent-elles généralement de sources de financement multiples et variées ? La plupart des OSC disposent-elles de ressources suffisantes pour rester viables à court terme ?

— Systèmes de gestion financière. Existe-t-il des systèmes de gestion financière sains ? Les OSC opèrent-elles généralement de manière transparente, notamment par le biais d'audits financiers indépendants et la publication de rapports annuels avec des états financiers ?

— Collecte de fonds. De nombreuses OSC ont-elles formé un groupe fidèle de partisans financiers ? Les OSC s'engagent-elles dans des programmes de sensibilisation des membres et de développement philanthropique ?

⁴ Construction d'un bureau de circonscription : Tentative des OSC de faire participer personnellement des citoyens ou des groupes de citoyens à leurs activités et de s'assurer que leurs activités représentent les besoins et les intérêts de ces citoyens.

- Revenu gagné Les revenus provenant de services, de produits ou de loyers tirés d'actifs complètent-ils les revenus des OSC ? Le gouvernement et/ou les entreprises locales concluent-ils des contrats de services avec les OSC ? Les organisations à base de membres perçoivent-elles des cotisations ?

IV. Action sociale _____

- Coopération avec les autorités locales et fédérales. Existe-t-il des voies de communication directes entre les OSC et les décideurs politiques ? Les OSC et les représentants du gouvernement travaillent-ils ensemble sur des projets ?
- Initiatives d'action sociale politiques. Les OSC ont-elles formé des coalitions axées sur les enjeux et mené des campagnes de plaidoyer⁵ à grande échelle ? Ces campagnes ont-elles été efficaces au niveau local et/ou au niveau national pour accroître la sensibilisation ou le soutien à diverses causes ? (Veuillez fournir des exemples, le cas échéant.)
- Efforts⁶ de lobbying. Existe-t-il des mécanismes et des relations permettant aux OSC de participer aux processus décisionnels des divers niveaux de gouvernement ? Les OSC sont-elles à l'aise avec le concept de lobbying ? Y a-t-il eu des succès de lobbying au niveau local ou national qui ont mené à l'adoption ou à la modification de la législation ? (Veuillez fournir des exemples, le cas échéant.)
- Action sociale locale pour la réforme juridique. La communauté des OSC en général est-elle consciente de la façon dont un cadre juridique et réglementaire favorable peut améliorer l'efficacité et la pérennité des OSC ? Existe-t-il un effort local de défense des intérêts des OSC pour promouvoir des réformes juridiques qui profiteront aux OSC, à la philanthropie locale, etc. ?

V. Prestation de services _____

- Gamme des biens et services. Les OSC fournissent-elles des services dans divers domaines, y compris les services sociaux de base (santé, éducation, secours, logement, eau ou énergie) et dans d'autres domaines (comme le développement économique, la protection de l'environnement ou la gouvernance et l'autonomisation) ? Dans l'ensemble, la "gamme de produits" du secteur est-elle diversifiée ?
- Réceptivité communautaire Les biens et services fournis par les OSC tiennent-ils compte des besoins et des priorités de leurs électeurs et de leurs communautés ?
- Circonscriptions et clientèles. Ces biens et services qui vont au-delà des besoins sociaux de base sont-ils fournis à une clientèle plus large que les propres membres des OSC ? Certains produits, comme les publications, les ateliers ou les analyses d'experts, sont-ils commercialisés auprès d'autres OSC, du milieu universitaire, des églises ou du gouvernement ?
- Recouvrement des coûts Lorsque les OSC fournissent des biens et des services, recouvrent-elles une partie de leurs coûts en imposant des frais, etc. ? Connaissent-elles la demande du marché - et la capacité des différents groupes à payer - pour ces produits ?
- Reconnaissance et soutien du gouvernement. Le gouvernement, au niveau national et/ou local, reconnaît-il la valeur que les OSC peuvent apporter à la prestation et au suivi des services sociaux de base ? Fournissent-ils des subventions ou des contrats aux OSC pour leur permettre de fournir de tels services ?

VI. Infrastructure _____

⁵ Défense des intérêts : Tentative des OSC de façonner l'ordre du jour public, l'opinion publique et/ou la législation.

⁶ Pressions : Tentative des OSC d'influencer directement le processus législatif.

- Organismes de soutien intermédiaire (ISO) et centres de ressources pour des OSC⁷. Existe-t-il des ISO, des centres de ressources pour les OSC ou d'autres moyens permettant aux OSC d'accéder à l'information, à la technologie, à la formation et à l'assistance technique pertinentes dans tout le pays ? Les ISO et les centres de ressources des OSC répondent-ils aux besoins des OSC locales ? Les ISO et les centres de ressources tirent-ils une partie de leurs recettes d'exploitation des revenus gagnés (comme les honoraires de service) et d'autres sources locales ? (Veuillez décrire les types de services fournis par ces organisations dans le rapport de votre pays.)
- Organismes locaux accordant des subventions. Les fondations communautaires locales et/ou les ISO accordent-elles des subventions, soit à partir de fonds collectés localement, soit en octroyant de nouveau des fonds de donateurs internationaux, pour répondre à des besoins et des projets identifiés localement ?
- Coalitions d'OSC. Les OSC échangent-elles des informations entre elles ? Un réseau est-il en place pour faciliter le partage de ces informations ? Existe-t-il un organisme ou un comité par l'entremise duquel le secteur fait la promotion de ses intérêts ?
- Formation. Existe-t-il des formateurs locaux compétents en gestion des OSC ? Une formation de base en gestion des OSC est-elle disponible dans la capitale et dans les villes secondaires ? Existe-t-il une formation spécialisée plus poussée dans des domaines comme la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, la collecte de fonds, la gestion des bénévoles et le perfectionnement du conseil d'administration ? Les formations répondent-elles aux besoins des OSC locales ? Des matériels de formation sont-ils disponibles dans les langues locales ?
- Partenariats intersectoriels. Existe-t-il des exemples d'OSC qui travaillent en partenariat, formel ou informel, avec les entreprises locales, le gouvernement et les médias pour atteindre des objectifs communs ? Les différents secteurs sont-ils conscients des possibilités et des avantages de tels partenariats ?

VII. Image publique _____

- Couverture médiatique. Les OSC jouissent-elles d'une couverture médiatique positive aux niveaux local et national ? Y a-t-il une distinction entre les messages d'intérêt public et la publicité institutionnelle ? Les médias présentent-ils une analyse positive du rôle des OSC dans la société civile ?
- Perception publique des OSC. Le grand public a-t-il une perception positive des OSC ? Le public comprend-il le concept d'OSC ? Le public souscrit-il à l'ensemble des activités des OSC ?
- Perception du gouvernement et des entreprises à l'égard des OSC. Le secteur des affaires et les représentants du gouvernement local et central ont-ils une perception positive des OSC ? S'appuient-ils sur les OSC comme ressource communautaire ou comme source d'expertise et d'information crédible ?
- Relations publiques. Les OSC diffusent-elles leurs activités ou leur image publique ? Les CSO ont-elles établi des relations avec les journalistes pour encourager des reportages positifs ?
- Autorégulation. Les OSC ont-elles adopté un code de déontologie ou tenté de faire preuve de transparence dans leurs activités ? Les principales OSC publient-elles des rapports annuels ?

⁷ Organisation de soutien intermédiaire (ISO) : Un lieu où les OSC peuvent accéder à la formation et au support technique. Les ISO peuvent également fournir des subventions.

Centre de ressources des OSC : Un lieu où les OSC ont accès aux technologies d'informations et de communication

V. CLASSEMENTS : EXAMEN PLUS APPROFONDI

Les sections suivantes examinent plus en détail les caractéristiques de chacune des sept dimensions de développement du secteur. Ces caractéristiques et étapes sont tirées d'observations empiriques du développement du secteur dans la région, plutôt que d'une théorie causale du développement. Étant donné la nature décentralisée des secteurs des OSC, de nombreux développements contradictoires peuvent se produire simultanément. Par conséquent, les caractéristiques des sept dimensions ne sont pas considérées comme sept étapes distinctes du développement. Au contraire, ces caractéristiques sont regroupées en trois étapes de base : Durabilité renforcée, durabilité en évolution et durabilité entravée. L'étape "durabilité renforcée", le niveau le plus élevé de durabilité et de développement, correspond à un score entre 1 et 3 points ; l'étape "durabilité en évolution" correspond à un score entre 3,1 et 5 points ; et le niveau de développement le plus bas, l'étape "durabilité entravée", correspond à un score de 5,1 à 7 points sur l'échelle.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Durabilité améliorée (1-3) : Le cadre législatif et réglementaire prévoit des dispositions spéciales pour les besoins des OSC ou confère aux organisations à but non lucratif des avantages spéciaux tels que : des déductions fiscales importantes pour les contributions d'entreprises ou de particuliers, des exonérations fiscales importantes pour les OSC, une concurrence ouverte entre les OSC pour fournir des services financés par le gouvernement, etc. Les efforts de réforme juridique à ce stade sont principalement un effort de défense des intérêts des OSC locales pour réformer ou affiner les lois fiscales, les processus d'approvisionnement, etc. Il existe une expertise locale et comparative sur le cadre juridique des OSC, et des services et du matériel juridiques sont disponibles.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Les OSC ont peu de mal à s'enregistrer et ne souffrent pas de harcèlement de la part de l'État. Elles sont autorisées à exercer une grande diversité d'activités, bien que les dispositions fiscales, les procédures de passation de marchés, etc. puissent entraver les activités et le développement des OSC. Les programmes visent à réformer ou à clarifier la législation existante sur les OSC, à permettre aux OSC de s'engager dans la collecte de recettes et les activités commerciales, à permettre aux gouvernements nationaux ou locaux de privatiser la prestation de certains services gouvernementaux, à aborder les questions fiscales et fiscales de base pour les OSC, etc. La communauté locale des OSC comprend la nécessité de s'unir et promouvoir des réformes juridiques profitant à l'ensemble du secteur des OSC. Un noyau d'avocats locaux commence à se spécialiser dans le droit des OSC en fournissant des services juridiques aux OSC locales, en conseillant la communauté des OSC sur les réformes juridiques nécessaires, en rédigeant des projets de loi, etc.

Durabilité entravée (5.1-7) : L'environnement juridique limite sévèrement la capacité des OSC à s'enregistrer et/ou à opérer, soit en raison de l'absence de dispositions légales, du caractère confus ou restrictif des dispositions légales (et/ou de leur mise en œuvre), soit à cause de l'hostilité du gouvernement envers les OSC et du harcèlement dont elles font l'objet.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

Durabilité améliorée (1-3) : Plusieurs OSC gérées de manière transparente et compétente existent dans divers secteurs. La majorité des organisations ont des énoncés de mission clairement définis et de nombreuses OSC utilisent des techniques de planification stratégique. Il existe des conseils d'administration et une distinction claire entre les responsabilités des membres du conseil et celles du personnel. Les OSC sont dotées d'un personnel permanent bien formé et les bénévoles sont largement sollicités. La plupart des OSC disposent d'un équipement relativement moderne qui leur permet de faire leur travail efficacement. Les principales OSC ont réussi à développer de solides circonscriptions locales.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Les OSC individuelles font preuve d'une capacité accrue à se gouverner et à organiser leur travail. Certaines OSC individuelles maintiennent des employés à temps plein et se vantent d'une division ordonnée du travail entre les membres du conseil d'administration et le personnel. Les OSC ont accès à du matériel de bureau de base, y compris des ordinateurs et des télécopieurs. Bien que ces efforts n'aient peut-

être pas encore abouti, les OSC chefs de file en comprennent la nécessité et s'efforcent de développer des circonscriptions locales.

Durabilité entravée (5.1-7) : Les OSC sont essentiellement des "one man shows", complètement dépendantes de la personnalité d'une ou deux personnalités majeures. Ils se séparent souvent en raison des conflits de personnalités. Les OSC n'ont pas un sens clairement défini de la mission. À ce stade, les OSC ne sont guère ou pas du tout au courant de la planification stratégique ou de la formulation des programmes. Les organisations ont rarement un conseil d'administration, des règlements administratifs, du personnel ou plus d'une poignée de membres actifs. Les OSC ne comprennent pas la valeur ou le besoin de développer des circonscriptions locales pour leur travail.

VIABILITÉ FINANCIÈRE

Durabilité améliorée (1-3) : Un nombre critique d'OSC disposent de systèmes de gestion financière solides incluant des audits indépendants et la publication de rapports annuels accompagnés d'états financiers, pour gagner la confiance de donateurs potentiels. Les OSC recueillent un pourcentage significatif de leur financement auprès de sources locales, y compris le gouvernement, la philanthropie corporative et individuelle et le revenu gagné. La plupart des OSC ont plusieurs sources de financement, leur permettant de demeurer viables à court terme. Une économie en pleine expansion rend possible la croissance des dons nationaux.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Les OSC sont des pionnières en matière d'indépendance financière et de viabilité financière. Bien qu'elles dépendent encore largement des donateurs étrangers, les OSC individuelles tentent de recueillir des revenus en fournissant des services, en obtenant des contrats et des subventions de municipalités et de ministères pour fournir des services ou en tentant d'attirer des membres cotisants ou des donateurs nationaux. Cependant, une économie locale déprimée peut entraver les efforts visant à recueillir des fonds auprès de sources locales. Les programmes de formation abordent les questions de gestion financière et les OSC commencent à comprendre l'importance de la transparence et de la responsabilisation du point de vue de la collecte des fonds, bien qu'elles puissent être incapables de mettre en œuvre des mesures de transparence.

Durabilité entravée (5.1-7) : Les nouvelles OSC survivent de subvention en subvention et/ou dépendent financièrement d'un parrain étranger. Bien que de nombreuses OSC soient créées dans l'espoir de recevoir des fonds, la plupart d'entre elles sont en grande partie inactives après que les tentatives visant à obtenir des fonds de donateurs étrangers ont échoué. Les sources locales de financement sont pratiquement inexistantes, en partie en raison d'une économie locale déprimée. Les OSC n'ont aucun système de gestion financière et ne comprennent pas la nécessité de transparence financière ou de responsabilité.

ACTION SOCIALE

Durabilité améliorée (1-3) : Le secteur des OSC démontre sa capacité à répondre aux besoins, aux enjeux et aux intérêts changeants de la communauté et du pays. Au fur et à mesure que les OSC sécurisent leur base institutionnelle et politique, elles commencent à 1) former des coalitions pour poursuivre des questions d'intérêt commun, y compris la législation sur les OSC ; 2) surveiller et faire pression sur les partis politiques ; et 3) surveiller et faire pression sur les législatures et les organes exécutifs. Les OSC démontrent leur capacité à mobiliser les citoyens et d'autres organisations pour répondre à l'évolution des besoins, des enjeux et des intérêts. À ce stade de développement, les OSC examineront leurs stratégies et auront la capacité de s'adapter et de relever les défis par secteur. L'intérêt personnel est l'une des principales motivations de la coopération : Les OSC peuvent former des alliances autour de questions communes auxquelles elles sont confrontées en tant qu'organisations non gouvernementales à but non lucratif.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Des organisations de plaidoyer étroitement définies émergent et deviennent politiquement actives en réponse à des problèmes spécifiques. Les organisations au niveau évolutif du développement peuvent souvent présenter leurs préoccupations à des niveaux inappropriés de gouvernement (local plutôt que national et inversement) La faiblesse du pouvoir législatif pourrait être révélée ou supposée à tort, car les militants choisissent de rencontrer des responsables du pouvoir exécutif à la place ("là où se trouve réellement le pouvoir"). Les universités et les groupes de réflexion sont à l'origine de l'analyse des politiques

alternatives. Le partage de l'information et le réseautage au sein du secteur des OSC pour informer et défendre ses besoins au sein du gouvernement commencent à se développer.

Durabilité entravée (5.1-7) : De vastes mouvements de coordination, composés d'activistes concernés par divers secteurs et unis dans leur opposition au gouvernement s'effondrent ou disparaissent. A ce stade, certains pays n'ont même pas connu d'explosion initiale d'activisme. Les préoccupations économiques sont prédominantes pour la plupart des citoyens. La passivité, le cynisme ou la peur existent au sein du grand public. Les activistes des OSC ont peur de s'engager dans le dialogue avec le gouvernement, se sentent incapables d'exprimer leurs points de vue et/ou ne pensent pas que le gouvernement écouterait leurs recommandations. Les OSC ne comprennent pas le rôle qu'elles peuvent jouer dans les politiques publiques ou ne comprennent pas le concept de politique publique.

PRESTATION DE SERVICES

Durabilité améliorée (1-3) : De nombreuses OSC offrent un large éventail de biens et de services, qui reflètent les priorités des donateurs locaux et/ou communautaires. De nombreuses OSC offrent des produits qui vont au-delà des services sociaux de base dans des secteurs tels que le développement économique, la protection environnementale ou la gouvernance démocratique. Dans plusieurs secteurs, les OSC ont acquis une connaissance suffisamment solide de la demande du marché pour leurs services, de la capacité du gouvernement à conclure des contrats pour la prestation de ces services ou d'autres sources de financement, y compris les dons privés, les subventions et les frais, lorsque la loi le permet. Un certain nombre d'OSC estiment qu'il est possible d'interfinancer les biens et services pour lesquels le recouvrement intégral des coûts n'est pas viable avec les revenus provenant de biens et services plus lucratifs, ou avec des fonds provenant d'autres sources. Les organismes gouvernementaux, principalement au niveau local, reconnaissent les capacités des OSC et leur accordent des subventions ou des contrats pour leur permettre de fournir divers services.

Durabilité en évolution (3.1-5) : La contribution des OSC à la couverture de l'écart dans les services sociaux est reconnue par le gouvernement, bien que cela ne s'accompagne que rarement d'un financement sous forme de subventions ou de contrats. Les OSC reconnaissent la nécessité de facturer des frais pour les services et autres produits, comme les publications et les ateliers, mais même lorsque la loi le permet, ces frais couvrent rarement leurs coûts. Bien que les biens et services fournis par les OSC répondent aux besoins communautaires, les besoins sont généralement identifiés par des donateurs étrangers ou par les OSC d'une manière non systématique. L'expertise, les rapports et les documents des OSC commencent à s'étendre au-delà de leurs propres membres et des pauvres pour inclure d'autres OSC, le monde universitaire, les églises et le gouvernement.

Durabilité entravée (5.1-7) : Un nombre limité d'OSC est en mesure de fournir des services sociaux de base - comme la santé, l'éducation, l'aide d'urgence ou le logement - quoique peu sophistiqués. Ceux qui fournissent de tels services reçoivent peu voire pas de subventions ou de contrats du gouvernement. Les OSC qui produisent des publications, services techniques ou des recherches ne le font que pour leurs propres membres ou donateurs. Il y a rarement des tentatives d'imposer des frais pour les biens et services.

INFRASTRUCTURE

Durabilité améliorée (1-3) : Les organisations de soutien intermédiaire des OSC et/ou les centres de ressources des OSC sont actifs dans toutes les régions du pays et offrent des formations avancées, des services d'information, un soutien et des conseils juridiques et des activités de développement philanthropique. Des efforts sont en cours pour créer et doter des fondations communautaires, des établissements subventionnaires autochtones et/ou des organisations pour coordonner la collecte de fonds locaux. Il existe un cadre professionnel d'experts locaux, de consultants et de formateurs en gestion communautaire. Les OSC reconnaissent la valeur de la formation, bien que le manque de ressources financières puisse demeurer un obstacle à l'accès à la formation offerte localement. Les sujets de formation disponibles couvrent : questions juridiques et fiscales pour les OSC, comptabilité et comptabilité, compétences en communication, gestion des bénévoles, relations publiques et médias, parrainage et collecte de fonds. Les OSC travaillent ensemble et

partagent l'information par le biais de réseaux et de coalitions. Les OSC commencent à établir des partenariats intersectoriels avec les entreprises, le gouvernement et les médias pour atteindre des objectifs communs.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Les ISO et les centres de ressources sont actifs dans les principaux centres de population, et fournissent des services tels que la distribution de subventions, la publication de bulletins d'information, l'entretien d'une base de données sur les membres, la gestion d'une bibliothèque de documentation sur les OSC ainsi que des services de formation de base et de consultation. D'autres organisations parapluie et réseaux commencent à se former pour faciliter le travail en réseau et coordonner les activités des groupes d'OSC. Les formateurs locaux ont la capacité d'offrir une formation organisationnelle de base. Les forums de donateurs sont créés pour coordonner le soutien financier des donateurs internationaux, et développer les activités philanthropiques locales des entreprises. La valeur des partenariats intersectoriels n'a pas été réalisée.

Durabilité entravée (5.1-7) : Il y a peu d'ISO ou de centres de ressources, de réseaux et d'organisations faitières actifs, si tant est qu'il y en ait. Celles qui opèrent travaillent principalement dans la capitale et fournissent des services limités comme l'accès à l'équipement informatique, aux télécopies, au courrier électronique et aux salles de réunion. La formation locale et la capacité de développement des OSC est extrêmement limitée et sous-développée. Les programmes des donateurs internationaux fournissent principalement de la formation et une assistance technique. Il n'y a pas d'effort coordonné pour développer les traditions philanthropiques, améliorer la collecte de fonds ou établir des fondations communautaires. Les efforts des OSC pour travailler ensemble sont limités par la perception d'une concurrence pour le soutien des donateurs étrangers et la méfiance à l'égard des autres organisations.

IMAGE PUBLIQUE

Durabilité amélioré (1-3) : Cette étape se caractérise par une meilleure connaissance et une plus grande confiance du public à l'égard des OSC, ainsi que par une augmentation des taux de bénévolat. Les OSC s'unissent pour organiser des campagnes visant à accroître la confiance du public. Des exemples largement diffusés de bonnes relations de travail entre les OSC et les gouvernements nationaux et locaux existent, et peuvent donner lieu à des initiatives public-privé ou des comités consultatifs d'OSC pour les conseils municipaux et les ministères. Les médias couvrent le travail des OSC, et les OSC abordent les médias et les relations publiques de manière professionnelle. Une plus grande responsabilisation, transparence et autoréglementation existent au sein du secteur des OSC, y compris l'existence d'un code de déontologie ou d'un code de conduite généralement reconnu.

Durabilité en évolution (3.1-5) : Les médias ont tendance à ne pas couvrir les OSC parce qu'ils les considèrent faibles et inefficaces ou non pertinentes. Les OSC individuelles sont conscientes de la nécessité d'éduquer le public, de devenir plus transparentes et de rechercher des opportunités de couverture médiatique, mais n'ont pas les compétences pour le faire. Par conséquent, la population en général comprend mal le rôle des OSC dans la société. Les différents gouvernements locaux entretiennent des relations de travail étroites avec leurs OSC locales, comme en témoignent leur participation à des comités consultatifs, des consultations, des initiatives public-privé, et le financement d'une subvention occasionnelle, mais cela n'est pas encore très répandu.

Durabilité entravée (5.1-7) : Le public et / ou le gouvernement ne sont pas informés ou se méfient des OSC en tant qu'institutions. La majorité de la population ne comprend pas le concept de "non gouvernemental" ou "à but non lucratif", incluant les responsables gouvernementaux, les chefs d'entreprise et les journalistes. La couverture médiatique peut être hostile, en raison de la suspicion d'un média libre mais non informé, ou de l'hostilité d'un média autoritaire contrôlé par le gouvernement. Des accusations de trahison peuvent être portées contre les OSC. En raison d'une atmosphère hostile causée par un gouvernement autoritaire, si des particuliers ou des entreprises font un don aux OSC, ils le font de façon anonyme.

ANNEX B: DONNEES STATISTIQUES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

PAYS	Pérennité des OSC	Environnement juridique	Capacité organisationnell	Viabilité économique	Action sociale	Prestation de services	Infrastructures	Image publique
Angola	5.8	6.2	5.8	6.3	5.3	5.3	5.8	5.5
Bénin	4.2	3.9	5.0	5.1	4.0	4.1	4.3	3.2
Botswana	4.2	3.9	4.2	4.8	3.7	3.8	5.0	4.3
Burkina Faso	4.2	3.3	5.3	5.9	3.1	3.9	4.6	3.4
Burundi	5.5	6.2	6.0	6.2	4.8	4.8	5.8	4.6
Côte d'Ivoire	4.9	5.3	5.1	5.1	4.6	3.7	5.4	5.0
RDC	5.1	5.5	5.1	5.6	4.1	4.5	5.6	5.0
Éthiopie	5.7	6.5	5.3	6.5	6.1	4.9	5.6	4.9
Gabon	5.4	6.2	5.4	6.3	5.0	5.1	5.2	5.0
Gambie	5.4	6.2	5.6	6.3	4.9	4.8	5.3	4.9
Ghana	4.2	3.9	3.9	5.8	3.5	3.8	4.6	4.0
Guinée	5.4	5.3	5.8	6.4	5.1	5.1	5.6	4.8
Kenya	3.9	4.2	4.0	4.7	3.2	3.4	3.6	4.2
Liberia	4.8	4.8	5.1	5.9	3.7	4.4	4.8	4.6
Madagascar	4.4	4.8	4.4	5.2	3.8	4.2	4.4	4.3
Malawi	5.2	5.4	5.4	5.9	4.6	4.5	5.6	5.1
Mali	4.3	4.3	4.3	5.5	3.7	3.7	4.6	4.3
Mozambique	4.8	5.0	5.3	5.1	4.3	4.0	5.0	4.6
Namibie	4.2	3.4	4.0	5.4	4.1	4.0	4.6	3.8
Niger	4.9	5.1	5.1	5.1	4.3	4.5	5.4	4.5
Nigéria	4.5	4.8	4.9	5.7	3.5	4.0	4.9	3.9
Rwanda	4.8	4.7	4.8	5.8	4.3	4.3	5.2	4.6
Sénégal	4.2	4.9	4.0	4.9	3.7	3.9	4.5	3.7
Sierra Leone	4.8	5.2	4.8	5.7	4.1	4.0	5.1	4.5
Afrique du Sud	3.6	3.3	3.8	4.3	3.0	3.2	3.8	3.6
Soudan du Sud	5.6	6.6	5.7	6.3	5.1	5.0	5.8	5.0
Soudan	5.6	6.6	5.5	6.0	5.0	5.2	5.4	5.2
Tanzanie	4.2	4.7	4.3	5.0	3.6	3.5	4.2	3.8
Ouganda	4.3	5.4	3.9	5.0	3.4	3.5	4.5	4.2
Zambie	4.6	4.9	4.3	5.7	3.6	4.4	4.9	4.5
Zimbabwe	4.8	6.3	4.4	5.8	4.2	3.2	4.9	4.5
Moyenne	5.8	6.2	5.8	6.3	5.3	5.3	5.8	5.5

DÉVELOPPEMENT DES OSC

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
	Score
Afrique du Sud	3.6
Kenya	3.9
Tanzanie	4.2
Namibie	4.2
Burkina Faso	4.2
Ghana	4.2
Bénin	4.2
Sénégal	4.2
Botswana	4.2
Ouganda	4.3
Mali	4.3
Madagascar	4.4
Nigéria	4.5
Zambie	4.6
Zimbabwe	4.8
Liberia	4.8
Mozambique	4.8
Sierra Leone	4.8
Rwanda	4.8
Niger	4.9
Côte d'Ivoire	4.9
DURABILITE ENTRAVEE	
RDC	5.1
Malawi	5.2
Gambie	5.4
Gabon	5.4
Guinée	5.4
Burundi	5.5
Soudan	5.6
Soudan du Sud	5.6
Éthiopie	5.7
Angola	5.8

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
	Score
Afrique du Sud	3.3
Burkina Faso	3.3
Namibie	3.4
Ghana	3.9
Bénin	3.9
Botswana	3.9
Kenya	4.2
Mali	4.3
Tanzanie	4.7
Rwanda	4.7
Madagascar	4.8
Nigéria	4.8
Liberia	4.8
Sénégal	4.9
Zambie	4.9
Mozambique	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Niger	5.1
Sierra Leone	5.2
Côte d'Ivoire	5.3
Guinée	5.3
Ouganda	5.4
Malawi	5.4
RDC	5.5
Gambie	6.2
Gabon	6.2
Burundi	6.2
Angola	6.2
Zimbabwe	6.3
Éthiopie	6.5
Soudan	6.6
Soudan du Sud	6.6

CAPACITE ORGANISATIONNELLE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
	Score
Afrique du Sud	3.8
Ghana	3.9
Ouganda	3.9
Namibie	4.0
Kenya	4.0
Sénégal	4.0
Botswana	4.2
Mali	4.3
Tanzanie	4.3
Zambie	4.3
Madagascar	4.4
Zimbabwe	4.4
Rwanda	4.8
Sierra Leone	4.8
Nigéria	4.9
Bénin	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Liberia	5.1
Niger	5.1
Côte d'Ivoire	5.1
RDC	5.1
Burkina Faso	5.3
Mozambique	5.3
Éthiopie	5.3
Malawi	5.4
Gabon	5.4
Soudan	5.5
Gambie	5.6
Soudan du Sud	5.7
Guinée	5.8
Angola	5.8
Burundi	6.0

STABILITÉ FINANCIÈRE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
Afrique du Sud	4.3
Kenya	4.7
Botswana	4.8
Sénégal	4.9
Tanzanie	5.0
Ouganda	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Bénin	5.1
Mozambique	5.1
Niger	5.1
Côte d'Ivoire	5.1
Madagascar	5.2
Namibie	5.4
Mali	5.5
RDC	5.6
Nigéria	5.7
Zambie	5.7
Sierra Leone	5.7
Ghana	5.8
Zimbabwe	5.8
Rwanda	5.8
Burkina Faso	5.9
Liberia	5.9
Malawi	5.9
Soudan	6.0
Burundi	6.2
Gambie	6.3
Gabon	6.3
Soudan du Sud	6.3
Angola	6.3
Guinée	6.4
Éthiopie	6.5

ACTION SOCIALE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
Afrique du Sud	3.0
Burkina Faso	3.1
Kenya	3.2
Ouganda	3.4
Nigéria	3.5
Ghana	3.5
Tanzanie	3.6
Zambie	3.6
Botswana	3.7
Sénégal	3.7
Mali	3.7
Liberia	3.7
Madagascar	3.8
Bénin	4.0
Namibie	4.1
RDC	4.1
Sierra Leone	4.1
Zimbabwe	4.2
Mozambique	4.3
Niger	4.3
Rwanda	4.3
Côte d'Ivoire	4.6
Malawi	4.6
Burundi	4.8
Gambie	4.9
Soudan	5.0
Gabon	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Soudan du Sud	5.1
Guinée	5.1
Angola	5.3
Éthiopie	6.1

PRESTATION DE SERVICES

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
Afrique du Sud	3.2
Zimbabwe	3.2
Kenya	3.4
Ouganda	3.5
Tanzanie	3.5
Mali	3.7
Côte d'Ivoire	3.7
Ghana	3.8
Botswana	3.8
Burkina Faso	3.9
Sénégal	3.9
Nigéria	4.0
Namibie	4.0
Sierra Leone	4.0
Mozambique	4.0
Bénin	4.1
Madagascar	4.2
Rwanda	4.3
Zambie	4.4
Liberia	4.4
RDC	4.5
Niger	4.5
Malawi	4.5
Burundi	4.8
Gambie	4.8
Éthiopie	4.9
Soudan du Sud	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Gabon	5.1
Guinée	5.1
Soudan	5.2
Angola	5.3

INFRASTRUCTURE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
Kenya	3.6
Afrique du Sud	3.8
Tanzanie	4.2
Bénin	4.3
Madagascar	4.4
Ouganda	4.5
Sénégal	4.5
Mali	4.6
Ghana	4.6
Burkina Faso	4.6
Namibie	4.6
Liberia	4.8
Zimbabwe	4.9
Nigéria	4.9
Zambie	4.9
Botswana	5.0
Mozambique	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Sierra Leone	5.1
Rwanda	5.2
Gabon	5.2
Gambie	5.3
Côte d'Ivoire	5.4
Niger	5.4
Soudan	5.4
RDC	5.6
Malawi	5.6
Éthiopie	5.6
Guinée	5.6
Burundi	5.8
Soudan du Sud	5.8
Angola	5.8

IMAGE PUBLIQUE

DURABILITE AMÉLIORÉ	
DURABILITE EN EVOLUTION	
Bénin	3.2
Burkina Faso	3.4
Afrique du Sud	3.6
Sénégal	3.7
Tanzanie	3.8
Namibie	3.8
Nigéria	3.9
Ghana	4.0
Kenya	4.2
Ouganda	4.2
Madagascar	4.3
Mali	4.3
Botswana	4.3
Zimbabwe	4.5
Zambie	4.5
Sierra Leone	4.5
Niger	4.5
Liberia	4.6
Mozambique	4.6
Rwanda	4.6
Burundi	4.6
Guinée	4.8
Gambie	4.9
Éthiopie	4.9
Gabon	5.0
Côte d'Ivoire	5.0
RDC	5.0
Soudan du Sud	5.0
DURABILITE ENTRAVEE	
Malawi	5.1
Soudan	5.2
Angola	5.5

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS-RÉGION

Pays	Développement des OSC								Environnement juridique							
AFRIQUE DE L'EST	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	5.3	5.2	5.2	5.3	5.3	5.3	5.4	5.5	5.8	5.8	5.9	6.0	6.0	6.1	6.1	6.2
RDC	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	5.1	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.5
Éthiopie	5.5	5.5	5.6	5.7	5.7	5.6	5.6	5.7	6.1	6.2	6.5	6.5	6.5	6.4	6.4	6.5
Kenya	4.1	4.0	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.5	4.1	4.1	4.0	4.0	4.1	4.1	4.2
Rwanda	4.5	4.5	4.5	4.4	4.4	4.6	4.7	4.8	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.3	4.5	4.7
Soudan du Sud	-	-	-	5.4	5.4	5.5	-	5.6	-	-	-	6.2	6.2	6.4	-	6.6
Soudan	-	-	-	5.3	5.4	5.4	5.5	5.6	-	-	-	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6
Tanzanie	4.2	4.2	4.2	4.2	4.1	4.1	4.1	4.2	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.5	4.7
Ouganda	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.3	4.9	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.2	5.4
Moyenne	4.7	4.7	4.7	4.8	4.8	4.9	4.8	4.9	5.1	5.1	5.1	5.3	5.4	5.4	5.3	5.6
AFRIQUE DE L'OUEST																
Bénin	-	-	-	-	-	-	4.2	4.2	-	-	-	-	-	-	3.9	3.9
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	4.2	4.2	-	-	-	-	-	-	3.3	3.3
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	4.9	4.9	-	-	-	-	-	-	5.3	5.3
Gabon	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	6.0	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.2
Gambie	-	-	5.7	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	-	-	6.1	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2
Ghana	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.3	4.2	4.0	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Guinée	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3
Liberia	4.9	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8	4.8
Mali	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
Niger	-	-	-	-	-	-	4.9	4.9							5.1	5.1
Nigéria	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8
Sénégal	4.2	4.2	4.3	4.2	4.2	4.3	4.2	4.2	4.2	4.3	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	4.9
Sierra Leone	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.1	5.2	5.2
Moyenne	4.8	4.8	4.9	4.8	4.8	4.8	4.7	4.8	4.9	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9
AFRIQUE DU SUD																
Angola	5.6	5.6	5.7	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	6.0	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2
Botswana	-	-	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	-	-	3.8	3.8	3.8	3.7	3.8	3.9
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4.5	4.4	-	-	-	-	-	-	4.8	4.8
Malawi	-	-	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.2	-	-	5.2	5.2	5.3	5.4	5.4	5.4
Mozambique	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.8	5.0
Namibie	-	-	-	-	-	-	4.2	4.2	-	-	-	-	-	-	3.4	3.4
Afrique du Sud	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.5	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Zambie	-	-	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	-	-	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8	4.9
Zimbabwe	4.8	4.8	4.8	4.9	4.8	4.8	4.8	4.8	6.1	6.0	6.1	6.2	6.3	6.3	6.3	6.3
Moyenne	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.6	5.1	5.0	4.8	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS-RÉGION

Pays	Capacité organisationnelle								Viabilité économique							
AFRIQUE DE L'EST	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.1	6.2
RDC	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.8	5.8	5.7	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
Éthiopie	5.1	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.3	5.3	5.8	5.9	6.1	6.2	6.2	6.2	6.3	6.5
Kenya	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Rwanda	4.7	4.6	4.5	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.5	5.6	5.8
Soudan du Sud	-	-	-	5.2	5.2	5.4	-	5.7	-	-	-	5.9	5.9	6.1	-	6.3
Soudan	-	-	-	5.2	5.3	5.3	5.3	5.5	-	-	-	5.8	5.9	6.0	6.0	6.0
Tanzanie	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	5.0
Ouganda	4.0	4.0	3.9	3.8	3.8	3.8	3.9	3.9	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0
Moyenne	4.7	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8	5.0	5.4	5.4	5.4	5.5	5.5	5.6	5.5	5.7
AFRIQUE DE L'OUEST																
Bénin	-	-	-	-	-	-	5.0	5.0	-	-	-	-	-	-	5.1	5.1
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	5.2	5.3	-	-	-	-	-	-	5.8	5.9
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	5.1	5.1	-	-	-	-	-	-	5.1	5.1
Gabon	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2	6.3
Gambie	-	-	5.9	5.9	5.8	5.8	5.7	5.6	-	-	6.5	6.2	6.2	6.2	6.3	6.3
Ghana	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	5.5	5.6	5.7	5.6	5.7	5.7	5.9	5.8
Guinée	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	6.2	6.3	6.3	6.3	6.2	6.2	6.3	6.4
Liberia	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9
Mali	4.3	4.2	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	5.7	5.6	5.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Niger	-	-	-	-	-	-	5.1	5.1	-	-	-	-	-	-	5.1	5.1
Nigéria	4.7	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	4.9	4.9	5.6	5.6	5.5	5.5	5.5	5.6	5.7	5.7
Sénégal	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Sierra Leone	4.9	4.9	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
Moyenne	4.8	4.8	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	5.7	5.7	5.8	5.7	5.7	5.8	5.7	5.7
AFRIQUE DU SUD																
Angola	5.7	5.7	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	6.1	6.2	6.2	6.3	6.3	6.3
Botswana	-	-	4.0	4.0	4.0	4.0	4.1	4.2	-	-	4.6	4.6	4.6	4.6	4.7	4.8
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4.5	4.4	-	-	-	-	-	-	5.2	5.2
Malawi	-	-	5.3	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	-	-	5.8	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
Mozambique	5.4	5.4	5.3	5.2	5.2	5.2	5.2	5.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.1
Namibie	-	-	-	-	-	-	4.0	4.0	-	-	-	-	-	-	5.4	5.4
Afrique du Sud	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	4.0	4.1	4.2	4.2	4.3	4.3	4.3
Zambie	-	-	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.3	-	-	5.5	5.6	5.6	5.6	5.6	5.7
Zimbabwe	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.4	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	5.8	5.8
Moyenne	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.6	5.2	5.2	5.3	5.3	5.3	5.4	5.4	5.4

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS-RÉGION

Pays	Action sociale								Prestation de services							
AFRIQUE DE L'EST	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	4.6	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.6	4.8	4.5	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6	4.7	4.8
RDC	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.3	4.2	4.1	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Éthiopie	5.8	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
Kenya	3.8	3.5	3.4	3.4	3.3	3.3	3.2	3.2	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Rwanda	4.0	3.9	3.8	3.7	3.7	3.9	4.1	4.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.1	4.2	4.3
Soudan du Sud	-	-	-	4.9	5.0	5.2	-	5.1	-	-	-	4.7	4.7	4.9	-	5.0
Soudan	-	-	-	4.7	4.7	4.6	5.1	5.0	-	-	-	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2
Tanzanie	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.5	3.6	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.5
Ouganda	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4	3.4	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Moyenne	4.4	4.3	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.4	4.1	4.0	4.0	4.2	4.2	4.3	4.2	4.3
AFRIQUE DE L'OUEST																
Bénin	-	-	-	-	-	-	4.0	4.0	-	-	-	-	-	-	4.1	4.1
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	3.1	3.1	-	-	-	-	-	-	3.9	3.9
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	4.7	4.6	-	-	-	-	-	-	3.7	3.7
Gabon	5.3	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	4.9	5.0	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Gambie	-	-	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	-	-	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.8
Ghana	4.0	3.9	3.8	3.8	3.7	3.6	3.6	3.5	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
Guinée	5.7	5.5	5.3	5.3	5.2	5.2	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Liberia	4.3	4.2	4.1	4.0	4.0	3.9	3.8	3.7	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4
Mali	4.1	3.9	3.9	3.8	3.8	3.8	3.8	3.7	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.7
Niger	-	-	-	-	-	-	4.3	4.3	-	-	-	-	-	-	4.5	4.5
Nigéria	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.6	3.5	4.2	4.2	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1	4.0
Sénégal	4.0	3.9	3.9	3.8	3.8	3.8	3.7	3.7	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Sierra Leone	4.5	4.5	4.5	4.4	4.3	4.2	4.1	4.1	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0
Moyenne	4.5	4.4	4.4	4.3	4.3	4.2	4.1	4.1	4.3	4.3	4.4	4.3	4.3	4.4	4.3	4.2
AFRIQUE DU SUD																
Angola	5.5	5.5	5.7	5.7	5.6	5.6	5.5	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3
Botswana	-	-	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	3.7	-	-	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4.0	3.8	-	-	-	-	-	-	4.2	4.2
Malawi	-	-	4.4	4.4	4.6	4.5	4.6	4.6	-	-	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Mozambique	4.5	4.5	4.5	4.4	4.4	4.3	4.2	4.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Namibie	-	-	-	-	-	-	4.1	4.1	-	-	-	-	-	-	4.0	4.0
Afrique du Sud	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.2	3.0	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Zambie	-	-	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7	3.6	-	-	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4
Zimbabwe	4.5	4.5	4.5	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.2
Moyenne	4.5	4.5	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.1	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1

SCORES PAR ANNÉE ET SOUS-RÉGION

Pays	Infrastructure								Image publique							
AFRIQUE DE L'EST	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.7	5.8	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.6	4.6
RDC	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Éthiopie	5.3	5.3	5.5	5.6	5.6	5.5	5.6	5.6	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	4.9	4.9
Kenya	3.7	3.7	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Rwanda	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.1	5.1	5.2	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.4	4.5	4.6
Soudan du Sud	-	-	-	5.7	5.7	5.7	-	5.8	-	-	-	4.9	4.9	5.0	-	5.0
Soudan	-	-	-	5.2	5.2	5.2	5.3	5.4	-	-	-	5.1	5.1	5.1	5.2	5.2
Tanzanie	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.1	4.0	3.9	3.9	3.9	3.8
Ouganda	4.8	4.7	4.6	4.6	4.6	4.5	4.4	4.5	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.2	4.1	4.2
Moyenne	4.9	4.9	4.9	5.0	5.0	5.0	4.9	5.1	4.6	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
AFRIQUE DE L'OUEST																
Bénin	-	-	-	-	-	-	4.3	4.3	-	-	-	-	-	-	3.3	3.2
Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	4.6	4.6	-	-	-	-	-	-	3.3	3.4
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	5.4	5.4	-	-	-	-	-	-	5.0	5.0
Gabon	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	5.0
Gambie	-	-	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.3	-	-	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9
Ghana	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.3	4.3	4.3	4.2	4.1	4.1	4.1	4.0
Guinée	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.6	5.6	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8
Liberia	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.6	4.6
Mali	4.9	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5	4.5	4.4	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3
Niger	-	-	-	-	-	-	5.4	5.4	-	-	-	-	-	-	4.5	4.5
Nigéria	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.9
Sénégal	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.5	3.9	3.9	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
Sierra Leone	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Moyenne	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.3	4.3
AFRIQUE DU SUD																
Angola	5.7	5.7	5.7	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.4	5.4	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Botswana	-	-	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9	5.0	-	-	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3
Madagascar	-	-	-	-	-	-	4.5	4.4	-	-	-	-	-	-	4.3	4.3
Malawi	-	-	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	-	-	5.0	5.0	5.0	5.0	5.1	5.1
Mozambique	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0	4.9	4.8	4.7	4.7	4.7	4.7	4.6	4.6
Namibie	-	-	-	-	-	-	4.5	4.6	-	-	-	-	-	-	3.8	3.8
Afrique du Sud	3.9	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.5	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Zambie	-	-	5.0	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	-	-	4.4	4.5	4.4	4.5	4.5	4.5
Zimbabwe	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Moyenne	4.9	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	4.9	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5	4.5

Agence des États-Unis pour le Développement International

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov